

Guy De Boeck



*Les Héritiers de Léopold II
ou L'Anticolonialisme Impossible*

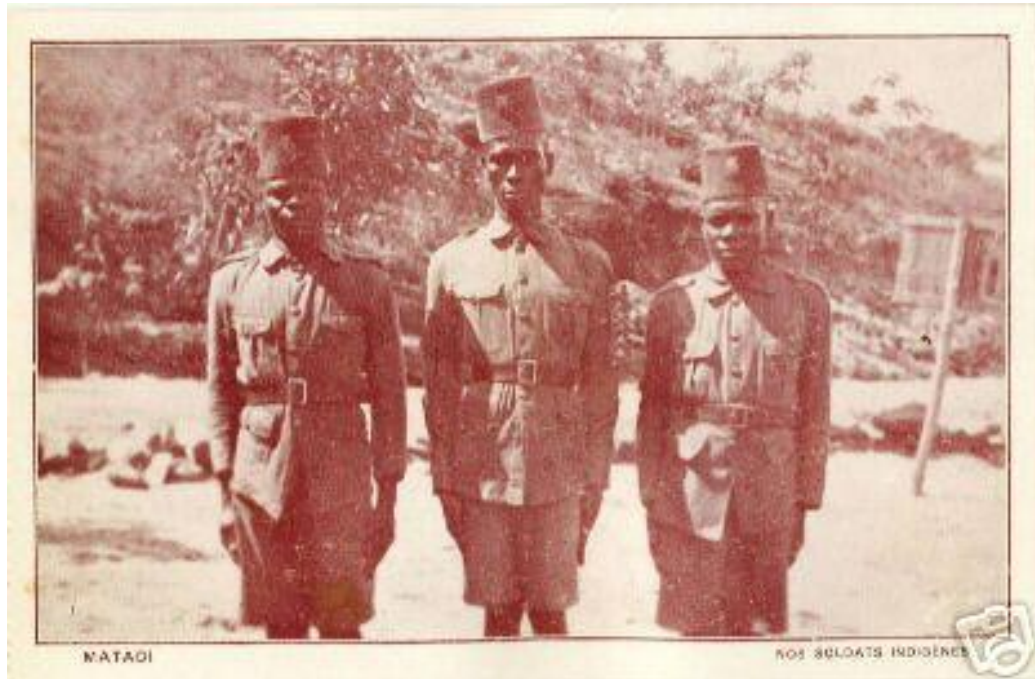
Partie IV : Le Temps du Refus

Le contexte du deuxième conflit mondial est sans doute l'un de ceux qui ont le plus profondément marqué les pratiques et les dires identitaires coloniaux. Par exemple, l'adhésion explicite de certains groupes à l'indépendance katangaise peut être considérée comme le précipité visible d'éléments antérieurs : pour nous en tenir aux milieux «blancs», mentionnons la rancœur de longue date de la «capitale du cuivre» contre la «capitale du papier», certaine tradition d'implantation principautaire qui remonte au début du siècle et qui se retrouvera dans le personnel de l'Université « officielle », le discours du « carrefour du monde » entretenu par l'Union Africaine des Arts et des Lettres, les thèmes du «Congo moderne» et de la «colonie modèle», etc.

Le conflit mondial, qui a coupé de facto le cordon avec la Mère-Patrie, est de nature à pousser à la faute : rien n'est plus, de fait, à attendre du Royaume, ni courrier ni journaux, ni biens de tous ordres ni relève, ni espace-temps vacancier au cours duquel faire valoir sa réussite sociale ou resserrer les liens affectifs et identitaires. Mais inversement, le même contexte renforce le poids moral et sentimental de la grammaticalité, puisque la «Patrie est en danger» ou souffrante, puisqu'elle rappelle ses fils à leurs devoirs. Il y a là une évidente contradiction, compliquée sans doute du renversement que suppose la situation : le sentiment souvent exprimé d'une hargne contre la direction métropolitaine, jugée «ignorante des réalités», ne trouve plus à «tailler des capotes» aux dépens de « l'engeance politicienne», et semble ne savoir trop s'il y a lieu de s'en réjouir ou de le déplorer. Les éléments qui suivent sont autant de pièces à verser au dossier de tout ce qui, au sein de cet espace contradictoire, bouge dans un sens ou dans un autre. Un certain nombre de faits politiques majeurs, sur lesquels je ne peux m'étendre ici, caractérisent ce dossier comme autant de symptômes ; rappelons qu'on a vu, au lendemain de cette version belge de l'Appel du 18 juin» qu'a constitué le discours de Pierre Ryckmans (selon lequel, en dépit de la capitulation royale, le Congo continuerait la guerre aux côtés des Alliés), la population blanche s'en prendre aux images du Souverain dans les bâtiments officiels, et ne pas comprendre qu'elles soient ensuite remises en place. Qu'une faction d'officiers, patriotes sans doute, a éprouvé des velléités de mutinerie parce qu'on ne leur permettait pas de monter au front assez vite. Qu'un évêque réputé fort réactionnaire a prêché, au nom de ses ouailles noires pressurées par l'effort de guerre, le repli sur un neutralisme « léopoldien », en cela relayé... par les premiers syndicalistes de la colonie. Etc.

Pierre HALEN

Prologue : 40/45



Entre le Temps du Roi et les Temps des Héritiers, il y avait une ligne de démarcation nette : le changement de statut, de l'Etat Indépendant du Congo à la colonie du Congo belge. Et ceci même si à plus d'un point de vue, il y a eu beaucoup plus de continuité que de changement.

Entre les Temps des Héritiers et le Temps du Refus, il n'y a pas de date semblable. Le prochain changement, sur le plan du Droit, sera l'Indépendance. Un certain nombre (très petit) de changements avaient eu lieu. Des appels au changement, qui resteront malheureusement sans écho, comme ceux, notamment, du Gouverneur Général Ryckmans, s'étaient déjà fait entendre avant la guerre. Sous quelque angle que l'on se place pour regarder les choses, à peine a-t-on discerné un changement, survenu pendant la guerre ou à sa suite, qu'il faut presque aussitôt ajouter qu'il s'était amorcé un peu plus tôt... Et à peine s'est-on mis à décrire un mouvement continu, qu'il faut aussitôt ajouter que la Guerre l'a accéléré ou l'a contrarié.

Par certains aspects, la guerre est la continuation du Temps des Héritiers, si l'on définit celui-ci comme la continuation de la recherche forcenée du profit. Jamais, peut-être, les Compagnies ne feront de tels profits au Congo !

Par d'autres aspects, comme la perte d'autonomie de la Belgique à l'égard de ses Alliés, la remise en question de l'autorité non seulement de l'administration coloniale, mais de l'Etat lui-même (par

exemple dans l'affaire connue comme « la Question de l'Uranium ») par des composantes importantes de la société coloniale (en l'occurrence, l'UMHK), les événements de la Guerre se distinguent de ce qui précède et se rattachent eu « Temps du Refus.



Septembre 1939, c'est la guerre

Depuis mars 1936, les nuages se sont accumulés dans le ciel de l'Europe. L'Allemagne nazie a décidé de s'affranchir des humiliations du traité de Versailles, elle réarme. Sous la conduite du Führer Adolf Hitler, elle revendique un espace vital illimité pour son peuple. La réoccupation de la zone démilitarisée de la Rhénanie, l'annexion de l'Autriche, la mainmise sur les territoires des Sudètes, le démembrement de la Tchécoslovaquie, sont autant de signes précurseurs de l'ouragan qui bientôt se déchaînera.

Les armées allemandes envahissent la Pologne. La France et l'Angleterre, puissances garantes, déclarent la guerre au Reich, mais leur état d'impréparation militaire interdit toute intervention directe sur le terrain. De plus, en France, les politiciens de droite et le Haut Etat-major souhaitent une défaite militaire afin de pouvoir se débarrasser de la majorité de gauche élue au moment du Front Populaire et même, pour les plus extrémistes d'entre eux, du régime parlementaire. La « drôle de guerre » s'installe à l'Ouest.

En Belgique, par vagues successives, la mobilisation de l'armée est décrétée : 650.000 hommes se retrouveront bientôt sous les armes.

Le roi Léopold III et le gouvernement belge ont inscrit la Belgique dans une politique d'indépendance et de neutralité, espérant éviter au pays les affres d'un conflit armé. La politique du roi se veut cohérente, elle a un prix, aussi plaide t-il pour un effort militaire accru « *de taille à dissuader un quelconque de nos voisins d'emprunter notre territoire et notre ciel pour attaquer un autre état...* » Vœu pieux, l'instabilité gouvernementale règne et les crédits qui devraient soutenir cet effort ne suivent pas.

Le Congo à l'aube de la guerre



Alors que depuis 1936, l'horizon ne cesse de s'assombrir en Europe, la dégradation progressive de la situation ne semble guère perturber la vie routinière de la colonie. Le calme règne en Afrique. L'Allemagne y a perdu ses colonies lors du Traité de Versailles. La France, la Grande-Bretagne, l'Italie et un groupe de petits pays – Belgique, Espagne, Portugal – se partagent la plus grande partie du continent. Sur le plan militaire, seules la France et l'Italie alignent des forces significatives. Cette dernière notamment avait conquis l'Ethiopie en 1935. Réunie à l'Erythrée et à la Somalie, l'ensemble forme l'Afrique orientale italienne où près de 300.000 hommes, 200 chars, 200 avions représentent une menace potentielle. Les forces britanniques qui leur font face sont dérisoires, tout au plus 10.000 hommes aux frontières du Kenya et du Soudan.

Quoi qu'il en soit, la situation paraît beaucoup moins menaçante qu'en 1914, où les colonies allemandes étaient limitrophes du Congo sur une grande partie de la Frontière, à l'Est. Les Italiens sont loin, et leur réputation militaire est loin d'égaliser celle de leurs alliés allemands. Sur le plan de la politique étrangère, le statut de neutralité adopté par la Belgique vaut évidemment pour la colonie.

En 1940, a lieu- dans l'indifférence générale - la création de l' « Association des Bakongos » (ABAKO), alors simple organisation culturelle.

Le Congo, tentant et mal défendu

Le Congo occupe une position centrale stratégique. Colonie d'exploitation grande comme 80 fois la Belgique, il compte en 1938 moins de 18.000 résidents belges, femmes et enfants inclus. Le facteur de prospérité réside essentiellement dans ses richesses minières qui, dans l'hypothèse d'un conflit, pourraient faire l'objet de convoitises mais à court terme aucune menace précise ne semble peser sur elles. D'aucuns cependant s'étaient penchés sur les risques pour la colonie d'un conflit généralisé qui déborderait de l'Europe vers la Méditerranée et l'Afrique.

Dans un article publié en 1938 dans « *La Dépêche Coloniale* », Paul Crockaert, ancien ministre des Colonies et de la Défense Nationale, estimait qu'une menace pourrait peser sur le Bas-Fleuve et ses installations portuaires, à la merci d'un raid ou d'une attaque brusquée venant de la mer. Par ailleurs, le Nord-est du territoire était, selon lui, exposé au péril d'offensives en provenance d'Afrique Orientale. Il plaidera en conséquence pour la mise à niveau des organisations de défense : « *Il faut armer l'embouchure du Congo de quelques escadrilles aériennes d'observation et de bombardement, d'une flottille de patrouilleurs et de poseurs de mines. De même, il faut assurer la maîtrise des Grands Lacs en y installant des bases d'hydravions et de vedettes armées* ». De plus, il jugeait indispensable d'étoffer les cadres de réserve de la F.P. en recommandant l'installation d'un « colonat militaire » et de fournir aux unités l'équipement et l'armement requis pour faire face à toute agression. La présence d'une aviation nombreuse et puissante lui semblait essentielle.

Même si cette appréciation générale de la situation était celle d'un homme politique et que ses propositions se devaient d'être traduites de façon précise dans un plan d'équipement, elle mettait en exergue les déficiences auxquelles la plupart des responsables coloniaux, qui ne croyaient pas à la réalité des menaces semblaient peu sensibles. L'armement et l'équipement de la F.P. étaient cependant notoirement insuffisants, inadaptés, démodés. Avec un déficit en munitions, sans armement lourd, sans service logistique,

sans service médical propre, ne disposant que d'un charroi automobile embryonnaire, sans aviation, elle était avant tout une force de maintien de l'ordre bien incapable d'assurer la mission de défense du territoire contre des menaces extérieures. Il s'agissait bien plus d'une Gendarmerie que d'une Armée. Le 23 janvier 1939, « *Le Jour de Paris* » publia un article « *La Belgique se préoccupe de la défense du Congo* »

“Le capitaine Janssens s'embarquera à Anvers Le 27/1, à destination du Congo. Son départ serait en liaison directe avec les importantes questions militaires soulevées par le problème du Congo Belge et qui sont actuellement discutées. On sait que le gén. Hennequin, Cdt. de la F.P. au Congo belge, est en train de procéder à une réorganisation de l'armée coloniale afin que celle-ci ne soit plus une force de police mais puisse répondre à des buts militaires précis.”

PH Spaak en tira lui aussi argument : *“Je vous signale aussi - comme on n'est jamais si bien défendu que par soi-même - que, malgré les difficultés financières, nous avons fait cette année un effort supplémentaire pour organiser la défense du Congo et que, dans le poste de 50 millions porté au budget extraordinaire, une somme de plus de 11 millions sera spécialement affectée à poursuivre et améliorer la défense de notre colonie”*¹

La F.P., forte en temps de paix de 15.000 soldats indigènes encadrés par 150 officiers et 130 sous-officiers blancs, dépendait du Ministère des Colonies et relevait de l'autorité du Gouverneur général Pierre Ryckmans². Par le biais de la mobilisation et de l'appel sous les armes de 778 gradés, l'effectif pouvait être porté à 30.000 hommes constituant trois brigades. Trois régions clés avaient été identifiées pour leur implantation : le Bas-Congo, le Katanga industriel, les Territoires du Nord-est. Notons cependant que tout au long de la « drôle de guerre », le Gouverneur général refusera de se ranger à l'avis du cadre supérieur de la F.P. qui lui recommandait de déclencher le processus de mobilisation. Privilégiant les exigences du fonctionnement administratif et industriel de la colonie, il estimait que

¹ Annales Parlementaires, Chambre, p.44 : 3 / 11 / 1938

² Né en 1892, il était entré comme sous-lieutenant dans la FP en 1915. Il fut Résident au Burundi jusqu'en 1927. En 1943, lors du baptême de Mutara Rudahigwa, mwami du Ruanda, il fut son parrain.

l'effort militaire devait être réduit au strict minimum compatible avec la sécurité.

Benoît Van Maele est d'avis qu'il y avait là le conflit classique entre autorité civile et autorité militaire, aggravé ensuite par la tension entre « léopoldiens » et « londoniens ».

“De officieren, eerst Hennequin, dan Gilliaert, wensten de defensie uit te bouwen alhoewel de Gouverneur geen gevaar zag. Dan waren er de protocollaire problemen doordat de positie van de FP - leiding ondergeschikt was aan die van hun burgerlijke collega's. En daaruit volgde een discussie over wie uiteindelijk aan het hoofd stond van de FP. Voor een aantal van deze interne problemen werd de interventie gevraagd van de minister van Koloniën, die zich in het voordeel van Ryckmans uitsprak. Ook toen Leopold III buiten staat van regeren gesteld werd, verschilden de meningen: de FP was koningsgezind, terwijl Ryckmans zijn superieur De Vleeschauwer volgde in plaats van degene die hij officieel vertegenwoordigde.”³
Nous aurons à y revenir dans un instant.

Le déroulement ultérieur des événements devait donner raison à Rijckmans. Le Congo « fit la guerre » comme producteur de matériaux stratégiques et surtout, fut le fournisseur d'uranium qui permit la fabrication de la bombe atomique américaine. Cela représenta un effort de guerre considérable qui imposa de très gros efforts à la population indigène. Le rôle militaire joué, par ailleurs, par la FP se déroula en dehors du Congo et servit essentiellement, pour la Belgique, à rappeler son existence et sa présence parmi les Alliés.

Cette attitude du Gouvernement Général n'empêchera pas le général E. Hennequin, commandant de la F.P., dans le rôle qui était le sien, d'appeler au renforcement des moyens de défense et de plaider notamment pour la création d'une aviation militaire coloniale. Dans

³ “Les officiers, Hennequin d'abord, puis Gilliaert, souhaitaient développer la défense bien que le Gouverneur ne perçût aucun danger. Venaient ensuite les problèmes protocolaires découlant de la soumission du commandement de la FP à l'autorité civile. D'où une discussion sur qui commandait finalement vraiment la FP. Pour certains de ces problèmes, on soumit le cas au Minsitre des Colonies, qui se prononça en faveur de Rijckmans. Quand Léopold III se trouva dans l'impossibilité de régner, les avis différèrent également : la FP était royaliste cependant que Rijckmans s'alignait sur son supérieur, le ministre De Vleeschauwer, plutôt que sur celui dont il était officiellement le représentant » - VAN MAELE Benoît *“De buitenlandse betrekkingen van Belgisch Congo aan de vooravond van de Tweede Wereldoorlog (1939-1940)”* Universiteit Gent, Academiejaar: 1998-1999. La même opinion est, au demeurant, défendue par VANDERLINDEN . *Le Gouverneur et les militaires (1935-40)*.

son esprit, celle-ci aurait dû être constituée de trois groupes d'aviation en support de chacune des brigades, le groupe déployé dans le Bas-Congo se serait vu confier de plus des missions de reconnaissance maritime aux approches de l'embouchure du fleuve. Le « plan Hennequin » sera transmis au Ministère des Colonies et il semble bien que la création d'une aviation militaire coloniale ait été envisagée favorablement, tout au moins sur le plan du principe.

Des contacts ont été pris avec le général Duvivier, commandant de la Défense Aérienne du Territoire. En février 1940, le major L. Leboutte sera détaché auprès de l'Etat-Major de la F.P. à Léopoldville avec pour mission de reconnaître l'infrastructure existante, d'étudier les possibilités de déploiement et d'éclairer la F.P. sur les questions aéronautiques. La mission sera interrompue par le déclenchement de la guerre. L'Etat-Major de la F.P. tentera de le retenir, arguant du fait qu'il avait été mis à sa disposition et qu'aucun plan n'était finalisé. Le major Leboutte prendra le dernier avion de la Sabena rentrant en Europe, son voyage s'arrêtera en France.

Le 10 mai 1940, la F.P. disposait, comme seul élément de défense aérien, de trois monomoteurs de tourisme réquisitionnés.

Le choix décisif de mai 40

En mai-juin 1940, alors que les communications du Congo belge sont coupées avec la métropole, Pierre Ryckmans a eu le courage majeur de choisir- contre Léopold III et une politique de neutralité - la cause des Alliés dans la guerre déclenchée par Hitler. Pour le patriote et le monarchiste convaincu qu'était Pierre Rijckmans, naguère séduit par le jeune roi, ce choix aura été un déchirement⁴. A aucun moment cependant, le GG n'émettra un jugement sur Léopold III.

L'invasion de la Belgique, la capitulation sans conditions de l'Armée, le divorce entre le roi et son gouvernement, la rapidité avec laquelle la France avait été vaincue, avaient créé un choc chez les coloniaux. On n'a pas manqué, par la suite, de prêter aux uns et aux

⁴ PR a piloté le duc de Brabant, futur Léopold III, en Urundi, lors d'une visite officielle en septembre 25. Au surplus, c'est au roi qu'il doit en 1934 sa nomination de GG, le conseil des ministres n'ayant pu s'accorder sur un nom.

autres des arrière-pensées. Ce qu'il y a de particulièrement clair, c'est que tous les Belges, depuis le Roi jusqu'au dernier fantassin, s'attendaient à une répétition de la guerre de 14 et furent pris de court, et par la guerre de mouvement lancée par l'Allemagne, et par la mollesse de la défense française.

Le Gouverneur général, Pierre Ryckmans, se trouva bien forcé de prendre seul ses propres décisions. Il était sans contact avec un gouvernement déliquescents replié à Limoges puis à Bordeaux, avant de gagner Londres. Il ignorait les thèses qui prévalaient dans l'entourage royal où l'on considérait que la guerre était terminée pour la Belgique et que le Congo devait rester en dehors du conflit.

L'invasion de la Belgique par les Allemands avait coupé brusquement toutes les relations entre le Congo et la Métropole. Cependant, à ce moment, les frontières congolaises n'étaient point directement menacées; les ennemis les plus proches étaient les troupes italiennes d'Afrique orientale, encore n'étaient-ce là que des ennemis potentiels, puisque l'Italie n'était pas encore entrée en guerre. Mais, conscient de la gravité de l'heure, le Gouverneur général Ryckmans, dès le 18 mai, plaçait délibérément le Congo aux côtés des Alliés qui continuaient le combat.

En fait, isolement et difficultés de communication vont sans doute épargner pas mal d'états d'âmes et de discussions aux Belges du Congo. Du fait de leur recrutement et du soigneux « filtrage » que nous avons décrit, ils étaient en majorité des gens bien pensants, patriotes et royalistes. Ils étaient aussi pour la plupart, et Ryckmans en tête, des admirateurs de l'Empire britannique, « champion du monde » de la colonisation. Mieux informés, ils auraient pu se sentir déchirés entre des options contraires. Leur patriotisme les aurait poussés vers le gouvernement de Londres, la lutte en Afrique pour « la revanche » des 18 jours et la fidélité à l'allié britannique (la défaite française tombait bien, de ce point de vue-là : l'allié restant était le respectable Empire, et non la France du Front Popu !). Mais leur fidélité à la Couronne les aurait au contraire incités à une neutralité dissimulant mal une sympathie plus grande pour les régimes fascistes que pour la démocratie parlementaire. Etre « tricolore jusqu'au slip » n'est pas confortable tous les jours !

Ryckmans, donc, s'étant retrouvé seul devant ses responsabilités, affichera d'emblée une position sans ambiguïté : celle de poursuivre la

lutte aux côtés de l'Empire britannique en mettant à sa disposition les ressources de la colonie. Ce qui veut dire que le Congo bien pensant, royaliste et plutôt de droite va se rallier au gouvernement de Londres, sensiblement plus à gauche, et en adopter la politique. Mobilisation militaire et mobilisation civile allaient pendant ces années transformer le visage du pays.

On s'en doute, les royalistes, les léopoldistes ne manquaient pas dans la colonie : surtout actifs à Elisabethville, dans les milieux dirigeants de l'industrie minière, parmi les cadres de la Force publique et dans le clergé. Les portraits du roi ayant suscité des incidents, Ryckmans-le-monarchiste décide en juin 40 de les interdire dans tous les locaux publics et en même temps d'installer la censure de la presse. Les portraits referont surface en octobre, la censure sera maintenue jusqu'en janvier 44. Dès l'été 40, toutes les occasions seront bonnes au GG pour proclamer: « *il n'est plus qu'un seul devoir: faire la guerre* ». Ce mot d'ordre, il va le marteler systématiquement pendant quatre ans et le mettre en pratique, malgré les réticences de certains milieux — animés de motivations parfois contradictoires — depuis le rejet d'une autorité jugée abusive, jusqu'aux inquiétudes face aux effets de l'effort de guerre sur les travailleurs indigènes, en passant par un mécontentement fiscal.

Résistance et défaitisme

Ce qui fut sans doute le plus caractéristique du conflit 40-45, c'est que cette guerre alla de pair, dans bien des pays, avec un clivage profond de la population. Alors que jusque là les guerres avaient presque toujours signifié, au moins à leur début, une poussée d'enthousiasme patriotique et national qui créait l'unité, voire l'unanimité, il se trouva au contraire pendant cette guerre-là nombre de gens, dans les pays concernés, pour souhaiter la défaite de leur propre patrie, et cela, non par lassitude après de longues et sanglantes batailles, comme cela s'était déjà vu, mais dès le début.

Certes, la question de la résistance ou de la collaboration se posa dans toute sa plénitude avant tout aux Européens restés en Europe. Mais elle ne fut pas sans répercussions dans les colonies et, dans une certaine mesure, elle fit apparaître des frictions et des tensions, elle rendit aussi manifestes certains circuits de pouvoir ou d'influence qui jouèrent un rôle par après dans la dislocation de la colonie. L'appareil mis en place en 1908 avait jusque là fonctionné sans accrocs, malgré

son verticalisme et sa rigidité. Il commença à présenter des fissures, encore invisibles à l'œil nu, mais qui allaient désormais aller s'aggravant. Qu'il y ait eu jusqu'à une conspiration d'officiers contre Ryckmans, conjuration dont le ridicule apparaît dès qu'on sait que Jansens, le général gaffeur de l'Indépendance, en faisait partie, n'est pas aussi grave que le fait même qu'on se soit posé (chez des militaires !) la question « Faut-il obéir au Gouverneur ? ». Il suffira que s'y ajoute – et ce sera précisément l'un des résultats de la guerre – un meilleur réseau de communications pour que l'on en arrive aux réseaux parallèles, aux conflits d'autorité, aux passe-droits et aux coups fourrés qui empoisonneront la structure coloniale à partir des années '50.

Lorsque nous nous penchons sur la fin de l'entre-deux-guerres, toutes nos habitudes sont prises à contrepied. Alors que nous sommes habitués à trouver le nationalisme belliqueux à droite et le pacifisme à gauche, la situation de 1939 est à l'inverse. C'est à droite que l'on ne veut pas de la guerre, une position qui se décline en deux versions. Il y a la version dure et triomphante : on ne veut à aucun prix combattre les régimes d'ordre et d'autorité qui sont l'espoir d'une Europe régénérée. Il y a la version honteuse : les fascistes et les nazis ne sont pas bien sympathiques, mais leur puissance militaire est colossale, leur victoire paraît certaine et, dès lors, mieux vaut ne pas s'y opposer.

Comme le recrutement du personnel colonial, que nous avons décrit dans la deuxième partie de cet ouvrage, avait surtout pour but de n'introduire au Congo aucun élément « subversif », c'est-à-dire teinté de la plus infime nuance de rouge, c'était évidemment la droite qui dominait largement parmi les cadres de la Colonie et encore plus parmi ses officiers. Quand aux décideurs économiques, ils étaient surtout sensibles au fait que les pays de l'Axe étaient de grands acheteurs de matériaux stratégiques. La neutralité, qui permet de vendre aux deux camps belligérants, était la position qui leur paraissait la plus intéressante. Intéressante et aussi pratiquement réalisable, puisque les exportations katangaises se faisaient pas Lobito, donc à travers un territoire portugais, lui aussi neutre.

Il faut prendre garde à ne pas confondre la situation qui sera celle de la Belgique et du Congo en guerre avec ce que connaîtront la France et ses colonies pendant la même période, bien qu'il y ait

quelques ressemblances superficielles. La Belgique et la France sont toutes deux vaincues en Europe. Toutes deux participeront au conflit depuis leurs possessions d'outremer et ont un gouvernement à Londres. La ressemblance s'arrête là.

La France métropolitaine aura jusqu'en 1944 un gouvernement, celui du Maréchal Philippe Pétain, qui collaborera de son plein gré avec les puissances de l'Axe. Même si ce gouvernement fascisant a dû son pouvoir à la victoire nazie, il est néanmoins français, et a reçu le pouvoir dans la légalité, par un vote du Parlement qui n'est autre que celui du Front Populaire. La France de Pétain a capitulé, n'est plus en guerre avec l'Allemagne. Face à lui, De Gaulle et les FFL font au départ figure de « rebelles ». Mais, de ce fait, les Français Libres vont aussi être amenés, tout simplement parce qu'ils se battent avec les troupes qu'ils ont, à utiliser leurs troupes coloniales partout⁵, y compris sur le front européen. Après la victoire, on ne pourra s'en tirer à leur égard avec un simple « merci ».

La Belgique au contraire est occupée. Le Roi est prisonnier mais, quand bien même il voudrait « collaborer » - et d'aucun lui en prêteront l'envie du fait de certaines positions antiparlementaires de sa part avant-guerre – il ne peut agir sans le contreseing d'un ministre, et le gouvernement, lui, est à Londres. Il s'agit d'un gouvernement légal et toujours en guerre avec l'Allemagne. En Belgique aussi, il y aura de la collaboration, mais elle sera le fait de personnes ou d'organisations qui adhèrent individuellement à des conceptions politiques fascistes, non le fait de l'état. D'autre part, même militairement, ce qui fait l'intérêt de la Belgique pour les Alliés, ce sont les minerais du Congo. L'effort de guerre « belge » (obtenu avec de la transpiration congolaise) sera donc avant tout économique et on lui demandera avant tout d'utiliser ses troupes coloniales à bien garder ce trésor stratégique. La FP ne participera pas à la guerre en Europe.

Comme l'ont remarqué fort justement Van Maele et Vanderlinden, il y avait entre le Gouverneur et les officiers l'éternel et inévitable conflit entre l'autorité civile et l'autorité militaire. La FP avait été conçue dès Léopold II sur le modèle européen occidentale : la Grande Muette aux ordres du pouvoir civil. Le commandement

⁵ Ce peut avoir été un avantage. Les FFI s'illustrèrent en Libye, où Algériens et Marocains étaient certes plus à l'aise que des Beaucerons ou des Solognots et en Italie, au Mont-Cassin où, encore une fois, il y avait avantage à aligner des montagnards de la Méditerranée, même s'ils venaient de la rive Sud !

effectif était toujours détenu par le plus haut gradé de l'administration civile. Simplement, dans les premiers temps, quand la chose paraissait nécessaire, on conférait à l'officier commandant un poste ou une expédition, une fonction civile qui lui donnait ce commandement⁶. Ces tensions n'avaient donc rien de nouveau et, si elles existaient et que même la guerre tendait à les exacerber, c'était cependant là chose connue et on était habitué de longue date à « faire avec ». Le conflit entre « léopoldiens » et « londoniens » était, lui, nouveau. Et il convient sans doute de l'expliquer un peu.

La Constitution belge fait du Roi le Chef de l'Armée. Elle est cependant muette quant à la manière dont cette autorité s'exerce. Cette disposition fut appliquée pour la première fois alors que l'encre de la Constitution était à peine sèche, à l'occasion d'un retour offensif des Hollandais. Le Roi Léopold I^{er} était alors le seul officier professionnel aguerri que l'on avait sous la main et les Belges furent fort heureux de le voir prendre effectivement les choses en main. Ce précédent fit prévaloir une interprétation maximaliste des dispositions constitutionnelles et elle fut encore renforcée par le rôle d'Albert I^{er} dans la victoire de 1918. Il en résulte donc qu'en Belgique, le Roi est, si l'on peut dire, son propre général en chef. Léopold III poussa cette logique jusqu'au bout en considérant que, militairement vaincu et acculé à la capitulation, il serait donc prisonnier des Allemands au même titre que le reste de l'armée. Malheureusement, le Roi est aussi le chef du pouvoir exécutif, et le gouvernement, lui, estimait devoir poursuivre la guerre de l'extérieur, de France d'abord, puis d'Angleterre...

Cela ne créait aucun problème nouveau entre le Gouverneur et l'Etat-major. En effet, Ryckmans s'en est tenu strictement au prescrit constitutionnel : le roi étant prisonnier, donc dans l'incapacité de régner, ses pouvoirs sont exercés collectivement par le gouvernement et, en ce qui concerne le Gouverneur du Congo, ils le sont bien sûr en particulier par le Ministre des Colonies. Il est aventureux d'y voir une divergence entre le Gouverneur et « celui qu'il était censé représenter », dans la mesure où, bien évidemment, il faut prendre les mots « le Roi », dans la Charte coloniale, dans le même sens qu'ils

⁶ Dhanis fut ainsi nommé Vice Gouverneur Général au départ de son expédition vers le Nil, qui devait si mal tourner.

ont dans les autres lois belges : l'Etat, et non pas une personne particulière. Le problème n'était donc pas là !⁷

Il y était d'ailleurs d'autant moins qu'à Londres, l'interlocuteur privilégié de Ryckmans, c'est bien sûr les Ministre des Colonies. Or, De Vleeschauwer est un royaliste bon teint qui passera, lors de la Question royale, pour le plus acharné des *ultra-léopoldistes*. Il n'entre pas dans notre sujet de nous interroger sur les étranges états d'âme qui pouvaient être ceux d'un royaliste fervent qui se trouvait aussi être Ministre dans le gouvernement de Londres. En fait, l'impossibilité de régner une fois admise par Léopold III, sa situation pouvait s'exprimer de multiples manières, différentes suivant le plus ou moins de sympathie d'un chacun pour le souverain depuis la version royaliste et héroïque (qui devait avoir sans doute l'assentiment de De Vleeschauwer), « le Roi, avec un sens de l'honneur exigeant, a voulu être prisonnier comme ses troupes », jusqu'à « Il a voulu rester avec les nazis pour lesquels il avait tant de sympathie ». La querelle ultérieure ne sera vidée qu'en 1950 et concernera beaucoup de faits postérieurs à 1940.

La formule de Van Maele “*de FP was koningsgezind, terwijl Ryckmans zijn superieur De Vleeschauwer volgde in plaats van degene die hij officieel vertegenwoordigde*”⁸, très séduisante en apparence, suppose en fait entre le roi et le ministre un distanciellement qui, dans la réalité, n'existait pas. Bien au contraire, Ryckmans, qui devait sa situation de GG à Léopold III et lui en était sans doute reconnaissant, devait se sentir assez largement sur la même longueur d'onde que “son” Ministre, à la fois royaliste et “londonien”.

Beaucoup plus qu'une question de Droit ou de fidélité personnelle au Roi, il s'agissait d'un choix entre deux lignes politiques.

Avant guerre, dans toute l'Europe et en Belgique, c'était l'autoritarisme qui avait le vent en poupe. Les poussées populaires, comme le Front français, furent des réactions défensives. Pour la

⁷ C'est ici que je ne suis plus d'accord avec Van Maele, qui considère Ryckmans comme « fidèle au Ministre plutôt qu'à la personne (Léopold III) dont il est le représentant ». Il n'y a aucune raison de considérer que l'expression « le Roi » avait un autre sens dans la Charte coloniale que dans les autres textes de loi !

⁸ « la FP était royaliste cependant que Rijckmans s'alignait sur son supérieur, le ministre De Vleeschauwer, plutôt que sur celui dont il était officiellement le représentant ».

bourgeoisie, en effet, la démocratie parlementaire semblait mener inéluctablement à des régimes progressistes qui menaceraient les possédants et seraient « la porte ouverte à la subversion » (c'est à dire à la démocratie économique et au communisme). Léopold III et la droite catholique royaliste où le personnel colonial se recrutait de préférence n'étaient peut-être pas vraiment des sympathisants de l'Axe, mais ils étaient certainement antiparlementaires. La politique belge leur semblait trop livrée aux « jeux des partis » et il leur aurait semblé souhaitable de voir le système évoluer vers plus d'autorité, avec un roi qui aurait exercé de façon plus « musclée » son rôle d'arbitre de la politique.

Même le thème de la supériorité militaire de l'Axe, et en particulier de l'Allemagne, se déclinait en double. Il y avait des carences du côté belge et des moyens formidables du côté allemand, qui étaient bien réels. Il y avait la conviction que la démocratie parlementaire était un système vétuste, arriéré, craquant et pourri, face au dynamisme des dictatures. Le pessimisme appuyé sur le dénombrement des hommes et des canons cachait mal cette autre conviction : que le parlementarisme et le suffrage universel n'étaient pas choses qui méritaient d'être défendues. Internationalement, ils avaient encore plus d'antipathie pour ceux qui devraient être leurs alliés, comme la France du Front Populaire, que pour les régimes d'ordre et d'autorité qui les menaçaient.

Le Roi était entré dans la guerre à reculons et sans grande envie de la faire. A l'instar de la droite française qui découvrit que « *l'Honneur est en Finlande* » quand ce pays fut attaqué par les Soviétiques, il se montra alors disposé à permettre le passage de troupes par la Belgique... à condition qu'elles ne soient dirigées que contre l'URSS ! Il se trouvait allié au camp pour lequel il avait le moins de sympathie, et avait pour ennemi les régimes dont l'autoritarisme l'attirait. Sans doute la neutralité qu'il essaya en vain de garder était-elle ce qui correspondait le mieux à ses positions personnelles. Il vit en tous cas toujours dans les Alliés moins des « libérateurs » que des « étrangers ».

Il ne fait cependant aucun doute que l'armée belge combattit réellement et fut battue par un ennemi qui la surclassait à tous les points de vue. Rien de semblable à la situation française où l'attitude de beaucoup d'officiers – Pétain en tête- fut de capituler au plus vite

pour pouvoir s'atteler à la « remise au pas » de leurs compatriotes. Mais le discours pétainiste sur la défaite française « malgré des combats héroïques contre un ennemi mieux équipé » contribua à consolider la légende de l'invincibilité allemande, donc la conviction que l'Axe finirait par gagner la guerre.

Et l'on est quand même amené à se poser des questions sur les défaites de 1940, quand on lit des propos comme ceux d'un historien britannique : « *En avertissant l'Angleterre de l'opération Jaune, la grande offensive de Hitler contre l'Europe de l'Ouest, Ultra⁹ intervenait pour la première fois de manière importante dans la Seconde Guerre mondiale. Comme devait l'affirmer plus tard le général Bertrand, seuls les Français avaient réussi à décoder quelque 141 messages chiffrés d'Enigma entre la fin octobre 1939 et la mi-juin 1940, résultats qui devaient leur permettre, ainsi qu'aux Anglais, de déchiffrer par la suite environ 15.000 messages allemands. A l'appui de ces informations, des mises en garde répétées sur l'imminence de l'attaque parvenaient des membres de la Schwarze Kapelle au sein de l'état-major général allemand et de l'Abwehr, ainsi que du Vatican. « On eut même plus tard confirmation, en février 1940, que le mauvais temps avait forcé un courrier allemand à atterrir en Belgique et que le plan complet de l'opération Jaune était tombé aux mains des Belges. En outre, des reconnaissances aériennes françaises avaient signalé d'énormes concentrations de blindés et de troupes allemandes dans la région d'Eifel. Enfin, comme on devait le déclarer par la suite, directives et objectifs de l'offensive avaient été dévoilés par les questionnaires du service secret allemand, tombés aux mains du contre-espionnage français par les soins d'agents doubles. « Et pourtant, quand les armées de Hitler, fortes de 2.500.000 hommes, attaquèrent la Belgique, les Pays-Bas et la France, le 10 mai 1940, la surprise fut totale! Malgré les renseignements fournis par l'espionnage, jamais peut-être n'avait été enregistrée une telle défaillance dans l'appréciation de la situation et les choix d'une action, échec qui devait demeurer l'un des plus mystérieux et des plus catastrophiques de l'Histoire¹⁰ ». Quand la bêtise et la négligence*

⁹ Copie britannique de la machine Enigma, appareil de codage utilisé par les Allemands.

¹⁰ Anthony Cave Brown : *La Guerre Secrète*, Paris, Pygmalion/Gérard Watelet, , 1981, pp 53-54

atteignent des proportions aussi colossales, il est quand même permis de se demander si elles n'ont pas été voulues.

Si l'on appliquait au Congo les préférences et les convictions du Roi, on aboutissait à considérer que la guerre était finie pour la Belgique vaincue, et que le Congo devait rester neutre et fournir ses matériaux stratégiques à l'un et l'autre camp, en attendant la victoire fasciste « inéluctable ». Corollairement, le Congo devrait s'armer car ses ressources ne laisseraient personne indifférent. D'où un certain nombre de plan de mobilisation, étonnants si on les rapporte au fait que les ennemis les plus proches, les Italiens, étaient à 1.700 kilomètre, mais beaucoup plus compréhensibles si l'on compte, au nombre des assaillants possible, les Anglais du Tanganyika et de Rhodésie, voire les Français de l'AEF !

Ce problème n'existait bien sûr pas pour les « londoniens », qui acceptaient l'autorité du gouvernement belge exilé à Londres, et dont faisait partie le Gouverneur. Ceux-ci considéraient que les Alliés formaient un bloc et que tous devaient poursuivre la guerre depuis les territoires libres, c'est-à-dire la Grande Bretagne et les possessions coloniales. Dès lors, il devenait nettement moins urgent de s'armer jusqu'aux dents, mais le Congo se situerait résolument dans le camp allié, et réserverait bien sûr ses précieuses fournitures stratégiques à ceux-ci. Raison pour laquelle l'effort de guerre prévu par le GG Rijckmans était avant tout économique. Comme on le voit, on aboutit donc à une situation où militaires et royalistes inclinent plutôt au défaitisme, mais où celui-ci les pousse à insister davantage sur l'armement ! Celui-ci, en effet, était nécessaire dans l'éventualité d'un coup de force allié pour le contrôle des ressources congolaises « neutres » !

La possibilité d'une victoire fasciste fut surtout envisageable en 1941, où l'Axe n'avait plus comme ennemi que l'Angleterre. Et c'est précisément à ce moment que se passe l'épisode sanglant de la grève d'E'ville, auquel on ne voit pas quelle explication rationnelle donner, si ce n'est le désir de saboter l'effort de guerre !

Ensuite, l'attaque de l'URSS par Hitler changea radicalement le rapport des forces en présence, puis l'entrée en guerre des Etats-Unis accentua encore ce nouveau rapport de forces et, surtout, rendit l'effort de guerre en faveur des Alliés rentable et financièrement attrayant.

Les déchirements de la guerre à la SGB



• Camille Gutt et Paul-Henri Spaak en 1942.
(Photo SOMA-CEGES)

Contrairement à la première guerre mondiale dont la Société Générale émergea comme le chef de file du système bancaire et le mentor de la politique de reconstruction, sa position à l'issue du second conflit mondial fut ébranlée par les controverses suscitées par le « comité Galopin » et la mise en œuvre de la « doctrine Galopin », situation encore compliquée par le fait que Galopin lui-même cumula le fait d'avoir été taxé de collaboration et... assassiné par les fascistes, ce qui est tout de même un comble !

De plus, décrire ce qui s'est passé au Congo en ne tenant compte que de l'UMHK d'une part, de Pierre Rijckmans de l'autre, alors que tous avaient à l'esprit la guerre qui se déroulait en Europe, ce serait injuste, ce qui n'est qu'un petit défaut parce que l'Histoire n'est pas un tribunal, mais ce serait inexact ! Sans viser à faire un exposé détaillé de l'histoire de la Société Générale pendant la guerre, il faut tenter de comprendre les choix effectués par ses dirigeants et les

malentendus qui en ont découlé à la lumière des documents existants¹¹.

Prêts... pour la guerre précédente...

Sans revenir sur l'air du temps¹², il n'est pas superflu de rappeler qu'à l'époque où éclate la deuxième guerre mondiale, selon les estimations de l'époque, la Société Générale contrôlait directement ou indirectement 800 entreprises, soit 40 % du patrimoine industriel de la Belgique. Au Congo, sa place était encore plus importante.

Sa direction se composait d'hommes qui avaient été dans la force de l'âge en 1914-18 et avaient alors pour la plupart exercé des responsabilités exceptionnelles. Témoins des destructions de l'appareil industriel du pays, ils furent les artisans de sa reconstruction et de son développement tant en métropole que dans la colonie. Félicien Cattier, par exemple, dont le livre avait aidé à la reprise du Congo en exposant au grand public la portée exacte du rapport de la Commission d'Enquête de 1904, venait de prendre sa retraite, en 1938. En 1940, tous appartenaient à la génération des soixante ans. Sur le seul plan psychologique, la perspective de voir détruire en leur âge mûr un édifice auquel ils avaient consacré le meilleur de leurs efforts leur parut inacceptable, et cela n'a rien de surprenant, encore moins de répréhensible.

De plus le souvenir des dispositions prises pendant la première guerre mondiale pour préserver les avoirs de la Société Générale à l'extérieur du pays, de même que le rôle qu'elle avait joué tant dans le ravitaillement et le soutien de la population que dans l'émission de la monnaie et le financement des pouvoirs publics étaient de nature inspirer leur conduite après l'invasion allemande.

Il est courant d'entendre dire que les généraux, belges ou français, de 1940 étaient prêts pour la guerre précédente, mais pas pour celle qu'ils avaient à faire. Ce qui est vrai pour les officiers de l'armée l'est aussi pour les maréchaux de la finance !

¹¹ Plus de 60 ans se sont écoulés depuis la Libération. En dépit des travaux approfondis menés par les historiens, les passions ne sont pas éteintes et de profondes divergences d'interprétation opposent encore certains d'entre eux comme en témoignent leurs publications. Ces choix et ces malentendus ont, quoi qu'on en ait dit, placé à long terme la holding dans une position défensive qui n'est pas étrangère à la crise de 1988 et la prise de contrôle par le groupe Suez.

¹² L'air du temps est excellemment évoqué par J.Gérard-Libois et J.Gotovitch dans *L'an 40*

En suivant l'exemple de leurs prédécesseurs, les dirigeants de la Société Générale ne faisaient donc pas preuve d'originalité. La politique dite « *du moindre mal* » comme la référence aux grands hommes de la première guerre mondiale répondaient à l'esprit du temps. Le problème qui s'est posé, c'est que le déroulement du conflit comme l'évolution des rapports de force au sein de la société belge depuis vingt ans compromirent le succès de cette politique.

Dès 1938, l'aggravation de la situation Internationale avait suscité la mise au point d'un plan d'évacuation des entreprises qui, dans l'éventualité d'une invasion allemande, seraient susceptibles de participer à l'effort de guerre, tandis que des dispositions étaient prises pour soustraire au joug ennemi la gestion des entreprises au Congo et à l'étranger. Les responsabilités furent réparties entre les directeurs en fonction de ce plan et le gouverneur Galopin décida qu'il resterait en Belgique

Uranium en fuite

A la suite de la déclaration de guerre du 3 septembre 1939, Edgar Sengier, en dépit des objections de Galopin, qui ne souhaitait pas susciter d'affolement, s'installa dès octobre à New York pour y transférer les activités commerciales et financières de l'Union Minière et approvisionner les alliés en minerais du Katanga. La démarche de Sengier s'inscrivait dans son expérience de la première guerre mondiale¹³, lorsqu'il avait reçu mission d'organiser à Londres la livraison aux gouvernements alliés de la totalité du cuivre que l'Union Minière commençait à extraire au Katanga.

Toutefois en vingt ans, la situation avait changé. L'Union Minière figurait parmi les principaux producteurs de cuivre mondiaux; Sengier présidait le comité de production du cartel international du cuivre qui allouait les quotas de production et de vente aux Industries européennes, américaines et chiliennes. Il disposait lui-même d'un important réseau de relations aux Etats-Unis. Dans ces conditions, Sengier avait la haute main sur l'Union Minière, et assura en toute indépendance la direction de l'entreprise pendant les premières années

¹³ L'obsession de 1914 était universelle dans ce milieu n 1940. Cet anachronisme peut avoir guidé Sengier et l'avoir fait agir comme en 14, où l'Allemagne avait attaqué dès le début de la guerre, alors qu'il s'écoula presque un an de « dôle de guerre » avant l'attaque allemande de 40. Toutefois, la nécessité de tourner la ligne Maginot rendait presque inéluctable le passage par la Belgique et une anticipation est tout à fait possible.

de la guerre sans guère de contact avec le gouvernement ni ses représentants aux Etats-Unis. Les fournitures de cuivre atteindront 800.000 tonnes de 1940 à 1944, contre 85.000 tonnes pendant la première guerre mondiale.

On peut admettre que Sengier, en gagnant les Etats-Unis, fit comme tout le monde et répéta la guerre de 14. Qu'il eût songé à emporter de l'uranium témoigne en faveur de son flair... Il est vrai que ce métal, outre sa valeur stratégique, a aussi une valeur marchande non négligeable.

Mais, s'il était si décidé à approvisionner les Alliés en minerais katangais, on s'explique mal l'attitude neutraliste qui fut celle de l'UMHK au Congo, alors que Sengier était, en pratique, seul aux commandes.

Dès 1942 Sengier vendit de l'uranium aux Américains, à l'insu des autorités belges et entretint des contacts avec certains responsables du projet Manhattan. Ce ne sera qu'au moment où, conscient de sa position de force, il fera monter les enchères à propos du prix et de l'octroi aux Etats-Unis du monopole d'achat du minerai, que le gouvernement américain entamera en février 1944 une négociation directe avec les ministres belges à Londres. Elle débouchera sur l'accord secret antidaté au 26 août 1944, à l'origine de la fameuse question de l'uranium qui agitera l'opinion et le Parlement plusieurs années après la guerre.

Galopin

Lors de l'invasion de la Belgique le 10 mai 1940, La direction de la Société Générale mit à exécution son plan de repli tandis que le gouvernement décidait de quitter la capitale. C'est ici qu'intervient la controverse sur la mission confiée par les ministres Paul-Henri Spaak et Camille Gutt le 15 mai 1940 aux « trois grands de la finance ». Alexandre Galopin, de la SGB, Max-Léo Gérard, président de la Banque de Bruxelles et Fernand Collin, président de la Kredietbank, mission invoquée à la fin de la guerre par bon nombre d'industriels pour se défendre des accusations de collaboration économique. Sur ce débat s'en greffera un autre, plus virulent encore, à propos du silence du gouvernement de Londres sur l'assassinat de Galopin et du désaveu de sa politique à la Libération.

L'enjeu fondamental de ce débat est la politique menée par les hauts dirigeants de l'industrie et de la finance sous la conduite

d'Alexandre Galopin face à l'occupant. Découlait-elle oui ou non de la mission confiée par Spaak et Gutt le 15 mai 1940 et a-t-elle été ensuite cautionnée par le gouvernement de Londres?

L'incertitude quant au contenu de cette entrevue du 15 mai 1940, à laquelle d'autres personnalités n'avaient pu se rendre vu la confusion ambiante, réside dans l'absence de tout procès-verbal de l'entretien. Un seul fait est acquis de longue date: le gouvernement donna mandat aux banquiers de payer les traitements des agents de l'Etat en pays occupé. Par contre la mission de haute confiance de Spaak aux banquiers, mission qu'il souhaitait élargir à plusieurs personnalités, n'impliquait aucune délégation de pouvoirs, mais une invitation aux responsables de l'économie à servir de guide moral à la population.

Encore que Spaak n'en ait pas été à revirement près, investir ainsi des banquiers, dont ce n'est quand même pas le métier, d'un quasi sacerdoce national aurait été une idée assez saugrenue ! A l'appui de cette interprétation, on peut invoquer que Galopin lui-même ne s'est jamais réclamé de cette mission pour justifier sa conduite.

Dès le 19 mai 1940, le gouverneur de la Société Générale prend l'initiative de réunir régulièrement un groupe de hauts dirigeants des milieux d'affaires en vue de définir la politique à suivre face à l'occupant. Alors se forge la « doctrine Galopin » qui préconise la poursuite ou la reprise du travail afin de pourvoir aux besoins de la population et de maintenir la main d'œuvre sur place, en excluant la livraison de matériel à l'occupant et les fournitures effectuées dans un esprit de lucre. Cette formule paraît avoir fait l'unanimité, peut-être tout simplement parce qu'elle est, à la fois, incontestable et floue !

L'idée était bien sûr que garder l'industrie en activité conservait aux gens leur gagne-pain et pouvait éviter ou limiter les réquisitions de main d'œuvre. Mais il est non moins évident que la question de ce qui est exactement une fourniture « de guerre » offrait la possibilité de multiples « distinguo » subtils à ceux qui avaient envie de faire beaucoup d'argent. Quelle est la limite exacte de la notion de fourniture « de guerre » ? Pour ne prendre qu'un exemple : l'industrie textile, importante en Belgique, devait-elle accepter ou non de confectionner des uniformes pour la Wehrmacht ?

Au fil du temps la doctrine Galopin donna lieu à des ajustements successifs. La politique dite de «moindre mal », qui au départ avait recueilli un large consensus, ne tarda pas à révéler ses limites dans la mesure où les Allemands ne pourvoaient pas au ravitaillement de la Belgique en échange de la livraison de produits industriels et où la lutte contre la déportation de main d'œuvre était vouée à l'échec. La politique de présence prônée par Galopin entraînait inévitablement des compromis face à la volonté de l'occupant d'exploiter au maximum les ressources de la Belgique sans contrepartie.

Conscient de cet échec, Galopin ne la poursuivit pas moins dans le but de sauvegarder le patrimoine industriel et de préparer l'après-guerre. Son indépendance et son pragmatisme, inspirés par le souci de préserver l'identité belge et de mettre la Société Générale à l'abri de l'ingérence allemande en jouant des rivalités entre l'administration militaire et la SS, mais aussi en refusant de suivre la politique du gouvernement de Londres, partisan d'un soutien maximum à l'effort de guerre allié, tout en accordant l'appui financier de la Société Générale à la Résistance. A vouloir marier l'eau et le feu, Galopin suscita des réserves à son égard dans les deux camps.

Considéré comme le roi de l'économie belge et comme opposant au régime nazi, il fut assassiné le 28 février 1944 à son domicile par des hommes de main du mouvement *De Vlag* contrôlé par la SS. Par contre, à Londres, la priorité accordée par Galopin à la sauvegarde du patrimoine industriel au détriment d'un appui maximum à la cause alliée avait approfondi les divergences de vues entre le gouvernement et le gouverneur de la Société Générale depuis 1942.

De là, le silence de Londres sur son assassinat et la campagne menée contre le gouvernement Pierlot par le successeur de Galopin et certains membres du comité Galopin à la Libération. Au-delà de la fidélité à la mémoire du gouverneur assassiné, l'enjeu était de taille puisque, aux termes de l'article 115 du Code pénal, les industriels qui avaient suivi les directives du comité Galopin étaient passibles de poursuites pour collaboration.

« Ralliement » ?

Si la carrière de Camille Gutt a été liée dans sa première phase à Georges Theunis, qu'il appela toute sa vie «mon colonel», au grand amusement de leur entourage, c'est son amitié avec Gaston Blaise qui lui ouvrit les portes de la Société Générale dans les entreprises du secteur des métaux non-ferreux. Il était, entre autres, administrateur-

délégué de la Société Générale des Minerais, lorsqu'il fut sollicité par Hubert Pierlot pour reprendre le portefeuille de ministre des Finances dont il avait été détenteur en 1934-35 dans le « *gouvernement des banquiers* » présidé par Theunis.

Pendant l'exode, Gutt a rencontré à Bordeaux les dirigeants de la Société Générale chargés d'assurer en pays libre le maintien des liaisons avec les filiales établies au Congo et l'étranger. Au cours de cette entrevue, Blaise, Callens, Carton de Wiart et Félicien Cattier, qui avait conservé après sa retraite d'importantes responsabilités dans le domaine maritime et colonial, lui déclarèrent qu'il n'était pas indispensable que tout le gouvernement s'installât à Londres mais, en tout cas, les ministres des Finances, des Colonies et des Affaires étrangères.

Plusieurs mois s'écoulèrent avant que la Société Générale contactât officieusement Gutt par l'intermédiaire de Cattier à propos de l'internement des Allemands au Congo. Cette première démarche fut mal accueillie dans la mesure où Cattier est intervenu auprès du gouverneur général du Congo à l'insu du ministre des Colonies.

Gutt y réagit vivement: « *Si on veut nous demander d'y mettre fin, écrit-il à Theunis le 26 septembre 1940, on peut se fouiller... C'est tout de même formidable cette idée de vouloir se bourrer le crâne avec l'idée que nous ne sommes pas en guerre avec l'Allemagne, alors qu'elle vient de nous imposer une contribution de guerre de trois milliards de francs. Il y a des moments où je me demande de quel côté de l'eau est l'asile d'aliénés.* »¹⁴

Le premier contact officiel entre les milieux industriels et le gouvernement de Londres a lieu à la fin février 1941, lorsque Cattier vient à Lisbonne pour demander la libération des prisonniers allemands au Congo par crainte de représailles que les Allemands pourraient exercer en Belgique sur les coloniaux belges. Il se heurtera à une fin de non-recevoir.

Si malgré plusieurs tentatives de Gutt, les milieux industriels s'abstiennent de toute demande d'instructions à Londres et affichent plutôt l'indifférence à l'égard du gouvernement en exil, la Société Générale recourt en juin 1941 à l'intermédiaire d'Arthur Bemelmans,

¹⁴ C.R.E.H S.G.M., Archives Gutt, Correspondance Theunis, 1 p5 Gutt entame sa lettre en ces termes: « *Cattier a fini par s'apercevoir de mon existence...* »

vieille connaissance de Gutt du temps des négociations sur les réparations, pour faire connaître la situation en Belgique et la haine qui se développe contre l'occupant. « *A ce sujet, écrivait Bemelmans de Suisse le 21 juin 1941, il ne faut surtout pas ajouter foi à certains bruits que les dits protecteurs <les Allemands> ont fait courir sur mon patron <Galopin> au sujet de collaboration etc... Rien n'est plus faux et compte tenu de la situation, son attitude est simplement superbe; aussi bien la douairière <la Société Générale> est-elle des plus mal notées et on le lui fait bien sentir. Je termine en te signalant que malgré tout nous conservons bon espoir. Notre reconnaissance envers ceux qui font tous les efforts dans ce but <la Liberté> grandit journallement en même temps que nos espoirs* »

Cette lettre qui parvint à Londres début septembre 1941 y fut perçue comme le signe d'un changement d'attitude de la Société Générale à l'égard du gouvernement.

Le Congo aux côtés de l'Empire britannique



La participation du Congo à la guerre de 1914 avait été avant tout militaire. Dans la guerre de 1940, son action fut totale : il apporta à la fois les richesses de ses mines, de ses plantations, de ses forêts, le travail acharné de ses populations, ses soldats, ses armes.

Sensibilisé désormais par le besoin de défense du Bas-Fleuve contre de possibles attaques de corsaires allemands et des territoires du Nord-est contre des incursions menées à partir de l'Afrique orientale italienne, Ryckmans cède aux pressions croissantes de l'Etat-major de la F.P. et décrète une mobilisation par phases. Il s'adresse à Londres, par le canal de l'Ambassade, sollicitant de l'artillerie pour le fort de Shinkakasa qui contrôle l'embouchure du fleuve, des vedettes rapides pour arraisonner les navires suspects et des avions pour assurer la lutte contre les sous-marins... Mais la démarche est trop tardive et la Belgique n'a à ce moment aucun gouvernement qui puisse répercuter ces demandes vers les Britanniques.

La décision de mettre les ressources du Congo au service de la Grande-Bretagne sera rapidement entérinée par le ministre des Colonies Albert De Vleeschauwer. Le 18 juin 1940, à Bordeaux, il s'est vu attribuer par ses collègues ministres les pouvoirs

d'Administrateur général de la colonie en vue de sauver nos intérêts au Congo, de les protéger contre la tentation de quelque pays que ce soit d'en prendre le contrôle. C'est à ce titre qu'il rejoindra Lisbonne puis Londres où il se présentera comme représentant du gouvernement légal de la Belgique, assurant les Britanniques du soutien total de la colonie et de la volonté du pays de poursuivre la lutte à leurs côtés. Démarche essentielle car pour Londres le Congo était un enjeu stratégique de première importance qui ne pouvait tomber sous contrôle allemand.

Témoignant de ce souci, une canonnière de la Royal Navy, le « *Bridgewater* » était arrivée début juin à Matadi. En juillet, le gouvernement anglais enverra à Léopoldville une mission militaire dirigée par le lieutenant-colonel McKenzie et une mission économique conduite par Lord Hailey.

Les militaires britanniques ne sortirent guère enthousiasmés de leur visite. Le sous-équipement de la FP, par exemple en camions, en avions, en armement lourd ne pouvait que les décourager car cela signifiait que la Grande-Bretagne, qui arrivait à peine à s'équiper elle-même, risquait de se voir demander du matériel par ce nouvel allié. Les Anglais, de plus, n'avaient qu'une confiance limitée dans les troupes de « *natives* »... « *Obtenir les ressources du Congo, mais ne pas se laisser refiler son armée* » pourrait être un bon résumé de l'attitude britannique.



Le 1er octobre 1940, "*Radio Congo Belge*" fut créée à Léopoldville sous la responsabilité du gouverneur général. Cette radio s'adressait aux coloniaux et aussi aux Belges de la métropole, grâce à un modeste émetteur ondes courtes de 7,5 kilowatts. En 1942, le gouvernement belge en

exil à Londres décida d'acquérir un nouvel émetteur ondes courtes de 50 kilowatts à installer à Léopoldville. Cet émetteur, acheté aux États-Unis, fut mis en service le 16 mai 1943. Dirigée depuis Londres, la radio émettait de Léopoldville, "territoire belge libre". Le 31 octobre

1943, eut lieu le lancement d'émissions de propagande dans d'autres langues telles que le portugais, l'espagnol et l'anglais. Le programme en neuf langues dont l'Afrikaans et le turc connut un succès international sous le nom de "*la Voix de l'Amitié*"

Cela inspira certainement des idées modernisatrices au Gouvernement général et, le 12 octobre 1944, on assista à l'ouverture, au sein du service d'information du gouvernement général, des sections « presse », « radio », « cinéma » et « bibliothèque ».

La guerre avait suffisamment démontré l'importance de la radio pour que l'on crée un service mondial belge immédiatement après la libération de la métropole. Les informations rédigées à Bruxelles étaient câblées à Léopoldville et les programmes enregistrés sur disques envoyés au Congo Belge par les avions Sabena. L'émetteur de Léopoldville était précieux car sa position proche de l'équateur lui assurait l'une des meilleures positions pour atteindre une grande partie du monde grâce aux ondes courtes. On émettait alors quotidiennement durant près de 15 heures. La station jouit de la même popularité que celle connue durant la guerre. Des milliers de lettres d'auditeurs, pour la plupart originaires des USA, parvinrent à la rédaction. Plus tard, apparurent les célèbres programmes de messages aux marins et aux missionnaires.

Le Congo, seule participation belge à l'Alliance

L'UMHK avait prévu la guerre et, l'administrateur délégué Edouard Sengier a fait expédier à New York 1.000 t de minerai de pechblende... celui-là même qui servira pour la bombe d'Hiroshima. Les dates citées varient un peu : les uns disent en 1940, d'autre, dès le début de 1939. Ce n'est cependant que le 18 septembre 1942 que Sengier annonce au colonel Nichols que l'uranium espéré par les Américains se trouve déjà à New York. Ce délai pourrait être à rapprocher de ce qui est dit, ci-dessous, des événements d'E'ville en 1941. La production de métaux stratégiques est poussée, 800.000 t de cuivre sont vendues à la Grande-Bretagne de 1940 à 1944, cependant que des tonnages importants de cobalt, étain, zinc, minerai d'uranium sont exportés aux Etats-Unis...

Paradoxalement, l'engagement, voulu par le Gouverneur Général, aux côtés de l'Empire britannique va se heurter à diverses critiques au sein même de la colonie. Celles des grandes entreprises

industrielles, notamment du Katanga, qui voulaient conserver leurs marchés et pour lesquelles le statut de neutralité permettrait de livrer leurs productions au plus offrant. Celles aussi du commandant a.i. de la F.P., le colonel A.Gilliaert, successeur à ce poste du général E Hennequin rappelé à Bruxelles en octobre 1939. Impressionné par l'apparente invincibilité des armées allemandes, l'importance des forces italiennes déployées en Afrique orientale, les courants pronazis qui existaient en Afrique du Sud, le ralliement du gouverneur du Congo Brazzaville au régime de Vichy, il recommande au Gouverneur de déclarer la neutralité du Congo et même de proclamer son indépendance. Cette attitude pour le moins étonnante contraste avec celle du cadre de la F.P. qui ronge son frein loin des champs de bataille et qui voudrait voir les forces coloniales engagées aux côtés des faibles forces britanniques déployées au Kenya et au Soudan.

Le Gouverneur général, qui a reçu l'appui du ministre des Colonies, ne déviera pas de sa ligne de conduite. La Bataille d'Angleterre a mis un coup d'arrêt à l'expansion allemande et les consciences se réveillent. Le Congo est résolument entré dans la guerre aux côtés de l'Empire britannique, même si l'essentiel de son effort ne porte que sur la fourniture de produits stratégiques. Un gouvernement belge reconnu par les Britanniques s'est finalement reconstitué à Londres fin octobre 1940. Le ministre des Colonies a débarqué au Congo pour une première visite le 5 décembre 1940. La Belgique s'est déclarée en guerre avec l'Italie. La F.P. s'apprête à entrer en opérations aux côtés des troupes anglaises dans le cadre de la conquête de l'Afrique orientale italienne. Elle y engagera un hôpital de campagne ainsi qu'un bataillon d'infanterie renforcé.

Après les nombreuses difficultés et péripéties qui avaient émaillé la reconstitution du gouvernement belge de Londres, il était important pour lui d'assurer sa crédibilité aux yeux des autorités britanniques. La mise à disposition des ressources du Congo, de l'or de la Banque Nationale, des navires de sa flotte marchande, constituaient certes des décisions importantes, mais aucune unité militaire belge n'était présente sur le sol anglais. La plupart des autres nations d'Europe occidentale, victimes elles aussi de l'invasion nazie, avaient été en mesure de transférer outre-manche des éléments constitués de leurs forces armées, ce qui donnait à leur effort de guerre une visibilité immédiate. Ce n'était pas le cas de l'armée belge, prisonnière en bloc

après la reddition de Léopold III. Certes, il y a des Belges qui combattent dans l'armée britannique mais, justement, sous l'uniforme anglais, leur visibilité est nulle.

Sans conteste, un sentiment de frustration en résultera dans le chef des autorités belges de Londres. La volonté du gouvernement belge d'afficher de façon significative la part que la Belgique entendait prendre sur le plan militaire à l'effort de guerre sera donc une de ses préoccupations constantes. Cette visibilité, dans l'immédiat, ne peut lui venir que des troupes du Congo.

L'importance, pour les Alliés, d'un accès aux ressources du Congo, se trouva accrue dès lors que le Japon entra dans la guerre et que la majeure partie des Indes néerlandaises tomba sous son contrôle. Le principal produit stratégique provenant des Indes néerlandaises était le caoutchouc de ses plantations d'hévéas. Le Congo allait redevenir un gros producteur de caoutchouc !

Opérations militaires

En 1941, le Ministre des Colonies De Vleeschauwer nomme à nouveau le Général Ermens¹⁵ commandant en chef de la FP (donc aussi du corps expéditionnaire). Après une période de concentration, les troupes congolaises franchissent les frontières en février 1941 et passent à l'attaque : leur objectif, ce sont les centres italiens d'Abyssinie. Coopérant avec le commandement britannique, un premier bataillon, après avoir parcouru 1.700 kilomètres à travers les plaines brûlantes du Soudan, remporte bientôt les victoires d'Asosa et de Gambela; d'autres éléments le suivent et montent en ligne.

A ce moment, bousculés à l'Est par les Anglais, les Italiens refluent vers les positions tenues par les Belges dans la région de Saio: c'est là qu'ils vont trouver la défaite. En effet, sous le commandement du général Gilliaert et du colonel DronkersMartens, les troupes congolaises investissent Saio et passent à l'attaque; le 3 juillet, Saio tombe : une armée italienne de 9 généraux, près de 400 officiers, plus de 2.500 sous-officiers et soldats et plus de 3.500 auxiliaires se rend

¹⁵ Ermens, né en 1884, était arrivé au Congo en 1912 pour une mission géographique, et avait fait la campagne d'Afrique Orientale en 14-18. En 1930, Commandant en Chef de la FP. des désaccords avec le GG Tilkens l'amènèrent à démissionner et à rentrer en Belgique. Il est nommé VGG du Kasai en 1932 et VGG adjoint de Rijckmans en 1935. Ermens était partisan de nommer rapidement des sous-lieutenants (donc des officiers) congolais.

aux Belges. Cette victoire écrasante devait entraîner la reddition de toutes les troupes italiennes stationnées au sud du Nil bleu.

Quelques mois plus tard, de nouveaux effectifs belgo-congolais s'embarquaient à Matadi : un corps expéditionnaire au complet allait occuper, au Nigeria britannique, des positions d'attente devant la frontière du Dahomey vichyste. Il devait en principe s'insérer dans une vaste manœuvre d'encerclement des colonies françaises non encore passées dans le camp allié. Toutefois, l'accélération des événements, le débarquement en Afrique du Nord, le ralliement de Dakar qui entraîna celui des territoires voisins, rendirent vite inutile son intervention. Aussi, au début de 1943, les troupes congolaises quittent le Nigeria : partie par mer, partie par terre, elles gagnent le Moyen-Orient. Six mille soldats font le tour de l'Afrique en bateaux tandis qu'un convoi de plus de mille véhicules, dans un raid spectaculaire qui fut un véritable exploit sportif, traverse les déserts soudanais, arrive à Khartoum et de là atteint le Caire.

Les effectifs de deux brigades restèrent dès lors stationnés au Moyen-Orient pendant près de deux ans : en Egypte, en Palestine, ils assurèrent la relève de troupes prêtes au combat et ils assumèrent des missions importantes de garde et de surveillance. Des plans secrets prévoyaient leur utilisation éventuelle dans une campagne balkanique mais, là aussi, les événements se précipitant, l'offensive d'Italie et le débarquement de Normandie créèrent des perspectives nouvelles. Mission remplie, les troupes congolaises furent rapatriées sans avoir connu les champs de bataille d'Europe. Ermens démissionna en 1944 parce que les Anglais ne voulaient pas entendre parler d'utiliser la FP pour des opérations en Europe. Il ne quittera cependant le Congo qu'en 1946.

Pourtant, c'est jusqu'en Extrême-Orient que l'on vit apparaître pendant la guerre les soldats congolais; en effet, sous le commandement du colonel-médecin Thomas, un hôpital de campagne venu du Congo apporta aux Alliés son concours permanent sur les fronts d'Afrique orientale, au débarquement de Madagascar, et enfin, en pleine guerre japonaise, dans la jungle de Birmanie.

E'ville 1941, grève ouvrière et sabotage patronal

Il est important de tenir compte de ce que les faits dont il va être question se sont passés en 1941. A ce moment, Hitler semblait victorieux et n'avait plus en face de lui que la Grande-Bretagne. Il n'avait pas encore pris le virage fatal qui l'amènerait un an plus tard à attaquer l'URSS. Le Japon n'était pas encore entré en guerre et les Etats-Unis, non plus. La guerre n'avait donc pas encore pris son extension maximum et l'on pouvait encore se tromper sur ce qui en serait finalement l'issue.

En 1941, donc, se produisirent à Elisabethville des troubles sociaux qui induisent à se poser certaines questions sur la sincérité du patriotisme des grandes firmes industrielles, même quand elles font simultanément leur beurre dans les productions de guerre.

Voici les faits :

La guerre avait rendu les denrées de première nécessité, telles que la nourriture et les combustibles, beaucoup plus chères. Ceci aussi bien pour les Noirs que pour les Blancs. Ces derniers, toutefois, après un mouvement revendicatif, avaient obtenu de l'UMHK, de loin le principal employeur de la ville, de substantielles augmentations de salaire pour compenser la hausse du coût de la vie. Les ouvriers indigènes se mirent alors en grève pour obtenir des compensations du même ordre.

Le 8 décembre 1941, une réunion se tint à l'administration du territoire, présidée par l'Administrateur Territorial principal Marchal, à laquelle participaient notamment le vicaire apostolique Mgr de Hemptinne et des représentants de l'UMHK. L'administrateur exposa qu'à son avis les revendications des travailleurs congolais étaient largement justifiées, et proposa un ensemble de mesures, comprenant des augmentations de salaire et une intervention patronale dans la fourniture de combustible. Refus de l'UMHK, appuyée par l'évêque.

Marchal se rendit ensuite à l'entrée de la cité indigène où, sur le vaste espace libre de la « zone neutre », se tenait une réunion d'ouvrier. Ils étaient nombreux, bruyants, palabraient fort et d'abondance mais ne se montraient en rien violents. L'Administrateur pénétra loin dans la foule et se mit à discuter avec eux.

Sur ces entrefaites, arriva la F.P., envoyée semble-t-il par le Commissaire de District, ou par le Gouverneur A. Maron. L'officier qui la commandait fit les sommations d'usage, mais en lingala, langue

qui n'est comprise d'à peu près personne au Katanga. Après quoi, la troupe ouvrit le feu. L'adjoint de Marchal plaqua celui-ci au sol pour qu'il ne soit pas touché.

Peu après, l'administrateur territorial principal Marchal fut déplacé à Sakanya, localité très secondaire à la frontière rhodésienne, alors qu'Elisabethville était la seconde ville du pays. Il est difficile de ne pas y voir une disgrâce et un exil !

La fusillade fit au moins 62 morts (chiffre officiel), peut-être plus (la rumeur publique parla d'une centaine) et une centaine de blessés. Le *Rapport sur l'Administration de la Colonie*, déposé au Parlement belge après la guerre, constatait « *Le caractère insurrectionnel du mouvement ne fait aucun doute, puisqu'il y eut des morts...* ». Curieuse forme de raisonnement qui fait de la mort de quelqu'un que la FP a tué, la preuve évidente qu'il devait certainement être méchant, violent et malintentionné !

Marchal ne fit aucun commentaire à ce sujet de son vivant. Il mourut dans les années '80 et sa fille fit alors publier un document posthume, dans un petit bulletin (« *Sous les Palmes* »¹⁶), édité par une association de vétérans coloniaux d'importance secondaire.

Dans ce message d'outre-tombe, Marchal exprimait la conviction que les dirigeants d'alors de l'UMHK, probablement d'accord avec de Hemptinne, avaient délibérément tenté de faire se durcir le mouvement revendicatif des ouvriers indigènes, afin d'entraver la production et de saboter ainsi l'effort de guerre. Il estimait qu'à ce moment-là de la guerre, ces hauts personnages s'attendaient à une victoire des puissances de l'Axe, si même elles ne la désiraient pas.

Luluabourg, 1944

La mutinerie de la garnison de la FP de Luluabourg, en 1944, fut expliquée par le fait que des soldats appartenant à la même ethnie Luba-Kasaï, mécontents de retrouver une position subalterne après les campagnes d'Ethiopie ou d'Orient, entrèrent en rébellion. Cette révolte entraîna l'amalgame ethnique dans la FP. (Comme tout mécontentement dans l'armée était toujours censé, comme ailleurs, être « ethnique », la nécessité du mixage ethnique était remise en

¹⁶ Dans son numéro 23 datant de 1983. (KBR)

avant à chaque fois qu'il y avait dans l'armée de la « grogne » ou des troubles plus graves.)

On parla aussi d'un retour du *Kitawala* et même d'une manipulation de cette secte par les services secrets allemands. Un certain Léon Debertry se fendit même à ce sujet d'un roman d'espionnage ¹⁷

Il y a pourtant quelque apparence que l'on pouvait trouver des griefs sans avoir à les chercher dans « les ténèbres du tribalisme primitif » ou dans « les menées subversives de l'Abwehr ». J.L Vellut, écrivit en 1983 un article sur le trouble qui régnait également chez les soldats congolais à Elisabethville aux mois de janvier-février 1944. On trouve dans cet article, une lettre de Liévin Kalubi, qui formulait les plaintes de ces soldats. La lettre est destinée aux "*représentants de l'armée américaine au Congo*". Citons-en les extraits suivants :

"Depuis le début de cet atroce conflit mondial, les grandes nations d'Europe et d'Amérique parlent de la liberté des pays et des individus sans discrimination de race ou de couleur dans le monde entier. (...) Cette liberté ne s'avère pas être destinée aux noirs et plus spécifiquement pour nous, au centre du Congo, car à la moindre réplique, même si elle est justifiée, les Congolais se voient infliger les pires punitions, car dit-on, les noirs n'ont pas le droit à la parole. (...)

« Après la témérité sur les fronts d'Abyssinie, d'Assissa, de Gambela, après tous ces longs et pénibles voyages à travers tout le continent africain, pas un seul soldat congolais n'a reçu de rémunération. On leur prenait même leurs photos-souvenir et on les renvoyait chez eux comme des chiens qui revenaient de la chasse chez leur maître sans aucun butin.

« Pourquoi tous ces mauvais traitements ?

« Si les noirs du Congo ne sont pas des hommes comme les autres, pourquoi leur demander de collaborer aux efforts de guerre comme dans l'agriculture et l'industrie ? Pourquoi les mobiliser en tant que militaires pour construire les aérodromes, pour soigner les blessés et les transporter ? Pourquoi ?

« Malgré tout, ces créatures humaines n'ont aucune valeur, aucune dignité et aucun respect aux yeux des Européens. Ils les

¹⁷ *Kitawala*, éditée à *L'Essor du Congo*, Elisabethville, en 1953.

traitent de macaques, d'imbéciles, d'idiots, et pour eux aucune loi ou justice n'est valable.(...)".¹⁸

L'Effort de Guerre

Tandis que par vagues successives, les forces militaires du Congo quittaient ainsi les frontières pour couvrir leurs objectifs, un travail intense s'opérait à l'intérieur du pays. Toutes ses capacités productrices étaient tendues vers l'effort de guerre. L'or, l'étain, le cobalt, le tungstène, le copal, l'huile de palme, le caoutchouc étaient mis à la disposition des Alliés. Dans tous les secteurs de la vie économique, on marchait vers un seul but : jeter dans la bataille toutes les richesses, alimenter sans relâche les fabriques qui au delà des mers fournissaient matériel, vivres et munitions aux combattants, et sans arrêt colmater les brèches causées par la perte des pays d'Extrême-Orient tombés aux mains des Japonais et d'où venaient jadis l'huile et le caoutchouc.

Nous savons déjà que la Colonie s'y entendait pour faire tourner le « moteur à manioc » à plein régime. Pendant la seconde guerre mondiale, la production s'intensifia encore. Le 9 mai 1942, le gouverneur Ryckmans signa une ordonnance, qui permettait de maintenir indéfiniment au travail tout homme œuvrant dans les mines, les entreprises industrielles et agricoles. Le 1^{er} février 1943, une seconde ordonnance permettait, quant à elle, de réquisitionner tout Congolais pour le travail des mines et des entreprises. Une troisième ordonnance, datant du 15 juin 1944, autorisait la réquisition des Africains pour des travaux en dehors des limites de leur province, situation qui aboutit à de véritables déportations de travailleurs.

Mais l'effort de guerre concerne *aussi* le milieu rural où la pression administrative se fait durement sentir à partir de 1942, lorsque la durée du travail obligatoire passe de soixante jours à cent vingt jours. Le retour à la cueillette du caoutchouc est particulièrement mal supporté chez des populations qui se souvenaient du « caoutchouc rouge ».

Dans sa correspondance et ici et là prudemment dans ses publications, le Père Hulstaert fait l'inventaire des suites de la deuxième campagne du caoutchouc, celle de l'effort de guerre. Il n'hésite pas à en dénoncer les cruelles conséquences pour le peuple et

18 Vellut JL "Le Congo belge durant la seconde guerre mondiale" recueil d'Etudes', Académie Royale des Sciences d'Outremer, Bruxelles 1983, p.504-505

pour le travail d'évangélisation. En octobre 1945, il écrit à Tempels: « *Vous n'avez pas d'idée de ce que la guerre a signifié pour ces gens et combien triste, spirituellement et moralement, est devenu ce pays du caoutchouc et des routes à construire: tout pour l'économie des Blancs, tout pour la guerre, tout pour l'Etat. De là: indifférence totale; les gens ont vu que nos belles paroles sur les valeurs supérieures ne sont que des paroles dans l'air; qu'en fin de compte il y a des valeurs et des divinités tout autres, beaucoup plus importantes et puissantes que celles que nous prêchons, à savoir l'argent et l'Etat. Ils disent: oui, Dieu est bien Dieu au ciel, mais ici sur terre, il n'y a qu'un seul Dieu: l'Etat* »¹⁹

En 1942, l'Administrateur de Coquilhatville veut lancer la campagne de caoutchouc avec une brochure. Hulstaert s'y oppose et il écrit au remplaçant de l'évêque: « *Les gens ont marre de cette affaire de caoutchouc et croyez-moi, les souvenirs de l'ancienne période ne se sont pas effacés, au contraire* »²⁰. Mais, il traduit en lomongo le texte qui sera imprimé par la Mission.

En 1946, le gouverneur Ryckmans constatait : « *Nos indigènes des villages n'ont pas de superflu; leur niveau de vie est si bas qu'il doit être considéré non seulement comme incompressible, mais comme inférieur au minimum vital. Les milieux coutumiers de l'Afrique noire sont terriblement pauvres. L'ensemble de leurs activités permet à peine aux habitants de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce (...) Tous ceux qui connaissent la brousse s'accordent à dire que les populations sont fatiguées par leur dur effort de guerre. Nous ne pouvons leur demander de soutenir cet effort - et moins encore de l'intensifier. La limite est atteinte.* »²¹

Mais, en même temps, corollaires de la situation, des phénomènes nouveaux se produisaient à l'intérieur du Congo. La rupture économique avec la Belgique avait changé le courant des affaires : d'une part, les importations s'alimentaient à de nouvelles sources, surtout en Amérique, qui prenait pied sur le marché congolais et découvrait le potentiel de l'Afrique, et qui avait seule été en mesure

¹⁹ Lettre à P. Tempels du 4 octobre 1945 (Aequatoria)

²⁰ Lettre du 25-5-1942

²¹ P. RYCKMANS, "*Discours prononcé à Léo le 5 juillet 1946*" in *Etapas et Jalons*, Bruxelles, 1946, p.205-206.

de fournir en personnel ses Missions durant le conflit ; d'autre part, l'armature industrielle elle-même du Congo changeait d'aspect : jusqu'alors, le Congo avait été avant tout un fournisseur de matières premières et un acheteur de produits fabriqués; désormais, il commençait à s'équiper en industries de transformation et à répondre lui-même aux besoins de son marché intérieur. Une prise de conscience de sa valeur et de sa puissance mondiale naissait et s'affermissait.

Le Congo sortit de la guerre avec des richesses accrues dues certes aux exportations minières, mais aussi au fait que la dette publique très lourde en raison du considérable effort d'équipement des années 20 s'était trouvée allégée par la dévaluation. Si bien que la colonie du Congo se trouva en état de financer complètement par elle-même le plan décennal de 1949.

Parallèlement, sur le plan social, un autre phénomène de prise de conscience se produisait. Le travailleur, blanc ou noir, commençait à affirmer ses droits; des syndicats se formaient. Le tout n'alla pas sans heurts ni sans remous. Ainsi en est-il dans tous les pays du monde lorsque se forment les classes sociales. Dans un pays qui jusque-là avait vécu sous l'étouffoir de la mainmise coloniale, on assistait alors à l'éveil d'un esprit démocratique.

Fait au moins aussi important, si pas encore plus important, c'est alors aussi que, principalement dans les centres urbains, on constata à la fois un éclatement de l'emprise coutumière et la naissance d'un individualisme chez les Congolais, le tout allant de pair avec la formation d'une jeune élite autochtone fraîchement sortie des écoles.

L'effort qui lui avait été demandé à grands renforts de propagande avait fait comprendre au Congolais qu'il était un individu dont les actes pouvaient avoir leur répercussion jusqu'aux limites du monde, un individu dont le «monde libre» avait eu besoin pour gagner sa guerre. Ce sentiment, encore confus et mal dégagé dans les campagnes, s'affirmait de plus en plus dans les villes, là où la jeunesse, venue de régions différentes, commençait à confronter ses expériences et ses vues.

En 1945 est fondée l' « *Union des Intérêts sociaux congolais* » (UNISCO). Le journal « *La Croix du Congo* » prend comme sous-titre « *Journal des Evolués congolais* » et l'on fonde la « *Voix du Congolais* ».

La concentration croissante dans les villes et l'élévation du niveau de vie ne s'accompagnaient cependant d'aucune mesure de promotion politique jusqu'au décret du 26 mars 1957 organisant *les villes congolaises* et au décret du 10 mai 1957 sur les *circonscriptions administratives*. Ces textes étaient d'ailleurs plutôt destinés à réorganiser et améliorer l'administration qu'à donner aux Congolais des responsabilités supplémentaires. Le Congo a fait entre 1940 et 1945 un énorme bond en avant économique, que l'on a laissé pendant presque vingt ans sans aucune conséquence politique, moins d'ailleurs par ignorance du problème, ou même par refus de le voir, que par incapacité de se mettre d'accord sur la manière de répondre à cette évolution.

Il y avait ainsi, au moment où la guerre se terminait, une énorme évolution en gestation : elle préparait le Congo d'après-guerre, un Congo au visage nouveau. Il se présentait comme un pays adolescent, prêt à amorcer la préparation de son âge adulte. La guerre mondiale avait ouvert pour lui une ère nouvelle dans tous les domaines. Or, en bloquant dans la colonie les Blancs qui y étaient présents en 1940, qui allaient donc capitaliser le droit à de nombreux mois de congés « fin de terme », la guerre allait aussi provoquer parmi eux un énorme renouvellement, au moment où la « Grande Relève » va provoquer leur remplacement par une nouvelle génération de nouveaux coloniaux belges, eux aussi marqués et transformés par la guerre.

« Des atermoiements funestes à la précipitation inconsidérée »

«*Sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée...* » Cette formule élégante pour dire « pas trop lentement, mais pas trop vite », a été utilisée par le Roi Baudouin I^o dans le discours qui fut comme l'annonce du « Lâchez-tout » de la Belgique au Congo.

Suivant une autre formule, non moins nationale « Trop is te veel » et l'excès nuit en tout. Et pourtant, ce que les Belges et les Congolais se virent administrer, pendant cette dernière période, qui va de la seconde guerre mondiale à l'indépendance, ce fut un cumul des deux excès : on passa des atermoiements funestes à la précipitation inconsidérée ou plutôt, on réussit à maintes reprises l'exploit de cumuler les deux excès, et à aller trop vite et trop lentement à la fois.

Quand les secousses sont trop fortes, le bâtiment le plus solide se disloque. Et plus il est rigide, plus cela fait de dégâts. Or, nous avons vu qu'un excès de rigidité était précisément l'un des reproches que l'on pouvait faire à la structure mise en place en 1908, quand le Congo fut repris comme colonie par la Belgique. On n'y mit pas fin. Quand on essaya de réformer le système issu de la Charte sans toucher à celle-ci, ce furent la Charte, la rigidité et l'habitude prise qui l'emportèrent. Toujours pour ne pas y toucher, on se mit à la contourner, à user de « canaux alternatifs » et de « circuits parallèles », ce qui tendit à remplacer la rigidité par la pagaille.

Il est notoire que la « précipitation » de la dernière étape, loin d'être « inconsidérée », était mûrement réfléchie et visait à donner au Congo une indépendance dont la Belgique garderait la clé, ayant la possibilité de paralyser toute la machine dès qu'elle le voudrait. Mais il serait faux de croire que l'histoire des dernières années du Congo belge se réduit à une période de freinage et d'immobilisme, à laquelle succéderait soudain, la dernière année, une période de précipitation, de course aveugle, pour ne pas dire « de course à l'abîme ».

C'est toute la période qui est marquée par la coexistence, à la fois, d'une frénésie de progrès et de réalisations, donc de changement, et de freinage, d'appréhension, de refus de certaines évidences,

d'hostilité au changement. L'Ordre Colonial finit par éclater en morceaux incohérents...

Pourtant, c'est aussi de cette période que datent les plus belles réalisations, celle qui constituent ce bel album de photo auquel je faisais allusion tout au début de cet ouvrage et que les Belges exhibent volontiers : images du pays que tout le monde reconnaissait être le mieux organisé d'Afrique, images montrant que la Belgique a construit un pays, couvert de champs, industrialisés avec une population saine et instruite, le réacteur atomique le mieux équipé et le plus avancé de toute l'Afrique, installé dans le laboratoire de physique de l'Université de Lovanium... Il y avait aussi des universités à Elisabethville et à Stanleyville, regroupant, dans une mixité totale de noirs et de blancs, plusieurs centaines d'étudiants, formés grâce à des écoles de standard européen. On a souligné que le Congo est arrivé à l'indépendance sans un seul universitaire, mais il est vrai aussi que les étudiants universitaires y étaient au 29 juin 1960, plus nombreux que dans n'importe quel autre pays d'Afrique centrale. Des écoles primaires établies sur tout le territoire avaient permis de scolariser plus de 90% de la population en âge d'école, pourcentage qui n'est atteint dans aucun autre pays africain. « Photo souvenir », aussi, de l'usine d'électrolyse de la Luilu, avec ses milliers de bacs à perte de vue où mûrissait le cuivre le plus pur du monde. Le cuivre n'était pas le seul métal exploité, il y avait des mines et raffineries de zinc, d'étain, d'or, de diamant et d'autres métaux encore, sans parler des ports, des bateaux sur les fleuves et les lacs, les liaisons aériennes, les trains, les premiers électrifiés d'Afrique centrale. En agriculture, on évoquerait l'introduction du riz dans les régions pauvres, des champs de palmes et de coton, grâce auxquels des centaines de familles, vivaient, grâce au jardin botanique de Kisantu et au centre de recherche agricole de Yangambi, le plus avancé au monde dans le domaine des cultures tropicales et à son école pour agriculteurs. Il y avait les industries induites par les activités minières et agricoles, du chantier naval à la tréfilerie, de la filature à l'usine de chocolat, etc.

En 1960, les hôpitaux et dispensaires avaient à leur disposition 86.000 lits, soit un lit médical pour 160 habitants. Et cela est tout aussi vrai que les atrocités léopoldiennes.

Mais parallèlement à ces choses qui avancent, sinon trop vite, du moins d'un bon pas - dont la propagande d'Inforcongo ne manquera

pas de faire « un pas de géant » - il y en a d'autres qui traînent et qui freinent. L'industrialisation a été rapide et à grande échelle, transformant une partie de la population de paysans en prolétaires travaillant dans cette industrie. Mais on n'a pas reconnu à ces prolétaires le droit de s'associer pour défendre leurs intérêts. L'enseignement a fait émerger une classe d'intellectuel, mais leurs possibilités de s'associer, même à des fins simplement culturelles, sont mesurées au compte-goutte et guettées par l'œil suspicieux de la Sûreté. La ségrégation raciale continue, et elle est peut-être d'autant plus grave qu'elle n'est pas inscrite dans la loi, mais dans les faits. Les écoles sont pleines de futurs cadres potentiels, qui ne le deviendront jamais, du simple fait qu'ils sont indigènes... Il n'y a presque pas de domaine où l'on ne doive constater une avance, que pour s'aviser aussitôt qu'elle ne servira à rien, parce qu'en amont ou en aval, au contraire, l'immobilisme règne et paralyse tout !



**Troisième Partie : Le Temps du Refus
ou
le Congo dont les Héritiers ne voulaient plus**

Révolution(s) ?



Apéritifs un dimanche, en 1949, au camp Léopold II à Léopoldville © Jean-Marie Nicolas.

Dans « *Congo mythes et réalités 100 ans d'histoire* », Jean Stengers écrit, notamment :

« Faisant suite à une longue période de stabilité coloniale, la brusque émancipation du Congo a eu, peut-on dire, le caractère d'une révolution. Le terme de révolution, ici, n'est pas synonyme de violences, ni surtout d'effusion de sang. Dans le processus de la décolonisation, du moins jusqu'au 30 juin 1960, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'indépendance, la dose de violence a été au contraire étonnamment faible. Le sang ne coula que dans deux circonstances exceptionnelles, à Léopoldville lors des émeutes de janvier 1959, et lors des troubles de Stanleyville en octobre de la même année. Mais le bouleversement auquel on a assisté a été si total et si rapide qu'il a bien été une révolution ».

L'historien ne fait d'ailleurs là aucune violence à la langue. Il est bien reçu de dire, lorsqu'un changement est fondamental et rapide que c'est une révolution. Ne parle-t-on pas de la « révolution industrielle », de l'invention « révolutionnaire » que fut en son temps

le chemin de fer ou de la pilule contraceptive comme amenant « une révolution dans les mœurs ».

Mais, si l'on appelle « révolution » tout changement total et rapide, il faut alors dire que la dernière période de l'histoire du Congo belge, celle qui va de la Guerre de 40 à l'indépendance, a été une suite de révolutions ! Il est rare qu'on puisse y trouver une période de cinq ans où ne s'inscrive pas quelque bouleversement. Révolution dans le peuplement blanc, à la fois fortement accru, en grande partie renouvelé et bien moins sélectionné. Révolution dans l'enseignement avec un enseignement officiel concurrent des institutions religieuses. Révolution dans les méthodes de gouvernement, avec malheureusement la mise en place de « circuits parallèles », par lesquels le Ministre court-circuitait sa propre administration. Révolution dans l'opinion internationale qui, avec l'ONU, devenait ouvertement anticolonialiste...

Révolution dans le peuplement blanc

Celui-ci sera, immédiatement après la guerre à la fois en grande partie renouvelé, fortement accru, et bien moins sélectionné.

Le renouvellement découlait des droits acquis par ceux qui avaient été bloqués au Congo par les hostilités, et avaient ainsi capitalisé, à leur corps défendant, le droit à de très longs « congés fin de terme » cumulés. D'autres avaient attendu ce moment pour faire valoir leurs droits à la retraite. Il fallait les remplacer par de nouveaux Belges, et ceci dans de telles proportions que le milieu colonial en fut comme remis à neuf. Parallèlement, le gouvernement belge se mit à regarder beaucoup plus favorablement ceux qui envisageaient de s'établir au Congo, même comme colons. De plus, le critère de sélection le plus important de ces années-là fut la conduite des intéressés pendant la guerre, car certains mérites patriotiques se virent récompensés par des postes intéressants en Afrique. On pouvait d'ailleurs d'autant moins recourir aux anciens critères du temps où l'on cherchait de « bons belges tricolores, royalistes, catholiques et, autant que possible, flamands » car ces catégories de citoyens s'étaient dans l'ensemble déplorablement conduites pendant la guerre et avaient

fourni les gros bataillons de la « collaboration »²². Durant une brève période, ce sera donc la gauche qui aura le vent en poupe.

En fait, plutôt que d'une sélection moins sévère, ou d'une sélection différente, il faudrait parler de l'abandon pur et simple de l'idée de sélection. Nous avons d'ailleurs vu que celle-ci était tout simplement impossible, parce que la seule sélection valable aurait équivalu à chercher des surhommes ! Pour autoriser quelqu'un à travailler au Congo, on se basera donc dorénavant sur des critères à peu près semblables à ceux que l'on aurait utilisés en Europe pour le même genre de fonction : bon état de santé général, aptitudes professionnelles, certificat de bonne vie et mœurs, situation militaire en règle.

Il y aura donc désormais au Congo beaucoup plus de Blancs et des Blancs qui seront bien moins qu'auparavant tous sortis du même moule. Ce qui signifie que la population congolaise aura bien plus d'occasions d'en rencontrer, et de s'apercevoir de leurs diversités.

Il faut aussi noter, malgré l'accroissement de la population blanche du Congo belge, que les colons y étaient toujours très minoritaires, comme le montre à l'évidence le tableau²³ suivant .

Population au 1er janvier 1959

	Population africaine	Population non africaine	Densité au km ²
Congo	13.854.421	115.157	5,47
Ruanda-Urundi	4.415.595	9.944	81,51
Total général	17.259.169	123.320	7,19

Population non africaine, au Congo belge

²² En matière de collaboration, une singulière distorsion affecte la vue que les Belges ont de l'histoire. Sans doute est-elle due à la longue durée pendant laquelle, après la guerre, l'amnistie (des collaborateurs) fut un thème cultivé uniquement par l'aile marchante du flamingantisme. Il y eut des collaborateurs dans TOUTE la bourgeoisie belge, le fascisme étant d'abord et avant tout une idéologie de combat pour le pouvoir du grand capital contre toute velléité d'émancipation populaire. Mais la grande bourgeoisie, coupable d'une collaboration économique qui avait été une véritable participation à l'effort de guerre de l'Axe, encourut des peines sévères qui, soit menèrent les condamnés devant le peloton d'exécution, soit leur inspirèrent l'idée de rester, comme Léon Degrelle, en exil volontaire. Les « collabos » wallons et bruxellois disparurent donc rapidement du décor. Les Flamands, au contraire, fournirent la masse du « menu fretin » encourant de petites peines.

²³ Source : www.urome.be/fr/congchiff.htm

Essentiellement européenne 115.157 dont 87.736 Belges, 5.361 Portugais, 3.718 Italiens, 3.483 Grecs, 2.380 Français, 2.674 Britanniques, 1.357 Néerlandais. Autres nationalités: 2.030 Américains, 825 Suisses, 539 Luxembourgeois et en moins grand nombre, des Suédois, des Canadiens, des Allemands, des Polonais, des Espagnols, quelques Turcs, des Norvégiens, des Russes, des Danois et des Asiatiques.

En termes **d'activités**, il y avait:

- 43,9 % d'agents d'entreprises privées
- 18,7 % d'agents de l'Etat (fonctionnaires)
- **22,1 % de colons**
- 15,3 % de missionnaires

Ce qui veut dire que les colons représentaient à peine 1/5 des « coloniaux ». Encore étaient-ils très inégalement répartis. Ils sont particulièrement nombreux dans les villes (les professions libérales ou commerciales s'y concentrent naturellement) et dans les hautes terres katangaises.

Bien sûr, il ne faut pas être colon pour être attaché à une colonie ! Mais de tous les coloniaux le colon est en principe le seul qui a « brûlé ses vaisseaux » quand il est parti pour l'Afrique. Il n'a pas la possibilité de se reclasser en métropole dans une situation équivalente, ni celle de quitter le pays avec l'idée de revenir quelques années plus tard, « quand les choses se seront calmées ». Tous ses intérêts étant dans la colonie, il lui faut absolument y rester. L'histoire de toutes les décolonisations a montré que de tous les coloniaux, le colon est celui qui incline le plus naturellement vers le « jusqu'au-boutisme ». Le Congo illustrera d'ailleurs cette règle, puisque les colons du Katanga supporteront la sécession.

Révolution dans l'enseignement

Il y aura dorénavant un enseignement officiel concurrent des institutions religieuses. Cela se produisit en deux étapes : sous le ministère Godding pour les Blancs et, pour les Noirs, sous le ministère Buisseret. Ce qui veut dire que cela se produisit parallèlement à la dernière « guerre scolaire » qui a agité la politique belge. Cette concordance contribua évidemment à rendre les polémiques, à ce sujet, plus âpres et plus ardentes.

En soi, la question du pluralisme scolaire est importante, puisqu'elle renvoie à la diversité d'opinions, donc au pluralisme, à la confrontation et au débat d'idées. Et, de ce point de vue, les polémiques ne furent pas différentes, dans la Colonie, de ce qu'elles étaient en métropole. Du haut de la chaire, le clergé fit retentir les mêmes anathèmes sur l'école sans Dieu et les dangers qu'elle ferait courir à l'âme de l'enfant.

Par contre, au Congo, il y eut une dimension qui, était également présente en Belgique, mais qui n'y constituait pas une innovation : les Congolais furent appelés à appuyer le réseau qui avait leur préférence, donc à avoir un avis, à le donner et à exercer à ce sujet une pression politique. Tant du côté des Missions que du côté des partisans du Ministre, on leur demanda d'avoir une opinion, on fit appel à leur conscience, on les poussa à pétitionner ou à manifester... C'était totalement inédit, imprévu, du jamais vu au Congo ! Léopold II devait se retourner dans sa tombe !

D'abord, comme ces polémiques furent tonitruantes, il devint à peu près impossible d'ignorer que les Blancs n'étaient pas d'accord entre eux, et que, même, une partie d'entre eux n'était pas d'accord avec le gouvernement au pouvoir en Belgique. C'était déjà, pour certains, une révélation ! Mais de plus, ils recherchèrent, dans leurs disputes, l'appui et l'alliance des indigènes !

En effet, les écoles, c'est un sujet qui touche non seulement les élèves, mais leurs parents, et les parents d'élèves, cela fait pratiquement toute la population adulte ! Cela se faisait, de plus, sur un sujet mobilisateur, car les Congolais – et cela n'a pas changé - attachent beaucoup d'importance à l'éducation et consentent de gros efforts pour que leurs enfants puissent aller à l'école.

Dans les deux camps, donc, on appela les parents d'élèves, bien sûr à mettre leurs enfants dans le « bon » réseau et à ne pas céder aux séductions de l'adversaire, mais aussi à manifester pour appuyer « leur » école, et, de part et d'autres, on brandit force pétitions, manifestes et déclarations ... Et, pour y arriver, on dut bien demander son avis à la population (même s'il ne s'agissait que de se ranger à l'un ou l'autre des avis prédéterminés par le colonisateur).

Cela constituait une énorme nouveauté.

Révolution dans les méthodes de gouvernement

Auguste Buisseret rentrera sans doute dans l'Histoire comme un apôtre de l'école laïque au Congo. Il laissa encore une autre trace, moins glorieuse malheureusement, en ceci qu'il fut en partie à l'origine de la mise en place de « circuits parallèles », par lesquels le Ministre court-circuitait sa propre administration, une autre modification importante au paysage congolais, mais qui fut, celle-là, profondément négative.

Le courant passait très mal entre lui et le Gouverneur Général Pétillon, qui était un pur produit de l'administration coloniale. Peu importe la proportion d'incompatibilité personnelle et d'opposition politique ou idéologique qu'il y avait dans ce désaccord, mais il fut à l'origine de ces « circuits parallèles ».

Dans une certaine mesure, c'était la rançon du progrès. La pyramide hiérarchique, héritée de l'EIC, était en partie une conséquence du Congo des pirogues, des coureurs et des bateaux à roues. Or, depuis une vingtaine d'années, on était dans le Congo de l'avion et du télégraphe, parfois même du téléphone. Quand quelque chose se passe dans une commune belge et que le Premier Ministre s'en inquiète, il ne prie pas forcément le Ministre de l'Intérieur de demander au gouverneur de province de s'enquérir auprès du bourgmestre sur ce qui s'est passé. Il peut très bien décrocher son téléphone et poser la question lui-même au maire en cause !

Le Ministre prit l'habitude de communiquer directement avec telles et telles personnes de l'administration, qui lui semblaient mériter sa confiance, plutôt que de passer par la voie hiérarchique. Bien entendu, surtout dans le contexte de « surchauffe confessionnelle » de la question scolaire, ces contacts « parallèles et discrets, pour ne pas dire secrets » passèrent vite pour des « liens maçonniques ».

La tendance fit tache d'huile, et les contacts parallèles se multiplièrent, non seulement avec le Ministre ou les services du ministère des Colonies, mais avec des personnalités politiques (ou autres...) de la métropole. La politique politicienne ne rentra peut-être jamais au Conseil colonial, mais elle finit bel et bien par s'infiltrer au Congo.

La politique n'est pas un mal en soi. Mais il s'agit moins ici d'une politique qui se serait fait sentir au Congo plus directement que

par la voie hiérarchique traditionnelle, que de politiques **diverses ou contradictoires** trouvant ici et là des points d'appuis, pour obtenir une décision, ou l'annulation d'une décision... Pour peu que l'hésitation, le doute s'installent et que l'on ait, éventuellement au sein d'un même gouvernement²⁴, des options opposées, on aboutira facilement à l'incohérence et à la cacophonie. Et c'est ce qui se passera souvent dans les dernières années du Congo belge ! En effet, le paysage politique belge est alors dominé par trois partis : libéraux, sociaux chrétiens et socialistes. Une alliance libérale-socialiste est cimentée par l'anticléricalisme mais paralysée par ses contradictions sur le plan social et économique. Un gouvernement de centre droit (PSC et libéraux) ou de centre gauche (PSC et socialistes) peut s'entendre sur un programme économique et social, mais se trouve bloqué sur les questions relatives aux Missions (dont l'enseignement !). Il en résultera incohérences, demi-mesures, retours en arrière et manœuvres de contournements...

Révolution dans l'opinion internationale

Avec l'ONU, contrairement à ce qui s'était passé du temps de la SDN, l'atmosphère ambiante devenait ouvertement anticolonialiste... En même temps, toute la politique internationale se voyait bientôt influencée par la guerre froide, toile de fond sur laquelle tout événement se profilait, puis jeu d'échec de plus en plus complexe, où tout événement devait obligatoirement s'imbriquer dans le rapport de force Est-Ouest.

Quand il s'agit d'affaires internationales, la Belgique est très sensible à sa petite taille. Elle est en général favorable aux alliances et aux ententes, enfin, à tout ce qui semble de nature à empêcher les « grands » d'abuser de leur force. Elle a donc plutôt tendance à être un membre zélé de l'ONU et à s'y comporter en « bon élève ». De plus, dans la guerre froide, elle est non moins strictement membre du camp occidental et alignée sur les Etats-Unis.

Situation délicate puisque l'ONU va se montrer de plus en plus anticolonialiste, et que les Etats-Unis sont, eux aussi, globalement

²⁴ Il est peut-être bon de rappeler, à l'usage des lecteurs à qui la Belgique ne serait pas familière que, les élections belges se faisant à la proportionnelle, tous les gouvernements belges sont des gouvernements de coalition. Dans le cas du ministère Buisseret, celui-ci faisait partie d'une coalition socialiste – libérale, contradictoire du point de vue économique mais cohérente dans l'anticléricalisme. Le gouvernement suivant fut social-chrétien, élargi ensuite aux libéraux pour parvenir à la « paix scolaire », et donc souvent en contradiction avec lui-même par rapport à l'œuvre de Buisseret.

favorables à l'émancipation politique des possessions africaines de l'Europe.

A partir de là, plusieurs positions étaient possibles. Quatre, au bas mot :

1. Annoncer ouvertement une attitude « *J'y suis, j'y reste* », qui n'aurait été envisageable (ce qui ne veut pas encore dire « possible ») que de la part d'un front commun des pays européens ayant des colonies. C'était un peu la conclusion du discours de Ryckmans en 1946. Mais il s'avéra vite que la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas jetaient du lest. Le Portugal et l'Espagne seuls demeurèrent inflexiblement « coloniaux ».
2. Elaborer une formule d'autonomie, dans la ligne de ce que De Gaulle appellera « Union » puis « Communauté française », ou « Indépendance-Association ». Il fut aussi question des « dominions » britanniques... Les Belges parlèrent du Congo « dixième province belge ». Cela fut l'objet de multiples méditations, débouchant parfois sur bien plus que des vœux pieux ; sur de véritables plans détaillés. Cela ne dépassa cependant pas ce stade de « colonisation en chambre ».
3. Se retirer politiquement du Congo, donc lui accorder l'indépendance, en maintenant les liens économiques existants, et en s'assurant que le Congo indépendant ne prendrait pas de virage politique indésirable. Cela supposait évidemment que, par un ou plusieurs mécanismes, la Belgique fût en mesure de provoquer dans le jeune état une paralysie et un désordre mortels.
4. Travailler, dès le lendemain de la guerre, à une indépendance congolaise convenablement préparée. Là aussi, les réflexions et les plans ne manquèrent pas, mais restèrent lettre morte.

Incohérences

Comme nous avons pu le voir dans la première partie, on a tenté de justifier la colonisation de plusieurs manières. Les « Conquistadores » jugeaient encore qu'apporter le Christianisme était un bienfait suffisant pour justifier leur domination. Plus tard, on parla de mission « civilisatrice » ou « humanitaire »... D'autres parlaient marchés, exutoire pour les populations métropolitaines remuantes, matières premières. La Belgique, emboîtant le pas à Léopold II, se

justifia en invoquant une œuvre humanitaire : lutte contre l'esclavage et les coutumes barbares, et éducative. : « Donner au Noir le goût du travail ». Le colonisateur blanc est présenté, par rapport au Noir colonisé, comme une sorte de tuteur, d'instituteur ou de Mentor.

Voilà qui est fort bien, mais qui présente une grosse pierre d'achoppement : on ne passe pas sa vie à l'école. Même, il est d'usage de préciser, à l'usage de l'écolier qui y entre, pour combien d'année il en a avant d'en sortir muni du précieux diplôme qui lui permettra de se lancer dans la vie. On pouvait donc se poser légitimement la question « Combien de temps les Congolais devront-ils rester à l'école ? »

Nous avons eu l'occasion de rire ou de nous indigner (c'est un peu une question de tempérament !) devant les multiples interrogations « pédagogiques » que l'on s'est posées à propos des Congolais : Sont-ils capables d'apprendre le latin ? Peuvent-ils se hausser à une pensée abstraite ? Sont-ils capables de compréhension ou seulement d'imitation ? En un mot : les Nègres sont-ils bêtes ? Et l'on est bien forcé de remarquer encore aujourd'hui que, quand on en vient aux insultes, les références au « bananier dont il vient de descendre », façon délicate d'insinuer que le Noir est plus proche du singe que de l'homme, surgissent fréquemment dans la conversation²⁵...

C'est ridicule, mais cela pose très bien le problème qui allait devenir crucial au Congo vers 1950. Peu importe, après tout, de savoir si se poser toutes ces questions sur les capacités du Noir était légitime ou non. Le fait est que le Congolais avait passé tous les examens, et réussi toutes les épreuves, et ceci très tôt dans l'histoire coloniale, puisque les premiers Congolais à réussir des études supérieures le font au tout début du XX^e siècle. Pouvons les choses à l'extrême et admettons qu'il ait pu être légitime, au début de se dire : « Il y a une grande différence dans la peau. N'y en aurait-il pas une dans le cerveau ? ». On savait depuis des années, par expérience, que la réponse était « Non » !

Or, les Belges avaient frôlé le racisme de très près, mais sans, tout de même, y entrer, dans la mesure où, comme nous l'avons vu, ils ont considéré l'infériorité du Noir comme accidentelle et temporaire,

²⁵ Détail comique : cette insulte est irréaliste, car personne ne grimpe dans un bananier, celui-ci n'étant pas un arbre !

non comme congénitale et définitive. Le point de vue officiel de la Colonie, c'est que le Nègre est une brute assez épaisse, mais ceci par suite de circonstances qui lui sont extérieures : esclavage, superstitions, usage immodéré de l'alcool, du sexe et des stupéfiants, abrutissement causé par le cadre de vie traditionnel, etc... Son retard n'est donc pas consubstantiel à sa personne, et peut être rattrapé s'il est mis dans des circonstances plus favorables, que la colonisation, précisément, est censée lui apporter. Le thème sur lequel on va broder a été lancé par Léopold II lui-même : les brutalités de la colonie sont « éducatives ». Le travail forcé, par exemple, doit lui donner « le goût du travail ». (On ne semble pas s'être avisé de ce que le dégoût du travail existe aussi !).

Et, dans les premiers temps de la Colonie, il est manifeste que, dans l'esprit de tous, ce « relèvement de la race noire » va prendre du temps, beaucoup de temps, de nombreuses générations... Ne s'agissait-il pas, après tout, de refaire tout le chemin de l'humanité depuis la préhistoire ? On avait donc quelques siècles devant soi... Apparemment, on pensait même avoir devant soi tant de siècles, qu'on ne vit pas passer le demi-siècle qui s'était effectivement écoulé !

Par-dessus le marché, les Belges, qui n'étaient guère modestes quant à leurs talents de colonisateurs, s'extasiaient à l'envi sur leurs propres talents dans ce domaine. Ils étaient les seuls (« l'exception belge ! ») à avoir trouvé vraiment comment il fallait s'y prendre ! Et l'on en donnait surabondamment la preuve par les *progrès rapides* accomplis par la colonie dans tous les domaines.

Mais ces progrès rapides n'étaient pas inscrits au crédit du Congolais qui se montrait « bon élève ». On délivrait au contraire le « bon bulletin » à l'instituteur belge, qui prouvait ainsi son droit à rester longtemps le Maître !!!

Le système léopoldien (peu importe qu'il s'agît de celui de Léopold II ou de la version revue par les Héritiers) était cruel, mais il avait de la logique et de la cohérence. Infiniment inférieur au Blanc, le Congolais est un nègre, un sauvage, un macaque. On peut tout exiger de lui jusqu'à le faire littéralement mourir à la peine, et lui infliger, en cas de manquement, les punitions les plus cruelles. L'instruction qu'on daigne lui donner est rudimentaire. Et nous avons lu les descriptions dantesques des « hôpitaux » où il lui fallait agoniser et mourir. C'était certes révoltant, et je ne voudrais pour rien au monde

donner l'impression que je remets en quoi que ce soit cette appréciation en cause. Mais, tout indéfendable qu'il ait été, ce statut infrahumain était clair, il était connu des tous les Noirs et appliqué par tous les Blancs. Quand il advenait que l'on ne se comportât pas de la sorte, on savait de part et d'autre qu'on vivait un moment exceptionnel, hors norme, et qu'il fallait d'ailleurs se montrer discret... Bref, c'était un univers cruel, mais cohérent et logique, où il y avait des repères et des balises bien en place.

Après la guerre de 40, les boussoles s'affolent ! Globalement, le statut de l'indigène reste le même, mais on lui accorde des lambeaux de considération, des confettis de droits, des fragments de dignité. L'instruction, sans la matérielle, ne peut avoir qu'un seul effet : rendre l'homme plus malheureux, parce que sa sensibilité affinée par la culture lui permettra de mieux ressentir l'humiliation. Il en ressentira d'ailleurs d'autant plus cuisamment la honte, que désormais les Blancs ne sont plus unanimes et d'accord entre eux. Encore heureux si, versatiles, ils ne sont pas aimables et familiers le matin, sévères et implacables le soir !

Si l'on ne conservait pas la cohérence et la logique du système hérité de Léopold II, il aurait fallu alors mettre en place une autre cohérence, une autre logique. Et comme on était dans une période où les petits et les obscurs se voyaient concéder plus de droits et plus de dignité, il aurait fallu franchir le pas de l'égalité (étant entendu qu'il se serait agi, comme en Belgique, d'une égalité purement formelle, qui aurait laissé subsister toutes les inégalités de fortune, de standing...). On ne l'osa pas. On adoucit les règlements les plus cruels, tout en en conservant le principe (de moins en moins de coups de fouet, mais en maintenant la punition publique humiliante). Des droits importants, mais non primordiaux, comme le droit à l'éducation et à la santé, furent reconnus aux indigènes. Aller au-delà aurait signifié une remise en cause trop fondamentale.

D'une certaine manière, on a proclamé une chose et l'on en a fait une autre. L'on a reculé devant ce qu'avait de brutal et d'inacceptable intellectuellement un discours ouvertement raciste. Peut-être l'a-t-on évité d'autant plus volontiers que le langage de la discrimination raciale, de la *coulour bar* et du mépris du *native* est perçu comme un trait de ces Anglo-saxons qui n'ont pas trop bonne réputation dans les

milieux coloniaux belges. Mais à peine avait-on évité de faire du colonisé un être définitivement inférieur et proclamé que cette infériorité n'aurait qu'un temps, que l'on s'empressait d'ajouter que ce temps serait tellement long que, finalement, cela reviendrait pour ainsi dire au même. Rien ne dure autant que le provisoire, surtout quand il s'agit de domination !

Prenons un exemple : la célèbre « immatriculation » des « évolués ». Le mot le dit (même s'il fait désagréablement penser aux dinosaures où au « singe qui vient de descendre de l'arbre ») : il s'agit de reconnaître qu'il y a désormais des Congolais qui ont le droit d'être considérés comme des hommes civilisés.

La civilisation – et l'on insistera d'ailleurs souvent beaucoup là-dessus – ce n'est pas seulement un acquis scolaire, un ensemble de connaissances. Elle est aussi – surtout – affaire d'éducation, de sensibilité, d'un certain raffinement dans la perception des choses, de la vie, des rapports humains... Toutes choses qui distinguent l'homme civilisé de la simple brute. (Ce qui sous-entend que le « nègre ordinaire », lui, est encore à ce niveau...).

Pour l'attribution de ce statut, qui permettait au bénéficiaire de franchir certaines barrières sociales, on inventa une procédure qui multipliait les formalités humiliantes et permettait des vérifications dont l'idée même paraît révoltante à toute personne un peu sensible et ayant quelque sens de sa dignité. Les commissions d'inspection chargées d'apprécier les demandes de cartes du mérite civique pouvaient notamment faire des visites domiciliaires sans préavis pour examiner combien il y avait d'assiettes ou de couverts²⁶, si la literie était propre et si la maison était bien en ordre et décorée avec goût.²⁷ On allait renifler les gens sous toutes les coutures d'une manière qui n'est acceptable que si l'on présuppose... que cette personne n'a certainement pas le minimum de sensibilité qui va de pair avec l'idée

²⁶ Traditionnellement, on mangeait avec ses doigts dans un ou plusieurs récipients communs contenant la pâte, la sauce, la viande ou le poisson etc... Couverts et assiettes manifestaient que l'on mangeait « comme les Blancs ». On ne séparait nullement l'idée de « civilisation » de celle de « mimétisme ».

²⁷ Voir entreautres MUTAMBA MAKOMBO KITATSHIMA Jean-Marie, *Du Congo belge au Congo Indépendant 1940-1960. Emergence des 'évolués' et gènèse du nationalisme*, Kinshasa, Institut de Formation et d'Etudes Politiques, 1998, p. 70 e.v.; idem, Im *Salon eines Kongolesischen 'évolué' in den vierziger und Einziger Jahren*, in: Bogumil Jewsiewicki & Barbara Plankensteiner (red.), *An/Sichten. Malerei aus dem Kongo 1900- 2000*, Wien, Springer, 2001, pp. 153-157.

de « civilisation ». Peut-on trouver plus absurde et plus monumentale incohérence ?

Toutefois, cette manière d'être raciste – ou plutôt d'être « pas raciste, mais... » - était infiniment plus difficile à combattre qu'un racisme pur et dur. Ce dernier oblige en effet à des affirmations qui sont assez difficiles à faire passer : que des hommes, bien reconnaissables comme tels, ne sont pas, au fond, réellement des êtres humains à part entière... La « pilule » est vraiment grosse et difficile à avaler ! Une autorité coloniale ouvertement raciste, qui aurait dit « *Les Congolais sont des macaques à qui il n'est pas question de reconnaître des droits !* » aurait fait l'unanimité contre elle, y compris, probablement, chez les Blancs de la Colonie. Et elle se serait trouvée en opposition frontale avec toutes les Déclarations des Droits de l'Homme signées par la Belgique.

Aussi les commentaires que l'on réservait aux humanistes, négrophiles et autres utopistes et au bout desquels on leur opposait une fin de non-recevoir, étaient-ils au départ enthousiastes, dans le style : « Ah ! Que vous avez raison, cher Monsieur, et nous vous comprenons d'autant mieux que notre but est le même ! » Et d'exposer alors que l'on n'est pas raciste MAIS... que la Colonie travaille au relèvement progressif de l'Africain, donc à le rendre capable A TERME d'exercer ces droits que l'on veut lui donner. Bref, la Colonie est la championne des Droits de l'Homme en terre congolaise, mais la Colonie est réaliste, alors que ceux qui la critiquent sont généreux (Ah ! Quelles belles âmes ! Et comme on les comprend ! Leurs rêves de fraternité universelle sont si généreux, si beaux, si émouvants ! On en a la larme à l'œil...) mais irréalistes ! La Colonie doit avoir, elle, une attitude responsable, les pieds sur terre et le sens du réel, et admettre que ces gens – pour lesquels on veut la même chose ! – ne sont pas encore prêts ! Ce que veulent « indigénistes » et « négrophiles », c'est laisser le bébé jouer avec les allumettes !

Le raisonnement implicite que l'on tient est à peu près celui-ci : pour passer de l'Homme de Spy à Jules Vandebos, charcutier bilingue d'Auderghem, qui représente l'aboutissement de l'évolution, il nous a fallu quelques millénaires ! Voudrait-on prétendre que les Congolais sont capables d'en faire autant en un demi-siècle ? Voyons ! L'idée est généreuse, certes, mais c'est impossible !

Il faut le dire encore une fois : la colonisation est à double face. Il y a le côté rapace et il y a le côté humanitaire. Il ne faut pas considérer que l'une de ces affirmations est une réalité, l'autre un mensonge. C'est comme une médaille : les deux faces vont ensemble et sont indissolublement liées. Et l'on se tromperait lourdement, si l'on mettait en doute le fait que les colonisateurs avaient sincèrement ces deux convictions, et les avaient bien toutes les deux. Cela les menait parfois à se contredire eux-mêmes dans leurs opinions et leur conduite. Cela montre seulement que c'étaient des hommes...

Néanmoins, à partir du moment où il est question d'émancipation, ces deux aspects apparaissent contradictoires, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. .

En effet, jusque là, les progrès en tous genres réalisés dans les colonies et qui étaient d'ailleurs fièrement exhibés dans les expos coloniales qui jalonnèrent toute cette période, étaient considérés comme des justifications de la présence du colonisateur. Les expositions s'adaptèrent d'ailleurs à cette idée du « Ils progressent ! Comme nous sommes bienfaisants ! » et, par exemple, l'exhibition des « primitifs en chair et en os » dans des villages africains reconstitués, qui avait fait fureur à l'époque de Léopold II, disparut au profit des cahiers d'écolier, des produits industriels et des Africains instruits. Il faut dire que ces expositions avaient souvent lieu chez une autre nation coloniale, ce qui fait que les colonisateurs pouvaient se livrer aux joies de l'admiration mutuelle : « Vous êtes très bien ! » - « Mais vous n'êtes pas mal non plus, mon cher... »

Voilà que soudain les valeurs s'inversaient, et que le progrès devenait un argument contre le colonisateur ! Changer les règles du jeu en pleine partie, ce n'était vraiment pas honnête et les Belges parlèrent de « *logique de l'ingratitude* ».

Les « Godding boys » ou « Le Blanc nouveau est arrivé »



Léopoldville, années '50

La Seconde Guerre Mondiale amena des changements bien plus importants que le Congo n'en avait jamais connus.

Jusqu'ici, aux différentes étapes qui ont jalonné notre parcours, nous avons vu se passer des changements importants au Congo, comme par exemple la mise en place de la « nouvelle politique économique » de Léopold II, des changements importants en Belgique, tels que la décision de reprendre la colonie, des modifications dans les relations internationales, comme le revirement américain de 1906. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les changements vont affecter ces trois types de relations à la fois, et en amener encore d'autres, d'un nouveau genre...

La Belgique

La Métropole est abîmée et épuisée par la guerre. Les dégâts matériels sont considérables. Les dégâts moraux ne le sont pas moins. Une partie importante des classes dirigeantes s'est discréditée en collaborant avec l'occupant. La conduite, durant la guerre, du Roi Léopold III est mise en question et très durement critiquée. Seul le fait

que le roi a un frère, Charles de Flandres, à qui l'on peut confier la régence pour laisser la situation se décanter, sauvera la monarchie.

La Résistance a été en grande partie le fait des gens de gauche, autrefois suspects d'être « antinationaux ». Certes, tous les politiciens bourgeois n'ont pas versé dans la collaboration et, à l'heure du choix, certains ont rejoint la Résistance. Mais ils ont connu à Londres, ou dans les maquis ou dans les camps de prisonniers des gens, socialistes ou communistes, qu'ils tenaient à l'écart en temps de paix, et parfois se sont liés d'amitié avec eux. La fraternité d'armes venue de la guerre aura tendance à transcender les clivages politiques, et ceci de façon très large²⁸. En tous cas, pendant quelques années, c'est sur la Droite que pèsera le soupçon d'antipatriotisme. En 1945, tout ce qui est « rouge » est perçu comme ayant montré son attachement au pays en versant son sang. La Gauche est présumée patriote. On veut encore bien se souvenir, tant qu'on a le nez sur les événements, que le fascisme a été vaincu avant tout par l'URSS²⁹. Les Communistes sont nombreux à la Chambre et il y a des ministres communistes au gouvernement.

Durant quelques années, la gauche sera fortement représentée au Parlement belge, et au moins une partie des partis qui la composent sera fréquemment associée à la coalition gouvernementale au pouvoir. Les principales avancées démocratiques, sur le plan législatif, datent de l'immédiat après-guerre. C'est le cas, par exemple, de la sécurité sociale qui reçoit, à cette époque, les grandes lignes de ce qu'elle est encore actuellement. Ces avancées, sous forme d'amélioration matérielle du sort des classes laborieuses, sont concédées, de plus ou moins bonne grâce par les possédants dans l'espoir (qui se réalisera finalement) que le peuple ne se radicalisera pas davantage, admettra qu'il pourrait exister un « capitalisme à visage humain », et ne persistera pas à exiger un contrôle démocratique de l'économie.

Il est évidemment impossible de mener une telle politique en Belgique et d'en appliquer une autre, diamétralement opposée, au Congo. Ce d'autant plus qu'à cette même période se produit un grand

²⁸ Donnons-en un exemple : pour pouvoir se présenter aux élections, un parti politique belge doit être parrainé par un grand nombre de citoyens, ou par un nombre beaucoup plus restreint d'élus. Des hommes politiques libéraux vont, pendant des années et jusqu'à longtemps après la guerre, « parrainer » les listes présentées par le Parti communiste au nom de cette fraternité d'armes dans le combat pour la démocratie, alors même qu'ils tenaient officiellement des discours où le PC était taxé d'antidémocratique et de représentant d'une puissance étrangère.

²⁹ A un prix élevé : pour un soldat américain tué, 53 tombèrent dans l'Armée rouge. Les pertes civiles et les destructions matérielles furent énormes en URSS, nulles aux Etats-Unis.

renouvellement de la population coloniale blanche, qui va de pair avec son accroissement, accepté cette fois par l'Administration.

Il serait dorénavant impossible de poursuivre la politique d'immigration basée sur le contrôle social qui a été suivie entre deux guerres. Le « Belge modèle, tricolore jusqu'au slip » qui était son idéal est désormais regardé d'un air soupçonneux : il pourrait bien avoir été un partisan de Rex. Comment, d'ailleurs, refuser encore aux députés ou sénateurs communistes de faire partie d'une délégation de parlementaires en visite dans la colonie, alors qu'ils sont décorés pour faits de résistance, et qu'ils ont des ministres au gouvernement ?

D'autre part, la fin d'une guerre pose toujours un problème : l'opinion publique ne comprendrait pas que les bons serviteurs de la Patrie ne soient pas récompensés. Mais, la guerre coûtant très cher, les caisses de l'Etat ne débordent pas de gros sous. Certes, précisément grâce au Congo, la Belgique se tire de la guerre avec des dégâts, mais aussi avec des finances qui ne sont pas trop obérées, au moins si on les compare à celles d'autre pays européens. Il n'empêche qu'il y a d'énormes besoins et peu de moyens. On ne peut pourtant pas se contenter de distribuer des médailles !

Heureusement, la petite Belgique a une grande colonie ! Voilà qui permet de distribuer des récompenses magnifiques. Un tel, comptable, s'est distingué dans la Résistance ? Eh bien ! qu'il quitte donc le petit appartement qu'il habite à Bruxelles, où le ciel est désespérément gris, et qu'il aille désormais faire des comptes sous le ciel bleu d'Elisabethville, au soleil, logé dans une belle villa, ayant jardin et domestiques, et où le salaire est bien supérieur pour le même travail ! Et cette belle récompense ne coûtera en fait rien, puisque la différence de standing qui fera le bonheur de notre bon patriote existait de toute façon et qu'il remplacera au Congo un employé qui, lui, n'aspire qu'à la relève et à prendre ses vacances de fin de terme.

Les personnes ayant quelques droits à la reconnaissance nationale, leurs veuves et ayant-droits, se virent gratifier de tours de faveur pour tout ce qui regardait la fonction publique, y compris bien sûr l'administration coloniale. Et les entreprises emboîtèrent le pas au gouvernement. On créa même, par ci par là, en Belgique ou au Congo, des postes nouveaux pour pouvoir en gratifier l'une ou l'autre personne méritante.

Il faut recourir aux chiffres pour ce rendre compte de l'importance de l'afflux des « nouveaux Blancs ». La population non-africaine (essentiellement belge) se montait à 18.000 personnes en 1940. Vingt ans plus tard, à l'Indépendance, ils seront 123.320, dont 115.157 au Congo et 9.944 au Ruanda-Urundi. Cela représente, en chiffres ronds, presque une multiplication par sept !

Une partie de ce chiffre représente, non une multiplication des emplois d'Européens, mais un changement dans leur manière de s'établir. Le Ministère des Colonies insiste désormais dans sa propagande pour que les coloniaux se fassent accompagner de leur famille. Les conditions de vie « trop dures pour des femmes » se sont adoucies, les enfants trouveront désormais des écoles au Congo et l'autorité désire « moraliser » la colonie (c'est-à-dire : en finir avec la quasi-institution des « ménagères »)

Là où il y avait autrefois un Blanc pour occuper un poste de travail, il y en aura bientôt quatre : Monsieur, Madame et deux enfants. Une bonne partie de cette multiplication par sept est donc représentée par la famille, désormais présente.

Or, comme nous l'avons dit, ces personnes étaient souvent aux antipodes de l'immigrant « classique » de l'entre-deux-guerres... Les choix opérés entre les deux camps pendant la guerre, par les membres de la Droite et de la Gauche belge, pour des raisons qui n'avaient aucun rapport avec le Congo, vont avoir pour résultat de changer très nettement le visage du Blanc admis dans la Colonie, et ceci à un moment où l'on pense à accroître la présence européenne. D'une certaine manière, c'est un « Blanc nouveau » que les Congolais voient débarquer.

Ces gens, par exemple, tendront à considérer que le droit d'association, en particulier d'associations syndicales, est un droit humain élémentaire, dont devraient jouir tous les travailleurs, quelle que soit leur couleur de peau. En outre, durant le conflit, et puisque le discours nazi était ouvertement raciste, les Alliés ne se sont pas fait faute de se présenter en champions de l'égalité raciale. Les combattants belges qui avaient combattu dans les rangs alliés s'étaient parfois battus au coude à coude avec des soldats de couleur. Transportés au Congo, ils ne voyaient pas pourquoi soudain les Noirs devaient habiter loin d'eux, alors qu'ils avaient, quelques mois

auparavant, bouffé dans la même gamelle. Le sentiment, envers les soldats noirs, que ceux qui ont risqué leur vie pour la même cause doivent être définitivement égaux en tout était très répandu dans la population belge³⁰. Les nouveaux venus n'accepteront pas tous de se livrer à la gymnastique mentale nécessaire pour penser à la fois que les discriminations et inégalités raciales sont inadmissibles en principe, mais qu'il faut en pratique les admettre dans notre colonie.

Prenons l'exemple d'un homme qui eut son heure de célébrité au sujet de ses positions sur le Congo : Jef Van Bilsen. Juste avant la guerre, il termine ses études de droit à Louvain. Il est catholique et flamingant, membre de Dinaso. On s'attendrait à lui voir prendre un mauvais tournant... Point du tout. Il prend le maquis et y fait la guerre du bon côté, s'y liant même avec Harold d'Aspremont-Lynden, qu'il retrouvera au Congo. Sa brillante conduite durant la guerre lui vaudra d'être envoyé au Congo, comme représentant de l'agence Belga pour l'Afrique, poste que l'on vient de créer. Nous avons vu, avec l'exemple du RP Hulstaert, que les flamingants avaient une tendance, en présence de l'oppression ou de la discrimination, à virer au populisme anticolonial. On connaît la suite...

Les Blancs du Congo

Il était d'autant plus facile de procéder à cette distribution de cadeaux congolais aux « Méritants de la Guerre », qu'au même moment, du côté des Belges du Congo, ce n'était qu'un cri « Nous voulons rentrer !!! ».

Le problème des arriérés de congés représentait un problème considérable. Voici pourquoi : les agents de la colonie, et ceux de la plupart des grandes compagnies, par mimétisme, prestaient des termes de trois ans, suivis de six mois de congés en Europe. Circonstance aggravante : par une disposition particulièrement favorable au personnel, les congés n'étaient considérés comme commencés que

³⁰ Qu'on me permette de raconter à ce sujet une anecdote familiale. En 1944, à la libération de Bruxelles, mon père avait 28 ans et ma mère, 30. C'étaient des ouvriers, sans conscience ni activité politique particulière. Comme à peu près tout le monde, ils étaient descendus dans les rues pour voir arriver les Libérateurs. Le hasard les mit sur le passage d'une colonne de blindés américains. Les femmes se précipitaient pour couvrir de baiser les soldats qui émergeaient de leur trou d'homme. Parmi eux, il y avait un soldat noir. (A l'époque, rencontrer un homme à peau noire n'était pas un fait banal. C'était au contraire étrange et un peu intimidant). Mon père, qui avait l'impression que ce GI bénéficiait de moins d'empressements féminins que ses camarades, poussa ma mère en avant en lui disant « Tu vas aller embrasser celui-là. Il a risqué sa peau comme les autres ! ». Et je crois que, ce faisant, il exprimait le sentiment alors dominant.

lorsque l'intéressé arrivait en Belgique, d'où il pouvait ne repartir que le dernier jour de son congé. Autrement dit : les voyages d'aller et de retour ne comptaient pas³¹.

Il sévissait aussi une maladie tropicale pernicieuse d'un type particulier, qui ne se manifestait qu'aux échéances de départ et de retour et qui était connue sous le nom de « rentrite aigüe », car un départ prématuré pour raison médicale ou un retour retardé pour raison de santé permettaient de disposer d'une « rallonge » comptant comme service presté. Un agent qui avait pris son service en 1936 avait donc droit à un congé en 1939. Il se trouvait alors bloqué par la guerre, avec droit à six mois de congé... à valoir après les hostilités. En 1942, il avait accompli un deuxième terme et capitalisé un an de congé... pour plus tard. Quand la paix arriva enfin en 1945, il venait d'accumuler, en fin d'un troisième terme, un an et demi de congés, susceptibles d'être rallongés comme on l'a dit et que, bien sûr, il voulait prendre tout de suite ! En outre, certains agents qui « avaient déjà de la bouteille » en 1939 avaient carrément atteint l'âge de la retraite durant la guerre, sans pouvoir abandonner leur poste et ceux-là aspiraient donc, fort légitimement, soit à rester au Congo pour y planter leurs choux comme de bons retraités, soit à s'en aller sans espoir de retour...

Et même si tous n'étaient pas également impatients, le fait que quelques uns puissent accepter, ou se voir imposer, d'attendre encore, n'empêcherait pas la situation de s'aggraver, le temps de présence supplémentaire au poste ouvrant bien entendu le droit à de nouveaux congés ! Le seul remède possible et acceptable était de remettre les compteurs à zéro en permettant que les agents prennent effectivement ces fameux congés, ce qui impliquait la relève. Sans même recourir aux entourloupettes des certificats médicaux, une année et demie de congé, renforcée de l'une ou l'autre récupération de prestations supplémentaires, majorée du temps de trajet jusqu'à et depuis Matadi, augmentée des trente-deux jours de traversée, revenait pratiquement à deux ans, voire plus. Il était bien sûr impossible d'envisager des vacances de postes de cette durée, d'autant plus que pendant la guerre, vu l'isolement du Congo, on n'avait pu remplacer les morts, malades, mobilisés et autres absents, et que la plupart des installations

³¹ Ils ne comptaient pas, bien sûr, en vertu d'une situation ancienne où ils étaient fort longs et très incertains. Au lendemain de la guerre, un bateau de la CMB effectuait le trajet Anvers-Matadi en seize jours, ce qui porte déjà la durée du congé à sept mois. Il faut bien sûr y ajouter le trajet à l'intérieur du Congo !

tournaient déjà avec des cadres réduits. Il fallait pourvoir les postes en « intérimaires ». Mais, les « termes » étant de trois ans, il était impossible de le faire autrement qu'en engageant de nouveaux agents pour un terme complet, donc en renouvelant le personnel pratiquement à 100 %.

Cette situation concernait pratiquement tous les Blancs du Congo, à l'exception des missionnaires et des colons. Comme ils ne pouvaient évidemment pas tous partir en même temps, d'autant plus que la guerre avait désorganisé les transports et accaparé les bateaux, la situation s'aggrava encore, puisque tout délai créait de nouveaux droits à un prolongement des congés. En un mot comme en cent, il fallait remplacer à bref délai à peu près tout le personnel blanc de la Colonie, précisément au moment où, en Belgique, le gouvernement ne demandait pas mieux que d'avoir des postes à distribuer.

Comme, entre août 1945 et mars 1946, le libéral Godding fut ministre des colonies et que c'est à ce moment que débuta le grand chambardement de la relève, les nouveaux venus furent baptisés ironiquement les « Godding boys ». Godding introduisit également, durant son assez bref ministère, un autre changement : l'introduction au Congo, mais alors encore *uniquement pour les Blancs* de l'enseignement officiel. Nous y reviendrons.

Certes, il ne faut pas se faire d'illusions excessives sur le changement que représentait ce renouvellement. Changement, oui, bouleversement, non !

Le fait que désormais de nouveaux venus pourraient être parfois socialistes et syndiqués, le fait même qu'ils aient eu une belle conduite pendant la guerre n'impliquait pas, en soi, qu'ils fussent négrophile ou anticolonialistes. Beaucoup, au contraire, partageaient la bonne conscience globale de l'ensemble des Belges à l'égard de leur colonie. Les Belges étaient les premiers à croire au « Droit de Bienfait ». Beaucoup de « Godding Boys » rejoindront assez vite la position habituelle du Blanc établi au Congo, qui ne songe guère en général qu'à sa position personnelle. Nous avons même vu que, dans l'immédiat après-guerre, la « bonne place bien payée au Congo » avait servi à récompenser des citoyens méritants. Ceux-ci, justement convaincus d'avoir « mérité » leur position, l'occuperont donc sans états d'âme. Tout au plus estimeront-ils que, leur situation préservée,

l'on pourrait améliorer la position des Noirs par rapport au « Congo de papa ».

Par contre, pour les Noirs, leur diversité même constituait une information de première importance. Les nouveaux venus se souciaient beaucoup moins que naguère de présenter un « front commun des Blancs » devant la population indigène. D'aucuns affichaient leur scepticisme religieux, ricanait au passage des Missionnaires et racontaient à leur sujet des blagues assez lestes. L'existence de différences notables entre les Blancs de diverses options philosophiques et politiques est chose de plus en plus évidente. Elle l'est d'autant plus que le nombre de Blancs s'accroît et que les occasions se multiplient d'en connaître non seulement plusieurs, mais même beaucoup. Et même de les connaître de près, car malgré des traces persistantes de la psychose du « *poor white* », l'administration laisse entrer plus de colons qui, même quand ils croient au « prestige de l'Homme Blanc » ne disposent pas immédiatement d'une existence luxueuse, ce qui multiplie les occasions de contacts. (Contacts, mais non voisinage, la ségrégation et le couvre-feu restant de règle, au niveau des quartiers d'habitation).

Comme il a été dit précédemment, le « profil » des nouveaux coloniaux n'était plus du tout conforme au stéréotype d'autrefois. Chose particulièrement déplaisante aux yeux de certains, le recrutement façon « *Godding boys* » ouvrait assez largement les portes du Congo aux progressistes. Cela n'était pas de nature à plaire aux Compagnies, ni d'ailleurs aux milieux coloniaux traditionalistes. Cela déplaisait aussi aux Missions, car ces nouveaux arrivants « hors normes » étaient souvent laïques, et l'installation d'écoles officielles pour Blancs était sans doute le prélude à la mise en place d'un enseignement officiel pour tous !

« Ancienneté »

La Charte coloniale, encore que ce ne soit contenu dans aucun paragraphe de son texte, avait créé un monde colonial en pyramide hiérarchisée, où souvent pour la dévolution du pouvoir, l'ancienneté était le premier et le dernier mot du débat. C'est vrai pour l'Administration dans la Colonie même, mais ce l'est aussi pour les autorités siégeant à Bruxelles. Comme nous l'avons déjà vu, en composant le Conseil Colonial en grande partie de coloniaux en

retraite, la Charte en avait fait plutôt une institution de freinage que d'impulsion. Il y avait à cela plusieurs raisons.

Le rôle de l'ancienneté dans le tableau d'avancement est un péché mignon des militaires, et ceux-ci ont été très nombreux parmi les cadres de la Colonie, du début jusqu'à la fin. Le Gouverneur Général Ryckmans lui-même avait fait ses premiers pas au Congo comme officier. Cela ne doit pas être étranger à la prépondérance qu'avait l'expérience et au fait que tout nouveau venu se voyait invité à chausser, sans critique excessive, les souliers de son prédécesseur et à marcher scrupuleusement dans les brisées des « Anciens ».

Quant au Conseil Colonial, puisqu'il siégeait à Bruxelles, y nommer des gens ayant quelque connaissance directe du Congo n'a pu évidemment se faire, pendant longtemps, qu'en le peuplant de « coloniaux en retraite ». Faire la navette entre Bruxelles et Kinshasa n'est devenu possible qu'avec la banalisation du transport aérien. Les vétérans sont rarement disposés à proposer des réformes qui remettraient en cause le monde dans lequel ils ont œuvré dans les plus belles années de leur carrière ! Il faut ajouter qu'ils représentaient en général au Conseil des intérêts qui ne demandaient que le « statu quo » : les Compagnies n'avaient nulle intention de critiquer leurs privilèges, ni les Missions, leur monopole.

Dès 1945, le Chef du service de recrutement du Personnel de l'UMHK, écrivant dans "*La Revue Coloniale Belge*" expliquait à tous ceux qui voudraient tenter l'aventure, les critères de sélection de l'administration coloniale, et ce sont toujours ceux du « bon vieux temps ». Pour lui, les Blancs doivent être des éducateurs pour civiliser les Congolais. L'administration a donc besoin de « meneurs d'hommes »...

« Le Congo représente un beau champ d'activité pour les jeunes belges qui font partie de l'élite laborieuse du pays, c'est-à-dire les intellectuels et les artisans, pleins d'énergie et d'endurance, qui recherchent pour eux et leur famille une meilleure rémunération de leurs capacités et qui aspirent à mener une vie plus large, plus active, plus indépendante que celle à laquelle ils sont accoutumés en Belgique. L'industrie et le commerce au Congo ne recherchent pas d'apprentis, pas de manœuvres, pas d'illettrés, mais des hommes ayant la vocation coloniale, qui désirent donc élever le niveau matériel et moral des indigènes, leur apprendre un métier et les faire participer

ainsi aux bienfaits de notre civilisation. Ces hommes doivent nécessairement posséder une haute valeur professionnelle, tant pratique que théorique, et des qualités morales exemplaires, puisqu'ils sont tous des éducateurs de noirs. Le champ des activités européennes dans le Congo n'est cependant pas en rapport avec la superficie formidable de notre Colonie et ce serait une erreur de croire que le Congo est ouvert à toute l'élite belge...

« Depuis la libération³², une propagande intense se fait dans toute la Belgique en faveur de la Colonie et a pour objet d'attirer de nombreux candidats vers les carrières coloniales. L'intention de ces propagandistes convaincus et enthousiastes est très louable, mais nous craignons que les résultats ne soient pas aussi féconds que les apparences pourraient le faire croire. En effet, développer sur une grande échelle l'esprit colonial, créer la vraie vocation coloniale, ce serait parfait s'il y avait abondance de situations à la Colonie, mais ce n'est pas le cas et il est dangereux d'éveiller des désirs et des espérances impossibles à satisfaire. L'on risque, en effet, de décevoir la masse et de la détourner de la Colonie, voire même de la lui rendre hostile... Les natures veules, timorées, timides, qui doivent être conduites pour agir, ne conviennent pas pour la Colonie. Tant de qualités ne se trouvent pas souvent réunies chez un même candidat et trouver ceux qui les possèdent n'est pas aussi aisé qu'on pourrait le croire a priori. En effet, sur 3.070 demandes d'emplois reçues depuis la libération par une grosse Société Coloniale, une centaine d'engagements seulement ont pu être conclus, 650 dossiers de candidats ont été constitués en vue de prochaines vacances d'emplois, et le reste ne répond pas à la spécification des qualités requises pour les emplois normalement à conférer.(...) ³³ »

C'est le cas de dire que ce brave homme « *n'avait rien appris, ni oublié* » !!!.

Toutefois, la situation qui prévaut sous le ministère Godding rend difficile l'exercice, en pratique, de ce monopole de l'autorité par l'ancienneté et l'expérience. L'esprit de corps suppose en effet qu'il y ait un corps constitué, et non un aventureux agrégat de cellules.

³²La Libération, c'est-à-dire non la fin de la guerre, mais le départ des Allemands et l'arrivée des Alliés, avait eu lieu à l'été 1944.

³³ H. Mantanus, Chef du service de recrutement du Personnel de l'Union Minière du Haut Katanga, in *La Revue Coloniale belge*, N° 2, 1er Novembre 1945, p. 7.

La situation qui avait été « normale » de 1908 à 1945, était que le colonial débutant arrivât, fatalement encore malléable et peu sûr de lui, dans une machine complète en tous ses rouages, où il n'avait qu'à s'insérer à la place de l'engrenage ancien qu'il remplaçait. Et, s'il n'était pas bouché à l'émeri, il comprenait très vite l'équation « être adopté = faire comme tout le monde ». Il prenait donc rapidement « le pli »... Il le prenait d'autant plus vite, à l'époque, que la sélection et la formation garantissaient qu'il sortait du même milieu et du même moule que ses « anciens » et ses prédécesseurs.

L'influence d'un milieu est d'autant plus forte qu'il est homogène. Quand un individu arrive, comme nouvel élément, dans un groupe à forte cohésion, il lui est presque impossible de ne pas céder à son influence. Ce fut le cas tant que la relève se fit au compte-goutte, un agent à la fois.

La « Grande Relève » des Godding Boys, au contraire, amena de véritables changements. Dans une certaine mesure, la transmission de la Tradition des Anciens aux Nouveaux ne se fit plus. En effet, pratiquement tous les « Anciens » partant en congé, les nouveaux arrivants, bien loin d'être saisis et conditionnés par une ambiance créée par leurs prédécesseurs, se trouvèrent souvent presque livrés à eux-mêmes. De plus, comme leur arrivée concorda avec un accroissement de l'immigration, ils furent bientôt majoritaires. A leur retour, les « Anciens », pour citer des mots qui reviennent souvent dans leur bouche ou sous leur plume « *ne reconnurent plus la Colonie* ». La chaîne par laquelle se transmettait la Tradition était brisée.

Enfin, il faut dire encore que les « nouveaux Blancs » n'appartenaient pas tous aux mêmes catégories socioprofessionnelles que leurs prédécesseurs.

De 1908 à 1940, les Blancs du Congo étaient Missionnaires, Agents de l'Etat ou Employés de Compagnies. Et ces dernières étaient de très grosses compagnies. Le petit commerce, le colonat, les professions indépendantes représentaient une petite minorité. Le Blanc de cette époque a donc toujours un patron très puissant et celui-ci a barre sur lui-même en dehors de la sphère professionnelle au sens strict, car l'on est aussi logé, ravitaillé, soigné, etc... par lui. La symbiose qui existe, de plus, entre les Trois Piliers contribue à faire du Pouvoir un Léviathan.

Après la dernière guerre, les catégories socioprofessionnelles jusque là presque absentes se sont mises à gonfler. Il y a eu de petites entreprises, des indépendants, des membres de profession libérales... Ces gens n'étaient bien sûr pas insensibles à la manipulation, à la propagande ou à la mentalité ambiante. Mais ils n'étaient plus avec le Pouvoir dans une situation de subordination où le gradé a toujours raison... Mais on n'avait plus sur eux la prise que donne le pouvoir sur le lieu d'affectation, le logement, les moindres commodités... Ils ne se plieraient plus aussi aisément à la Pensée Unique, et cela n'allait pas échapper aux Congolais !

Evolution du Congo

Par définition, une colonie est un pays qui a des liens tout à fait particuliers avec une Métropole lointaine. C'est encore davantage le cas dans un système centralisé à outrance comme celui qui fut en vigueur au Congo belge : les rapports avec le reste du monde passent par la Métropole, et ceci bien plus et plus souvent qu'il ne serait nécessaire.

Ces liens furent distendus par la guerre. Par la force des choses, le GG du Congo eut à prendre une certaine indépendance et à agir un peu en Proconsul. Il faut dire que Ryckmans disposait d'un atout imprévu : les pouvoirs du Gouverneur général, dans certaines circonstances particulières, font l'objet de l'article 22 de la Charte coloniale, l'un des rares articles dont la rédaction a été si parfaitement cochonnée, qu'il est impossible de savoir exactement ce qu'il veut dire. Mais l'une des interprétations qu'on peut en faire est qu'en cas de guerre, le Gr. Gal a d'office dans ses attributions la totalité du pouvoir exécutif. Cela tombait fort bien !

Le Congo eut aussi, du fait de la guerre, des contacts internationaux plus nombreux et qui ne passaient pas par l'intermédiaire de la Belgique. Ce fut en particulier le cas pour les rapports avec les Etats-Unis, qui, à partir de leur entrée en guerre, furent l'arsenal et le fournisseur d'armes des Alliés, donc consommateurs des fournitures stratégiques congolaises. Cette même coupure d'avec l'Europe avait également favorisé les Missions protestantes qui étaient, au Congo, en majorité américaines³⁴. Au

³⁴ On entend souvent dire que les missions américaines étaient peuplées de « faux missionnaires qui étaient de vrais agents de la CIA ». C'est exagéré. Mais ce qui ressort nettement des documents des sociétés missionnaires américaines, c'est qu'à leurs yeux la

moment où les Catholiques se voyaient coupés de leurs maisons-mères, situées en Europe, par le conflit, les Américains des organisations missionnaires se trouvaient au contraire avec un surplus de personnel, parce que la guerre dans le Pacifique les coupait de leurs établissements asiatiques. Leur présence tendit donc à se renforcer. Les missionnaires constituent la majorité des Américains vivant en Afrique ; 65 % du total des missionnaires protestants en 1960 Cette importance numérique invite à se demander quelle influence réelle ces missions ont eue et quel rôle elles ont joué dans les décolonisations.

Les Etats-Unis devinrent aussi d'importants fournisseurs et c'est non moins directement que le Congo importa, à partir de la guerre, des produits américains, comme des réfrigérateurs, d'autres articles électroménagers³⁵ et des véhicules³⁶. Cela se fit, bien sûr, parce qu'on voit mal où on se les serait procurés ailleurs, et aussi parce qu'il est logique de chercher à remplir un bateau à chaque voyage. Mais, ce faisant, le Congo acquerrait aussi une sorte de « personnalité économique » qui lui était propre.

Une certaine diversification faisait partie de cette nouvelle personnalité. Les contacts étant coupés avec l'Europe, il avait fallu suppléer par des fabrications locales aux importations défailtantes et utiliser sur place des produits dont les débouchés avaient disparu. Une industrie légère congolaise s'était donc développée petit à petit, à côté de l'industrie lourde qui était, jusque là, maîtresse absolue du paysage. Les circonstances avaient également été favorables au développement des petites et moyennes entreprises. Les petites, commerciales ou artisanales, étaient parfois propriétés de Congolais, citadins « recyclés » dans une activité indépendante à la fin des années '30. Les moyennes entreprises, qui avaient été pendant longtemps presque un monopole pour les « Blancs de seconde zone » (Portugais, Grecs, Libanais) virent de plus en plus de patrons belges. Mais le fait qui

tâche missionnaire ne se distingue en rien de la propagande politique et que le missionnaire américain se sent tenu de représenter Jésus... mais aussi la Maison Blanche.

³⁵ La « cuisine américaine » (petite, mais équipée de multiples gadgets) fut un « must » des intérieurs de l'après-guerre. Au Congo et singulièrement à Léopoldville, cela se doubla du fait que l'augmentation des salaires avait rendu le personnel domestique fort cher et que donc les Blancs les plus modestes (ou les plus regardants) commençaient à s'en passer pour les remplacer par des machines.

³⁶ Et ceci d'autant plus facilement que, depuis la guerre, la Belgique ne produisait plus de véhicules automobiles. Contrairement à la France ou à l'Angleterre, elle n'avait donc pas de secteur national à protéger dans ce domaine.

importe surtout, c'est que ces PME impliquaient le développement du colonat. (Peut-être est-il bon de le répéter encore une fois : un « colon », en langue administrative, c'est un travailleur indépendant !).

Après la guerre de 1940-45, il semble que la psychose du « petit blanc » se soit apaisée. L'Administration coloniale et le Ministère des Colonies optent pour une certaine forme de « colonie de peuplement », alors qu'ils s'étaient jusque là orientés très exclusivement vers une pure colonisation de capitaux.

Quand le Ministre Godding décide d'implanter au Congo un enseignement officiel pour les Blancs, il agit bien sûr en bon membre du Parti Libéral, c'est-à-dire en anticlérical amateurs de « pieds de cochon » joués aux Missionnaires, mais il abaisse aussi une barrière qui se dressait jusque là sur le chemin des immigrants : l'impossibilité de trouver au Congo un enseignement non confessionnel, s'ils avaient des enfants en âge d'école, donc la nécessité de faire face à de gros frais d'internat. (Les indépendants sont en quelque sorte le « terrain de chasse » naturel des Libéraux).

Nous avons vu que pendant presque cinquante ans, l'Administration avait été bloquée par deux désirs contradictoire : elle aurait aimé voir se développer une sorte de « classe moyenne », mais, en même temps, limitait l'arrivée ou l'ascension de ceux qui auraient pu en faire partie. On ne voulait guère des petits colons par peur d'une classe de blancs pauvres, et l'on bloquait l'ascension des Noirs de diverses manières, notamment en leur rendant l'accès à l'enseignement très difficile. A partir du moment où l'on ouvrait plus largement la porte à l'immigration blanche et que, simultanément³⁷ à peu près, on envisageait de reconnaître officiellement le caractère « évolué » de certains Congolais, même si on le faisait de manière insuffisante et en nombre trop réduit³⁸, on pouvait penser qu'à terme il sortirait de ces deux changements convergents une classe moyenne mixte.

En 1946 encore, eurent lieu certains faits qui semblent aller dans ce sens, comme la création au Katanga de « *L'Etoile-Nyota* », un

³⁷ L'Ordonnance créant une « carte du mérite civique » est du 12 juillet 1948

³⁸ En 1946 on estime alors à 5.609 le nombre des « évolués ».

périodique bilingue, ou le fait qu'en mars de la même année, les Congolais « évolués » de Léopoldville reçurent l'autorisation de s'organiser en une « *Confédération générale des Syndicats indigènes* ». Le 31 août 1947 a lieu la première suppression totale des humiliantes peines corporelles pour certaines catégories privilégiées d'indigènes. Les autorités et les juges indigènes, les gradés de la Force publique, le clergé noir et les agents auxiliaires de l'administration sont désormais dispensés du fouet. C'était un pas symbolique sur un terrain sensible, plus sensible qu'on ne le croit.

Les Européens ont tendance à réprover les peines corporelles au nom de la *cruauté* de la punition. Ce qui les révolte est que, même pour punir légalement après jugement, on puisse s'en prendre physiquement à quelqu'un, abîmer le corps d'un être humain. En conséquence, ils ont eu la conviction d'avancer dans le respect de la personne humaine, à chaque fois qu'ils ont diminué ou limité ces punitions.

Les Africains ont de la même chose une vue presque diamétralement opposée. Le Chef doit avoir le droit de punir et ce, éventuellement, en infligeant une souffrance physique. Cela ne leur paraît nullement scandaleux. Mais il faut que ces punitions soient alors infligées équitablement à tout le monde. Il faudrait que la punition soit la même pour les Blancs !

Autrement dit, l'opposition « blanche » à la chicotte est une opposition à son *usage*, l'opposition « noire » est une opposition à la *discrimination dans cet usage*. La création d'une catégorie de « Blancs honoraires » dispensés de la chicotte, que les Belges perçoivent comme « supprimer la chicotte pour certains Noirs », sera perçue du côté Congolais comme déplaçant la discrimination mais ne l'abolissant pas !

La même année, le porte-parole de l'UNESCO, fondée l'année précédente, Joseph Kasavubu, prononce un discours sur le thème du « droit du premier occupant ».

Le 31 décembre 1946, cependant, Rijckmans, après un discours célèbre, cède la place à E. Jungers, comme Gouverneur général, et, en 1947, est mise sur pied une administration de la Sûreté. Ce dernier fait, à mon avis, n'est cependant pas lié à quoi que ce soit au Congo même, mais bien à l'atmosphère de « Guerre froide » qui s'installe. On s'attend à ce que la « subversion soviétique » essaye de fomenter

des troubles dans les pays colonisés ou dépendants. De plus, il y a des progressistes parmi les « *Godding boys* » et l'on autorise désormais certaines formes d'activités syndicales. Comme, dans l'esprit de l'époque, tout ce qui est à gauche prend notoirement ses ordres à Moscou, il était logique de créer un département pour lutter contre tous ceux qui, noirs ou blancs, tenteraient à partir du Congo de saper les bases du Camp Occidental.

Relève et tendances « africaine »...

Le fait que l'on ait aspiré à « la Grande Relève » pendant une bonne partie du temps de guerre ne signifie nullement que cette relève, quand elle vint à se produire, put se faire sans conflits ni frictions. Les traces n'en sont pas nombreuses dans les documents officiels dont nous disposons, mais nous en trouvons dans la littérature³⁹.

Le roman « *Mani. Autant en emporte le fleuve* »⁴⁰, publié à Léopoldville en 1944, est dû à l'Administrateur René Tonnoir⁴¹, qui s'était fait connaître avant la guerre par ses études ethnographiques et par sa participation aux activités du Musée de la Vie Indigène. L'impossibilité de se procurer des livres venant de Belgique ou de France tant que dura le conflit amena la publication au Congo, entre 1940 et 1945, de plus d'œuvres écrites dans la colonie. Il n'est pas rare que l'auteur s'y fende d'un « Avertissement au lecteur » où il s'excuse de n'être qu'un écrivain amateur et annonce qu'il publie, vu

³⁹ Le roman est bien sûr pour l'histoire une source d'un genre particulier. Il s'agit de montrer comment la fiction, sous ses dehors divertissants, constitue, à la faveur de la liberté d'exploration dont elle bénéficie, un espace, et presque un laboratoire, où s'imaginent des réponses aux besoins du temps et où s'énoncent des débats qui, non seulement font écho aux discussions de l'heure, mais ont en outre l'avantage d'en manifester l'imaginaire implicite. A cet égard, il faut répéter que le roman colonial, pas plus qu'un autre roman, ne représente pas — a fortiori, n'est pas — la société à laquelle il fait référence selon les codes du réalisme naturaliste ; il peut cependant être considéré comme une source pour l'historien, pourvu qu'il soit tenu compte à la fois de son caractère de fiction et des codes qui y sont à l'œuvre en fonction des pôles qui régissent, à tel moment, ce genre particulier de communication '.

⁴⁰ Tonnoir (René), *Mani, autant en emporte le fleuve*. Roman. Léopoldville, L'Avenir colonial belge, 1944, 408 p.

⁴¹ René Tonnoir débute dans l'Administration territoriale en 1921 ; il termine sa carrière africaine avec le grade de Commissaire de district en 1951 ou 1952. Il fut membre du comité de la revue *Brousse* et le directeur du Musée de la Vie Indigène de Léo à sa fondation et jusque 1947 ; on lui doit divers ouvrages ethnographiques, dont *Organisation judiciaire des Bawumbu* (1935) ; *Beboo. Légendes... des Baboma* (s.d.) ; *La Pierre de Feu. Légendes, contes, fables et récits des Baboma* (1936) ; *Bobongo ou l'art chorégraphique chez les Ekonda, Yembe et Tumba du Lac Léopold III* (1953), etc. En matière de littérature générale, on lui doit, outre le roman cité, une pièce de théâtre, en collaboration avec PIERRET(Max-H.), *Septième départ* (1944) ; *La Taverne des Mers*. Roman. [Suivi de *L'impossible aventure*. Nouvelle.]

les circonstances et le manque de littérature divertissante, un manuscrit qui traînait chez lui depuis longtemps... Si Tonnoir ne peut passer tout à fait pour un amateur, il avance cependant que son texte, quoique remis au goût du jour – le « méchant » se donne même la peine d'être allemand et de s'appeler *Zummteuffel* - aurait été écrit dans les années 20.

Il est difficile de ne pas soupçonner là un pieux mensonge, ou une réécriture très approfondie. Quelles sont en effet les forces en présence dans ce roman, où les personnages sont à ce point typés qu'on peut les considérer comme autant d'allégories des groupes en conflit ?

Au centre de l'action, deux héros positifs, incarnant deux générations où l'on reconnaît sans peine celle dite des « pionniers » et celle qui sera appelée « la relève », Il semble bien que, dans l'immédiat après-guerre, cette transition ne se soit pas opérée sans quelque frottement, où durent entrer en jeu la détention de capitaux symboliques distincts (« expérience » contre « diplôme universitaire »), mais aussi des modes de vie (notamment la situation de mariage), chacun de ces deux éléments jouant un certain rôle. De l'une à l'autre de ces générations, la transmission du relais se fait pourtant sans problème dans le roman : le jeune administrateur Brissac semble pouvoir assumer l'héritage du Major Poutrel, héros de 14-18 devenu planteur, et la nouvelle société coloniale policée paraît en mesure de succéder à l'ancienne société qui vivait, à la dure, d'expédients.

Jusque là, on a affaire à une situation simple de « conflit des générations » et elle a été déclinée déjà en une multitude de romans au cours desquels le vieux loup de mer et le jeune *midshipman*, le doyen chargé d'âme et le jeune vicaire, le vieux briscard couvert de gloire et de cicatrices et le jeune sous-lieutenant... finissent par se comprendre et par fraterniser.

Mais au fil de l'action apparaît une autre composante, qui est une attitude « africaine ». Ce néologisme un peu jargonant, d'origine anglaise, devrait se traduire par « africain » ou « africisé », le mot « africanisé » existant déjà, mais avec un autre sens. Il désigne les conceptions de l'avenir des colonies, qui se sont rencontrées dans des milieux coloniaux attachés à leur situation et à leurs privilèges, qui prônaient le maintien de la situation coloniale (c'est-à-dire la

domination du Blanc et les grandes lignes de l'économie) en même temps (parfois) qu'un rapprochement avec la population noire (les autres africains) et (toujours) que la distanciation d'avec la Métropole, pouvant aller jusqu'à l'indépendance « blanche ». Dans sa forme dure, cela mène, sinon à l'apartheid sud-africain, au moins à la Rhodésie de Ian Smith. Dans des conceptions « africaine » plus modérées, il y aurait un partage avec l'élite africaine, et l'on n'est pas loin du Katanga de Tshombe

Bien que très différents, les deux « héros positifs » de Tonnoir ont en commun d'avoir, pour des raisons personnelles qui importent peu, « choisi l'Afrique ». La Métropole leur paraît fort lointaine et ils ne se perçoivent pas comme « de passage au Congo », mais bien comme établis à demeure. De plus, une liaison amoureuse entre Brissac et une Américaine introduit l'élément nouveau du « modernisme américain ».

Le méchant Zumteuffel représente la brute coloniale classique : brutal, il abuse de la chicotte ; débauché, il couche avec la femme de son patron. Il existe un deuxième groupe d'adversaires, incarnant une seconde forme d'identité coloniale « métropolitaine » : l'Administration territoriale, du moins une fraction de celle-ci. Les patronymes, ici encore, sont significatifs : faisant contraste avec les Administrateurs sérieux que sont Brissac et le gouverneur de province, Duroc, dont le premier est en quelque sorte le chargé d'affaires, un fonctionnaire appelé Raffut, que Brissac vient remplacer, et un autre appelé Tournevent font l'objet de véritables portraits-charges. Tournevent, en particulier, le chef de poste, est aussi incompetent que « pistonné » ; fanfaron, il n'est là que pour faire carrière selon la loi du moindre effort. Son épouse est la péronnelle par excellence, et M. Tournevent, quand il part en tournée, ne connaît de l'Afrique que les petites débauches qu'il peut obtenir aux moindres frais dans les villages.

Le récit semble n'être là que pour mettre en présence ces différents « modèles » de colonialisme. L'important est de voir qu'ils sont en lutte l'un contre l'autre. Dès lors, la question se pose de voir comment tourne le conflit. Tout est mis en place pour donner une victoire méritée aux deux héros positifs, qui ont pour eux la connaissance du terrain, l'assistance des populations congolaises et un certain nombre de vertus morales. Leur victoire serait aussi celle de leur projet « africain » d'un établissement et d'une gestion responsable

du territoire africain. Quel est donc l'évènement ou l'instance qui les empêche d'aboutir?

Sans doute la défaite de Brissac est-elle d'abord causée par la puissance de ce qu'il affronte : la force d'inertie d'une administration pusillanime, combinée à des haines personnelles. Le couple nouveau, belgo-américain, n'aura pas lieu en Afrique, puisque la demoiselle meurt d'une méningite mais surtout de la méchanceté des deux incarnations de la Métropole que sont la Baronne et Mme Tournevent. À la suite de ces évènements, Brissac fait lui-même l'objet d'une mesure d'éloignement disciplinaire, basée sur la médisance des mêmes femmes. Mais c'est le contexte de la guerre qui, en définitive, achève le héros : il se porte volontaire pour le front, où il trouve la mort. Le vieux Poutrel a également repris du service à l'occasion du conflit mondial: de cette manière, il laisse lui aussi le champ entièrement libre à ses adversaires sur la place congolaise.

La guerre, dans la mesure où elle vient distraire les héros de leurs efforts et les ramener sur les rails de leur identité officielle, « métropolitaine », est l'élément décisif. Revenu plus tard sur ses terres, le Major prendra certes sa petite revanche sur le trio des méchants en ruinant leur plantation grâce aux solides complicités dont il bénéficie dans le chef des travailleurs congolais ; sa rancœur vise, au-delà des personnages locaux, le monde financier et politique de Bruxelles où, par ricochet, il fait tomber un gouvernement, pas moins. Mais cette vengeance est toute symbolique: à vrai dire, c'est à peine un bras d'honneur, celui qu'esquisse un Congo « noir et blanc » à l'adresse d'un colonialisme métropolitain dépassé.

La fin du roman marque donc, après la sorte d'hésitation que permettait la fiction, le triomphe de l'officialité coloniale sur la recherche de solutions nouvelles. Voici comment est présenté Tournevent, le supérieur de Brissac « ... *l'homme est une nullité, un fesse-mathieu, un timoré, un opportuniste pusillanime ; il n'a aucun prestige. Ce n'est pas lui qui, à l'instar d'Haroun-al-Rachid, calife de Bagdad, se mêlerait au peuple pour écouter les opinions et les critique. Il serait bien trop embarrassé de prendre — que dis-je ! — de proposer une solution risquant de compromettre sa sereine quiétude* (p.391). »

Observons la référence arabe, qui prend le contre-pied de l'historiographie officielle sur les « sultans esclavagistes ». Observons

surtout le thème valorisant de l'homme d'action (prestige, écoute, capacité de décision, risque) opposé au thème dévalorisant (aveuglement, intérêt, paresse, peur). Notons encore que la ligne de démarcation ne passe pas entre les « Anciens » et les « Nouveaux », puisque Brissac et Poutrel se retrouvent dans le même camp, mais entre les « Africains » (les africates ?) et les « Belges de la Métropole ». La cuistrerie du couple Tournevent, modèle d'un colonialisme aussi inopérant que satisfait, est finalement récompensée «en haut lieu» ; et, tandis que Madame Tournevent se plaint de la hausse du prix du beurre, son mari connaît des promotions successives.

Ce thème tendanciellement poujadiste se retrouve en maints autres endroits du discours colonial, et pas seulement pendant la guerre. C'est le même motif qu'on retrouvera, plus tard, exacerbé par les modalités politiques de l'Indépendance ; un seul exemple suffira : « *Le corps du Congo prenait forme, malheureusement il n'avait pas d'esprit* », « *on continua d'appliquer la méthode confortable qui consiste à écraser la collectivité irresponsable sous le poids des erreurs de la minorité dirigeante et fonctionnarisée* ». ⁴²

L'important est de voir comment le contexte du conflit mondial vient à la fois encourager un projet tendanciellement sécessionniste et le tuer dans l'œuf. L'encourager parce que l'isolement de la guerre accompli, de fait, la sécession. Le tuer du fait de la Métropole rappelant à elle affectivement des énergies qui semblaient pourtant décidées à se passer d'elle. D'une part, ce contexte semble favoriser un discours identitaire *africate* en obligeant les comportements à s'ouvrir à d'autres pôles identitaires que le Royaume : ici, le Congo lui-même ainsi que les Etats-Unis, lieu supposé de toutes les modernités. D'autre part, ce contexte consacre un mode de gestion « aveugle » ou ressenti comme tel, ce mode de gestion étant lui-même lié au complexe des relations qui lient la Métropole lointaine à une colonie qu'elle ne veut concevoir que comme une colonie d'exploitation. Tout se passe comme si l'espace de la fiction avait constitué pour l'auteur l'occasion de lâcher ses chiens : en fin de compte, après les avoir laissés aboyer contre l'adversaire, l'écrivain a

⁴² MASSON (Paul), Dix ans de malheur. Kivu 1957-1967. T. I. Bruxelles, M. Arnold, 1970, pp.10, 23.

dû se résoudre à contrecœur à leur remettre le collier, d'où l'ironie de la finale, et son pessimisme.

La tendance « africaine » a généralement plutôt mauvaise presse parce que, finalement, elle n'a débouché que sur des choses que l'Histoire a condamnées : les indépendances « blanches » comme celle de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, le rôle plus que trouble des Blancs dans la Sécession katangaise, etc... Le fait qu'un arbre, finalement ait porté de mauvais fruits est-il la preuve qu'il y était prédestiné ? C'est pour le moins douteux.

Les « africaines » - et cela aussi fera qu'on ne les aimera guère – sont des Blancs dans une colonie. Du point de vue africain ils portent donc le gênant label de « colonisateurs ». Les Belges (Belges de Belgique) ne sont pas particulièrement aimables avec leurs compatriotes coloniaux. Ils étaient toujours plus ou moins soupçonnés d'être partis à la suite de quelques turpitudes de jeunesse, d'être payés somptueusement pour faire travailler les Noirs à leur place, de revenir pleins de morgue et de prétentions quoique largement imbibés d'alcools divers. Les Belges du Congo, quant à eux, voyaient facilement dans l'africain soit un « négrophile », soit un « maniaque de l'exotisme », en tous cas un original et un marginal. En outre, il écrit (c'est du moins ce que font ceux que nous connaissons précisément par leurs écrits) c'est donc un artiste, faute suprême et tare sociale irréparable !

La tendance « africaine » est complexe comme tout ce qui est humain et social. Il faut tout de même remarquer aussi qu'elle comportait, d'une part un certain sentiment, sinon de fraternité, du moins de proximité avec les Noirs. Ceux qui y sont sensibles ont en général passé beaucoup de temps au Congo, y sont allés dès l'enfance ou même y sont nés. Naître au Congo a souvent été chose exceptionnelle pour un Blanc, puisque longtemps les hommes y sont partis seuls. Ce qui fait que le Congo est une des terres colonisées où l'on ne trouve pas, ou très peu, d'éléments ou d'influence *créole*⁴³. Ce

⁴³ L'absence au Congo de Belges réellement enracinés dans la colonie a pu faciliter son accès rapide à l'Indépendance. L'histoire des décolonisations montre, en effet, que la présence d'une importante population de souche métropolitaine (même artificielle, comme les « Pieds Noirs » algériens parmi lesquels il y avait plus de descendants de Juifs, Maltais et Espagnols que de véritables Français de France) est un facteur important de dramatisation. L'Algérie, la

terme, en effet, désigne ceux qui sont originaires du pays colonisateur mais sont nés et ont été éduqués entièrement dans une colonie. L'exemple des Sudistes américains montre surabondamment que dans une société créole, un sentiment de proximité peut exister même dans un contexte d'esclavage. Quoi de plus naturel, d'ailleurs, que notre attachement spontané aux lieux qui nous ont vu naître et aux gens qui nous ont entourés quand nous étions bébés ?

C'est si naturel que la colonisation belge va développer une grande méfiance envers les comportements « créoles » ou « africats » qui pourraient se développer chez ses coloniaux. Longtemps, on voudra ceux-ci « Vrais Bons Belges Tricolores jusqu'au slip » parce qu'il est bien entendu que la Mère Patrie, c'est la Belgique, que c'est la Belgique (c'est à dire celle qui compte : le grand capital belge) que le colonial doit servir et faire servir par les Congolais. On multipliait à plaisir les textes à trémolo sur « NOTRE Congo », mais le possessif devait être pris au sens le plus strictement napoléonien de la propriété : *utendi et abutendi*. Le lien sentimental avec la terre natale devait obligatoirement concerner Schaerbeek, Liedekerke ou Viroinval, pas Bomokandi !

Or, si les « africats » ne remettent pas en question, au moins explicitement, leur nationalité belge (car si des tas de choses les séparent des « Belgicains », ils se rendent aussi compte qu'entre eux et les Congolais, il y a toujours aussi une distance : celle de la couleur de peau qui, dans le système colonial, assigne à chacun une place), le fait d'avoir des racines divergentes, l'une plongeant dans le sol d'un continent, l'autre s'alimentant des sucres d'un autre, les amène à une vision plus mondiale et plus relativiste des choses. Certes, dans la place que prennent à leurs yeux les USA, il y a de la fascination pour l'« *american way of life* », mais il y a aussi le fait que pour qui regarde les choses de façon non pas chauvine, mais géopolitique, le monde est divers, les Etats-Unis sont une grande puissance et la Belgique est bien petite. Et donc, il n'est plus possible de s'en tenir au simplisme bipolaire de la Belgique bienfaitrice et de « son » Congo.

Quand, dans « Le Temps des Héritiers », nous traitons de l'habitation du colonial, nous avons rencontré cette tendance de l'administration et de la propagande officielle à vouloir que le « home » du colonial soit un rappel permanent de la patrie lointaine.

Kenya, la Rhodésie du Sud (Zimbabwe) et l'Afrique du Sud ont toutes été des colonies de peuplement.

Ce n'était que ridicule. Mais d'autres précautions étaient moins anodines et reflètent une réelle méfiance envers tout ce qui pouvait ressembler à un enracinement congolais. Ainsi, lorsqu'un fils de colonial entrait lui-même au service de la Colonie, avait-on soin de ne jamais l'affecter dans sa région natale. On le propulsait même de préférence dans une région où la langue indigène, qu'il avait apprise enfant, ne lui servirait à rien ! Les supérieurs, d'autre part prenaient bonne note, et signalaient à l'attention sourcilleuse de la hiérarchie et du Ministère des Colonies, les agissements suspects de ne pas être conformes à la juste ligne, comme de prendre ses vacances, non en Belgique, mais en Rhodésie ou en Afrique du Sud !

L'absence de Belges enracinés au Congo a pu faciliter son accès rapide à l'Indépendance. Biens sûr, on aurait aussi sujet à se demander si cette rapidité a été un bien ! Mais toutes les violences ultérieures ont aussi été favorisées par l'absence de tout groupe qui aurait pu jouer un rôle d'intermédiaire ou de « tampon ». La politique de la « cloison étanche » entre la Belgique et sa colonie rendait presque impossible les contacts entre Belges et Congolais en Belgique, seul endroit où ils auraient pu se dérouler librement. Pendant cinquante ans au moins, la Belgique a jeté le voile de la pudeur sur l'existence d'une population métisse, résultat pourtant prévisible de l'envoi d'hommes célibataires ou séparés de leur femme. Toujours du fait de la « cloison étanche », et aussi du fait que la Belgique, si elle avait un « empire colonial », l'avait tout entier en un seul point du globe ce qui ne permettait pas de décalages entre colonies différentes, il n'y a pas eu cette autre sorte de tampon qu'ont été, dans la colonies françaises ou britanniques, les « citoyens métropolitains à peau noire », comme, par exemple, les antillais. Enfin, nous venons de voir que, pour avoir sucé bébés le lait de la Mère Afrique, ou pour en être tombés amoureux durant leur séjour, créoles et « africats » étaient mal vus, mal notés, en un mot, marginalisés.

Cela paraît un gros effort – en fait : un effort excessif – de la part de l'administration, d'accorder tant de vigilance à des gens qui n'étaient coupables que de sentiments de sympathie pour les indigènes, d'admiration pour les beautés du Congo et de tentatives littéraires pour les exprimer.

Mais c'est que si, d'une part, ils prenaient certaines distances avec le patriotisme belge obligatoire il y a aussi que d'autre part, dans

les écrits « africats » l'on dénonce une gestion « aveugle », liée aux relations qui lient la Belgique lointaine à un Congo qu'elle ne veut concevoir que comme une colonie d'exploitation, un puits à gros sous. Plutôt que « aveugle » il aurait fallu dire « aveuglée » par le souci du profit, et de lui seul. Cela revenait à remettre en question un mode de relation qui était encore toujours celui des Héritiers : un système léopoldien à peine déguisé.

On pourrait se demander si cette émergence de la sensibilité « africats » pendant et immédiatement après la guerre de 40, s'explique uniquement par des circonstances, telles que l'isolement du Congo coupé de sa métropole, la montée relative d'une vision géopolitique plus large, le manque de littérature importée et l'aubaine qu'y ont vue les organismes congolais susceptibles de jouer le rôle d'éditeurs.

Ne faudrait-il pas considérer comme une autre circonstance favorable et encourageante le très long gouvernorat de Pierre Ryckmans, du 14.09.1934 au 15.07.1946, qui de plus exerça son autorité dans ces temps où isolement et nécessités de la guerre tendaient à la conforter. Il n'est pas interdit de penser que, si la sensibilité « africats » s'est sentie à l'aise pour s'exprimer sous le mandat long et renforcé de ce Gouverneur, ce pourrait être aussi parce que, jusqu'à un certain point, Ryckmans partageait cette sensibilité.

Bien sûr, Pierre Ryckmans est considéré comme l'archétype achevé du « colonialisme de service »... La dénomination même est une allusion à son œuvre « *Dominer pour Servir* ». Encore faudrait-il aussi remarquer qu'il y a plus d'un point commun entre les deux tendances, et certainement entre Ryckmans et les « africats ».

Iconoclaste, traité de « bradeur d'empire » mais obstinément paternaliste, audacieux ici et frileux là, analyste parfois cruel de l'exploitation coloniale, mais opposé à l'option anticolonialiste, Ryckmans a été un critique sévère (particulièrement bien informé, en tant que GG) pour les Héritiers et il lui aurait plu d'être aussi celui qui aurait annoncé une ère nouvelle, celle dont les Héritiers n'ont pas voulu. On ne peut le lire sans être frappé par son ton de distance critique à l'égard de la gestion de la colonie. Alors qu'il a écrit pour prôner et défendre la colonisation belge, il est cité et admiré avant tout par les adversaires de celle-ci !

Il a en commun avec les auteurs « africains » une longue présence en Afrique : 10 ans, puis 12 ans, et même la fondation d'une « dynastie de colons », puisque son fils André, cadre territorial dans la colonie puis au Congo d'après 60, tombera pour n'avoir pas déserté son poste comme tant de Belges le feront sur ordre.

L'aspect « critique de l'exploitation aveugle » est présent chez lui, et c'est même l'aspect le plus connu de ses écrits. Il a été suffisamment question, dans ces pages, de son discours de 1946, pour que nous n'ayons pas à y revenir.

La proximité, le souci des indigènes, enfin, sont tout aussi évidents. L'engagement colonial de Ryckmans: volonté de «civiliser» l'Afrique, de comprendre les coutumes et les langues de ses habitants, et - sans présomption - de rendre ceux-ci «plus hommes», se traduit pas la formule «*La Belgique aura réussi son œuvre coloniale quand, à l'ombre de son drapeau, nos indigènes vivront heureux*»⁴⁴, S'il est convaincu de « *la primauté objective de la civilisation chrétienne sur la culture africaine* », il affirme son respect pour les institutions africaines, son intérêt pour la linguistique bantoue et sa curiosité, voire son amour, pour les hommes.

A maintes reprises et publiquement, Pierre Ryckmans a bravé les préjugés les mieux ancrés, par exemple sur «*l'incurable paresse*» des Noirs et « *l'inébranlable désintéressement* » des Blancs De même pourfend-il ceux qui affirment les nègres inaptes au raisonnement logique⁴⁵ ou ceux qui sont convaincus que la criminalité est plus intense en Afrique qu'en Europe⁴⁶. Et il commence son discours au Congrès de l'AUCAM (Louvain, 1930) par l'aveu « *d'un tout petit abus de confiance* » : il a accepté de parler du « *Primitif et de ses trésors religieux* » en sachant qu'il n'en parlerait pas. « *Je ne connais pas le 'Primitif' je ne l'ai jamais rencontré je ne sais même pas s'il existe. Je ne connais bien qu'un peuple noir, chez qui j'ai passé les plus belles années de ma vie* »⁴⁷ Ces mots là dépassent la critique, la lucidité ou le commentaire : ils viennent du cœur.

Enfin, Même si les livres les plus connus de Pierre Ryckmans sont des recueils de ses discours et conférences, il a lui aussi taquiné la

⁴⁴ Pierre Ryckmans à Léopoldville, en quittant le Congo, le 15 juillet 1946.

⁴⁵ *Dominer...* p. 52

⁴⁶ *Idem*, p. 80

⁴⁷ *Idem* p. 137.

littérature « pure » et laissé quelques œuvres littéraires, comme son recueil « *Barabara*⁴⁸».

Avec tant de points communs, quoi d'étonnant que pour publier à l'ombre de Ryckmans, les auteurs à sensibilité « africaine » se soient sentis à l'aise. ?

Pourtant, le Gouverneur iconoclaste et critique n'est pas perçu comme « africaine », mais comme « colonialiste de service », et c'est à bon droit. Mais où, alors, est la limite qui semble bien tenue ?

Je la vois dans le fait que Ryckmans accepte de vivre avec des contradictions, des déchirements mêmes, et que les « africaines » ne l'acceptent pas. Ou plus exactement qu'ils mettent en scène, dans leurs œuvres, des personnages qui ne l'acceptent pas. Et ceux-ci sont toujours, comme chez Musset, « *ce pâle enfant... qui me ressemblait comme un frère* » : il y a en eux beaucoup de l'auteur ou de ce que l'auteur aurait rêvé d'être. Mais si Brissac et Poutrel ont en eux des éléments de Tordoir et parlent en son nom, il n'a pas vécu la vie de ses héros, qui tentent plus ou moins de secouer le cocotier de la bonne conscience coloniale prête à penser. Tordoir lui-même vécut comme Ryckmans, en fidèle serviteur de la colonie, conscient sans doute de multiples contradictions, mais les assumant ou, pour parler bruxellois se débrouillent pour « faire avec ».

Carences

Quelle a été exactement l'immigration belge vers le Congo entre 1945 et 1960 ?

C'est un point sur lequel nous sommes insuffisamment renseignés, en dehors de chiffres globaux. Nous savons, par exemple, qu'au 01.01.1959, la population non-africaine du Congo et du Ruanda-Urundi comptait 123.320 personnes. Il y a eu un accroissement, et un accroissement considérable, et les familles, désormais, y sont pour beaucoup. Mais on manque à sujet d'analyses fines. Tout comme nous connaissons dans leur ensemble, mais pas toujours dans leurs derniers détails, les intentions qui furent celles du Ministère des Colonies

La raison en est, évidemment, que cette époque est encore fort proche de nous et que les archives y relatives n'ont pas encore été

⁴⁸ « Route » en swahili.

rendues publiques, nonobstant un certain nombre d'exceptions, lorsque de hauts responsables ont estimé devoir expliquer le rôle qu'ils estiment avoir joué dans les événements qui ont entouré l'indépendance et ont dès lors recouru à des pièces dont ils avaient eu connaissance. (Je fais allusion à des gens comme le Major Vandewalle, de la Sureté, le Gouverneur Pétillon, le VGG Schoeller, etc...) Quel que soit l'intérêt de telles publications, et malgré la tendance de ce genre de « souvenirs » à sélectionner faits et documents en fonction d'un plaidoyer *pro domo* sous-jacent, elles sont de peu d'utilité pour essayer de se rendre compte de ce qu'était l'ensemble d'une population. Non pas parce que ces auteurs seraient malhonnêtes, mais parce qu'ils racontent une histoire, et s'en tiennent donc aux faits saillants et aux personnalités fortes, qui émergent de la grisaille anonyme dans laquelle la masse demeure plongée.

Des études sont cependant en cours. Un chercheur, Eric Laureys (SEGES) réalise une analyse du profil des immigrants au Congo belge entre 1945 et 1960 sur base des rapports annuels que les autorités coloniales présentaient au Parlement. Les vides ont été remplis grâce aux rapports statistiques annuels sur la Belgique (consultables à l'Institut national de statistiques) et le Congo (consultables au Service des archives du Ministère des affaires étrangères, qui a hérité de celles des Colonies). Il faudra ensuite récapituler les résultats de cette recherche pour disposer d'un tableau de l'immigration générale suivant l'origine, le sexe et la classe d'âge. Ensuite une série de catégories seront analysées en détail: les colons, les fonctionnaires, la magistrature, le personnel médical, les enseignants et les missionnaires. Il s'agit encore là, comme on le voit, essentiellement d'une analyse chiffrée et statistique. Son interprétation exigera ultérieurement une recherche plus poussée.

Le deuxième volet de cette recherche consisterait alors en une étude archivistique dont le but serait de définir la politique coloniale d'immigration, non seulement du point de vue du législateur (Annales parlementaires) qui finalement nourrit peu d'intérêt pour la colonie, mais également en tenant compte des applications concrètes du pouvoir exécutif. Cela concernerait aussi bien la politique métropolitaine du Ministère des Colonies à Bruxelles que la politique africaine à Léopoldville. Cela montrerait surtout qu'une grande partie de la législation au Congo belge était promulguée sous la forme de

décrets par le ministre des Colonies. Les archives du Conseil colonial devront bien sûr être également passées en revue de manière approfondie. En outre, les papiers d'un certain nombre d'anciens ministres des Colonies et de gouverneurs généraux devraient être également consultés.

Ce n'est qu'à l'issue d'un pareil travail de bénédictin que l'on pourrait réellement établir, de façon prouvée et documentée si à partir des « Godding boys » et de leurs successeurs, la colonie non seulement a renoncé à son idéal de l'immigrant « Belge modèle » tel qu'il existait dans l'entre-deux-guerres (ce qui ne fait aucun doute), mais surtout si on a remplacé par un nouveau « profil idéal » l'ancien que l'on jetait au panier, en dehors de faits purement circonstanciels, comme l'afflux des « méritants de 40-45 », qui tiennent à des circonstances métropolitaines, non à des idées sur la colonisation. Ou, au contraire, a-t-on eu désormais une politique du « laissez faire, laissez passer » ? (En dehors d'une politique globale de vigilance et d'interdiction vis-à-vis de l'extrême gauche, qui n'est pas particulière au Congo, mais s'explique par le climat de guerre froide et de maccarthysme de l'époque). Dans la mesure où il sera de plus en plus question du « *Congo, dixième province* » ou de « *citoyenneté belgo-congolaise* », une attitude largement permissive aurait été logique. Mais en a-t-il bien été ainsi dans les faits ?

Ce serait important à savoir, car précisément, dans les quinze dernières années du Congo belge, les questions de « freinage » dans les institutions, par rapport aux intentions publiquement exprimées, ou les démarches parallèles par des circuits non officiels, ont joué un rôle fort important.

L'économie d'après guerre

La période coloniale a été coextensive avec une période de nationalisme en politique et de protectionnisme en économie. Les pays d'Europe s'appuyaient sur le nationalisme pour affirmer leur droit à conquérir, au nom de leur « espace vital » ou de leur « rayonnement culturel » et érigeaient soigneusement des barrières protectionnistes autour de leur territoire et, dans la mesure du possible, de leurs possessions.

Les sociétés ayant leurs sièges dans les différentes métropoles avaient bénéficié de ces protections pour exploiter les colonies. Même alors, la « nationalité » d'une entreprise était une notion fort relative.

Les multinationales existaient déjà, même si on ne leur donnait pas encore ce nom. Le Congo était certes mis en valeur par des sociétés belges, au sens où elles avaient à Bruxelles des immeubles abritant leurs sièges sociaux et leurs bureaux, mais il y avait les Anglais d'Unilever dans HCB, les Anglais et les Américains, de manière plus compliquée, participaient, avec la Société Générale au capital des « compagnies de 1906 » (UMHK, BCK, Forminière) et bien sûr, la Société Générale, de son côté, détenait des parts dans des affaires dont les opérations matérielles se passaient dans d'autres pays. Bref, le « pavillon » sous lequel « naviguait » une multinationale ne voulait plus dire grand-chose.

La « nationalité belge » des Compagnies avait donc été source d'avantages, en ce sens que la « préférence nationale » permettait d'utiliser l'Etat pour écarter des concurrents « étrangers ». Cette protection avait toutefois une contrepartie : la nécessité de reconnaître l'autorité de l'Etat et d'en respecter les lois (ou au moins d'avoir l'air de le faire) nécessité qui pouvait constituer parfois un inconvénient, puisqu'elle pouvait coûter de l'argent. Il n'a jamais été exclu que les Compagnie puissent basculer et changer leur position du tout au tout, si les inconvénients venaient à l'emporter sur les avantages. Or, les Compagnies sont très puissantes au Congo.

Nous avons rencontré un tel « basculement » au moment de la reprise. En 1908, il est apparu qu'il y avait plus d'avantage à se débarrasser de Léopold II, trop compromis, et des profits que l'on pouvait tirer de sa « *Raubwirtschaft* » discréditée et désuète, et de se ranger à la reprise par la Belgique, dont le personnel politique était d'ailleurs suffisamment « sous contrôle » par ses liens d'intérêt, pour que l'on puisse augurer avec suffisante certitude que les aspects utiles (lisez : profitables) du système léopoldien seraient maintenus, quelles que fussent par ailleurs les grandes phrases humanitaires qui couvriraient l'opération.

Du vivant de Léopold II, et même lors de la reprise du Congo, les grands hommes d'affaire étaient encore des personnes physiques, des individus. Guggenheim ou Pierpont-Morgan, Albert Thys ou Ernest Solvay étaient des hommes, et comme tels susceptibles d'être influencés parfois par des sentiments, lesquels pouvaient tenir un autre langage que l'intérêt. Il n'était pas inimaginable, par exemple, qu'ils puissent agir parfois par attachement envers leur patrie. Au fur et à mesure que le capital est devenu plus international, il est aussi devenu

plus anonyme, les décisions devenant pure question de calcul. Il devenait donc de plus en plus illusoire de croire qu'une société quelconque pourrait ne pas changer sa position du tout au tout, devant une proportion croissante de désavantages, simplement parce qu'elle était belge.

Le soutien des grandes Compagnies à la colonisation était avant tout une question de calcul comparatif. Si la colonisation, au lieu de continuer à perpétuer le système léopoldien dans ses principaux aspects, notamment la libre disposition d'une main d'œuvre presque gratuite, se mettait à vouloir imposer au Congo une politique sociale un peu trop inspirée par ces utopistes de gauche que la guerre avait si inopportunément amenés tout près du pouvoir, un autre virage pourrait s'imposer.

La guerre et l'immédiat après-guerre furent sous-tendus par un conflit, discret mais réel, entre l'Etat et les Compagnies, à propos des taxes et des bénéfices de guerre. On sait que la GG Ryckmans estimait que les compagnies ne contribuaient pas au développement du Congo à la mesure des bénéfices qu'elles en tiraient. Aussi les frappa-t-il d'une imposition de guerre, qu'il aurait été partisan de maintenir après la fin des hostilités. Il estimait aussi que les sommes considérables payées par les Etats-Unis à Sengier, de l'UMHK, pour l'uranium congolais devaient revenir à l'Etat, sous déduction bien entendu des frais et d'un profit raisonnable.

Il y avait ainsi des situations qui donnaient des arguments en faveur d'un Congo « indépendant » qui dépendrait des Compagnies comme les « républiques bananières »⁴⁹ dépendaient de « United Fruit ».

ONU

La fondation, par les Alliés et avant la fin de la guerre, de l'Organisation des Nations Unies, ne fut pas simplement la résurrection ou la continuation de la défunte SDN. Certes, les deux organisations avaient beaucoup de choses en commun, mais il y avait

⁴⁹ Une « république bananière » est une expression péjorative pour décrire un pays dirigé par un gouvernement corrompu. Cela s'est surtout appliqué aux pays d'Amérique centrale et de la mer des Caraïbes. Elle vient de la société United Fruit Cy, qui finança et manipula pendant environ 50 ans la majorité des États d'Amérique centrale, pour le compte des États-Unis dans la première moitié du 20^e siècle, et qui importait de ces contrées une grande quantité de bananes.

aussi de considérables nouveautés. Nous ne prendrons bien sûr ici en compte que celles qui jouèrent un rôle dans les affaires du Congo.

D'abord, l'ONU disposera de ce qui manquait à la SDN : la possibilité de recourir, non seulement à des sanctions économiques, mais à la force. Ensuite, son fonctionnement est plus réaliste, bien qu'on puisse aussi le trouver plus cynique. Prenant acte de ce qu'il y a dans le monde des puissances de premier rang, de qui pourraient venir des choses vraiment dangereuses, et des puissances de moindre importance, l'ONU reconnaît ce fait en donnant à cinq pays (USA, URSS, France, Grande-Bretagne et Chine) un siège permanent au Conseil de Sécurité et le droit de veto.

Sur un autre point, par contre, la situation se trouve inversée. La SDN acceptait purement et simplement une réalité : une bonne partie des pays d'Europe avaient des colonies. Non seulement le fait fut accepté, mais la SDN eut ses propres colonies, confisquées à l'Allemagne et remises sous mandat aux vainqueurs de 1918. L'ONU par contre se prononce résolument pour la fin, à terme, du colonialisme.

Si on laisse en dehors du débat la Chine, dont le siège sera très longtemps occupé par la Chine de Formose et qui se fera remarquer surtout par la polémique sans cesse renaissante autour de l'admission de la Chine proprement dite (communiste), les quatre autres « Grands » se partagent entre deux pays ayant un considérable empire colonial et deux pays résolument anticolonialistes.

A posteriori, il nous est facile de constater que le statut de « superpuissance » de la France et de l'Angleterre était plutôt honorifique. C'étaient des « *has been* » de la Puissance, dont le rang s'expliquait moins par leurs Empires dont on pouvait déjà aisément prévoir la liquidation prochaine, que par un hommage rendu à leur grandeur passée, et surtout au désir des Américains de ne pas se retrouver trop fréquemment de manière abrupte en opposition frontale avec l'URSS. Qu'un veto soit anglais ou français évitait diplomatiquement la confrontation directe entre l'aigle américain et l'ours russe.

L'URSS était anticolonialiste comme le Vatican est catholique. Entendons par là que c'est un état bâti sur une idéologie, le marxisme, qui condamne formellement le principe même de la colonisation. S'il

y a un reproche à faire à ce sujet à la défunte URSS, c'est de ne pas avoir été suffisamment conséquente avec ses principes et d'être fort peu intervenue pour soutenir les états fraîchement indépendants et les mouvements de libération. Dans le cas qui nous occupe, s'il y avait eu au Congo le dixième des agents, techniciens ou soldats russes (tchèques, polonais, cubains, etc...) que la presse occidentale y a vu sous chaque feuille par une hallucination intéressée, Lumumba serait peut-être encore vivant...

Les Etats-Unis ne sont pas moins anticolonialistes que leur challenger. Et ceci aussi, au moins officiellement, par choix idéologique. Ils sont eux-mêmes une colonie qui s'est révoltée contre sa métropole et, à ce titre, désapprouvent toute forme de colonisation. Plus tard, ils mettront aussi en avant, à l'usage des Africains, le fait d'être un pays sans discrimination contre les Noirs... Il faudra cependant attendre pour cela que tous les problèmes de cet ordre aient effectivement disparu aux Etats-Unis. On mettra aussi en avant la guerre de Sécession, présentée comme une guerre de libération des esclaves. Argument à double tranchant : Léopold II, avec sa « croisade antiesclavagiste », pouvait en dire autant !

Le rapport des forces, sur ce terrain des colonies, ne restera pas constant à l'ONU. Le camp anticolonialiste ira sans cesse se renforçant, au fur et à mesure que de nouveaux états indépendants viendront grossir les rangs des ex-colonies qui, bien sûr, réclameront à grands cris l'indépendance de leurs frères et voisins. La position des métropoles coloniales sera donc de plus en plus difficile.

Certes, ces nouveaux membres vont, pour une partie d'entre eux, se proclamer « non alignés ». Il n'entre pas dans notre propos d'examiner ici la réalité de ce non-alignement, et la dose variable d'alignement qu'il peut y avoir eu dans le non-alignement de certains ! Fondamentalement, les nouveaux états étaient des colonies émancipées et souhaitaient l'émancipation de toutes les colonies. L'ONU comportera vite, en face des métropoles coloniales en nombre immuable, trois groupes différents de partisans de la décolonisation : l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est, les Etats-Unis et les « pays non-alignés ». Ce troisième groupe, lui, est en accroissement constant. La pression anticoloniale, à l'ONU, va donc aller croissant.

La position de la Belgique sera particulièrement inconfortable. D'abord parce qu'elle est, avec la Portugal, une des seules puissances coloniales de petite dimension. Ensuite parce que la Belgique, du fait également de son importance réduite qui la pousse à chercher la sécurité dans la concertation, est en général un membre actif et bien considéré des organisations internationales dont elle fait partie. Son rôle international a souvent été plus important que sa taille réduite le donnerait à présager. Quitter le rôle du « bon élève » pour être clouée au pilori des exploiters coloniaux fut pénible.

Nouvelles « missions » des Etats-Unis

Si, dans l'après-guerre, et très vite puisque les événements qui marquent le grand changement ne prennent qu'une partie de l'année 1947, tout sera influencé par la Guerre Froide, les hésitations, réserves et réticences américaines sont plus anciennes et se manifestaient déjà du temps de la « Grande Alliance » et du Président Roosevelt, que son successeur Truman accusera plus tard d'avoir été « trop faible » face à Staline. Exprimées surtout envers Churchill et l'Empire britannique, elles reviennent à peu près textuellement à ceci « *OK, nous sommes alliés pour gagner la guerre, mais pas pour sauver votre Empire colonial* ».

En fait, on est amené à se demander pourquoi les Américains, étant incontestablement sincères (ce qui ne vaut pas dire « désintéressés » !) dans leur opposition aux empires coloniaux, et se trouvant dans l'immédiat après-guerre dans la situation dominante qui était la leur, n'ont pas exigé plus fermement que leurs alliés émancipent très rapidement leurs colonies. Leurs alliés n'étaient pas en mesure de leur opposer un refus à cause de leurs économies ruinées par la guerre et de leur dépendance des « transfusions » du plan Marshall. S'ils l'avaient fait, ils ne se seraient heurtés à aucune opposition du seul interlocuteur susceptible de leur tenir tête, l'URSS étant elle aussi anticolonialiste, même si ses raisons étaient à l'opposé de celles des Etats-Unis !

Au lieu d'agir de la sorte, ils ont laissé les métropoles coloniales tergiverser pendant encore une quinzaine d'années !

La raison doit sans doute en être cherchée dans l'Afrique elle-même. Des pays africains indépendants en 1945 auraient sans doute été encore plus fortement marqués par la tradition africaine qu'ils ne l'ont été en 1960. Et les Américains n'ont pas tardé à s'apercevoir

que, pour cette tradition, *la propriété privée des moyens de production* (c'est-à-dire, dans le contexte traditionnel, de la terre) *n'existe tout simplement pas*.

Autrement dit, ils s'apercevaient que la tendance spontanée des Africains, si on les livrait à eux-mêmes sans avoir veillé d'abord à ce qu'une bourgeoisie libérale se développe parmi eux, serait d'aller vers le communisme⁵⁰. Inutile de dire que c'était là le comble de l'horreur pour l'Amérique de McCarthy !

Le répit laissé au colonisateur pour « achever son œuvre de civilisation et d'éducation » devait servir à permettre l'émergence d'une bourgeoisie libérale africaine. Et les Etats-Unis avaient déjà, pour y veiller, leurs représentants sur place...

Les Américains sont présents au Congo par leurs capitaux depuis Léopold II. Mais quant à la présence physique, ils sont présents avant tout comme missionnaires. Encore leur façon de comprendre l'activité missionnaire n'est-elle pas dépourvue d'aspects politiques !

La *Foreign Missions Conference of North America* réunit à Otterbein College (Westerville - Ohio) la première « *Church Conference on African Affairs* », qui se tint du 19 au 25 juin 1942. Il s'agissait de réfléchir sur l'action chrétienne en Afrique et la création d'une Eglise africaine. Cette conférence donna un certain nombre de recommandations allant dans le sens d'une participation de plus en plus large des Africains aux affaires publiques. (« *Aucun changement politique ne doit se faire dans les colonies sans tenir compte des populations intéressées* »). Dans cette perspective, les États-Unis ont un rôle déterminant à tenir : « *Le gouvernement des États-Unis doit se préparer à se joindre aux autres nations dans une organisation internationale qui [...] veillera à ce que les articles de la Charte de l'Atlantique soient dûment appliqués, de manière à protéger les intérêts des peuples africains* »⁵¹.

Les organisations protestantes américaines militent pour un régime international de tous les territoires qui ne seraient pas encore capables de se diriger eux-mêmes: mandat, *trusteeship*,

⁵⁰ Il faut entendre ici « libéral » et « communiste » dans un sens très général, c'est-à-dire l'acceptation, ou le refus, d'une économie « privée ».

⁵¹ Archives du ministère de la France d'outre-mer, Aix-en-Provence, carton 2190, dossier 1, Rapport du capitaine Brun sur les missions protestantes, 1945.

*guardianships*⁵². Le système de tutelle internationale proposé par la diplomatie américaine à la fin de la guerre émanerait donc de la conférence d'Otterbein.

A la veille de Dumbarton Oaks (septembre 1944), le conseil des missions américaines fait tenir à Cordell Hull et Edward Jr Stettinius⁵³ une série de recommandations concernant la politique d'émancipation des peuples sous tutelle. A Hot Springs (1945), la délégation américaine ne manque pas de rendre «*hommage aux travaux d'approche accomplis par les organisations des Eglises protestantes des Etats-Unis et de Grande-Bretagne* ».

Devant une assemblée de sénateurs américains, de membres du gouvernement et de représentants d'Eglises, un missionnaire américain partant pour l'Afrique exprime ses ambitions: «*Il est grand temps que notre idéal démocratique nous fasse prendre conscience des devoirs qui nous incombent envers les peuples sous dépendance de manière à devenir pour eux des émancipateurs* ». Ses propos, qui sont tenus au sortir de la Seconde Guerre mondiale, sont révélateurs d'un nouvel état d'esprit : les problèmes coloniaux ne sont plus l'affaire des seules puissances coloniales et de leurs gouvernements. Ils concernent la communauté internationale et au premier chef les Etats-Unis de tradition anticolonialiste. Ils intéressent tous les acteurs présents en Afrique, même si leur démarche n'est pas immédiatement politique.

Il y a donc du vrai et du faux à la fois dans ce qui se raconte sur le nombre d'agents de la CIA déguisés en « missionnaires ». En fait, ce qu'il y a de faux, c'est de les imaginer sous la forme de « barbouzes » ayant troqué, momentanément et comme couverture, le révolver pour la Bible. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le missionnaire américain se sent investi d'une mission divine qui consiste à annoncer à la fois Jésus et *l'American way of life*. Il n'est donc pas du tout nécessaire d'introduire de « faux » missionnaires dans le jeu. Les vrais se chargent du travail !

⁵² Le mot *guardianship* (statut de gardien) pour désigner le statut des territoires coloniaux marque bien que leur état présent n'est pas permanent, qu'un territoire est remis à une nation pour l'amener à se gouverner lui-même dès qu'il en sera capable. Il a une connotation plus précaire, plus éphémère que le mot français « tutelle ».

⁵³ Le Secrétaire d'Etat et un proche collaborateur de F.D. Roosevelt.

La conférence d'Otterbein préconise également que soit créée au sein du *State Department*, une division qui s'occuperait spécialement des affaires africaines (à l'époque, l'Afrique est du ressort de la division du Proche-Orient ou de l'Europe occidentale). Suite à ces recommandations, une division africaine (*African division*) est effectivement créée au *State Department*. Elle est composée de huit spécialistes de l'Afrique et se tiendra d'ailleurs en contact permanent avec les organisations missionnaires américaines.

C'est cependant leur présence massive sur la terre d'Afrique qui assure aux missions américaines leur moyen d'action le plus efficace. Le mouvement missionnaire protestant est tout d'abord d'une grande diversité. Pour le Ruanda-Urundi, territoire pourtant minuscule, on compte, en 1952, dix-huit missions américaines différentes. On imagine ce qu'il en est pour le Congo. Il est possible de dresser un tableau des missions américaines présentes dans cet immense territoire⁵⁴. Toutes les grandes confessions protestantes y sont représentées : les missions luthériennes (*United Lutheran Church in America*, etc.), les missions de « frères », les missions calvinistes (*Presbyterian Church in the USA*, etc.), les missions épiscopaliennes, puritaines, baptistes ou méthodistes... En marge de ces confessions classiques, on trouve des mouvements prophétiques comme les adventistes (ils seraient aussi très actifs au Ruanda-Urundi et compteraient mille deux cents fidèles au Cameroun français). Quant aux « *Assemblies of God* », mouvement prophétique originaire de l'Arkansas, ses dirigeants revendiquent en 1952 mille fidèles au Congo belge et plus de mille trois cents en Afrique française. Enfin, les missions libres, indépendantes de toute confession, sont particulièrement nombreuses au Congo belge. La *Christian and Missionary Alliance* compte dans la région du bas Congo 22 015 fidèles, un personnel américain de 29 missionnaires et un personnel africain massif: 910 missionnaires. Il y aurait 6 309 fidèles en AOF et 589 au Gabon. L'*American Bible Society* joue, elle aussi, un rôle déterminant en publiant, à la demande des missionnaires américains, des textes religieux dans les langues vernaculaires. Ainsi, des publications en lega, kikongo ou tetela existent au Congo belge; des bibles en malinké circulent en AOF...

⁵⁴ Les chiffres qui suivent sont extraits de l'article : « Les missions protestantes américaines en Afrique », Zaïre. Revue congolaise, vol VI, n°4, avril 1952, p. 273-280.

Le Congo belge est la colonie où les missions protestantes américaines sont les plus nombreuses; sur les 1 500 missionnaires protestants présents au Congo, les trois quarts sont américains. Cependant, cette diversité, qui est l'indice d'une grande vitalité, peut aussi constituer un handicap. Ainsi, l'*Africa Inland Mission*, mission libre très stricte du point de vue doctrinal, s'oppose à la présence d'innovateurs tels que les adventistes. Les germes de la division existent et menacent l'efficacité du mouvement missionnaire dans son ensemble. La nécessité d'efforts dans le sens de l'unification apparaît donc de plus en plus impérieuse...

Lors de la conférence missionnaire protestante du centre- ouest africain (13-24 juillet 1946), qui se tient à Léopoldville, deux cents pasteurs, dont une majorité d'Américains, réfléchissent à l'unification de l'Eglise protestante. Tout doit être fait pour amener les Noirs à aimer les pays qui leur envoient des apôtres. A la suite de cette conférence est décidée la création d'une Eglise protestante unique du centre-ouest africain (AEF, Congo belge, Angola).

Le pasteur Emery Ross, secrétaire de la conférence des missions étrangères d'Amérique du nord, préside la séance inaugurale. Il ne cache pas son admiration pour l'ONU et tout le bien qu'il en attend dans les applications de la charte de San Francisco.

Le consul général de France au Congo belge, présent à la conférence, fait état de ses inquiétudes à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères: « *Le gouvernement américain ne craignant pas d'écarter les missionnaires de leur véritable apostolat, s'en sert pour étendre son influence sur les pays du centre-ouest africain. Sans mettre en doute les bonnes intentions qui animeront les véritables pasteurs venant des Etats-Unis, il n'est pas douteux qu'ils disposent de fonds considérables et que les autochtones seront ainsi attirés dans l'orbite américaine* »⁵⁵ .

Pour contrebalancer cette influence, le consul propose le développement en Afrique francophone de missions protestantes françaises et britanniques. L'événement principal de cette conférence

⁵⁵ AMFOM, Affaires politiques, carton 2190, dossier n°6, 27juillet 1946, M. de SaintMartin, consul général de France au Congo belge à Georges Bidault, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

est cependant le scandale suscité par le discours inaugural du consul Buell (consul général des Etats-Unis au Congo belge).

Celui-ci affirme que chaque missionnaire est un « *représentant de son pays à l'étranger* ». Il laisse de côté les aspects religieux et spirituels de la mission pour n'insister que sur son aspect politique et économique. Il évoque les « *responsabilités qui incombent à tout missionnaire dans le domaine politique* ». Au Congo belge, 90 % des résidents américains sont missionnaires. Les connaissances que les Africains peuvent avoir sur les Etats-Unis dépendent donc uniquement des missionnaires. Il faut opérer une plus grande sélection dans le choix des missionnaires envoyés au Congo belge, établir des inspections plus fréquentes et veiller à la mise à la retraite des missionnaires trop âgés. Le relèvement du niveau des missionnaires doit permettre d'augmenter leur prestige « *Le rôle du missionnaire dépasse le besoin sentimental de faire du bien à son prochain; c'est une profession dans laquelle il faut devenir expert* ».

Ce discours est très mal reçu. Les consuls français et britannique reprochent au consul américain de ne pas les avoir consultés sur le texte du discours qu'il devait prononcer comme doyen du corps consulaire. Les autorités belges envisagent de demander au gouvernement américain le rappel du consul incriminé. Cette démarche ne sera pas nécessaire. Quelques jours après ce discours, le 23 juillet, Buell est nommé consul général à Johannesburg et quitte donc le Congo belge...

L'unité est un enjeu majeur. Elle permet aux missions de lancer des messages clairs et cohérents. Le Conseil national des Eglises chrétiennes (FCCC) fait paraître en 1956 une déclaration sur la responsabilité américaine envers l'Afrique. La présence d'une minorité noire sur le sol américain ne rend-elle pas les États-Unis plus concernés que n'importe quel pays par la situation des Noirs africains ? Dans les faits, ce progressisme se traduit par la volonté de confier les nouvelles Eglises aux Africains. Le 4 mai 1960, le révérend méthodiste Gerald Kennedy déclare que « *l'église chrétienne doit être indigène ou elle sera rejetée comme une foi étrangère* ».

L'action des missions américaines rencontre plus de difficultés encore dans les colonies belges. La convention de 1906 donnait une influence presque exclusive aux missionnaires catholiques belges. Ces derniers se voyaient octroyer des concessions foncières à perpétuité

des subventions leur étaient allouées pour leur activité scientifique, enseignante et religieuse.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'administration coloniale continue à accorder sa préférence aux institutions catholiques en tant qu'agent d'éducation. L'entrée du territoire n'est pas refusée aux missions américaines. Cela serait contraire à la convention de Saint-Germain et à la charte des Nations Unies. Cependant, elles n'ont pas le droit de recevoir des subventions du gouvernement colonial. Ces privilèges sont réservés aux missions dites « nationales »⁵⁶.

La situation d'Ancien Régime organisée par Léopold II perdure. Il s'agit en pratique de la reconnaissance d'une religion d'Etat au sein de la colonie. Malgré cette inégalité de traitement, il y a plus d'élèves dans les écoles des missions protestantes anglo-saxonnes que dans celles des missions nationales (on sait pourtant que le gouvernement belge considère que l'éducation des Noirs doit être confiée aux institutions religieuses). Après la guerre, l'arrivée de missionnaires américains est massive. Ils forment donc un groupe de pression influent, rendant le maintien d'un statut inégalitaire de plus en plus difficile. Les demandes américaines se multiplient et conduisent les autorités coloniales à réviser leur politique à l'égard des missions étrangères.

En marge du mouvement missionnaire *stricto sensu*, on trouve les YMCA⁵⁷, qui cherchent aussi à s'implanter en Afrique. En mai 1947, George Haynes, président de l'organisation, accompagné du pasteur Gaillard, secrétaire général de l'Union Française des jeunes gens se rend en AEF et au Congo belge. Ce voyage suscite les plus grandes méfiances de la part des autorités coloniales. Il faut dire que George Haynes est un fervent militant anticolonialiste. En 1954, il est l'un des fondateurs de l'*American Committee in Africa*, qui se donne pour but de lutter contre « *le colonialisme sous toutes ses formes* » et d'aider les peuples africains à acquérir leur indépendance. L. Petillon, gouverneur général du Congo belge, reçoit G. Haynes en lui déclarant nettement que « *si l'YMCA entendait exercer son activité en territoire*

⁵⁶ Celles dont le conseil d'administration est belge par les deux tiers et dont l'activité est autorisée.

⁵⁷ Les Young Men 's Christian Associations - la fameuse organisation américaine - se donnent pour mission de fonder en Afrique des foyers destinés à encadrer et à former la jeunesse africaine

belge, elle ne devait favoriser sous quelque forme que ce fût aucune propagande »⁵⁸

En avril 1949, Overgaard, un autre représentant des YI\4CA, fait un voyage d'étude au Congo belge. Les autorités coloniales le préviennent que si les groupements sont créés, ils seront suivis de très près afin que ne s'y exerce aucune influence néfaste. Overgaard tente de rassurer ses interlocuteurs, en insistant sur le fait que les cadres de l'YMCA, « *certes constitués par une majorité de protestants, comportent également des éléments catholiques, notamment à Bmxelles* » Les autorités belges prennent comme prétexte à leur réticence le fait que de nombreuses associations de jeunesse « *pro-indigènes* » sont déjà présentes au Congo belge (notamment les scouts catholiques) et que les YMCA feraient alors double emploi. Mais le problème est bien politique : les autorités coloniales craignent que cette installation donne lieu à « *l'arrivée au Congo belge de nouveaux éléments américains, pourvus de fonds considérables* »⁵⁹.

L'organisation américaine tente également de s'implanter en Afrique noire française, plus particulièrement au Cameroun ⁶⁰. Des foyers sont fondés à Douala, à Fouban (ville à majorité musulmane mais qui comprend une église protestante). Des camps de jeunesse sont organisés et ont une orientation très civique. « *Etre chrétien n'exclut pas être citoyen* », précise l'un des programmes⁶¹ Il ne semble pas exagéré de dire que ces actions participent à la formation politique et civique de la jeunesse africaine. Le mouvement s'étend très rapidement au cours des années 1950. Les sections se multiplient dans le pays bamoun, dans la région Bamiléké, dans la région du Mongo, à Douala, à Yaoundé où les YMCA sont en étroite collaboration avec la Mission presbytérienne américaine. Le succès du mouvement auprès des jeunes Africains s'explique par la réponse qu'il semble apporter à leurs revendications.

« Depuis plusieurs années, nous vivons au Cameroun un volcan politique et social, dont le feu est régulièrement alimenté par les incompréhensions et les actes de ségrégation qui séparent Blancs et

⁵⁸ AMFOM, Carton 2190, dossier n° 2, « 19 avril 1949. L'YMCA et le Congo belge».

⁵⁹ *ibidem*

⁶⁰ Le Cameroun étant un ancien territoire allemand, il a une empreinte protestante marquée et les YMCA décident d'y implanter un délégué fraternel.

⁶¹ Citations d'après M. Claude Main Danthe, archiviste à la World Alliance of YMCA à Genève.

Noirs, écrit l'un des dirigeants du mouvement en avril 1957. *Nous nous enfonçons toujours plus dans une impasse, qui sera bientôt aussi grave que celle d'Algérie* ».

C'est ce type de discours, bien plus politique que spirituel, qui trouve un écho dans la jeunesse camerounaise, qui répond à l'attente des jeunes élites africaines. En 1955, Charles D. Sherman, un Noir du Libéria, devient président de l'Alliance universelle. Cet événement confirme bien la stratégie africaine des YMCA.

L'amélioration du statut des missions américaines, et des concessions belges seront pourtant obtenues. (Il est parfois pratique d'être le plus fort !)

En novembre 1944, une manifestation de missionnaires américains a lieu à New York. Ils dénoncent les subsides considérables alloués aux écoles catholiques. Les protestants, qui paient également les taxes d'où ces subsides sont tirés, n'en retirent aucun bénéfice. On peut lire dans le *New York Times* du 25 novembre 1944: « *dans de nombreuses régions du Congo, on ne trouve que des écoles catholiques quoique la population catholique ne soit pas dense; et les protestants sont obligés ou d'aller à ces écoles, ou de ne pas aller à l'école* ». Un rapport de l'OSS juge sévèrement l'attitude de l'Église catholique: « *These practices which favor the catholic church reflect the strength of that church at home and its aggressive missionary spirit in the African field* »⁶²19[19]. Et de réclamer pour les missions protestantes le respect des accords internationaux qui prévoient une égalité totale entre les différentes religions.

Le docteur Emory Ross, cheville ouvrière des groupements missionnaires protestants au Congo, fait un voyage à Bruxelles en mars 1945 pour défendre auprès des autorités belges les intérêts de ses missionnaires. Les Belges reconnaissent volontiers qu'il y a une différence de régime entre les missions catholiques et les missions protestantes. D'une part, les missions catholiques reçoivent par poste plus de terre que les missions protestantes (les uns reçoivent cent hectares, les autres vingt-cinq). D'autre part, de nombreuses écoles de missions catholiques reçoivent des subsides du gouvernement, les écoles de missions protestantes pas. Cependant, ils justifient cette

⁶² OSS. State Department Intelligence and Reserved Reports Africa, Reel III, 0593 American Protestant Religions, Interests and difficulties in the Congo Basin, 19juillet1944.

inégalité par le fait que « *la Belgique est un pays de religion, de tradition, d'habitudes catholiques* »⁶³.

Pour se faire accepter, les Américains insistent sur les aspects strictement religieux et apostoliques de leur mission. Ils se défendent d'être un danger politique pour les autorités coloniales. C'est cette attitude conciliante qui parvient à débloquer la situation. En novembre 1945, un décret finit par accorder aux missions protestantes « *les mêmes droits que les missions nationales dans la mesure où elles se soumettent aux mêmes obligations* ».

Cette restriction n'est pas négligeable. Pour contourner le côté libéral de ce décret, on met en place un certain nombre de contraintes : la nécessité pour les écoles protestantes de respecter un programme officiel, l'obligation de se soumettre à des inspections régulières, etc. Le consul général des Etats-Unis à Léopoldville ne veut cependant retenir que les progrès accomplis, affirmant que « *cette grande décision politique signifie pour nous un accroissement de responsabilités* »⁶⁴

Pendant ce temps, un effort du même genre avait été tenté en vue de l'amélioration des relations avec les autorités coloniales françaises et des efforts sont également faits en Afrique française afin de rapprocher les points de vue. Les Américains créent à Brazzaville un centre d'études des méthodes coloniales françaises. Ils sollicitent aussi l'adjonction de protestants français à leurs stations de missionnaires. Ces derniers doivent leur servir de conseillers et constituent un lien entre les missions et l'administration française.

Dans le cas français, les obstacles posés au travail des missions sont principalement de type linguistique⁶⁵. Pour résoudre ces difficultés, le capitaine Marcel Brun, aumônier militaire protestant, propose d'instituer auprès des gouvernements généraux d'AOF, d'AEF et de Madagascar, un service administratif des missions étrangères. Ce service aurait pour objectif d'établir une coopération plus complète entre l'administration et les missions. Marcel Brun veut aussi créer à Paris une institution destinée à former les missionnaires américains avant leur départ pour l'Afrique. Cet enseignement

⁶³ AMAE-Bruxelles, AF 1/1, 1945, Visite de E. Ross à Bmxelles.

⁶⁴ Ibidem, Le ministre des Colonies au ministre des Affaires étrangères, 26 juillet 1946

⁶⁵ « *In the case of France, the vernacular problem is the only serious issue. French authorities generally insist on a policy of native instruction through the use of French as a medium* ». Rapport de l'OSS. Ibid.

porterait sur la langue française et sur les principes de la colonisation française.

Ces projets, même s'ils ne se concrétisent pas, sont l'indice d'une volonté réciproque de conciliation et d'un réchauffement des relations. Les organisations protestantes, dans un souci de conciliation avec les autorités coloniales, montrent de plus en plus de modération sur le plan politique. Lors de la conférence missionnaire protestante du centre-ouest africain, un évêque protestant noir du Libéria, d'origine américaine, se plaint de l'attitude des puissances européennes en Afrique. Il réclame en particulier le développement de l'instruction et la création d'une université dans son pays. Les pasteurs protestants français et étrangers mettent rapidement fin à une revendication qu'ils jugent « inopportune » (seules l'évangélisation et la moralisation restent le but du congrès). C'est ce type de réaction qui va provoquer une déception croissante des élites africaines à l'égard du protestantisme officiel et qui entraînera l'émergence de formes plus radicales de contestation politico-religieuse...

Le symbole de ce rôle des missions dans la diplomatie américaine (et de cette interaction du religieux et du politique) est la personnalité de John Foster Dulles. Celui-ci est à la fois président du Comité protestant pour une paix juste et durable et conseiller technique du gouvernement américain à la conférence de San Francisco et de Londres. Au Congrès fédéral des Eglises du Christ à Columbus (Ohio), il demande aux puissances coloniales de promouvoir le bien-être des peuples sous leur dépendance, « *d'assurer leur développement économique et social et d'instaurer des essais de gouvernement par eux-mêmes en aidant le progrès de leurs libres institutions politiques* ». Et, en 1953, John Foster Dulles est nommé secrétaire d'Etat par le président Eisenhower...

En fait, si l'on remonte à l'origine des Etats-Unis, leur motif pour se séparer de l'Angleterre se laisse résumer à « *Taxation without Representation* » : les colonies se voient imposer des lois (notamment fiscales) sans avoir été associées à la décision qui les crée. Et, logiques avec eux-mêmes, ils ne considèrent plus leur voisin, le Canada, comme une colonie, puisqu'il dispose d'un Parlement et même d'un gouvernement distinct de celui de Londres.

Et il était logique, en vertu de ce même principe, de critiquer le Congo belge, où n'existait aucune forme de représentation.

Cependant, cela aurait dû les amener aussi à adoucir leurs critiques envers certaines possessions françaises, anglaises ou portugaises, où des embryons de représentation existaient. Dans la pratique, leur anticolonialisme fut aussi peu nuancé que celui de l'URSS. La raison pourrait donc être quelque part ailleurs que dans leur idéologie !

Grands vainqueurs économiques de la Seconde Guerre Mondiale, les Etats-Unis sont très résolument libre-échangistes. Ce qui les gêne, avant tout, dans la colonisation, c'est que les marchés coloniaux sont des marchés protégés, que les métropoles s'y assurent, d'une manière ou d'une autre, des « chasses gardées ». Bien entendu, les capitaux américains sont depuis longtemps présents en Afrique. Au Congo même, ils sont là depuis l'origine, ou presque, sur l'invitation de Léopold II. Nous en avons parlé. Mais la politique suivie dans les colonies est toujours déterminée par leurs métropoles.

Or, le « *free trade* » a pour règle le profit maximum. Cela exige par exemple de payer les salaires les plus bas possible, de n'avoir à payer que des taxes minimales et de ne rien gaspiller dans des dépenses sociales. Inutile de décrire longuement le paysage : c'est celui que la Banque Mondiale et le FMI implantent partout où ils passent...

Il y avait certes, comme on l'a vu, un écart scandaleux et injustifiable, au Congo belge, entre les rémunérations surévaluées des Blancs et les salaires sous-évalués des Noirs, et, surtout, la pauvreté des non-salariés, de la masse paysanne, était inacceptable. Mais, en même temps qu'il faut constater que l'ouvrier congolais gagnait peu, il faut bien constater aussi, d'abord qu'il était réellement payé, et ensuite que ses rémunérations étaient comparables à celles de pays européens défavorisés, comme ceux de la Méditerranée. Les plus chanceux bénéficiaient, en plus, des avantages concédés par des patrons paternalistes, et tous profitaient des infrastructures de santé ou des écoles mises en place par la colonie.

Il y avait là, d'après les règles du « *free trade* », un gaspillage insensé si on le comparait à la situation « saine et normale » d'une république bananière sud-américaine : un état autoritaire réduit à quelques militaires tyranniques et un prolétariat illettré travaillant quasiment pour rien. Au fond, on en venait à regretter Léopold II ! Ce qui faisait obstacle à cela, c'était la présence de la Métropole.

Compte tenu des changements introduits par la guerre dans la politique intérieure européenne, changements qui consistaient avant

tout dans le discrédit momentané de la Droite, il était désormais impossible de composer des coalitions gouvernementales n'incluant pas des éléments progressistes. A plus d'un endroit, les communistes y participèrent. Et, même lorsqu'on les en eut exclus, ils demeurèrent ce que l'on appelle en néerlandais un « *zweeppartij* ⁶⁶ » représentant pour les sociaux-démocrates une menace électorale qui les poussait à gauche. De tels gouvernements étaient enclins – et contraints – à avoir une politique coloniale socialement favorable aux indigènes. Malheureusement, cela se limitait au social et demeurait paternaliste dans son essence. L'idée d'une émancipation politique en était absente. Il n'empêche que ces métropoles coloniales étaient bien gênantes.

Or, ces métropoles méritaient encore le nom de Puissances, même si la guerre les avait affaiblies et fragilisées. Les Etats-Unis sortiraient certainement vainqueurs d'une compétition effrénée avec l'Europe visant à mettre l'économie européenne à genoux, mais les Européens résisteraient longtemps et, bien sûr, pourraient bien basculer dans le camp du vainqueur militaire de la guerre : l'URSS. Cela n'est pas le résultat recherché !

Au contraire, si, les colonies devenant indépendantes, on aurait alors affaire à une économie faible et à des dirigeants désorientés ou arrivistes et corrompus, quels magnifiques perspectives de profit cela ouvrirait !

Les Etats-Unis étaient donc résolument anticolonialistes !

Les enjeux invisibles

A l'heure où j'écris ces lignes, les Congolais, quand il est question de niveau de vie, de sécurité, de santé ont tendance à soupirer que le Congo belge « C'était le bon temps ». Sans aller jusqu'à regretter la servitude, on a parfois tendance à parler comme Israël au désert enguirlandant Moïse : « *N'avions nous pas à manger, au pays d'Egypte...* »

Et de s'interroger : Vraiment, a-t-il suffi de l'élimination de quelques personnes (Lumumba et ses compagnons) et de la malfeasance de quelques autres (Mobutu et son entourage) pour changer à ce point un Pays de Cocagne potentiel en un enfer de misère, de pauvreté, de violence et de maladie ? ...

⁶⁶ Littéralement « parti-cravache ». Image suivant laquelle une présence conséquente de l'extrême-gauche au Parlement est utile pour éviter une dérive droitiste des progressistes « modérés ».

C'est que certains enjeux et certaines cartes ont été cachés aux Congolais certainement et aux Belges en grande partie, dans le jeu qui s'est joué pendant les quinze dernières années de la colonisation. C'est le cas de ce qu'on pourrait appeler « les enjeux cachés de la décolonisation ».

Pour les Héritiers de Léopold II, l'époque léopoldienne était une sorte d'idéal, non seulement au Congo, mais aussi en Europe. Les profits étaient colossaux. Les ouvriers belges étaient parmi les plus mal payés de l'Europe industrielle. Les Congolais travaillaient pour rien. S'ils n'acceptaient pas leur sort, il y avait la Force Publique, ou les troupes du Général Vandersmissen. Tout ce qu'ils firent, et qui s'écartait apparemment de cet idéal-là leur fut inspiré par deux raisons. La première, c'est qu'ils s'aperçurent parfois qu'à force de tenir trop fort la poule pendant qu'on la plumait, on était en train de l'étouffer : le pays se dépeuplait. La seconde, c'était de lâcher – momentanément – du lest quand le contexte politique devenait dangereux.

L'après-guerre fut une telle époque dangereuse. Ce qu'il faut entendre ici par « dangereuse », c'est que l'on ne pouvait écarter l'hypothèse qu'un gouvernement à forte composante progressiste puisse accéder légalement au pouvoir et prendre des mesures réellement dirigées contre le capitalisme.

La gauche belge se compose d'une très petite minorité de progressistes vrais, d'une écrasante majorité de ce qu'on pourrait appeler « la gauche tartine », c'est-à-dire de gens attachés au bien-être matériel de la masse du peuple, mais assez indifférents à l'idéologie et peu convaincus de la nécessité de changements profonds, le tout saupoudré, comme partout, d'un brin de « gauche caviar ». La composition même de la « bombe » indiquait comment la désamorcer. La minorité qui aurait pu être révolutionnaire fut isolée, au nom de la « guerre froide » comme ne comptant que des « agents de Moscou » et l'on fit de grosses concessions matérielles aux revendications populaires : plein emploi, sécurité sociale, accroissement des rémunérations... En un mot comme en cent, on fit croire que le capitalisme était réformable, qu'il pouvait avoir un visage humain.

Bien entendu, les concessions faites aux revendications populaires ne furent concédées que petit à petit, avec beaucoup de pleurs et de grincements de dents. Il en résulta chez beaucoup de

Belges – donc aussi chez ceux d’entre eux qui vinrent dans la Colonie – non seulement une fierté légitime pour la combativité populaire, mais aussi la conviction que les réformes sont possibles et que les mouvements revendicatifs peuvent aboutir, sans qu’il soit nécessaire de passer par des changements révolutionnaires.

La situation des intérêts belges au Congo était comparable. La « menace communiste » n’y était pas plus réelle qu’en Belgique, même si la Sûreté s’agita beaucoup à ce propos. Mais le pouvoir belge y était menacé par une ambiance internationale très défavorable à la colonisation. Et les pressions internationales jouaient d’autant plus que la Belgique est un pays petit et que son principal allié, les USA, était dans le camp anticolonialiste. Elle ne pouvait donc éviter le pire qu’en se montrant un colonisateur particulièrement bienfaisant et en obtenant ainsi qu’il n’y ait pas de troubles. On savait qu’au premier incident un peu violent, la Belgique serait « lâchée » de partout.

Les troubles lors desquels tombèrent les « martyrs du 4 janvier » n’avaient en rien les dimensions qui auraient laissé prévoir un soulèvement impossible à réprimer. Ce que la Belgique savait impossible à réprimer, c’étaient les pressions internationales en faveur de l’indépendance qu’elle subissait aussitôt. On prête aux « vieux coloniaux » l’opinion que « *Ces incidents auraient pu se tasser ici, mais il y avait Bruxelles...* ». Ils se trompaient de ville : l’endroit où rien n’allait se tasser, c’était New York !

Or, le départ du colonisateur avait aussi des aspects qui étaient *défavorables aux Congolais*. Il n’y aurait plus de monopole ou de favoritisme au profit des sociétés belges. Mais il n’y aurait plus non plus les scrupules d’un pouvoir qui se sait étranger et se sent donc tenu de justifier sa présence par « le droit de bienfait ». La bourgeoisie noire, étant chez elle, n’a pas de ces états d’âme. Mobutu ne se sentira aucunement tenu de conserver les acquis sociaux de la colonie !

Utopies

Ces changements dans le contexte international étaient manifestes. C’étaient des faits importants que nul ne pouvait ignorer. Et les métropoles coloniales ne les ignorèrent pas. La Belgique les ignora encore moins que les autres, parce qu’elle ne pouvait, comme la France ou la Grande-Bretagne, se faire des illusions basées sur sa grandeur passée. Les Belges sont en général assez lucides pour savoir

quel est leur poids réel dans une arène internationale : il n'est pas lourd.

Certes, il y eut parfois des erreurs d'appréciation. En 1946, Rijckmans parlant de la volonté belge de garder le Congo proclamait que ce faisant « *nous sommes en bonne et forte compagnie* », faisant allusion à l'Empire britannique qui, peu après, allait commencer à négocier son retrait des Indes !

D'autre part, il est clair que des manœuvres comme la « *thèse belge* », même si elle mettait en avant quelques arguments valables et montrait du doigt certains illogismes de la position dominante au sein des Nations Unies étaient assez consciemment des manœuvres de retardement, sans guerre d'espoir de sauver « *le Congo de papa* ».

De la fin de la Seconde Guerre Mondiale à 1962, les diverses métropoles coloniales ont toutes tenté, à des degrés et sous des formes diverses, de trouver des formules qui, entre la colonisation et l'indépendance, constitueraient une « troisième voie » : « Communauté française d'Afrique », « Indépendance-Association », « Commonwealth », « Communauté belgo-congolaise »... Sous des noms divers, il s'agissait toujours de trouver des formes d'autonomie qui préserveraient des liens privilégiés entre la métropole et la colonie. Au fond, on cherchait à réaliser un peu partout des « dominions »⁶⁷ alors que cette formule n'a jamais réussi qu'avec des colonies de peuplement, ou au moins partiellement telles. La France et le Portugal iront jusqu'à faire de tout ou partie de leurs possessions des « départements » ou « provinces » d'outre-mer. La France y renoncera rapidement, en ce qui concerne l'Algérie, le Portugal au contraire s'y cramponnera, mais ceci est une autre histoire...

La période de splendeur de l'idéologie de la « Plus grande France », de la « France Mondiale », de la France de 100 millions

⁶⁷ Un dominion britannique signifie qu'un territoire peut s'occuper lui-même de ses finances, de sa politique intérieure (à part quelques « règles éthiques de base » imposés par l'entité dominante) et de son commerce (ici aussi à l'exception des exigences de la métropole). Toutefois ce territoire ne peut en **aucun** cas gérer sa politique internationale. Il a droit à une force armée se rapportant en dernier lieu à l'entité dominante, donc, par exemple l'armée Canadienne était partie intégrante de l'armée britannique jusqu'en 1917. Le Canada fut la première possession britannique à acquérir le statut de dominion, le 1er juillet 1867 (aujourd'hui jour de fête nationale). Il fut suivi par l'Australie (le 1er janvier 1901), la Nouvelle-Zélande (le 26 septembre 1907), l'Union sud-africaine (en 1910, aujourd'hui l'Afrique du Sud) et Terre-Neuve (1919).

d'habitants », c'est l'entre-deux-guerres, période où la Belgique, si elle a le « cocorico » colonial aussi sonore que sa voisine quand il s'agit de vanter ses réalisations, ne tient cependant pas de discours idéologique de même genre. Quand les Belges exposent les cahiers d'écoliers de leurs petits administrés congolais, c'est pour dire qu'ils écrivent sans fautes, aussi bien que des petits Belges, non pour proclamer qu'il s'agit de « petits Belges à peu noire ». Les Belges aiment alors à dire « NOTRE Congo » mais posséder un objet, c'est aussi savoir qu'il ne fait pas partie de nous !

Subitement, dans l'après-guerre, on va voir apparaître la conception d'une unité nationale à réaliser entre la Métropole et la colonie d'Outre-mer, d'une « communauté belgo-congolaise ». Brisée en France à travers les guerres d'Indochine et d'Algérie, cette conception se retrouve néanmoins, comme si elle connaissait un dernier et curieux soubresaut d'agonie, dans la Belgique des années '50, à la veille des indépendances africaines. On parle constamment, à cette époque, de la « *communauté belgo-congolaise* »; la formule est vague et imprécise à beaucoup d'égards mais elle traduit bien, chez presque tous ceux qui l'emploient, l'espoir, la volonté même d'une union indissoluble du Congo à la Belgique.

Antoine-Roger Bolamba, jeune journaliste et écrivain congolais, traçait ainsi dans son article «*Une nation belgo-congolaise*» paru en 1954 dans le périodique *La Voix du Congolais*, le portrait d'une «*fraternisation sincère*» entre peuples congolais et belge qui finiraient par se fondre en une seule nation, une «*union nationale belgo-congolaise...Et puisque, tôt ou tard, naîtra (pourvu que Blancs et Nous en soient désormais convaincus) une union nationale belgo-congolaise, pourquoi ne pas la symboliser dès à présent en associant à l'emblème national belge un motif congolais qui ferait de lui l'unique drapeau des Belges d'Europe et d'Outre-Mer*⁶⁸? *L'avenir, à l'ouïe puissante, ne manquera pas de nous donner raison* »⁶⁹.

Pierre Wigny, ministre des colonies de 1947 à 1950, publiait en 1951, dans une revue belge s'adressant au grand public cultivé, un

68 Cet emblème a existé, et l'on peut se demander si l'idée de Bolamba n'en provient pas : l'emblème de la Sabena, à l'époque, est un écusson écartelé des trois couleurs belges et de l'emblème congolais : bleu à étoile jaune.

69 BOLAMBA (Antoine-Roger), «Une nation belgo-congolaise», *La Voix du Congolais*, 96, mars 1954, pp.155:

article intitulé « *L'avenir politique du Congo* ». « *La Belgique* », souligne M. Wigny, « *est une et indivisible: Belgique d'Europe et Belgique d'Afrique. La terre belge du Congo est habitée par des citoyens belges, qu'ils soient de race noire où qu'ils aient la peau blanche... L'unité se fonde sur le consentement des populations. Flamands et Wallons pourraient se séparer mais ce n'est pas cette perspective qui inspire notre politique. De même, les Congolais seront libres de demander et d'obtenir l'indépendance mais nous devons tout faire pour qu'ils soient fiers et heureux de rester Belges* .

« *Pour renforcer l'unité nationale qui doit exister entre Belgique d'Europe et Belgique d'Afrique, il nous faut, poursuit M. Wigny, mener une politique qui consolide à la fois la communauté de culture et la communauté d'intérêts qui les rapprochent. Il faut aussi, afin que l'on ait affaire à une véritable communauté, y «faire régner la justice* ». Ceci implique l'élimination aussi rapide que possible de toutes les discriminations raciales.

Mais que penser, interroge l'auteur, des « *droits strictement politiques* » ? « *Un citoyen participe à la souveraineté nationale. Par son vote, il choisit ses représentants responsables devant le corps électoral. Ceci - au Congo - n'est pas encore possible. Nous avons de la démocratie une conception réaliste. Il ne suffit pas de former artificiellement quelques chefs, il faut éduquer la masse capable de les contrôler... Mais dès à présent, il faut encourager la participation à des conseils de territoire ou de district, au gouvernement des centres extra-coutumiers ou des villes, bref à ces assemblées primaires qui là-bas comme ici doivent être des écoles d'apprentissage politique. (Pourtant, les libertés de presse, de réunion, d'association ne furent, elles, effectives qu'à partir de 1959).*

« *Un jour, l'éducation sera achevée. Au bout de l'évolution, on aperçoit deux collectivités qui, dans le cadre de l'unité politique belge, auront leurs institutions particulières. Elles seront également démocratiques. Au Congo comme en Belgique, tous les Belges politiquement formés participeront au gouvernement de ces collectivités* ». Voilà ce qu'écrivait en 1951, sans choquer personne, un homme à l'esprit ouvert, de tendances libérales. De ce texte se dégagent quelques idées-forces qui sont tout à fait caractéristiques de l'état d'esprit de l'époque.

Roger Bolamba, lui, mit en parallèle, à l'occasion de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958, la France d'Outre-mer

— alors déjà en pleine décomposition avec l'indépendance arrachée par la Guinée la même année — et une «Belgique d'Outre-mer» qui devrait devenir pour les métropolitains une «seconde patrie»: «*L'exposition de Bruxelles de l'année 1958, à laquelle la Belgique convie ses fils d'Outre-mer, illustrera particulièrement ce point de vue. Elle permettra des contacts permanents entre Blancs et Noirs, rendra plus intime leur familiarité, ne manquera pas de dissiper certaines illusions sur le progrès intellectuel des Africains et magnifiera de la plus belle manière l'œuvre civilisatrice des Belges et Afrique* »⁷⁰

Dans les années '50, les idéaux de modernisation matérielle renforcèrent la conviction que le Congo était une « **colonie modèle** ». Sans mauvaise conscience, les sections consacrées au Congo par l'Exposition de 1958 communiquaient un message rayonnant d'optimisme matériel. Apothéose, telle l'exposition coloniale de 1931 pour la France, de l'œuvre coloniale belge, la section coloniale de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958 apparut ainsi, plus encore que ses prédécesseurs, comme un espace de l'illusion et du spectacle médiatique de grande envergure. La parole de Bolamba montre en clair que son mirage idéologique continua d'imprégner, jusqu'à ses derniers avatars, les relations entre l'Europe et ses colonies d'outre-mer, et les formes de perception dont celles-ci furent habitées.

Evidemment, quand une idée a été « dans l'air » mais que, finalement, il n'en est rien sorti de concret, on a tendance, par après, à en conclure que cette idée était utopique et que ceux qui l'émirent étaient des farfelus ou des songe-creux.

Bien sûr, le contexte international était extrêmement défavorable aux formules du type « Autonomie/Association » et bien que toutes les métropoles coloniales aient songé à ce projet, aucune ne l'a mené à bien ou ne lui a donné un début d'exécution. Toutes choses égales par ailleurs, il était vain de rêver que la Belgique, une près petite puissance du point de vue militaire, mais aussi un pays économiquement très dépendant d'un tissu de relations internationales, pourrait tenir tête à l'ONU, où une majorité favorable

⁷⁰ «Exposition et fraternisation», dans *La Voix du Congolais*, 140, novembre 1957, pp.836-837; voir aussi BOLAMBA (A.-R.), «Les Noirs et l'Exposition internationale de Bruxelles», dans *La Voix du Congolais*, 110121, avril 1956, pp.243-244, qui conclut comme suit: «*L'Exposition internationale de Bruxelles constituera une occasion de plus de resserrer les liens qui nous unissent à la Belgique. Et ce sera très bien ainsi*».

à l'indépendance complète de toutes les colonies devenait plus forte de jour en jour⁷¹.

Néanmoins, on peut constater aussi, pour le cas précis du Congo belge, que s'il y eut bien sûr des discours émouvants et de doctes articles au sujet de la « Communauté belgo congolaise », cette idée passa si bien dans les intentions du gouvernement que le Roi Baudouin I^o, en 1955, au cours de son voyage au Congo déclara en propres termes que la Belgique et le Congo ne forment « *qu'une nation* ».

Il va sans dire qu'on peut écarter d'emblée l'idée d'un lapsus ou d'une phrase lâchée au hasard. En Belgique, un discours royal ne s'improvise pas et il est toujours soumis, au préalable, au gouvernement, ou du moins au Premier Ministre pour approbation. La seule interprétation possible de la formule utilisée par le Roi, c'est que la Belgique politique, à ce moment-là, voyait l'avenir de la relation Belgique-Congo sous cette forme.

Mais, si l'on a dépassé le stade des méditations et des propos d'après-dîner, que l'on a véritablement eu l'intention d'en faire une ligne politique, l'on n'a pas eu les moyens de la suivre, ou l'on n'a pas eu le cran nécessaire pour se donner ces moyens.

En effet, rien d'essentiel ne se passa quant aux droits politiques de tous les habitants du Congo (Blancs compris), rien (ou ridiculement peu) ne fut fait pour réduire le fossé social entre Blancs et indigènes, tant du point de vue salarial que du point de vue des discriminations les plus mesquines.

Changements et immobilité

La Deuxième Guerre Mondiale introduisit aussi dans le monde de considérables changements techniques, dont un au moins joua un rôle fondamental dans le devenir du Congo. Il s'agit de la rapidité des voyages et des communications. Cela aura un effet très visible sur la circulation des personnes, et un autre, plus discret, mais peut-être plus important, sur le fonctionnement des institutions.

⁷¹ Il faut d'ailleurs ajouter, pour faire bonne mesure, que les métropoles coloniales ne formaient pas un bloc uni. Elles avaient chacune leur intérêt propre et l'idée d'être mieux placé sur un marché congolais débarrassé du monopole belge n'était pas forcément pour leur déplaire. Défendre ses propres colonies n'empêchait donc pas de « pétrolier » parfois un peu dans celles du voisin !

Pendant le conflit, le Congo avait été doté de « *Radio Congo Belge* » sous la responsabilité du gouverneur général. Cette radio, une fois dotée d'un émetteur suffisamment puissant lança des émissions de propagande en diverses langues et connut un succès international sous le nom de « *la Voix de l'Amitié* ». On ouvrit, au sein du service d'information du gouvernement général, des sections « presse », « radio », « cinéma » et « bibliothèque ». La guerre avait suffisamment démontré l'importance de la radio pour que l'on crée un service mondial belge immédiatement après la libération de la métropole. *Belga*, nous l'avons dit, ouvrit une agence congolaise, confiée à Jef Van Bilsen. Les nouvelles circulent donc rapidement et aisément.

Le corollaire de ce progrès sera d'accélérer la réaction de l'opinion publique aux événements du Congo. Cette réaction a toujours joué un certain rôle. Nous avons vu qu'elle a influé sur la reprise du Congo, lorsqu'il a fallu se rendre à l'évidence, que les critiques contre la colonisation léopoldienne étaient fondées. Mais la réaction se produisait alors avec un considérable retard, ce qui l'empêchait, dans une certaine mesure, d'être trop chargée d'émotion. Il est même advenu, avec le rapport de la Commission d'Enquête, qu'il faille une vraie campagne d'explication pour que le public perçoive ce qu'il voulait vraiment dire ! Après 1945, au contraire, l'information sera pour ainsi dire immédiate, et elle comprendra non seulement des mots, mais des images. Et non seulement cette information sera servie « chaude », mais elle le sera par des spécialistes... dont il ne faut pas oublier qu'ils peuvent être aussi des manipulateurs.

Les réactions pourront donc être immédiates, et (ce qui n'est pas toujours un avantage), elles seront beaucoup plus chargées émotionnellement. De plus, cette information circulera désormais dans les deux sens. Les récepteurs radio se banalisant et devenant moins chers, et certains, d'ailleurs, étant installés dans des endroits publics, ce qui vient d'être dit des réactions belges sera aussi vrai, au moins dans les villes, pour les réactions de l'opinion publique congolaise.

L'avion réduisit le voyage Belgique-Congo à une durée, d'abord d'une bonne journée, puis de quelques heures. Il réduisit de même la durée des voyages à l'intérieur du Congo. L'isolement des petites localités, voire même des missions et des postes de brousse diminua dans des proportions spectaculaires.

C'était un changement considérable dans la vie des coloniaux. Il devenait possible de rejoindre son poste ou de rentrer en Belgique en un court voyage, au lieu de plusieurs semaines de navigation. En tous cas, on pouvait aller vite si on le désirait. La Sabena et la CMB se partagèrent plus ou moins le marché. Par exemple, Monsieur allait prendre ses fonctions en avion ; Madame et les enfants suivaient par mer, avec les gros bagages. Bien sûr, il pouvait arriver que l'on préférât le voyage « à l'ancienne », parce qu'il représentait une sorte de croisière d'agrément. Mais désormais, on avait le choix.

Cela n'avait pas que des aspects agréables. Il était de plus en plus manifeste qu'une bonne partie des avantages matériels consentis au personnel belge eu Congo aux temps héroïques de la colonisation, au nom des risques, de l'inconfort et de la durée des voyages, étaient désormais des avantages sans contrepartie. La mentalité belge, heureusement pour le personnel colonial, répugne à toucher aux droits acquis. Il se peut donc que le respect des droits acquis ait eu, en l'espèce, des effets pervers.

Le principal effet pervers était en fait celui que le Ministère des Colonies avait craint pendant des années et qui lui avait fait tant craindre les « *poor whites* ». Quand, dans une société à stratification raciale, une couche de population se sent menacée, elle a tendance à insister d'autant plus sur sa « race », fondement de sa supériorité et tombe dans la violence raciste. L'expérience des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud avait fait craindre que cela vienne à se produire par l'appauvrissement d'un certain nombre de Blancs, et l'on y avait paré en fermant l'accès de la Colonie à ceux qui auraient pu devenir de « pauvres Blancs ».

Mais la menace ne prend pas obligatoirement cette forme. Il était prévisible que s'il se présentait une conjoncture qui, comme celle des années '30, serait favorable à élaguer fortement les privilèges consentis aux époques héroïques et devenues sans raison d'être, cela aurait probablement lieu. On aurait tendu sans doute à ramener progressivement les rémunérations payées au Congo au niveau de celles payées en Belgique pour le même travail, majorées tout au plus de quelques primes destinées à compenser des inconvénients réels, et non plus ceux du règne de Léopold II. Cela aurait représenté sans conteste une régression pour le personnel blanc, mais il faut bien constater aussi que, si la colonisation avait duré assez pour que cela se

produisît, le fossé énorme qui séparait encore, en 1960, le Belge le plus mal payé du Congolais le mieux rémunéré se serait considérablement réduit... Or, les Congolais⁷² étaient particulièrement sensibles à ce genre d'injustice, qui était quotidiennement perceptible, et les Blancs soucieux de défendre leurs acquis ne pouvaient plus le faire qu'en mettant en avant leur couleur de peau !

La facilité et la rapidité des voyages et des communications eurent aussi des répercussions sur l'attitude des responsables belges quant à ce qui se passait dans la colonie. Quand Albert 1^o, encore Prince Héritier, se rendit au Congo, il dut consacrer à peu près six mois à faire le tour de la colonie par des moyens qui durent lui plaire beaucoup car c'était un grand sportif. Baudouin I^o fit ce « Tour du Congo » plusieurs fois au cours de son règne, en quelques jours. Et ce qui est valable pour le Roi l'est tout autant pour les ministres, parlementaires, hommes politiques, responsables syndicaux, journalistes et autres. Le voyage au Congo n'était plus une expédition, ne supposait plus une longue absence de Belgique et on en tint compte. De ce fait, ce Congo qui, quelques années auparavant, s'entourait d'une auréole mystérieuse de contrée lointaine, dont les arcanes ne pouvaient être pénétrées que par quelques spécialistes, parut presque du jour au lendemain une réalité proche, familière, compréhensible et comme transparente. Hier, les complications exotiques faisaient qu'il fallait de longues réflexions et de savantes consultations pour admettre des évidences comme le fait qu'un Congolais qu'on laisse sans manger finit par mourir de faim. Bientôt, en 1960, le Parlement belge se laissera persuader de trancher, vite fait, comme s'il s'agissait d'une question évidente et familière, des cas que la tribalisation de la politique congolaise rendait très dangereux⁷³. On avait retourné la lorgnette, mais on y voyait finalement aussi mal par le petit bout que par le gros bout !

⁷² Par mimétisme avec les travailleurs européens, ils invoquèrent bientôt l'immensité du pays pour réclamer, eux aussi, des primes d'éloignement lorsque, par exemple, on affectait à Kasumbaleza un employé originaire de Lisala. Cette distance (toute la hauteur du Congo) repr »sente, en effet, en effet, l'équivalent d'un voyage Stockholm/Rome.

⁷³ Je fais allusion, par exemple, à la modification de la loi provinciale qui rendit possible la constitution d'un gouvernement Conakat pur, donc la sécession katangaïse. Les Parlementaires étaient bien sûr conscients que cette sécession était en préparation. Mais, ne connaissant rien à ce Congo qu'ils croyaient transparent, ils ne se rendaient pas compte des corollaires : la guerre civile avec la Balubakat et les pogroms anti-Luba dans tout le Katanga minier !

On tint compte, donc, de cette nouvelle rapidité des communications et des voyages, mais sans en tirer vraiment les conséquences. Il y eut beaucoup de « *Pèlerins de la Saison Sèche* » (surnom donné aux « personnalités en visite », qui préféraient en général le moment où les routes ne sont pas détrempées par la saison des pluies). Un nombre considérable de hauts personnages firent désormais le voyage du Congo « pour se rendre compte des choses sur place ». Excellente chose, en apparence. Bien sur, elle introduisit dans le paysage un certain nombre d'imbéciles qui se jugèrent « au courant de ce qui se passe au Congo » pour y avoir séjourné une semaine. C'est inévitable et cela le restera tant que la bêtise sera la chose du monde la mieux partagée. Mais cela tendit aussi à créer, entre le Congo et le centre de décision qui demeurait à Bruxelles, des circuits parallèles d'intrigues, souvent « politiques » au mauvais sens du mot, qui doubleraient le circuit officiel, lequel demeurait ce qu'il était depuis 1908 : vertical, lent et hiérarchisé.

Car, de ces nouvelles possibilités, on n'en tint aucun compte au niveau des institutions. La Charte coloniale resta ce qu'elle était, avec tous les rouages essentiels à Bruxelles. Il ne fut question d'aucune mesure, ni dans un sens, ni dans l'autre, tendant à rapprocher le pouvoir du Congo. Godding prit quelques mesures concernant l'administration, mais tout continua à dépendre, fondamentalement, de la Métropole.

Cela signifie, entre autres, que les Belges du Congo continueront à n'avoir ni droits politiques, ni représentation au Parlement. Or, si l'on admet qu'un député d'Arlon pouvait, en 1946, faire un voyage d'environ quatre heures en chemin de fer pour aller siéger à Bruxelles, on ne voit pas ce qui aurait empêché un député du Congo de faire, pour la même raison, un voyage d'un jour en avion. On aurait eu d'autant moins de raisons d'en douter, que cela se faisait depuis belle lurette pour les colonies françaises, dont le Congo. Et Brazzaville était exactement en face de Léopoldville... Il n'est pas douteux que la raison fondamentale pour laquelle la Belgique ne prit aucune initiative en ce sens, fut qu'on se rendit bien compte que limiter l'exercice des droits politiques aux Blancs serait illusoire et de courte durée. On serait bien forcé, tôt ou tard (et sans doute tôt plus tôt que tard), d'étendre ce droit aux Noirs, ou du moins à certains d'entre eux.

Un peu plus tard, à l'époque où la « communauté belgo-congolaise » fut la tarte à la crème, on apporta un semblant de justification à cette omission en invoquant le fait qu'il fallait une éducation politique préalable et que de tels droits devaient être introduits progressivement, en partant de la base, c'est à dire des pouvoirs locaux. Si nous voulons, soulignaient-ils, construire au Congo une véritable démocratie, il importe que nous formions avec autant de soin les futurs gouvernés que les futurs gouvernants. Une démocratie implique, en effet, deux éléments fondamentaux: une élite capable d'exercer le pouvoir, mais aussi une masse capable de le contrôler. Si l'on n'a que le premier élément, et non le second, ce sera la tyrannie.

Spontanément, on a envie de répondre : « ... *et c'est ce que vous avez eu : Mobutu !* ». Ce serait une erreur ! Dans le vocabulaire des années '50, des mots comme « totalitarisme » ou « tyrannie », opposés à « démocratie » ou « liberté » font uniquement référence au communisme, entendu au sens large : toute forme de gouvernement, fût-elle extrêmement différente du socialisme à la soviétique, qui prétendrait étendre la démocratie et le contrôle populaire à l'économie, et remettre en question la mainmise des grands groupes financiers sur les ressources naturelles. La dictature de l'argent, elle, ne saurait en aucun cas être appelée tyrannie ! Bien entendu, c'est d'une démocratie bourgeoise que l'on s'accommoderait le mieux, mais si ce n'est pas possible...

Ce que l'on peut lire à ce sujet sous la plume de M. Wigny - « *Il ne suffit pas de former artificiellement quelques chefs, il faut éduquer la masse capable de les contrôler* » - est un leitmotiv que l'on rencontre sans cesse chez ceux qui représentent la doctrine la plus éclairée de la colonisation belge: les Marzorati, Pétilion, Ryckmans, Van Bilsen. Elle oblige évidemment à un rythme de progression très prudent. Autant dire que c'est renvoyer les choses aux calendes grecques. D'autant plus que l'éducation politique - c'est là une idée à laquelle on tient beaucoup et sur laquelle on insiste – doit commencer par la base. Elle doit se faire d'abord au niveau local, organiser la participation des Africains à l'administration des villes. En attendant cette date lointaine, on persista dans un système oligarchique, où les affaires congolaises étaient tranchées, en dernier ressort, par seize personnes. Et l'on persista également dans un système où la politique, au Congo, était, sinon interdite, du moins nettement découragée, et où

toute parcelle de pouvoir était toujours le résultat d'une nomination reçue d'en haut et non d'une élection, d'un choix populaire.

Cette préférence pour le maintien de l'oligarchie coula un essai de réforme administrative décentralisatrice, qui fut tenté en '46/'47 par le ministre Godding. On procéda à des coupes sévères dans l'administration de Bruxelles. Le nombre de directions générales, au ministère des Colonies, fut réduit de six à trois. Le mot d'ordre était de transférer en Afrique tout ce qui pouvait l'être. Les services administratifs de Léopoldville, en conséquence, gagnèrent énormément en volume, mais ceux de Bruxelles, très rapidement, retrouvèrent leur volume primitif. Dès 1952, on rétablissait les six directions générales du ministère; en 1953, les fonctionnaires et agents du département étaient près de deux fois plus nombreux qu'avant la « décentralisation » à laquelle on avait voulu procéder.

Cet échec de la décentralisation administrative a été imputable avant tout à la Charte Coloniale. La Charte et son système ont joué un rôle décisif de dissuasion. Comment aurait-on pu opérer une décentralisation véritable alors que toute la législation de la colonie continuait à venir de Bruxelles, du ministre et du Conseil Colonial, et que tous les budgets étaient votés par le Parlement? Que l'on songe à la situation du ministre, obligé de comparaître avec tous ses projets de décrets devant le Conseil Colonial, organe pointilleux et qui passait les textes au crible, et avec tous ses projets de loi budgétaires devant les Chambres, organes moins pointilleux mais qui pouvaient toujours réserver des surprises. Ne devait-il pas nécessairement, étant chargé de ces responsabilités, conserver entre ses mains tous les fils directeurs ?

D'autres facteurs encore y ont contribué. Les grandes affaires coloniales, par exemple, avaient toutes leur siège à Bruxelles. Comme je l'ai dit plus haut, on pouvait faire le tour des pouvoirs coloniaux en faisant le tour du Parc de Bruxelles. C'est donc à Bruxelles, au niveau du ministère, que se nouaient les contacts essentiels entre l'Etat et les dirigeants du secteur privé, les contacts et les négociations... Ceci commandait et impliquait tout un appareil administratif. Le pouvoir réel, au Congo, était celui des grandes compagnies capitalistes belges. Il était de loin préférable pour elles que le Congo demeurât gouverné par une oligarchie de quelques personnes, siégeant à portée de leur main !



Meeting antiléopoldiste en Wallonie

Nous avons pu remarquer, en parlant de la reprise du Congo et de la manière dont la colonie a fonctionné à partir de 1908, sous le régime fixé par la Charte coloniale, que le pouvoir y était détenu en pratique par un groupe de 16 personnes seulement (le Roi, le Ministre des Colonies et 14 membres du Conseil colonial), sous un contrôle parlementaire assez symbolique, et que le portefeuille de Colonies avait été détenu le plus souvent par un ministre du Parti Catholique (devenu, après la guerre, le PSC/CVP), parfois par un Libéral, jamais par un Socialiste, même si ce dernier parti fut parfois associé au pouvoir.

Le Roi jouait donc à la colonie un rôle plus important qu'en Belgique. Il en était le « législateur ordinaire » et c'est lui, notamment, qui désignait la majorité des membres du Conseil colonial et décidait en définitive de la nomination des Gouverneurs Généraux. Pierre Ryckmans, par exemple, devra cette fonction à une initiative personnelle de Léopold III. Tout cela peut se résumer en quelques

⁷⁴ Il aurait été absurde, dans un ouvrage consacré au Congo, de mélanger les abréviations et la bibliographie de ce seul chapitre à la bibliographie générale, ce qui eut finalement donné un hoche-pot assez indigeste. On les trouvera donc, pour le présent chapitre uniquement, à la fin du texte.

mots : la colonie était gouvernée nettement plus à droite, et de façon bien plus directement « royale » que la Belgique, nonobstant le vote annuel de son budget par le Parlement métropolitain.

Il en résulte bien sûr qu'un vacillement du Trône, un bouleversement au sein du Parti Catholique (souvent désigné dans la presse par la périphrase ironique « *parti du Trône et de l'Autel* ») ou encore une situation soit difficile, soit confuse pour ces deux entités, avaient une répercussion notable sur la politique menée au Congo. Cela va se passer en 1950, avec le dénouement de la « Question royale ».

Il est donc utile d'analyser les répercussions du dénouement de la Question royale sur l'organisation et sur les structures du Parti Social Chrétien, ainsi que sur la situation politique des principaux dirigeants de ce parti au cours des mois d'août et septembre 1950. Les noms à eux seuls sont parlants : le lecteur se rendra compte aisément que parmi les personnes impliquées figure une belle « brochette » de ceux qui seront aux affaires au moment de l'indépendance du Congo !

Une dernière remarque, enfin : l'immédiat après-guerre est une période de grande instabilité gouvernementale. Dix gouvernements se succèdent aux affaires sur une période de cinq ans.

<i>Premier ministre</i>	<i>Période d'exercice</i>	<i>Composition de la coalition</i>
Hubert Pierlot	26.09.44 07.02.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker I	12.02.45 15.06.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker II	02.08.45 12.02.46	Socialistes, Libéraux, Communistes, Union démocratique belge
Paul-Henri Spaak I	13.03.46 20.03.46	Socialistes
Achille Van Acker III	31.03.46 09.07.46	Socialistes, Libéraux, Communistes
Camille Huysmans	03.08.46 13.03.47	Socialistes, Libéraux, Communistes
Paul-Henri Spaak II	20.03.47 19.11.48	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Paul-Henri Spaak III	27.11.48 27.06.49	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Gaston Eyskens I	11.08.49 06.06.50	Sociaux-chrétiens, Libéraux
Jean Duviolsart	08.06.50 11.08.50	Sociaux-chrétiens

En août 1950, le PSC - CVP⁷⁵ est dans une situation délicate. Du moins sur le plan politique, il a subi un échec sur la Question royale, tout en ayant par contre réalisé ses objectifs sur le plan législatif. Mais il doit assumer l'exercice du pouvoir après sa victoire des élections législatives du 4 juin 1950⁷⁶. Comment ce parti, qui n'a jamais été

⁷⁵ Nous parlerons indifféremment du PSC, du CVP ou du PSC-CVP, étant donné que le parti catholique belge (de même que les autres, d'ailleurs) est toujours unitaire à cette époque.

⁷⁶ Lors de ces élections, le PSC-CVP obtient la majorité absolue dans les deux Chambres.

aussi fort électoralement, va-t-il gérer l'onde de choc que représente l'abdication en 1950 de Léopold III? Cette "défaite morale" va-t-elle conduire à une remise en cause de son fonctionnement et de ses structures et modifier les rapports de force entre les principales figures du parti? Ce dernier va-t-il se contenter de mesures de circonstance et de réformes superficielles?

Cette courte période est centrée sur trois événements majeurs qui agitent le PSC. Le premier est le changement d'équipe gouvernementale, suite à la démission du Cabinet Duvieusart qui donne lieu à la formation d'un nouveau gouvernement homogène social-chrétien autour de Joseph Pholien. Le second est la mise en place par le parti d'une commission d'enquête interne chargée d'établir les responsabilités dans l'échec du retour au pays de Léopold III. Le troisième est la réunion d'un congrès extraordinaire du PSC-CVP durant le week-end des 23 et 24 septembre 1950⁷⁷.

Cela mène à s'intéresser aux divergences de vues et aux contradictions existant au sein même du P.S.C., notamment entre conservateurs et démocrates-chrétiens. Il est difficile de comprendre la portée de l'échec subi par le P.S.C. le 1er août 1950 sans revenir sur la création du nouveau parti en 1945 ou sur la teneur et les conditions de réalisation de sa charte originelle. On peut aussi réfléchir sur l'image d'un parti totalement unifié autour de la personne de Léopold III.

La période est marquée en Belgique par une opposition entre les forces de gauche et celles de droite qui prend parfois une tournure

Les socialistes "*sortent eux aussi renforcés du scrutin, tandis que les libéraux et les communistes connaissent une chute significative*" (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001,246; Dumoulin, 1999, 366).

⁷⁷ Le « fonds PSC-CVP » du KADOC (Vlamingenstraat, 39, 3000 Leuven) contient notamment le texte complet du rapport de la Commission d'enquête du 14 septembre 1950, ainsi que le programme reçu par les congressistes le 23 septembre 1950. Des papiers personnels qui contiennent aussi bien des documents préparatoires tels que des projets d'articles ou de discours, que des pièces à caractère privé comme des annotations, des mémos, des agendas et surtout des correspondances. Les Papiers Duvieusart, van Zeeland et de la Vallée Poussin appartiennent au GEHEC (Groupe d'études Histoire de l'Europe Contemporaine) et sont déposés au Services des Archives de l'UCL (Rue Montesquieu, 27, 1348 Louvain-la-Neuve). La farde no. 61 de ces papiers contenant les aide-mémoires d'auditions ayant été constituée par Duvieusart avec l'aide de Jules Gérard-Libois, qui les tenait lui-même du Professeur Masset de l'Université d'Amsterdam, comme nous l'apprend un échange de courrier. Les Papiers Nothomb se trouvent au même Service, mais ils n'appartiennent pas au fond du GEHEC.

violente⁷⁸, et qui peut être rattachée au contexte bipolaire international. La guerre froide est à son paroxysme, la guerre de Corée a débuté le 25 juin 1950.

Dans cette période, quels faits se sont produits et comment les interpréter en particulier relativement au Congo ?

Crise au PSC après la Question Royale

Le 9 mars 1950, Paul-Henri Spaak, ancien Premier ministre de Belgique et président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, livre dans le quotidien français *Le Monde* ses impressions sur la question royale qui divise la Belgique.

C'est donc décidé, dimanche 12 mars cinq millions de Belges environ, hommes et femmes, vont être appelés à répondre par oui ou par non à cette question : « Désirez-vous que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ? »

La Belgique avait étonné le monde après sa libération par la rapidité de son relèvement. Alors que plusieurs pays européens se débattaient encore dans les difficultés inévitables de l'après-guerre, elle avait retrouvé la plus grande partie de sa prospérité, amélioré largement sa législation sociale. Elle travaillait dans le calme et dans l'ordre de ses institutions démocratiques retrouvées.

C'était trop beau pour durer. Elle est aujourd'hui passionnément divisée entre partisans et adversaires du roi Léopold III et traverse une crise politique dont personne ne peut prévoir les étapes, mais dont l'issue, quelle qu'elle soit, la laissera affaiblie pour un temps.

L'étranger assiste déconcerté à ce spectacle et comprend mal qu'un peuple connu pour son solide bon sens risque de compromettre dans une cruelle bataille politique les incontestables avantages que lui avaient procurés son courage et son travail.

Il est très difficile d'expliquer objectivement les causes de la question royale. Je suis personnellement opposé au retour du roi, et je puis par conséquent dire les raisons que mes amis et moi faisons valoir à

⁷⁸ Comme les actes de sabotage commis par les communistes ou le meurtre du leader communiste Julien Lahaut (se référer à Van Doorslaer & Verhoeyen, 1987).

l'appui de notre opinion, mais il me serait beaucoup plus difficile d'indiquer clairement pourquoi un grand nombre de Belges restent sincèrement fidèles au roi et désirent son retour. Dans un article qui paraîtra sans doute à l'étranger je me devais de faire impartialement cette remarque.

D'abord disons ce que la question royale n'est pas. Ce n'est pas une lutte entre les partisans de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie ; que leurs reproches s'adressent seulement à la politique et à la conduite personnelles du roi Léopold III. Mais au fur et à mesure que se développe la discussion il semble bien que deux conceptions de la monarchie s'affrontent, l'une strictement constitutionnelle et parlementaire, basée sur l'adage : le roi règne mais ne gouverne pas, et une autre, très différente, dont les partisans semblent admettre à la fois que le roi peut avoir sa politique personnelle et qu'étant inviolable personne n'a le droit de la critiquer.

Dès lors les reproches que font au roi ses adversaires prennent toute leur importance, et derrière les faits se dessine une grave controverse sur la manière dont l'institution royale doit s'exercer.

Les reproches essentiels que l'on fait au roi sont en effet d'ordre constitutionnel.

On prétend qu'en mai 1940, au moment où la Belgique fut attaquée par l'Allemagne, il a pratiqué une politique personnelle ; qu'il n'a pas respecté les obligations internationales du pays, qui l'obligeaient, même après la défaite des Flandres, à continuer la lutte, qu'il a de sa seule autorité mis fin à la guerre pour la Belgique dès le 28 mai 1940 ; qu'il a repris une position de neutralité, mettant sur le même pied l'Allemagne, qui avait attaqué son pays, et les Franco-Anglais, venus à son secours ; qu'il a persisté dans cette attitude jusqu'à la victoire, refusant de la rectifier malgré les appels qui lui furent adressés ; qu'il a joué sur deux tableaux, cherchant à se réserver des possibilités politiques quelle que fût l'issue de la guerre, et qu'il a fait tout cela contrairement à l'avis formel d'un gouvernement d'union

nationale qui le supplia d'abord de ne pas s'engager dans cette voie, puis le supplia d'en sortir.

A mon avis ces reproches sont fondés, et le résumé de la position prise par le roi pendant la guerre, que je viens de faire en quelques phrases, est l'expression de la vérité, que l'histoire impartiale confirmera.

Dans les documents publiés par le roi lui-même les aveux de cette politique abondent. Ecrivant au roi d'Angleterre le 25 mai 1940, il disait : « Le cadre entier des officiers et de l'état-major étant en action, il y a impossibilité de créer une nouvelle force militaire belge. Dès lors l'aide que nous pouvons apporter aux Alliés viendra à cesser si notre pays est envahi. » Il ajoutait : « En restant dans mon pays je réalise pleinement que ma position sera très difficile, mais ma préoccupation essentielle sera d'empêcher mes compatriotes d'être obligés de s'associer à une action contre les pays qui ont aidé la Belgique dans sa lutte. »

Il me semble difficile de dire les choses plus clairement et de constater d'une manière plus formelle à la fois que la participation de la Belgique à la guerre est terminée et que dorénavant, sans passer bien entendu dans le camp de l'Allemagne (il ne manquerait plus que cela !), tout ce que l'on peut promettre encore c'est de ne rien faire contre les Anglais et les Français.

Dans un document publié en 1945, et que l'on appelle le « testament politique du roi », à la date du 25 janvier 1944, répondant à une ultime tentative du gouvernement belge alors à Londres qui lui demandait de clarifier sa position, Léopold III écrivait, tendant une nouvelle fois à justifier ce qu'il avait fait en 1940 : « Au moment où les Alliés étaient terrassés par un désastre foudroyant et l'ennemi exalté par des succès militaires sans exemple, c'est en partageant l'adversité de mon armée et de mon peuple que j'affirmais l'indissoluble union de la dynastie et de l'Etat, et que je sauvegardais les intérêts de la patrie, quelle que fût l'issue de la guerre. »

De nouveau est-il possible pour le roi de déclarer plus clairement que n'ayant plus une confiance absolue dans la victoire des Alliés il a cru nécessaire d'essayer de ménager les deux camps ?

C'est cela qu'un grand nombre de Belges ne peuvent lui pardonner ; c'est cette politique-là qu'un grand nombre de Belges, combattants et résistants, se refusent à ratifier aujourd'hui.

Cette politique était anticonstitutionnelle, étant personnelle ; faite contre l'avis des ministres, qui refusaient d'en prendre la responsabilité, elle était de plus détestable, car si l'ensemble des Belges l'avaient suivie 1945 les aurait trouvés dans le camp des vaincus et non dans celui des vainqueurs.

A ces reproches politiques d'une incontestable gravité s'ajoutent une série de faits qui ont profondément blessé la sensibilité des Belges, patriotes, démocrates et antinazis : le voyage du roi à Berchtesgaden en 1940 et la tasse de thé prise avec Hitler ; le télégramme de condoléances au roi d'Italie au moment de la mort du prince de Savoie, qui avait combattu en Afrique contre les troupes anglo-belges ; les conditions étranges et assez humiliantes du second mariage ; l'autorisation accordée par le Führer, les félicitations et les fleurs qui l'accompagnaient ; les voyages de plaisir en Allemagne et en Autriche chez des nazis notoires, et enfin cet extraordinaire incident qui vient seulement d'être révélé il y a quelques jours : le reprise par le roi en pleine guerre et en pleine occupation de ses titres allemands de duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, que le roi Albert avait renoncé à porter depuis 1920, et dont il n'avait plus été fait mention depuis cette date dans les actes officiels concernant la famille royale de Belgique.

Tout cela soulève une tempête de protestations véhémentes, de polémiques passionnées et très pénibles. Qu'en sortira-t-il ? Il est très difficile de le prévoir.

Mathématiquement le roi, qui n'est officiellement défendu que par le parti social-chrétien et par quelques libéraux dissidents, ne semble pas pouvoir obtenir les 55 % des voix qu'il a jugées lui-même nécessaires pour que son retour au trône pût être envisagé. Mais

certains facteurs politiques et sentimentaux joueront certainement, dans des sens d'ailleurs opposés, et dès lors il serait téméraire de pronostiquer un résultat.

La seule certitude c'est, hélas ! que la Belgique se trouve dans une situation grave due principalement à l'extraordinaire entêtement de son roi ; que le pays sortira de cette lutte profondément divisé et certainement affaibli, et que par là, pour des raisons trop évidentes, la crise belge est devenue un élément peu favorable de la situation internationale.

L'Europe a besoin de calme. Elle devrait concentrer toutes ses forces sur les vrais problèmes qui se posent à elle d'une façon si urgente ; la Belgique aujourd'hui en est détournée. C'est un malheur pour elle et pour les autres nations.

Cet exposé, par un acteur important du drame qui allait se jouer (Spaak était à la fois membre du PSB qui voulait le départ de Léopold III et... parfois conseiller de Sa Majesté, ce qui peint bien le personnage, prompt aux revirements et ne craignant pas le double jeu) reflète assez bien ce qui s'est passé. Ou du moins ce qui s'est passé sur scène, au vu et au su de tous. Mais ceux qui se battaient pour ou contre le Roi avaient parfois des arrière-pensées et tout drame a ses coulisses où l'on parle parfois de tout autre chose...

L'abdication du 1er août 1950 résulte d'un processus qui a donné lieu à une historiographie abondante. A la suite de la rupture entre le Roi et ses Ministres à Wynendaele, le 25 mai 1940, Léopold III est dans une situation d'impossibilité de régner⁷⁹. Le Souverain justifie sa présence au pays par sa volonté d'adoucir le régime d'occupation, raison pour laquelle il rencontre Hitler en novembre 1940. Cet entretien de Berchtesgaden restera ignoré du peuple belge jusqu'en juillet 1945, étant seulement connu auparavant de cercles restreints à Londres et à Bruxelles⁸⁰. La date où la chose fut connue changeait bien sûr beaucoup de choses. Si elle avait été publiée en 40, cette démarche aurait sans doute été admise par l'opinion belge comme

⁷⁹ Une impossibilité de régner constatée par les Ministres mais qui est rapidement acceptée par Léopold III lui-même, du fait de son état de prisonnier de guerre (se référer à Vanwelkenhuizen, 1988).

⁸⁰ Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 72-73

ayant « un but humanitaire ». En 45, dans l'intransigeance de la victoire, il en allait tout autrement, et l'on rapprochait, de façon dramatique pour la cause du Roi, son entrevue avec Hitler de certains de ces penchants autoritaires qu'il avait montrés dans les années '30.

Sur un autre plan, l'officialisation de son mariage avec Liliane Baels, en décembre 1941, ternit son image auprès de l'opinion publique belge⁸¹. Là encore, le choix de la date, purement circonstanciel (la demoiselle était enceinte), s'avéra malheureux. Certes, une partie de l'opinion, ayant la mentalité de ces concierges sentimentales qui larmoient volontiers sur les malheurs sentimentaux des princesses, aurait volontiers vu Léopold en « veuf inconsolable » de la Reine Astrid, qui avait su conquérir une popularité frisant l'idolâtrie. La majorité de la population, toutefois, n'étant pas abonnée à « Point de Vue/Images », aurait sans doute admis que « la chair est faible » et que la formule « on n'est pas de bois » s'applique autant au palais que dans les chaumières. Mais en 1941, il y avait en Belgique de nombreux couples séparés parce que le mari se trouvait prisonnier en Allemagne. Ainsi, le Roi apparaissait comme le seul « prisonnier de guerre » à pouvoir faire des galipettes... Cela ne concernait que des prisonniers wallons, les Flamands ayant été relâchés rapidement.

Cependant, à côté de cet aspect sentimental et privé, la chose avait aussi un aspect juridique. Le Roi ne peut se marier sans le consentement des Chambres. Il semble bien que le Cardinal Van Roey ait été pour beaucoup dans la décision de « légaliser la situation » sans se soucier de la légalité, avant qu'apparaisse en plein jour une situation scandaleuse. Cet ecclésiastique n'avait sans doute rien d'autre en tête que le respect des convenances et la « morale catholique ». Mais ce ne fut pas là la meilleure idée de ce prélat, car cela apparut comme un pied de nez supplémentaire à l'adresse du gouvernement de Londres.

En septembre 1944, néanmoins, le Gouvernement Pierlot favorise l'apaisement en ne rendant pas public le testament politique de Léopold III, antérieur à sa déportation⁸². Au même moment, les Chambres réunies désignent le Prince Charles, frère de Léopold III,

⁸¹ Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 162

⁸²Ce testament politique, auquel l'article de Spaak fait allusion, avait été rédigé en janvier 1944. Il exigeait réparation de la part des Ministres qui avaient contesté son attitude de 1940, ce qui "*constitue sans doute la plus grosse erreur de jugement que le Roi ait commise*" (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 250).

comme Régent du Royaume⁸³. Tous les changements de l'après-guerre, qui permettent à Spaak de parler d'une Belgique qui a *amélioré largement sa législation sociale* et que nous avons évoqués plus haut, se sont produits durant cette Régence. Le Prince Charles trouva le temps de faire un voyage au Congo et se serait, d'après Jef Van Bilsen, montré assez critiques envers l'administration coloniale.

En mai 1945, l'envoi d'une délégation belge à Strobl, où réside le Roi, laisse entrevoir une solution à la crise⁸⁴. Mais, après des débats passionnés au Parlement et la tentative de Léopold III de forcer la décision en sa faveur, une loi *de cadenas*, votée le 19 juillet 1945, assure "*pour les temps à venir un verrouillage plus sévère*"⁸⁵.

L'affaire royale, longtemps reléguée au second plan, est reprise par le lancement d'une consultation populaire⁸⁶ sur le retour de Léopold III au pays, organisée le 12 mars 1950⁸⁷. Une surenchère gagne rapidement la campagne précédant cette consultation. Le vote en faveur du retour du Roi l'emporte mais on note que la Flandre est très largement favorable tandis que la Wallonie y est majoritairement opposée⁸⁸. Même si on ne peut pas "*proprement parler d'une cassure Nord-Sud ou Flandre-Wallonie*", vu que deux des quatre provinces wallonnes sont favorables au retour⁸⁹, on cite souvent les résultats de

⁸³ Après que la Reine Elizabeth et le Lieutenant-Général Tilkens aient été pressentis pour occuper cette fonction de Régent (Stephany, 1999, 22-23).

⁸⁴ Même si les exigences du Premier Ministre socialiste Van Acker, qui souhaite que le Roi écarte certaines personnes de son entourage semblent fort éloignées "*de la nécessaire réparation du testament politique*" (Dumoulin, 1999, 320).

⁸⁵ Le Roi essaie successivement de mettre sur pied des Gouvernements Ganshof van der Meersch et van Zeeland mais ceux-ci ne disposeront pas d'une majorité aux Chambres (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 205-206). La fin de l'impossibilité de régner ne pouvant désormais s'opérer que si elle est reconnue par la majorité des Chambres réunies (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 206).

⁸⁶ Il s'agit bien d'une consultation, non d'un referendum. Les électeurs n'ont donc pas été priés de DECIDER, mais simplement de donner un avis.

⁸⁷ Le Roi et sa famille élisent domicile en Suisse à partir du mois d'octobre 1945 (Stephany, 1999, 113).

⁸⁸ se référer à Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 303-322.

⁸⁹ Dujardin, 1995, 95-96

Il paraît trop simpliste d'affirmer que les Wallons étaient "contre" le retour de Léopold III et les Flamands "pour". En Wallonie les provinces de Namur et de Luxembourg se sont prononcées pour le « Oui ». Même au sein de la province de Liège, l'arrondissement de Verviers s'est révélé favorable à 60 % au souverain. Il faut probablement plus y voir une opposition philosophique que linguistique. Les grands centres industriels -y compris en Flandre- ont émis un vote anti-léopoldiste au contraire les zones rurales. Les sympathisants catholiques étaient partisans du Roi. On retrouve donc d'autres clivages en plus de celui habituellement présenté qui oppose Flamands et Wallons.

cette consultation comme marquant le début des « problèmes communautaires » en Belgique⁹⁰.

Des désaccords sur l'interprétation des résultats entraînent la démission collective du Gouvernement Eyskens. De son côté, le Roi adresse, le 15 avril 1950, un message au peuple belge dans lequel il évoque le scénario d'une Lieutenance Générale du Royaume, une idée suggérée par Paul-Henri Spaak⁹¹. Mais les tractations entre les partis échouent *in extremis*, ce qui conduit aux élections anticipées du 4 juin 1950. Le PSC obtient la majorité absolue dans les deux Chambres. Il a donc « perdu » sur la consultation, mais gagné les élections !

Dès le 19 juillet, le cabinet homogène social-chrétien de Jean Duvieusart annonce la fin de la Régence et les deux Chambres réunies votent la fin de l'impossibilité de régner le lendemain⁹². Le 22 juillet 1950, Léopold III, accompagné de ses fils, foule le sol belge pour la première fois depuis sa déportation. Le Roi fut accueilli à l'aérodrome d'Evere par les seuls Ministres van Zeeland, De Vleeschauwer et Moreau de Melen⁹³. Léopold III devient plus que jamais le Roi d'un seul parti. Les députés socialistes et libéraux manifestent leur opposition en quittant la salle des séances de la Chambre le 25

⁹⁰ Le début, certainement pas. Mais ils ont certainement changé de ton et d'orientation.

⁹¹ Paul-Henri Spaak avait imaginé "*d'établir un régime à l'essai*" où le Prince Baudouin serait nommé Lieutenant Général du Royaume, assumant les prérogatives constitutionnelles du Roi, sans pour autant que Léopold III soit amené à abdiquer (Dumoulin, 1999, 362).

⁹² Après que les opposants à la fin de l'impossibilité de régner aient quitté la salle, les 197 parlementaires sociaux-chrétiens, auxquels s'est joint le libéral Lahaye, votent la fin de celle-ci (Gérard & Gérard, 1983, 185).

⁹³ Dujardin & Dumoulin, 1997, 171

Henri Moreau de Melen (1902-1992) est issu d'une vieille famille catholique de la région liégeoise. Avocat au barreau de Liège, il est mobilisé en 1940. Fait prisonnier, il connaît la captivité jusqu'en 1945. De retour à Bruxelles en 1945, il apprend avec stupéfaction que le Parti socialiste réclame l'abdication du roi Léopold III. Par conviction, il s'engage immédiatement dans le combat politique visant au retour du Roi en Belgique. Élu sénateur en 1946, novice en politique, il devient ministre de la Justice dès 1948, remplaçant Paul Struye dans les circonstances difficiles du débat sur la peine de mort à appliquer aux collaborateurs des nazis, à propos duquel il s'explique. Ministre de la Défense nationale en 1950 dans le gouvernement Duvieusart, il vit de l'intérieur les tractations politiques qui mènent au retrait du roi Léopold III. Léopoldiste de cœur, ulcéré par la manière dont se clôt la Question royale, il décide de quitter le ministère de la Défense nationale, pour s'engager en 1950 dans le corps des volontaires belges en Corée. Il participe aux opérations de la guerre de Corée en tant que commandant en second, où il s'illustre par son sang-froid et sa détermination. De retour en Belgique, il participe à la vie parlementaire, en retrouvant son siège au Sénat.

juillet⁹⁴. Les communistes n'avaient jamais caché "*leur intention de recourir à des pressions extra-parlementaires contre le Roi et ceux qu'ils traitaient de « léo-rexistes*".

Dans la foulée, les socialistes engagent une campagne en vue d'obtenir l'abdication de Léopold III et un vaste mouvement de grèves insurrectionnelles est déclenché dans tout le pays. L'agitation va crescendo, d'abord en Wallonie, mais ensuite également dans les milieux ouvriers flamands. En plus des grèves (300 000 grévistes en Wallonie !), des attentats plongent le pays dans un état proche de guerre civile.

Le 28 juillet, le port d'Anvers débraye à son tour, les moyens de transport bruxellois sont paralysés ; à Liège, un homme a le pied arraché par grenade lancée par les gendarmes et des bagarres éclatent devant le palais de Laeken. Le 29, une marche sur Bruxelles se préparant pour le 1er août, les rassemblements sont interdits à Liège, Bruxelles et Verviers, l'armée est mobilisée et prend place aux points stratégiques. Deux bataillons de la force d'occupation en Allemagne sont même rappelés.

La veille d'une marche décisive sur Bruxelles, prévue le mardi 1er août, a lieu le drame de Grâce-Berleur, en banlieue liégeoise. Les gendarmes tirent dans la foule, lors d'un meeting socialiste, faisant trois morts, une quatrième victime succombant à ses blessures quelques jours plus tard⁹⁵.

Malgré l'interdiction d'organiser des rassemblements, de quatre à six-cent personnes se réunissent sur la Place des Martyrs de la Résistance. Du balcon du café « la Boule Rouge », plusieurs orateurs - dont le député Simon Paque- doivent s'adresser à la foule composée d'hommes, mais aussi de femmes et d'enfants.

Vers 17h30, Paque achève son discours quand les gendarmes prennent position, armes à la main, sur toute la largeur de la route. Simon Paque demande alors à ses auditeurs de rester calmes et de rentrer chez eux; ce que fait une partie des manifestants.

Ensuite, la gendarmerie tente d'entraîner l'orateur vers son véhicule, ce qui a pour conséquence d'énerver la foule qui tente d'empêcher ça. Le bourgmestre, Arthur Samson, tente d'apaiser la

⁹⁴Durant laquelle les députés sociaux-chrétiens accordent leur confiance à Léopold III (Duvieusart, 1975, 97-98).

⁹⁵ Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 273, 276-277

foule, mais il est arrêté à son tour... Les manifestants menacent alors clairement les gendarmes et, croyant calmer les choses, leur chef lance une fausse grenade. Un cri fuse : « Des grenades ! ». Deux sentiments partagent alors la foule : la panique et la révolte. Pendant que certains fuient, d'autres bombardent les gendarmes de briques provenant d'une maison en construction.

Les gendarmes ripostent à coups de crosses. Sur le trottoir de « la Boule Rouge », plusieurs hommes s'en prennent au chef des gendarmes. Ayant perdu ses lunettes et pris de panique, celui-ci dégaine son pistolet et tire deux fois sur Albert Houbrechts, l'atteignant au ventre et à la tête. Il tire encore deux fois, faisant un mort - Henri Vervaeren - et deux blessés, dont l'un succombera par la suite - Joseph Thomas-. On dénombre une quatrième victime, totalement étrangère à la manifestation, Pierre Cerepana qui aurait été sciemment visé par un gendarme...

Le tir sans sommation des gendarmes, leur agressivité et le décès des trois (puis quatre) hommes provoquent une énorme émotion en région liégeoise, mais aussi dans tout le Pays.

Les funérailles sont l'occasion d'un gigantesque rassemblement qui réunit près de 100 000 personnes. Ainsi, en ce 2 août, le café « La Boule Rouge » est noyé sous les gerbes de fleurs et de nombreuses personnalité politiques sont présentes: Van Acker, Huysmans, Rey, Buisseret, Buset, Léon-Eli Troclet, Joseph Merlot, Renard, Fernand Dehousse, de Brouckère, la veuve Vandervelde, Charles Van Belle et François Van Belle, Rassart, Gailly, Schreurs, des membres de la SFIO française, mais aussi -et surtout- des milliers d'anonymes.

Durant la nuit, le Gouvernement Duvieusart se réunit pour tenter d'éviter que la marche sur Bruxelles ne dégénère⁹⁶. Le 31 juillet, les trois partis traditionnels se sont mis d'accord sur un compromis: la

⁹⁶ Le Cabinet Duvieusart refusant durant la nuit la proposition du Roi de mettre en place un gouvernement tripartite (Theunissen, 1986, 137-138). Il n'y eut pas de gouvernement d'Union nationale, mais, suivant la formule utilisée pour la première fois pour composer la Commission des XVII lors de la reprise du Congo, et toujours en vigueur depuis pour les cas graves, la sortie de crise fut négociée entre les trois partis « traditionnels ». Même si les Communistes (abstention) et les Ultra-royalistes ne marquent pas leur accord, ce consensus entre Catholiques, Socialistes et Libéraux sera appliqué. On remarquera que la Question royale, qui traînait depuis des années est arrivée à son dénouement en quelque jours, à partir du moment où il y a eu des morts qui pouvaient être interprétés comme signifiant « le Roi restera, même s'il doit pour cela verser le sang du peuple ». L'analogie avec le 4 janvier à Léopoldville et frappante.

transmission des prérogatives de Léopold III à son fils, le Prince Baudouin, "*au titre de Prince Royal d'abord*"⁹⁷. A la suite d'un malentendu entre le Premier Ministre et Léopold III⁹⁸, un conseil des Ministres est convoqué d'urgence à Laeken durant la nuit⁹⁹. Finalement, tous les membres du Cabinet Duvieusart étant solidaires, à l'exception du Ministre De Vleeschauwer, le Roi n'a plus comme possibilité que de s'incliner¹⁰⁰. Son abdication est annoncée le 1er août 1950.

L'affaire étant ainsi réglée, l'heure des règlements de compte va pouvoir sonner.

Remodelage du cabinet : « purge » au Gouvernement

Le remodelage du cabinet homogène social-chrétien de la mi-août 1950 intervient dans une ambiance peu sereine au sein du P.S.C. Dès le 1er août 1950, "*le malaise et les dissensions internes sont perceptibles au sein du P.S.C.*". Le Premier Ministre Duvieusart est prêt à "*démissionner le plus rapidement possible*"¹⁰¹. A partir du moment où Jean Duvieusart "*annonce sa sortie, de nombreux noms sont cités afin d'assurer sa succession*"¹⁰². Il est important de noter que de nombreux noms **sont cités** (par d'autres), ce qui est très différent de **se porter volontaire** (soi-même), comme la suite le montrera surabondamment.

Le Président du P.S.C., François- Xavier van der Straten-Waillet tente de "diriger la manœuvre". Le but est de faire échouer une initiative de Léopold III en direction du très conservateur Joseph Pholien pour lui demander "*de présider le nouveau gouvernement*"¹⁰³.

⁹⁷ Les trois grands partis situant la montée de Baudouin sur le trône "*au plus tard en septembre 1951*" (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 304-305).

⁹⁸ Jean Duvieusart étant persuadé de quitter le Roi avec un accord en poche, ce qui est contredit plus tard dans la soirée (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 172-173).

⁹⁹ Un conseil des Ministres décisif qui se tient en l'absence de van Zeeland, Segers et Van Houtte (Dujardin & Dumoulin, 1997, 172, 175).

¹⁰⁰ Non sans avoir tenté en dernier recours de constituer "*un gouvernement fondé sur des ultras de son camp*" (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 301).

¹⁰¹ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 247

¹⁰² Jean Duvieusart devient Premier Ministre en juin 1950 mais donne sa démission quelques semaines plus tard. Délégué auprès de l'ONU par la Belgique, il revient au gouvernement en janvier 1952. Il crée avec d'autres le Rassemblement Wallon, qu'il présidera en 1968 (*Cent Wallons du siècle*, 1995, 50).

¹⁰³ Joseph Pholien est sénateur coopté de 1936 à 1961, Ministre de la Justice de 1938 à 1939 et en 1952 et devient Premier Ministre en août 1950 (Carton de Tournai & Janssens, 2003, 567). Joseph Pholien marquant son accord et prenant "*discrètement contact avec quelques personnalités, parmi lesquelles le député Henri Lambotte, les sénateurs Charles*

Si "*l'idée de voir Pholien former le gouvernement fait son chemin*", la rumeur qui se répand selon laquelle celui-ci se trouvait à Laeken durant la nuit décisive du 31 juillet au 1er août et n'y aurait "*pas caché qu'il était opposé au vote de la loi de délégation des pouvoirs royaux*" risque de mettre le projet en péril.

De son côté, Jean Duvieusart reçoit un abondant courrier, équitablement réparti entre lettres de soutien et lettres d'insultes. Il est très sollicité par les membres de son parti. Pierre Wigny essaie de le convaincre de se battre pour conserver son poste¹⁰⁴. Le Ministre des Colonies écrit à son Premier, le 8 août 1950, "*sous le coup de l'émotion*", pour lui signaler qu'il "*se développe dans la presse et dans les instances du parti des rumeurs qui plaisent à certains esprits brouillons*" et qu'il considère attentatoires à l'honneur des membres du Cabinet Duvieusart¹⁰⁵. Pierre Wigny précise que "*des éléments irresponsables mais décidés se réunissent pour établir des listes d'élimination*" et que "*cela se fait sans enquête, sur la simple impression de ces Messieurs*"¹⁰⁶. Dès lors, il encourage le Premier Ministre à demeurer au gouvernement, pour éviter que de pareilles considérations trouvent "*créance et audience auprès du grand public*", ou dans le cas contraire, d'au moins faire état, "*dans une déclaration publique et publiée*", "*de la loyauté et de la conscience*" de tous ses Ministres¹⁰⁷. La situation est confuse. Le 11 août, après le vote de la loi de délégation par les Chambres réunies, le Cabinet Duvieusart remet sa démission, le premier acte politique du Prince Royal est d'accepter celle-ci¹⁰⁸.

Quel est le sens de tout ceci ? Il est clair que Wigny avertit son Premier Ministre que se prépare une sorte d'épuration du parti. On cherche visiblement des « *traîtres* » puisqu'il insiste tant pour que le

d'Aspremont Lynden et Maurice Schot, ainsi que Paul van Zeeland et le colonel De Greef" (*Ibid.*, 247-248).

¹⁰⁴ Pierre Wigny occupe le Ministère des Colonies entre 1947 et 1950, celui des Affaires étrangères entre 1958 et 1961 et celui de la Justice entre 1965 et 1968, avec en outre la Culture française de 1966 à 1968 (Denoël, 1992, 787-788).

¹⁰⁵ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48.

¹⁰⁶ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48.

¹⁰⁷ Dans une lettre du 9 août, Pierre Wigny réitère son souhait de voir Jean Duvieusart conserver les commandes, *si ce n'est pour lui, du moins pour l'honneur de ses collaborateurs* (GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48).

¹⁰⁸ *LLB*, 13/8/1950, 2.

Premier Ministre démissionne dans des conditions qui lui permettent de proclamer hautement la « *loyauté* » de ses ministres.

C'étaient évidemment les composantes les plus réactionnaires et les plus royalistes qui pouvaient s'estimer « trahies ». Le PSC avait, au total, gagné la consultation populaire, puisqu'il était presque seul à se prononcer pour le retour de Léopold III, et que le pays, dans son ensemble, avait voté en majorité pour ce retour ; il avait gagné aussi les élections qui lui donnaient la majorité absolue. Que fait ensuite le gouvernement « unicolore » PSC ? Il se débarrasse du Roi par un tour de passe-passe qui remplace la déchéance par une abdication. Il fait donc, non la politique de droite pour laquelle il a reçu mandat, mais la politique de ses adversaires de gauche. Qui, en effet, voulait le départ de Léopold III, sinon les Socialistes ; les Communistes et la plupart des Libéraux ? Cette position n'est pas, il faut l'admettre, dépourvue d'une certaine logique !

D'autre part, même si cela relève d'une certaine théâtralisation émotionnelle, les traîtres n'apparaissent pas comme ayant trahi le Parti, mais comme ayant trahi le Roi, et même peut-être Jésus-Christ ! Un certain nombre de militants PSC-CVP vont dès lors se sentir autorisés à se draper dans la robe de Torquemada, voire dans celle de Simon de Montfort : « *Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens* ».

Tout ce qui ressemblait à une occasion propice à une grande opération de « clarification » exposait à la tentation de se débarrasser des divergences de vues et des contradictions existant au sein même du PSC, notamment entre conservateurs et démocrates-chrétiens. En suivant les événements de la politique belge à propos de la reprise du Congo, nous avons rencontré ces contradictions dès l'origine. Ce sont celles d'un Woeste, qui s'avoue fièrement « de Droite » et considère son parti comme le relais politique des volontés de l'Eglise, opposé à l'abbé Daens, catholique populaire qui soutient des revendications prolétariennes. Et Jules Renkin a illustré fort bien par sa carrière les contradictions internes de son parti. Quand il était « Jeune droite », Woeste l'appelait « le lieutenant de Monsieur Daens », il est ensuite passé au service des intérêts d'argent, comme Ministre des Colonies et a fini dans la Haute Banque. Les démocrates chrétiens voyaient perpétuellement les succès électoraux obtenus par le suffrage populaire en leur faveur, bénéficiant à la tendance la plus réactionnaire du parti, et les personnalités issues de ses rangs se faire « récupérer » par ces mêmes intérêts.

La création du nouveau parti en 1945, la teneur et les conditions de réalisation de sa charte originelle donnèrent aux démocrates-chrétiens l'impression que leur heure avait sonné. Comme nous l'avons déjà constaté, l'après-guerre, c'est une période « *A Gauche, toute !* ». Le changement de dénomination était significatif. D'abord, par l'apparition de l'adjectif « *social* » qui laissait présager une ouverture plus grande aux revendications populaires. Ensuite, parce que « *chrétien* » (même dans un pays où l'écrasante majorité des chrétiens appartiennent à la confession catholique) peut se référer à une doctrine plus générale de justice et de charité que le mot « *catholique* » qui renvoie inévitablement à la hiérarchie ecclésiastique du même nom. La droite, c'est à dire les « *anciens* » du vieux parti catholique, avaient bien plus tendance à réfléchir suivant une image de parti totalement unifié autour de l'Eglise et la personne de Léopold III.

Le dimanche 13 août, Paul van Zeeland est nommé formateur, une mission difficile, comme le révèle sa correspondance de l'époque¹⁰⁹. Il doit d'abord résoudre le clivage qui est apparu au sein du PSC entre deux tendances à peu près égales en nombre. Aux partisans du maintien des hommes en place au gouvernement et aux postes-clés du parti s'oppose une frange du parti qui réclame le renouvellement des cadres, ainsi que des changements importants au sein du cabinet homogène social-chrétien¹¹⁰. Le 14 août, le formateur reçoit d'abord les Présidents de la Chambre et du Sénat, Frans Van Cauwelaert et Paul Struye, avant de s'entretenir avec les chefs de groupe PSC à la Chambre et au Sénat, Merget et De Bruyne. Ces derniers ont été désignés comme ambassadeurs du parti par un bureau du Comité National élargi par "*ce qu'on avait pu trouver des membres des bureaux des P.S.C. parlementaires*"¹¹¹.

¹⁰⁹ Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères en 1935, Paul van Zeeland est "*l'inspirateur d'un courant idéologique, le zeelandisme, qui mobilisa de nombreux jeunes catholiques et libéraux*". Dans le Cabinet Duvieusart de juin 1950 et dans le suivant, dirigé par J. Pholien, il occupe le poste de Ministre des Affaires étrangères (se référer à Dujardin & Dumoulin, 1997). Van Zeeland ayant accepté d'endosser ce rôle de formateur après les refus de Paul-Willem Segers et d'August De Schrijver, respectivement pour "*des raisons d'ordre personnel*" et pour des "*raisons d'ordre familial*" (LLB, 13/8 et 14/8/1950, 1 et 2).

¹¹⁰ Le formateur lui-même s'étant déclaré non candidat au poste de Premier Ministre, même s'il "*ne se dérobera certainement pas à son devoir si on avait absolument besoin de lui*" (Dujardin & Dumoulin, 1997, 178).

¹¹¹ Donc, un Comité National théoriquement démissionnaire mais qui semble donc encore "*bien vivant*" (LLB, 15/8/1950, 1).

Le formateur doit trouver un compromis qui s'apparente à un marchandage entre les différentes tendances du parti. Si Paul van Zeeland estime dans un premier temps qu'il est préférable que le nouveau Premier Ministre soit un Flamand et une "*personnalité moins tranchée ou ayant subi moins violemment l'assaut des oppositions dans la Question royale*" que lui-même¹¹², il comprend rapidement qu'il devra composer. Il n'est pas en mesure d'effectuer "*cette purge du personnel ministériel réclamée par l'opinion et par une majorité de parlementaires P.S.C.*"¹¹³. Néanmoins, il "*refuse de céder aux pressions insistantes exercées dans les hautes sphères du parti*" afin de retenir Jean Van Houtte comme candidat potentiel au poste de Premier Ministre¹¹⁴.

La formation du nouveau cabinet se déroule dans un climat délétère et détestable, tissé d'intrigues, de rivalités voire d'animosité.

Paul-Willem Segers est le premier à poser une exclusive: il refuse toute collaboration à la formation du gouvernement si Gaston Eyskens en est écarté¹¹⁵. De son côté, Pierre Harmel annonce qu'il renoncera à son portefeuille de l'Instruction publique si le formateur n'accorde pas un sort estimable au Premier Ministre sortant¹¹⁶. Le 14 août, Joseph Pholien refuse le Ministère de la Justice, ne pouvant pas "*accepter de figurer dans une équipe gouvernementale comportant notamment le nom de Gaston Eyskens*". Refus étrange, car enrubanné de compliments. Joseph Pholien estimant que "*malgré la très grande valeur de l'intéressé*", il "*existe contre lui dans le P.S.C. un mouvement d'opinion*" et que ce serait "*une erreur que d'affaiblir le gouvernement dès l'origine en y accueillant le député de Louvain*"¹¹⁷. Cette prise de position de Pholien reçoit "*le soutien de De Schrijver et de Raymond Scheyven*". Pour leur part, "*van Zeeland, Segers, van der Straten-Waillet et Pierre Harmel, qui insiste sur la nécessité de se tourner vers l'avenir, plaident en faveur de la présence d'Eyskens*"¹¹⁸

¹¹² Dujardin & Dumoulin, 1997, 178; Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250

¹¹³ On notera que cette fois le grand mot (« purge »), est lâché. (*LLB*, 15/8/1950, 1.)

¹¹⁴ Alors que le Président van der Straten-Waillet soutient cette candidature avec force, malgré le fait que Jean Van Houtte lui-même se considère trop inexpérimenté pour la fonction (*LLB*, 15/8/1950, 1).

¹¹⁵ Ministre des Finances en 1945, Gaston Eyskens occupera par la suite le poste de Premier Ministre pendant plus de huit années (en 1949-1950, de 1958 à 1961 et de 1968 à 1973). En juin 1950, Gaston Eyskens est Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes du Cabinet Duvieusart (Ricquier, in *RG*, 1983, notice biographique; *LLB*, 15/8/1950, 2).

¹¹⁶ *LLB*, 15/8/1950, 2.

¹¹⁷ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249

¹¹⁸ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249

Finale­ment, "au terme d'un chassé-croisé plus complexe que ne le présente van Zeeland¹¹⁹, Joseph Pholien restait donc bel et bien seul en lice", après les refus de Segers et Paul Struye d'assumer la fonction de Premier Ministre¹²⁰

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne se bouscule pas au portillon, au sein du PSC-CVP, pour devenir Premier Ministre, pas plus que les candidats ne s'étaient montrés enthousiastes pour assumer le rôle de formateur. Le liégeois Joseph Pholien "serait donc le chef d'un gouvernement dont la liste des membres avait été préparée par van Zeeland et ses collègues" et dont avaient été exclues toutes les personnalités contestées¹²¹.

On trouve dans la correspondance du formateur un modèle de lettre qui a été envoyée aux Ministres Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen, dans laquelle il leur explique être arrivé, "après de multiples efforts et plusieurs tentatives vaines, au terme d'un véritable calvaire", à mettre sur pied une liste ministérielle ayant "recueilli l'approbation des principaux conseillers" et sur laquelle ne figurent "malheureusement" pas leur nom¹²². Paul van Zeeland précise que, malgré son désir "de continuer les relations d'amitié et de confiance" qui l'unissent à ses anciens collègues du Cabinet Duvieusart, il a été contraint de "renoncer à suggérer au Prince Royal de recourir, dans les circonstances présentes, à leurs bons offices", même s'il leur assure que c'est à son corps défendant et "pour répondre à des intérêts supérieurs".¹²³

C'est Wigny, Ministre des Colonies, qui avait attiré l'attention de son chef sur les menées de « *certaines esprits brouillons* », « *des éléments irresponsables mais décidés* ». Ces formules, vagues à dessein mais très usitées en politique, ne veulent pas dire grand choses de plus que « *des gens qui ne pensent pas comme moi* ». D'autre part la lettre qu'on pourrait appeler « d'excuses de Paul van Zeeland à

¹¹⁹ Paul van Zeeland prétendant s'être effacé et avoir suggéré au Prince Royal de nommer Joseph Pholien comme formateur, alors qu'il semble que le formateur n'avait "pas d'autre issue que celle de jeter le gant, et ce d'autant plus qu'il était fort loin de faire l'unanimité au sein du parti et plus particulièrement de la démocratie chrétienne" (Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249-250).

¹²⁰ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250; Dujardin & Dumoulin, 1997, 179

¹²¹ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250

¹²² GEHEC-UCL, PvZ, no. 180.

¹²³ GEHEC-UCL, PvZ, no. 180.

ceux qui ne seront pas Ministres » est adressée à Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen.

Nous venons de parler de Wigny. Carton de Wiart est membre d'une famille traditionnellement liée à la Cour et à la Société Générale. Moreau de Melen a été, en même temps que van Zeeland (qui estime avoir subi trop « *violemment l'assaut des oppositions dans la Question royale* » pour devenir Premier Ministre) et De Vleeschauwer, le royaliste sans doute le plus convaincu du groupe.

Il semble donc bien que van Zeeland considérait que ce qui pouvait faire problème, c'était la présence de gens ayant affiché trop de « *léopoldisme* ». Nuançons toutefois : van Zeeland estime que ceux-là sont ceux qui doivent être écartés, mais méritent des explications qui ont tout l'air d'excuses. Et cela peut s'expliquer tout simplement par le fait qu'il les a sentis proches de sa propre position. Mais cela montre aussi qu'il n'excluait pas que la « purge » qui était dans l'air (il a employé lui-même le mot) puisse viser les léopoldistes et donc trouve son origine, ou soit contrôlée fondamentalement, par la gauche du parti. Il tente dès lors d'allumer un contre-feu, en épurant « un peu à gauche, un peu à droite », mais en ne s'excusant qu'auprès des gens respectables...

L'examen de la composition du nouveau gouvernement dirigé par Joseph Pholien fait apparaître un renouvellement important des ministres¹²⁴. En effet, le Cabinet Pholien accueille huit nouvelles personnalités (Meurice, Brasseur, De Greef, Moyersoën, Van den Daele, Héger, De Boodt et Pholien); sept Ministres du Gouvernement Duvieusart n'ayant pas retrouvé de charge ministérielle (Duvieusart, Eyskens, Wigny, Orban, Moreau de Melen, De Vleeschauwer et Carton de Wiart) et trois autres ayant conservé la leur, moyennant un changement de portefeuille (Dequae, Behogne et Coppé). Il ne s'agit donc pas, comme l'écrit Paul Theunissen, d'un simple "coup de balai" car des personnalités importantes et influentes du parti ont été écartées. Il est vrai que Theunissen base son analyse¹²⁵ sur le postulat que "*six Ministres de l'équipe gouvernementale précédente ne sont pas de la partie*", alors qu'en réalité il y a sept absents. La déclaration gouvernementale du 17 août qui "*ne contient pas beaucoup plus qu'un résumé des options prises par Duvieusart deux mois auparavant*"

¹²⁴ Il s'agit d'un Cabinet de 16 membres au lieu de 15, un poste nouveau "Commerce extérieur et Affaires du Conseil de l'Europe" est confié à J. Meurice (GEHEC-UCL, PvZ, no. 180).

¹²⁵ Theunissen, 1986, 182

donne une image déformée de la réalité, encore que la déclaration de Joseph Pholien aborde "*avec plus de sérieux les problèmes de maintien de l'ordre*"¹²⁶.

Paul Theunissen estime que les Ministres qui ont perdu leur portefeuille sont tous "*des personnalités dont l'attitude avait été plutôt modérée au cours de la crise qui vient de s'achever*". Ce jugement mérite d'être nuancé: l'*ultraléopoldiste* Albert De Vleeschauwer fait partie des Ministres écartés¹²⁷. Le remaniement du cabinet homogène social-chrétien apparaît donc – apparaît... mais n'est-elle pas aussi autre chose ? - comme le résultat d'une négociation complexe, dont le dessein est de satisfaire toutes les composantes du parti¹²⁸. Si les mises à l'écart de Jean Duvieusart, Gaston Eyskens et Pierre Wigny du gouvernement constitué autour de Joseph Pholien par Paul van Zeeland apparaissent comme une "*sanction-pénitence provisoire*"¹²⁹, destinée à donner satisfaction aux *ultras-léopoldistes* du parti, l'exclusion d'Albert De Vleeschauwer peut être interprétée comme un signal rassurant à l'égard des *modérés* du PSC-CVP¹³⁰.

Bien sûr, on n'écrit pas l'histoire comme s'il s'agissait d'un référendum, en comptant les avis de différents historiens ayant étudié la question. Mais on doit bien constater que Theunissen, avec son « *éviction des modérés* » est superbement seul, contre Xavier

¹²⁶ *ibidem*

¹²⁷ Albert De Vleeschauwer est Ministre des Colonies de 1938 à 1939 et de 1939 à 1940, fonction qu'il occupe également dans le Cabinet Duvieusart en 1950. Pendant l'occupation, il organise l'économie du Congo au profit de l'effort de guerre allié et gère les portefeuilles de la Justice et de l'Instruction publique (Denoël, 1992, 242). *Ultraléopoldiste* ou pas, De Vleeschauwer est donc l'homme qui, à Londres, a entériné la politique d'effort de guerre de Pierre Rijckmans, lequel s'alignait d'emblée sur la poursuite de la guerre contre le Nazisme par les Alliés et frappait les Grandes Compagnies d'une contribution de guerre, estimée « lourde » alors que très supportable au vu des énormes profits qu'elles en ont retirés. La taxation de ces superprofits a permis ensuite à Wigny de mettre en œuvre le grandiose plan décennal dont nous avons parlé et qui était le symbole même du « *Congo dont les Héritiers ne voulaient pas* ».

¹²⁸ Godfried Kwanten juge pour sa part que les "*pogingen als die van Dujardin om, voor de jaren die voorafgingen aan de ontknoping, een strakke classificatie op te stellen van CVP-leiders al naargelang hun houding tegenover de koning, zijn tot mislukken gedoemd*", étant donné que "*de realiteit was genuanceerder en complexer*" (Kwanten, 2001, 396).

¹²⁹ Cette expression est utilisée par l'historien Jules Gérard-Libois (Gérard-Libois, 1987, 12).

¹³⁰ On peut en effet penser que le PSC souhaitait éviter au sein du nouveau Gouvernement Pholien "*une présence pouvant être jugée comme provocatrice au Ministère de l'Intérieur*", Albert De Vleeschauwer ayant été jusqu'à accuser certains de ses collègues "*d'ambiguïté, de faiblesse, voire de double jeu par rapport à la cause royaliste*" (Gérard-Libois, 1987, 12).

Dejardin¹³¹ (« *un compromis qui s'apparente à un marchandage entre les différentes tendances du parti* »), Gérard-Libois que nous venons de citer et Kwanten (« *de realiteit was genuanceerder en complexer* »). Et à partir du moment où l'on admet que les choses ont été complexes, et même très complexes (van Zeelandt a qualifié sa tâche de « *véritable calvaire* » alors qu'il s'agissait de former un gouvernement homogène !), on ne peut pas exclure que certaines des multiples raisons envisagées pour écarter l'un ou l'autre aient été liées à la Colonie.

Même en admettant que des marchandages aient brouillé le jeu, on se trouve quand même devant quelque chose d'un peu étrange : une « purge » énergique, sept ministres sur le carreau dont des personnalités de poids... et une absence à peu près complète de critère de sélection reconnaissable, pour expliquer que ceux-là soient dans la « charrette » et non d'autres... Etrange.

Chasse aux sorcières : la Commission d'Enquête

L'idée d'une commission d'enquête interne remonte au 2 août 1950, soit au lendemain de l'abdication de Léopold III. Elle est à l'origine de nouvelles dissensions au sein du PSC.-CVP. Cette proposition de Frans Van Cauwelaert pour "*la fondation d'une commission à mission large mais vague (faire rapport sur les événements)*" reste "*très en deçà de ce qu'exigent les ultras*". Ces derniers réclament un "*véritable tribunal du parti sur le comportement des Ministres et dirigeants du P.S.C.*" et préconisent "*des expulsions et des sanctions graves*"¹³². Et cette fois, l'orientation de la « purge » souhaitée ne faisait aucun doute : la cible était nettement démocrate-chrétienne.

Le 5 août, le Conseil Général et le Comité National du PSC actent la mise en place d'une Commission d'enquête qui devrait livrer rapport dans un délai assez court, lors d'un prochain congrès extraordinaire¹³³. La rapidité, pour ne pas dire la précipitation, avec laquelle cette commission est instituée explique a posteriori ses difficultés de fonctionnement.

¹³¹ BTNG | RBHC, XXXV, 2005, 2-3, p.85

¹³² Gérard-Libois, 1987, 10-11

¹³³ LLB, 6/8/1950, 2.

Tout d'abord, les sociaux-chrétiens doivent se mettre d'accord sur sa composition, ce qui "*était en soi une opération délicate*"¹³⁴. La présidence en est confiée au courtraisien Michiel Vandekerckhove, membre du Comité National depuis 1945, les six autres membres étant choisis parmi le Conseil Général et les groupes P.S.C. à la Chambre et au Sénat. Ce seront les flamands Smets, Verbist et Baert et les francophones Herbiet, Derbaix et Héger, ce dernier, une fois devenu Ministre au sein du Cabinet Pholien, étant remplacé par le député Oblin¹³⁵. Il convient de noter que la désignation des sept commissaires n'a pas été décidée sur la base d'une répartition équilibrée entre les différentes tendances représentées au sein du PSC-CVP. La commission d'enquête ne compte "*aucun membre lié ouvertement à l'aile ouvrière du parti*"¹³⁶. Quant à la définition du mandat de cette commission, elle restait "*très floue, même après son entrée en fonction le 16 août 1950*"; le commissaire Joseph Oblin rédigea un cadre de travail seulement au lendemain des premières auditions¹³⁷. De surcroît, ce cadre improvisé cherchait "*à intégrer des inconciliables*", notamment le fait que les commissaires sont tenus d'effectuer "*l'examen parallèle des responsabilités générales impliquant les autres partis [...] et des responsabilités imputables à la direction et au gouvernement PSC-CVP*"¹³⁸.

En dehors même des résultats qu'elle eut, on ne peut éviter de se dire que l'enquête même était absurde. Car, qu'est-ce qu'un parti, sinon un groupement de gens qui se rassemblent en vue de conquérir le pouvoir et de l'exercer suivant leurs idées, conquête qui implique l'existence d'un certain appareil de propagande. Cette propagande avait bien fonctionné: la consultation populaire avait tourné en faveur du Trône. La monarchie était sauvée. Et le parti disposait de la majorité absolue et pouvait gouverner seul¹³⁹. Le parti dans son ensemble aurait donc mérité plutôt des félicitations qu'un blâme. Si le gouvernement avait échoué en quelque chose, c'était à faire avaler par l'opinion publique, non pas le principe monarchique, mais la personne de Léopold III, devenu « imbuvable ».

¹³⁴ Gérard-Libois 1987, 15

¹³⁵ Gérard-Libois, 1987, 15

¹³⁶ Aucune femme ne prendra part aux travaux de la commission d'enquête (*Ibidem*)

¹³⁷ *Ibid.*, 15, 17

¹³⁸ *Ibid.*, 17-18

¹³⁹ Il ne faut pas oublier que les scrutins belges se font à la proportionnelle. Cela rend les majorités absolues très rares et fait du gouvernement de coalition la règle presque absolue.

Les gens qui, en Belgique, se piquaient d'opinions progressistes ou démocrates n'avaient, jusque là, guère considéré la subsistance de la monarchie comme un problème important. Leur préférence, platonique et de principe, pour les institutions républicaines ne les empêchait pas de considérer que le Roi était un interlocuteur dont on pouvait s'accommoder sans trop de peine. A part, comme de juste, une préférence de principe pour la République chez les gens de gauche, on ne pouvait donc guère parler, en Belgique, d'une quelconque tradition républicaine... Il y avait au sujet de la Monarchie et de son maintien, sinon unanimité, du moins une sorte de « consensus mou »...

La Question Royale elle-même ne souleva réellement de passion, au point de dégénérer en violences, que quand Léopold III fut présent en Belgique et prétendit « reprendre sa place ». Représentée par le Régent, puis par Baudouin I^o, la monarchie fut globalement acceptée.

Si donc l'enquête avait eu un résultat logique, elle aurait dû aboutir à la mise en cause de Léopold III, souverain vraiment indéfendable. On se doute que ce n'était pas ce qui était au programme.

Les auditions de la commission s'étalent sur quatre semaines. La première est celle du Président van der Straten-Waillet, le 16 août, et la dernière est la seconde audition à laquelle est soumis Paul van Zeeland, le 8 septembre¹⁴⁰. La commission entend 27 personnes, dont les principaux Ministres du Cabinet Duvieusart. Elle reçoit par ailleurs "*quelques communications écrites à la suite de l'appel public qu'elle avait adressé*"¹⁴¹. Et avec cette correspondance, on quitte définitivement la demi-pénombre de la politique pour plonger dans le monde glauque et visqueux de la vindicte et de la délation.

Jules Gérard-Libois souligne qu'elles "*faisaient plus apport d'amertume, de frustration, de dépit, de haine que de vérités contrôlables*". Il précise: "*la correspondance reçue par la commission, par les élus et les fédérations est, dans l'ensemble, d'une lecture moralement pénible*". Jules Gérard-Libois ajoute que "*peu de lettres de religieuses, de sacristains et de membres de la noblesse peuvent rivaliser en termes de haine, de grossièreté et de ressentiment à celles de l'époque*"¹⁴². Et, selon lui, il "*n'est pas impossible qu'il y*

¹⁴⁰ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61.

¹⁴¹ Ces précisions sont données par les commissaires dans le préambule de leur rapport (KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1)

¹⁴² Gérard-Libois, 1987, 19-20

eut, par ces appels, un souci de relative décompression des mécontentements, plus qu'un espoir de meilleure connaissance des faits"¹⁴³ .

Durant les auditions, certains leaders du P.S.C. sont invités à se justifier sur des attitudes prises à différents moments de la Question royale, y compris pendant les années d'occupation¹⁴⁴. En outre, la commission se transforme à plusieurs reprises en véritable tribunal inquisiteur. Gaston Eyskens, Pierre Wigny, Frans Van Cauwelaert ou August De Schrijver, pour ne citer que les plus sollicités, sont l'objet d'attaques personnelles et blessantes qui ne sont pas susceptibles d'éclairer objectivement la Commission d'enquête sur leurs responsabilités durant les dernières semaines de la crise. L'audition de Frans Van Cauwelaert¹⁴⁵ du 31 août 1950 est à cet égard significative. Gaston Eyskens qualifie d'ailleurs les méthodes de la commission d'enquête de procédés dignes de la Gestapo, lorsque les commissaires lui demandent de se justifier à propos de paroles anti-léopoldistes qu'il aurait prononcées, aux côtés de Frans Van Cauwelaert et du libéral Gillon, lors d'un souper à *l'Amphytrion* à Genève, en mars 1950¹⁴⁶.

Il ne s'agissait plus d'examiner leur manque de loyauté à l'égard du Roi. Comme le signale Godfried Kwanten, « *certaines poussaient la paranoïa jusqu'à penser que des « Limogeards*¹⁴⁷ » et/ou des « *Londoniens* » comme *De Schrijver et Van Cauwelaert pouvaient avoir contribué, de leur plein gré, à un climat prérévolutionnaire, afin d'ouvrir la voie à un coup d'état wallon et marxiste* ¹⁴⁸ ». Demander à Van Cauwelaert ou à De Schrijver de se justifier sur des propos antiroyalistes qu'auraient tenus leurs enfants au sein de leurs collèges respectifs n'avait aucun intérêt au regard de leur engagement politique personnel. Tous les témoignages recueillis ne semblaient pas recevables. Certaines auditions relèvent de la délation pure et simple.

¹⁴³ *Ibid.*, 19

¹⁴⁴ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61.

¹⁴⁵ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61

¹⁴⁶ *Ibidem*

¹⁴⁷ En 1940, ce que l'on avait pu réunir des Chambres belges avait adressé des reproches au Roi sur sa dispute avec le gouvernement lors d'une brève réunion à Limoges, d'où ce nom.

¹⁴⁸ "sommigen opperden in hun paranoïa zelfs dat Limogeards en/of Londenars als De Schrijver en Van Cauwelaert bewust mee een prerevolutionair klimaat hadden geschapen, om het pad te effenen voor een Waalse, marxistische staatsgreep"(Kwanten, 2001, 413).

Et, comment interpréter autrement celle du 29 août, de deux Sœurs Franciscaines de Louvain qui rapportent à la Commission les paroles de la belle-mère de Gaston Eyskens, âgée de 83 ans, pensionnaire dans leur couvent¹⁴⁹ ? Elles déclarent que la vieille dame leur a confié que son gendre est très favorable à l'abdication de Léopold III¹⁵⁰. Les commissaires ne se contentent pas de ces révélations. Ils interrogent les deux Sœurs "*sur Madame Eyskens, sur la vie privée du Ministre*". Elles répondent que les Louvanistes sont "*d'ordinaire contre M. et Mme Eyskens*", notamment parce que ceux-ci se montrent "*très orgueilleux*"¹⁵¹. Jules Gérard-Libois note que "*ce hearing ne contribue sans doute pas à éclairer les événements mais qu'il est révélateur de l'air du temps où était admis, même chez les bons catholiques, tout ce qui pouvait nuire à l'adversaire-traître*"¹⁵².

Au terme de ses travaux, la commission rédige un rapport, daté du 14 septembre et qui sera rendu public le lundi 18 septembre, à la suite de fuites dans la presse¹⁵³. Ce rapport "*condamne – sévèrement mais plutôt brièvement – les menées révolutionnaires des gauches (les socialistes, les communistes et les libéraux)*" et traite surtout "*largement des responsabilités sociale-chrétiennes*".

Il les présente sous trois rubriques: "*les responsabilités gouvernementales*", "*les responsabilités au niveau du parti*" et "*les responsabilités personnelles*"¹⁵⁴. Dans une première partie, le rapport constate "*divers malentendus*" ayant "*amené la tragédie du 1er août*"

Jules Gérard-Libois fait remarquer que "*la tendance des conclusions est d'expliquer des situations non douteuses par des malentendus, évitant ainsi de dire des faits*"¹⁵⁵ ou encore "*permettant d'excuser d'office*" certains comportements¹⁵⁶.

Dans ses conclusions, le rapport estime que "*la confiance a été ébranlée au sein du parti et que la résistance des partis opposés au*

¹⁴⁹ Gérard-Libois, 1987, 29

¹⁵⁰ *Ibid.*, 29-30

¹⁵¹ *Ibid.*, 30

¹⁵² *Ibidem*

¹⁵³ La publication du rapport de la commission d'enquête amenant la presse de mouvance chrétienne à se déchaîner, les oppositions étant criantes sur l'évaluation du travail des commissaires.

¹⁵⁴ Gérard-Libois, 1987 ; 37

¹⁵⁵ Comme par exemple "*l'option de Léopold III en faveur d'un gouvernement tripartite*" (Gérard-Libois, 1987, 37).

¹⁵⁶ Telles que "*certaines absences de Paul van Zeeland à des moments stratégiques de la phase ultime*" (Gérard-Libois, 1987, 37).

Roi a été encouragée par la présence, à des postes élevés, de membres du PSC qui ne partageaient pas la foi et les vues du parti dans la Question royale"¹⁵⁷.

En conséquence, il est demandé "*avec insistance aux personnes qui constatent se trouver dans cette situation de refuser toute fonction politique importante ou d'y renoncer, considérant la nécessité de raffermir l'unité spirituelle du parti et faisant appel à leur désintéressement*"¹⁵⁸.

Pourtant, la commission reconnaît dans ce même rapport que "*les éléments dont elle dispose ne lui permettent pas de condamner moralement des personnes déterminées*" et qu'elle a d'ailleurs "*la conviction qu'il n'y eut pas de trahison*"¹⁵⁹. Tout cela semble confus et contradictoire. Après avoir invité les coupables sociaux-chrétiens, qu'il n'a jamais nommés, à abandonner la scène politique, le rapport demande au Comité National de "*prendre, en respectant les droits de la défense, les mesures nécessaires pour écarter de ces fonctions les personnes se trouvant dans la situation visée*".¹⁶⁰ Comprenne qui pourra.

Congrès extraordinaire et « replâtrage »

Le premier congrès extraordinaire du PSC a lieu, le week-end des 23 et 24 septembre 1950, dans la salle de *l'Aegidium*, parvis Saint-Gilles, à Bruxelles¹⁶¹. D'après Paul Theunissen, ce congrès "*constitue sans nul doute le fait politique le plus marquant de l'immédiate après-crise royale*". Il met en scène une "*singulière et habile contradiction entre paroles et actes, entre délibérations ronflantes pour la galerie et faits politiques décidés en coulisses*"¹⁶²

Le fait que ce congrès "*se tint avec retard par rapport aux dates prévues et annoncées*" est une première indication en soi, étant donné que c'est ce que "*souhaitaient les modérés, qui escomptaient des reports du congrès une baisse du ton des polémiques*"¹⁶³ (Les « modérés » souhaitaient cela, c'est vrai. Mais étaient-ils les seuls ? Toute l'histoire de la Question royale montre que le temps qui passe, à lui seul, n'apporte aucun apaisement...). Les jeunes sociaux-chrétiens

¹⁵⁷ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

¹⁵⁸ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

¹⁵⁹ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

¹⁶⁰ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

¹⁶¹ LLB, 24/9/1950, 1.

¹⁶² Theunissen, 1986, 184

¹⁶³ Gérard-Libois, 1987,40

étaient parmi les plus impatients pour la réunion d'un tel congrès. Leur Président Goor avait indiqué, le 3 août, lors d'un Conseil Général du parti, auquel il avait été convié à titre exceptionnel, qu'il serait impossible pour le PSC de rallier les membres de son équipe si "*l'épuration qu'ils demandent*" n'était pas rapidement effectuée.¹⁶⁴

Durant la première matinée du congrès, les représentants du parti siègent dans deux sections différentes, l'une française et l'autre flamande, afin de discuter des propositions de modifications statutaires. Cinq propositions se trouvent sur la table, émanant des arrondissements de Namur, de Dinant-Philippeville, de Bruxelles, de Turnhout et du député anversois Verlakt. Elles se penchent toutes sur l'éventualité de réformer le mode d'élection du Comité National¹⁶⁵. Une réforme des statuts nationaux du parti était prévue bien avant le dénouement de la Question royale¹⁶⁶.

Les deux sections sont très critiques envers le fonctionnement du PSC-CVP ainsi qu'à l'égard des hommes de la direction du parti. Au sein de la section française, présidée par le sénateur Etienne de la Vallée Poussin, le représentant de l'arrondissement de Dinant-Philippeville regrette que le Conseil Général du parti soit devenu "*une machine inutile, une machine à applaudissements*"¹⁶⁷. Pour sa part, Raymond Scheyven s'insurge contre un statu quo de la composition du Comité National, mettant en garde sur le danger de maintenir les "petites chapelles" qui ont fait tellement de tort au bon fonctionnement du P.S.C. Il a "*la conviction que des personnalités qui ne sont pas au Comité National devraient s'y trouver*".¹⁶⁸ Au sein de la section flamande, présidée par Vandeputte, le député anversois Verlakt déclare accepter "*qu'il y ait partage égal de mandats entre Flamands et Wallons*", même si "*cela ne répond pas à la situation de fait*"¹⁶⁹.

¹⁶⁴ *LLB*, 4/8/1950, 2.

¹⁶⁵ *LLB*, 24/9/1950, 1

¹⁶⁶ En effet, les réunions du Comité National du 21 juin et du 15 juillet 1950 traitaient du sujet, "un avant-projet des statuts modifiés" ayant été rédigé par le Secrétariat National et communiqué aux différents arrondissements, afin de connaître leurs réactions (GEHEC-UCL, *PdvP*, no. 394).

¹⁶⁷ *LLB*, 24/9/1950, 1.

¹⁶⁸ Raymond Scheyven pensant à "*toutes les personnalités qui ont une influence dans le parti, même si elles ne pensent pas comme le Comité National*" (*LLB*, 24/9/1950, 1).

¹⁶⁹ Le député reconnaissant qu'il ne serait pas raisonnable, pour l'instant, d'exiger la "*représentation des Flamands en proportion de leur force numérique*" (*LLB*, 24/9/1950, 1).

L'assemblée générale du congrès, présidée par le Président National van der Straten-Waillet, se réunit en début d'après-midi. Elle adopte la proposition de modifications statutaires de l'arrondissement de Bruxelles, la seule jugée applicable immédiatement.¹⁷⁰ Le congrès vote un relèvement de 12 à 15 du nombre des représentants pour chaque aile linguistique au sein du Comité National, soit un Président d'aile, 6 membres élus directement par le Congrès, 6 membres désignés par les groupes de la Chambre et du Sénat et 2 membres cooptés¹⁷¹. Si le Congrès stipule que ni les membres élus directement au Congrès ni les membres cooptés ne peuvent être parlementaires, il relève à 6 le nombre de représentants des groupes parlementaires à la Chambre et au Sénat (3 flamands et 3 francophones), "*dont les chefs de groupe ex officio*"¹⁷²

Cette évolution poursuit le "*mouvement de récupération*" des parlementaires sociaux-chrétiens entamé dès 1947. A cette date, une réforme des statuts initiaux du PSC-CVP envisageait de limiter radicalement l'influence des groupes parlementaires, tant sur la politique générale que sur la direction du parti¹⁷³ Enfin, à sa demande, l'aile flamande du Comité National, obtient une plus grande autonomie, en contradiction avec les statuts de 1946 qui n'accordaient que peu de pouvoir aux deux ailes prises séparément¹⁷⁴.

Après l'adoption de ces modifications statutaires par une large majorité, le congrès reprend ses travaux dans le cadre des deux sections, afin d'entendre et de discuter le contenu du rapport de la commission d'enquête¹⁷⁵.

¹⁷⁰ *LLB*, 24/9/1950, 1.

¹⁷¹ Le Comité National comptera dès lors 31 membres en comptant le Président National, ce qui va dans le sens des discussions ayant eu lieu au sein des deux sections linguistiques (KADOC-KUL, *CVP*, no. 5.8/1).

¹⁷² De Wachter et a., 1996, 180

¹⁷³ Précisons que cette reconsidération de la place des parlementaires au sein de la structure du parti ne sera cependant pas totale, puisque si le nouveau Président National, élu le lendemain, est membre de la Chambre, ce n'est pas le cas des deux nouveaux Présidents d'aile (De Wachter et a., 1996, 179-180).

¹⁷⁴ Une aile flamande "*qui avait vécu toute l'affaire royale comme le dernier d'une longue série de diktats wallons*" (De Wachter et a., 1996, 51, 164).

¹⁷⁵ Le rapport de la commission d'enquête a subi "*quelques très légères modifications*" par rapport à sa version du 14/09. Ainsi, ce n'est plus "*une majorité de la Commission de contact qui avait admis des actes de détente le 31 juillet mais sa grande majorité, formule atténuant la responsabilité des négociateurs et du Premier Ministre*" (Gérard-Libois, 1987, 40).

Au sein de la section française, présidée par un membre du Comité National, Ledoux, la parole est donnée au rapporteur de la commission, Paul Herbiet. Il se démarque des conclusions remises le 14 septembre¹⁷⁶. Après avoir signalé que "*la création de cette commission offrait de multiples inconvénients*" et qu'il était d'ailleurs lui-même "*assez peu rallié à l'idée*"¹⁷⁷, Paul Herbiet s'empresse de rappeler que les responsabilités politiques de l'issue de la Question royale "*remontent loin*". Il estime dès lors qu'il "*serait injuste de les faire peser exclusivement sur le Gouvernement Duvieusart*".¹⁷⁸ Lorsque le rapporteur de la section française aborde les responsabilités personnelles, il révèle qu'il "*ne s'est pas, personnellement, rallié aux conclusions de la commission d'enquête sur ce point*", jugeant que si les personnalités visées "*doivent être condamnées, on ne peut le faire sans les avoir entendues*"¹⁷⁹. Au cours des débats, le sénateur Pierre Nothomb abonde dans le sens du rapporteur. Il confie qu'il n'est "*point partisan de cette espèce de cour de justice que fut la commission d'enquête*" et fait remarquer qu'en régime démocratique, "*la sanction ne peut consister qu'en la non-réélection des hommes dont on estime qu'ils ont commis des erreurs*"¹⁸⁰.

La séance de la section flamande, présidée par Jef Deschuyffeleer, se déroule dans un climat fort différent. En effet, le Président de la Commission, Michiel Vandekerckhove y défend son rapport et s'identifie complètement avec lui. Il reproche notamment au Cabinet Duvieusart d'avoir trop compté sur l'efficacité de "*soupapes psychologiques*" au lieu d'agir¹⁸¹. Après avoir posé la question de savoir si le tandem van der Straten-Waillet-De Schrijver avait négocié, au cours des heures décisives, au nom du P.S.C. ou en son nom propre, le Président de la commission prend le contre-pied de son *alter*

¹⁷⁶ Expliquant à son auditoire que "*son exposé n'engage que sa responsabilité personnelle*", cette liberté lui ayant été laissée par ses collègues de la commission d'enquête (LLB, 24/9/1950, 2).

¹⁷⁷ Mais qu'il s'était malgré tout vu "*imposer la présentation du rapport*" (LLB, 24/9/1950, 2).

¹⁷⁸ LLB, 24/9/1950, 2.

¹⁷⁹ Paul Herbiet étant d'avis que le congrès extraordinaire devait impérativement "*mettre un terme aux critiques*" (LLB, 24/9/1950, 2).

¹⁸⁰ LLB, 24/9/1950, 2.

¹⁸¹ Le terme de "*soupapes psychologiques*", utilisé par Michiel Vandekerckhove, suscitant des rires dans l'assemblée (LLB, 24/9/1950, 2).

ego de la section française. Il proclame son adhésion à la totalité des conclusions du rapport de la commission d'enquête¹⁸².

Michiel Vandekerckhove demande aux hommes visés par le rapport de renoncer non seulement à leur mandat parlementaire mais aussi "*d'abandonner toutes les fonctions politiques qu'ils remplissent*"¹⁸³. Cette intervention est suivie par un discours du Président National, van der Straten-Waillet, qui déclare "*ne pouvoir admettre tout ce qu'a dit le rapporteur*". Il exprime le sentiment d'injustice qu'il ressent face à ces inquisiteurs qui exigent la tête de personnes qu'ils ont portées eux-mêmes aux postes où elles se trouvent. Le Président du P.S.C. en profite pour défendre la cause de Gaston Eyskens, de Frans Van Cauwelaert et de Jean Duvieusart, s'exclamant que l'ancien Premier Ministre "*ne tremblait pas comme une feuille*" et "*n'était pas un pleutre*"¹⁸⁴.

La seconde journée, les sections française et flamande sont réunies séparément au cours de la matinée. La première se penche uniquement sur le rapport politique rédigé par Henri Lambotte, tandis que la seconde poursuit le débat sur le rapport de la Commission d'enquête entamé la veille.¹⁸⁵

Au sein de la section française, Paul Van den Boeynants met en garde le parti contre "*des manœuvres tendant à accoler à certains [...] des étiquettes particulières*" qui pourraient conduire à une nouvelle division du parti selon le système des *standen*. Reprochant à certains membres du parti d'avoir "*cru nécessaire*" d'affirmer "*une supériorité numérique*", le député bruxellois insiste sur le fait qu'aucune "*partie du P.S.C.*" ne "*pourrait réaliser ses aspirations sans le consentement de l'autre*"¹⁸⁶.

¹⁸² *LLB*, 24/9/1950, 2.

¹⁸³ Michiel Vandekerckhove terminant son discours en exhortant le PSC-CVP à maintenir sa majorité et son unité au sein d'une Belgique "*bâtie sur la patience des Flamands*", sous les applaudissements nourris de l'assemblée (*LLB*, 24/9/1950, 2).

¹⁸⁴ *LLB*, 24/9/1950, 2.

¹⁸⁵ *LLB*, 25/9/1950, 1.

¹⁸⁶ *LLB*, 25/9/1950, 1 Quant au « *standen* », le CRISP commente : « Les partis sociaux-chrétiens, le Christelijke Volkspartij (CVP) et le Parti social-chrétien (PSC) rassemblent divers groupements et intérêts. Le CVP et le PSC se déclarent chacun parti de l'intérêt général et non celui d'une classe sociale déterminée. Les deux partis sont, statutairement, des formations non confessionnelles, bien qu'ils se présentent comme les défenseurs politiques du monde catholique et que leur base électorale se situe dans la fraction catholique de la population. Si, à l'origine, les sociaux-chrétiens flamands et wallons constituaient un seul et même parti, en 1968, le CVP et le PSC sont devenus deux partis autonomes qui défendent les

La section flamande accorde un droit de réponse à Michiel Vandekerckhove, à la suite des réactions virulentes qui ont suivi son discours, notamment celles indignées d'August De Schrijver et de Frans Van Cauwelaert¹⁸⁷. Le Président de la commission d'enquête, après avoir assuré les auditeurs que les membres de sa commission "*n'ont été animés d'aucun sentiment de vengeance*", explique que la commission reproche seulement au Gouvernement Duvieusart "*d'avoir capitulé avant de combattre*". Même lorsque Paul-Willem Segers tente de riposter en lui demandant ce qu'il serait advenu de Léopold III en cas d'obstination de la part du Cabinet Duvieusart, Michiel Vandekerckhove ne change pas de point de vue, se bornant à répondre que "*tout ce qui est grand est dans la tempête*"¹⁸⁸ (C'est à dire une connerie, et une connerie creuse. Une connerie qui a peut-être de l'envolée littéraire, mais une connerie quand même).

Les élections du 24 septembre portent à la Présidence Nationale du parti le député gantois Théo Lefèvre, qui l'emporte de justesse sur son opposant Maurice Van Hemelryck¹⁸⁹. Au Comité National sont élus Paul Herbiet comme Président de l'Aile Wallonne et Jef De Schuyffeeler comme Président de l'Aile Flamande¹⁹⁰. Ce renouvellement du Comité National est considéré comme "assez spectaculaire" pour un tel niveau de pouvoir¹⁹¹.

Les discours de clôture traduisent une volonté de mettre fin aux querelles intestines. Dans son allocution, le Président National sortant se réjouit du fait que "*le navire soit toujours à flot et que son équipage n'ait perdu ni courage ni confiance*". (Le Président van der Straten-

intérêts de leur propre communauté linguistique. Chacun de ces partis est le centre d'un champ de tension où des groupes entrent régulièrement en conflit, cause des difficultés que rencontrent les opposants du CVP et du PSC pour aborder ces partis complexes et hybrides il est rare, en effet, que les sociaux-chrétiens adoptent des positions non ambiguës ». (Courrier hebdomadaire n° 1134 – 1135 : « *Les standen dans les partis sociaux-chrétiens* », par J. Smits, 1986

¹⁸⁷ "*Van 23.00 uur tot middernacht nam De Schrijver het woord met een toespraak die veel bijval oogstte en volgens aanwezigen en pers een kentering betekende in de verbeterde congressfeer*" (Kwanten, 2001, 416; *LLB*, 25/9/1950, 1).

¹⁸⁸ *LLB*, 25/9/1950, 1

¹⁸⁹ Van Hemelryck jouissant pourtant "*du soutien de la direction du parti*". Il faut souligner que c'est la première fois depuis la création du PSC, en 1945, que "*plus d'un candidat s'est présenté devant le collège électoral compétent*", la procédure ayant eu au cours de ce congrès extraordinaire "*un caractère démocratique inédit*" (De Wachter et a., 1996, 180).

¹⁹⁰ Paul Herbiet l'emporte facilement sur Augustin Roberti, le Président d'Aile sortant (*LLB*, 25/9/1950, 2). De Schuyffeeler gagne largement contre Delpont et De Man (*Ibid.*).

¹⁹¹ Gérard-Libois, 1987, 42

Waillet ne méritait, comme on le voit, aucun reproche pour s'être montré exagérément innovant ou original en matière d'art oratoire. Si la ville de Paris percevait des doits d'auteur à chaque fois qu'un orateur en panne d'inspiration recourt à son « *Fluctuat nec mergitur* », on roulerait à l'œil sur toutes les lignes de la RATP). La tenue de ce congrès extraordinaire démontre, selon lui, que "*le parti tout entier s'est ressaisi*".¹⁹² François-Xavier van der Straten-Waillet met en garde les nouveaux chefs du parti "*contre cette sorte d'esprit de suspicion malade à l'égard des hommes politiques et des dirigeants*", avant de laisser la parole à son successeur¹⁹³. Celui-ci, Théo Lefèvre, entame son discours en comparant avec humour son intronisation à celle de Marie de Bourgogne. Il confie qu'il ne peut s'empêcher de penser aux conditions dans lesquelles la duchesse avait été appelée à régner sur les XVII provinces, après la décapitation de tous ses conseillers¹⁹⁴. Le nouveau Président National conclut en insistant sur le danger pour les sociaux-chrétiens de poursuivre "*le jeu d'épuiser rapidement les Présidents et les Premiers Ministres*".¹⁹⁵ Finalement, après une dernière intervention du Premier Ministre Joseph Pholien, "*le congrès est levé aux accents de la Brabançonne*".¹⁹⁶

Conséquences

La Question royale a-t-elle divisé le Parti Social-chrétien ou a-t-elle contribué à ressouder les sociaux-chrétiens en les obligeant à se livrer à un examen de conscience salutaire? Le renouvellement du Gouvernement de 1950 fournit des éléments de réponse. La mise à l'écart ou le maintien des Ministres du Cabinet Duvieusart dans le Cabinet Pholien ne semblent pas avoir répondu à des critères politiques bien établis mais guère davantage à une logique de sanction à l'encontre de personnalités dont la fibre royaliste est jugée insuffisante. Il s'agit plutôt d'une de ces opérations de propagande en trompe-l'œil où l'on frappe tout le monde pour apparaître comme « impartial ».

Il en résulte un marchandage complexe destiné à satisfaire toutes les composantes du parti. Leur charge n'a pas été retirée aux Ministres

¹⁹² *LLB*, 25/9/1950, 2.

¹⁹³ *LLB*, 25/9/1950, 2.

¹⁹⁴ Ce qui provoque l'hilarité générale de son auditoire (*LLB*, 25/9/1950, 2).

¹⁹⁵ Théo Lefèvre faisant remarquer que le PSC ferait bien de prendre exemple sur les socialistes, "*qui se montrent plus ménagers de leurs hommes*" (*LLB*, 25/9/1950, 2).

¹⁹⁶ *LLB*, 25/9/1950, 2.

occupant un département stratégique lors de la crise, comme le prouve le maintien à son poste de Paul-Willem Segers. Alors que le Ministère des Communications conservé par Segers englobait à l'époque, outre les domaines communément admis, la gestion des messages émis par l'INR, qui constitua un des points gravement défailants dans la politique du Cabinet Duvieusart lors de l'issue dramatique de la Question royale¹⁹⁷.

Le dénouement de la Question royale semble avoir servi de prétexte à certains membres du P.S.C. pour tenter d'exclure du parti des personnalités appartenant à une tendance différente de la leur. Ce qu'ils réussirent à imposer en partie, plusieurs Ministres du Cabinet Duvieusart entamant une véritable *traversée du désert* à partir de 1950, avant de tous réapparaître plus ou moins rapidement.

Alors que Jean Duvieusart revient au gouvernement dès janvier 1952, en tant que Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Albert De Vleeschauwer devront attendre jusque 1958, avant de retrouver les postes de Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de l'Agriculture¹⁹⁸.

Comment interpréter le *jeu de chaises musicales* auquel donne lieu la mise en place du nouveau Gouvernement Pholien ou le règlement de comptes qui s'exprime par le truchement de la commission d'enquête? Un fait qui frappe, même s'il ne débouche pas sur une interprétation complète, c'est que ce ne sont pas toujours les mêmes qui s'en prennent aux mêmes autres. Van Zeeland, par exemple, tout en sanctionnant des « royalistes tièdes » semblait aussi s'attendre à des mesures dirigées contre les « ultraléopoldistes » et s'est donc « délesté » en conséquence. Une des composantes de ce « flou artistique » est qu'on ne semble pas trop sûr de quelle est, dans le parti, la tendance majoritaire ou prépondérante.

La fracture indéniable au sein du PSC-CVP n'est cependant pas reconnue par le parti. Une note de synthèse du Secrétariat National, consécutive au congrès extraordinaire, indique que, "*dans les actes posés par les sociaux-chrétiens durant la Question royale ou lors de*

¹⁹⁷ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 61

¹⁹⁸ MABILLE, 1986, 316

son dénouement", il n'apparaît pas "*de différence d'attitude globale ni suivant l'appartenance à un stand ni entre Flamands et Wallons*".¹⁹⁹

Ces conclusions du P.S.C. manquent de réalisme. En fait, on peut déceler une triple ligne de fracture au sein du parti: selon le degré d'attachement à la personne de Léopold III, selon des considérations socio-économiques et selon un clivage communautaire. A posteriori, "*on sait que le P.S.C. se trouvait très divisé devant le problème du non-retour du Roi Léopold III*" et que "*diverses tendances s'y affrontaient*". Certains membres du parti "*se prononçaient en faveur du retour du Roi sans conditions, d'autres n'excluaient pas le retour du Roi, mais accueillaient d'un œil favorable la mise en avant de Baudouin, voire envisageaient une délégation de pouvoir*", tandis qu'un "*troisième groupe s'exprimait en faveur de l'effacement pur et simple*"²⁰⁰. En d'autres mots, il y avait des léopoldistes, des monarchistes, et d'autres encore qui se seraient accommodés d'une autre forme de démocratie que la monarchie constitutionnelle.

Le parti ne tira pas les conclusions qui s'imposaient sur le fait que certains de ses leaders n'adhéraient que *du bout des lèvres* au point numéro un de son programme relatif à la Question royale. Par ailleurs, l'opposition, au sein du PSC-CVP, entre un courant conservateur et la démocratie chrétienne est réelle comme tendent à le démontrer une déclaration du Secrétaire Général de la CSC à l'occasion du congrès extraordinaire ou les articles de l'*ultra-léopoldiste* Jo Gérard dans l'hebdomadaire *Europe Amérique*.

Le Secrétaire Général Dereau faisait remarquer que "*les travailleurs chrétiens ne pourraient accorder leur confiance à un parti qui qualifie le progrès social de marxisme*" et que les syndicats chrétiens considéreraient d'ailleurs "*l'arrivée de tels hommes aux postes de direction comme un coup de barre vers la réaction et comme un abandon des principes du programme de Noël 1945*"²⁰¹. Il exprimait là un point de vue fréquemment avancé à l'époque dans les milieux chrétiens: la religion est encore une barrière contre l'acceptation du marxisme.

¹⁹⁹ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

²⁰⁰ Dujardin, 2004, 201

²⁰¹ LLB, 24/9/1950, 2

Le 31 août 1950, Jo Gérard écrit regretter que *"les Ministres s'installent Rue de la Loi après avoir reçu l'investiture de la seule force cohérente et organisée qui domine leur parti: le syndicalisme chrétien"*. D'ailleurs, il se montre convaincu que le congrès extraordinaire *"verra s'affronter les gauches du parti et une droite beaucoup moins forte qu'en apparence"*, stigmatisant le fait que la droite sociale-chrétienne se trouve *"peu ou pas représentée dans les rouages du PSC et dans les cabinets ministériels"*²⁰² .

Enfin, la question communautaire, apparue lors du congrès extraordinaire de septembre, n'est pas anodine, comme le confirme l'incident qui oppose le sénateur Pierre Nothomb au quotidien flamand *Het Volk* au cours des mois de septembre et d'octobre 1950. Le directeur du *Volk*, Karel Van Cauwelaert, accusant Pierre Nothomb, dans une lettre du 13 octobre 1950, d'avoir été le premier à écrire un article désignant, *"à la vindicte des royalistes déçus, certaines personnalités flamandes, sans d'ailleurs produire contre elles un argument ou une preuve"*²⁰³

Pour élargir la réflexion on peut se demander si le PSC-CVP avait réussi à éliminer les *fantômes* du Parti Catholique ou de l'Union Catholique, lorsqu'il publie, au début de 1946 son Programme de Noël, sous le titre « *Les chantiers sont rouverts. Quel sera l'architecte?* »

Tout lien organique avec les *standen* était aboli. Il y avait à cela une excellente raison, mais elle était historique beaucoup plus que liée intrinsèquement à quelque dynamique interne du PSC. Elle se situe encore une fois dans ce « coup de barre à gauche » qui s'est produit à la Libération. Dans les années '30 et '40, le discours sur le « parti du bien commun » avait évolué, chez certains, en un discours corporatiste fascisant. Il fallait effacer cela.

En effet, le projet du PSC-CVP avait *"pour premier but d'écartier les standen des rouages et des centres de décision du parti"*, le parti, *"neuf dans sa structure, ne reconnaissant formellement aucun groupe spécial, aucune organisation sociale ou culturelle"*. Raison pour laquelle *"le PSC-CVP unitaire de 1945 ne s'est pas appelé démocrate-chrétien mais bien social-chrétien"*, la démocratie chrétienne ne

²⁰² Jo Gérard, in *EA*, 31/8/1950, 17 et 19

²⁰³ GEHEC-UCL, *PPN*, no. 5110 bis

constituant "*qu'une des sources du PSC-.CVP, lequel ne s'identifiait pas avec celle-ci en 1945*"²⁰⁴.

Les *standen* auront beau être gommés, ils reparaîtront d'une manière ou d'une autre. Le « Mouvement Ouvrier Chrétien » annonçait clairement par son nom ce qu'il était. Et Paul Van den Boeynants, quelques années plus tard, fondera une sorte de « tendance organisée » à l'intérieur du PSC, le CEPIC, dont la référence aux « patrons, indépendants et cadres » est, à l'autre bout de l'échiquier, non moins claire.

En 1950, le problème ne semble pas résolu. Il convient donc de refermer "*cette page douloureuse de l'histoire de la Belgique*" en rappelant que la tâche de l'historien n'est pas "*de porter un jugement sur les options politiques des uns ou des autres, mais de reconstruire et d'interpréter le mieux possible des faits*" dit Dujardin²⁰⁵ qui ajoute que, de surcroît, parce que "*tous les acteurs de la Question royale se sont trouvés devant des problèmes fort complexes et n'avaient pas connaissance de tout ce que nous savons aujourd'hui*", il paraît judicieux d'avoir à l'esprit une remarque pertinente de Paul-Henri Spaak: "*à certaines époques, ce qui est difficile, ce n'est pas de faire son devoir, c'est de savoir où il est*". C'est en effet ce qu'écrit ce « leader socialiste » (qui souvent erra un peu pour trouver où était le devoir mais montra toujours un sens très sûr de son intérêt) dans *Le Peuple*, du 19 juillet 1951²⁰⁶, soit trois jours après l'abdication définitive de Léopold III en faveur de son fils Baudouin.

Mais faut-il vraiment en rester là ? Et plutôt que de se perdre dans les couloirs du PSC et dans les intrigues politiciennes qui pouvaient s'y dérouler, ne devrait-on pas retourner à l'essentiel et se demander quel était l'enjeu réel de la Question royale.

²⁰⁴ De Wachter et a., 1996, 30, 163

²⁰⁵ Dujardin, 2004, 255

²⁰⁶ Dujardin, 2004, 256

« J'ai sové le brol » ou le Congo parmi les enjeux réels de la Question royale ?



Le Prince Charles, au sortir de sa fonction de Régent, exprima en bruxellois son opinion sur le rôle qu'il avait joué en disant « *J'ai sové le brol* ». Le *brol*, c'est-à-dire en langage plus académique, « le machin » ou « le bidule ». Ce « brol » que Charles de Flandre a sauvé, qu'était-ce exactement ?

Plus haut, j'ai parlé du « consensus mou » des Belges autour de la monarchie. Léopold III avait réussi à tant et si bien irriter une partie du peuple qu'il ne bénéficiait plus, lui personnellement, de ce consensus. Il reparaît dès qu'on interpose ou substitue le Régent, puis le Prince Royal. C'est au fond son acharnement à vouloir réoccuper le Trône qui a failli faire de la Belgique une république. Mais où aurait été alors le problème ?

En 1830, le mot « république » faisait peur et c'est la raison pour laquelle le nouvel état prit la forme d'une monarchie constitutionnelle. Mais en 1944, on n'en était plus là, il y avait un peu partout de sages républiques bourgeoises et plus personne ne voyait dans les républicains de dangereux maniaques ne pensant qu'à installer partout des guillotines. Les grands groupes d'intérêts belges (dont les plus puissants étaient aussi des holdings « congolaises ») savaient depuis belle lurette que leurs confrères français n'étaient pas plus encombrés par le Président de la République qu'ils ne l'étaient par le Roi. Peut-être devrait-on même dire « Au contraire ! ». La république, en soi, n'était plus un épouvantail et ne faisait plus peur.

D'autre part, il faut se rappeler cette plaisanterie faite déjà par Léopold II, qui disait que « *tout son personnel était républicain* ». La Belgique est née comme monarchie constitutionnelle, et n'a pas de tradition antérieure de royauté absolue ou sacrée²⁰⁷ à laquelle se référer. Le royalisme, au sens où il signifierait une allégeance personnelle au monarque, entouré d'une auréole presque mystique, y est chose presque inconnue. Ceux qu'on a appelé les *ultra-léopoldistes* cultivaient l'idée d'un tel lien « féodal » avec le Roi. On a vu qu'ils étaient minoritaires, dans un parti pourtant, en principe, unanimement royaliste ! Le roi, pour la plupart des Belges, fait partie d'un ensemble d'institutions et, dans une certaine mesure, les symbolise²⁰⁸. Rien de plus.

Octobre 17 et Loppem 18

Il faut retourner à ce que dit Godfried Kwanten, « *certains poussaient la paranoïa jusqu'à penser que des « Limogeards » et/ou des « Londoniens » comme De Schrijver et Van Cauwelaert pouvaient avoir contribué, de leur plein gré, à un climat prérévolutionnaire, afin d'ouvrir la voie à un coup d'état wallon et marxiste* ». Exprimé de la sorte, le mot « paranoïa » n'est pas trop fort, car c'est purement et simplement une folie ou un fantasme.

Il faut tout de même tenir compte aussi de ce que nous avons vu lorsque, le 5 avril 1885, cinquante-neuf sociétés ouvrières ont fondé le Parti ouvrier belge. Le renoncement tactique des socialistes gantois, troquant le vocable « parti socialiste » contre l'appellation de « parti ouvrier », permit au POB de voir le jour. Cette concession est destinée à rallier les modérés que le socialisme (le mot comme la chose) effraie encore. Bien plus que l'épithète, les pères fondateurs du POB vont abandonner la substance même de la doctrine socialiste en

²⁰⁷ Beaucoup d'institutions dites « royales » ornent le papier à lettre d'une couronne, mais il n'y a pas, en Belgique, d'autre couronne que ces dessins. Les rois ne sont pas couronnés. Leur entrée en fonction consiste simplement en une prestation de serment, par lequel le nouveau souverain s'engage à respecter la Constitution... qui ne lui donne guère de pouvoirs. Il n'y a donc aucun de ces actes, hérités du passé et à l'allure quasi-sacramentelle, qui servaient à hausser le souverain au dessus des autres hommes.

²⁰⁸ Il les symbolise même à tel point qu'une certaine hostilité de principe à la monarchie est une marchandise qui voyage, au gré de la satisfaction ou de l'insatisfaction que l'on ressent pour les institutions belges. Pendant longtemps, et c'était encore le cas lors de la Question royale, ce fut une caractéristique de la conscience wallonne. Depuis que les revendications identitaires flamandes, au départ culturelles et religieuses, sont devenues plus économiques et politiques, la tendance s'est inversée.

subordonnant leurs convictions idéologiques à la réussite de leur projet politique.

Dans le programme du parti mis au point en août 1885, les allusions au remplacement du régime capitaliste par un régime de propriété collective restent timides, presque anecdotiques. Le programme socialiste est avant tout revendicatif. Le volet économique et social aborde la réglementation du travail. Le POB réclame la suppression du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, la réduction du temps de travail, l'instauration d'un jour de repos hebdomadaire, le contrôle sanitaire des entreprises et une réglementation sur les accidents de travail.

La gauche belge n'a jamais été un lieu où l'on s'est beaucoup échauffé sur des considérations idéologiques. On y est pragmatique, beaucoup plus qu'idéologue. La tactique prend fréquemment le pas sur la stratégie. Pour constituer le POB, on a regroupé une masse impressionnante d'organisations populaires qui existaient déjà : caisses d'entraide, de grève, de chômage, de maladie, syndicat, coopératives... En Belgique le social, c'est avant tout l'entraide du peuple face à des problèmes éminemment pratiques, et dans ce domaine, les réalisations belges sont remarquables. Améliorer la condition ouvrière par des horaires de travail moins long, la suppression du travail des enfants, de meilleurs salaires, des logements décents, une meilleure instruction, des assurances contre le chômage et la maladie, voilà ce qui était au centre de l'attention, beaucoup plus que les théories sur la lutte des classes, la fin du capitalisme et le pouvoir des prolétaires.

Le « *coup d'état wallon et marxiste* » hantait les cauchemars de gens qui n'avaient pas la moindre idée de ce qu'était le marxisme. Cauchemars aggravés par la guerre froide et l'idée que « *Ils vont nous amener les Russes* »... que l'on ne connaissait que par « Tintin au Pays des Soviets ». Ce que l'on voyait comme « complot communiste » et « subversion rouge », c'étaient les revendications ouvrières. Et les démocrates chrétiens étaient soupçonnés d'y prêter la main parce que, proches de la CSC, ils tendaient à considérer ces revendications comme en grande partie fondées.

Or, il suffit de regarder les dates de lois et arrêtés instituant en Belgique les différentes composantes de la sécurité sociale, pour se rendre compte qu'il y a deux périodes privilégiées qui ont été plus que toute autre fécondes en réalisations dans ce domaine : les fins des

deux Guerres Mondiales. Après la Guerre de 14, il y a eu les Accords de Loppem et après celle de 40, les systèmes de sécurité et de concertation sociales encore en vigueur aujourd'hui dans leurs grandes lignes ont été mis en place, dans l'ensemble, sous la Régence du Prince Charles.

Pour apprécier ce que l'on entend par « coup d'état », il faut se rappeler novembre 1918 quand, pour les catholiques conservateurs, il ne peut être question que du “*Coup de Loppem*”. A leurs yeux, les pourparlers auxquels aucun représentant des catholiques conservateurs n'a été mêlé, ont été manipulés par les socialistes qui ont menacé de créer des troubles. Les catholiques n'ont pas pu s'y opposer et ont été bernés. Les conservateurs présentent alors le contenu démocratisant du programme gouvernemental comme le résultat de manœuvres socialistes pernicieuses. Le mythe du “*Coup de Loppem*” restera dans l'entre-deux-guerres, une constante dans la littérature catholique conservatrice²⁰⁹.

Le « coup d'état » auquel on pense ce n'est pas Péetrograd, Octobre 17, même si cela fait une belle référence littéraire. C'est Loppem, novembre 18²¹⁰. Il s'agit d'un « coup de force » imposant la satisfaction des revendications populaires, contre l'ordre légal et naturel des choses qui doit bien entendu protéger la propriété. « N'est-ce pas Dieu lui-même qui a voulu que les riches soient riches et les pauvres, pauvres. Respectons Sa volonté. Amen ! », diront les plus dévots.

En fait, même en tenant compte de l'hystérie anticommuniste provoquée par la guerre froide, les gens qui ont vraiment cru au risque de voir des sidérurgistes wallons braillant « l'Internationale » s'emparer du Palais Royale pour y faire flotter le drapeau rouge et instaurer la « République populaire soviétique de Belgique » ne devaient pas être très nombreux et ce ne devaient pas être non plus, si l'on veut bien me passer l'expression, les plus malins de la bande. Ce qui était en cause c'était la « poussée à gauche » de l'après-guerre, et ses répercussions quant à la satisfaction de revendications populaires.

²⁰⁹ Voir H. HAAG, “Le témoignage du Roi Albert sur Loppem (Février 1930)”, *Bulletin de la Commission Royale D'Histoire*, CXLI, no. 4, p. 313-347

²¹⁰ Et, il faut bien l'admettre, si on ne se base que sur la stricte orthodoxie juridique, Loppem a bien été une sorte de coup d'état, ou en tous cas un épisode devant lequel un juriste pointilleux se doit de froncer les sourcils. La légalisation des accords a posteriori par le Parlement leur a conféré une légalité qu'ils n'avaient pas au départ.

Deux remarques d'imposent ici.

S'il y a eu un « coup » à Loppem, cela a été un coup « royal ». Le grand artisan de ces accords a été, sans conteste, Albert I^o. Cet argument n'a jamais été invoqué par le Parti Catholique pour y rallier ses troupes. Le « royalisme » semble être ici un article à géométrie variable. On le tire de son sac à malice ou on l'y remet suivant ses besoins. Il y a là de quoi suspecter l'attachement à la personne de Léopold III de n'avoir pas été inspiré uniquement par le principe monarchique. Il avait donné des gages de son attachement à l'Institution qui compte : la Propriété. Peut-être aussi, puisqu'on le soupçonnait de « collaboration » paraissait-il un « parapluie » utile pour une Droite sur qui pesait, à l'époque, le même soupçon.

D'autre part, s'il nous semble aujourd'hui évident que l'on peut être d'accord sur le plan politique sans l'être sur le plan philosophique ou religieux, et que donc un « marxiste chrétien » n'est pas une chose impensable, on ne pensait pas de même il y a soixante ans. Et ceci, des deux côtés de la barrière, au moins en ce qui concerne les gens convaincus, adhérents inscrits dans des partis politiques. Un Libéral ou un Socialiste étaient, pour ainsi dire par définition, certainement anticléricaux et probablement athées²¹¹. Ce fut un obstacle très réel à l'unité d'action entre les organisations ouvrières appartenant à des familles philosophiques différentes. Et sans doute aussi une bonne raison pour faire appel à l'épouvantail soviétique « persécuteur de la Foi ».

Le « législateur ordinaire »

Mais revenons au Régent. Le « brol » qu'il a sauvé, c'est certainement la Monarchie, mais pour quelle raison était-elle essentielle dans une lutte où visiblement l'enjeu essentiel consistait en réformes sociales ? Le Roi signe les lois, mais ne les rédige pas.

Admettons un véritable scénario de « politique - fiction » : une majorité « socialo – communisto – démocrate chrétienne » votant, au Parlement, une loi qui décréterait la collectivisation intégrale de l'économie belge, que se passerait-il ? Le Roi n'aurait pas d'autre choix que de la signer. Un refus de sa part aboutirait au maximum à ce

²¹¹ Aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, à l'époque, la définition populaire du « sjosjelist » ou du « socialisse », c'est un homme qui ne va pas à la messe.

que le Parlement constate qu'il est dans l'impossibilité de régner, ce qui entraînerait la promulgation sous la signature de tous les ministres. Cela signifierait au mieux un retard de quelques heures. Maigre résultat ! Certes, il était assez probable qu'un changement de régime à orientation progressiste aurait aboli la royauté. Mais il l'aurait fait par principe beaucoup plus que par nécessité. Et, de toute façon, une telle « conspiration » n'existait tout simplement pas. Et elle n'existait pas parce qu'elle aurait été inutile : à l'intérieur de la démocratie bourgeoise telle qu'elle existe en Belgique, le Roi, face à un gouvernement résolument progressiste appuyé au Parlement par une solide majorité de même tendance serait un obstacle dérisoire. Du moins pour ce qui regarde la Belgique...

Mais le Roi est aussi le « législateur ordinaire » du Congo et l'une des seize personnes, pas une de plus, qui, ensemble, ont un pouvoir absolu sur la Colonie.

Dans le chapitre du « Temps du Roi » consacré plus spécialement à Emile Vandervelde, nous avons constaté : « *Que la bourgeoisie belge mette la main sur le Congo ou qu'il reste dans les griffes de Léopold fait peu de différence. Malgré tout ce que l'absolutisme de l'EIC peut avoir de suranné, cet Etat n'a rien d'aristocratique et l'exploitation des Noirs du Congo est une exploitation capitaliste bourgeoise. Les ressources du Congo seront toujours, entre les mains de la classe dominante, une arme à double tranchant contre le prolétariat. On pourra utiliser les richesses venant du pillage de la colonie, soit comme un moyen d'acheter la classe laborieuse de la métropole en lui abandonnant des miettes du profit colonial, soit comme un moyen de la combattre.* »

La guerre froide fournissait de beaux thèmes de propagande, mais créait une situation où les possédants n'avaient guère le choix. Une seule politique possible s'ouvrait devant eux : lâcher du lest et faire croire qu'il pouvait exister un « capitalisme à visage humain ». Cela signifierait qu'au moins pendant quelques temps il leur faudrait accepter en Belgique des taux de profit assez bas. Ils freineraient d'ailleurs des quatre fers et ne lâcheraient ce lest que petit à petit, feignant de céder devant la combativité de ceux qu'il s'agirait, en fait, d'acheter ou de réprimer. Cela serait possible, et même aisé, s'ils

pouvaient continuer, de façon certaine, à compter sur les superprofits venant du Congo.

Voilà le « brol » et voilà l'enjeu !

Le Congo, nous l'avons vu, a été organisé pour être une colonie de capitaux industriels et une chasse gardée des très grandes entreprises. Les holdings assez « baraquées » pour avoir accès au terrain congolais sont les plus puissantes de Belgique et donc les leaders du camp des capitalistes et des financiers. A l'époque où éclate la deuxième guerre mondiale, selon les estimations de l'époque, la Société Générale contrôlait directement ou indirectement 800 entreprises, soit 40 % du patrimoine industriel de la Belgique. Au Congo, sa place était encore plus importante. Juste avant l'indépendance, 70 grandes sociétés qui formaient 3 % du nombre total des entreprises, employaient 51% de tous les salariés de la colonie. Dix entreprises regroupaient 20% des travailleurs congolais. Trois quarts du total des capitaux investis étaient concentrés dans 4% des entreprises. Quatre groupes financiers belges ont contrôlé la plus grande partie de l'activité économique dans la colonie belge : la Société Générale de Belgique (de loin le plus important : La Société Générale seule contrôlait 5,4 milliards de francs d'investissements sur un total de 8,3 milliards, c'est à dire 65 %.), Brufina (un groupe lié à la Banque de Bruxelles) et les groupes Empain et Lambert. Une telle concentration de puissance permet des projets économiques ayant une ampleur et un impact énorme

Rappelons ce que disait Pierre Ryckmans, au moment où il quittait le Congo en 1946.: *« L'ensemble des sociétés de capitaux belgo-congolaises a réalisé pour les treize derniers exercices d'avant-guerre — 1927 à 39 — 7 835 millions de fr. de bénéfices nets pour 7.239 millions fr. de capitaux versés y compris les primes d'émission. Elles ont payé 30 millions de fr. d'impôts, moins de 12 % du total. Pendant la même période, le Congo a versé 5.366 millions de dividendes aux actionnaires belges »*. A propos de l'uranium, il écrit en janvier 1946 qu'à son avis, l'uranium doit être soumis à un régime spécial: *« Ce produit de mort, cette terrible richesse dont nous sommes dépositaires ne peut pas devenir source de dividendes. Que l'Union minière nous ouvre ses livres; qu'on l'indemnise pour ses dépenses; qu'on lui laisse pour son travail une rémunération*

*modérée, 10 à 15 % par exemple sur ses dépenses effectives, et que le solde passe à l'Etat »*²¹². En 1950, la « question de l'uranium »²¹³ n'est toujours pas réglée. Elle ne le sera que quelques années plus tard et très largement en faveur de l'UMHK.

Il est, semble-t-il, assez peu nécessaire de faire un dessin. Avec les richesses venant du pillage de la colonie, on aura largement les moyens d'acheter la classe laborieuse, soit en gros, en lui faisant des concessions sur le plan social, soit en détail, en achetant ses représentants syndicaux ou politiques. Il suffira pour cela de lui abandonner des miettes du profit colonial. Et si nécessaire, on aura aussi, les moyens de la combattre.

Le bon fonctionnement de ce système repose entièrement sur un postulat : il faut que les choses ne s'écartent pas trop du système qui a tourné si bien au profit de la Haute Finance de 1908 à 1940. Celui-ci repose, formellement, sur la Charte coloniale, mais aussi sur la manière dont celle-ci a été lue, expliquée, interprétée et appliquée durant une quarantaine d'années. Même les textes écrits peuvent être « sollicités », et certaines des dispositions dont il est question ici ne furent jamais inscrites dans un texte.

Le Parlement belge aurait parfaitement pu légiférer pour le Congo. Il se borna à en voter les budgets et à entendre de rares interpellations. L'Etat n'avait aucune obligation de n'user en rien de ses droits d'actionnaire de ces grandes sociétés (parfois même d'actionnaire majoritaire) pour en influencer la marche. En pratique, il était entièrement à la remorque des groupes financiers et n'avait pour eux qu'obséquiosité et prévenance. Il n'existait aucune obligation de ne confier le portefeuille des Colonies qu'à un ministre catholique, la plupart du temps, ou à un Libéral. Le Congo belge a été enveloppé d'un épais rideau d'ignorance, qui faisait bien l'affaire de ceux qui l'exploitaient. Syndicalisme, opinions de gauche s'y sont heurtés à de multiples barrières. Le débat politique y était impensable, l'unanimité patriotique de rigueur, le devoir de réserve, caricatural. Rien de tout cela n'était obligatoire.

²¹² Vanderlinden, page 600

²¹³ Ironie du sort : l'un des rares débats parlementaires qui eut lieu sur cette question ne retint qu'une très petite partie de l'attention qu'il eût mérité, parce qu'il eut lieu deux jours avant la consultation populaire sur la Question royale, et que celle-ci monopolisait toute l'attention.

C'étaient l'abstention et la timidité de l'Etat qui permettaient l'existence d'un directoire de seize personnes ayant tout à dire sur le Congo. Ces seize personnes sont, mis à part le Roi et le Ministre des Colonies, les 14 membres du Conseil colonial.

La Charte Coloniale avait mis en place un conseil de 14 membres (quinze avec le Ministre des Colonies qui le préside), dont 8 nommés par le Roi et 6 par les Chambres (3 par la Chambre et 3 par le Sénat). Chaque année, un conseiller était remplacé, alternativement parmi les membres « royaux » et les « parlementaires²¹⁴ ». Cela revient à dire que les nominations se faisaient, suivant la catégorie concernée, pour 8 ou pour 6 ans. Il y a trop peu de membres, et ils ont des mandats trop longs pour que l'on puisse vraiment parler de démocratie ou de représentativité. En outre, les conseillers nommés par le Roi avaient en permanence la majorité, même dans l'hypothèse où les 6 « parlementaires » et le Ministre auraient voté de façon unanime.

Les conseillers sortants pouvaient être réélus. Aucun membre activement au service de l'administration coloniale ne pouvait en faire partie. Par contre, dans la pratique, les membres en retraite de cette administration furent nombreux à y siéger. La plupart d'entre eux, après avoir servi durant une carrière complète dans l'administration, avaient passé ensuite au moins quelques années au service d'une Grande Compagnie.

Tous les projets de décrets devaient être soumis au Conseil. Son avis demeurait consultatif, mais en pratique, il fut toujours suivi. Le Parlement n'intervint sur le Congo que sur des questions mineures, bornant sa compétence le plus souvent à l'examen annuel du budget de la Colonie. Le Conseil fut donc par excellence l'instance où se situaient les discussions sur la législation du Congo.

Les défenseurs du Conseil Colonial invoquent en sa faveur que « *la politique n'y entrerait pas* ». Ils se gardent bien de dire que, si la politique n'y entrerait pas, la Haute Finance y avait ses petites et ses grandes entrées. Quand on parle de cette « absence de politique », il faut entendre, bien sûr, la politique au sens partisan du terme, au sens des luttes et rivalités de partis. Il est clair que si, par exemple, on lui avait confié aussi la vérification du budget de la colonie, donc une

²¹⁴ Les Parlementaires en exercice ne pouvaient en faire partie. Il s'agit donc d'hommes désignés PAR le Parlement en vertu de leurs compétences.

possibilité d'intervenir sur la politique du Ministère, son travail se serait trouvé politisé. On peut quand même se demander si le système, tel qu'il a fonctionné, de « *reproduction par inceste généralisé* » a été tellement meilleur. La composition du Conseil fit la part belle aux membres retraités de l'Administration, des Compagnies coloniales et des Missions. Une assemblée de vétérans est rarement le lieu idéal pour faire approuver d'audacieuses innovations !

Comme on l'a dit, l'intangibilité de la Charte coloniale découlait beaucoup moins de sa perfection que du fait qu'elle mettait en place, de façon « bétonnée », un système de pouvoir rigide et pyramidal ayant sa pointe à Bruxelles. L'origine doit en être recherchée dans la grande méfiance que Léopold II inspirait à ses interlocuteurs. On s'attendait à ce que le vieux renard fasse des siennes et on voulait pouvoir le tenir à l'œil. Ironie du sort, il mourut un plus tard, rendant les précautions superflues... mais elles étaient prises et elles le restèrent. Le « tout à Bruxelles » était bien commode ! En faisant le tour du Parc de Bruxelles, on pouvait, sur le temps d'une promenade digestive, rencontrer le Roi (ou du moins son palais), le Ministère des Colonies, le Parlement et les principales banques ! Une bien agréable commodité.

Certes, si les XVII avaient accouché d'un système tout différent, si par exemple le Gouverneur Général du Congo, au lieu de n'être que l'exécutant des volontés du Ministère, avait été promu au rang de Vice-roi disposant à Léopoldville de pouvoirs quasi royaux, nos financiers s'y seraient adaptés et l'on aurait sans doute assisté au déménagement vers l'Afrique d'un certain nombre de services et de fonctions (tant du public que du privé) qui sont restées dans la métropole. Mais, les choses étant ce qu'elles étaient, ils ont été loin de se plaindre de rester dans leurs habitudes, celles qu'ils avaient prises sous Léopold II, en gérant la Belgique de compte à demi avec leurs exécutants politiques et le Congo en y régnant avec le Roi-Souverain

Rêves d'Apocalypse

Or, cette situation, qui tenait à des choses fort ténues : habitudes prises, interprétations jamais remises en cause, routines... voyait au moment de la Question royale son ciel couvert de lourds nuages.

Je l'ai dit tout à l'heure, la république était une hypothèse de science-fiction. PH Spaak décrit bien la situation lorsqu'il écrit, dans son article du « Monde » : « *Ce n'est pas une lutte entre les partisans*

de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie ».

Ajoutons que, en conformité avec l'attitude habituelle en Belgique, la base militante avait avant tout des revendications concrètes et matérielles. Elles pouvaient s'élever jusqu'à des revendications syndicales non-salariales, comme par exemple les droits des travailleurs au sein de l'entreprise. Sauf chez une très petite minorité, elles n'allaient ni jusqu'à la remise en cause du capitalisme, ni, encore plus haut, jusqu'à une réflexion sur la forme de l'état. Le vent venait certes de gauche, mais il ne soufflait pas droit vers le socialisme pour autant.

Cet incertain zéphyr progressiste aurait cependant pu menacer des positions acquises, sans remettre fondamentalement en cause « l'oligarchie des 16 ». De ce point de vue, la personne de Léopold III pouvait même être un incitant. Parmi les propos jugés « fascistes » qu'il avait tenu dans les années '30, il y en avait beaucoup qui critiquaient le parlementarisme et le système des partis, leurs querelles incessantes et l'instabilité politique qui en découlait. Les politiciens lui en tenaient rigueur et pouvaient avoir l'idée de s'en prendre à « l'apolitisme » du Conseil colonial. Cette simple hypothèse prêtait déjà à des cauchemars apocalyptiques !

Le Parlement pouvait décider, par exemple, de modifier la Charte coloniale car, bien qu'elle jouât dans la colonie un rôle quasiment constitutionnel, c'était une loi ordinaire. On pouvait donc, du jour au lendemain, remplacer les 14 conseillers, « apolitiques » et en majorité nommés par le Roi, par 14 autres, désignés uniquement par la Chambre et le Sénat, et représentant effectivement les différents groupes parlementaires.

Plus simplement, le Parlement pouvait se mettre à légiférer pour le Congo, sans tenir compte des avis consultatifs du Conseil colonial. Le débat politique aurait pu être autorisé au Congo, l'unanimité patriotique, effacé au profit de la diversité de fait, le devoir de réserve des fonctionnaires, ramené à des proportions normales.

Plus simplement encore, le gouvernement, là où l'Etat siégeait comme actionnaire, aurait pu donner à ses représentants d'autres instructions que s'aligner moutonnièrement sur les banques.

La très forte position de la Haute Banque au Conseil colonial n'était donc pas aussi forte qu'il peut y paraître à première vue, et ceci sans qu'il soit nullement besoin de bouleverser fondamentalement les institutions.

Mais de plus, les Banquiers devaient bien constater – et certainement cela leur brisait le cœur - que le ver était dans le fruit. Comprenez qu'il se trouvait, même parmi les membres de la bourgeoisie catholique traditionnellement dévoués au Trône et à l'Autel, des insensés pour ne plus confondre coffre-fort et tabernacle. L'un des plus beaux cas est celui de Pierre Ryckmans et des autres adeptes du « colonialisme de service ».

Colonialisme de service

Dès février 1945, le Gouverneur Général Ryckmans saisit le ministre De Bruyne²¹⁵ d'un projet de fonds spécial, constitué au départ des excédents budgétaires accumulés pendant la guerre. Le *Fonds du Bien-être indigène* naîtra deux ans plus tard. Mais il ne bénéficiera pas de la totalité des excédents et le Gouverneur refusera d'en assumer la présidence. Dans la même veine, Rijckmans souhaite que la colonie retire des bénéfices de ses richesses minières et il recommande le maintien de la surtaxe douanière.

Le ministre émet de prudentes réserves sur le premier souhait et rejette le second. Les « profits de guerre » engrangés par la Colonie, même s'ils ne furent pas entièrement versés au fonds préconisé par Ryckmans, servirent en grande partie à financer le très ambitieux Plan Décennal 1949/59, Dans l'ensemble, la Belgique échappe en grande partie au reproche d'avoir empoché les bénéfices de guerre de la Colonie. Mais par « Colonie » il faut bien entendre l'Administration. Autre chose est que l'on ne sut jamais de manière précise quels furent

²¹⁵ Edgar De Bruyne (Ypres 1898 - Bruxelles 1959) fut, en premier lieu, philosophe. De 1919 à 1922 il étudia à l'ISP (Institut Supérieur de Philosophie à Louvain), où il obtint le doctorat en philosophie en 1922. Pendant ces années, il était novice à l'abbaye bénédictine du Mont-César à Louvain. Il quitta l'abbaye en 1922. En 1925, après avoir été un des fondateurs de l'Ecole des sciences philosophiques et religieuses de Bruxelles, il devint professeur de philosophie à Gand où il enseigna différentes matières. Son œuvre philosophique est considérable. Il fut aussi un homme politique. A partir de 1936, il devint une figure importante du Katholieke Vlaamse Volkspartij où il représentait la bourgeoisie flamande. Sénateur coopté en 1938, il le restera jusqu'en 1958. Après la Seconde Guerre Mondiale, il fut ministre des Colonies dans le premier gouvernement d'Achille Van Acker, en 1945. De par son savoir théorique, et plus spécifiquement sa théorie personnaliste, il deviendra, dans l'immédiat après-guerre, un des pères spirituels du parti chrétien renouvelé (le CVP).

les profits de guerre des Compagnies, notamment de l'UMHK, donc de la Société Générale, question sur laquelle nous reviendrons.

A la veille de quitter l'Afrique, Pierre Ryckmans était préoccupé par les attaques de certains milieux d'affaires - et singulièrement de l'UMHK - contre la surtaxe de guerre sur la production d'oxyde d'uranium. En juin 1947, cette surtaxe est fixée à 60 fr. par kilo de minerai exporté, avec effet rétroactif à 1942. Elle sera revue à la hausse (85 fr.) en mai 1948. La gestion et l'utilisation de cette manne ont notoirement manqué de clarté.

On le sait, Ryckmans souhaitait explicitement que l'uranium et l'UMHK soient soumis à un régime spécial. Peu après avoir quitté sa charge de gouverneur-général, le 27 mars 1946, il adresse au ministre des Colonies, De Bruyne, une note attirant son attention sur la décision du gouvernement australien d'exproprier au bénéfice du Commonwealth tous les gisements d'uranium du pays. Ce courrier fut classé sans suite

Ryckmans n'eut donc que très partiellement gain de cause et émit des réserves très nettes sur ce qu'on faisait de ses idées. Des échanges de vue se poursuivront néanmoins avec des ministres, et notamment avec Achiel Van Acker, le Premier Ministre de l'époque. Par ailleurs, le Gouverneur Général plaide pour une nouvelle politique de développement, plus favorable aux Congolais, à la tribune de l'Association des intérêts coloniaux belges et aux Grandes conférences catholiques. Il inquiète d'un côté et se fait ovationner de l'autre.

Or, le « colonialisme de service » est un peu au colonialisme ce que la démocratie chrétienne est au Parti catholique. Dans les deux cas, il s'agit, à l'intérieur d'un système que l'on ne remet pas en cause (la domination coloniale ou celle du patronat), de souligner que le profit ne doit pas avoir la première place, et que la justice distributive doit impérativement passer avant l'envie de s'enrichir. Les uns et les autres, dans leurs sphères respectives, voulaient imposer au Capital, au nom de l'équité et de la justice, des sacrifices qui auraient réduit ou ralenti ses profits.

Le Congo qui intéressait les Héritiers (car ils étaient tout aussi dominants en Belgique qu'au Congo) c'était un Congo aussi léopoldien que possible, avec la plus grande liberté pour « presser le citron ». Celui-ci devait être une source de superprofits, avec lesquels

faire face aux dépenses nécessitées par la défense de leurs positions en Belgique, soit parce qu'il leur faudrait accepter de coûteuses injections de justice sociale dans le système, soit parce qu'il leur faudrait consentir des dépenses en subsidiant les courants politiques qui leur étaient favorable, en achetant des consciences ou, peut-être, en moyens de répression.

Pour cela, il fallait que la politique coloniale, dont la plus haute incarnation était le Conseil colonial et l'oligarchie des 16, soit modifiée aussi peu que possible. De ce point de vue, les vacillements du Trône, au cours de la Question royale, étaient chose fort inquiétante. Car le Roi, dans leur politique coloniale, était une pièce maîtresse. Heureusement « on avait sauvé le broil » : la monarchie restait en place et un gouvernement unicolore PSC ne remettrait pas en cause le fonctionnement du système colonial en place. Ouf !

Certes, cela ne serait pas éternel. Les empires coloniaux étaient d'ores et déjà condamnés par le contexte international. Si l'homme de la rue pouvait l'ignorer, on en était conscient dans les hautes sphères politiques et dans les conseils d'administration. Mais, c'est le cas de le dire, « le temps, c'est de l'argent ». Quelques années de gros profits en plus n'étaient pas à dédaigner. Mais ces gros profits étaient soumis à une condition nécessaire : que le système colonial change ou évolue le moins possible.

Revoyons, à la lumière de ce qui vient d'être dit, la « purge » du gouvernement PSC de Duvieusart.

L'éviction de Duvieusart, Premier Ministre, allait presque de soi, son gouvernement avait échoué et lui-même avait désiré quitter ce poste.

Deux autres départs étaient explicables en dehors de toute considération de « purge » : Moreau de Melen, pour cause de départ en Corée, et Carton de Wiart, âgé de 80 ans, qui n'avait été que Ministre sans portefeuille et qui prit d'ailleurs définitivement sa retraite. On ne sait trop rien des raisons qui ont poussé van Zeelandt à exclure Maurice Orban.

Le cas de Gaston Eyskens a déjà été examiné. Il est suspect de « tiédeur » léopoldiste, et se coalise volontiers avec les Libéraux, majoritairement hostiles au retour du Roi et Francs-Maçons. L'heure

n'était pas à se rappeler que ces « sans-dieu » pensaient bien dans le domaine économique. Eyskens fera tapisserie pendant huit ans.

De Vleeschauwer a été le Ministre des Colonies du gouvernement de Londres, celui qui a laissé Ryckmans se livrer à sa « rage taxatoire » à l'encontre des Grandes Compagnies. Wigny, comme Ministre des Colonies, a été le père du plan décennal qui préluait si fâcheusement au « Congo dont les Héritiers ne veulent pas » !

Après qu'on eût écarté ces « léopoldistes » qui avaient aussi de fâcheuses tendances à pencher vers le « colonialisme de service », les Colonies passèrent à André Dequae²¹⁶, du Boerenbond et du Conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert. Il devait penser juste, car il fut même Président de ces deux organismes.

Le ciel était à nouveau serein au-dessus d'une belle colonie bien profitable.

²¹⁶ André Dequae (1945-2006) : né à Courtrai, il a été successivement ministre de la Reconstruction (1950), des Colonies (1950-54), du Commerce extérieur (1958), de la Coordination économique (1960-61) et des Finances (1961-1965). Il a également fait partie du bureau de la Chambre de 1958 à 1960 et de 1965 à 1974 et a été président de l'assemblée de 1974 à 1977. Il a aussi été président du Boerenbond et président du Conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert. (La Libre Belgique 2006)

ABRÉVIATIONS

CVP Christelijke Volkspartij
EA Europe Amérique
GEHEC Groupe d'études Histoire de l'Europe Contemporaine
GEHEC-UCL, PdvP Papiers personnels d'Etienne de la Vallée Poussin
GEHEC-UCL, PJD Papiers personnels de Jean Duvieusart
GEHEC-UCL, PPN Papiers personnels de Pierre Nothomb
GEHEC-UCL, PvZ Papiers personnels de Paul van Zeeland
I.N.R. Institut National de Radiodiffusion
KADOC Katholiek Documentatie- en Onderzoekscentrum
KADOC-KUL, C.V.P. Archief C.V.P.-nationaal
KUL Katholieke Universiteit Leuven
LLB La Libre Belgique
O.N.U. Organisation des Nations-Unies
PSC Parti Social-Chrétien
RG Revue Générale
UCL Université Catholique de Louvain

BIBLIOGRAPHIE

Sources, outre la presse

Archief C.V.P.-nationaal, KADOC, Leuven.

DE STAERCCKE (A.), *Tout cela a passé comme une ombre. Mémoires sur la Régence et la Question royale*, Bruxelles, 2003.

EYSKENS (G.), *De Mémoires*, Tielt, 1993.

HARMEL (P.), *Temps forts*, Bruxelles, 1993.

LEOPOLD III, *Pour l'histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Bruxelles, 2001.

MOLITOR (A.), *Souvenirs. Un témoin engagé dans la Belgique du 20ème siècle*, Paris-Gembloux, 1984.

Papiers personnels Etienne de la Vallée Poussin, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

Papiers personnels Paul van Zeeland, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

Papiers personnels Jean Duvieusart, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

Papiers personnels Pierre Nothomb, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

RICQUIER (J.-C.), "Les souvenirs politiques d'Etienne de la Vallée Poussin", *Revue Générale*,
avril 1981, pp. 3-24.

RICQUIER (J.-C.), "August De Schrijver: souvenirs politiques et autres", *Revue Générale*,
juin-juillet et août-septembre 1982, pp. 28-31 et pp. 19-23.

RICQUIER (J.-C.), "Le Vicomte Eyskens: souvenirs et commentaires", *Revue Générale*,
octobre 1983, pp. 3-15.

RICQUIER (J.-C.), "Où Albert Coppé donne libre audience à ses souvenirs", *Revue Générale*,
avril et mai 1987, pp. 27-34 et pp. 17-19.

SNOY (J.-C.), *Rebâtir l'Europe. Mémoires*, Paris-Louvain-la-Neuve, 1989.

Littérature

CARTON DE TOURNAI (F.) & JANSSENS (G.), *Joseph Pholien. Un homme d'État pour une*

Belgique en crises, Bierges, 2003.

Cent Wallons du siècle: catalogue de l'exposition, Charleroi, 1995.

DEJARDIN, Xavier : *1er août-24 septembre 1950: période*

de mutation au P.S.C.? Analyse des répercussions du dénouement de la Question royale sur l'organisation, les structures et les hommes du Parti Social-Chrétien, mémoire de licence présenté à l'UCL en 2004.

- DEJARDIN, Xavier : *La crise du Parti Social-Chrétien (août-septembre 1950): le prétexte de la Question royale?* BTNG | RBHC, XXXV, 2005, 2-3, pp. 279-304
- DENOEL (Th.), *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1992.
- DE WACHTER (W.), DUMONT (G.-H.), DUMOULIN (M.) et a. (sous la dir. de), *Un parti dans l'histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti Social-Chrétien*, Louvain-la-Neuve, 1996.
- DUJARDIN (V.), *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, 1995.
- DUJARDIN (V.), *Gaston Eyskens, tussen Koning en Regent. België 1949-1950: een sleuteljaar*, Anvers, 1996.
- DUJARDIN (V.), *Jean Duvieusart 1900-1977, Europe, Wallonie Bruxelles, Léopold III*, Gerpinnes, 2000.
- DUJARDIN (V.), *Pierre Harmel*, Bruxelles, 2004.
- DUJARDIN (V.) & DUMOULIN (M.), *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, 1997.
- DUMOULIN (M.), *Spaak*, Bruxelles, 1999.
- DUMOULIN (M.), VAN DEN WIJNGAERT (M.) & DUJARDIN (V.), *Léopold III*, Bruxelles, 2001.
- DUVIEUSART (J.), *La Question royale, crise et dénouement: juin, juillet, août 1950*, Bruxelles, 1975.
- GERARD (J.) & GERARD (H.), *Léopold III se tait, nous parlons*, Bruxelles, 1983.
- GERARD-LIBOIS (J.), *1950: l'effacement de Léopold III. Tempête au PSC-CVP, Courrier hebdomadaire du CRISP*, no. 1169-1170, Bruxelles, 1987.
- GERARD-LIBOIS (J.) & GOTOVITCH (J.), *Léopold III: de l'an 40 à l'effacement*, Bruxelles, 1991.
- HISLAIRE (J.), *Gaston Eyskens, ou le scepticisme qui soulève des montagnes*, Bruxelles, 1976.
- HOFACK (K.), *Théo Lefèvre staatsman*, Anvers, 1989.
- KWANTEN (G.), *August-Edmond De Schrijver, 1898-1991. Politieke biografie van een gentleman-staatsman*, Louvain, 2001.
- LABIE (C.), *De crisis in de Christelijke Volkspartij na de Koningspartij*, mém. lic. en Histoire, K.U.L., 1985.
- MABILLE (X.), *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, 1986.
- STENGERS (J.), *Aux origines de la Question royale. Léopold III et le gouvernement: les deux politiques belges de 1940*, Gembloux, 1980.
- STENGERS (J.), *Sur l'histoire du gouvernement belge de Londres*, Bruxelles, 2000.
- STEPHANY (P.), *Nos années 50. Une histoire belge de l'après-guerre*, Paris-Gembloux, 1987.
- STEPHANY (P.), *La Belgique sous la Régence (1944-1950). Une époque et son histoire*, Gerpinnes, 1999.
- THEUNISSEN (P.), *1950, le dénouement de la Question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, 1986.
- VAN DEN WIJNGAERT (M.), *Ontstaan en stichting van de C.V.P.-P.S.C. De lange weg naar het kerstprogramma*, Bruxelles, 1976.
- VAN DOORSLAER (R.) et VERHOEYEN (E.), *L'assassinat de Julien Lahaut. Une histoire de l'anticommunisme en Belgique*, Anvers, 1987.
- VANWELKENHUIZEN (J.), *Quand les chemins se séparent, mai-juin-juillet 1940. Aux sources de la Question royale*, Gembloux, 1988.
- VELAERS (J.) & VAN GOETHEM (H.), *Leopold III. De koning, het land, de oorlog*, Tielt, 1994.

Pierre Ryckmans dans l'après-guerre : actes et textes



Le Gouverneur Général Ryckmans a détenu un record de longévité dans sa fonction, puisqu'il a été Gouverneur Général pendant douze années. Il n'est battu que par le Général Théophile Wahis qui occupa ce poste pendant plus de vingt ans, à condition toutefois de tenir compte du temps où il fut au service de l'Etat Indépendant. Aucun des autres GG du Congo belge n'est resté en fonction pendant dix ans ! Le troisième à ce classement fut le prédécesseur de Ryckmans, Auguste Tilkens, et il ne resta en place que sept ans. La guerre fut sans doute l'une des causes les plus déterminantes de cette longévité.

La guerre terminée, Pierre Ryckmans s'attachera à cerner ce que pourrait être « *une politique de mieux-être pour les populations colonisées* »²¹⁷. Il sera l'un des auteurs les plus remarquables et les plus lucides de ce que l'on a appelé « *le colonialisme de service* » (appellation qui pourrait bien découler de son livre « *Dominer pour Servir* »), ligne de pensée qui prolonge ce que nous avons évoqué (d'après JM Jadot) comme « le Droit de Bienfait ».

²¹⁷ Vanderlinden, page 591

Lorsque l'on emploie cette expression « la fin de la guerre », il faut remarquer qu'elle n'avait pas exactement le même sens au Congo qu'en Europe. Les hostilités ne furent terminées qu'en mai '45 sur le front européen avec la capitulation allemande, et un peu plus tard encore pour l'Asie avec la capitulation japonaise (Le 2 septembre). Pour les « Belgicains » c'est d'autant plus vrai qu'on aura encore chaud à la Noël 44 avec l'offensive von Runsted et la « Bataille des Ardennes » Pour les Belges du Congo, en revanche, la date significative avait été la libération du territoire belge en 1944. Le Congo avait à nouveau une métropole. Le gouvernement n'était plus à Londres, mais à Bruxelles et les choses reprenaient une allure normale.

Dès février 1945, le Gouverneur Général Ryckmans saisit le ministre De Bruyne d'un projet de fonds spécial, constitué au départ des excédents budgétaires accumulés pendant la guerre. Le *Fonds du Bien-être indigène* naîtra deux ans plus tard. Mais il ne bénéficiera pas de la totalité des excédents et le Gouverneur refusera d'en assumer la présidence. Dans la même veine, Rijckmans souhaite que la colonie retire des bénéfices de ses richesses minières et il recommande le maintien de la surtaxe douanière.

Le ministre émet de prudentes réserves sur le premier souhait et rejette le second. Il faut bien admettre, à la décharge de Bruxelles, que maintenir des mesures fiscales de guerre, quels qu'en fussent l'excellent motif, la nature et l'assiette, aurait été une mesure très impopulaire contre laquelle il y aurait sans doute eu une levée de boucliers. Les « profits de guerre » engrangés par la Colonie, même s'ils ne furent pas entièrement versés au fonds préconisé par Ryckmans, servirent en grande partie à financer le très ambitieux Plan Décennal 1949/59, qui est à l'origine de la plupart des belles constructions modernes que l'on voit sur les photos prises à la fin des années '50.

Dans l'ensemble, la Belgique échappe en grande partie au reproche d'avoir empoché les bénéfices de guerre de la Colonie. Mais par « Colonie » il faut bien entendre l'Administration. Autre chose est que l'on ne sut jamais de manière précise quels furent les profits de guerre des Compagnies, notamment de l'UMHK, donc de la Société Générale, question sur laquelle nous reviendrons.

Ryckmans n'eut donc que très partiellement gain de cause et émit des réserves très nettes sur ce qu'on faisait de ses idées. Des échanges de vue se poursuivront néanmoins avec des ministres, et notamment avec Achiel Van Acker, le Premier Ministre de l'époque. Par ailleurs, le Gouverneur Général plaide pour une nouvelle politique de développement, plus favorable aux Congolais, à la tribune de l'Association des intérêts coloniaux belges et aux Grandes conférences catholiques. Il inquiète d'un côté et se fait ovationner de l'autre.

Les adieux de Ryckmans et le tonneau des Danaïdes

Dans son discours d'adieu en tant que Gouverneur Général²¹⁸, intitulé «*Vers l'avenir*»²¹⁹ et qui est considéré comme son testament politique, il constate que «*Tous ceux qui connaissent la brousse s'accordent à dire que les populations sont fatiguées par leur dur effort de guerre. Nous ne pouvons leur demander de soutenir cet effort, encore moins de l'intensifier. La limite est atteinte*».

C'est un gros pavé qu'il lance dans la mare en plaidant pour des investissements à long terme et à taux modéré ou nul.

«*Imposer à l'Afrique, pour réaliser le programme non payant de préparation des hommes, un fardeau d'intérêts destiné à croître avec les années, ce serait la condamner à un éternel travail des Danaïdes, annuler par une hémorragie chronique les effets d'une transfusion (...), au lieu de capitaliser l'effort présent, hypothéquer les résultats futurs*».

Il ajoute : «*Le capital étranger fait boule de neige: sur le noyau d'une modeste mise de fonds initiale, il se nourrit de la substance du pays, il l'assimile, il la fait sienne - étrangère comme lui. Ainsi investissement devient synonyme d'envahissement; et la Colonie, éternelle tributaire, voit s'écouler vers l'extérieur le flot de sa richesse, faute d'avoir trouvé chez elle le capital de départ - ce peu d'eau qu'il eût fallu pour amorcer la pompe*».

²¹⁸ Prononcé le 5 juillet 1946 en la salle Albert 1er du Collège des jésuites, à Léopoldville.

²¹⁹ «*Vers l'Avenir*» est aussi le titre d'un chant patriotique qui a servi au Congo belge de «*Brabançonne bis*», car il contient des allusions claires à la colonie : «*Si ton sol est petit/En des mondes nouveaux/ L'Avenir qui t'appelle a planté ton drapeau...*». La version néerlandais est encore plus ambitieuse et fait allusion à un pays nouveau «*grand comme un monde*» «*...een land /Als een wereld zo groot /Waar Uw vlag staat geplant...*»

Le tonneau des Danaïdes, dont nous reparlerons, était on le sait la bête noire du Gouverneur depuis les années '30. Nous en avons fait état dans le « Temps des Héritiers »...

La dette qui pèse sur la colonie préoccupe Ryckmans bien avant qu'il soit nommé gouverneur-général. En 1933, il a critiqué la Loterie coloniale ; en 36, devant le Conseil de gouvernement, il a parlé de dette écrasante dont le Congo n'est pas en état de supporter la charge, de l'iniquité du budget du Congo, comparé à celui de la Belgique ; en juin 1937, il a repris l'argumentation et à propos de la construction du chemin de fer des Grands lacs, observé que le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs

Mais ce discours d'adieu de 1946, s'il ne disait au fond rien de nouveau, avait décidément des accents de réquisitoire.

« Nous sommes dans une impasse: à côté d'entreprises européennes prospères, l'économie indigène végète. Nos indigènes des villages n'ont pas de superflu; leur niveau de vie est si bas qu'il doit être considéré non seulement comme incompressible mais comme inférieur au minimum vital. La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce. Toute notre économie agricole est à régénérer suivant un plan rationnel si nous voulons laisser après nous autre chose qu'un désert ».

Encore un extrait de ce testament politique :

« L'ensemble des sociétés de capitaux belgo-congolaises a réalisé pour les treize derniers exercices d'avant-guerre — 1927 à 39 — 7 835 millions de fr. de bénéfices nets pour 7.239 millions fr. de capitaux versés y compris les primes d'émission. Elles ont payé 30 millions de fr. d'impôts, moins de 12 % du total. Pendant la même période, le Congo a versé 5.366 millions de dividendes aux actionnaires belges ».

La terrible lucidité de Ryckmans se manifesta encore, même s'il ne s'agit pas cette fois d'un discours public, quand il écrit en janvier 1946 qu'à son avis, l'uranium doit être soumis à un régime spécial. :

« Ce produit de mort, cette terrible richesse dont nous sommes dépositaires ne peut pas devenir source de dividendes. Que l'Union minière nous ouvre ses livres; qu'on l'indemnise pour ses dépenses; qu'on lui laisse pour son travail une rémunération modérée, 10 à 15

*% par exemple sur ses dépenses effectives, et que le solde passe à l'Etat »*²²⁰.

On ne s'étonnera pas que le discours de juillet 1946 ait aussitôt suscité un commentaire acide et malveillant de *L'Echo de la Bourse*. Le Gouverneur Général entreprend de répondre point par point au journal financier mais il informe le ministre des Colonies de son initiative en projet. Et Jacques Vanderlinden signale²²¹ que la lettre n'a pas été envoyée à *L'Echo*, à la demande du ministre.

On notera aussi qu'à partir de 1947, les discours du gouverneur-général du Congo belge seront soumis à l'approbation préalable du ministre des Colonies²²². On peut se demander si cette censure n'a pas été motivée après coup par l'acuité des critiques de Pierre Ryckmans...

Critiques aiguës, certes, critiques lucides, mais qui ne vont pas jusqu'à la remise en question de la colonisation. Ryckmans participe en effet d'une vision des choses, typiquement coloniale, pour laquelle le seul remède aux maux de la colonisation, c'est la colonisation elle-même. De ce fait, toute critique émise contre le système finit par le renforcer. C'est le serpent qui se mord la queue !

D'autre part, si Ryckmans montre dans ce discours ses habituelles qualités de lucidité et la franchise de ton dont il est coutumier, il est un point sur lequel il se trompe totalement dans ses prévisions. Il annonce que la présence belge au Congo a encore de belles années devant elle, et précise qu'elle sera, ce faisant « *en belle et puissante compagnie* ».

Il semble bien que le Gouverneur Général se soit attendu à une sorte de « front du refus » des puissances coloniales unanimes. Elles réagirent au contraire en ordre très dispersé, adoptant des attitudes qui allaient du « Lâchez-tout » (Les Pays-Bas en Indonésie) à l'immobilisme portugais, en passant par toutes les nuances intermédiaires. La Grande-Bretagne, par exemple (qui pourrait bien être la « *belle et forte compagnie* » du discours) ne tarda pas à « lâcher » ses possessions asiatiques, tout en gardant celles d'Afrique, fût-ce au prix de la violence comme au Kenya.

²²⁰ Vanderlinden, page 600

²²¹, idem page 615

²²² Jean STENGERS, *Cent ans d'histoire*, Duculot, 1989, p. 182.

Diplomate : défendre l'œuvre coloniale de la Belgique à l'ONU

Sa mission de GG accomplie, le même homme se retrouve, sans l'avoir prémédité, délégué de la Belgique à l'ONU en 1947. Il s'activera d'abord et surtout au sein du futur Conseil de tutelle pour y défendre la tutelle belge sur le Ruanda-Urundi, plus tard à la quatrième Commission de l'Assemblée générale. Ici et là pour défendre « l'œuvre coloniale » de la Belgique.

Défendre contre qui et contre quoi ? Nous sommes en 1947. Hiroshima et Nagasaki, c'était hier. L'Europe occupée et mutilée, avant-hier. Déjà sévit la guerre froide. Le clivage entre les anciens alliés - Etats-Unis / URSS - se creuse sans cesse, mais sur fond d'un rapport de forces dominants / dominés profondément changé à l'échelle mondiale, où l'Europe, désormais, ne joue plus le premier rôle.

La Charte des Nations Unies est porteuse de notions mises déjà en avant au lendemain de la première guerre mondiale, celle du droit à l'autodétermination des peuples, par exemple. La Charte est aussi porteuse de droits nouveaux, notamment le droit à l'indépendance des peuples et territoires sous domination coloniale. Et la Charte consacre en son chapitre XI « *le principe de la primauté des intérêts des habitants* » des territoires non autonomes sur les intérêts des puissances administrantes ».

Pour le ministre plénipotentiaire Pierre Orts, dans une conférence de 1946 à la tribune de la Société royale des ingénieurs et industriels, cela veut dire que « *Le préjugé anticolonial domine aujourd'hui dans le monde* ». Car pour ce diplomate, la colonisation du Congo équivaut tout simplement au « *recul de la barbarie devant la civilisation* ». On est loin des regards critiques de Ryckmans.

Donc, en 1947, Pierre Ryckmans, devenu Grand Commis de l'Etat belge, se retrouve propulsé à New York, Genève et autres lieux onusiens. Il observe que les Etats-Unis - qui entretiennent cependant une mémoire anticoloniale - soutiennent les puissances coloniales et que l'URSS leur est systématiquement hostile. Il refuse de se laisser engoutir dans l'anticolonialisme ambiant. A l'ONU, il sera avant tout un patriote, au service de la Belgique, laquelle est une fidèle alliée des Etats-Unis. Cette attitude de grand commis - ou peut-être est-ce une attitude, persistante, d'avocat - c'est précisément la limite de

Ryckmans : il est capable de défendre une cause qu'il sait mauvaise, même s'il en souffre...

L'exercice est difficile et PR le sait. Dans une lettre à sa femme (non datée, mais qu'on peut raisonnablement situer en novembre 1947), il écrit qu'il préfèrerait se dégager des questions coloniales, car « *on est engagé dans une politique que je n'approuve pas (colonat européen et exploitation capitaliste). Avec d'une part l'assaut universel contre le principe même de la domination coloniale (the colonial system must go as soon as possible), et d'autre part les erreurs de notre politique que je suis impuissant à faire rectifier, je suis très pessimiste quant à l'avenir* »²²³ .

S'il est profondément ébranlé, le colonialisme se porte encore bien. Ce n'est pas un fantasme. En 47, puis jusqu'à la fin du mandat de Pierre Ryckmans à l'ONU (1952), et même plus tard, le Congo belge n'aura rompu ni avec la surexploitation de la main d'œuvre, ni avec un traitement des ressources naturelles indifférent à l'avenir. Pierre Ryckmans lui-même, dans son discours d'adieu en 1946, déclarait: « *Il faut sortir le Congo du cercle vicieux où l'enferme sa pauvreté. C'est parce qu'il produit mal qu'il est pauvre, et parce qu'il est pauvre qu'il n'a pas de quoi se payer les moyens de produire mieux* ».

L'ancien gouverneur-général ne peut pas avoir oublié son diagnostic. Mais s'il s'est maintes fois opposé aux prétentions de sociétés exploitant le Congo, si « *partout et toujours, il encourage son administration à l'énergie face au secteur privé* »²²⁴, s'il professe (en privé, évidemment) qu'il ne peut être question que le capital commande, s'il s'est parfois opposé aux visées de certains missionnaires, il ne se situe pas dans la mouvance anticolonialiste.

Ryckmans avait, avec les anticolonialistes, un point commun très important : il aurait voulu que les richesses congolaises, le travail congolais, profitent davantage aux Congolais. Pour cela, il aurait voulu que la métropole coloniale ait une attitude plus généreuse envers sa colonie. C'était là, en fait, de l'anticolonialisme à la façon de Morel : critiquer la « mauvaise colonisation » au nom de la « bonne ». C'était certes naïf, mais il faut admettre que ceux qui attendaient la même chose de l'indépendance politique, sans tenir compte de la

²²³ Vanderlinden , p 639

²²⁴ Idem p. 106

complicité possible entre la bourgeoisie locale et le capitalisme international, se berçaient tout autant d'illusion. Et si Ryckmans admettait, en privé, qu'il ne peut être question que le capital commande, le moment se prêtait fort mal à dire ce genre de choses en public !

Certes, les progrès de la décolonisation ne pouvaient échapper à personne : l'indépendance de l'Indonésie avait été proclamée en août 45, un mois avant celle de la République démocratique du Vietnam, et deux longs conflits armés devaient s'ensuivre. Les Philippines avaient proclamé leur indépendance en 46. L'Union indienne avait proclamé la sienne en 1947... Mais Pierre Ryckmans comme la majorité de ses compatriotes considérait que le Congo resterait belge longtemps encore, parce que les méthodes pragmatiques des colonisateurs belges étaient meilleures que les autres (« *l'exception belge* » !). Il ne pouvait concevoir que c'était précisément le système colonial qui était responsable du « cercle vicieux de la pauvreté » africaine. Son devoir - tel qu'il le comprenait - était de justifier une gestion qu'il avait souvent critiquée. La guerre froide confère à ce devoir une dimension qu'il n'avait pas prévue.

A Yalta, en 1945, Roosevelt, Staline et Churchill avaient scellé la Grande Alliance: « *Unis dans la Paix comme dans la Guerre* ». Deux ans plus tard, la doctrine Truman, le plan Marshall et sa réplique soviétique le Kominform, entraînaient le monde dans la Guerre Froide. Comprendre ce processus fait d'erreurs, de méfiance et de méconnaissances, où l'importance des enjeux déclencha l'engrenage, provoqua les guerres régionales, précipita la course aux armements et fit basculer le monde dans la crise, évaluer les responsabilités de chacun des deux camps dans une détérioration du climat international qui dura près de cinquante ans est une tâche qui reste en grande partie à faire et dépasserait notre propos. Mais une synthèse²²⁵, même sommaire, des politiques américaine et soviétique pendant la période de l'immédiat après-guerre, à partir de sources originales - occidentales et soviétiques - fait apparaître très vite que 1947, c'est le moment du passage à l'acte: doctrines, plans, rapports, organisation

²²⁵ Par exemple : MARCOU Lilly 1947 La Guerre Froide. L'Engrenage, Paris, Editions complexe, 1987

d'alliances, figent la cassure. Ryckmans va donc devoir naviguer par gros temps.

Des porte-parole de l'Union soviétique à l'ONU ont pu faire montre de mauvaise foi dans les polémiques avec la délégation belge²²⁶... Sans doute les coulisses des Nations Unies ne concentraient-elles pas toutes les vertus du monde... Nous pouvons d'ailleurs à ce sujet dire sans risque d'erreur qu'il en est de même de nos jours !

La puissante poussée anticolonialiste ne peut pour autant être réduite à un préjugé ou à une mode. La volonté de mettre fin au système colonial est et reste fondée et nécessaire, même si son accomplissement est loin d'être rectiligne. Même si l'enjeu a été instrumentalisé dans le climat de guerre froide. Même en sachant que l'indépendance formellement reconnue d'une ancienne colonie ne met pas fin à ses malheurs. On ajoutera pour l'anecdote que, lors des difficiles débats à l'ONU sur la politique coloniale belge, Pierre Ryckmans a souvent trouvé une distraction en approfondissant sa connaissance du russe: lire Tolstoï ou Dostoïevski dans le texte pendant un discours « furieux » de Tsarapkin lui aura donné de vives satisfactions.

Cela dit, le plaidoyer de Ryckmans à New York en 1947 nous paraît très faible quand nous le lisons aujourd'hui.

« *Pas plus qu'aucune œuvre humaine, l'œuvre coloniale de la Belgique n'est à l'abri de toute critique* », admet-il devant l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 1947, enfonçant ainsi résolument une porte ouverte.

« *Mais elle se développe au grand jour. Nul rideau de fer²²⁷ n'isole le Congo belge du reste du monde. La Belgique y poursuit une politique à laquelle d'innombrables témoins ont rendu hommage. Autant que cette Assemblée, le Parlement belge est soucieux du sort des populations que l'Histoire a confiées à sa tutelle. Autant et avec plus de raisons; car ce n'est pas seulement pour lui comme ce l'est pour vous, une question de solidarité humaine; c'est aussi une question d'honneur national* ».

Se vanter de la transparence de la gestion du Congo belge, prétendre que le Parlement belge s'est soucié de contrôler cette

²²⁶ Vanderlinden parle à ce propos de « *furia sovietica* »

²²⁷ Allusion évidente au discours de Churchill (Fulton, le 5 mars 1946)

gestion, c'est tourner délibérément le dos aux réalités. En fait le Congo belge a été enveloppé d'un épais rideau d'ignorance, qui faisait bien l'affaire de ceux qui l'exploitaient. Syndicalisme, opinions de gauche s'y sont heurtés à de multiples barrières. Le débat politique y était impensable, l'unanimité patriotique de rigueur, le devoir de réserve caricatural. En tant qu'ancien Gouverneur Général du Congo, Ryckmans était bien placé pour savoir qu'il plaidait une mauvaise cause, et la qualité de son discours ne pouvait pas ne pas s'en ressentir !

La « thèse belge »

Dès sa fondation, l'ONU eut une attitude très peu favorable aux puissances coloniales. Les Etats-Unis et l'URSS, quoique pour des raisons opposées, étaient anticolonialistes par principe. Il en allait bien sûr de même des pays de l'Est européen, proches de l'URSS. Enfin, au fur et à mesure que l'on décolonisait ici et là (par exemple, en Inde), les nouveaux membres qui entraient à l'ONU se montraient, eux aussi, enclins à estimer que les métropoles coloniales devaient « *mettre un terme à leur mission civilisatrice et l'achever en accordant l'indépendance à leurs colonies* ».

Les milieux coloniaux belges s'inquiétaient eux aussi de ce que l'on appelait la "*logique de l'ingratitude*" qui prévalait selon eux à l'ONU. Pourquoi « *ingratitude* » ?

L'attitude de l'ONU consistait à faire pression sur les métropoles coloniales afin qu'elles fassent connaître une sorte de « calendrier de la décolonisation », en fonction des « progrès », de l'état « d'avancement » de leurs colonies et de leurs colonisés. Bien sûr, plus la colonie était avancée et développée, plus il était opportun de l'émanciper au plus tôt...

Donc, raisonnaient les coloniaux, si en fait vous n'avez rien fichu dans votre colonie, l'avez laissée sous-équipée, avez abandonné les populations dans l'ignorance et la misère, les avez laissées croupir dans la maladie, le dénuement et la barbarie, vous pouvez les garder. Si au contraire vous avez été un bon colonisateur (les Belges pensaient ici, en toute modestie, à eux-mêmes : « l'exception belge » !), si bienfaisant que vos colonisés sont instruits et en bonne santé, et que votre colonie prospère, vous devez partir au plus vite... Voilà que le « bienfait », loin de donner des droits, n'était plus récompensé que par un ticket de sortie !

Les métropoles coloniales, c'est-à-dire, si l'on excepte quelques colonies « mouchoir de poche », fondamentalement la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal, se rendaient bien compte qu'elles étaient en minorité, et que tout ce qu'il leur était possible de faire à l'ONU était de gêner et de retarder le mouvement inéluctable vers l'émancipation des colonies. On déploya donc beaucoup de savoir faire dans l'art de mettre des bâtons dans les roues et de glisser des peaux de bananes sous les pas de l'adversaire. La publication de ce qui est resté dans l'histoire comme la « *thèse belge* » est un épisode de ces combats de retardement.

Il est de tradition, dans les enceintes internationales, quand il y a accord entre un groupe de pays, de mettre souvent en avant, comme une sorte de « porte-parole », de préférence l'un des pays les plus petits du groupe. En l'occurrence, ce fut la Belgique qui alla au charbon²²⁸.

Aux Nations Unies, Pierre Ryckmans a ainsi été amené à mettre surtout l'accent sur « *les droits* » de la Belgique au Congo. Il a développé à l'ONU une « *thèse belge* » qui tire argument formel d'un fait indéniable: même des Etats indépendants comptent sur leur territoire des populations de niveaux de développement différents. En 1953, le service d'information belge à New-York, dirigé par Jan Albert Goris (alias, en littérature, Marnix Gijsen) publia une brochure de 64 pages « *The sacred Mission of Civilization. To wich People should the benefits be extended. The Belgian thesis* ». Il avait été rédigée sous l'autorité de l'ambassadeur Van Langenhoven, et l'ex-Gouverneur Général soit l'a écrite, soit l'a au moins inspirée et supervisée. Il s'agit d'un commentaire des articles 73 et 74 de la Charte de l'ONU, qui concernent les colonies.

L'ONU, nous dit-on, ne s'intéresse pas aux peuples primitifs parce que primitifs, dépendants comme dépendants, opprimés en tant qu'opprimés. Elle ne se soucie que des primitifs, dépendants ou opprimés qui se trouvent dans une certaine situation géographique...

Pour être colonisé, et digne de son intérêt, il faut dépendre d'une métropole lointaine. La brochure dresse un long catalogue des minorités dépendantes composées de "primitifs" et constate, à juste titre, un illogisme : un Indien de la Guyane française a droit à la

²²⁸ Une autre occasion en fut le fameux discours « *Nous avons peur...* » de PH Spaak, un chef d'œuvre d'éloquence, quelles qu'aient été les idées développées.

sollicitude de l'ONU parce qu'il est gouverné depuis Paris. Son cousin du Brésil n'y a pas droit parce que gouverné depuis Rio.

Le but de la Thèse belge était de montrer qu'il y avait plus de « colonisateurs » qu'on ne le croyait. En particulier des pays comme les USA et l'URSS, promoteurs de l'anticolonialisme pour des raisons diamétralement opposées et qui se présentaient comme « sans colonies » se trouvaient mouillées dans le même bain à cause de minorités comme les amérindiens, les esquimaux ou les populations autochtones de Sibérie. Le raisonnement valait aussi pour certains pays latino-américains ou asiatiques (seules parties du Tiers-Monde à être alors représentée à l'ONU). Leur situation apparaissait subitement comme n'étant pas, à tout prendre, tellement différente de celle de la France ou du Portugal, qui avaient des « départements » ou « provinces » d'outre-mer. Dans pas mal de cas, même, le sort du « primitif non-colonisé » semble pire que celui de certains colonisés, par exemple, les Noirs du Congo belge, choyés dans leur cocon paternaliste.

Or, au nom de la Charte de San Francisco, les Nations Unies s'en prennent aux seules puissances coloniales, accusées de toutes les turpitudes, et refusent de voir les situations dont sont responsables des Etats indépendants. Pour Ryckmans et la diplomatie belge, il y a là une distorsion systématique, par voie d'interprétation, de l'esprit de la Charte. Pour étayer cette thèse, il a multiplié les recherches.

Un corollaire de la thèse belge est le refus de fournir aux Nations Unies des renseignements - autrement qu'a posteriori - sur la gestion du Congo belge, « territoire non autonome ». La Belgique leur fournit « à titre d'information » non pas des rapports, mais les renseignements qu'elle estime devoir présenter, exécutant de bonne foi ses obligations, rien de plus. Elle récusé tout contrôle politique sur sa colonie²²⁹.

C'est à peu près exactement l'attitude adoptée par Léopold II pendant les négociations de la reprise quand « *dans un langage plus familier et plus dru, le Roi disait à van der Elst « Je leur ferai un rapport, il sera long, très long, verbeux, mais je ne communiquerai ni les budgets ni les comptes... »* »²³⁰

²²⁹ Illustration de cette attitude : encore en 1957, sur proposition de PR, la Mission permanente de la Belgique à l'ONU attire l'attention du secrétaire général sur le fait que le *Rapport aux Chambres sur l'administration du Congo belge en 1956* lui est transmis à titre d'information et à ce titre seulement (JV 753).

²³⁰ STENGERS, L'élaboration de la Charte... page 131,

Pour Jacques Vanderlinden, la défense de la thèse belge constitue le dernier combat politique de Ryckmans. Peut-être. Mais il semble bien que cette vertueuse construction belge vise moins à favoriser l'émancipation des aborigènes du Brésil ou d'Australie, qu'à freiner et discréditer le mouvement anticolonialiste. (La thèse eut en définitive un certain succès, mais l'effet contraire de celui qui était recherché: l'ONU mit effectivement fin à cet illogisme, mais en s'intéressant aux minorités ethniques, non en retardant la décolonisation).

Elle s'apparente clairement, aux yeux de l'historien Guy Vanthemsche, à une contre-offensive idéologique²³¹. Elle s'inscrit dans un climat de plus en plus tendu entre les anciens alliés. Le processus va mener - très vite - à la scission de l'Europe en deux blocs antagonistes. On sait que cette scission s'opère fondamentalement en fonction de visions opposées sur l'avenir de l'Allemagne vaincue²³².

Jef Van Bilsen, le père si longtemps méconnu d'un « Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge » (1956), qui hantait lui aussi les couloirs de l'ONU à cette époque, ne s'y est pas trompé. En dépit de l'estime qu'il avait pour Pierre Ryckmans, il a vivement critiqué la thèse belge²³³. L'obstination à défendre cette thèse a d'ailleurs mené à un certain isolement de la Belgique à l'ONU, les alliés britannique et français étant de moins en moins portés à en user. Pierre Wigny, ministre des colonies, a même envisagé, en novembre 1952, « une retraite de l'ONU » par la Belgique offensée²³⁴.

Bien entendu, cette thèse est soutenue par l'ensemble de la délégation belge, par Paul-Henri Spaak, ministre, par Fernand Van Langenhove, secrétaire-général des Affaires étrangères, qui y a apporté sa contribution. Elle a été discrètement utilisée - pendant un premier temps - par la plupart des puissances coloniales.

²³¹ VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo*, Editions Complexe, Bruxelles, 2007, p. 147.

²³² Quelques dates permettent de mesurer le rythme d'intensification de la guerre froide: le général Marshall présente en juin 47 son plan d'aide à l'Europe, qui vise surtout à relancer l'économie allemande le « coup de Prague » en février 48 signale un resserrement par Moscou de sa domination sur les « démocraties populaires » le traité de Bruxelles (mars 48) prélude le futur pacte atlantique le blocus de Berlin dure de juin 48 à mai 49 le traité de l'Atlantique-Nord est signé en avril 49 la guerre de Corée est déclenchée en 50 et dure jusqu'en 53 le projet de Communauté européenne de défense (CED) est rejeté par la France en août 54

²³³ Jef VAN BILSEN, *Congo 1945-1965, la fin d'une colonie*, CRISP, Bruxelles, 1994.

²³⁴ Guy VANTHEMSCHE, op.cit., p. 146.

Des débats de procédure, parfois mineurs, illustrent la tendance de ces puissances à faire le plus souvent possible échec aux propositions soviétiques. Il arrive que Pierre Ryckmans y déploie ses talents de tacticien. C'est le cas, relaté par Vanderlinden à propos des rapports entre l'Union sud-africaine et le Sud-ouest africain²³⁵ (l'actuelle Namibie) Si l'annexion, voulue par Pretoria, est carrément rejetée, le délégué belge vole au secours de l'Afrique du Sud, non sur le fond, mais sur la forme que prendra le refus d'annexion. Le projet russe sera rejeté, le projet « modéré » de la Belgique et des Etats-Unis sera adopté, ce qui vaudra à Pierre Ryckmans d'être remercié par le maréchal Smuts, « *des larmes dans la voix* »...

Le rôle du ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, dans la détermination de PR nous paraît non négligeable. Comment s'étonner que l'ancien gouverneur-général ait été impressionné à l'ONU par l'éloquence et le prestige de Spaak à l'heure du « *grand discours sur la peur* » ? Le discours prononcé au Palais de Chaillot à Paris le 28 septembre 1948 connut effectivement un succès retentissant : « *jamais Spaak n'avait été autant applaudi lors d'une rencontre internationale et lors de son retour en Belgique* », observe Rik Coolsaet²³⁶.

En affirmant face à Vychinsky que la base de la politique occidentale « *C'est la peur. La peur de vous et de votre politique !* », que la politique étrangère de l'URSS est « *plus audacieuse et plus ambitieuse que la politique des Tsars* » et que cette politique soviétique « *s'appuie sur une cinquième colonne auprès de la quelle la cinquième colonne hitlérienne n'était qu'une organisation de boy Scouts* », Spaak exprime une peur systématiquement entretenue et qui existe réellement dans le bloc occidental.

On peut penser que Ryckmans ignorait tout des palinodies du ministre belge dans les années '30²³⁷, de son engouement pour la « neutralité » de la Belgique, de son ralliement aux vues autoritaires

²³⁵ Vanderlinden, p. 624

²³⁶ COOLSAET Rik, *Histoire de la politique étrangère belge*, Editions Vie ouvrière, Bruxelles, 1988, p. 136.

²³⁷ Jusqu'en 1935, Spaak fit figure de leader de l'aile la plus dure et la plus intransigeante du POB, de chantre de la grève générale et de l'insurrection. Du jour au lendemain, il accepta alors d'entrer dans le gouvernement Van Zeeland, envoyant en tout et pour tout à ses camarades de la veille une longue lettre « d'explications » qui a cette particularité de n'en fournir aucune.

de Léopold III, de ses indulgences envers Franco, de ses hésitations à rejoindre Londres²³⁸. Mise en perspective, la fermeté du gouverneur-général en 1940 tranche avec les manœuvres et louvoiements du ministre.

Commissaire à l'énergie atomique : la Question de l'Uranium.

En mars 1952, Pierre Ryckmans devient le premier Commissaire général belge à l'énergie atomique²³⁹. En octobre et en novembre 52 et même plus tard, il participera encore activement aux travaux de la quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, bataillant fermement avec F. Van Langenhove en faveur de la thèse belge. Il quitte formellement les Nations Unies en septembre 1957.

Mais de plus en plus, l'énergie atomique va prendre le pas sur les débats onusiens. Le chaînon, le fil conducteur qui relie les trois étapes de sa carrière - africaine, onusienne, atomique - c'est bien évidemment l'uranium.

Cet uranium, tout le monde admet qu'il n'est pas exactement une marchandise ordinaire, un métal comme les autres. Mais à partir de là, que faut-il faire ? Laisser sa vente libre, moyennant certaines précautions ? Nationaliser ou taxer ?

La nationalisation de l'uranium congolais a figuré au programme du Parti communiste de Belgique. Plus surprenant : elle a figuré aussi au programme des gouvernements Van Acker/ Huysmans / Spaak qui ont suivi la Libération. La guerre froide aidant, cette exigence gouvernementale fut rapidement abandonnée, le refuge sous le parapluie américain paraissant plus opportun. Le principe d'une taxation spéciale du « produit de mort », comme l'avait qualifié Pierre Ryckmans, est cependant acquis en 1946.

A la veille de quitter l'Afrique, Pierre Ryckmans était préoccupé par les attaques de certains milieux d'affaires - et singulièrement de l'UMHK - contre la surtaxe de guerre qui allait frapper la production d'oxyde d'uranium. En juin 1947, cette surtaxe est fixée à 60 fr. par kilo de minerai exporté, avec effet rétroactif à 1942. (Cela revenait à fermer les yeux sur ce que Sengier avait pu conclure seul et en secret

²³⁸ Ce qu'écrivit à ce propos l'historien E.GERARD dans la Nouvelle Histoire de Belgique eût paru incongru à Pierre Ryckmans : « *De Man et Spaak veulent, tout comme Léopold III, préserver la Belgique d'un éventuel conflit au moyen d'une attitude neutre et indépendante* ».

²³⁹ Sa nomination est publiée au Moniteur Belge le 1/4/1951.

entre 1939 et 1942) Elle sera revue à la hausse (85 fr.) en mai 1948. La gestion et l'utilisation de cette manne ont notoirement manqué de clarté.

On le sait, Pierre Ryckmans souhaitait explicitement que l'uranium et l'UMHK soient soumis à un régime spécial. Peu après avoir quitté sa charge de gouverneur-général, le 27 mars 1946, il adresse au ministre des Colonies, De Bruyne, une note attirant son attention sur la décision du gouvernement australien d'exproprier au bénéfice du Commonwealth tous les gisements d'uranium du pays. Ce courrier ne semble pas avoir été très exploré.

A l'évidence, Pierre Ryckmans, imprégné de son expérience africaine et conscient des enjeux stratégiques dont est porteur le minerai d'uranium, accorde beaucoup d'importance à ce lourd dossier.

Il a cependant été absent de la longue et difficile négociation belgo-américano-britannique relative à l'utilisation du minerai d'uranium congolais qui s'est déroulée à Londres de 42 à 44 sous le signe du secret. Car cette négociation a été dominée par l'obsession américaine du secret militaire, brandi au nom de la protection de la civilisation. C'est un autre Belge qui y a joué un rôle déterminant : Edgar Sengier, représentant l'Union Minière du Haut-Katanga via sa filiale African Metals, installée aux Etats-Unis dès septembre 1939. Ses émoluments et tantièmes ont atteint des sommets²⁴⁰.

A la suite de la déclaration de guerre du 3 septembre 1939, Edgar Sengier, en dépit des objections de Galopin, qui ne souhaitait pas susciter d'affolement, s'installa dès octobre à New York pour y transférer les activités commerciales et financières de l'Union Minière et approvisionner les alliés en minerais du Katanga. La démarche de Sengier s'inscrivait dans son expérience de la première guerre mondiale, lorsqu'il avait reçu mission d'organiser à Londres la livraison aux gouvernements alliés de la totalité du cuivre que l'Union Minière commençait à extraire au Katanga.

Toutefois en vingt ans, la situation avait changé. Sengier présidait le comité de production du cartel international du cuivre, disposait d'un important réseau de relations aux Etats-Unis et avait la haute main sur l'Union Minière. Il assura en toute indépendance la direction de l'entreprise pendant les premières années de la guerre

²⁴⁰ Vanderlinden, page 559

sans guère de contact avec le gouvernement ni ses représentants aux Etats-Unis.

On peut admettre que Sengier, en gagnant les Etats-Unis, fit comme tout le monde et répéta la guerre de 1914. Qu'il eût songé à emporter de l'uranium témoigne en faveur de son flair... Il est vrai que ce métal, outre sa valeur stratégique, a aussi une valeur marchande non négligeable. Mais, s'il était si décidé à approvisionner les Alliés en minerais katangais, on s'explique mal l'attitude neutraliste qui fut celle de l'UMHK au Congo, alors que Sengier était, en pratique, seul aux commandes.

Dès 1942 Sengier vendit de l'uranium aux Américains, à l'insu des autorités belges et entretint des contacts avec certains responsables du projet Manhattan. Ce ne sera qu'au moment où, conscient de sa position de force, il fera monter les enchères à propos du prix et de l'octroi aux Etats-Unis du monopole d'achat du minerai, que le gouvernement américain entamera en février 1944 une négociation directe avec les ministres belges à Londres. Elle débouchera sur l'accord secret antidaté au 26 août 1944, à l'origine de la fameuse question de l'uranium qui agitera l'opinion et le Parlement plusieurs années après la guerre.

La saga des pourparlers sur le sort du minerai, sur les bénéfices qu'il produit et sur les avancées scientifiques et techniques revendiquées par la Belgique, cette saga a été racontée par Jacques Vanderlinden et Pierre Buch²⁴¹. A la question de savoir si les accords conclus entre la Belgique, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne relèvent d'un « *marché de dupes ou d'un chef d'œuvre diplomatique* », la réponse des auteurs est prudente. Si chef d'œuvre il y a, il devrait à notre avis être signé par deux personnes : l'homme d'affaires belge Sengier et le général américain Groves. Ce qui signifierait que la Belgique a été dupée. Plus exactement, elle a été dupée une première fois sur le plan financier : l'UMHK s'empara du gâteau.

Elle devait l'être une seconde fois quant aux contreparties scientifiques et techniques qui devaient lui être cédées par les Etats-Unis. En tout cas, la résistance des Etats-Unis à respecter leurs engagements envers la Belgique aura été puissante.

²⁴¹ *L'Uranium congolais - la Belgique et les puissances - Marché de dupes ou chef d'œuvre diplomatique ?* De Boeck-Université, collection Polhis, 1995.

Au printemps 1953, « aucune des demandes substantielles de la Belgique n'a été satisfaite », acte Vanderlinden, qui observe que « la Belgique risque ainsi de payer cher sa fidélité aux Américains », cette fois en raison d'une habile manœuvre britannique²⁴²

Accords, contrats, memoranda : de l'ensemble des documents complexes et souvent techniques conclus entre 42 et 55, et présentés dans *L'Uranium...*, tentons de dégager l'essentiel.

- Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne obtiennent un droit de préemption sur la production congolaise d'uranium et de thorium.

- Seule contrepartie concédée à la Belgique : le partage « en termes équitables » du progrès des connaissances américaines et anglaises dans le domaine des emplois de l'énergie nucléaire à des fins commerciales.

Or, les dispositions qui concernent cette contrepartie sont vidées de leur substance dès l'été 1946, par l'adoption de la loi McMahon, qui verrouille toute possibilité d'information en matière nucléaire. Même si le monopole d'une arme de destruction massive n'a rien de sympathique, on peut encore comprendre cette attitude américaine à une époque où les Etats-Unis étaient seuls à disposer de la bombe atomique. Cela ne dura guère ... La première bombe soviétique éclate en juillet 1948. Malgré cela, il faudra attendre 1954 pour que cette loi soit amendée.

Les négociations sont caractérisées par la multiplicité des niveaux et la rareté des interlocuteurs. Edgar Sengier y joue un rôle-clé. Le secret est d'extrême rigueur, le Parlement belge ignoré jusqu'en 1946, la datation parfois fictive. C'est ainsi que l'accord conclu pour dix ans en septembre 1944 sera antidaté au 26 août, avant que le gouvernement belge ne compte des ministres communistes (et pour n'avoir aucune information à leur donner). La part « équitable » au bénéfice de la Belgique sera constamment l'objet de restrictions et de soupçons américains à propos de la fiabilité des scientifiques belges - toujours suspects d'être communistes, socialistes ou simplement « roses » - qui pourraient travailler dans des laboratoires aux Etats-Unis. En juillet 1948, Paul-Henri Spaak propose l'envoi aux Etats-Unis d'une mission de quatre scientifiques, dont F. Van den Dungen, professeur à la Faculté des sciences appliquées de l'ULB et lauréat, en 46, du Prix Francqui. L'interlocuteur américain récuse la

²⁴² Vanderlinden 721 et 723.

candidature de F. Van den Dungen et réduit la mission à deux personnes.

Il est arrivé au Parlement belge de faire écho à ces batailles. L'écho est assourdi quand la Question royale occupe les esprits et, parfois, la rue. On peut douter de la résonance qu'aura eue dans l'opinion publique le débat qui s'est déroulé au Sénat, le 7 mars 1950 - à cinq jours de la consultation populaire sur la fin de l'impossibilité de régner de Léopold III - à partir d'une interpellation du sénateur communiste Libois. Et cependant, ce débat ne manquait pas d'intérêt.

Quel est le contenu de l'accord sur l'uranium signé à Londres pendant la guerre ? Pourquoi, près de cinq ans après la Libération, le secret est-il maintenu ? Qui l'a signé ? Quel est le prix du métal ? Pourquoi la Belgique ne dispose-t-elle pas encore d'une pile atomique ? Quelle garantie a-t-elle que l'uranium congolais ne serve plus à des fins militaires ?

Voilà quelques unes des questions posées par le sénateur Libois.

La réponse du ministre des Affaires étrangères, Paul Van Zeeland, a surtout servi à enrichir le vocabulaire politique de quelques nouvelles finesses et, entre autres, à souligner la différence entre un accord « secret » et un accord « non public », comme celui signé à Londres ; ensuite à refuser catégoriquement de parler prix et volumes d'uranium « *parce que la prudence et la réserve s'imposent* » ; enfin à citer une déclaration de P-H. Spaak lors d'un précédent débat parlementaire. Intervenant au nom du groupe socialiste, Henri Rolin a tenu à préciser que les institutions scientifiques belges n'ont pas obtenu « *tout ce qu'elles avaient demandé* » - comme l'avait affirmé Van Zeeland - mais qu'elles ont obtenu « *ce qu'elles ont demandé pour fabriquer ce qu'elles étaient autorisées à fabriquer* ». C'est ainsi, a encore dit H. Rolin, que l'on n'a pas autorisé la construction en Belgique d'une pile atomique, même expérimentale, bien que ce fût permis dans d'autres pays.

Cinq ans plus tard (le 30 novembre 1955), deux parlementaires sociaux- chrétiens regretteront encore, dans une interpellation à Spaak, que le Parlement ait été ignoré par les négociateurs des accords sur l'uranium.

Or, ces accords sur l'uranium, que l'on pourrait appeler, comme un roman de chevalerie : « La Quête de l'Introuvable Equité », c'est

Pierre Ryckmans qui les a menées pour la Belgique, en 1951, à Washington, avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il s'agissait d'une négociation développant et mettant à jour l'accord de 1944 (le fameux « accord antidaté »).

Ryckmans défendit énergiquement les intérêts du budget colonial : il n'avait pas oublié les dettes de guerre contractées envers le Congo et il plaidait pour une valorisation des revenus coloniaux. La résistance américaine était tenace. Le principal interlocuteur américain était l'Atomic Energy Commission, née de la loi McMahon, qui établissait l'embargo sur toutes les connaissances des Etats-Unis en matière nucléaire, et que Vanderlinden qualifie de « *Etat dans l'Etat et gardienne du secret-défense* ».

Un compromis finit par être trouvé : c'est Pierre Ryckmans qui, avec Gordon Dean pour les Etats-Unis et Oliver Franks pour la Grande-Bretagne, signe le 15 juillet 1951 un mémorandum qui marque une étape dans les relations entre la Belgique et les puissances en ce qui concerne l'uranium congolais.

Un montant forfaitaire de quinze millions de dollars à payer dans les quatre années pour la livraison de dix mille tonnes d'oxyde d'uranium est accepté par Ryckmans. Ce montant provient de la surtaxe négociée et décidée l'année précédente. Si, financièrement, il permet le démarrage du programme nucléaire belge, l'accord ne résout néanmoins rien au plan de la participation des Belges aux développements les plus récents de la science nucléaire. Les exigences du secret empêchent la construction d'une pile atomique, même expérimentale. Au lendemain de la signature du mémorandum, le gouvernement belge porte à 115 fr. la taxe spéciale sur les exportations d'uranium. Elle sera effective pendant deux ans, mais le Bulletin officiel du Congo belge n'en dira rien.

Le Commissaire Ryckmans est coincé entre les obsessions sécuritaires des Etats-Unis et le statut des institutions scientifiques nationales qui interdisent toute distinction entre leurs membres, qui serait fondée sur des opinions politiques ou philosophiques²⁴³. Il envisagera bientôt la constitution d'un organisme dont les membres pourraient être soumis à des contrôles portant sur leurs opinions

²⁴³ Un reliquat des disputes anciennes entre catholiques et libres-penseurs, qui sert cette fois de protection aux progressistes.

politiques. Ce sera le Centre pour l'étude des applications de l'énergie nucléaire, une asbl créée en avril 1952. Ryckmans le préside. Une nouvelle rencontre au sommet (Dean / Ryckmans) aura lieu le 13 novembre 1952. Entre les deux dates, Ryckmans aura remis les premiers millions issus de la surtaxe à l'institut interuniversitaire des sciences nucléaires, érigé en établissement d'utilité publique le 11 mai 1951.

Jacques Vanderlinden indique qu'au printemps 1954, « *Pierre Ryckmans n'en continue pas moins à mettre en évidence, à l'intention du gouvernement, le caractère totalement insuffisant des réponses fournies jusqu'à présent par les Alliés aux demandes belges* »²⁴⁴.

Alors qu'ils avaient insisté pour que le renouvellement des accords de 1944 s'effectue dans les meilleurs délais, en mars 1954 les Etats-Unis demandent la suspension des négociations aussi longtemps que se déroule devant le Congrès la discussion des propositions visant à assouplir la loi McMahon. C'est le 30 août 54 qu'a lieu le vote en faveur du nouvel *Atomic Energy Act* qui abroge celui de 1946. Presque en même temps, le président Eisenhower pose, à Shippingport, la première pierre de la première centrale commerciale. Un accord se fait à la mi-septembre sur l'envoi aux Etats-Unis d'ingénieurs belges qui travailleront sur un réacteur de faible puissance. Le Syndicat d'étude de l'énergie nucléaire, « *animé par l'Union minière* » obtient que vingt à trente techniciens belges soient autorisés à suivre aux E-U un entraînement théorique et pratique. « *Les Belges auront accès aux informations classifiées, toutes les mesures de sécurité étant prises de commun accord par les deux gouvernements* »²⁴⁵.

Le progrès se dessinant aussi dans les pourparlers menés au plan gouvernemental, Pierre Ryckmans écrit à P-H. Spaak que « *des avantages de grande valeur doivent nous pousser à conclure un accord* ». Restait à évaluer l'importance des réserves d'uranium au Katanga (en 1956, la part de l'UMHK dans la production mondiale d'uranium sera descendue à moins de 10%) et à évaluer les besoins de la Belgique en matière fissile jusqu'à l'an 2000.

En Mars 55, après deux heures et demie d'échanges avec son interlocuteur américain, Ryckmans adresse à Spaak un télégramme

²⁴⁴ Vanderlinden, p. 728

²⁴⁵ VANDERLINDEN et BUCH, op. cit., p.140.

presque euphorique (*atmosphère excellente, résultats inespérés*) dont il confirmera la teneur peu après. Le texte sera signé le 15 juin avec les Etats-Unis, le 18 novembre avec la Grande-Bretagne. Cela n'empêche pas les auteurs de *L'Uranium...*, d'observer²⁴⁶ que, sur nombre de points, les Belges rentraient bredouilles. A en croire J. Goens, l'attaché scientifique près l'ambassade de Belgique à Washington, la fourniture des minerais d'uranium n'a entraîné aucun avantage pour la Belgique.

Cinq ans avant l'indépendance du Congo, l'accord du 15 juin, s'il ne donne toujours pas à la Belgique les atouts qu'elle attendait, permettra l'inauguration du Centre de Mol. Le premier réacteur belge entre en phase critique le 16 mai 1955 à 9 heures.

Bientôt, le réacteur atomique le mieux équipé et le plus avancé de toute l'Afrique, sera installé au Congo, dans le laboratoire de physique de l'Université Lovanium...

²⁴⁶ Idem, page 143

Plan décennal 1949-1959



Lovanium

Ce document a régi (ou du moins influencé, dans la mesure où tout ce qu'il prône n'est pas obligatoire) les dix dernières années de la Colonie. A ce titre seul il serait déjà intéressant.

Il a encore un autre intérêt : c'est qu'il a été entièrement financé par le Congo lui-même. Or, c'est de l'exécution de ce plan que sortira, pour une bonne partie, le « paysage congolais » de 1960. Et l'on sait que, au délabrement près, c'est à peu près toujours celui d'aujourd'hui, si l'on excepte quelques « éléphants blancs » ajoutés sous Mobutu au paysage kinois, et une croissance anarchique et démesurée des bidonvilles.

Autrement dit, c'est de là que le Congo va sortir comme le pays le plus avancé, le mieux organisé et l'un des plus prospères d'Afrique. De cette période sortent toutes les magnifiques statistiques sans cesse mises en avant pour la défense et l'illustration de la colonisation belge. Disons-le sans plus attendre, elles ne sont pas truquées. Matériellement, toute une série de retards vont être comblés. Malheureusement, on ne pourra en dire autant sur le plan humain.

Dès lors, deux facteurs vont se conjuguer.

D'une part, il va être de plus en plus manifeste que les bienfaits matériels, le béton ou l'asphalte ne sont pas une réponse à des demandes qui concernent la dignité humaine et le respect de soi. La surdit ,   cet  gard, des autorit s coloniales, jointe   la mentalit  du temps, o  r gne partout une « surchauffe » ind pendantiste, vont persuader les Congolais qu'il n'y a pas d'autre r ponse   leurs questions que l'ind pendance. Et, aussit t le mot « Ind pendance » lâch , il n'y aura plus de surench re possible que quant   sa date plus ou moins rapproch e.

D'autre part, les v ritables H ritiers de L opold II, je veux dire les Grandes Compagnies, vont constater avec d plaisir que l'on s' carte vraiment trop de la juste ligne qui  tait,   leurs yeux, celle du Roi-Souverain. Il est temps que le r le de la Belgique au Congo cesse, parce que la Belgique est en train de tuer la poule aux œufs d'or.

Malgr  tous les ralentissements que peuvent apporter le caract re pass iste du Conseil Colonial, les collusions innombrables des milieux d'argent avec la politique belge et avec la famille royale, la Belgique semble diriger le Congo vers quelque chose qui lui ressemblerait beaucoup trop. C'est- -dire qu'elle pourrait   terme de quelques ann es mettre au monde un Congo o  les droits du Capital seraient limit s par des travailleurs conscients et organis s et par un gouvernement o  les progressistes auraient une large place. Ce serait la fin, non de b n fices, mais des superprofits. L' glise est un peu du m me avis : le confort mat riel m ne au mat rialisme et elle pr f re de loin consoler des mis reux. Toutes ces tendances de gauche sont ath es. Et, bient t, on la concurrencera m me dans le domaine de l'enseignement !

Heureusement, l'impatience des Congolais va les aider, avec le secours de leurs relais du c t  du pouvoir en Belgique,   jeter le Congo dans une ind pendance pr matur e, improvis e, min e et sabot e, d'o  l'on pourra   bref d lai faire sortir une R publique Banani re. Cela co tera des souffrances et des morts. Bah ! Est-ce que L opold II s'en souciait, lui ? Le Plan a donc cet int r t, d' tre un portrait du Congo que voulait la Belgique, mais dont les H ritiers de L opold II ne voulaient pas !

Ce plan a  t  publi  en 1949 par le Minist re des colonies sous la signature du ministre de l' poque : Pierre Wigny, sous le titre exact de

« *PLAN DECENNAL POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU CONGO BELGE* » Il se voulait d'une part, une synthèse collective et anonyme, détachée sinon désintéressée, de la réalité socio-économique congolaise de l'après-guerre et, d'autre part, une vision très claire, précise, quantifiée et qualifiée des objectifs de développement sur lesquels les forces vives du Congo allaient devoir se concentrer durant les années 1949-1959.

Il était destiné non seulement aux dirigeants de la Colonie mais également au grand public. « *Il n'y a pas que le spécialiste, le professeur, le technicien, le colonial, il y a aussi le simple lecteur, l'étudiant, le citoyen de bon sens, l'Européen conscient de ses devoirs; il y a l'honnête homme. Tous ont le droit d'être initiés et sensibilisés à la grande entreprise dont plusieurs milliers de Belges assumeront la responsabilité devant le monde et devant l'histoire. Cette volonté de transparence est remarquable, elle indique une incontestable volonté de réunir toutes les énergies et de rassembler tous les acteurs au profit du développement du Congo au profit des Congolais.* »²⁴⁷

Cette explication idéaliste et patriotique est fort probablement vraie, car la bonne conscience du colonisateur belge était incommensurable. Mais la large diffusion du document pourrait aussi s'expliquer par le contexte de l'époque. La colonisation était remise en cause vigoureusement à l'ONU, ainsi que par une partie de l'opinion publique belge. Ce plan veut, à leur usage, constituer la preuve éclatante de la bonne gouvernance du Congo Belge. En faisant un plan pour dix ans, l'on répond par avance à toutes questions sur l'usage des fonds engrangés pendant la guerre, l'on se montre à la pointe du progrès, car la mode est, précisément, à la planification, même dans les économies capitalistes, l'on étale ses bonnes intentions... Mais aussi, on met en porte-à-faux les critiques les plus acerbes de la colonie, c'est-à-dire les communistes, qui sont précisément les chantres et les adeptes des plans. Et, en planifiant pour dix ans, y compris la construction de multiples bâtiments, on montre ostensiblement, quoique tacitement, sa volonté de rester.

Le plan sera exécuté et mené à bien dans ses grandes lignes. Les réalisations, nombreuses, parfois exceptionnelles, incontestables,

²⁴⁷ Introduction au Plan, par André Schorochoff, sur le site « UROME », Janvier 2007

tangibles, dépasseront de loin les quelques échecs. Le texte complet étant un fort volume, nous n'en reproduisons ici que des extraits particulièrement significatifs, à savoir, de larges extraits de l'Introduction de Wigny, avec une attention particulière pour ce qui regarde le colonat européen,: Moyens et réalisations. Population blanche. Enseignement. Santé. Quelques tableaux statistiques.

Colonat européen

Le Plan Décennal de 1949²⁴⁸ sera à ce sujet explicite, dès l'introduction signée par le Ministre Wigny : « *Le colonat doit être encouragé. La présence de blancs dont le niveau de vie est élevé, peut être l'amorce de ce marché intérieur dont nous avons démontré la nécessité. Au surplus, les colons européens pourront jouer le rôle d'éducateurs économiques : ils apprendront, aux populations indigènes, par l'exemple ou par l'enseignement, les techniques plus efficaces. Enfin, au point de vue politique, il n'est pas indifférent qu'un certain nombre de nos compatriotes puissent, sur place, faire prévaloir notre idéal démocratique.* »

« *Faire prévaloir notre idéal démocratique* », on l'aura compris, signifie « *éviter toute influence progressiste au Congo* ». La question est évidemment de savoir si la présence de plus de Blancs - et de Blancs toujours supposés aisés, puisqu'ils sont censés stimuler l'économie en consommant - est le bon moyen d'éviter que se développent, par comparaison, dans l'esprit des indigènes, des idées d'émancipation et d'indépendance... Le texte se tire ensuite assez difficilement de l'exercice « *Je ne suis pas raciste mais...* »

« *A ce sujet, précisons bien la politique belge. Nous n'admettons pas les distinctions fondées sur la race. Cette position s'est encore marquée récemment à l'occasion d'importants décrets pris en faveur des enfants mulâtres. Ceux-ci ont été admis dans les écoles européennes, non pas par un privilège fondé sur la couleur de leur peau, mais après justification d'une culture et d'un genre de vie comparables à ceux de nos enfants. C'est un principe fécond qui pourra être ultérieurement étendu aux noirs* »... On comprend aisément que, dans l'esprit du Ministre, tout comme autrefois dans celui de Léopold II, cette égalité n'est pas pour tout de suite...

²⁴⁸ Introduction, par Wigny, pp. XX et XXI

« Nous devons lutter de toutes nos forces contre la « barre de couleur », cette politique détestable qui, pour sauvegarder la situation du blanc, lui réserve le monopole de certaines professions et relègue les indigènes dans les emplois subalternes ». Toute la question, bien sûr, est de savoir ce que l'on entend par « subalterne »... D'autre part, pourquoi se fixer ainsi sur la ségrégation professionnelle en faignant de ne pas voir celle qui sévissait dans le domaine des quartiers d'habitation, des écoles, etc... »

La suite est malheureusement de nature à faire penser que la politique d'immigration ne changera guère :

« Nous n'admettons pas davantage la présence de « pauvres blancs » qui, à la suite du dumping social des populations autochtones, sont obligés de se contenter d'un niveau de vie incompatible avec la dignité d'un homme civilisé.

« Comment peut-on concilier ces contradictoires ? En affirmant que les blancs ne justifient leur présence au Congo que par leur supériorité. Ils doivent enrichir l'économie congolaise en lui apportant les valeurs dont elle est dépourvue. Ils ont des traditions, une formation professionnelle, des capitaux dont manquent les indigènes et qui, finalement, profiteront à l'ensemble de la communauté ».

On voit que les rêves anciens n'ont pas disparu : on incline toujours vers les colons ayant une formation professionnelle et des capitaux. Toutefois il sera désormais question d'encouragements officiels au colonat.

« Quel sera le rôle des Pouvoirs Publics ? D'abord, il faut éviter que des hommes capables mais sans fortune soient empêchés de répondre à l'appel d'une vocation coloniale : une Société de Crédit au Colonat a été récemment fondée pour mettre les moyens financiers nécessaires à la disposition de ceux qui justifient des qualités requises. Pour les agriculteurs, le Plan prévoit leur formation professionnelle et leur installation (prospection agricole, enquête préalable de vacance, délimitation des concessions, raccordement à la voirie publique, construction des bâtiments nécessaires, gros travaux de premier aménagement du sol, équipement mécanique). De même, pour les artisans, un relevé complet a été fait des possibilités qui leur sont offertes ; des terrains seront retenus à leur intention et, si besoin

en est, des habitations et des ateliers seront mis à leur disposition. Il faut souligner ici l'importance que présente pour les colons les projets d'électrification. Si le petit entrepreneur européen l'emporte sur l'indigène, c'est parce que, grâce à sa formation technique et son attention sans défaillance, il peut utiliser un matériel délicat. Encore faut-il qu'il ait à domicile une énergie à bon marché. La politique du Gouvernement sera de favoriser le développement des petits ateliers.

« A l'effort des pouvoirs publics, doit répondre celui des colons eux-mêmes, qui est plus important encore. Nous sommes ici, en effet, dans le domaine de l'initiative privée et c'est surtout sur leurs qualités d'énergie et de travail que les particuliers, si jaloux de leur indépendance, doivent compter.

« On ne peut s'empêcher d'énoncer ici certaines considérations générales. Il faut d'abord définir ce qui est nécessaire aux colons. Veulent-ils vivre comme des bourgeois aisés qui, dès le début de leur installation, bénéficient d'un niveau de vie élevé ? Dans ce cas, les possibilités d'immigration sont réduites. Mais les Belges n'ont jamais considéré le travail manuel comme une déchéance; même aux colonies, dans les régions salubres, certains travaux ne seront bien accomplis que par le blanc lui-même aidé de sa famille. Ce que nous devons offrir à nos jeunes agriculteurs, c'est la possibilité de travailler, de faire une carrière décente, de maintenir et d'améliorer progressivement le train de vie auquel leur père les avait habitués. Ceux qui sont partisans du colonat de luxe sont en réalité, les adversaires du colonat lui-même.

« A cette considération, il faut en ajouter une autre : la politique paternaliste devrait être progressivement abandonnée aussi bien par l'Etat que par les sociétés. Actuellement, en effet, un agent qui part pour la Colonie est assuré non seulement de toucher un traitement, mais aussi d'être logé et soigné. Ainsi se crée un niveau de vie très élevé qui, par voie de comparaison, suscite l'envie et les récriminations des colons indépendants. Ne serait-il pas préférable, tout au moins dans les grands centres, que les agents reçoivent une rétribution forfaitaire qu'ils dépenseraient à leur guise et sous leur responsabilité ? Le colonat y trouverait son compte. Aux colons artisans ou agriculteurs, il s'en ajouterait d'autres exerçant des professions libérales. L'économie avancerait d'un pas.

« Enfin, les grandes sociétés ont, jusqu'à présent, assuré elles-mêmes l'ensemble des services annexés à leur exploitation principale.

Elles avaient non seulement des hôpitaux, des écoles, mais aussi des cultures maraîchères et des ateliers de toutes espèces. Cela se comprend. Installées les premières à l'intérieur des terres, elles devaient pourvoir à tous leurs besoins. Maintenant que l'occupation du Congo devient plus dense, elles auraient avantage à abandonner ces fonctions accessoires à de petites entreprises indépendantes, qui chacune, feraient vivre un colon et sa famille ».

Si on lit bien ce texte, il est à double sens. D'une part apparaît, comme cela devait fatalement se produire un jour ou l'autre, l'idée de sabrer les avantages hérités du passé et devenus sans contrepartie. Mais d'autre part s'y ajoute l'idée de débarrasser les entreprises des coûts sociaux superflus. Et, comme le remarque le Ministre, ces coûts sociaux étaient très larges. Les entreprises avaient effectivement poussé l'intervention plus loin qu'en Europe. Elles avaient assumé les frais (tant de personnel que de matériel et de bâtiments) d'une infrastructure de santé, ce qui revenait un peu au même que de cotiser à la Sécurité Sociale. Au lieu de payer un salaire plus élevé, sur lequel des cotisations seraient prélevées en vue de financer les soins de santé, ceux-ci étaient fournis gratuitement à un personnel touchant des salaires bas. Quant aux cultures maraîchères, nous avons vu que les compagnies ont en réalité obtenu leur établissement d'une administration hésitante, au détriment de l'établissement du colonat agricole, décision que Wigny, en 1949, semble regretter. A l'époque, cette décision, que j'ai appelée « choisir l'Agriculture et non les Agriculteurs », avait été prise pour maintenir bas les prix des denrées alimentaires, ce qui permettait des rémunérations basses, d'éviter que l'agriculture indigène puisse devenir assez rentable pour acquitter aisément l'impôt, qui aurait perdu ainsi sa valeur d'incitation au travail industriel, et d'éviter aussi qu'une agriculture indépendante pratiquée par des colons ne vienne pas compromettre les gains des compagnies par une pression à la hausse sur les prix agricoles ou une concurrence dans l'embauche de la main d'œuvre.

Autrement dit, toutes ces dépenses consenties par les compagnies, que Wigny attribue généreusement à leur situation de pionniers des temps héroïques, alors que disposer, par exemple, d'hôpitaux (et non de mouirois) est une situation vieille tout au plus d'une dizaine d'années, sont des dépenses pour s'assurer un recrutement aisé de force de travail et un niveau de salaires bas ! Simultanément, elles représentaient aussi une sorte de « salaire en

nature ». Vouloir les réduire revenait donc à réduire encore des rémunérations déjà presque symboliques !

« Ces considérations générales nous permettent d'apprécier la valeur de la politique à la fois ambitieuse et étourdie que l'on défend dans certains milieux. Ne nous parle-t-on pas d'installer rapidement au Congo 100.000 familles ? En supposant que chacune d'elles emploie en moyenne une main-d'œuvre de 100 unités, un million d'hommes devraient être mis à leur service. Où les trouverait-on ? Même difficulté quant aux terres fertiles qui, comme on vient de le dire, commencent à manquer. »

Qui veut trop prouver ne prouve rien ! L'argument des terres, bien sûr, ne vaut que pour le colonat agricole, alors que Wigny lui-même vient de « tartiner » longuement sur les possibilités de colonat non-agricole (ateliers d'électricité, par exemple). Quant à supposer que chaque famille emploierait 100 personnes, pourquoi le suppose-t-il ? Enfin, si à l'époque la population indigène salariée représentait déjà un bon million d'habitants, il en restait dix millions qui cherchaient dans les zones rurales une survie problématique. Rien ne prouve qu'on n'aurait pu y trouver un autre million de travailleurs. Mais il aurait fallu le faire sans prélever uniquement les HAV pour les parquer dans des camps de travailleurs !

« À-t-on pensé aux résultats de ce qu'on a appelé la « colonisation par injection » ? Le mot fait image. Voit-on ces milliers d'hommes s'insérer artificiellement dans une économie qui ne sait qu'en faire ? Ils seront brutalement évincés à la première crise. »

Comme on voit la hantise du « poor white » n'est pas encore entièrement dissipée !

« A ce colonat par injection, il faut opposer le colonat par absorption. C'est l'économie coloniale elle-même qui, en se développant et en se complétant, augmente la demande d'emploi. Ceux qui y répondront s'intégreront aisément dans une communauté congolaise à laquelle ils apportent une valeur nécessaire. On en revient toujours à la même vérité : la supériorité économique est la seule justification du niveau de vie supérieur auquel le colon ait le droit de prétendre. »

Nous y voilà ! Sous les grandes considérations générales qui ont des airs de théorie coloniale globale, perce le message que les prétentions à des avantages et rémunérations hors du commun doivent cesser. Dans la conclusion, qui suit, le langage du passé reparaît. Il y est à nouveau fait allusion à des colons « d'élite », et aux étrangers indésirables...

« Notons, en terminant, que les premières mesures en faveur d'un colonat d'élite ont déjà été prises. Outre l'aide que la Société de Crédit au Colonat apportera à l'installation de nos compatriotes sur la terre africaine, le récent Décret sur l'Immigration vise à imposer aux étrangers la discipline que nous nous imposons à nous-mêmes. Seuls désormais pourront être admis sur la terre congolaise ceux qui enrichissent la communauté et non pas ceux qui veulent vivre à ses dépens ».

Les Moyens

Section I — GENERALITES.

L'apport de la Métropole dans le développement de l'économie coloniale doit être à la fois de capital et de compétence technique : parallèlement aux quelque 25 milliards de francs d'investissements publics, il faut prévoir l'engagement de deux mille fonctionnaires et agents nouveaux.

La compétence exigée du personnel de l'état se précise d'année en année. Jadis, des qualités de courage, d'esprit de travail et d'initiative pouvaient suffire. Aujourd'hui, il est indispensable de posséder, en outre, un bagage de connaissances spéciales. Un tiers du personnel à recruter pour l'exécution du Plan aura une formation universitaire : les deux autres tiers doivent posséder une compétence bien déterminée.

Cette technicité croissante rend le recrutement difficile.

Certains plans de développement étrangers ont dû être revus et réduits, faute de personnel spécialisé. Pour éviter autant que possible le même contretemps et fixer les charges futures de la Colonie, le présent chapitre expose en détail l'étendue des besoins de la Colonie en personnel de toutes catégories, sa répartition entre les différents

Services du Gouvernement ainsi que la cadence probable de son recrutement.

La publicité donnée à cette analyse permettra à nos écoles d'organiser leurs programmes en fonction de débouchés certains; les étudiants pourront orienter leurs études avec un maximum de sécurité.

Section II. — ETENDUE ET REPARTITION DES BESOINS.

A. - La répartition par programme et par spécialité du personnel supplémentaire à recruter par la Colonie et les principaux parastataux est, indiquée au tableau n° 81.

Mention y est faite, en outre, pour chaque spécialité, du personnel qui devra être recruté pour assurer le renouvellement normal du cadre, renouvellement calculé à raison de 6 % par an sur la base du cadre budgétaire de 1949. Ceci permet d'établir, avec une précision relative, le nombre total d'agents de chaque catégorie qui sera recruté par la Colonie et les parastataux durant la période décennale.

B. — Du point de vue administratif, la répartition de ce personnel entre les différents Services du Gouvernement Général et l'augmentation du cadre de ces Services par l'apport à leur cadre organique non précisées dans le tableau n° 80. (Voir le tableau 80 à la page suivante)

L'effectif total à recruter pour la mise en œuvre du Plan est de 1.956 fonctionnaires et agents. 117 autres fonctionnaires devront être engagés pour compléter le cadre de certains Services qui ne participent pas à l'exécution du Plan. Au total. 2.073 unités nouvelles viendront s'ajouter en 10 ans à l'effectif budgétaire de 1949.

Ce dernier étant de 4.797 unités, l'effectif de 1959 comportera 6.870 fonctionnaires et agents. Ceci représente une augmentation de 43 % par rapport à 1949, mais un dépassement de 26 % seulement du cadre organique (5.415).

L'augmentation de 43 % des effectifs prévue pour les dix ans à venir n'est pas excessive. L'évolution des effectifs suit avec un certain retard et une moindre amplitude le mouvement des affaires qui détermine lui-même le montant des recettes de l'Etat. Le graphique n°

33 montre la progression de ces deux facteurs, le tonnage exporté étant pris comme indice de l'activité économique générale.²⁴⁹

²⁴⁹ Sans « chercher la petite bête » on ne peut que constater que, dans l'esprit du rédacteur, il y a un lien logique entre le personnel de la colonie et le mouvement des affaires, et entre ces deux faits seulement. Quid des autres besoins ?

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DE LA COLONIE
DE 1920 A 1959, COMPAREE A L'EVOLUTION DU VOLUME
DES EXPORTATIONS

— Personnel
- - - Exportations

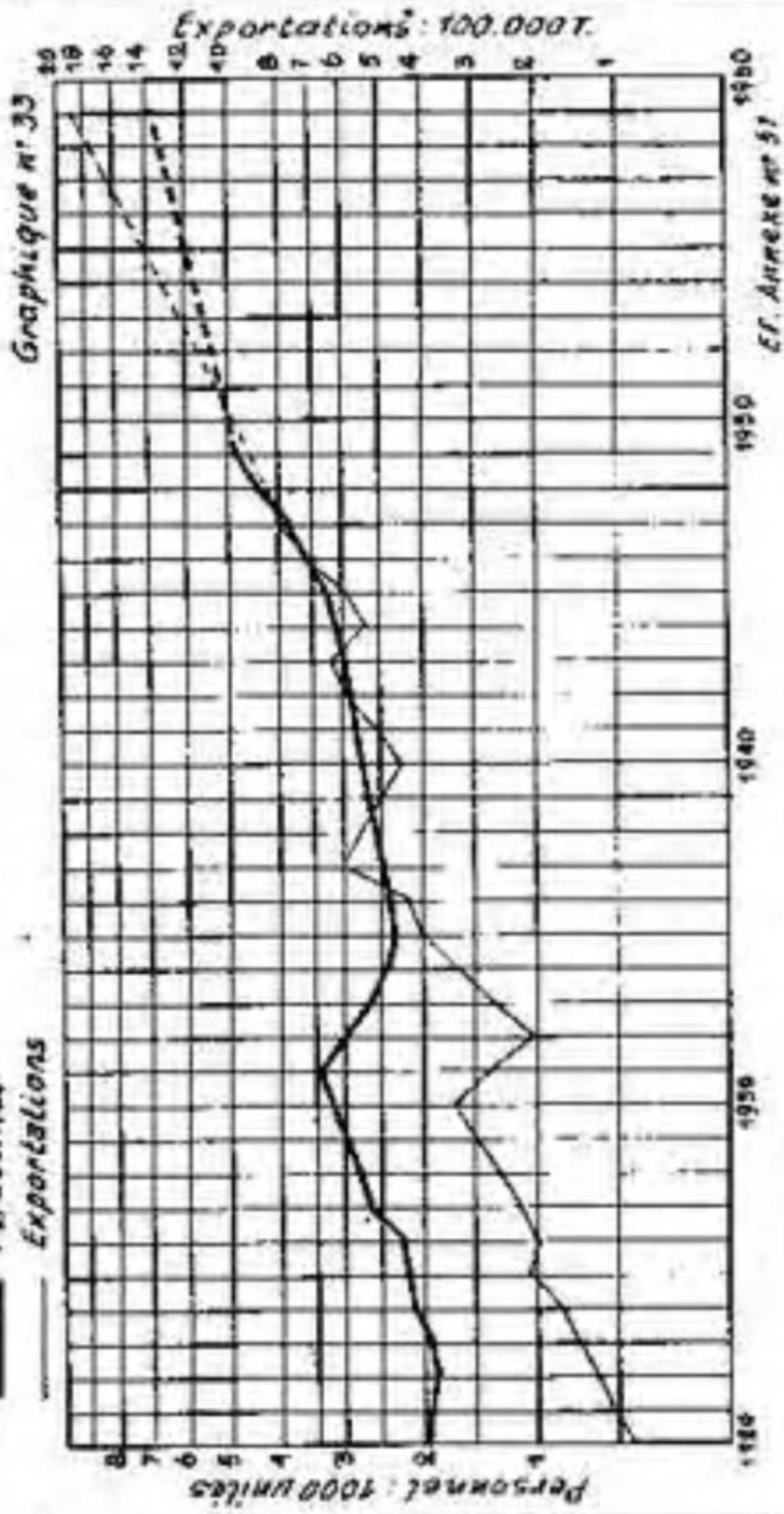


Tableau n° 80

	Effectif budgétaire 1949	Augmentation Plan	Total 1959	Cadre organique	C —cu (uo(u I— Q O
A.) Service Territorial	1.054	85	1.139	1.178	96% (1)
B.) Secrét. Gén. — Cartographie 2e Dir. Gén. Enseignement 4e Dir. Gén. — Géo/Mines e Dir .Gén. — Agronomie —Eauxet Forêts —Elevage — Colonisation et Offices Total e Dir. Générale : Inéac. 6e Dir. Gén. Bât. Civils —Ponts et Chaussées — Aéronautique — Voies navigables — Télécomm. Météo Total 6e Dir. Gén. 7e Dir. Gén. Serv médical Total B	49 29 22 12 311 69 75 21	163 175 54 26 322 192 162 52	212 204 76 38 633 261 237 73	61 30 24 15 425 15 113 26	347 % 683 % 316 % 253% 149 % 1.740% 209% 280 %
476	728	1.204	579	208	%
175	205	380	(175)(2)	217%	
51	15	66	66	100	%
158	168	326	243	134%	
20	13	33	12	275%	
92	21	113	92	122%	
184	115	299	169	176%	
505	332	837	582	144	%
557	393	950	660	144 %	
1.825	2.076	3.904	2.126	183%	
C.) Personnel Colonie: dans le total 1959 sont compris - l'effectif actuel (4.797) - le personnel Plan (1 .956) le personnel nécessaire pour compléter le cadre des Services hors Plan (117)	4.797	1.956	6.870	(5.415) (3)	126 %

(1) Ce % ne tient compte que de l'augmentation résultant de l'application du programme décennal d'agriculture. Les 4% nécessaires pour compléter le cadre organique sont compris dans les 117 unités mentionnées en C.

(2) Ces 175 unités représentent l'effectif réel de 1949; il n'y a pas de cadre organique prévu pour l'Inéac.

(3) Ces 5.415 unités du cadre organique comprennent: — 4.295 unités des Services pour lesquels un cadre organique a été établi par la réorganisation administrative de 1947; — 1.120 unités représentant l'effectif budgétaire 1949 des Services pour lesquels le cadre organique n'est pas encore fixé. (Force publique, Ordre judiciaire, Transports, Villes).

Il ressort de ce graphique, tout d'abord que l'augmentation de 43 % est inférieure à celle qui s'est produite durant les 10 dernières années. De 1938 à 1948, l'effectif du personnel de la Colonie est, en effet, passé de 2.528 à 4.344 unités, soit un accroissement de 71 %.

Durant les 20 dernières années, de 1928 à 1948, l'effectif du personnel au service de l'état est passé de 2.775 à 4.344 unités, soit une augmentation de 56 % seulement. Pendant la même période, le volume des exportations est passé de 259.000 à 844.000 tonnes, ce qui représente un accroissement de 225 %.

Que l'on considère les périodes allant de 1939 à 1959 ou de 1949 à 1959, il reste que le chiffre d'affaires se développe à un rythme plus rapide que le cadre des fonctionnaires. On ne pourrait donc parler d'une inflation des Services Administratifs qui grèverait d'une charge improductive l'expansion économique. L'appareil étatique augmente de volume et se complique à mesure que deviennent plus complexes et que se multiplient les problèmes qui relèvent de sa compétence ; d'ailleurs, plus de 75 % du personnel recruté pendant la décade sera affecté directement à l'amélioration de la production.

Quant aux cadres généraux, ils continueront d'être pourvus dans la mesure qu'exige l'accomplissement des devoirs éminents de l'état.

C. — Du point de vue de l'incidence économique les 2.442 agents à recruter par la Colonie et les parastataux pour l'exécution du Plan Décennal peuvent être repartis comme suit:

- développement de la production agricole	981	40 %
- équipement public de la Colonie	836	34 %
- action médicale	407	17 %
- enseignement	218	9 %
	2.442	100 %

1) Le développement de la production agricole absorbe 40 % du supplément de personnel. Il est surprenant de constater que les mêmes programmes n'interviennent que pour 4,5 % dans le total des investissements prévus pour le Plan.

Cette particularité s'explique par la structure très primitive de l'agriculture indigène; son développement ne saurait se traduire actuellement par de spectaculaires réalisations matérielles, du type « *Tennessee Valley Authority*²⁵⁰ » ou « *Groundnuts-scheme*²⁵¹ » ou par la fourniture aux cultivateurs d'un équipement coûteux : les communautés indigènes seraient encore incapables d'en tirer un profit économique

En vérité, ce développement résultera d'un travail d'études, d'organisation et d'éducation; concrètement, il exigera des travaux de laboratoire et des analyses pédologiques, la délimitation de milliers de parcelles, la conduite patiente et prudente des paysans, la solution des questions de droit coutumier, etc... Au total, peu de capitaux, peu de machines, mais un personnel nombreux: personnel scientifique, territorial, agronomique, vétérinaire et leurs auxiliaires indigènes.

Le coût des programmes de pisciculture et de cultures annuelles, par exemple, est constitué respectivement pour la moitié et les trois quarts par le seul coût du personnel européen mis en service.

2) L'équipement public de la Colonie exige 836 agents supplémentaires ne comprenant pas le personnel requis pour la construction des routes, des bâtiments publics et des installations de conservation. Selon toute probabilité, ces travaux seront effectués par des entrepreneurs privés; le recrutement du personnel nécessaire n'incombe donc pas à l'état.

Pour mémoire, rappelons que les 24 chantiers routiers mécanisés nécessaires à l'exécution du programme de construction de routes supposent la présence de 111 Européens, à savoir : 24 conducteurs de travaux, 72 mécaniciens, 24 cantonniers, 24 surveillants.

Ce personnel n'est pas inclus dans le chiffre 836 mentionné ci-dessus.

²⁵⁰ Plan spectaculaire de barrages destinés à régulariser le débit de la Tennessee, mis en place par Roosevelt pendant la crise des années 30.

²⁵¹ Plan grandiose de développement de la production d'arachides au Tanganyika britannique. Ce fut un échec colossal.

3) L'action médicale implique le recrutement de 407 agents pour l'exécution des trois ordres de priorité prévus par le programme médical. Si les réalisations de la décade se limitaient aux priorités I ou II, ces 407 agents seraient recrutés dans un délai de 12 ou 13 ans seulement.

Au total, fin 1959, 950 agents européens seront affectés au Service Médical de la Colonie, soit 14 % de l'ensemble du cadre administratif.

4) L'enseignement nécessitera l'engagement de 218 agents se répartissant entre les Services de l'enseignement, de l'agriculture et de la Santé Publique. Ce chiffre ne représente que 9 % des effectifs à recruter; il constitue cependant une multiplication par 5 du cadre actuel. Ce fort accroissement tient au fait que, jusqu'à présent, le Service de l'enseignement ne comprenait qu'un cadre d'inspecteurs, l'enseignement proprement dit étant assuré par du personnel congréganiste, tandis que les 218 unités nouvelles sont en majeure partie du personnel enseignant destiné à la réalisation des programmes d'enseignement médical, agricole, vétérinaire et technique. Pour se faire une idée exacte de l'effort fait pour l'enseignement des indigènes, il faut ajouter au personnel officiel quelque 1.700 missionnaires de l'enseignement libre et environ 16.000 instituteurs indigènes.

Section III. — CADENCE DE RECRUTEMENT.

La partie inférieure du tableau n° 81 montre la cadence probable du recrutement pour chaque catégorie d'agents. Cette cadence tient compte du recrutement pour le renouvellement normal du cadre de l'état et des parastataux et de l'engagement du personnel supplémentaire prévu pour l'exécution du Plan Décennal.

Selon les programmes, ce personnel supplémentaire sera recruté en 2, 5 ou 10 ans. La réalisation de certains projets est conditionnée par la mise en service quasi-immédiate de tout le personnel supplémentaire prévu : c'est le cas, par exemple, du programme des Puits et Sources. La majorité des programmes suppose un recrutement progressif au cours des 5 premières années de la période décennale. Certains enfin étalent le recrutement des effectifs sur les 10 années.

L'adoption d'une politique conjoncturale dans la mise en œuvre du Plan Décennal serait susceptible de modifier sensiblement la cadence idéale de recrutement.

Section IV. — LE PERSONNEL INDIGENE.

Le coût du personnel européen na fait que croître au cours des dernières années²⁵². Il est aujourd'hui, toutes charges comprises, en moyenne de 450.000 francs par an. Comme il est dit plus haut, la dépense relative à certains programmes agricoles est constituée pour les 3/4 par le coût du personnel blanc.

D'autre part, faute de collaborateurs indigènes qualifiés, ce personnel galvaude sa valeur et ses connaissances dans des fonctions que devraient normalement assurer des sous-ordres. Il en résulte un important gaspillage des deniers de l'état, peu perceptible parce qu'il n'apparaît pas dans les écritures.

Le développement d'un cadre indigène subalterne éduqué et suffisamment nombreux permettra aux spécialistes européens d'exercer le métier pour lequel ils ont été formés et sont payés.

(Le texte fait ici références à des tableaux publiés en annexe dans le document ministériel, que l'on trouvera ici en fin de chapitre)

De ces considérations ressort l'importance de l'enseignement médical, agricole, vétérinaire et technique. Le tableau ci-après indique, pour les principales catégories d'auxiliaires indigènes, le disponible qui existera chaque année, sur la base des prévisions de sorties des écoles actuelles ou à créer. En raison de l'importance de la demande, il est certain que ce disponible sera régulièrement absorbé sans difficulté.

PERSONNEL INDIGENE Tableau n° 82

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Assistants médicaux	72	84	96	106	121	144	176	217	267	320
Infirmiers	431	46	497	532	588	684	704	948	1.1	1.30
Assistants agricoles	210	4	290	370	490	630	790	980	16	0
Assistants vétérinaires	—	25	—	—	8	24	48	72	1.1	1.34
	—	0	—	—	10	30	50	70	60	0
	—	—	32	64	96	128	176	240	96	120
	350	—	1.1	2.0	3.2	4.4	5.9	6.8	90	110

²⁵² Même argument que de la part des entreprises : la raison fondamentale pour engager un Congolais, c'est qu'il coûte moins cher qu'un Blanc.

Infirmiers vétérinaires		— 55	00	00	00	00	00	00	304 8.0	336 9.20
Photocartogr aphes		0							00	0
Moniteurs agricoles										
TOTAL										
1.063									12.726	
Pour mémoire Instituteurs:	36.0 00									+ 50.0 00

III LES BESOINS FINANCIERS. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES CAPITAUX ENGAGES.

A. — Il est rappelé que le présent Plan ne vise que le Congo Belge. Le Ruandi-Urundi fera l'objet d'un Plan particulier. Ses besoins en argent, en compétences et en matériel sont beaucoup moins grands que la proportion entre sa population et celle du Congo pourrait le faire supposer. En raison même de la densité de sa population, les dépenses à y engager sont relativement faibles, par tête habitant tant pour les Services Sociaux que pour les moyens de communication et de transport. Il bénéficiera d'ailleurs dans une assez large mesure, de l'équipement dont le Congo sera doté. En ce qui concerne les investissements privés, moins d'occasions s'y offrent de créer des entreprises agricoles et industrielles qui nécessiteraient d'importantes mises de fonds. Les investissements prévus par le Plan ont été calculés de façon que les besoins du Ruanda-Urundi puissent être satisfaits simultanément.

B. — La limite décennale assignée au Plan n'est pas rigide. Selon les circonstances et les possibilités techniques et financières, le rythme d'exécution du programme sera accéléré ou ralenti. Pour apprécier les répercussions des investissements envisagés, sur l'économie et sur les finances de la Colonie, il pourrait suffire de parler de la «période du Plan»; mais nous nous efforcerons de réaliser celui-ci dans le délai prévu et nous aurons à considérer dans le présent

titre, si les capitaux requis pour son financement pourront être réunis au cours des dix années à venir.

Les investissements projetés constituent un ensemble. Chaque secteur influe sur tous les autres dont il forme un complément; et en parlant de secteurs, nous ne songeons pas seulement aux catégories de dépenses diversifiées suivant leurs objets, mais encore aux concours que les Pouvoirs Publics et l'initiative privée doivent se prêter mutuellement, en exposant des capitaux et en les faisant fructifier²⁵³.

Pour certains genres d'entreprises, des considérations d'opportunité détermineront qui, du Trésor Colonial, d'un organisme parastatal ou de l'initiative privée, engagera les fonds requis.

Le Trésor interviendra parfois en qualité de prêteur et parfois comme garant; dans des cas exceptionnels, peut-être devra-t-il même se substituer à l'initiative privée défaillante. C'est à la collaboration entre l'état et l'entreprise privée que le Congo Belge est redevable pour beaucoup de son expansion économique. Dans la réalisation du Plan, la démarcation entre ces deux secteurs sera probablement moins nette que les évaluations données ci- après ne l'indiquent.

C. — L'exécution du Plan et ses effets sur les budgets ordinaires de la Colonie, pendant qu'il sera en voie de réalisation et par la suite, dépendront, dans une certaine mesure, de la conjoncture.

Depuis 1941, le Congo est clans une période d'essor, dont la fin ne paraît pas encore proche bien que les prix de certains produits soient en baisse et que plusieurs des pays qu'il comptait parmi ses clients habituels voient leur capacité d'achat atteinte par le déficit de leur balance des paiements. Cependant, il est prudent de prévoir une dépression au Congo au cours de la prochaine période décennale. Nos prévisions de recettes ordinaires tiendront compte de cette éventualité.

Aujourd'hui la demande de capitaux est anormalement forte dans tous les pays, même les moins affectés par la guerre. Outre les ruines à relever et les dommages à réparer, il y a de grands retards à regagner dans la modernisation et l'extension des installations productrices. D'autre part, l'offre de capitaux émanant de l'épargne privée est restreinte tant pour les placements à revenu fixe que pour

²⁵³ « Mutuellement » est d'un bel effet en l'occurrence, puisque le fonctionnement de la Colonie, de Léopold II à 1960, a toujours été que l'Etat appuyât le Capital privé sans contrepartie. Il est vrai, toutefois, que l'Etat était lui-même détenteur d'actions et, comme tel, intéressé aux bénéfices !

les investissements à caractère spéculatif: le public est moins en mesure d'épargner que naguère; de plus, de trop fréquents mécomptes, notamment dans ses placements à l'étranger, l'ont découragé. Ces conditions peuvent changer dans le courant des dix ans à venir; en attendant, le crédit de la Colonie, la confiance dans sa monnaie et les possibilités d'y créer des entreprises rémunératrices, sont tels que ses demandes rencontreront sans doute une faveur particulière sur le marché des capitaux. Elle possède, en outre, des réserves. D'autre part, certains organismes internationaux peuvent suppléer à l'abstention des particuliers.

Dans les pages qui suivent, nous étudierons les besoins en capitaux, leurs sources probables et l'évolution du budget ordinaire, compte tenu des répercussions des investissements envisagés sur les dépenses et sur les recettes,

CHAPITRE I RECAPITULATION DES DEPENSES A ENGAGER.

Section I. — LE SECTEUR PRIVE.

Il est évidemment malaisé d'estimer, avec quelque exactitude, le montant des capitaux que l'initiative privée engagera, au cours des dix prochaines années. dans la création et l'extension d'entreprises minières, manufacturières, de plantation ou d'élevage, dans l'accroissement des fonds de commerce et dans la construction d'habitations. Les perspectives qui motivent tel ou tel placement peuvent se modifier; pour le gros équipement, les possibilités de dépense seront fréquemment conditionnées par les délais de livraison.

Pourtant, nous possédons des indications sur les programmes des grandes sociétés²⁵⁴: nous pouvons nous former une idée des entreprises industrielles et artisanales que les besoins de la consommation intérieure feront vraisemblablement naître, ainsi que des cultures et élevages que l'entreprise européenne s'attachera probablement à développer. Nous pouvons de même prévoir l'impulsion que ces créations, jointes aux investissements des Pouvoirs Publics, donneront aux entreprises du commerce de gros et de détail, aux petits services de transports publics, à la construction de logements pour le personnel des entreprises privées. Il faut s'attendre

²⁵⁴ Ce qui revient à reconnaître que le Plan du Ministère des Colonies SUIT les décisions des Compagnies et d'y conforme au lieu de les déterminer et de les encadrer.

à une expansion de l'industrie hôtelière. Enfin, nous pouvons espérer certains investissements de la part des indigènes eux-mêmes, dans des plantations, des constructions durables et des entreprises artisanales.

Dans une large mesure, les investissements privés et publics sont interdépendants, comme le sont aussi les revenus qu'ils procureront aux particuliers et aux Pouvoirs Publics. Incidemment, la collaboration entre les deux secteurs se marquera dans les installations médicales, scolaires et sociales que des employeurs créeront en faveur de leur personnel et qui, dans beaucoup de cas, seront accessibles à d'autres que leurs ouvriers et employés.

Le coût global de tous ces investissements privés peut s'estimer, pour la période décennale à une trentaine de milliards de francs ; non compris certaines installations d'utilité publique inscrites dans le programme des investissements publics, mais qu'il pourrait être jugé opportun de confier à l'entreprise privée.

Section II. — LE SECTEUR PUBLIC.

A. — Le tableau ci-dessous récapitule les montants auxquels sont évaluées les dépenses en capital à engager pour l'organisation et l'équipement de services d'intérêt général.

Le Plan ne prévoit pas d'installations d'ordre militaire, en dehors de celles couvertes en partie par la rubrique «bâtiments et logements administratifs». Si y avait lieu de renforcer les moyens défensifs de la Colonie, la Belgique revendiquerait sans doute l'honneur d'assumer ces dépenses de souveraineté.

CAPITAUX A ENGAGER Tableau n° 83

1. Approvisionnements en eau: 1.052.000.000 frs
2. Logements indigènes: 1.900.000.000 frs (x)
3. Hygiène et installations médicales 1.978.000.000 frs
4. Instruction des indigènes: 1.838.000.000 frs
5. Immigration et Colonat: 586.000.000 frs (x)
6. Transports:
 - par eau : 4.385.000.000 frs
 - par route : 6.100.000.000 frs
 - par rail : 1.263.000.000 frs (12.712.000.000 frs (x)
 - par air: 964.000.000 frs
7. Services publics:

Urbanisme et Bâtiments publics : 1.220.000.000 frs
 Entreposage et conservation des produits : 250.000.000 frs
 Cartographie et Géodésie: 112.000.000 frs (x)
 Géologie et Hydrologie : 25.000.000 frs (1.865.000.000 frs
 Météorologie: 28.000.000 frs
 Télécommunications : 250.000.000 frs
 8. Electricité: 1.909.000.000 frs
 9. Développement agricole:
 Recherche scientifique: 339.000.000 frs
 Conservation des sols : 154.000.000 frs
 Agriculture indigène : 625.000.000 frs (1.388.000.000 frs
 Elevage indigène: 180.000.000 frs
 Pêche et pisciculture : 90.000.000 frs

25. 228.000.000 frs

(x) Dépenses partiellement récupérables au cours de la période décennale

B. — Parmi ces investissements, on serait tenté de distinguer entre ceux dont bénéficiera spécialement la population indigène et ceux qui profiteront à l'économie générale de la Colonie. On rangerait volontiers dans la première catégorie, les dépenses relatives à l'approvisionnement en eau, aux logements indigènes, aux services médicaux et scolaires destinés aux indigènes et — pour la presque totalité de la somme prévue — au développement agricole ; dépenses qui figurent à notre tableau pour près de 8 milliards. Mais cette distinction serait arbitraire,

En effet, la construction et l'équipement des moyens de transport contribueront à alléger l'effort que l'entretien des routes, le portage, le pagayage, le service manuel des bacs demandent aujourd'hui aux indigènes: la réduction du coût des transports donnera une plus-value aux produits indigènes et permettra de réduire le prix des articles de traite. Les installations d'entreposage et les dispositifs destinés à la conservation des produits, hausseront la valeur des récoltes indigènes actuellement détériorées, en grande partie, par les intempéries et les parasites. Substituée à l'énergie humaine, l'électricité épargnera du travail et permettra de mieux rémunérer la main-d'œuvre dont le

rendement sera accru²⁵⁵. D'autre part, les investissements publics ou privés procurent des emplois aussi durables que les entreprises qu'ils ont suscités. En outre, une population indigène plus saine, mieux nourrie, mieux logée, plus instruite et plus capable de produire et d'acheter, contribue à enrichir la population non indigène et même l'humanité entière.

S'il est équitable et nécessaire que la collaboration entre autochtones et non indigènes profite aux deux associés, ce sont manifestement les masses indigènes qui bénéficieront en ordre principal l'expansion économique de la Colonie.

C. — Les plans décennaux élaborés par la France et par la Grande-Bretagne pour le développement de leurs territoires non-autonomes en Afrique, réservent une part plus grande que le nôtre, aux entreprises agricoles gouvernementales ou parastatales.

Pour réduire leurs besoins de devises étrangères, la France et la Grande-Bretagne s'efforcent de trouver dans leurs territoires africains de plus amples sources en approvisionnement. (Cette considération justifie certaines subventions mises à la charge des contribuables métropolitains). Or la production congolaise des principaux articles agricoles d'exportation notamment des oléagineux, du coton, des fibres et du café — dépasse dès à présent les besoins des manufactures et de la consommation belges. L'effort gouvernemental doit viser en premier lieu à promouvoir des cultures, plantations et élevages pour la consommation intérieure et spécialement pour l'alimentation meilleure de la population indigène ; pareil développement, se poursuivant dans une multiplicité de petites fermes, demande relativement peu de gros outillage et d'installations coûteuses. Sans doute, faut-il équiper convenablement les communautés et coopératives indigènes, mais en vérité l'enseignement agricole — à l'école et dans les champs -- la conservation des sols et l'étoffement des cadres constitueront chez nous les principales dépenses.

D. — Les investissements publics du Plan Décennal britannique pour les territoires non-autonomes d'Afrique étaient évalués, dans la loi du 1945, à 136 millions de livres, soit à l'équivalent d'environ 24 milliards de francs Des extensions, prévues depuis, pour certains ports

²⁵⁵ Il faut rapprocher ceci des critiques de Ryckmans disant que, dans la Colonie, on n'investit jamais pour remplacer l'homme par la machine, parce que « *la sueur du Noir est moins chère que l'essence* ».

et voies ferrées, feront vraisemblablement dépasser cette prévision. Les subventions du Trésor britannique, mises à la disposition d'un organisme parastatal — le *Colonial Development and Welfare Fund* — ont été fixées à 47.200.000 Livres (environ 8.300 millions de francs). Les deux tiers de la dépense globale seraient ainsi couverts par les territoires eux-mêmes au moyen de leurs bonis budgétaires et de fonds d'emprunt. Il est intéressant de noter à ce propos que des municipalités coloniales sont autorisées à emprunter sur leur crédit propre: ainsi la cité du Nairobi vient démettre sur le marché de Londres, un emprunt de 1.500.000 Livres. Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies est habilité à concurrence de la somme globale fixée par la loi du Plan, à approuver les dépenses d'investissement à mesure que les Gouvernements Coloniaux lui soumettent des plans partiels.

Le Plan Décennal élaboré en France, par la Commission de Modernisation des Territoires d'outre-mer, prévoit une dépense globale de 190 milliards de francs français, somme équivalant environ à 70 milliards de nos francs, au moment où le Plan a été établi (1910). Près de la moitié de ce montant est destiné au développement des moyens de transport.

Comparé à ces deux Plans, le nôtre ne paraît ni trop ambitieux ni trop timide. Si la population des territoires non-autonomes que la Grande-Bretagne gouverne en Afrique est beaucoup plus nombreuse que celle du Congo elle est estimée à 47 millions d'individus, dont 75.000 personnes de race blanche (environ 37.000 au Kenya seul) — la dispersion même de la population congolaise et le fait, quelle est en grande partie fort éloignée d'un port de mer, nécessitent des installations relativement nombreuses, rendent les voies de communication particulièrement longues et alourdissent le coût des investissements.

En engageant les dépenses projetées pour le relèvement moral et matériel de cette population, nous accomplirons comme il convient, nos devoirs envers elle et envers la communauté des nations²⁵⁶.

CHAPITRE II SOURCES DES CAPITAUX A ENGAGER.

Section I. — OBSERVATIONS S'APPLIQUANT AUX INVESTISSEMENTS TANT PRIVÉS QUE PUBLICS.

²⁵⁶ On aura reconnu un appel du pied à l'ONU, qui n'est d'ailleurs pas tellement discret !

Les fonds de l'épargne privée vont aux investissements répondant le mieux à trois conditions si bien connues que Ion voudra bien nous excuser de les rappeler

A. — Le rendement attendu doit être assuré et d'un taux satisfaisant. A moins d'une pléthore de disponibilités à la recherche de placements, les demandes d'argent comportant une rémunération relativement élevée et un haut degré de sécurité, seront seules satisfaites. Si un solliciteur de capitaux ne peut promettre sans imprudence la rémunération attendue, force lui sera d'ajourner sa demande jusqu'à ce que les exigences du marché se modèrent.

B. — Le placement ne peut être entaché d'un risque de moins-value; des chances de plus-value en augmentent l'attrait. En conséquence, il importe que le solliciteur de capitaux, qui envisage des appels répétés au marché, évite de faire croire aux bailleurs de fonds qu'ils pourraient obtenir plus tard des placements semblables à des conditions plus favorables. Mieux vaut, si possible, s'abstenir d'une émission d'obligations ou d'actions sur un marché saturé que d'attacher à l'émission nouvelle des avantages tels qu'ils déprécient les titres précédents. Selon toute probabilité, le Congo restera dans l'heureuse situation de n'avoir pas à compter sur un seul marché pour son approvisionnement en capitaux.

C. — Les bailleurs de fonds doivent être assurés de toucher les revenus de leurs placements et de recouvrer normalement le principal, dans la monnaie dans laquelle ils ont engagé leur épargne. La balance des paiements extérieurs du Congo a été constamment favorable. A l'égard de la Belgique, l'accomplissement de son service financier est aisé. En effet, dans ses relations avec la Métropole, ses exportations dépassent très largement ses importations, y compris les éléments invisibles de la balance commerciale, bien que la grosse partie de ses paiements d'intérêts, de dividendes, de pensions, de remises d'épargne, de prêts et d'assurances revienne à des personnes résidant en Belgique. De plus son Institut d'Emission possède actuellement à charge du Trésor Belge, des créances pour environ 4 1/2 milliards. Le solde de sa balance des paiements couvre ses besoins en devises étrangères, spécialement en dollars des Etats-Unis.

L'exécution du Plan Décennal aura pour effet d'augmenter tant les exportations que les importations. Le développement de productions destinées à la consommation intérieure réduira la

demande de certains articles mais les dépenses d'équipement et les productions nouvelles, pour la consommation intérieure ou pour l'exportation, provoqueront une forte expansion des revenus, qui amplifiera la demande d'articles d'importation. Une grande partie de la capacité d'achat ainsi créée échera aux fournisseurs indigènes de travail, de services ou de produits et grossira la demande d'articles de traite : tissus, vêtements, émaillés, verroterie, conserves, bicyclettes, machines à coudre, tôles de toiture, etc²⁵⁷.

Un décalage dans le temps se produira nécessairement entre l'accroissement des importations — équipement et articles de consommation — et l'accroissement des exportations. En conséquence, il conviendra de constituer des réserves, en francs belges ou en monnaies étrangères, proportionnées aux paiements additionnels à effectuer par la Colonie.

Les considérations précédentes contribueront à déterminer le choix des sources auxquelles la Colonie puisera pour le financement du Plan.

Section II --- LES BAILLEURS DE CAPITAUX.

PARAGRAPHE I. — AU SECTEUR PRIVE

1 LE MARCHÉ CONGOLAIS.

Les grandes et moyennes entreprises ont accumulé de très substantielles disponibilités au cours des récentes années d'essor. On peut les évaluer à quelque 6 milliards. Elles sont destinées principalement à des investissements par autofinancement. La modération du régime fiscal congolais en a encouragé la formation²⁵⁸.

Bien des investissements ont été retardés par la lenteur des livraisons de matériel et la difficulté de recruter et d'adapter le personnel de relève ou de complément. D'autre part, par suite de

²⁵⁷ De l'avis unanime des observateurs ayant connu le Congo à cette époque, la bicyclette et la machine à coudre étaient alors les deux produits vedettes de la consommation congolaise. Ce ne sont pas des produits de pure consommation, mais en partie des investissements. La machine à coudre permet de réaliser des travaux de broderie sur les vêtements en pagne, dont la façon peut dépasser la valeur du tissu. La bicyclette, en milieu rural, sert à convoier au marché d'énormes charges de légumes.

²⁵⁸ Admirons encore une fois l'élégance et la benignité du vocabulaire. Les « années d'essor », ce sont les profits de guerre, qui n'ont guère été écornés, nous avoue-t-on par la fiscalité, encore que l'on ait poussé les hauts cris à propos de la « rage taxatoire » de Ryckmans.

retards dans les transports intérieurs, les maisons de commerce ont dû affecter une quotité anormale de leurs moyens à des achats de marchandises et de produits, au point d'être obligées de recourir, dans une mesure exceptionnelle, à des crédits bancaires. L'accélération des transports qui constitue un des objectifs du Plan, créera des disponibilités.

Enfin, les agents de l'Etat et des sociétés possèdent au Congo une épargne appréciable, qu'ils voudront sans doute placer en partie dans des titres d'entreprises nouvelles ou cherchant à s'étendre. L'organisation d'un marché local pour des valeurs congolaises est envisagée, en même temps qu'un contrôle des émissions qui y seront offertes.

Même si une dépression économique survenait au cours de la décade, et qu'une portion des réserves des sociétés devait servir égaliser les distributions annuelles de dividendes, il semble certain qu'une grande partie des capitaux nécessaires à l'extension et à la création d'entreprises européennes, pourrait être tournée par l'épargne, ancienne et nouvelle, de la Colonie.

Aux investissements d'origine européenne s'ajouteront ceux que des indigènes feront dans leurs entreprises propres, soit individuellement, soit par un effort tribal ou coopératif, et qui formeront au total un capital important.

2. -- LE MARCHE BEIGE.

Aucune restriction n'est apportée aux transferts de fonds de Belgique vers la Colonie quand ils sont destinés à des investissements. En 1948, les transferts de ce genre, effectués à l'intervention de la Banque du Congo Belge, se sont élevés à 508 millions. Ce montant comprend des remises de particuliers installant dans la Colonie et des remises de sociétés.

Selon l'institut National des Statistiques, les émissions nettes -- les souscriptions d'argent frais -- de sociétés coloniales en Belgique, ont été de 495 millions en 1948. Une partie seulement de cette somme est comprise dans le montant précité de 508 millions puisqu'une portion de l'argent ainsi recueilli a été évidemment réservée à des dépenses -- achats d'outillage et autres -- hors du Congo, et spécialement en Belgique.

Le marché belge des valeurs mobilières en 1948 a été peu favorable à des émissions nouvelles. En raison de l'expansion économique et en particulier, des activités que susciteront les dépenses

du secteur public, la Colonie ouvrira un vaste champ à des investissements intéressants. Il est certain que la plupart des occasions ainsi offertes seront saisies par l'épargne belge, qui a fourni dans le passé une part prépondérante des capitaux engagés dans notre Colonie.

3. — LES MARCHES ETRANGERS.

L'initiative privée étrangère sera sans doute désireuse participer à ces investissements. Il faut espérer que les restrictions édictées actuellement, dans nombre de pays, à l'exportation des capitaux seront levées bien avant l'expiration de la période décennale. A l'heure présente, la liberté d'effectuer des placements à l'étranger n'existe guère qu'aux Etats-Unis et en Suisse.

Selon toute probabilité, des entreprises coloniales voudront et pourront trouver des capitaux aux Etats-Unis. Indépendamment de concours privés, elles s'adresseront peut-être à l'import-export Bank, qui finance des commandes passées à des fabricants américains; la Banque Mondiale, qui s'intéresse au développement d'entreprise d'utilité générale ; ou au Gouvernement Américain lui-même, qui s'est offert en termes généraux, à fournir de «l'aide aux pays retardataires» dans le « quatrième point de la Déclaration Truman».

Il sera peut-être jugé opportun de prendre des dispositions pour coordonner les appels du secteur privé congolais aux marchés étrangers de façon qu'ils ne se nuisent pas mutuellement et qu'ils n'entrent pas en compétition avec les besoins du secteur public.

PARAGRAPHE II. — AU SECTEUR PUBLIC.

1. — LES RESSOURCES DU TRESOR COLONIAL AUTRES QUE LES FONDS DEMPRUNT.

La Dette consolidée de la Colonie s'élève à 2.775 millions (au lieu de 3.993 millions au 31 décembre 1939). Elle comprend pour 1.200 millions de titres de Dette perpétuelle délivrés, en 1917, au Fonds du Bien-être Indigène et à l'institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale. La Dette flottante est de 1.065 millions, mais les seuls porteurs de Bons du Trésor sont le Fonds du Bien-être Indigène et l'Otraco, pour lesquels ils constituent un placement d'attente. Tous les Bons entre des mains privées (le montant en était de 430 millions au 31 décembre 1939 ont été remboursés.

La Dette indirecte (capitaux garantis) s'élève à 1.287 1/2 millions (au lieu de 1.369 millions au 31 décembre 1939) ; mais la garantie ne joue guère: la charge prévue au budget en cours n'est que de frs. 6.830.000.

Le Trésor Colonial se trouve aujourd'hui dans cette situation extraordinaire de posséder des avoirs en banque et des encaisses égalant à peu près le total de sa Dette directe. Sans doute, une grosse partie de ces disponibilités a pour contrepartie des engagements, notamment envers le Fonds du Bien-être Indigène et l'Irsac, et des dépôts de tiers, tel l'avoir du Service des Chèques Postaux. Cependant, il est probable que les dépôts se renouvelleront d'une façon presque continue — ou même qu'ils augmenteront. Il n'en sera pas moins prudent de conserver d'amples disponibilités, comme fonds de roulement; elles pourraient au besoin servir partiellement à des avances ou autres investissements à court terme.

Les disponibilités actuelles proviennent principalement de bonis budgétaires et d'allocations au «Fonds de Crise» imputées au budget des dépenses ordinaires. Leur montant serait beaucoup plus élevé si ces recettes n'avaient été employées en partie au remboursement de Bons du Trésor et à des dépenses extraordinaires, y compris la portion des dépenses de guerre dont la Belgique n'a pas assumé la charge. (On sait que la Métropole s'est généreusement substituée à la Colonie en reprenant à son compte des obligations de la Dette consolidée congolaise, à concurrence du montant des dépenses de guerre, déduction faite du coût des travaux et du matériel ayant enrichi l'économie coloniale).

Une allocation de 450 millions est inscrite au budget des dépenses ordinaires pour 199 en faveur du «Fonds de Crise ». Il est envisagé de remplacer celui-ci dans les budgets subséquents par un «Fonds d'Egalisation des Budgets», auquel seront portés des allocations imputées au budget ordinaire et les bonis accusés par les comptes de ces budgets. Alimenté par les allocations et bonis des années antérieures, le «Fonds de Crise», auquel le Fonds d'Egalisation succédera, suffit en comptabilité à couvrir des malis éventuels pour un total considérable ; nous pourrions donc affecter les allocations et bonis futurs aux dépenses prévues dans le Plan. Mais c'est la situation de la trésorerie que nous considérons ici, et il est de bonne politique d'accumuler des réserves effectives suffisantes pour couvrir, le cas échéant pendant plusieurs années, des malis du budget ordinaire. Nous

ferons donc abstraction de ces réserves dans l'estimation de la somme à emprunter pour l'exécution du Plan.

D'autre part, nous devons tenir compte des faits suivants

A. — Le Fonds du Bien-être indigène interviendra pour un milliard dans les dépenses à engager pour le Secteur Public. Il dispose déjà d'une partie notable de ce milliard et une grande partie du complément lui sera fournie à charge du budget ordinaire, par les intérêts sur les obligations et Bons du Trésor émis ou à émettre en sa faveur. De plus, il est chargé de coordonner les investissements de bien-être indigène des entreprises privées avec les siens et il aidera les Caisses de chefferie et de secteur disposant actuellement d'un avoir d'environ 200 millions et dont les recettes croîtront, à effectuer des investissements entrant dans le cadre du Plan. On peut évaluer à environ 2 milliards la somme, comprise dans le total de 25.656 millions, que le Trésor ne sera pas appelé à décaisser.

B. — Certaines dépenses portées au Plan seront récupérables avant l'expiration de la période décennale. Il en est qui ne seront consenties qu'à titre d'avance. Il faut espérer qu'un grand nombre d'indigènes achèteront les logements que les Pouvoirs Publics auront fait construire à leur intention. Il est prématuré de déterminer si et dans quelle mesure les entreprises d'électricité et de chemin de fer seront financées par l'émission d'actions offertes en souscription. Mais en tout cas, les tarifs de ces entreprises seront conçus de façon à comporter des amortissements financiers. Estimons provisoirement à 1 ½ milliard la somme que ces recouvrements dispenseront le Trésor d'emprunter.

C. — Le Plan comporte des investissements qui, selon la pratique des récents budgets ordinaires de la Colonie, figurent sous la rubrique « dépenses exceptionnelles » comme n'étant pas directement productrices de recettes, encore quelles augmentent de façon durable l'équipement de la Colonie. Les crédits prévus à ce titre, pour 1949, s'élèvent à fr. 600.300.000.

En admettant que cette pratique continue d'être appliquée, nous pouvons estimer à 2 milliards — ce qui paraît une sous-estimation — les investissements de l'espèce qui seront couverts au moyen de recettes ordinaires.

D. — Enfin, nous ne mentionnerons que pour mémoire les apports gratuits de biens et de services que la Colonie recevra peut-être du dehors pour la réalisation de certains projets auxquels leur

caractère scientifique, humanitaire ou d'utilité générale conférerait un intérêt international. Compte tenu de ces divers éléments, la somme globale à emprunter pour l'exécution du Plan est ramenée à quelque 20 milliards, soit en moyenne 2 milliards par an.

*

Cette somme est énorme au regard du montant modique auquel la Dette Congolaise a été réduite, mais la modicité même des engagements actuels implique que le patrimoine de la Colonie est pratiquement sans passif. Faut-il rappeler qu'il comprend, indépendamment de ses revenus fiscaux et des biens domaniaux immobiliers encore inexploités, un portefeuille de valeurs mobilières qui pouvait être évalué à frs. 8.160.752.510, sur la base des cours en bourse vers la mi-mai 1949?

Lorsque feu le Ministre Louis Franck présenta aux Chambres en avril 1921, son Plan Décennal de travaux publics (document parlementaire n° 235) il évalua à 660 millions la dépense à engager, En fait, les conditions défavorables du marché de 1921 à 1925 l'obligèrent à émettre des emprunts pour 800 millions ; (le produit net de ces émissions ne fut que de 664.745.000 fr.) Ce programme d'investissements comportait l'aménagement de voies navigables et de ports ; le développement du réseau routier ; des travaux publics et sanitaires, notamment dans les centres urbains ; en outre, des extensions considérables du réseau ferré : achèvement du chemin de fer de Bukama au Lualaba, chemin de fer du B.C.K., chemin de fer du Mayumbe, tronçon du chemin de fer du Benguela en territoire belge, et chemin de fer reliant Stanleyville à Bumba et aux mines de Kilo-Moto (la construction du réseau des Vicicongo fut substituée à ce dernier projet.)

Depuis 1921, trois dévaluations ont consacré la diminution du pouvoir d'achat du franc congolais, comme du franc belge, et d'autres causes, nullement particulières à l'économie congolaise, ont contribué à hausser grandement le coût de l'outillage, des matériaux et de la main-d'œuvre.

L'équivalent actuel d'une dépense de 660 millions en 1921 peut être évalué à 10 milliards au bas mot. Or, l'économie congolaise s'est singulièrement développée entre temps et les recettes et dépenses du Trésor Colonial ont augmenté dans une proportion beaucoup plus forte que celle de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie ; à preuve, ce petit tableau comparatif des prévisions budgétaires

Exercice 1921	Exercice 1948
Voies et moyens . fr. 67.510.635	fr. 3.703.894.000
Dépenses ordinaires . fr. 82.610.505	fr. 3.604.048.000

Le multiplicateur est de $53 \frac{1}{3}$ pour les recettes, de $43 \frac{2}{3}$ pour les dépenses. De plus, le Plan actuel comporte plus d'éléments que le programme de M. Franck.

Les dépenses de tous genres imputées aux budgets de la période décennale 1921- 1930 se sont élevées au total à 3.741 millions.

Assurément, il est bien moins hardi d'emprunter aujourd'hui 20 milliards qu'il ne l'était d'engager les investissements du Plan de 1921: quand M. Franck introduisit son programme, la moyenne annuelle des dépenses à couvrir par l'emprunt égalait la recette ordinaire de l'exercice en cours ; cette fois, elle n'équivaudra qu'à 44 % des recettes prévues au budget des voies et moyens de 1919.

2. — LE RECOURS A L'EMPRUNT.

A. -- *Le marché intérieur de la Colonie*

Comme nous l'avons exposé plus haut, il existe actuellement au Congo une abondance d'épargne prête à être investie, mais le gros de cet argent est destiné à étendre et à créer des entreprises privées ou à égaliser les revenus dans l'éventualité d'une dépression.

Des obligations à long terme ne trouveront vraisemblablement preneur dans la Colonie que pour un montant limité. Des placements de l'espèce ne répondent ni aux besoins des entreprises ni au tempérament de la plupart des coloniaux. Cependant ils intéressent une section de la population européenne et ils conviennent aux institutions d'assurance et de prévoyance. Les souscriptions locales à pareilles émissions pourraient atteindre $1 \frac{1}{2}$ milliards.

Une partie plus considérable de l'épargne d'attente sera engagée volontiers dans des Bons du Trésor, principalement à court terme, partiellement à 2 ou 3 ans d'échéance. Peut-être serait-il expédient d'étendre le montant des créances sur le Trésor Colonial que la Banque du Congo Belge est actuellement autorisée à posséder aux termes de sa Charte. Ainsi elle pourra détenir, dans une proportion raisonnable, des Bons du Trésor congolais souscrits ou escomptés par elle en contrepartie de ses engagements. Bien que les disponibilités actuelles soient appelées à décroître avec la réalisation des

programmes en cours et à fondre en cas de dépression, on peut prévoir que 3 à 4 milliards seront constamment engagés dans des placements à court ou à moyen terme, s'il est jugé opportun, de recourir à ce mode de financement.

Il va sans dire que ce mode ne convient pas lorsqu'il s'agit de défrayer des investissements de longue durée ; mais il peut être employé à titre temporaire, en attendant qu'une émission d'obligations puisse se faire dans des conditions favorables. En ce cas, il offre l'avantage d'alléger la charge du Service Financier tant que les investissements ne sont pas encore — directement ou indirectement — productifs de recettes.

Le montant des billets et monnaies métalliques dans les mains de la population indigène, peut s'évaluer à près d'un milliard. Cependant celle-ci ne s'intéresse guère actuellement à des placements à long terme, si ce n'est dans ses propres entreprises. Entre indigènes, les prêts d'argent se font d'ordinaire, à des taux exorbitants : en général, l'épargne n'est pratiquée qu'en vue de dépenses imminentes, telles le paiement d'une dot ou un achat de quelque importance. La vente à tempérament d'outils et de biens de consommation durables, mais surtout habitations est la mieux adaptée à pareils besoins d'épargne ; de même, la création de «caisses dotales» aux fins du mariage coutumier.

D'autre part, l'habitude des dépôts d'épargne est assurément susceptible de développement. La Banque du Congo Belge en détient, une vingtaine de millions et quelques centaines de mille francs sont confiés à des directeurs décollés ou à des employeurs. Leur montant augmentera sans doute à mesure que la population indigène s'enrichira ; il constitue un fonds qui se renouvelle dont les dépositaires pourront investir une bonne partie. Mais durant la période d'exécution du Plan, ce ne sera jamais là qu'un petit appoint à nos emprunts

L'avoir des Caisses de chefferie et de Secteur peut y contribuer davantage. Comme dit plus haut, il s'élève à environ 200 millions et se renouvelant également, il tendra à croître avec les allocations qui l'alimentent. Une partie de cet avoir pourrait être constamment investie à court terme.

Somme toute, selon que des émissions de Bons du Trésor interviennent ou non dans le financement du Plan, la participation de l'épargne locale variera vraisemblablement entre deux et six milliards.

Les appels aux marchés extérieurs portent donc sur un montant compris entre 14 et 18 milliards.

B. — Le marché belge.

Qu'il s'agisse d'emprunter en Belgique 14 à 18 milliards — soit annuellement, en moyenne, un dixième de ces sommes — le marché métropolitain pourra manifestement y faire face et les titres de la Dette Congolaise seront assurés de la faveur de l'épargne belge. Mais nous avons déjà fait allusion à diverses considérations qui inclinent à ne recourir à celle-ci que pour une partie du financement du Plan.

En effet, il y sera fait appel pour le gros des besoins du secteur privé, où les entreprises belges continueront naturellement d'occuper une place prépondérante. Ensuite, le Trésor Belge devra emprunter largement durant la même période pour la restauration et pour l'équipement du pays. Il faut éviter que le Trésor Colonial entre sans nécessité en compétition avec lui ou avec les emprunteurs privés, risquant ainsi de hausser pour tous le loyer de l'argent. Les emprunts de la Colonie ne doivent pas avoir pour effet de déprimer, si peu que ce soit, le cours de la rente belge. En outre, dans la mesure où les investissements de la Colonie impliquent ou provoquent des importations payables en devises étrangères, mieux vaut que le Congo se procure ces devises par son crédit propre plutôt que de puiser dans les réserves de la Banque Nationale de Belgique pour convertir en monnaies étrangères le produit d'emprunts recueilli en francs belges. Enfin, nous devons, en principe, nous adresser au marché où les conditions du moment sont, les plus avantageuses, de façon à ne pas grever de charges évitables, le budget et l'économie même de la Colonie.

C. — Les marchés étrangers.

Dans son rapport à la Conférence de Berlin (séance du 1er décembre 1884) sur le projet de Déclaration concernant la liberté de commerce dans le Bassin du Congo, le Baron Lambert, fit l'observation suivante « *Le concours des capitaux étrangers doit être rangé, avec la liberté commerciale, parmi les auxiliaires les plus utiles de l'esprit d'entreprise, soit qu'il s'agisse de l'exécution des travaux d'intérêt général, soit que l'on ait en vue de développer la culture des produits naturels du sol africain* ».

Dans cet esprit, le Congo n'a cessé de faire bon accueil aux capitaux étrangers cherchant à participer à des emprunts publics ou à

s'engager dans des entreprises privées. Il na jamais manqué à ses engagements envers ses prêteurs et l'entreprise étrangère s'est toujours exercée librement sous la protection de ses lois.²⁵⁹

Nous ne tolérerons aucune ingérence étrangère dans l'administration de la Colonie et refuserons toute offre de concours qui serait subordonnée à des conditions pouvant impliquer pareille ingérence: mais les apports financiers ne visant qu'un placement satisfaisant, seront les bienvenus.

Pour ses emprunts, la Colonie répondra de préférence aux demandes de l'épargne nationale, congolaise et métropolitaine. Si les considérations indiquées ci-dessus nous amenaient à nous tourner vers des marchés étrangers, auxquels de ceux-ci nous adresserions-nous?

Dans les circonstances actuelles, des obligations de la Dette Congolaise ou des obligations dont le service serait garanti par la Colonie, ne trouveraient vraisemblablement preneur, à l'étranger qu'en Suisse et aux Etats-Unis. Cependant, d'autres marchés peuvent s'ouvrir au cours des dix prochaines années.

Pour les investissements publics comme pour ceux du secteur privé, la Colonie peut chercher des capitaux dans les instituts d'épargne et d'assurance, dans des sociétés à portefeuille, et, à l'intervention d'établissements financiers, chez les épargnants particuliers. Elle peut aussi, comme le secteur privé, solliciter l'expert-Import Bank américaine et la Banque Mondiale. N'empruntant qu'à des fins d'intérêt général et d'une utilité économique certaine, et offrant toutes les garanties morales et matérielles souhaitables, elle est assurée de trouver au dehors les concours nécessaires.

CHAPITRE III. REPERCUSSIONS DES INVESTISSEMENTS ENVISAGES SUR LE BUDGET ORDINAIRE DE LA COLONIE.

Comment se présentera le budget ordinaire pour l'exercice suivant l'année de l'exécution finale du Plan? Des pronostics sont forcément très hasardeux.

Si dans tous les pays, les dépenses courantes du Trésor sont beaucoup moins flexibles que les recettes, il en est particulièrement ainsi dans un pays neuf, comme le Congo, où les revenus imposables

²⁵⁹ La référence à Berlin est malheureuse car, si la Belgique a respecté scrupuleusement la liberté du commerce, Léopold II avait été fort loin de faire de même pendant sa « nouvelle politique économique », ce qui l'avait d'ailleurs fâché avec, précisément, Lambermont !!!

trouvent, directement ou indirectement, leur source principale dans les exportations.

Les matières premières et denrées que la Colonie peut fournir répondent à des besoins pratiquement illimités de l'humanité. Sa capacité d'en produire sera considérablement accrue par les investissements, privés et publics, prévus à notre programme. Mais nul ne saurait prévoir, dix ans d'avance, ni les quantités des produits congolais qu'il sera possible d'exporter, ni leur prix : ils dépendront de la capacité d'achat des marchés extérieurs et de la concurrence mondiale.

Ces dernières années, les prix -- pour l'or excepté — ont été nettement favorables. Ils marquent aujourd'hui un fléchissement. Rappelons d'ailleurs que, dans le passé, les prix des matières premières et des denrées de grande consommation ont toujours été plus sensibles à la conjoncture que ceux des articles manufacturés.

Pourtant, la Charte de La Havane prévoit des accords internationaux en vertu desquels les prix des produits de base seraient stabilisés. D'autre part, un des objectifs du Plan est précisément de développer les échanges intérieurs. Une baisse générale des prix diminuerait pour le Trésor comme pour l'entreprise privée, le coût des fournitures importées, et influencerait, sinon sur les salaires, du moins sur les traitements, qui varient jusque un certain point, au Congo, avec l'index du coût de la vie. Il n'en est pas moins vrai que les dépenses sont beaucoup plus rigides que les recettes. (C'est pourquoi notre programme comporte comme il est dit plus haut, le maintien et la dotation d'un fonds de réserve substantiel).

Il est moins difficile de chiffrer l'augmentation des dépenses ordinaires qui résultera nécessairement de la réalisation du Plan que dévaluer l'accroissement probable des recettes fiscales.

Section I. — AUGMENTATION DES DEPENSES ORDINAIRES.

Les dépenses additionnelles du budget ordinaire comprendront en premier lieu, la charge des emprunts émis pour exécuter le Plan.

Supposons que le montant des obligations nouvelles restant en circulation soit de 17 milliards et qu'elles soient remboursables en 25 annuités : à prendre les choses au pire, selon que le taux d'intérêt est du 4,4 1/2 ou de 5 %, l'annuité d'un emprunt de ce type égalerait 6,4, 6,7 ou 7,1 % du principal. Supposons encore que l'annuité soit de 7 % dans le cas qui nous occupe (bien que la Colonie puisse espérer des conditions sensiblement plus favorables en moyenne, les capitaux du

Plan Marshall pouvant s'obtenir à 2 1/2 %, ceux de la B.I.R. à 3 et 3 1/2 %) : le budget serait grevé de 1.190 millions.

DEPENSES RECURRENTES ISSUES DU PLAN.
(autres que les charges financières).

Tableau n° 84

1. Immigration et colonat :	Frs...	15.000.000	
2. Hygiène et installations médicales :		633.000.000	
3. Instruction des indigènes :		300.000.000	
4. Services publics :			
Cartographie et géodésie	50.000.000	(
Géodésie et hydrologie	27.000.000	(
Météorologie	30.000.000	(201.000.000
Télécommunications	34.000.000	(
Bâtiments publics	60.000.000(x)	(
5. Développement agricole :			
Recherche scientifique	127.000.000	(
Conservation des sols	80.000.000 (xx)	(
Agriculture indigène	217.000.000	(571.000.000
Élevage indigène	97.000.000	(
Pêche et pisciculture	50.000.000	(
			<hr/> 1.720.000.000

(x) 5% du coût estimé à 1.200 millions
(xx) Y compris la sylviculture

On constatera qu'environ les trois-quarts des dépenses ainsi ajoutées aux budgets annuels, se feront au profit immédiat de la population indigène.

D'autre part, les services créés ou étendus en exécution du Plan impliquent des dépenses récurrentes : personnel supplémentaire, renouvellement du matériel, entretien des constructions. Le tableau ci-dessous donne les évaluations de ces dépenses. Il reproduit les rubriqués du tableau des «dépenses à engager» dont il omet toutefois les investissements directement productifs : leurs frais d'exploitation doivent en principe être couverts par des taxes rémunératoires et les routes : leur entretien coûtera vraisemblablement moins que celui des pistes qu'elles remplacent. Les charges additionnelles de la Dette et les autres dépenses récurrentes forment un total de 2.910 millions. Sauf modification des traitements, salaires et prix des fournitures, les dépenses du budget ordinaire (prévisions pour 1949 : 4.460 millions) seraient augmentées de près de 65 %.

Toutefois, le total des dépenses ordinaires pourrait, comme il est dit à la Section III, n'être accru que de 42 % si, en cas de nécessité, les 450 millions au Fonds de Crise et les 600 millions de dépenses exceptionnelles étaient biffés des prévisions.

Une progression aussi forte des recettes ordinaires peut-elle raisonnablement être prévue?

Section II. — AUGMENTATION DES RECETTES ORDINAIRES.

Le tableau suivant est significatif du rythme auquel l'économie congolaise et par suite, ses facultés constitutives se sont développées au cours des quatre dernières périodes décennales. (En raison des variations de la valeur d'échange de la monnaie congolaise, nous mettons en regard des montants perçus en francs, leur contre-valeur en dollars U.S.A. au change moyen de l'année considérée).

BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Tableau n° 85.

Exercice	en francs	Recettes effectuées contre-valeur en \$ U.S.A.
1921	7.500.000 frs	5.600.000 frs
1930	635.000.000 frs	17.700.000 frs
1939	741.000.000 frs	25.000.000 frs
1948	3.850.000.000 frs (x)	87.700.000 frs

(x) Chiffre provisoire (prévision budgétaire : 3.703 millions)

La progression de 1921 à 1930 résulte certainement en grande partie de l'exécution du Plan de M. Franck. Si l'accroissement de 1930 à 1939 a été relativement faible, il faut tenir compte que, durant cette période, le Congo a subi les effets d'une dépression économique mondiale. En revanche, le Trésor Colonial a bénéficié, en 1948, des prix anormalement élevés des produits exportés.

Section III. — L'EQUILIBRE DU BUDGET ORDINAIRE.

Contre les répercussions d'un déclin des prix sur les recettes fiscales — spécialement par suite de la moins-value des droits de sortie — nous trouverons dans le budget ordinaire de la Colonie, diverses sauvegardes de nature à en assurer l'équilibre

A. — Les crédits sollicités pour 1949 comprennent une allocation de 450 millions au Fonds de Crise et 600 millions de dépenses exceptionnelles. De telles prévisions, si utiles soient-elles, pourraient au besoin être différées. Déduction faite de ces sommes, les dépenses seraient ramenées de 4.460 à 3.410 millions, de sorte que l'accroissement de charges résultant de l'exécution du Plan ne porterait le total des dépenses courantes pour l'exercice suivant cette échéance, qu'à 42 % (au lieu de 65 %) du chiffre prévu pour l'exercice 1949. Ce total pourrait même être notablement diminué : plusieurs éléments du tableau de dépenses récurrentes sont manifestement susceptibles d'une réduction temporaire. Le montant

des dépenses ordinaires incompressibles s'élèverait dès lors à environ 6 milliards.

B. — La contribution actuelle de l'impôt indigène au budget des Voies et Moyens, est minime. Pour l'exercice 1949, elle est évaluée à 201 millions, soit à environ 19 francs par tête habitant.

Les perceptions effectuées en 1940 furent de 129 millions; elles atteignaient déjà 111 1/2 millions en 1931. Le produit de cet impôt a donc marqué une progression insignifiante comparativement au nombre croissant des indigènes salariés ou vendeurs de produits et aux taux de leurs rémunérations, hausses notamment en raison des dévaluations successives de la monnaie.

Il en est ainsi pour deux causes. Le barème de l'impôt indigène a été fixe, d'année en année, compte tenu du renchérissement des articles de traite, afin de ménager les revenus réels des contribuables. De plus, les droits de sortie, dont l'échelle est mobile, tendent à stabiliser les prix intérieurs des produits et par suite, les salaires. (Des fluctuations, difficilement compréhensibles pour les fournisseurs indigènes de services et de produits, sont atténuées de ce fait).

Une baisse des prix des produits exportés atteindrait le produit des droits de sortie, mais pas nécessairement dans la même mesure, les profits des exportateurs ni les revenus de leurs collaborateurs indigènes. Les exportateurs trouveraient probablement une certaine compensation dans une diminution du coût des articles importés, et en particulier, de ceux qu'ils fournissent à leurs travailleurs à titre de prestations en nature; les indigènes, dans la baisse des prix des articles de traite. Mais surtout -- faut-il rappeler que tel est l'objectif primordial du Plan — les revenus de la masse des indigènes seraient grandement accrus: plus efficace, leur travail pourra être mieux rétribué et la quantité des produits de leurs cultures et de leurs élevages sera augmentée, en même temps que leur prix.

Dès lors, il sera possible et raisonnable de réclamer des indigènes une contribution plus forte aux recettes du Trésor sans que l'amélioration de leur bien-être ne soit compromise.

C. — Les investissements, privés et publics, prévus pour cette période décennale, provoqueront une expansion générale du revenu national de la Colonie. L'évolution du budget des Voies et Moyens indiquée dans le tableau ci-dessus reflète l'impulsion que le Plan précédent d'abord, l'effort de guerre ensuite, ont donnée à l'économie du pays. Le Plan nouveau agira de même.

Une estimation du revenu national congolais en 1948 et dans l'année qui suivra la réalisation du Plan a été tentée. Voici les conclusions de cette étude

Abstraction faite des échanges de biens et de services opérés sans paiements en argent — notamment entre indigènes — le revenu national de 1948 peut être évalué à 17.925 millions. L'estimation du revenu futur est forcément beaucoup plus hypothétique; mais au niveau actuel des prix de vente et des rémunérations de services, une prévision de 30.650 millions ne paraît pas exagérée.

Les coefficients d'augmentation appliqués dans cette estimation varient de 1,5 pour la production minière à 2,65 pour les productions manufacturières et d'énergie électrique, élément secondaire en 1948, mais dont le Plan envisage un développement particulièrement accentué.

Si le niveau général des prix de vente baissait d'un tiers, le revenu présumé des producteurs serait réduit d'environ 6 milliards, et le revenu national ramené à quelque 24,5 milliards. Un budget de dépenses de 6 milliards absorberait 24,5 % de celui-ci, alors que les dépenses prévues pour 1948 n'ont égalé que 20 % (3,6/18 milliards) du revenu de cette année. Pourtant, des perceptions fiscales qui ne prélèvent qu'un quart du revenu national sont considérées de nos jours comme fort modérées.

D. — Nous ne ferons état ni des économies qu'une baisse générale des prix permettrait au Trésor et qui amélioreraient la proportion entre le revenu national et les dépenses budgétaires, ni du lait - plus important - qu'à mesure que se développeront les productions congolaises pour la satisfaction de la demande intérieure, les recettes fiscales deviendront moins sensibles aux mouvements des marchés extérieurs.

Nous pensons, en effet, avoir démontré à suffisance, sans qu'il faille tenir compte de ces facteurs favorables, que les Voies et Moyens couvriront aisément les dépenses du budget ordinaire lorsque le Plan sera réalisé.

Reste à considérer comment le budget sera équilibré entre-temps.

Section IV. — LES BUDGETS AU COURS DE L'EXECUTION DU PLAN.

Si nous pouvons envisager avec confiance la situation financière à l'aboutissement du Plan, il ne s'ensuit pas nécessairement que les recettes courantes égalent ou dépasseront les dépenses courantes,

d'exercice en exercice, au cours de son exécution. En effet, la plupart des investissements qu'il comporte ne deviendront productifs de revenus qu'une ou plusieurs années après l'engagement des dépenses. On pourrait donc craindre qu'entre-temps, le Trésor ne trouve pas dans leur rendement économique une source de recettes compensant les charges croissantes de la Dette et les débours inhérents à l'extension graduelle des Services.

Mais les dépenses, tant privées que publiques, se feront pour la plus grande partie au Congo même. Elles vont grossir, à mesure qu'elles s'effectuent, le revenu national de la Colonie et, par suite, le produit des droits d'entrée, des impôts directs et des péages. (En particulier, le fisc recouvre toujours une portion des sommes que le Trésor a dépensées dans le pays).

Nous nous garderons de méconnaître le caractère passager de pareils accroissements de recettes. Trop souvent, ils ont fait naître des illusions suivies de cruelles déconvenues. Pour que ces recettes se renouvellent — fût-ce partiellement — il faut que les dépenses dont elles proviennent aient augmenté le revenu national d'une façon durable. N'empêche qu'au cours de l'exécution du Plan, chaque tranche de dépenses facilitera notablement l'équilibre du budget ordinaire en cours et du budget suivant.

Ainsi, même si la Colonie doit traverser des années de dépression économique pendant la période considérée, sa trésorerie sera munie d'une triple protection : 1) les disponibilités qu'elle a accumulées et qu'elle peut espérer renforcer ; 2) les éléments compressibles du budget actuel des dépenses ordinaires; et 3) les recettes additionnelles qui résulteront de l'exécution même du Plan.

*

En conclusion, il apparaît que le financement du Plan Décennal ne rencontrera pas de sérieuses difficultés et ne devra pas conduire à une fiscalité nuisible à l'expansion des entreprises privées ou au relèvement progressif du niveau d'existence.

La difficulté sera peut-être d'obtenir, en temps voulu, le concours des hommes et des femmes nécessaire pour réaliser tous les projets et pour développer les Services nouvellement instaurés. Il faut espérer que, sauf dans des cas exceptionnels, le secteur privé et le secteur public pourront trouver en Belgique, les compétences et les bonnes volontés dont ils auront besoin. C'est surtout sur cette aide que

compte la Colonie pour franchir une nouvelle et grande étape de son développement.

TITRE I LA POPULATION BLANCHE

CHAPITRE I EVOLUTION GENERALE DE LA DE DEMOGRAPHIE JUSQU'EN 1949

Les données relatives à la démographie blanche au Congo sont sûres; la facilité de recenser une population restreinte a permis d'établir une statistique exacte.

L'évolution de la population blanche au Congo, subdivisée en Belges et étrangers, depuis le recensement du 1er janvier 1922 jusqu'à celui de 1948, est mise en lumière dans le tableau annexe n° 7. Cette population a presque quintuplé depuis les débuts de l'essor économique²⁶⁰ congolais : d'un total de 9.597 au 1er janvier 1923, elle passe, en effet, successivement à 20.702 au 1-1-1928, à 23.091 au 1-1-1938 et à 43.408 au 1-1-1948, soit, par rapport à 1922, un accroissement de 116 % en 1928, de 141 % en 1940. Pour atteindre 352 % actuellement.

Il est intéressant de rapprocher cette évolution de celle du commerce extérieur, dont la statistique quantitative traduit de façon suffisamment adéquate le développement de l'économie du Congo

Il y a un parallélisme incontestable entre les deux courbes. En d'autres termes, le chiffre de la population blanche, jusqu'à présent, s'est relevé ou abaissé avec le niveau de prospérité économique de la Colonie²⁶¹. Cette concordance est particulièrement frappante au cours de la période d'expansion qui a atteint son sommet en 1929-1930, ainsi qu'au cours de la dépression qui suivit.

²⁶⁰ Cette formule de « l'essor économique » est récurrente dans le document. Elle semble désigner le Ministère Franck. Celui-ci était Libéral. Wigny, lui, était catholique. Faut-il y voir une manière de se concilier l'opinion libérale en reconnaissant son œuvre ?

²⁶¹ C'est la découverte de l'eau chaude ! Puisque les entreprises licencient en cas de crise, le personnel licencié se trouve sans ressource. Or, les gens sans ressources se voient priés de quitter la Colonie. Etonnez-vous, après cela, de voir les courbes économiques et celles de la population européenne aller du même pas puisque, au Congo, le contrat d'emploi donnait en même temps le droit d'établissement, mais que son absence entraînait l'expulsion !

Il est ahurissant de découvrir tout au long de cette partie du Plan, le nombre de constatations faites comme s'il s'agissait de découvertes de phénomènes naturels insoupçonnés, alors que presque tous découlent directement de décisions prises au Ministère des Colonies : volonté d'augmenter dans la population la part des Belges et d'évincer les Anglo-saxons, propagande en faveur de la « stabilisation » par l'établissement en famille, etc... L'entrée du Congo était étroitement surveillée et l'accès en était strictement réglementé. Cela n'empêche pas les fonctionnaires de « découvrir » avec surprise le résultat de leurs propres décisions !

Par contre, la diminution des importations et des exportations au début et à la fin de la guerre n'a pas affecté le rythme d'accroissement de la population blanche. Ce n'est qu'en 1945 que son effectif régresse légèrement, par suite du départ des personnes déplacées du fait de la guerre.

Le peuplement blanc cessera de suivre d'aussi près les fluctuations économiques lorsqu'un nombre croissant de familles se fixera au Congo. Ceci se marquera davantage à mesure que l'économie congolaise sera plus indépendante vis-à-vis des oscillations des principaux marchés mondiaux, parce qu'elle s'orientera vers le développement et le renforcement du marché intérieur.

Section I. — SUBDIVISION PAR PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

Le tableau annexe n° 7 fait apparaître, en outre, la proportion respective des Belges et des étrangers dans la population blanche de la Colonie depuis 1922. On constate ainsi que le pourcentage représenté par nos nationaux dans le total a suivi une progression constante, au détriment de celui des étrangers. Il a passé d'un peu plus de la moitié au début du l'essor économique du Congo, à près des trois quarts actuellement.

Cette évolution constitue un symptôme, tout partiel soit-il, de la part grandissante prise par les Belges dans la mise en valeur du Congo. Ce fait est d'autant plus frappant que le statut international de la Colonie ne lui permet pas de faire de discrimination entre Belges et étrangers. Il arrive même parfois que ces derniers se trouvent favorisés par certaines situations de fait.

Quant à la composition de la population blanche d'origine étrangère et à son évolution depuis 1922, elle est fournie dans le tableau annexe n°8. Le groupe le plus important n'a pas cessé d'être constitué par les ressortissants portugais, qui représentent actuellement 26,35 % du total des étrangers, et sont, par ordre d'importance, suivis par les sujets Britanniques (14,11 %), les Italiens (13,36 %) et les Grecs (12,31 %). Au début de la période envisagée, ces quatre groupes occupaient le même rang d'importance, et leurs pourcentages respectifs étaient les suivants : 17,30, 16,83, 12,60 et 9,11 %.

La totalisation de ces pourcentages, soit 55,84 % pour le début et 66,15 % pour la fin de la période examinée, donne la mesure de la part

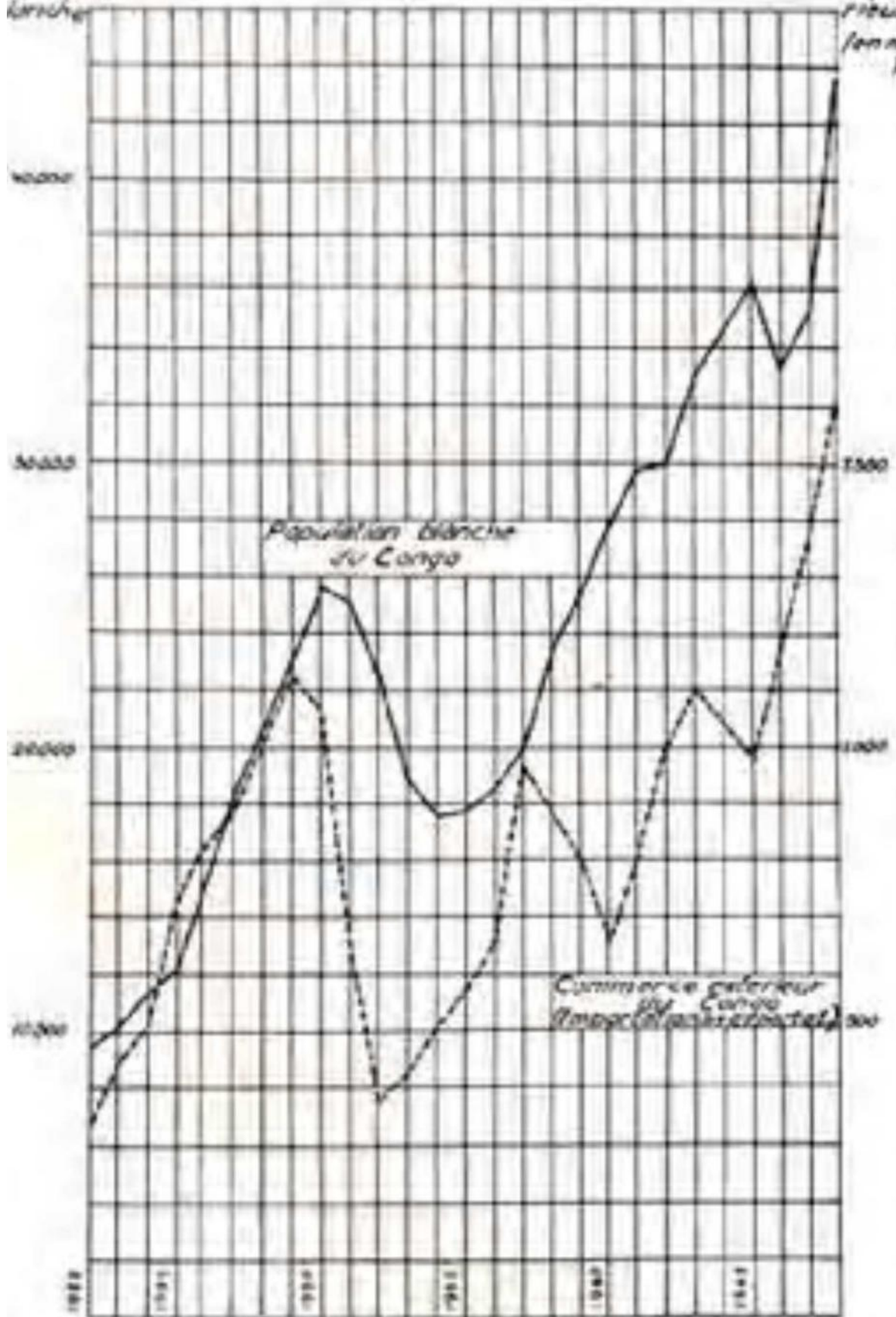


Tableau 10. Évolution de la population blanche et du commerce extérieur du Congo (1939-1954).

croissante que ces groupes occupent dans l'ensemble de la population blanche d'origine étrangère.

Section II. — REPARTITION PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR CATEGORIE

Le tableau annexe n° 9 permet de suivre l'évolution de la composition en hommes, femmes et enfants, de la population blanche depuis 1926.

Il est particulièrement intéressant d'y relever la modification progressive de l'importance de chacun des 2 derniers groupes par rapport à l'ensemble. Le nombre de femmes et d'enfants représentait 25,94 % du total en 1926, 44,88 % en 1938 et 54,94 % en 1947. Cette progression continue traduit la proportion grandissante de familles dans la composition globale. Dans une certaine mesure, c'est un indice de la tendance à la stabilisation de cette population.

Pareille stabilisation, à base familiale, constitue un des facteurs les plus propres à améliorer le rendement économique colonial, puisque ce dernier est dominé par l'impulsion que lui impriment les producteurs européens.

*

La même constatation ressort de l'examen du tableau annexe n° 10, qui permet de comparer la répartition par âge et par catégorie, telle quelle se présentait en 1938 et telle qu'elle existe actuellement.

L'augmentation la plus significative, au cours de la période envisagée, est celle des adultes mariés, par rapport aux célibataires : le pourcentage des premiers, par rapport au total de la population adulte, passe de 57,71 % en 1938 à 67,21 % en 1947, alors que la proportion est respectivement de 42,29 % et de 32,79 % pour les célibataires. La même conclusion se dégage de la comparaison du nombre de femmes mariées autres que missionnaires, qui passe de 4.683 à 10.043, ce qui représente une augmentation de 214 %.

L'analyse des chiffres de ce tableau appelle d'autres considérations

a) La population blanche du Congo est essentiellement une population « active » au sens économique du terme. En effet, les enfants et les vieillards n'y interviennent que dans une proportion relativement faible, alors que les habitants de 25 à moins de 45 ans représentent respectivement 76,98 % et 63,80 % de la population adulte en 1938 et en 1947.

Cette population fait l'objet, à l'origine, d'une rigoureuse sélection. L'entrée dans les carrières coloniales, tant publiques que

privées, est subordonnée à un examen médical. Cette qualité de la population blanche se trouve confirmée par la statistique de mortalité : celle-ci, bien que forcément incomplète puisqu'elle ne peut concerner que les coloniaux résidant en territoire congolais, n'en contient pas moins une indication intéressante : celle du taux de mortalité qui a constamment baissé et atteignait à peine, en 1947, 6,53 ‰. Ce pourcentage paraît particulièrement favorable quand il est mis en regard du taux de natalité qui, pour la population européenne du Congo, a été en progression constante, pour atteindre en 1947, 29,90%.

Voici comment se répartissaient, par province, fin 1947, les coefficients de naissances et de décès survenus dans la population blanche

Si l'on compare le taux de mortalité actuel à la moyenne qu'il atteignait pour les années 1923 à 1927, c'est-à-dire 13,52 ‰, on mesure le chemin parcouru au cours des deux décennies écoulées. Ce résultat est dû, en ordre principal, à l'amélioration progressive des conditions sanitaires offertes aux Blancs, amélioration rendue possible grâce aux progrès de la médecine tropicale et de ses applications, de l'hygiène dans les centres résidentiels, du confort de l'habitation, du confort ménager et, d'une façon générale, grâce à des moyens de lutte de plus en plus efficaces contre les dangers inhérents au climat tropical.

Tableau n° 27 POPULATION BLANCHE COEFFICIENTS DES PROVINCES

	Au 1.1.1948	%	Naissances ‰	Décès ‰
Equateur	2.541	5,86	31,48	5,12
Orientale	6.821	15,72	34,01	7,33
Kivu	4.872	11,23	31,81	5,74
Katanga	13.977	32,18	27,69	7,58
Kasaï	3.112	7,17	29,24	7,07
Léopoldville	12.085	27,84	29,21	5,38
	43.408	100%	29,90 ‰	6,53 ‰

La nécessité de pourvoir, de façon sans cesse accrue, à des améliorations de cet ordre²⁶², est l'une des conséquences essentielles

²⁶² on peut citer à ce propos, un problème de logement, né de l'augmentation rapide de la population depuis la guerre et dont la solution s'avère particulièrement urgente (Note figurant dans le document, page 88à

de la stabilisation progressive du peuplement Blanc au Congo et de la difficulté persistante, pour l'européen, de s'acclimater au milieu tropical particulièrement lors des prolongations inaccoutumées de termes, comme ce fut le cas au cours des circonstances exceptionnelles de la guerre.

b) Voici la répartition de la population blanche, selon l'activité, telle qu'elle ressort du tableau annexe n° 10 au début et à la fin de la période envisagée

Tableau le 28.

	% de chaque catégorie par rapport au total de :		Augmentation en % par rapport au 1-1-1948
	1.1.1948	1-1-1948	
Fonctionnaires et agents de la Colonie	14,38	14,74	55
Missionnaires	24,32	20,79	29
Agents de sociétés et de commerce	44,71	46,34	57
Particuliers, colons et commerçants établis à leur compte	16,59	18,13	65
	100 %	100%	

Les coefficients ci-dessus soulignent la part prépondérante prise par le groupe du personnel des sociétés privées. De plus, on constate une évolution quasi parallèle entre le groupe « fonctionnaires et agents de la Colonie » et le groupe « agents de sociétés et de commerce ». L'augmentation plus forte du groupe « particuliers, colons et commerçants établis à leur compte » correspond à la tendance vers la constitution d'un marché national et la stabilisation du peuplement de race blanche.

Section III. -- REPARTITION PAR PRINCIPALES LOCALITES

Le tableau annexe n° 11 donne, en complément de la documentation fournie, les tableaux précités, les chiffres de la population blanche résidant dans les principales localités du Congo Belge. Les données de ce tableau sont à rapprocher des chiffres fournis par province au tableau n° 27, page 88, d'où il ressort que les chiffres des provinces du Katanga et de Léopoldville représentent ensemble 60 % de la population blanche totale.

CHAPITRE V. LA SANTE.

Section I. — APERÇU HISTORIQUE.

1. — L'occupation coloniale à ses débuts ne se prêtait guère à l'action médicale²⁶³. C'est en 1897 que fut créé à Léopoldville le premier laboratoire du Congo. En 1908, la Colonie comptait 30 médecins et un pharmacien.

Sur les ordres du Roi Souverain, une Ecole de Médecine Tropicale fut créée à Bruxelles en 1906. Des commissions médicales et des missions spéciales furent envoyées sur place. Mais ce ne fut vraiment qu'en 1909 qu'une concentration des efforts fut réalisée par la création d'un Service Médical proprement dit. Ce service fut chargé de centraliser les renseignements, de coordonner les initiatives et d'organiser méthodiquement l'action médicale. Des laboratoires de recherche créés notamment à Elisabethville vinrent s'ajouter à celui de Léopoldville.

Après la guerre de 1914. plusieurs organisations appuyèrent l'action médicale générale : le Foréami (Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale). la Fomulac (Fondation Médicale de l'Université de Louvain), le Cemubac (Centre Médical de l'Université de Bruxelles), et enfin la Croix-Rouge du Congo et le Fonds Social du Kivu.

L'importance de la recherche médicale à la Colonie justifia bientôt et dès 1922, la création d'un service administratif spécialisé en matière d'hygiène publique. Des hôpitaux, de plus en plus nombreux, furent construits par l'Etat, les missions, les sociétés, les organismes philanthropiques. Les dispensaires se multiplièrent. Ils se chiffèrent par dizaines d'abord, par centaines ensuite.

Ces dernières années, plusieurs médecins privés s'établirent au Congo.

2. - En 1920, le Service Médical du Gouvernement disposait de 150 lits pour Européens répartis entre 10 établissements et 3.040 lits pour indigènes répartis entre 34 établissements. En 1947, la situation générale se présentait comme indiqué ci-après Tableau n° 8

²⁶³ On notera un désaccord entre deux des « Piliers » du Congo. Les Missions considéraient au contraire les soins aux malades comme une des meilleures manières d'entrer en contact. EN fait, cette phrase est absurde.

Tableau n° 8

Désignation	Nombre d'établissements	Nombre de lits
<i>Etablissements de médecine générale pour Européens</i>		
Hôpitaux et maternités de l'Etat.	26	479
Autres hôpitaux et maternités subsidiés par l'Etat et privés	48	555
<i>Etablissements de médecine générale pour indigènes</i>		
Hôpitaux et maternités de l'Etat	55	12.204
Dispensaires ruraux de l'Etat	523	} 30.706
Autres hôpitaux et maternités subsidiés par l'Etat et privés	135	
Autres dispensaires ruraux subsidiés par l'Etat et privés	555	
<i>Formations spécialisées pour les soins aux indigènes sommeilleux, lépreux et tuberculeux</i>		
Formation de l'Etat.		1.749
Autres formations		5.421

En 1922, le personnel médical était composé de : 68 médecins, 7 pharmaciens. 71 agents sanitaires. 12 infirmières, 1 dentiste. Depuis lors, il n'a cessé de s'accroître, comme l'indique le tableau suivant

EFFECTIF DU PERSONNEL MEDICAL

	MEDECINS		PHARMACIENS		DENTISTES		AGENTS SANITAIRES AUXILIAIRES MEDICAUX INFIRMIERES RELI- GIEUSES ET LAÏQUES		
	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	Rétribués par l'Etat (1)	Autres (2)	
1925	95	72	8	3	1	1	A.S. etc.	48 97	13 (4) 2
1930	148	133	11	13	1	4	A.S. etc	121 29 (3)	34 183
1935	138	121	5	13	-	3	A.S. etc	158 106	58 -
1940	179	157	2	12	-	5	A.S. etc	198 281	106 -
1945	166	153	3	15	-	13	A.S. etc	159 357	142 (4) 40
1947	184	193	6	21	4	14	A.S. etc	256 384	125 -

(1) Comprend le personnel médical de la Colonie, des districts urbains et, depuis 1935, des missions nationales.

(2) Autres: FOREAMI — FORMULAC — CEMUBAC — FONDS SOCIAL DU KIVU — CROIX ROUGE — MISSIONS PROTESTANTES — SOCIETES PRIVEES — MEDECINS COLONS²⁶⁴

(3) Ce chiffre ne concerne que les infirmières laïques au service du Gouvernement. A ce nombre doit s'ajouter celui des infirmières religieuses desservant les nombreux hôpitaux du Gouvernement

(4) Ce chiffre ne comprend qu'une partie des infirmières laïques ou religieuses au service des organismes privés. A ce nombre doit s'ajouter le chiffre des nombreuses infirmières religieuses ou missionnaires desservant les hôpitaux des Missions.

Le tableau ci-dessus ne mentionne que le personnel médical européen. A ces effectifs, il convient d'ajouter ceux du nombreux personnel auxiliaire indigène.

En 1947, par exemple, ce personnel indigène atteignait le total de — 2.549 auxiliaires indigènes divers rétribués par la Colonie.

²⁶⁴ Un médecin colon est un médecin établi à son compte. « Colon » ne renvoie pas à une profession, mais ç un statut : celui que nous appelons en Europe « travailleur indépendant ».

— 453 auxiliaires indigènes divers pour les Missions et pour le Foreami.

3. — L'enseignement médical fut activement poussé. En 1933, l'Ecole de Médecine Tropicale devint l'Institut de Médecine Tropicale et fut transférée à Anvers. Des écoles du degré inférieur destinées aux Congolais furent installées dans un grand nombre de localités, des écoles du degré moyen ouvertes dans une dizaine de localités. En 1936, une école du degré supérieur fut créée à Léopoldville et, peu après, une autre à Kisantu.

4. — Les campagnes intensives menées entre autres contre la maladie du sommeil, les maladies vénériennes et le pian, appuyèrent l'immense effort fait par l'Etat, les missions, les entreprises privées et les organismes philanthropiques en vue d'améliorer le sort des indigènes.

Section II. — L'ACTION MEDICALE DANS L'AVENIR.

L'amélioration de la santé publique est, dans l'ordre logique, le premier objectif du Plan Décennal. Cette tâche dépasse toutefois le domaine strictement médical ; elle postule l'amélioration des conditions d'hygiène générale, et notamment de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau potable, de l'habitation, de l'habillement, de l'hygiène corporelle. Ces matières font l'objet des chapitres précédents celui-ci est consacré à l'action médicale proprement dite.

PARAGRAPHE I. — ASSISTANCE MEDICALE ET PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES.

1. Malaria et maladie du sommeil.

Au premier plan du programme médical figure la lutte contre deux maladies qui revêtent un caractère endémique avec des incidents épidémiques : la malaria et la maladie du sommeil (trypanosomiase humaine). Elle nécessite la mise en œuvre de tous les moyens dont dispose l'action médicale soit curative, soit prophylactique.

Pour l'une comme pour l'autre de ces maladies, il existe un agent transmetteur; le combat contre l'anophèle et la glossine est essentiel et fera l'objet des campagnes intensives prévues au plan. Mais toutes deux requièrent en outre une action préventive contre le germe causal (le plasmodium et le trypanosome), d'où le recours, non pas à des vaccins comme dans les maladies microbiennes, mais à la chimiothérapie prophylactique. Cette action est d'autant plus

nécessaire que les populations sont, dans leur très grande majorité, atteintes de malaria endémique dans une proportion qui n'est guère inférieure à 50 %, et que la trypanosomiase se présente de telle manière que la chimiothérapie en masse donnera dans certains cas de meilleurs résultats que la recherche de cas individuels.

Pour la malaria, la chimiothérapie prophylactique au moyen de la quinine joue un rôle de premier plan, en raison non seulement de l'efficacité mais aussi de l'abondance de cette substance. Le Congo Belge en est producteur. La chimiothérapie quinique n'exclut d'ailleurs nullement l'emploi dit produits antipaludiques synthétiques. L'action médicale curative est susceptible de sauver des dizaines de milliers de vies humaines chaque année. En matière de paludisme, cette action sera particulièrement utile chez les jeunes enfants et doit être appliquée sur toute l'étendue du territoire. Chez les adultes, elle s'impose principalement là où la malaria est d'origine plus récente, notamment dans les régions d'altitude. Elle aura lieu dans les hôpitaux et dans les dispensaires ruraux car la vulgarisation de l'emploi de la quinine sans un minimum de surveillance médicale n'apparaît pas comme désirable.

Le traitement de la maladie du sommeil peut être entrepris dans les établissements existants mais doit être appliqué, en ordre principal, par des équipes itinérantes chargées du recensement médical des populations rurales. L'extension de la maladie est telle quelle nécessite l'organisation d'un contrôle constant sur environ 50 % du territoire. Au cours des 20 dernières années, l'action médicale a atteint quelque 500.000 malades, qui furent ainsi arrachés à la mort. L'indice d'infection nouvelle est tombé au quart de ce qu'il était il y a vingt ans. Mais la bataille n'est pas gagnée. L'apparition de chimiorésistances nécessite la mise en œuvre de moyens nouveaux et toujours plus puissants.

En plus de l'action esquissée ci-dessus, il est nécessaire de faire l'éducation des populations. La lutte des organismes officiels contre les insectes sera complétée par l'action individuelle des habitants qui doivent apprendre à se préserver et aussi à les détruire.

Enfin, la recherche scientifique doit être développée. Le plan prévoit d'ailleurs une extension considérable du nombre des laboratoires. En raison de la position centrale du Congo Belge dans la zone d'infection et de l'importance du problème de la maladie du sommeil pour nos populations, un Bureau Permanent de la

Trypanosomiase a été créé à Léopoldville. Tous les pays menacés par ce fléau y participent et la collaboration des autorités britanniques, françaises, portugaises et belges y est organisée.

2. --- I tuberculose pulmonaire.

Rare chez les Européens, qui font l'objet d'un contrôle sévère avant leur arrivée, cette affection semble se développer parmi les indigènes, chez qui elle se caractérise par une évolution rapide. Les renseignements qu'on possède quant à son extension replie sont encore imprécis. Il importe aujourd'hui d'étudier de manière approfondie la propagation de la tuberculose dans les diverses régions de la Colonie. La mission Cemubac vient de le faire pour le Maniema et le Kivu. Aussitôt le dépistage terminé, il conviendra de passer au traitement de la maladie et à l'isolement des malades dans des sanatoria appropriés. D'autre part, la vaccination par le B.C.G. doit être généralisée sans retard dans tous les centres où le contrôle est possible.

Rappelons, d'ailleurs, que la lutte contre la tuberculose doit aller de pair avec une politique de logement, d'alimentation rationnelle et d'hygiène en faveur des collectivités indigènes. La tuberculose, il ne faut pas l'oublier, est avant tout une maladie sociale.

3. — Maladies vénériennes.

Après la malaria, elles constituent l'endémie la plus importante de la Colonie. Quoique les cas soient très nombreux, ces maladies ne semblent pas être en progrès. Bien administrés, les traitements se révèlent très efficaces, mais leur application rationnelle se heurte à de nombreuses difficultés, notamment l'insouciance des malades qui abandonnent le traitement dès que les signes apparents de l'infection ont disparu. Seul un service social puissant, organisé, recherchant les malades insouciantes ou récalcitrants, peut assurer une fréquentation régulière des dispensaires. Encore est-il très difficile d'atteindre l'élément instable de la population composé de travailleurs itinérants, de visiteurs, d'insoumis, etc...

Pour lutter efficacement contre les endémies vénériennes, il faut tenir compte de leur mode de propagation. Traiter la population d'un centre urbain ou d'un camp de travailleurs est une entreprise vaine si l'on néglige de traiter la population des villages suburbains ou voisins. Pour être efficaces, les efforts des sociétés privées et de l'état doivent être coordonnés.

4. —Pian.

Cette maladie, bien que très répandue encore, est plutôt en régression. Son incidence sociale est limitée. L'efficacité des traitements est un puissant moyen de propagande en faveur de la fréquentation des hôpitaux.

5. --- Lèpre.

Cette grave maladie, dont l'incidence sociale est considérable, est très répandue. Les recensements effectués jusqu'à présent permettent de conclure que le nombre des lépreux atteint au moins 60.000. Le traitement étant peu efficace, il est essentiel de pouvoir isoler les contagieux dont le nombre actuel atteint environ vingt mille.

Il existe déjà de nombreux villages agricoles destinés à l'isolement des lépreux: mais leur organisation devrait être améliorée. Il faudrait notamment séparer les enfants des parents et prendre les dispositions permettant de leur assurer une éducation complète à l'abri de la contagion. Dès à présent, on s'efforce de donner aux malades isolés les conditions d'une existence normale. Il conviendrait de perfectionner encore cette organisation de manière à donner aux malades l'impression de se trouver dans un village ordinaire avec des services sociaux développés (groupements sportifs, récréatifs, etc...)

6. -- Affections des voies respiratoires.

La pneumonie et la broncho-pneumonie prennent chez le noir une tournure dangereuse due principalement à une sensibilité particulière au pneumocoque. La mortalité due au pneumocoque, était de 21,5 % en 1930, de 8.44 % en 1947. Le traitement par les sulfamides ou la pénicilline permet d'augurer pour l'avenir une nouvelle baisse de la mortalité due à cette maladie.

7. — Dysenterie amibienne, helminthiases, bilharzioses.

La dysenterie amibienne est très répandue, surtout dans les agglomérations. Quoique rarement mortelle, elle a un effet débilitant qui entraîne une incidence sociale qu'on aurait tort de négliger. Outre les campagnes de dépistage et le traitement des malades identifiés, c'est surtout vers l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, l'éloignement des déchets et la lutte contre les mouches, qu'il convient d'orienter les efforts.

Il en va de même pour les helminthiases, très répandues dans tout le Congo, et la bilharziose qui sévit dans certaines régions.

8. -- Filarioses.

La destruction des vecteurs par l'emploi d'insecticides est le meilleur moyen de combattre ces affections très répandues et

socialement assez graves parce qu'elles provoquent l'impotence (éléphantiasis) et la cécité par onchocercose.

9. — Affections de l'appareil digestif.

En dehors des helminthiases et de la dysenterie, les indigènes sont aussi particulièrement sensibles aux affections de l'appareil digestif, en raison d'habitudes alimentaires défectueuses et du manque d'hygiène générale. La dysenterie bacillaire notamment, est pour eux une affection meurtrière et prend fréquemment une allure épidémique. Le taux élevé de la mortalité infantile est dû en grande partie aux affections du tube digestif résultant d'une alimentation anti-hygiénique ou insuffisante. On s'efforcera donc de développer chez les populations la pratique de l'hygiène et le souci d'une alimentation rationnelle.

10. — Affections mentales.

Les affections mentales sont assez fréquentes pour justifier la création de Centres de traitements spécialisés (Asiles, Centres de rééducations, etc...)



En résumé, pour combattre les maladies endémiques et autres, il y a lieu de mettre en œuvre un plan d'ensemble comportant

- 1°) des campagnes de dépistage et de traitements;
- 2°) l'application de la chimio-prophylaxie individuelle et collective
- 3°) des campagnes de désinsectisation (lutte contre les vecteurs ou contre hôtes intermédiaires);
- 4°) des campagnes d'éducation;
- 5°) l'installation de constructions hospitalières générales et spéciales (Hôpitaux - dispensaires - lazarets - sanatoria - pavillons spéciaux asiles, etc...)
- 6°) la construction de laboratoires, d'écoles, de dépôts pharmaceutiques.

Une entreprise d'une telle ampleur ne peut être assurée du succès qu'à la condition d'être menée avec méthode et continuité, ce qui implique une parfaite coordination des efforts et une coopération systématique de tous les organismes ou institutions intéressés au progrès de la Colonie. On trouvera plus loin l'exposé de ce programme de coopération.

PARAGRAPHE II ; PROTECTION MEDICALE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Quoique, dans certaines régions, la natalité parmi les indigènes soit insuffisante et que le bilan démographique y soit déficitaire, il n'en est pas de même dans l'ensemble du territoire.

Aucune statistique rigoureusement exacte n'a pu encore être établie pour l'ensemble de la population concernant la natalité et la mortalité annuelles de la population indigène.

La population était estimée au Congo Belge au 31-12-47 à :

Hommes	3.122.571
Femmes	3.274.636
Garçons	2.250.876
Filles	2.113.270
	<hr/>
	10.761.353

La population extra-coutumière représentait dans ce total :

Hommes	673.895 (
Femmes	459.303 (
Garçons	281.529 (soit 15,58 %.
Filles	262.720 (
	<hr/>	
	1.677.443	

La population coutumière

Hommes	2.448.676 (
Femmes	2.815.333 (
Garçons	1.969.351 (soit 84,42 %
Filles	1.850.550 (
	<hr/>	
	9.083.910	

La natalité est différente dans les milieux coutumiers et dans les milieux extracoutumiers: elle est en général supérieure dans les milieux coutumiers. Le taux de la natalité peut être estimé dans l'ensemble à 31,50 pour mille.

La mortalité varie, elle aussi, dans les deux milieux : elle est plus faible dans les milieux extracoutumiers. Pour l'ensemble, on peut en fixer le taux à 25 pour mille.

La balance générale est donc favorable, mais l'écart entre les deux taux est trop faible pour une population primitive plus délicate que celle des pays civilisés.

Parmi les causes de l'état actuel de la population, il est hors de doute que la mortalité chez les nourrissons joue un rôle de premier plan ; mais ce facteur important n'est pas le seul ; il faut signaler aussi le taux élevé de la mortalité fœtale, la fréquence des accidents de l'accouchement et la mortalité de la première enfance.

Quelle est l'influence exacte de chacun de ces facteurs ? Nous ne possédons à ce sujet aucune statistique générale, encore que les enquêtes partielles ne laissent aucun doute sur leur importance et notamment sur le taux excessif de la mortalité du nourrisson et des enfants de 0 à 2 ou 3 ans. Les rapports du Foréami tendent à démontrer que les enfants qui ne bénéficient pas des consultations de nourrissons meurent, au Kwango, dans la proportion d'environ 17 %, au cours de la première année. Parmi ceux qui bénéficient de ces consultations, la mortalité est deux fois moindre.

L'action entreprise dans toute la Colonie durant l'année 1946 a atteint, avec plus ou moins de régularité, 93.000 enfants de 0 à 2 ou 3 ans, avec une moyenne de présences aux consultations de 47.000, soit 50 %. Le nombre d'inscrits ne dépasse pas le 1/4 du nombre probable des enfants vivants et âgés de 0 à 2 ans.

L'action en faveur des femmes enceintes et des accouchées se développe d'une manière satisfaisante mais elle est encore insuffisante: en 1946, sur la base de 30 ‰ de natalité, on a compté environ 322.830 grossesses arrivant à terme et au moins 35.000 grossesses à fin malheureuse. Durant cette année, les formations sanitaires de toute nature ont observé 59.411 grossesses; 43.620 accouchements d'enfants vivants ont eu lieu dans les maternités. De plus, 4.428 cas de mortinatalité et d'avortement (1.955 + 2.473) ont été observés. Ainsi, l'action médicale a atteint 18 à 19 % des cas de grossesses et 13 à 14 % des femmes enceintes ont été soignées d'une manière effective et continue.

Enfin, l'action médicale s'est occupée aussi des enfants de 2 à 5 ans. Les premiers centres médicaux de pédiatrie viennent d'être organisés à la Colonie.



Il faut créer au Congo une œuvre médicale africaine pour la protection de la mère et de l'enfant. Cette œuvre doit réunir les représentants du Gouvernement et des organismes privés. Sans être un service gouvernemental, elle sera en relation suivie avec la Direction Générale des Services Médicaux. Elle s'inspirera des principes qui président à l'organisation et au fonctionnement de l'Œuvre Nationale de l'Enfance en Belgique. Ses attributions consisteront à coordonner, guider et développer toutes les organisations publiques et privées qui ont pour but la protection médicale de la mère et de l'enfant. Elle disposera de crédits quelle distribuera aux formations qui s'engageront à observer ses directives.

L'Œuvre de la Mère et de l'Enfance Indigènes (O.M.E.I) déjà existante, paraît qualifiée pour servir de base à l'organisation nouvelle.

La protection médicale des mères et des enfants doit être développée dans quatre domaines : 1) consultations prénatales ; 2) création de maternités 3) consultations post-natales ; 4) centres de pédiatrie.

1. — Consultations prénatales.

Les consultations prénatales auront lieu dans des hôpitaux ou des maternités pourvus d'un personnel médical européen qualifié.

Déjà instituées dans de nombreuses formations sanitaires, ces consultations doivent être multipliées et leur fréquentation doit être encouragée par la distribution de divers objets utiles et par une propagande persuasive dans les milieux indigènes.

Les locaux nécessaires à ces consultations comportent au minimum une salle d'attente et une salle d'examen équipées pour l'examen gynécologique. Des fichiers appropriés devront être tenus à jour.

Outre les affections obstétricales, le médecin s'occupera plus spécialement de l'état de nutrition de la mère, des affections vénériennes et du paludisme.

La surveillance prénatale sera facilitée, durant les dernières semaines de la grossesse, par l'utilisation de caravansérails situés à proximité des hôpitaux et des maternités, où les futures mères attendront le moment de l'accouchement.

2. — Les maternités.

Il est hautement souhaitable de multiplier le nombre des maternités, lesquelles constituent, outre leur destination propre, des centres d'attraction pour les consultations prénatales et post-natales.

Des maternités devraient aussi être établies dans tous les hôpitaux des zones rurales et des centres. On peut admettre toutefois que, dans les très grands centres, elles forment des établissements à part. On admettra aussi que des maternités soient établies dans les missions religieuses et dans tous les autres établissements disposant au moins d'une accoucheuse européenne diplômée.

Chaque maternité devrait être doublée de locaux (caravansérail) destinés à recevoir les femmes qui attendent le moment de l'accouchement.

Le nombre de lits d'une maternité doit être calculé d'après le nombre moyen probable des accouchements en comptant que chaque accouchée séjournera au minimum 5 et, au maximum 10 jours à la maternité après l'accouchement.

3. -- Consultations post-natales.

Au Congo, les consultations post-natales, bien qu'essentiellement destinées aux soins des nourrissons, doivent être mises à profit en vue d'apprendre aux mères les rudiments indispensables de la puériculture. Ces consultations, dont le nombre est insuffisant, devraient prendre une grande extension et revêtir un caractère de plus en plus médical. Pour chacune d'elles, on aura recours aux services d'au moins une infirmière européenne diplômée, agissant conformément aux instructions d'un médecin.

Ces consultations devraient en principe être réservées aux enfants de 0 à 2 ans ; les statistiques feront la distinction entre les enfants de 0 à 1 an, et ceux qui ont de 1 à 2 ans. Un règlement général déterminera les soins et particulièrement les actes médicaux que ces consultations devront comporter.

4. -- Centres de pédiatrie.

Des centres de pédiatrie spécialement destinés aux enfants de 2 à 5 ans devraient être installés sans retard et tout d'abord dans les cités indigènes des grandes et moyennes agglomérations. A partir de 5 ans, les enfants devraient bénéficier de l'inspection médicale scolaire.

Après le stade de l'alimentation au lait maternel, les enfants indigènes ne peuvent généralement bénéficier d'un régime comportant l'utilisation de lait animal. Il est indispensable de rechercher les moyens propres à remédier à cette carence.

Section III. -- LES REALISATIONS PROJETEES.

L'importance des besoins exposés ci-dessus nécessite la collaboration de toutes les organisations existantes, quelles soient gouvernementales, para- gouvernementales ou privées. Il appartient au Gouvernement de coordonner leurs efforts, de les guider et de les soutenir. Il faut rendre hommage aux résultats magnifiques obtenus jusqu'ici par l'initiative privée. Le Gouvernement s'abstiendra de se substituer à elle : il n'interviendra qu'à sa demande ou lorsqu'elle se sera avérée insuffisante.

Les trois tableaux, établis par province, qu'on trouvera en annexe, synthétisent le Plan Médical du Gouvernement.

Quant aux Plans des organismes paragouvernementaux et privés, il n'a été possible de donner qu'un aperçu général.

PARAGRAPHE I. - LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL.

Le programme du Gouvernement tend à répondre aux besoins qui viennent d'être exposés.

Il renforce l'assistance médicale par la construction d'hôpitaux et de dispensaires;

il prévoit la création d'établissements spéciaux pour certains groupes de malades, notamment les lépreux, les tuberculeux, les aliénés, les incurables,

il améliore l'efficacité et la rapidité de l'action par l'achat de matériel de transport qui acheminera les malades vers les centres hospitaliers,

il organise la lutte contre les vecteurs de maladies et notamment les insectes par des «Campagnes intensives»;

il se soucie de la protection de la mère et de l'enfant en consentant un crédit massif à l'Œuvre qui sera créée à cette fin;

il favorise le développement de la recherche scientifique par la création de 4 nouveaux laboratoires et par l'amélioration des laboratoires existants;

il se préoccupe des problèmes d'hygiène publique qui seront mieux étudiés dans des laboratoires spéciaux

il comporte l'établissement de trois stations climatériques à l'usage des Européens fatigués par le climat des zones de basse altitude:

il permettra la construction des habitations nécessaires au personnel européen et indigène desservant les nouveaux centres hospitaliers

enfin, il prévoit des crédits spéciaux pour la formation du personnel médical chargé de ces centres. Ces crédits ont été extraits du Plan Médical et ont été inscrits dans le Plan de l'Enseignement. Le total prévu pour l'Enseignement médical est de 62.600.000 frs.

Afin de mieux marquer ce que le Plan Décennal consacre, d'une part à la population rurale coutumière, composée presque exclusivement d'indigènes, et d'autre part, à la population des centres, composée d'indigènes extracoutumiers et d'Européens, deux divisions ont été établies : l'une se rapportant aux zones rurales, l'autre aux centres. Une petite part seulement des crédits est réservée à des constructions relevant de la Direction Générale des Services Médicaux. Ces constructions sont : un dépôt central médical et pharmaceutique, un bâtiment destiné à abriter des activités assumées en vertu d'engagements internationaux et un guest-house qui hébergera des savants et des médecins stagiaires.

Pour assurer l'exécution du Plan une plus grande souplesse et l'adapter aux ressources en matériel et en personnel, aux possibilités financières et aux nécessités d'une politique conjoncturale des dépenses publiques, il a été jugé utile de le diviser en tranches de priorité, ce qui n'implique évidemment pas dans l'esprit de ses auteurs qu'il ne faille pas l'exécuter intégralement dans un délai de dix ans.

Ce Plan Décennal comporte avant tout d'importants investissements dont les répercussions sur le Budget Ordinaire de la Colonie seront considérables et doivent être calculées avec la plus grande précision possible. Les pages suivantes traiteront successivement des investissements à prévoir et de leur incidence sur le Budget Ordinaire.

I. — LES INVESTISSEMENTS.

Ils peuvent se répartir en trois catégories :

A. Investissements destinés à la Direction Générale des Services Médicaux ;

B. Investissements à effectuer dans les grands centres ;

C. Investissements à effectuer dans les zones rurales.

A. — Investissements destinés à la Direction Générale des Services Médicaux.

De cette Direction Générale doivent dépendre les bâtiments nécessaires à l'exécution d'engagements internationaux : Bureaux africains de la Tsé-tsé et de la trypanosomiase et, éventuellement, un Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.). Les dépenses qu'entraînera la construction de ces bâtiments dépasseront les sommes prévues ci-après. Toutefois, les autres pays participant à l'activité de ces organismes séant engagés à payer leur quote-part, ces sommes représentent la dépense qui sera effectivement à charge du Congo Belge. A cela vient s'ajouter le coût de la construction d'un Dépôt Central Médical et Pharmaceutique (D. C. M. P).

De plus, il y a lieu de prévoir la construction d'un guest-house pour savants étrangers, professeurs d'Université, médecins stagiaires et étudiants.

B. --- Investissements à effectuer dans les Grands Centres.

1. Il est parfois malaisé de faire le départ entre les grands centres et les zones rurales. Cette division est cependant indispensable à la clarté de l'exposé. On trouvera ci-après l'énumération des chefs-lieux considérés comme des centres grands ou moyens, les autres chefs-lieux de territoires étant considérés comme chefs-lieux de zones rurales. Parmi les 123 territoires du Congo Belge. 29 ont pour chef-lieu un centre grand ou moyen. Dans 19 d'entre eux, le Service Médical est assuré directement par le Gouvernement ; dans les 10 autres par des organismes distincts de lui. (Il sera question plus loin des 94 autres territoires). Le tableau suivant donne, par province, la répartition de ces chefs-lieux

Dans chacun de ces centres, il est prévu un hôpital pour indigènes et un autre pour Européens. Les hôpitaux gérés directement par l'Etat sont déjà construits, sauf celui de Luluabourg que l'on construit actuellement et le nouvel hôpital pour indigènes qui doit encore être construit à Léopoldville. Plusieurs d'entre eux nécessitent des agrandissements ou des améliorations.

De nouveaux laboratoires de bactériologie ou d'hygiène publique doivent être créés. Certaines installations existantes devront être améliorées. Il y a lieu notamment de construire de toutes pièces deux laboratoires, l'un à Luluabourg et l'autre à Costermansville ; il

faut, en outre, reconstruire ceux d'Elisabethville et de Stanleyville, aussi ces deux derniers sont-ils prévus comme nouveaux établissements à construire.

REPARTITION DES CENTRES.

Tableau n°10.

Provinces	Nom du Centre	Etat	Privés	Nom des occupants privés
Léopoldville	Boma	1		Otraco
	Matadi	1		
	Thysville		1	
	Léopoldville	1		
	Kikwit	1		
Kasaï	Luluabourg	1		Fominière
	Lusambo	1		
	Tshikapa		1	
	Port-Franqui	1		
	Luebo	1		
Equateur	Coquilhatville	1		
	Libenge	1		
	Lisala	1		
Orientale	Stanleyville	1		Vicikongo Kilo-Moto
	Buta	1		
	Niangara	1		
	Paulis	1		
	Aketi		1	
	Watsa		1	
Kivu	Bukavu	1		C.F.L.
	Kindu		1	
	Kasongo	1		
Katanga	Elisabethville	1		U.M.H.K.
	Jadotville		1	
	Albertville	1		U.M.H.K.
	Kolwezi		1	
	Mitwaba		1	Simkat
	Manono		1	Géomines
	Kamina		1	B.C.K.
		TOTAL	19	10

Des établissements spéciaux au bénéfice des tuberculeux, des aliénés ou des incurables seront édifiés.

Trois stations climatériques seront ouvertes au Kivu, à Kisantu et à Moanda.

Le programme comporte aussi la construction habitations pour le personnel européen (personnel Etat et infirmières religieuses) et pour le personnel indigène.

On trouvera ci-après un tableau présentant, dans l'ordre de sa réalisation, le programme d'équipement médical de la Direction Générale des Services Médicaux et des Centres.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT MEDICAL DES CENTRES.

(y compris la Direction de Léopoldville)

Tableau n° 11

	PRIORITE I		PRIORITE II		PRIORITE III	
	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)
Dépôt Central médical et pharmaceutique	1	25.000	—	—	—	—
Bâtiment international	1	5.000	—	—	—	—
Guest-House	1	5.000	—	—	—	—
Hôpitaux Européens :						
nouveaux	3	9.000	2	16.000		
anciens	5	7.000	4	8.000	1	4.000
Hôpitaux Indigènes						
nouveaux	3	102.000	—	—	—	—
anciens	10	38.000	2	8.000	2	40.000
Dispensaires						
nouveaux	7	7.000	1	1.000	—	—
anciens	3	1.500	—	—	7	3.500
Laboratoires de bactériologie						
nouveaux	4	39.000	1 (1)	5.000	—	—
anciens	1	7.000	1	2.000	1	4.000
Laboratoires d'hygiène	7	13.000	2	3.500	—	—
Etablissements spéciaux						
Tuberculeux	6	30.000	—	—	4	
Allénés	1	5.000	4	30.000	2	
Incurables	—	—	—	5.000	6	
Stations climatiques	—	—	1	—	2	5.500
Habitations pour :						
personnel européen	101	51.750	21	10.500	18	9.000
religieuses	110	11.000	44	4.400	58	5.800
indigènes	610	30.500	280	14.000	280	14.000
Total		386.750		106.900		133.800

(1) 2me branche du laboratoire de Luluabourg.

C — investissements à effectuer dans les zones rurales.

Des 123 territoires à desservir médicalement, 29 ont fait l'objet du sous-titre « Investissement dans les grands centres ». Les 94 autres ne sont pourvus que de chefs-lieux modestes et sont traités sous la présente rubrique. A ces 94 chefs-lieux de territoires, il y a lieu d'ajouter 7 postes qui ne sont pas chefs-lieux de territoires, mais qui seront pourtant dotés chacun d'un hôpital rural, soit au total 101 postes à desservir. Outre les installations hospitalières des chefs-lieux, il faut également prévoir dans chacun des territoires, l'occupation médicale de l'intérieur.



Une partie des chefs-lieux et de l'intérieur sont occupés ou sont destinés à être occupés par des organismes autres que le

Gouvernement lui-même. Le tableau suivant donne le détail de cette occupation par ces organismes privés ou parastataux.

OCCUPATION MEDICALE EN ZONES RURALES PAR D'AUTRES ORGANISMES QUE LE GOUVERNEMENT.

Tableau n° 12

Organisme assurant l'occupation	Région	Chefs-lieux de territoires occupés	Installation à l'intérieur des territoires
Foreami	Kwango	4	6
Forminière	Kasaï	1	2
Fomulac	Bas-Congo	1	1
Vicongo	Province Orientale	—	1
Fonds social du Kivu	Kivu	1	1
Fonds du Bien-Etre Indigène	Province de: Léopoldville	1	1
	Kasaï	—	1
	Equateur	—	1
Total :		8	14

Il en résulte que le Gouvernement a la charge de $101 - 8 = 93$ centres d'hospitalisation qui se répartissent en 86 chefs-lieux de territoires et 7 autres postes. Dans ces 93 postes, 42 hôpitaux doivent être construits de toutes pièces ou doivent être reconstruits entièrement: dans 50 d'entre eux, les installations sont à améliorer ou à agrandir. Ces 93 hôpitaux ruraux sont classés comme suit en priorité I, II, III

	Priorité I	Priorité II	Priorité III
Nouveaux	29	9	5
Anciens	34	16	—
	63	25	5



Les dispensaires de l'intérieur sont généralement construits à charge des Caisses Administratives de Chefferies. Toutefois, dans certaines régions, les C. A. C. sont pauvres. Aussi a-t-il été jugé utile de prévoir la construction d'un certain nombre de dispensaires à charge du Gouvernement.

On peut estimer que chaque territoire doit être pourvu d'au moins 4 dispensaires. Le nombre de ceux-ci serait donc, au minimum, de $123 \times 4 = 492$. Un certain nombre de ces dispensaires sont déjà

construits en matériaux définitifs ; d'autres seront édifiées par les C. A. C. Il est suffisant de prévoir à charge du Gouvernement 90 en priorité I et 90 en priorité III.



La création d'établissements de cure a été décidée, en ordre principal, pour les lépreux, et en moins grand nombre, pour les tuberculeux. Peut-être faudra-t-il plus tard rapprocher des grands centres les établissements pour tuberculeux. Quant aux lépreux, on estime que 13.000 d'entre eux doivent encore être hébergés aux frais du Gouvernement ; un crédit de 130.000.000 francs répartis en trois rangs de priorité, est destiné à ces travaux.



Le Plan prévoit l'acquisition de matériel de longue durée. Il s'agit notamment, en priorité I, de 180 ambulances, soit environ 2 par territoire ; celles-ci s'ajoutant à celles qui existent déjà. En priorité II et III 180 ambulances de remplacement. Le Plan prévoit aussi l'acquisition de huit bateaux et d'autres installations de longue durée comme, par exemple, des appareils de R. X.



Il prévoit encore des crédits pour campagnes de prophylaxie (désanophélisation au D. D. T., produits chimiques, matériel divers, personnel spécial). Ces campagnes ne seront pas seulement organisées dans les milieux ruraux, mais également dans les milieux urbains.



La protection de la mère et de l'enfant est déjà assurée en grande partie par les Centres Médico-chirurgicaux et hôpitaux centraux. Toutefois, il convient de prévoir un important supplément destiné notamment à doter les missions religieuses de matériel et à créer de nouveaux centres de pédiatrie.

Le tableau ci-après reprend les diverses réalisations qui seront poursuivies en zone rurale, à charge du budget de la Colonie

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT MEDICAL DES ZONES RURALES A CHARGE DE LA COLONIE.

Tableau n° 13.

	PRIORITE I		PRIORITE II		PRIORITE III	
	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)	Nombre	valeur (en 1.000 Frs)
Centres médico-chirurgicaux :						
nouveaux	29	203.000	9	63.000	5	35.000
anciens	34	115.000	16	54.250	—	—
Dispensaires	90	22.500	—	—	90	22.500
Habitations pour :						
Européens	291	145.000	49	24.500	30	15.000
Indigènes	1.386	69.300	500	25.500	622	31.160
Etablissements spéciaux pour :						
Lépreux	7.725 (1)	77.250	2.950	29.500	3.000	30.000
Tuberculeux	—	—	6	30.000	—	—
Matériel de longue durée	—	—	—	13.500	120	24.000
Transport	180 + 5 (2)	38.500	60 + 3 (3)	—	—	—
Autre	—	27.500	—	13.500	—	27.440
Campagnes intensives	—	72.000	—	12.000	—	24.000
Protection de la Mère et de l'enfant	—	100.000	—	—	—	—
Totaux :		871.050		265.520		209.100

(1) Nombre de malades : compter environ 400 à 500 lépreux par établissement.

(2) 180 ambulances — 5 embarcations

(3) 60 ambulances — 3 embarcations

D. — Programme complet des investissements.

Le programme complet des investissements à effectuer par la Colonie peut être résumé comme suit

RECAPITULATION GENERALE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS A CHARGE DE LA COLONIE (en milliers de francs)

Tableau n° 14.

	Priorité I	Priorité II	Priorité III	Total
Equipement des centres	386.750	106.900	133.800	627.450
Equipement rural	871.050	265.250	209.100	1.345.400
Total	1.257.800	372.150	342.900	1.972.850

On voudra bien se reporter au tableau de développement annexé à ce document pour trouver la répartition par province des investissements indiqués ci-dessus.

II. — LES CHARGES RECURRENTES.

Ces charges comprennent l'entretien des bâtiments et du matériel, les frais de personnel blanc et indigène, ainsi que les frais de fonctionnement. Ces divers postes ont été évalués d'après le total à charge de la Colonie, indépendamment de leur imputation budgétaire. Les calculs ont été effectués sur une base forfaitaire et supposent une marge d'approximation.

A supposer réalisée l'entièreté du programme d'investissements, les frais récurrents seraient de :

	(en millions de francs)
Pour la priorité I.	400
Pour la priorité II.	106
Pour la priorité III.	128

Total : 634 par an

On trouvera ci-après la répartition normale de ces dépenses au cours de la période décennale.

(EN MILLIERS DE FRANCS)

Tableau n° 15

	PRIORITE I	PRIORITE II	PRIORITE III	PROGRAMME TOTAL
1ère année	40.000	11.000	12.800	63.800
2ème année	80.000	22.000	25.600	127.600
3ème année	120.000	33.000	38.400	171.400
4ème année	160.000	44.000	51.200	255.200
5ème année	200.000	55.000	64.000	319.000
6ème année	240.000	66.000	76.800	382.800
7ème année	280.000	77.000	89.600	446.000
8ème année	320.000	88.000	102.400	510.400
9ème année	360.000	99.000	115.200	574.200
10ème année	399.127,5	105.171,25	127.711,75	632.545,50

PARAGRAPHE II — LES PROGRAMMES DES ORGANISMES PARA-GOUVERNEMENTAUX ET PRIVÉS.

Il est malaisé sinon impossible de chiffrer avec exactitude la dépense que représentera l'exécution des programmes prévus par les missions et les sociétés, concernant leurs hôpitaux et leurs innombrables dispensaires disséminés sur l'étendue du territoire. Une enquête permet toutefois d'évaluer à environ 800 millions les dépenses d'investissements afférentes à ces programmes, sommes qui viennent s'ajouter aux chiffres du programme gouvernemental proprement dit.

Quant aux dépenses récurrentes, elles peuvent être évaluées à 3 milliards pour la décade.

Section IV. — LES LABORATOIRES CENTRAUX DE BIOLOGIE.

Dans d'autres parties du prescrit ouvrage est évoquée la nécessité de développer des laboratoires pour les recherches relevant de diverses disciplines: agriculture, botanique, géologie, chimie. Ces laboratoires seront créés et gérés par la Colonie.

D'autres laboratoires seront organisés à l'initiative d'organismes privés et pourront éventuellement être agréés par l'Etat : il s'agit notamment de ceux qui auront pour objet le contrôle du conditionnement des produits.

De son côté, l'institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, qui a pour mission de coordonner les efforts scientifiques, d'assister les organismes existants et de créer là où il n'en existe pas encore, s'intéressera aux diverses activités qui se manifestent dans ce domaine. C'est ainsi que l'Irsac a accepté de poursuivre les recherches scientifiques en matière d'alimentation et de nutrition des indigènes.

Dans l'ensemble de l'équipement scientifique du Congo, une place spéciale doit être réservée aux Laboratoires de Biologie humaine ou animale. Ils font l'objet des propositions qui suivent.

Pour la médecine humaine, la Colonie est dotée, dès à présent, de six laboratoires principaux situés à Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Bilukwa, Lubero et Elisabethville ainsi que de petits laboratoires d'hygiène à Boma, Matadi, Léopoldville et Elisabethville. Le programme médical exposé ci-dessus prévoit la création de deux nouveaux laboratoires provinciaux à Costermansville et Luluabourg.

Ces laboratoires médicaux se divisent en deux catégories

1. — Ceux dont l'activité est consacrée, en ordre principal, à la recherche scientifique et accessoirement à des analyses cliniques, tant à cause des nécessités locales, que pour se procurer les matières qui serviront de base à leurs recherches.

2. - Les laboratoires pour lesquels la recherche scientifique n'est qu'un but accessoire.

Il n'en sera pas longtemps question dans le présent exposé, puisqu'ils font l'objet de programmes particuliers. Qu'il suffise donc, à leur sujet, de retenir ce qui suit : les laboratoires de parasitologie de Coquilhatville, de Costermansville et de Luluabourg (à construire) seront dotés d'un outillage scientifique leur permettant d'effectuer des recherches ; les laboratoires spéciaux de Lubero et de Bilukwa feront des recherches scientifiques sur la peste ; les laboratoires d'hygiène publique de Matadi et de Boma pourront entreprendre des recherches notamment sur les ecto-parasites et d'autres matières d'hygiène publique ; quant aux laboratoires d'hygiène publique de Léopoldville

et d'Elisabethville, ils doivent être intégrés dans le programme général que nous allons développer.

PARAGRAPHE I — ORGANISATION DES LABORATOIRES CENTRAUX.

Pour des raisons techniques, géographiques et de pathologie locale, le Congo doit être pourvu d'au moins trois laboratoires destinés à la recherche scientifique dans tous les domaines : bactériologie, virologie, parasitologie, anatomie, histologie, toxicologie etc... Il est avantageux, en effet de centraliser la production et la recherche dans des laboratoires centraux et de grouper les différentes disciplines de la biologie à l'instar des Instituts Pasteur.

A cette fin, on se propose d'aménager à Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville, trois laboratoires centraux comportant, outre la section médicale, une section vétérinaire et une section de chimie biologique. Chacun de ces laboratoires centraux pourra être complété par un laboratoire mobile léger destiné à assister les missions prophylactiques et les formations chimiques de l'intérieur.

On centralisera, dans ces trois laboratoires, toutes les activités qui sortent du cadre des analyses courantes et l'on répartira entre eux les activités de production et de recherche. Certaines disciplines exigent un outillage très spécial qu'il y aura lieu de réserver à tel ou tel laboratoire central plus particulièrement chargé de certains travaux et disposant des services du spécialiste intéressé. On pourra, par exemple, répartir les activités spéciales comme suit:

Léopoldville	Service de la trypanosomiase Service de la rage
Stanleyville	Service de la fièvre jaune Service de la B.C.G.
Elisabethville	Service du vaccin antivariolique

Il est évidemment difficile dévaluer avec précision les besoins auxquels auront à faire face ces trois laboratoires centraux. Pourtant les quelques observations suivantes permettent de se faire une idée

1°) le nombre d'analyses demandées au laboratoire médical de Léopoldville est passé de 17.000 en 1937 à 67000 en 1947 et ce montant reste nettement en-dessous des besoins;

2°) de nombreux produits biologiques ont dû être commandés à l'étranger, par suite de l'excès de la demande;

3°) la production du B.C.G., encore inexistante devra être organisée en vue de la vaccination de certaines populations indigènes;

4°) le procédé Bordet-Wasserman²⁶⁵, pour la lutte antivénérienne, est de plus en plus répandu; la demande s'accroît sans cesse. A Léopoldville, on fait déjà plus de 1.500 réactions par semaine et ces chiffres devraient être doublés

5°) les autopsies doivent être systématisées afin d'améliorer les données de l'histopathologie;

6°) il importe d'organiser le contrôle des médicaments;

7°) en matière vétérinaire, le programme à longue échéance, développé ailleurs, imposera aux laboratoires un effort considérable.

PARAGRAPHE II — COMPOSITION DES LABORATOIRES CENTRAUX

Chacun des trois laboratoires centraux comportera

une section médicale;

une section vétérinaire;

une section de chimie;

des annexes (salle d'autopsie, pavillon pour l'inoculation et l'observation des animaux, élevages,, magasins, ateliers, etc..)

Au cours de la présente décade, le laboratoire central de Léopoldville devra comporter le personnel européen suivant, auquel viendra s'ajouter un personnel supplémentaire nécessaire pour des activités spéciales.

1. Dispensaire et analyses cliniques 2 médecins 2 techniciens

2. Bactériologie 2 médecins 2 techniciens

3. Histopathologie 2 médecins 2 techniciens

4. Parasitologie 2 biologistes 2 techniciens

5. Médecine vétérinaire 2 médecins 3 techniciens

6. Chimie 1 chimiste 2 techniciens

7. Activités spéciales 1 médecin 1 technicien

7. Divers 1 secrétaire

²⁶⁵ Il s'agit d'un test de dépistage de la syphilis.

1 comptable
1 artisan mécanicien et électricien.
1 agent chargé du contrôle des élevages.

Le personnel indigène peut être évalué à : 15 auxiliaires diplômés (sous statut), 50 travailleurs divers

Les laboratoires centraux d'Elisabethville et de Stanleyville ne prendront pas le même développement. Le personnel européen proposé pour ces deux laboratoires centraux, en 1959, est de 10 médecins, 2 pharmaciens. 2 chimistes. 3 vétérinaires. 21 techniciens et 8 divers; le personnel indigène de 20 auxiliaires diplômés et de 75 travailleurs.

PARAGRAPHE III. — MOYENS NECESSAIRES. ²⁶⁶

Le programme qui vient d'être exposé sera réalisé progressivement, à l'initiative des services de l'Etat et avec la collaboration scientifique de l'Irsac. Il servira de cadre général aux différentes réalisations inscrites dans les chapitres consacrés aux secteurs intéressés (programme médical et programme d'élevage).

Les crédits afférents aux sections médicales et vétérinaires prévues par les programmes particuliers, soit quelque 43.500.000 frs, devront être complétés si l'on désire que les laboratoires centraux répondent aux conditions exigées par la recherche scientifique et satisfassent aux demandes.

Une subvention annuelle de quelque 25 millions de frs sera accordée à cette fin. On envisagera la possibilité de donner à ces laboratoires une gestion financière plus souple, dès que leur installation sera terminée. Leurs recettes courantes²⁶⁷ couvriront une partie croissante des dépenses en personnel et entretien.

²⁶⁶ Dans les tableaux qui suivent, il est question à plusieurs reprises de provinces. Il est donc peut-être bon de rappeler que, dans la subdivision coloniale, il n'y a qu'une province du Kasai, et que Léopoldville ne désigne pas seulement l'actuelle ville de Kinshasa, mais aussi une province, comprenant des territoires qui font aujourd'hui partie du Bandundu.

²⁶⁷ Les laboratoires ont fourni les vaccins pour les campagnes de vaccination organisées par le gouvernement, ce qui représentait des millions de doses. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient fini par avoir des recettes substantielles.

PRIORITE I	LEOPOLDVILLE		EQUATEUR	
	Nombre	Valeur (en 1000 frs)	Nombre	Valeur (en 1000 frs)
A. ZONES RURALES				
Centres Médico- chirurgicaux :				
nouveaux	—	—	7	49.000
anciens	9	28.000	7	24.500
Dispensaires	14	3.500	19	4.750
Habitations pour :				
Européens	30	15.000	57	28.500
Indigènes	240	12.000	256	12.800
Etablissements spéciaux pour :				
Lépreux	500*	5.000	2.225*	22.250
Tuberculeux	—	—	—	—
Matériel de longue durée :				
Transports	32	7.000	35	7.500
Autres	—	2.500	—	5.000
Campagnes Intensives	—	12.000	—	12.000
Protection de la mère et de l'enfant	—	—	—	—
Total :		85.000		166.300
B. CENTRES				
Dépôt Central Médical et Pharmaceutique	1	25.000	—	—
Bâtiments internationaux	1	5.000	—	—
Hôpitaux pour Européens :				
nouveaux	—	—	1	1.000
anciens	—	—	2	2.000
Hôpitaux pour Indigènes :				
nouveaux	1	75.000	—	—
anciens	1	5.000	3	10.000
Dispensaires :				
nouveaux	1	1.000	1	1.000
anciens	1	500	2	1.000
Laboratoires de Bactériologie :				
nouveaux	—	—	—	—
anciens	1	7.000	—	—
Laboratoire d'hygiène	1	2.000	1	3.000
Etablissm. spéciaux pour :				
Lépreux	—	—	—	—
Tuberculeux	1	5.000	1	5.000
Aliénés	—	—	—	—
Incurables	—	—	—	—
Stations climatiques	—	—	—	—
Guest-House	1	5.000	—	—
Habitations pour :				
Européens	11	6.750	15	7.500
Religieuses	20	2.000	10	1.000
Indigènes	250	12.500	60	3.000
Total :		151.750		34.500
TOTAL GENERAL		236.750		200.800

* Il s'agit du nombre de malades à héberger.

Tableau n° 16.

KASAI		ORIENTALE		KIVU		KATANGA		TOTAL	
Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)
8	55.000	5	35.000	6	42.000	3	21.000	29	203.000
2	7.000	6	21.000	5	17.500	5	17.500	34	115.500
14	3.500	15	3.750	10	2.500	18	4.500	90	22.500
60	30.000	54	27.000	51	25.500	39	19.500	291	145.500
240	12.000	240	12.000	210	10.500	200	10.000	1.386	69.300
1.400*	14.000	2.000*	20.000	1.000*	10.000	600*	6.000	7.725*	77.250
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30	6.000	30	6.000	30	6.000	30	6.000	185	38.500
—	5.000	—	5.000	—	5.000	—	5.000	—	27.500
—	12.000	—	12.000	—	12.000	—	12.000	—	72.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	100.000
	145.500		141.750		131.000		101.500		871.050
—	—	—	—	—	—	—	—	1	25.000
—	—	—	—	—	—	—	—	1	5.000
1	5.000	1	3.000	—	—	—	—	3	9.000
—	—	2	2.000	—	—	1	3.000	5	7.000
1	20.000	1	7.000	—	—	—	—	3	102.000
3	14.500	1	2.000	1	3.500	1	3.000	10	38.000
1	1.000	1	1.000	1	1.000	2	2.000	7	7.000
—	—	—	—	—	—	—	—	3	1.500
1	5.000	1	12.000	1	10.000	1	12.000	4	39.000
—	—	—	—	—	—	—	—	1	7.000
1	2.000	1	1.500	1	2.000	2	2.500	7	13.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	5.000	1	5.000	1	5.000	1	5.000	6	30.000
—	—	—	—	1	5.000	—	—	1	5.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	12.000	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	5.000
24	—	18	9.000	18	9.000	15	7.500	101	51.750
20	2.000	20	2.000	20	2.000	20	2.000	110	11.000
96	4.800	72	3.600	72	3.600	60	3.000	610	30.500
	71.300		48.100		41.100		40.000		386.750
	216.800		189.850		172.100		141.500		1.257.800

PRIORITE II	LEOPOLDVILLE		EQUATEUR	
	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)
A. ZONES RURALES				
Centres Médico- chirurgicaux :				
nouveaux	1	7.000	2	14.000
anciens	2	7.000	3	10.000
Dispensaires	—	—	—	—
Habitations pour :				
Européens	5	2.500	18	9.000
Indigènes	60	3.000	100	5.000
Etablissements spéciaux pour :				
Lépreux	—	—	1.000*	10.000
Tuberculeux	1	5.000	1	5.000
Matériel de longue durée :				
Transports	10	2.000	12	3.000
Autres	—	1.000	—	2.500
Campagnes Intensives	—	2.000	—	2.000
Protection de la mère et de l'enfant	—	—	—	—
Total :		29.500		61.000
B. CENTRES				
Hôpitaux pour Européens :				
nouveaux	—	—	—	—
anciens	1	2.000	1	2.000
Hôpitaux pour Indigènes :				
nouveaux	—	—	—	—
anciens	1	5.000	—	—
Dispensaires :				
nouveaux	—	—	—	—
anciens	—	—	—	—
Laboratoires de Bactériologie :				
nouveaux	—	—	1	—
anciens	—	—	—	2.000
Laboratoire d'hygiène	1	1.500	—	—
Etablissm. spéciaux pour :				
Tuberculeux	—	—	—	—
Aliénés	1	10.000	—	—
Stations climatiques	—	—	—	—
Habitations pour :				
Européens	3	1.500	3	1.500
Religieuses	10	1.000	6	600
Indigènes	100	5.000	30	1.500
Total :		26.000		7.600
TOTAL GENERAL		55.500		68.600

(1) 2me branche Luluabourg

* Il s'agit du nombre de malades à héberger.

KASAI		ORIENTALE		KIVU		KATANGA		TOTAL	
Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)	Nombre	Valeur (en 1.000 frs)
2	14.000	1	7.000	2	14.000	1	7.000	9	63.000
3	10.500	3	10.500	1	3.500	4	12.250	16	54.250
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	5.000	5	2.500	6	3.000	5	2.500	49	24.500
100	5.000	92	4.600	98	4.900	50	2.500	500	25.000
800*	8.000	750*	7.500	400*	4.000	—	—	2.950*	29.500
1	5.000	1	5.000	1	5.000	1	5.000	6	30.000
11	2.500	10	2.000	10	2.000	10	2.000	63	13.500
—	2.500	—	2.500	—	2.500	—	2.500	—	13.500
—	2.000	—	2.000	—	2.000	—	2.000	—	12.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	54.500		43.600		40.900		35.750		265.250
—	—	—	—	1	1.000	1	15.000	2	16.000
—	—	—	—	1	2.000	1	2.000	4	8.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	3.000	2	8.000
—	—	—	—	—	—	1	1.000	1	1.000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	5.000 (1)	—	—	—	—	—	—	1	5.000
—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.000
—	—	—	—	—	—	1	2.000	2	3.500
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	5.000	1	10.000	—	—	1	5.000	4	30.000
—	—	—	—	—	5.000	—	—	—	5.000
3	1.500	3	1.500	3	1.500	6	3.000	21	10.500
6	600	6	600	6	600	10	1.000	44	4.400
48	2.400	36	1.800	36	1.800	30	1.500	280	14.000
	14.500		13.900		11.900		33.500		107.400
	69.000		57.500		22.800		69.250		372.650

On l'aura probablement compris à a lecture de ce plan gigantesque : la plus grande partie des installations médicales que le Congo possédait en 1960 date de cette époque. Le nombre même des constructions neuves et des reconstructions montrent qu'en fait, il y avait un sérieux retard à rattraper, si pas, en bien des endroits, un vide à combler !

CHAPITRE VI. L'ENSEIGNEMENT

Section I. — GENERALITES

Bien que son incidence financière soit moindre que celle de certaines autres réalisations de caractère plus matériel, le programme d'enseignement a été particulièrement soigné pour plusieurs et importantes raisons.

En premier lieu, l'augmentation du nombre des écoles et l'amélioration des méthodes d'éducation sont le moyen de civilisation le plus efficace. A tous les degrés de l'enseignement, l'accent a été mis sur l'éducation. Les programmes scolaires n'ont pas été conçus de façon pragmatique, subordonnant trop la formation de la jeunesse au rendement économique; ils tendent en principe à la réalisation d'un certain humanisme congolais, qui tient compte des particularités du milieu indigène et de ses traditions.

En deuxième lieu, la vulgarisation de l'enseignement aura un effet direct sur l'élévation du niveau de vie de la population. Plus la formation générale d'un individu est poussée et mieux il est préparé à fournir un meilleur effort économique et à mériter un revenu plus élevé.

La « *mass education* » aura une influence favorable sur la productivité des populations; un manoeuvre ou un paysan qui sait lire et compter est susceptible de beaucoup plus de progrès qu'un analphabète et l'économie congolaise ne manquera pas d'en être affectée.

L'expansion industrielle est freinée, non seulement par l'insuffisance quantitative de la main-d'œuvre, mais par le manque de personnel qualifié de toutes catégories. A mesure que la production ira se diversifiant, le besoin se fera sentir de techniciens indigènes à compétence également diversifiée. D'où l'importance de l'enseignement technique, dont la nouvelle organisation est détaillée plus loin.²⁶⁸

D'autre part, les programmes que l'État se propose de réaliser dans les domaines de l'hygiène, de l'agriculture et de l'élevage, comme dans celui des services scientifiques, supposent le concours

²⁶⁸ Faut-il le faire remarquer ? En dehors de quelques considérations de principe très vagues, TOUS les arguments mentionnés en faveur des écoles sont basés sur la seule rentabilité économique.

d'un grand nombre d'auxiliaires indigènes sortant des écoles secondaires et supérieures. Le programme d'enseignement est destiné à satisfaire progressivement ces besoins créés par le Plan Décennal lui-même.



Le programme d'enseignement représente 73 % de l'effort chiffré dans le Plan Décennal, soit 1,8 milliard d'investissements à effectuer en 10 ans.

Les considérations formulées ci-dessus sembleraient justifier un effort encore plus grand. En vérité, les réalisations proposées ne pourraient pas être plus amples : le développement de l'enseignement trouve en lui-même ses propres limitations dans l'interdépendance de ses parties constituantes. L'enseignement supérieur ne pourra, en effet, se développer qu'à partir d'un enseignement secondaire suffisamment étoffé; l'enseignement secondaire est lui-même alimenté par l'enseignement, primaire, dont l'extension est conditionnée par celle de l'enseignement normal qui lui-même dépend du secondaire...

Il est donc impossible de progresser brutalement et, en particulier, on ne pourrait songer actuellement à décréter la scolarité obligatoire. Que plus de la moitié des enfants passent dès maintenant par l'école doit être considéré comme un acquis très précieux et une réalisation remarquable.

Cependant, la plupart des investissements et les 3 milliards de charges récurrentes énumérées dans ce programme représentent uniquement l'effort de l'Etat. Or, l'enseignement colonial est essentiellement mixte : s'il est financé et contrôlé par la Colonie, la quasi-totalité des services y sont fournis par les congrégations religieuses.

Pour apprécier à sa juste valeur l'effort fourni pour l'enseignement et l'éducation des masses indigènes, il faut notamment comptabiliser à leur valeur réelle les services fournis par les quelque 1.660 missionnaires européens qui forment le cadre de l'enseignement colonial pour indigènes. Le coût annuel pour la Colonie de chacun de ces missionnaires peut être estimé à quelque 75.000 frs. La dépense totale se situe donc aux environs de 125 millions par an. Si ces 1.666 missionnaires étaient des fonctionnaires, dont le coût annuel individuel est actuellement évalué à 450.000 francs, la dépense totale

serait de l'ordre de 750 millions, soit 7,5 milliards pour la décade (contre 1,25 milliard)²⁶⁹.

On peut donc estimer à quelque 6 milliards pour la décade l'économie résultant de l'intervention du personnel enseignant congréganiste, ce qui porte à plus de 10 milliards, au total, la valeur réelle de l'effort fait par le colonisateur pour l'enseignement et l'éducation des populations autochtones.



Les développements qui suivent comportent successivement un rappel des méthodes employées et des résultats obtenus jusqu'à ce jour, l'exposé de l'organisation nouvelle de l'enseignement congolais, un expose plus détaillé du programme d'enseignement technique enfin la synthèse schématique des réalisations proposées pour la décade.



Section II — RETROSPECTIVE

La première réalisation scolaire de l'Etat Indépendant du Congo date de 1890. Il s'agit d'une colonie pour enfants indigènes. Elle est bientôt suivie par la création de trois établissements du même type.

L'organisation des premières écoles date de 1906 (école des candidats commis de Boma). Des écoles professionnelles annexées aux ateliers de l'Etat sont ouvertes en 1907 à Léopoldville et à Stanleyville, en 1908 à Boma. En outre, une école officielle agricole est créée en 1908 à Eala (Equateur).

L'année 1906 marque le début de l'efflorescence de l'enseignement des Missions Catholiques. Les écoles protestantes prennent leur essor vers la même époque. En 1908, les écoles des Missions Belges totalisent quelque 16.000 élèves.²⁷⁰

²⁶⁹ Ce calcul sera utilisé jusqu'au dernier moment pour défendre le monopole missionnaire. Il passe sous silence le fait que si un missionnaire est moins rémunéré qu'un fonctionnaire, un Africain était encore moins bien payé qu'un missionnaire. L'hypothèse d'utiliser un nombre limité de fonctionnaires pour former des maîtres d'écoles africains (et non d'approximatifs moniteurs) qui auraient considéré comme une bonne affaire d'être payés comme les missionnaires, voire même un peu moins, ne semble avoir effleuré personne !

²⁷⁰ Sous couleur de parler des réalisations de l'époque léopoldienne, on avoue que tout ce qui a été fait dans ce domaine date des deux dernières années de l'EIC ! Qui veut trop prouver...

A partir de 1910, se succèdent les fondations d'écoles officielles avec personnel religieux (Léopoldville, Lusambo, Kabinda, Stanleyville, Buta, Elisabethville).

A la fin de 1920, il existe au Congo neuf écoles officielles avec 1.860 élèves et 121 écoles subsidiées qui en comptent 20.310; soit au total un peu plus de 22.000 unités.

En 1922, une Commission²⁷¹ appelée à fixer les principes de la politique scolaire coloniale constate la nécessité

- 1°) d'adapter l'école au milieu indigène;
- 2°) de mettre l'accent sur l'éducation plutôt que sur l'instruction;
- 3°) de donner l'enseignement en langue indigène, l'enseignement en français étant l'exception;
- 4°) d'organiser la collaboration avec les missions religieuses nationales des deux confessions²⁷² - formule qui offre de sérieux avantages d'ordre budgétaire et politique;
- 5°) de créer des écoles normales chargées d'assurer la formation des milliers d'instituteurs noirs appelés à desservir les écoles indigènes, sous le contrôle de maîtres européens.

La Commission conclut enfin à l'inopportunité de décréter l'obligation scolaire.

En conséquence, une réglementation détaillée de l'enseignement libre des missions nationales fut élaborée dès 1924; moyennant respect des conditions imposées, les missions pouvaient recevoir des subsides pour leurs œuvres scolaires. Cette réglementation fit l'objet d'une convention avec chaque mission nationale dès 1925-1926. Elle permit de réaliser une éducation de masse; désireux de donner à tous les enfants indigènes la faculté de s'instruire, le Gouvernement entraîna résolument dans la voie de la multiplication des écoles.

Dans l'organisation élaborée par cette Commission et demeurée en vigueur jusqu'en 1943, on peut distinguer

- a) Les écoles officielles, fondées et administrées par les pouvoirs publics, qui en supportent toutes les charges financières.
- b) Les écoles libres subsidiées, qui se conforment à la réglementation officielle (orientation des études, programmes, méthodes, installations, inspection, régime des subsides) et sont des écoles publiques au vrai sens du mot, puisque c'est

²⁷¹ Il s'agit de la Commission De Jeongue, dont il a été question dans « Le Temps des Hériteurs ».

²⁷² Cette formule qui offre l'apparence de la plus grande ouverture, exclut en fait les Protestants, qui ne sont pas reconnus comme « nationaux ».

- par leur truchement que l'Etat s'acquitte, dans l'immense majorité des cas, de son obligation morale de fournir aux indigènes le moyen de s'instruire.
- c) Les écoles libres qui fonctionnent sans aide ni contrôle du Gouvernement.



Les divers échelons de l'enseignement y sont organisés comme suit

a) Enseignement primaire

L'enseignement primaire comprend les écoles officielles, des écoles subsidiées et des écoles libres.

Les écoles primaires officielles, au nombre de cinq, comprennent six années d'études.

Les écoles primaires subsidiées constituent l'armature principale de l'enseignement primaire. Elles comprennent les écoles du premier degré, à deux années d'études et dont, en principe, tout village indigène doit être doté. Le personnel enseignant est indigène. Un internat est annexé à l'école dans les régions où la population est disséminée.

L'élite des élèves des écoles du premier degré est admise dans les écoles primaires du deuxième degré. Celles-ci ne fonctionnent qu'exceptionnellement hors des centres européenisés et des stations de missions. Elles comprennent trois années d'études. La direction est toujours européenne. Ces écoles groupent un grand nombre d'internes puisque les élèves proviennent de toutes les écoles du premier degré de la région.

En fait, l'école primaire libre subsidiée comprend 5 années d'études, mais la masse n'est admise à fréquenter que les deux ans du premier degré.

La troisième catégorie d'écoles primaires, celle des écoles libres, compte plus d'écoles que la catégorie des écoles subsidiées. Elle tend cependant à diminuer et à être remplacée par des écoles subsidiées et contrôlées.

b) Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire comprend plusieurs types d'écoles pour garçons : l'école normale, l'école moyenne, l'école professionnelle, l'école moyenne d'agriculture, l'école pour aides-

infirmiers, l'école pour gradés ou comptables militaires. Pour les filles, il existe des écoles normales et des écoles ménagères agricoles.

Excepté pour les écoles militaires, les formations d'enseignement secondaire ne sont accessibles qu'aux élèves ayant fait des études primaires complètes.

Toutes les écoles normales sont subsidiées ou libres. Les cours durent trois, et dans certaines écoles, quatre ans.

Il existe quatre écoles moyennes officielles à quatre années d'études et onze écoles moyennes subsidiées à trois et parfois quatre années d'études. Les écoles moyennes, tout en visant à dispenser une culture générale, préparent plus spécialement aux emplois inférieurs de commis dans l'Administration ou dans les entreprises privées.

Il y a trois écoles professionnelles officielles et huit écoles professionnelles subsidiées. La durée des études y est de 4 années faisant suite à un enseignement primaire complet. Le but de ces écoles était la formation des ouvriers qualifiés dans le travail du bois et du fer. Les écoles professionnelles non subsidiées, dont plusieurs sont organisées par des sociétés industrielles, préparent aux métiers les plus divers.

Les écoles moyennes agricoles font partie de la catégorie des écoles subsidiées tandis que les écoles médicales sont le plus souvent officielles.

Les écoles ménagères agricoles sont subsidiées. Leur but est de préparer directement, à l'issue de l'enseignement primaire, les jeunes indigènes à leur rôle d'épouse et de mère.

Parmi les institutions libres et non subsidiées d'enseignement secondaire, il faut citer spécialement les petits séminaires pour la formation du clergé catholique indigène où les élèves reçoivent en six années une formation plus ou moins comparable à celle de nos humanités classiques, mais sans le grec.

C) Enseignement supérieur

Il n'existe qu'une institution officielle qui puisse être partiellement considérée comme école supérieure : l'école officielle des assistants médicaux indigènes à Léopoldville. Les cours durent six ans et rappellent quelque peu ceux de la candidature en sciences naturelles de nos universités. Ils ne s'adressent qu'aux jeunes gens ayant fait des études secondaires dans une école moyenne à quatre années d'études. L'école de la Fomulac de Kisantu poursuit les mêmes buts dans la catégorie des écoles subsidiées.

Faisant suite aux petits séminaires, fonctionnent, dans le cadre de l'enseignement libre, les grands séminaires pour l'étude de la philosophie et de la théologie. Ce sont les institutions scolaires où, jusqu'ici, le plus haut degré de culture intellectuelle peut être atteint par un indigène.



Dès 1938, est esquissée une réforme du programme, bientôt suivie d'un projet de réorganisation générale de l'enseignement. La guerre mondiale en a fait différer l'application jusqu'en 1948.

Avant de passer à l'exposé de cette nouvelle organisation, nous chiffrons, dans le tableau qui suit, les résultats obtenus sous l'empire de l'ancienne réglementation.

RESULTATS ACQUIS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AVANT LE 1-1-1948.

Tableau n° 19

	Au 1-1-30	Au 1-1-40	Au 1-1-45	Au 1-1-48
ECOLES OFFICIELLES				
1. Nombre d'écoles :				
primaires	9	7	6	5
moyennes	4	4	3	4
professionnelles	5	4	3	3
TOTAL :	18	15	12	12
2. Nombre d'élèves :				
primaires	2.968	3.624	3.624	3.464
moyennes	72	282	257	313
professionnelles	576	282	278	355
TOTAL :	3.616	4.188	4.159	4.132
Diplômés des Sections secondaires	143	102	96	89
ECOLES SUBSIDIEES				
1. Nombre d'écoles :				
primaires 1 ^{er} degré	2.532	4.446	5.020	6.966
primaires 2 ^e degré	163	650	839	983
ômes préparatoires	—	—	44	52
normales	16	34	37	39
moyennes	2	6	11	12
professionnelles	5	3	8	8
ménagères	4	17	26	28
TOTAL :	2.722	5.156	5.985	8.088
2. Nombre d'élèves :				
primaires 1 ^{er} degré	119.563	195.401	243.918	320.591
primaires 2 ^e degré	8.162	47.980	65.840	84.311
ômes préparatoires	—	—	1.630	1.750
normales	891	2.038	2.154	2.471
moyennes	49	331	624	959
professionnelles	133	181	366	504
ménagères	183	473	728	824
TOTAL :	128.981	246.404	315.260	411.410
3. Diplômés des sections normales, moyennes et professionnelles				
	175	503	549	726
Diplômés des sections secondaires officielles et subsidiées				
	318	605	645	815
TOTAL :	493	1.108	1.194	1.541

ÉCOLES LIBRES					
1. Nombre d'écoles :		17.910	19.193	19.072	
primaires		87	66	58	
secondaires					
	TOTAL :	17.997	19.259	19.130	
2. Nombre d'élèves :					
primaires		463.950	483.253	513.049	
secondaires		2.192	1.805	1.925	
	TOTAL :	466.142	485.058	514.974	
TOTAUX GÉNÉRAUX					
1. Nombre d'écoles					
primaires		23.013	25.302	27.078	
secondaires		155	154	152	
	TOTAL :	23.168	25.456	27.230	
2. Nombre d'élèves					
primaires		710.955	798.265	923.165	
secondaires		5.779	6.612	7.351	
	TOTAL :	716.734	804.477	930.516	
— Quant au personnel enseignant, en voici le décompte :					
		<i>Personnel européen</i>		<i>Personnel indigène</i>	
		Au 1-1-39	Au 1-1-48	Au 1-1-39	Au 1-1-48
Ecoles officielles		43	48	87	89
Enseignement subsidié		961	968	5.977	13.369
Enseignement libre		546	650	20.825	23.326
	TOTAUX :	1.550	1.666	26.889	36.784

Section III. - LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La nouvelle organisation reste basée sur la distinction susmentionnée entre enseignement officiel, enseignement subsidié et enseignement libre.

Elle vise à l'amélioration de l'enseignement primaire, tend à promouvoir le développement de l'enseignement secondaire et prévoit la création d'un enseignement supérieur.

Principalement, la distinction entre l'éducation de la masse et l'enseignement de sélection y sera accentuée.

PARAGRAPHE 1. - PRINCIPES DIRECTEURS

A- L'ÉCOLE GARDIENNE

Elle accueille les enfants, garçons et filles, trop jeunes pour être admis en première année primaire. Les principes d'organisation sont ceux de l'école gardienne en Belgique, soigneusement adaptés à la vie et au milieu indigènes.

B. - ENSEIGNEMENT POUR GARÇONS

1. - Enseignement primaire

Le but de l'enseignement primaire est double

a) préparer l'indigène moyen à contribuer, dans son milieu, au progrès de la civilisation et à y servir utilement ses intérêts et ceux de la communauté;

b) sélectionner les éléments susceptibles de constituer une élite intellectuelle.

L'enseignement primaire comporte deux échelons: le premier et le second degré.

Le premier degré utilise un programme unique, destiné à tous les enfants indistinctement.

Le second degré voit son programme diversifié en enseignement soit ordinaire, soit sélectionné, selon qu'il s'adresse à des enfants destinés à ne pas dépasser le niveau de l'école primaire ou post-primaire ou au contraire à des enfants sélectionnés en vue de leur admission à l'enseignement secondaire.

Au premier degré et au deuxième degré ordinaire, les cours s'attacheront à préparer directement l'enfant à la vie qu'il sera appelé à mener dans son milieu, à entretenir ou à faire éclore en lui le goût des activités agricoles et artisanales et à l'éduquer socialement en fonction de l'intérêt local et général : travaux manuels, leçons de choses, formation morale par le truchement de proverbes et de fables indigènes, jeux éducatifs, etc..

Cet enseignement est complété par celui d'établissements post-primaires destinés à valoriser les connaissances de certains éléments qui, bien que restant dans leur milieu, sont appelés à rendre des services à la masse paysanne, dans les domaines artisanal, administratif et pédagogique.

Le plus souvent organisées sous forme d'internats, les écoles du deuxième degré sélectionné contribueront davantage à l'éducation générale de l'élève et s'attacheront spécialement à renforcer sa faculté de raisonnement. L'enseignement du français y sera suffisamment approfondi pour que les jeunes gens soient en mesure de suivre avec

fruit les cours de l'école secondaire qui sont donnés uniquement en français.

2. — Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire fait suite au deuxième degré primaire sélectionné.

Le cycle d'études s'étend sur six années, et répond aux préoccupations suivantes

- assurer aux élèves une bonne formation générale;
- donner à la majorité d'entre eux une formation qui leur permettra d'occuper des emplois de caractère intellectuel;
- préparer un choix d'éléments aptes à s'assimiler avec fruit, après avoir conquis leur diplôme, l'enseignement supérieur tel qu'il est actuellement organisé (écoles Fomulac, Cadulac, des assistants médicaux indigènes, de sciences administratives);
- préparer une première sélection d'élèves destinés à l'enseignement universitaire.

L'école secondaire est dotée d'un programme qui évitera le surmenage et respectera les traditions et les contingences congolaises. L'élite que l'on veut former doit se qualifier au double point de vue congolais et européen. Cette nécessité justifie l'inscription dans le programme de l'école secondaire d'un cours théorique de langue indigène complété, dans les classes supérieures, par un cours de culture indigène : littérature, musique, arts plastiques, histoire, folklore, vie sociale. Le programme réserve, en outre, une place importante aux travaux manuels.

L'enseignement secondaire se divise en enseignement secondaire spécial, qui ne suppose aucun complément, et en enseignement secondaire général, qui prépare à renseignement supérieur.

3. — Enseignement supérieur

La nouvelle organisation prévoit la création d'un enseignement de niveau universitaire pour indigènes.

Celui-ci sera donné dans des centres universitaires dont la composition est détaillée plus loin et dont le premier est dès maintenant en voie d'organisation.

Cet enseignement fait suite à l'enseignement secondaire général ; il est destiné à n'être dispensé qu'à une élite strictement sélectionnée. Il ne pourra donc prendre qu'une extension lente, proportionnelle au rythme auquel l'enseignement secondaire général, lui-même fraîchement créé, sera susceptible de l'alimenter.

4. - Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel, dont le développement est essentiel à l'exécution du Plan Décennal, sera examiné plus loin en détail.

Notons cependant que les écoles du jour, dont il est parlé plus loin, ne seront pas accessibles aux adultes illettrés, ni même à tous les jeunes gens qui, pourvus d'une instruction élémentaire, souhaiteraient la compléter.

Il convient pourtant d'encourager cette sorte de curiosité intellectuelle qui se manifeste chez de nombreux indigènes illettrés, de façon parfois émouvante; par ailleurs, il importe de combattre dans l'esprit des anciens diplômés une certaine tendance à la léthargie et de leur permettre d'entretenir et de développer leurs connaissances.

A cette double fin, des cours pour adultes, cours du soir ou du dimanche matin, seront organisés partout où cela sera possible : villages, missions, camps, centres urbains.

C. — ENSEIGNEMENT POUR FILLES

Le développement de l'enseignement chez les indigènes du sexe masculin postulerait au bénéfice de la population féminine de la Colonie un relèvement correspondant. Malheureusement, dans la situation actuelle, cet équilibre est compromis par le retard mental qui caractérise les enfants du sexe féminin²⁷³.

Les écoles pour filles devront donc se limiter à un enseignement de caractère essentiellement pratique destiné à préparer les élèves à leur rôle futur d'épouse et de mère; elles s'attacheront aussi à l'éducation morale des filles indigènes; elles chercheront à les

²⁷³ Comme on sait, ce qui caractérise les enfants du sexe féminin, c'est au contraire une avance mentale ! Il est probable que les rédacteurs du plan se sont basés sur des rapports faits en toute bonne foi, qui faisaient état de moins bonnes performances des fillettes, en omettant de mentionner qu'elles devaient continuer à prendre leur part du travail ménager et agricole !

affranchir des croyances magiques et superstitieuses; elles leur inculqueront enfin le souci de se créer un milieu familial conforme aux principes de la civilisation.

Nos œuvres d'enseignement ne seront plus obligées, comme naguère, de reprendre à chaque génération et depuis le début, le travail éducatif et civilisateur²⁷⁴.

Au premier degré primaire, l'enseignement est identique pour les filles et pour les garçons. Les écoles de ce degré seront souvent mixtes.

Il n'existe qu'un deuxième degré primaire, analogue au deuxième degré ordinaire des garçons. Lorsque les jeunes filles qui ont achevé le premier degré primaire atteignent un âge qui leur interdit l'accès du second degré²⁷⁵, elles peuvent entrer à l'école ménagère post-primaire.

Les cours ménagers sont un complément très heureux de l'enseignement primaire. Ils comporteront principalement des causeries de caractères, pratique faisant apparaître la possibilité pour les élèves d'accéder, par un travail raisonné, à de meilleures conditions d'existence : utilité des légumes et des fruits, intérêt faire usage d'engrais, d'entretenir des chèvres laitières, etc... Dans les grands centres, l'enseignement tiendra compte de la physionomie et des besoins spéciaux du milieu urbain.

Depuis un certain temps déjà, les indigènes évoluant ou évolués ont exprimé le vœu que soient créées, à l'intention de leurs filles, des écoles dont l'enseignement serait plus avancé. Pour répondre à ce vœu, la nouvelle réglementation prévoit l'ouverture d'écoles moyennes ménagères, dont l'accès suppose une année de leçons préparatoires complétant le cycle primaire. Cet enseignement sera réservé aux seules élèves qui, intellectuellement et moralement, se montreront aptes à acquérir une formation générale plus étendue.

Cette formation leur permettra de s'intégrer dans le monde indigène évolué et d'y tenir leur place, tant au point de vue de

²⁷⁴ Depuis, la même constatation a été formulée dans le célèbre adage : « *Eduquer un garçon, c'est éduquer un homme, éduquer une fille, c'est éduquer une famille* ». Toutefois, on n'est pas passé de la constatation du rôle essentiel de la femme dans l'éducation à sa conclusion logique, à savoir que c'est l'enseignement féminin qu'il aurait fallu pousser si l'on visait à un résultat d'ensemble.

²⁷⁵ Cette formulation alambiquée veut dire qu'elles devront se rendre dans un réseau unisexe pour filles dès qu'apparaîtront les premiers signes de la maturité sexuelle.

l'éducation (savoir-vivre, tenue du ménage) qu'à celui de l'instruction proprement dite.

Les cours d'apprentissage pédagogique et les écoles de monitrices complètent l'éducation de la population scolaire féminine. Leur programme sera essentiellement pratique et comportera des causeries et des travaux manuels.

PARAGRAPHE II.- TYPES D'ÉCOLES ET DURÉE DES ÉTUDES.

A. — ENSEIGNEMENT POUR GARÇONS ²⁷⁶

1. — Enseignement général pour la masse

L'école gardienne comprend normalement deux années d'études.

L'école primaire du premier degré compte deux années d'études.

L'enseignement primaire du deuxième degré ordinaire compte trois années d'études.

2. — Enseignement général de sélection

L'enseignement primaire du deuxième degré sélectionné compte quatre années d'études.

Y font suite dans le cadre de l'enseignement général

- l'école moyenne — quatre années d'études — qui dispense un enseignement susceptible d'assurer aux élèves une formation générale satisfaisante et une préparation efficace à l'exercice des professions d'employés de bureau subalternes;

- l'école secondaire — six années d'études — dont seule la section latine a vu son programme mis au point sur la base de nos humanités anciennes, mais sans le grec. Cinq écoles secondaires latines sont prévues; le fonctionnement de trois d'entre elles est amorcé.

Le programme de la section moderne — six années d'études — de l'école secondaire générale est à l'étude.

²⁷⁶ On s'est conformé au schéma d'usage, à l'époque, dans l'enseignement catholique belge, de séparer les garçons et les filles.

Ces deux sections de l'école secondaire conduisent à l'enseignement supérieur dont la formation type — centre universitaire — comptera cinq instituts²⁷⁷, dans lesquels les études dureront quatre ans, et qui seront l'un médical, un autre vétérinaire, un troisième agronomique, un quatrième administratif et commercial, un cinquième normal. Un centre universitaire est en voie de création à Kianto, sous l'égide de l'Université de Louvain. La création d'un centre universitaire officiel à Léopoldville est décidée²⁷⁸.

3. — Enseignement spécialisé pour la masse

Ce qui a trait à l'enseignement professionnel proprement dit fera l'objet d'un exposé spécial dans la section suivante. Les écoles professionnelles ne sont donc citées que pour mémoire dans ce paragraphe.

Au second degré primaire ordinaire, mentionné ci-dessus sous la rubrique « Enseignement général », font suite

- la ferme-école dans laquelle les jeunes villageois apprennent à devenir des agriculteurs efficaces (deux années de formation);²⁷⁹
- l'école professionnelle agricole, qui, en trois ans, forme des moniteurs agricoles ou vétérinaires. Ces modestes auxiliaires doivent rester attachés au milieu rural et y vivre en permanence; ce sont des paysans déjà avertis des questions agricoles, susceptibles d'aider les diplômés plus qualifiés et surtout, capables de donner par leur vie au village plus de permanence à l'action de propagande
- l'école de jardiniers est une variante urbaine de l'école professionnelle agricole;

²⁷⁷ Nous savons par ailleurs que le nombre de Facultés que copterait cet enseignement supérieur avait fait l'objet d'âpres discussions, parce que d'une part, on était très attiré par l'idée d'une Université complète, comportant aussi, notamment, une Faculté de Droit, cependant que, d'autre part, on redoutait fort que Droit serve à la formation de futurs contestataires.

²⁷⁸ Il s'agit bien sûr de Lovanium, aujourd'hui UNIKIN.

²⁷⁹ Ce sont ces écoles surtout qui seront critiquées par le colonat blanc comme leur faisant une concurrence déloyale, parce qu'étant des entreprises agricoles dissimulées sous l'appellation d'établissements d'enseignement, disposant de privilèges fiscaux (les exemptions de taxes des missionnaires) et d'une main d'œuvre gratuite (les élèves)

- l'école d'auxiliaires de circonscription indigène: elle a pour but de former, en deux ans, des éléments capables d'exercer des emplois administratifs dans les circonscriptions indigènes ou d'occuper des emplois de petits commis de l'industrie et du commerce; les emplois visés sont ceux de secrétaire ou de policier de circonscription indigène, de gestionnaire d'un office de l'Etat civil indigène, de greffier de juridiction indigène, de pointeur, de petit commis de bureau, de magasinier, etc...;
- l'atelier d'apprentissage: voir à la section suivante sur l'enseignement technique
- le cours d'apprentissage pédagogique, dont la durée est de deux ans. Les écoles régulières d'instituteurs ne suffiront pas, d'ici longtemps, à pourvoir en personnel tous les groupes primaires du premier degré. En fait, un grand nombre d'écoles de village doivent être confiées à des moniteurs non diplômés, mais jugés aptes à desservir une école rurale du premier degré primaire, après la réussite de l'examen final d'un cours d'apprentissage pédagogique.

4. - Enseignement spécialisé de sélection

S'ajoutent au second degré primaire sélectionné, parallèlement à l'école moyenne ou à l'école secondaire, mentionnées sous la rubrique «Enseignement général »

L'école de moniteurs, dont les cours durent quatre ans et dont le rôle est de former le personnel indigène destiné à desservir les classes de l'enseignement primaire du premier degré et du deuxième degré ordinaire. Subsidiairement, en attendant que la section normale de l'enseignement secondaire spécialisé fournisse des instituteurs plus instruits, l'école de moniteurs devra alimenter le cadre enseignant des classes du deuxième degré sélectionné.

Certaines écoles de moniteurs sont dotées d'une cinquième année d'études, dite section des instituteurs agricoles qui permet aux moniteurs des régions rurales de jouer plus pleinement le rôle de guides des populations scolaires auxquelles ils se consacrent;

L'école de gardes sanitaires (quatre ans de cours) vise à doter les circonscriptions indigènes de gardes sanitaires auxquels sera dévolu le rôle de moniteurs d'hygiène rurale.

Il existe auprès du service des Télécommunications du Gouvernement Général une école de télégraphistes qui reçoivent une formation durant un an, mais qui doivent être munis, à l'entrée, d'un certificat de deux années d'enseignement moyen.

Une école de météorologistes fonctionne dans des conditions identiques auprès du service météorologique pour couvrir les besoins de ce service et ceux des stations climatologiques de linéal.

Une école de cartographie et de photcartographie, annexée à l'institut Géographique Colonial forme, en trois ans, des spécialistes dont on exige, à l'entrée, un diplôme délivré par l'école secondaire générale.

L'école secondaire spéciale compte six ans de cours, comme l'école secondaire générale. Elle s'en distingue parce qu'elle a sa fin en soi, au lieu de constituer une préparation à l'enseignement supérieur. L'école secondaire spéciale comporte deux cycles de trois années d'études chacun. Le premier cycle est celui des cours communs à toutes les sections : le second cycle est celui des études faites en sections spécialisées. Pendant ce dernier cycle, on continue à développer la formation générale des étudiants, mais l'enseignement est orienté dans plusieurs directions de manière à constituer les sections suivantes

la division administrative et commerciale, qui forme des employés susceptibles de s'adapter rapidement à des tâches diverses d'administration publique ou privée;

la division des géomètres arpenteurs;

la division normale pour la formation d'instituteurs de choix destinés au deuxième degré primaire sélectionné;

la division des sciences qui prépare les candidats aux professions d'employés de l'agriculture ou des services médicaux ou vétérinaires ou encore à toute autre profession de caractère scientifique qu'il s'avérerait opportun d'encourager. Au stade actuel, on peut prévoir la formation d'assistants agricoles, d'assistants vétérinaires, d'assistants et d'infirmiers médicaux.

Les études relatives au programme de l'enseignement supérieur ne sont pas, à ce jour, suffisamment poussées pour préciser dans quelles conditions coexisteront les divisions de sciences de l'école secondaire spéciale et certains instituts de centre universitaire, ou si, pour certaines spécialités, une des deux formes d'enseignement jouira d'une compétence exclusive.

5. — *Schéma récapitulatif de l'organisation de l'enseignement masculin :*

I. ENSEIGNEMENT POUR LA MASSE.

Enseignement général		Enseignement spécial (post-primaire) (1, 2 ou 3 ans)
(sert aussi de préface à l'enseignement de sélection)		
<hr/>		<hr/>
Ecole gardienne ou section préparatoire (2 ans)	Ecole primaire 1 ^{er} degré (2 ans)	ferme-école ou école profes. agricole ou école de jardiniers ou école d'auxiliaires de circonscription indigène ou atelier d'apprentissage ou cours d'apprentissage pédagogique ou cours d'adultes
	2 ^e degré ordinaire (3 ans)	
<hr/>		

Enseignement général

Enseignement spécial

2^e degré primaire sélectionné (4 ans)

Enseignement secondaire

Ecole moyenne
(4 ans)

ou

école de moniteurs
(section d'instituteurs agricoles)
ou
école de gardes-sanitaires
ou
école de télégraphistes
ou
école de météos
ou
école de cartographie
(3 ou 4 ans)

Ecole secondaire générale :

latine
moderne
(6 ans)

école secondaire spéciale
section administrative
et commerciale
section d'arpentage
section normale
section de sciences
(6 ans)

Enseignement supérieur

Centre universitaire
avec instituts de

de médecine
vétérinaire
agronomique
administratif
et commercial
pédagogique

(4 ans)

B. — ENSEIGNEMENT POUR FILLES

1 - Enseignement général pour la masse.

Les indications données plus haut pour l'enseignement masculin, relatives à l'école gardienne, la section préparatoire et le premier degré de l'école primaire valent pour l'enseignement féminin.

L'adoption au premier degré de l'école primaire, d'un programme commun pour garçons et pour filles, se justifie du fait que la plupart des écoles de village seront des écoles mixtes. Au surplus, le programme du premier degré est un programme de dégrossissement dont le développement modeste sera accessible aux filles aussi bien qu'aux garçons.

Le caractère pratique et essentiellement formatif de l'école primaire féminine explique que le deuxième degré primaire (trois années) est une formation homogène fondée sur le concept de l'éducation de masse.

2. — Enseignement général pour la sélection

L'organisation d'un enseignement destiné à renforcer la formation générale et spéciale de l'élite masculine entraîne l'obligation de promouvoir également l'enseignement pour filles dans toute la mesure où une telle action s'affirme possible et opportune. Cette possibilité et cette opportunité se vérifient en ce qui concerne les enfants d'évolués ou les futures compagnes d'évolués. Il importe de créer pour l'évolué, l'occasion d'élever ses enfants selon un standing approprié à son genre de vie et de trouver femme capable de s'associer harmonieusement à son existence.

D'où la création d'un enseignement secondaire sélectionné dont il sera question sous la rubrique « enseignement spécialisé ». Son organisation postule le fonctionnement d'une classe de 6ème primaire préparatoire; en effet, les élèves sortant d'une 5ème année primaire ne justifieront pas d'un bagage suffisamment solide de connaissances générales pour leur permettre de s'assimiler avec fruit un enseignement moyen relativement important. La classe de 6ème préparatoire est, par conséquent, ouverte aux seules élèves sélectionnées qui se montrent aptes intellectuellement et moralement à s'assimiler avec fruit une formation générale plus complète.

3. — Enseignement spécialisé pour la masse

L'école ménagère qui comporte trois années de cours est péri primaire ou post primaire selon l'âge des élèves auxquelles elle s'adresse. Les fillettes d'âge scolaire normal fréquenteront l'école ménagère lorsqu'elles auront achevé les cinq années des deux degrés primaires. Mais, et ce notamment dans maintes écoles centrales pour filles, la population scolaire comprend aussi des contingents de grandes filles qui ne pourront pousser leurs études au delà de cinq ans

au total. A ces jeunes filles, on pourra enseigner le programme de l'école ménagère, immédiatement après le degré primaire.

Comme pour les garçons, le cours d'apprentissage pédagogique dure deux ans. L'insuffisance numérique des institutrices indigènes est plus évidente encore que dans le cas des garçons; cela tient au fait que la carrière des institutrices laïques est trop courte parce que prenant fin à leur mariage. Il est donc particulièrement opportun d'encourager le fonctionnement de cours d'apprentissage pédagogique à l'usage des filles. Pour y être admises, les candidates devront avoir terminé au moins la deuxième année du 2^{ème} degré primaire.

L'école d'aides-accoucheuses compte deux ans de cours.

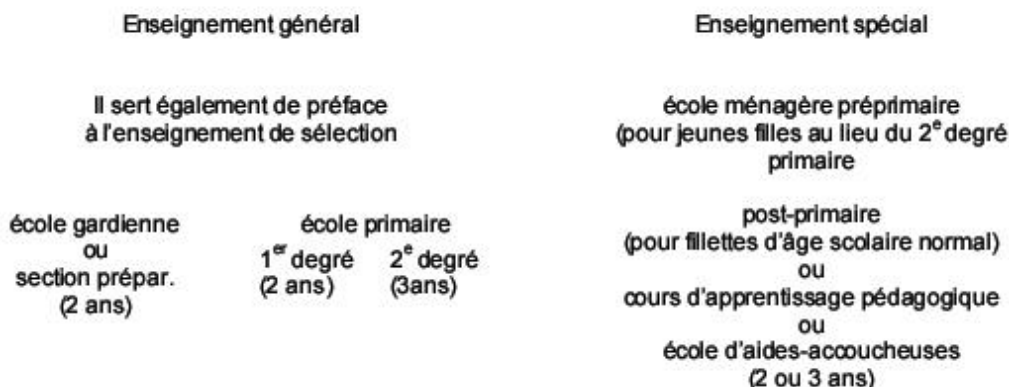
4. — Enseignement spécialisé de sélection

Il comporte, à titre d'enseignement secondaire, l'école moyenne ménagère (trois ans) et l'école de monitrices (quatre années d'études). Le programme de l'école moyenne ménagère tient le milieu entre le programme de l'école moyenne pour garçons et celui de l'école ménagère.

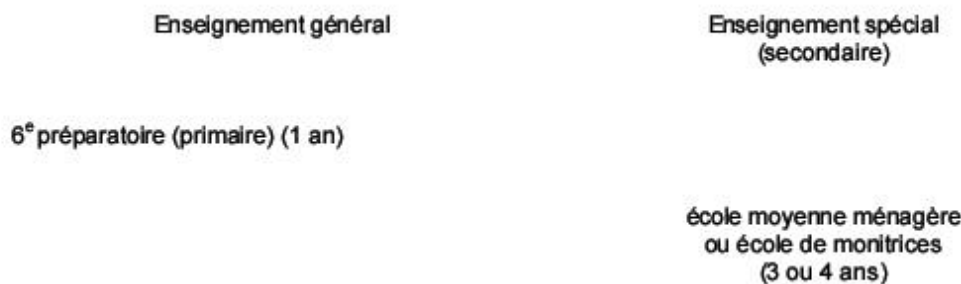
Les considérations énoncées au sujet de l'école de moniteurs s'appliquent l'école de monitrices.

5. — Schéma récapitulatif de l'organisation de l'enseignement féminin.

1. ENSEIGNEMENT POUR LA MASSE.



2. — ENSEIGNEMENT DE SELECTION



Section IV. — L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

L'expansion de l'économie nécessite la formation d'agents spécialisés et de techniciens : on sait combien leur pénurie risque de compromettre, au cours des années à venir, le développement des entreprises. Le technicien blanc est extrêmement coûteux; il faudra, qu'on le veuille ou non, progressivement le remplacer, dans certaines tâches, par des auxiliaires noirs. Sous cet aspect, l'enseignement constitue un excellent investissement.

Son importance particulière, au regard du développement économique général, justifie qu'il soit exposé ici en détail.

PARAGRAPHE I. - LA SITUATION ACTUELLE

En 1947, les trois écoles officielles comportant des sections professionnelles étaient organisées comme l'indique le tableau ci-après

Tableau n° 20

Localités	Sections organisées	Années d'études	Personnel		Population scolaire	Sortants diplômés
			Européen	Indigène		
Léopoldville Ouest	primaires	5 ^e & 6 ^e			247	—
	bois	4	} 11	} 16	79	12
	mécanique générale	4			66	6
	mécanique auto	2			20	7
Stanleyville	primaires	2 ^e à 6 ^e			1378	—
	moyennes	2	} 11	} 28	64	—
	bois	4			46	9
Lusambo	fer	4			39	7
	primaires	6			778	—
	moyennes	4	} 11	} 22	71	15
	bois	6			56	4
fer	6			49	5	
TOTAUX pour les sections professionnelles : bois, fer, mécanique					355	50

Quant aux 8 écoles professionnelles subsidiées, leur activité apparaît dans la statistique suivante :

Tableau n° 21

Localités	Sections organisées	Années d'études	Personnel		Population scolaire	Sortants diplômés
			Européen	Indigène		
Lokandu	menuiserie		1	1	44	2
	mécanique	4	1	1	23	2
	cordonnerie		1	1	8	1
	maçonnerie		—	1	15	2
Kafubu	menuiserie		2	2	43	5
	mécanique	4	2	—	19	1
	confection		1	1	26	3
	imprimerie		3	—	31	4
Wafania Gombe-Matadi	reliure		2	—	17	4
	menuiserie	3	1	2	13	3
	menuiserie	2	2	—	51	—
Buta	mécanique		1	—	50	—
	menuiserie		3	5	56	8
Kindu	mécanique	4	3	5	49	10
	menuiserie	4	1	4	18	3
Elisabethville	menuiserie	2	1	2	20	—
Kasenge	menuiserie	3	1	1	21	5
TOTAUX			26	26	504	53

Au total, pour les écoles officielles et les écoles récemment subventionnées, la population scolaire atteignit, en 1947, 859 élèves et la même année, le nombre de diplômés fut de 103.

Ces chiffres traduisent un effort remarquable, compte tenu des moyens existants, mais cet effort ne répond que très imparfaitement aux besoins de l'économie congolaise. L'intervention du Gouvernement dans les deux catégories d'écoles ne fit que compléter les efforts déployés par les principaux organismes industriels qui comptent avant tout sur leurs propres établissements scolaires. Le Gouvernement doit pourtant se préoccuper d'urgence de la formation professionnelle des éléments nécessaires aux milieux indigènes et aux petites et moyennes entreprises qui sont dépourvues d'écoles.

PARAGRAPHE II. - LA NOUVELLE ORGANISATION

Elle réalise une réforme de structure et prévoit des développements. La création toute récente de la section de l'enseignement professionnel au sein de la Direction de l'Enseignement du Gouvernement Général permettra, grâce à des contacts suivis avec les organismes industriels, de poursuivre et d'approfondir l'étude des besoins régionaux et d'y adapter une organisation scolaire professionnelle dûment diversifiée.

L'enseignement professionnel est donné dans des ateliers d'apprentissage et dans des écoles professionnelles du degré moyen et du degré supérieur.

Le but de chacune de ces institutions se définit comme suit :

1. - Les ateliers d'apprentissage forment des ouvriers non qualifiés, capables de rendre de bons services dans les métiers du bois, du fer et du bâtiment. Ces ateliers satisferont, en ordre principal, aux besoins des communautés indigènes. Les apprentis doivent pouvoir exécuter des ouvrages simples : portes, fenêtres, mobilier commun, maçonnerie, etc... On admettra à l'atelier d'apprentissage les élèves ayant terminé au moins le 1er degré primaire et témoignant d'un développement physique en rapport avec le métier. La période d'apprentissage s'étendra sur un minimum de deux années.

Les ouvriers formés recevront, au terme de l'apprentissage, un outillage qui leur permettra de s'établir et d'exercer leur métier.

2. — Les écoles professionnelles du degré moyen sont destinées à former, en un cycle de quatre années faisant suite aux quatre années

du deuxième degré primaire sélectionné, des ouvriers qualifiés, spécialisés ou non spécialisés, capables d'exécuter parfaitement, sous la direction d'un Européen mais sans contrôle permanent, un travail ordinaire appliquant à des pièces d'usage courant. Ces écoles fourniront la main d'œuvre aux métiers du bâtiment pour les besoins des centres européanisés, ainsi qu'à l'industrie et aux chantiers.

3. — Les écoles professionnelles du degré supérieur organisent un cycle de six ans d'études et sont, comme les précédentes, accessibles aux élèves justifiant d'une formation primaire de six années. Elles doivent préparer des maîtres-ouvriers, capables d'exécuter n'importe quelle pièce sur simple bon de commande, sans aide ni le contrôle d'un Européen, ainsi que des chefs d'équipe aptes à diriger des ouvriers qualifiés.

4. Dans les quelques localités où on l'organisera pour répondre aux besoins de régions étendues, l'école professionnelle du degré supérieur sera combinée avec l'école professionnelle du degré moyen, de manière à former avec cette dernière une seule institution à deux sections.

Au cours des deux premières années d'études, le programme comportera un enseignement professionnel général ou préparatoire; les élèves seront ensuite orientés, selon leurs aptitudes, soit vers le cours moyen, soit vers le cours supérieur.

Toutefois, les cours destinés aux électriciens et aux chauffeurs-mécaniciens de l'école supérieure comportent quatre années d'études générales préparatoires et deux années de spécialisation, en raison de l'importance des notions qu'il est nécessaire d'inculquer à ces apprentis.

5-Les sections dont l'organisation est envisagée dans un avenir immédiat, se répartissent en deux groupes : celui du fer et celui du bâtiment.

Le groupe du fer se subdivise comme suit en sections

- ajusteurs-tourneurs (mécanique générale)
- ajusteurs-tourneurs (machines-outils)
- forgerons-chaudronniers - monteurs - riveurs
- fondeurs - mouleurs - soudeurs - braseurs

- électriciens
- chauffeurs - mécaniciens.

Le groupe du bâtiment comprend

- les menuisiers - ébénistes
- les charpentiers
- les peintres - vitriers
- les ouvriers généraux du bâtiment (serruriers, plombiers, zingueurs, tôliers, quincailliers)
- les maçons et cantonniers
- les chefs-ouvriers du bâtiment (contremaîtres)

6. — L'enseignement donné dans les écoles professionnelles du degré moyen, doit avoir un caractère essentiellement pratique. Les chefs-ouvriers seront davantage livrés à eux-mêmes et auront plus de responsabilités que les simples ouvriers qualifiés : la formation théorique, pratique et morale des premiers fera par conséquent l'objet d'une sollicitude particulière.

7. — Les professeurs des écoles professionnelles seront, ou bien des techniciens ayant suivi un cours spécial de pédagogie, ou bien des pédagogues qui se sont initiés à la technique; c'est parmi ces derniers surtout que seront choisis les professeurs des cours généraux tandis que, pour les cours spécialisés, la préférence sera donnée à des techniciens.

L'enseignement à l'atelier ne sera confié qu'à des praticiens ayant plusieurs années d'école industrielle ou professionnelle ordinaire. D'autre part, pour préparer les élèves à l'atmosphère du milieu industriel qu'ils connaîtront plus tard, leur vie à l'école se rapprochera autant que possible de celle de l'ouvrier à l'atelier.

PARAGRAPHE III — PROGRAMME DE REALISATIONS POUR LA DECADE.

1. — Ateliers d'apprentissage

Le Gouvernement se propose de provoquer, par une politique de subvention, la multiplication rapide des ateliers d'apprentissage, lesquels formeront en grand nombre les éléments capables d'implanter l'artisanat dans les divers miteux indigènes.

2. — Ecoles professionnelles du degré images

Indépendamment des sections de menuiserie et de mécanique qui fonctionnent à Léopoldville, à Stanleyville et à Lusambo, dans le cadre de l'enseignement officiel et dont il est question au paragraphe suivant, il existe, dans l'enseignement subsidié, six sections de menuiserie (une dans la province de l'Equateur, une dans la province Orientale, deux dans la province du Kivu, deux dans la province du Katanga) et trois sections de mécanique (une dans la province Orientale, une au Kivu et une au Katanga). Il s'agit de leur adjoindre 24 sections du bois, 30 sections du fer, et de créer 36 sections du bâtiment et sections diverses (cordonnerie, tissage, vannerie, poterie, etc...) de façon à disposer, à l'issue de la décade, de 36 écoles professionnelles du degré moyen à plusieurs sections.

Ces écoles seront réparties comme suit

- Province de Léopoldville : 6 écoles (nouvelles).
- Province de l'Equateur : 6 écoles (1 ancienne complétée + 5 nouvelles).
- Province Orientale : 5 écoles (1 ancienne complétée + 4 nouvelles).
- Province du Kivu : 7 écoles (2 anciennes complétées + 5 nouvelles).
- Province du Katanga: 7 écoles (2 anciennes complétées + 5 nouvelles).
- Province du Kasai: 5 écoles (nouvelles).

Le rythme d'accroissement au cours de la décade s'établira comme suit:

- les écoles existantes n'étant encore qu'embryonnaires, formeront 90 élèves par an durant les deux premières années.
- à partir de 1952, trois écoles seront complètes et formeront 105 élèves.
- à partir de 1953, 6 écoles seront complètes et formeront 120 élèves.
- en 1954, 3 écoles nouvelles s'ajouteront; il y aura donc 9 écoles complètes d'où sortiront 180 élèves.
- en 1955, 4 écoles nouvelles, soit au total 13 écoles d'où sortiront 260 élèves.
- en 1956, 5 écoles nouvelles, soit au total 18 écoles d'où sortiront 360 élèves.

Les années suivantes il y aura, chaque année, 6 écoles de plus, soit 120 élèves, pour arriver à partir de 1959 à 30 écoles, d'où sortiront annuellement 720 élèves.

3. Ecoles professionnelles du degré supérieur

En partant des sections de Léopoldville, Stanleyville et Lusambo, on arrivera, par l'adaptation au nouveau programme, par l'adjonction de la section « bâtiment » et enfin par la création de nouvelles écoles à Costermansville et à Elisabethville, à disposer de 5 écoles à trois sections à raison d'une école par province, à l'exception de la province de l'Equateur.

Section V. — PROGRAMME GENERAL DE REALISATION AU COURS DE LA DECADE

Le programme des réalisations correspondant aux principes d'organisation exposés dans les chapitres précédents est repris dans les tableaux suivants. Voici le schéma de ces tableaux

A. — Enseignement pour la masse (enseignement professionnel exclu).

I. Enseignement général (pour garçons et filles).

II. Enseignement spécial pour garçons.

III. Enseignement spécial pour filles.

B. — Enseignement de sélection pour garçons (enseignement professionnel exclu).

I. primaire.

II. secondaire.

III. supérieur.

C. — Enseignement de sélection pour filles.

D. — Enseignement professionnel.

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)	
			1 ^{re} année de la décade	décade entière	dernière année de la décade			
A. — Enseignement pour la masse.								
L — ENSEIGNEMENT GENERAL POUR GARÇONS ET FILLES								
Ecoles gardiennes	800	900	8.500	117.000	16.500	54	(1) 15	
1 ^{er} degré primaire	8.000	3.800	150.000	1.900.000	225.000	61	35	
2 ^{ème} degré primaire ordinaire	950	450	22.500	300.000	34.000	200	720	
II. ENSEIGNEMENT SPECIAL POUR GARÇONS								
Ecoles professionnelles agricoles	10	38	150	9.200	1.200	(56	
Ecoles de jardiniers	—	3	—	500	75			
Cours d'apprentissage pédagogique	2	123	30	10.060	1870			18
Ecoles auxiliaires de circonscription indigène	2	116	10	5.370	1.300			18
Cours d'adultes	20	7.750	1.000	210.000	70.000	6	23	
III. ENSEIGNEMENT SPECIAL POUR FILLES								
Ecoles d'aides-accoucheuses	4	8	15	602	72	24	27	
Ecoles ménagères primaires	15	215	200	10.500	2.700	22	22	
Ecoles ménagères postprimaires	30	40	300	3.000	450	60	39	
Totaux du A.						519	1.684	
B. — Enseignement de sélection pour les garçons								
L ENSEIGNEMENT PRIMAIRE								
2 ^{ème} degré primaire sélectionné	50	90	750	10.800	1.650	101	221	
II. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE								
Ecoles moyennes	5	8	40	680	120	30	35	
Ecoles de gardes-sanitaires	3	3	3	180	30			
						comptabilisé avec école secondaire spéciale médecine chir. infr.		

(1) Subsidés pour les missionnaires-inspecteurs dont le contrôle porte sur toutes les catégories d'écoles

Tableau n° 22 (suite)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décennie	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses écumulées (en millions de francs)
			1 ^{re} année de la décennie	décennie entière	dernière année de la décennie		
Ecole de télégraphistes	1	—	20	200	20	—	6
Ecole de météor.	1	—	24	180	18	—	6
Ecole de cartographes	1	—	—	318	32	—	12
Ecole de moniteurs (1)	50	40	600	7.900	1.000	80	128
Ecole secondaire générale latine	3	2	—	115	25	25	21
moderne	—	5	—	40	25	25	21
Ecole secondaire spéciale							
a) cycle commun	9	6	(pour mémoire – cfr. B, complémentaire de c et de a)				
b) spécialisation administrative normale d'arpentage	3 — 1	9 12 5	— — —	305 215 100	60 60 20	(((83	135
c) Sciences agricoles vétérinaires assistants médicales assistants infirmiers	2 — — 2 8	4 — 2 1 2	40 — — 8 50	1210 1.210 120 200 1000	120 — 24 25 120	45 — 50 50 58	43 — 40 139
III. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
administratif normal agricole	— — —	2 1 1	— — —	35 25	15 15	78 —	59 —
(pour mémoire, il reste à faire la distinction entre ces 3 postes et ceux correspondants de l'enseignement secondaire spécial)							
vétérinaire médical	— —	2 2	— —	— —	— —	— —	— —
Totaux du B						571	866

(1) Voir C.

Tableau n° 22 (suite)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)
			1 ^{re} année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
C. — Enseignement de sélection pour filles							
6 ^e préparatoire	—	29	—	3.600	580	7	9
Ecoles moyennes ménagères	—	12	—	450	110	36	18
Ecole de monitrices (reprises dans la statistique du tableau B-II — écoles de moniteurs)							
Totaux du C						43	27
D. — Enseignement professionnel							
Ateliers d'apprentissage	—	450	—	19.400	4.500	135	126
Ecoles professionnelles moyennes	6	36	90	3.005	720	450	252
Ecoles professionnelles supérieures	3	5	16	440	96	120	83
Totaux du D						705	461

*
* *

RECAPITULATION :

Récapitulons ci-après les dépenses que comporte la réalisation de ce vaste programme :

	<u>Frais 1^{er} étab. Dép. récurrentes.</u>	
A. Enseignement pour la masse	519	1.684
B. Enseignement de sélection pour garçons	571	866
C. Enseignement de sélection pour filles	43	27
D. Enseignement professionnel	705	461
Total général	1.838	3.038

Tentative d'appréciation

Que penser de tout cela ?

Deux choses sautent aux yeux avec toute la force de l'évidence, et nous les avons remarquées au passage. C'est d'une part que l'ampleur des projets montre à suffisance combien les besoins étaient, jusque là, fort peu rencontrés. C'est d'autre part la motivation très étroitement économique de tout ce qui est fait en faveur des indigènes. En dehors de références vagues à la « civilisation » vers laquelle ils doivent progresser, on souhaite avant tout un enseignement professionnel qui procure à l'employeur la force de travail la mieux adaptée à ses besoins. « Affaires Indigènes » veut toujours dire « Main d'Œuvre ». Et main d'œuvre docile ! N'oublions pas le couplet obligé sur « *l'éducation plus nécessaire encore que l'instruction* », dont nous savons ce qu'il veut dire !

Simultanément, cette même ampleur témoigne d'une volonté ferme de rester au Congo et de considérables illusions sur la pérennité de notre Empire colonial. Il est vrai que des tranches de dix ans sont grosses, mais entre 1949 et 1959, personne ne se doutait qu'il y avait non un espace, mais un abîme. Aussi certains grands travaux programmés pour les dernières années de ce plan resteront un pied en l'air, car leur parachèvement aurait dû faire partie de Plans suivants. C'est le cas, par exemple, de l'énorme laboratoire de biologie médicale de Kisangani, conçu avec des proportions suffisantes pour devenir producteur de vaccins, qui finit pas être laissé à l'abandon avec des ailes construites, mais vides et jamais équipées...

Cependant, il faudrait peut-être se garder de crier trop vite au scandale colonial. Gardons-nous de tomber dans le « sanglot de l'homme blanc » ou dans le « lamento du colonisé ». Je veux dire que les fautes et les carences des colonies étaient bien plus rarement qu'on ne tend à le croire, particulières à ces colonies. Le primat absolu du profit revêtait peut-être aux colonies des formes particulières. Parfois, voire souvent, elles étaient plus scandaleuses qu'en métropole, parce que les contradictions étaient en Afrique plus flagrantes et plus acerbes. Mais le primat du profit n'est pas particulier à la colonisation ! Quand l'école proclame, n'importe où dans le monde, qu'elle a pour fin de former de bons citoyens, elle n'entend pas par là qu'elle veut être une pépinière d'intellectuels contestataires, d'artistes

libertaires et de militants progressistes avides de se dévouer pour l'émancipation des masses ! Le « bon citoyen » est souvent conçu, ainsi que l'était l'écolier congolais, comme la « cheville ronde dans un trou rond », bien adapté à sa tâche et heureux de l'accomplir sans revendiquer.

Le plus souvent, lorsque l'on souligne, a posteriori, en général dans des discours funèbres ou posthumes (où l'on a parfois l'impression d'entendre percer un certain soulagement) qu'un homme a illustré par ses talents et sa carrière l'excellence du système d'éducation dont il est sorti, l'orateur joue au corbeau qui se pare des plumes du paon, car il chante la louange de la règle à la faveur d'une exception, d'un homme qui, précisément, ne s'est pas laissé broyer et malaxer par la machine à mouler des citoyens conformes. Un être d'avenir est toujours seul. Aucun changement ne pourrait survenir, s'il n'existait pas un être intimement convaincu de ne pouvoir participer à ce qui existe déjà.

C'est probablement ce qui explique l'extrême méfiance de nos programmateurs devant la formation générale.

Léopold II se montrait très belge quand il se méfiait des « idéologues », désignant par là les gens irréalistes qui rêvaient d'étendre les droits de l'Homme à tous les bipèdes sans plumes, y compris les nègres et les ouvriers. Les grandes idées et l'enthousiasme pour elles ne sont pas les denrées les plus répandues en Belgique. Elles suscitent plutôt la méfiance. On y voit facilement des vues théoriques inapplicables, ou même des velléités d'entortiller les braves gens avec des discours démagogiques. Et, en 1949, la « démagogie » que l'on craignait avait un visage et une moustache : celle de Staline.

On pourrait émettre des réserves du même genre dans le domaine de la santé.

La lutte contre les grandes maladies endémiques et contagieuses était certes une nécessité. Elles avaient même fait l'objet de rapports et de discussions au Conseil colonial, dans l'entre-deux-guerres. La tuberculose, notamment, avait retenu l'attention.

La principale crainte, à leur sujet, était l'hypothèse d'épidémies qui pourraient s'étendre à la population européenne. Les quartiers d'habitation séparés et le couvre-feu, la ségrégation raciale, en un mot, n'empêchaient pas le côtoiement entre Blancs et Noirs d'être

quotidien. D'autre part, le développement futur des villes était prévisible, tout comme l'était l'accroissement de la population blanche, puisque la politique d'immigration s'était faite plus permissive et que, d'ailleurs, le Plan lui-même prévoyait l'encouragement du colonat. Tout cela augurait des contacts sans cesse accrus, dans des villes de plus en plus étendues et peuplées. Vienne l'épidémie et plus la ville est grande, plus la catastrophe est épouvantable.

On avait répondu pendant un temps à ce problème – l'infrastructure sanitaire n'étant pas suffisamment développée et les budgets insuffisants pour entreprendre des programmes de vaccination et de prophylaxie - en interdisant le séjour des villes aux malades contagieux, qui se voyaient priés de regagner leur village d'origine. Cela résolvait le problème de la contagion en ville et en particulier de la contamination des Européens, mais revenait à envoyer en brousse de véritables bombes microbiennes qui infecteraient les régions rurales. Cette solution était humainement inacceptable et elle présentait un risque économique. En effet, la brousse, c'est fondamentalement, pour les entreprises coloniales, un réservoir de main d'œuvre !

Tout ceci établit peut-être que les auteurs du Plan ne tombaient pas dans l'angélisme. On peut même trouver leurs motivations assez cyniques. Cela ne doit pas mener à oublier le fait essentiel : les réalisations prévues ont bien concrètement été accomplies, dans leur grande majorité.

Du point de vue sanitaire, l'on va même arriver, dans le Congo des années '50 à une situation un peu inattendue : la politique sanitaire indigène va être plus avancée que celle qui regarde les Blancs. En effet, la population africaine allait bénéficier de soins entièrement gratuits ; les Blancs devaient, par eux-mêmes ou par leurs employeurs, financer individuellement leur sécurité et leur protection sociales. On considérait en effet que le niveau de leurs revenus le leur permettait. La nature de leurs fonctions était aussi jugée incompatible avec toute limitation de la durée de leur travail, et avec la prévention des risques auxquels ils se trouvaient exposés : ces derniers étaient considérés, avec d'autres inconvénients, familiaux, sanitaires, etc., comme inhérents à l'expatriation. Une prime fictive était censée couvrir ces

risques : elle était égale à la différence de rémunération entre celles du colonial et du travailleur métropolitain de même qualification.

En dehors du fait que l'anticolonialisme ambiant à l'ONU pousse les puissances coloniales à faire désormais des frais d'étalage pour mettre en vitrine leurs plus belles réalisations coloniales, il faut constater aussi que les années qui suivent la guerre sont, dans toute l'Europe occidentale, celles où l'on met en place les mécanismes que nous connaissons sous le nom général de « Sécurité Sociale », dont les soins de santé sont une branche importante.

En Belgique, cela a consisté avant tout à fusionner sous une « coupole » d'état une myriade d'organismes qui existaient déjà²⁸⁰, à l'initiative soit des mouvements ouvriers, chrétien et socialiste, soit du patronat « paternaliste ». La Grande-Bretagne a été plus loin, jusqu'à la création d'une médecine d'état gratuite, le NHS. C'est d'ailleurs un britannique, Keynes, qui est le penseur à la mode en matière d'organisation de l'économie.

Comme on l'a indiqué plus haut, notamment à propos des « Godding boys », l'ambiance, en dépit de la guerre froide commençante, est très défavorable à une droite discréditée par la guerre, qui prudemment affecte un profil bas et lâche du lest. Il faut persuader les gens que le capitalisme peut avoir un visage humain. Cela permet à la Gauche d'engranger des acquis significatifs, qui vont peut-être lui inspirer, sur sa force, des illusions dangereuses. Un changement essentiel semble sur le point de se produire²⁸¹.

Un point du Plan Décennal, en tous cas, doit être souligné en particulier. Ce plan décennal était entièrement financé par le Congo lui-même. On s'en tient strictement à la règle de séparations des finances, instaurée par la Charte coloniale. Lorsque le Plan, dans sa partie budgétaire, fait allusion à l'argent public ou à l'emprunt, c'est des caisses du Congo et des capacités d'emprunt du Congo, et d'elles uniquement, qu'il est question.

²⁸⁰ Manœuvre que lon répètera, après l'indépendance, avec la création de l'OSSOM (Office de Sécurité Sociale d'Outre mer), héritier des organismes de même nature de la Colonie, dont la compétence a été ensuite élargie à tous les pays extérieurs à l'UE et à la Suisse.

²⁸¹ « On avait l'impression d'être des outils pour quelque chose qui nous dépassait : le monde allait changer de bases ! J'y croyais très fort : dans 25 ans, la Belgique serait socialiste ! » Rosine Lewin, in « KEIMEUL JP et GUYAUX, A. « Politiquement femmes », Liège, Editions du CEFAL, 2003, page 145

Certes, les efforts consentis en faveur des Congolais y sont considérables. Il semble qu'enfin on soit devant un document qui montre que la Belgique prend au sérieux les deux faces de cette « médaille » qu'est la colonisation : exploiter, mais aussi développer...

Mais cet effort est consenti parce que les caisses sont pleines. Le Plan pourrait avoir pour sous-titre : « *Comment nous allons utiliser les profits de l'Effort de Guerre* ». Et certes, il faut reconnaître aux dirigeants belges de l'époque le mérite de ne pas avoir emboîté le pas au « Roi Bâtitteur » : rien n'a été détourné au profit de la métropole. Il reste cependant que ces fonds abondants sont le résultat d'une période exceptionnellement faste. Une guerre l'est toujours pour un fournisseur de matériaux stratégiques.

Mais les dirigeants des grandes compagnies coloniales ont le sens de la prévision et l'inquiétude du lendemain. Gouverner, c'est prévoir !

La question était moins que l'on se soit lancé dans la construction d'un certain nombre de bâtiments coûteux, que les frais de fonctionnement considérables que cela laissait présager et qui, eux, se répéteraient d'année en année. Le Plan montrait à l'évidence que l'on entrait dans une période où la colonie allait accorder à des dépenses que l'on pourrait appeler au sens large « sociales » des sommes de plus en plus grandes, qu'elle devrait bien aller les chercher là où elles étaient, c'est-à-dire dans les caisses des compagnies et donc rogner les profits avec la même rage taxatoire qui avait inspiré Ryckmans pendant la guerre. Même, on pouvait imaginer – il aurait suffi pour cela d'une période prolongée de basses conjoncture sur l'ensemble des produits coloniaux – qu'une fois la machine lancée, on en arrive un jour à demander à la Belgique de dépenser pour sa colonie²⁸² !

Ce tableau de cauchemar, c'était le « Congo dont les Héritiers ne voulaient pas » !

²⁸² Cela aurait demandé une modification de la Charte mais, contrairement à la décentralisation qui n'eut jamais lieu, elle aurait été relativement simple. D'autre part, sans toucher à la Charte, bien des artifices auraient été possible, par exemple inscrire au budget métropolitain tout ou partie des dépenses des diverses institutions de recherche scientifique situées au Congo mais travaillant pour le compte d'institutions belges, etc...

Une « nouvelle pensée coloniale » ?



Le building Forescom, premier building construit en 1949 à Léopoldville. © Collection Hvz.

Tout le monde est d'accord là-dessus : les Blancs comme les Noirs, les coloniaux les plus nostalgiques comme les anticolonialistes les plus militants : le Congo des années 50, ce n'est plus « le Congo de papa ». Or, une colonie est dirigée et modelée de l'extérieur et le Congo, plus que toute colonie au monde, est dirigé depuis sa métropole lointaine, en vertu du verticalisme absolu de sa Charte coloniale. Si l'on considère par exemple que, pour le Plan Décennal 1949/59, dans le domaine de la Santé, « *42 hôpitaux doivent être construits de toutes pièces ou doivent être reconstruits entièrement: dans 50 d'entre eux, les installations sont à améliorer ou à agrandir.* », il est difficile de ne pas en tirer la conclusion que la vision que l'on a de la santé publique a changé radicalement.

Il est donc logique de penser que des changements importants, puisqu'ils ont été pensés à Bruxelles et relèvent donc au départ de la « colonisation en chambre », découlent d'un changement sur le plan de la théorie, donc d'une nouvelle pensée coloniale. Mais est-elle nouvelle ?

Nous connaissons le projet colonial de Léopold II, et même son modèle : Java et le *Cultuurstelsel*. Et nous savons à quoi il en est arrivé.

Quand la Belgique s'est trouvée acculée à reprendre la colonie, l'on a entendu de grandes et solennelles affirmations, puis l'on a assisté, durant quarante années, à des faits. Les déclarations disaient en substance « *désormais, la tutelle d'un régime parlementaire va se substituer à l'absolutisme* ». Les Congolais, semble-t-il, devaient attendre monts et merveilles de cette formule incontestable et floue. La pratique, ensuite, a montré largement que l'on n'avait condamné l'absolutisme du Roi que pour mieux donner libre cours à celui du Patronat, et les Héritiers conservèrent presque intact le système léopoldien. On y fit des aménagements, notamment de nature paternaliste, après de longues années, et fondamentalement pour des raisons de rentabilité : on s'était avisé que le Congo se dépeuplait, et donc se vidait de sa main d'œuvre, indispensable à sa rentabilité.

Durant toute cette période, c'est à peine si l'on peut parler d'une pensée coloniale belge. L'Etat se distingue avant tout par sa timidité et son abstention. Outre les droits qui découlent de sa souveraineté, il en a qui découlent de sa situation d'actionnaire des principales sociétés coloniales. A la Forminière, il est même actionnaire majoritaire. Il ne fait aucun usage de ses droits et laisse la direction des choses aux gens d'affaires, même là où il aurait pu dicter ses volontés. « On ne gouverne pas contre la Société Générale », soit ! Mais de là à pratiquer le suivisme ou même à aller au devant des désirs du capital, il y a de la marge ! Cette attitude envers les Compagnies pour ce qui est de l'économie, se retrouve en matière d'éducation, envers les Missions. Là aussi, l'Etat sous-traite et s'en lave les mains. Tout ce qui regarde les secteurs de la santé ou du social est également abandonné aux Compagnies et aux Missions.

S'il est donc clair que les Héritiers ont une pensée coloniale... continuer celle de Léopold et faire comme lui le maximum de profit au moindres frais, on ne discerne guère chez l'Etat belge une quelconque conception d'ensemble, sinon celle de décider le moins possible !

C'est, au demeurant, assez logique, si l'on considère que la Belgique a reçu presque de force une colonie dont elle ne voulait pas

et n'a jamais eu comme penseur de la colonisation que ... le Roi dont elle hérite et une poignée de ses collaborateurs ou de ses opposants !

Plutôt que d'un changement, il faudrait donc parler, à propos de l'après guerre, du surgissement d'une première pensée coloniale.

Pour être exact, il y avait eu, à la colonie, des conceptions qui se retrouvaient dans « *Blancs et Noirs...* » de JM Jadot ou « *Dominer pour Servir* » de P. Ryckmans et qui tournent autour de « droit de bienfait »²⁸³.

Bienfait, cœur et statistiques

Et c'est peut-être ici que l'on touche du doigt l'une des tragédies du dialogue entre Belges et Congolais.

Quand il s'agit de son « rôle civilisateur », le Belge donne facilement l'impression d'être devenu moitié statisticien, moitié quincailler. Il n'y a guère de réponse à cette interpellation qui n'aligne pas un catalogue digne de Prévert : autant de kilomètres de route, autant de voie ferrée, passant sur (ou sous) tel nombre d'ouvrages d'art, curage et dragage d'autant de kilomètres d'autant de rivières, autant de kilomètres de fils électriques, téléphoniques, télégraphiques, autant de conduites d'eau, barrages, hôpitaux, écoles (pour un peu, on préciserait le nombre de pilules, d'injections, de suppositoires, et combien de craies blanches et combien de couleur), habitations, centres sociaux... Le tout est corsé de diagrammes et illustré de photos... surtout de photos d'enfants (« *Ils sont mignons quand ils sont petits...* ») ou de beaux grand bâtiments (« *Le Belge a une brique dans le ventre* »)

Dès que l'on cherche à se documenter sur la colonie, on est littéralement écrasé sous une avalanche de chiffres, comme ceux que voici, repris au site UROME.

Médecine

Un effort remarquable a été réalisé: non seulement dans la création d'hôpitaux et de dispensaires mais aussi dans la dispense des

²⁸³ En hommage sans doute à Ryckmans et au titre de son livre, on a souvent appelé cette ligne de pensée le « colonialisme de service ». A noter toutefois qu'il s'agit d'une tentative de justifier la présence du Blanc, non d'une théorie globale de la colonisation.

soins aux populations congolaises et européennes. Ces soins médicaux étaient gratuits.

	1949	1956
Hôpitaux et dispensaires	568	2.268
Léproseries	56	315
Maternités	192	316

Chaque année, 6 millions de Congolais, soit environ la moitié de la population, passent gratuitement une visite médicale indépendamment de ceux qui viennent consulter pour des affections précises. Ces soins médicaux étaient gratuits.

Lutte contre les grandes épidémies, traités et soignés.
12.314 trypanosés, 141.096 cas de pian, 267.226 cas de lèpre , 57.329 cas de syphilis et 23.904 cas de tuberculose.

Au réseau officiel il faut ajouter les institutions privées et les missions qui ensemble représentent 6.000 centres médicaux totalisant 86.000 lits soit un lit pour 160 habitants.

Le personnel médical comptait 850 médecins et plus de 8.000 auxiliaires médicaux et agents sanitaires (Congolais et Européens).

Transport

Réseau routier : 195.213 km.

Réseau ferroviaire : 5.241 km dont plusieurs centaines de km électrifiés.

Voies navigables : 14.597 km.

Trafic aérien : 3 aéroports internationaux et plusieurs dizaines d'aéroports secondaires.

Energie

Une trentaine de centrales hydroélectriques et une centaine de centrales thermiques couvrant les besoins en énergie des villes et des industries.

Puissance installée : 700.000 kW

Energie produite : 2.800.000.000 kWh

Economie

Au 31 décembre 1959 : 1.473.330 Congolais salariés (et payés!).
Niveau de vie du Congolais : de 1950 à 1957, l'indice augmente de 100 à 176,1.

Indice du salaire moyen du travailleur congolais :

De 1950 à 1958, l'indice passe de 100 à 237 pour une augmentation du coût de la vie de 20 % dans le même temps.

En 1958, le PIB par habitant était de \$90. Il était le plus élevé d'Afrique.

L'accroissement du PIB total de 1920 à 1959 est en moyenne de 4,8% par an, celui du PIB commercialisé est de 5,9% par an ce qui est exceptionnellement élevé.

Une étude récente du Fonds Monétaire International a calculé que pour rattraper le niveau de vie connu au Congo en 1959, à raison d'une croissance de 5 % par an, il faudrait attendre l'année 2075 soit 115 ans après l'indépendance.

(Fin de citation.)

Empressons-nous de le préciser : les statistiques sont honnêtes et les photos ne sont pas truquées. Tout cela est vrai !

Et comme je désire autant que possible ne pas assommer complètement le lecteur, je ne lui infligerai pas dans le détail les commentaires que ces chiffres appellent, par exemple que le PIB est une chose, mais sa répartition une autre, que de fortes augmentations de salaire peuvent signifier simplement que l'on est parti de fort bas, que l'on peut considérer de même l'augmentation subite du nombre de lits d'hôpitaux, que mettre en avant le sort relativement doux d'un million de salariés ne dit rien de celui de dix millions de paysans, etc...

En même temps, on est frappé d'une grande absence : le cœur, l'âme, la pensée, la conscience, l'humanité du colonisé ne sont nulle part. Plutôt que d'être lui-même, il est l'objet de nos bienfaits. Et tout le problème est bien dans ce mot « objet » !!!

Parce que, simultanément, ce qui s'exprime dans toutes les expressions de ce que les Noirs auraient désiré, c'est l'aspiration à se voir reconnaître par le Blanc un statut d'être humain, c'est-à-dire de sujet !

On pourrait imaginer entre le Noir et le Blanc une sorte de dialogue tragi-comique.

Le Noir dirait : « S'il te plaît, Bwana, pourrais-tu t'adresser à moi, même pas comme à un égal, mais comme à un serviteur que l'on estime assez pour être poli et aimable avec lui, comme on l'est avec n'importe quel être humain ? »

Et le Blanc de répondre : « Ta gueule, macaque ! Si tu la fermes, tu auras des robinets et l'eau courante. »

Et le Noir revenant à la charge, recevrait ensuite, avec de nouvelles bordées d'injures, un vélo, l'électricité, des boîtes de pilules, une machine à coudre, des kilomètres de tuyaux et d'asphalte, mais jamais la considération qu'il demandait !

C'est comique ? C'est pourtant ce que Baudouin I^o, Roi des Belges, et Patrice Lumumba, Premier Ministre du Congo, se sont dit dans leurs discours respectifs du 30 juin 1960.

Le Roi : « *Le Congo a été doté de chemins de fer, de routes, de lignes maritimes et aériennes qui, en mettant vos populations en contact les unes avec les autres, ont favorisé leur unité et ont élargi le pays aux dimensions du monde.*

Un service médical, dont la mise au point a demandé plusieurs dizaines d'années, a été patiemment organisé et vous a délivré de maladies combien dévastatrices. Des hôpitaux nombreux et remarquablement outillés ont été construits. L'agriculture a été améliorée et modernisée. De grandes villes ont été édifiées et à travers tout le pays les conditions de l'habitation et l'hygiène traduisent de remarquables progrès. Des entreprises industrielles ont mis en valeur les richesses naturelles du sol. L'expansion économique a été considérable, augmentant ainsi le bien-être de vos populations et dotant le pays de techniciens indispensables à son développement.

Grâce aux écoles des missions, comme à celles que créèrent les pouvoirs publics, l'éducation a bien vite connu une extension enviable, une élite intellectuelle a commencé à se constituer ; vos universités vont rapidement l'accroître. Un nombre de plus en plus considérable de travailleurs qualifiés appartenant à l'agriculture, à l'industrie, à

l'artisanat, au commerce, à l'administration, font pénétrer dans toutes les classes de la population l'émancipation individuelle qui constitue la véritable base de toute civilisation.

Lumumba : « Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un noir on disait « Tu », non certes comme à un ami, mais parce que le « Vous » honorable était réservé aux seuls blancs !...

Nous avons connu que la loi n'était jamais la même, selon qu'il s'agissait d'un blanc ou d'un noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou, croyances religieuses : exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même. Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillotes croulantes pour les noirs; qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits « européens » ; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches au pied du blanc dans sa cabine de luxe... »..

Encore une fois, même si le discours royal était mieux rédigé que l'habituel catalogue de quincaillerie, c'était d'un côté la liste des réalisations matérielles, de l'autre l'expression d'une exigence de dignité !

Et le fait que cela ait failli déboucher sur un incident diplomatique est la meilleure preuve que le malentendu demeurerait entier !

Application paradoxale

La fin de la période coloniale belge fut, sans conteste, le triomphe du paternalisme. Même s'il y a quelque chose de comique dans tous ces « bienfaits statistiques » que l'on énumère en comptant les mètres d'asphalte ou les robinets, il est un fait que ces réalisations sont bien réelles. Que l'on ait négligé d'autres aspects de la population colonisée, sa soif d'égalité, de reconnaissance de son humanité à part entière, ses aspirations à avoir son mot à dire dans son propre destin, toutes ces carences indéniables ne doivent pas mener à la négation de ce qui a été fait, et qui est considérable.

Mais, à partir du moment où il est manifeste que, dans la pratique sinon au niveau des discours et des textes, la théorie du « droit de bienfait » devient la conception dominante de la colonisation belge, il est non moins manifeste que les Belges voient dans cette conception un grand avantage : ils voient leurs bienfaits comme leur donnant le droit de rester ! D'une certaine manière, on reconnaissait au moins implicitement, avoir « squatté » le Congo pendant un certain temps, mais on s'estimait en règle, maintenant qu'on payait son loyer...

Or, c'est le contraire qui va se produire !

Dès sa fondation, l'ONU eut une attitude très peu favorable aux puissances coloniales. Elle estimait que les métropoles coloniales devaient « *mettre un terme à leur mission civilisatrice et l'achever en accordant l'indépendance à leurs colonies* ». Les milieux coloniaux belges s'inquiétaient l'on appelait la "*logique de l'ingratitude*" prévalant selon eux à l'ONU. Elle consistait à faire pression sur les métropoles coloniales afin qu'elles fassent connaître une sorte de « calendrier de la décolonisation », plus la colonie était avancée et développée, plus il était opportun de l'émanciper au plus tôt... Si vous avez été un bon colonisateur (les Belges pensaient ici, en toute modestie, à eux-mêmes), si bienfaisant que vos colonisés sont instruits et en bonne santé, et que votre colonie prospère, vous devez partir au plus vite... Le bienfait ne donne droit qu'à un ticket de sortie : de là le terme d'*ingratitude*

Les métropoles coloniales, c'est-à-dire, fondamentalement, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal, se rendaient bien compte qu'elles étaient en minorité, et que tout ce qu'il leur était possible de faire à l'ONU était de gêner et de retarder le mouvement inéluctable vers l'émancipation des colonies. La publication de ce qui est resté dans l'histoire comme la « *thèse belge* » est un épisode de ces combats de retardement.

Il a été question plus au long de tout cela dans le chapitre consacré aux dernières années de Ryckmans, après-guerre.

Philosophie bantoue

Un peu auparavant, Placide Tempels, un missionnaire franciscain, écrivait sa « *Philosophie bantoue* », qu'il acheva en 1945 dans sa version néerlandaise.

Une version française, due à un autre négrophile, Antoine Rubbens²⁸⁴, d'Elisabethville parut cette même année dans *l'Essor du*

²⁸⁴ ANTOON RUBBENS (1909 - 2000): NOTICE BIOGRAPHIQUE, par Honoré Vinck, *Annales Aequatoria* 22(2001)440-442

Membre Titulaire de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer de Belgique (1947) ; Professeur Emérite aux Facultés Universitaire Sint Aloysius (Bruxelles); Cofondateur de la Katholieke Universiteit Brussel et premier doyen de la Faculté de Droit ; Professeur Extraordinaire émérite de la KUL; Collabore à la formation de la Fac de Droit à Lovanium

Correspondance avec Gustaaf Hulstaert

Rubbens avait fait la connaissance de Hulstaert lors de son bref séjour à Coquilhatville (1942-1943 ?). Nous possédons leur correspondance (17 lettres de Hulstaert et 13 de Rubbens). entre 43 et 65 avec une interruption de 49 à 65 Voici, traduites du néerlandais quelques phrases concernant la politique coloniale. « *De l'Administration au Barreau d'Elisabethville, 18/09/1945 : "Ainsi j'ai quitté l'Administration et j'ai commencé à plaider à Elisabethville. N'appellez pas cela de la trahison parce qu'on a tout fait pour m'obliger de partir."*

Traduction de Tempels

Kabinda, 23 avril 1945 " *Sur demande du Procureur Général Devaux, je m'occupe actuellement de la révision de la traduction de "Bantophilosophie" du Père Tempels. La traduction de Possoz ne sera effectivement pas continuée. J'apprends maintenant que vous étiez d'accord pour publier le texte dans Aequatoria. Cela est une palabre dans la quelle je n'ai pas à entrer en ma fonction modeste de traducteur. "*

CEPSI

Elisabethville, 14 février 1946 : " *Ici a été érigé la semaine passée un "Centre d'Etude des Problèmes Indigènes". Ce n'est pas d'ostentation vaniteuse quand je vous dis que c'est moi qui en a pris l'initiative. Car je peux y ajouter immédiatement que cela m'a été arraché de manière brutale par des groupes capitalistes qui le financent. Je n'avais pas beaucoup de crédit dans ces milieux et Louis Ballegeer a été institué comme " directeur " C'est finalement mieux ainsi, comme cela j'ai conservé ma liberté. On espère naturellement que cette Institution stabilisera le régime, bien qu'il soit injuste de conclure que pour cela il ne contribuera pas à améliorer certaines situations. Je crois qu'un Centre pareil peut faire œuvre utile en centralisant la documentation, et dans le cadre des intérêts économique, il pourra donner des suggestions pratiques à l'avantage de la communauté indigène. A condition d'adresser de temps en temps les nécessaires louanges envers les " réalisations sociales " de l'U.M.H.K. et semblables. On trouvera bien l'occasion de le combiner avec la mention de la promotion humaine. "*

Formation des Noirs

Elisabethville, 18 septembre 1945" *Ici on fait l'exposé de projets sociaux géants pour les Noirs, mais les réalisations sont encore rares. Dans le Centre on donne maintenant des cours pour une évolution sociale supérieure de l'élite indigène. Cette formation va à l'opposée de La Voix du Congolais en ce sens qu'à nos gens mieux doués et scolarisés on veut laisser entendre qu'ils ont une vocation sociale au service de la communauté populaire. Lentement nous pourrons donc former une élite sélecte qui aura une influence profonde dans la communauté. (...) D'autre part j'ai été demandé à donner quelques leçon à l'école professionnelle pour les étudiants blancs sur la déontologie des relations entre chefs blancs et travailleurs noirs. Ce n'est pas une tâche facile mais je pense que je ne peux le refuser. "*

Congo, puis en fascicule aux éditions *Lovania*. Comme traducteur, Rubbens était malheureusement plus enthousiaste que compétent.

L'histoire de cette traduction mérite que l'on s'y arrête et nous allons voir pourquoi.

Le premier traducteur fut Possoz, que nous avons déjà rencontré dans les chapitres relatifs à Hulstaert dans « *Le Temps des Héritiers* ». C'était un magistrat qui, comme Rubbens, avait été à Coquilhatville avant d'être muté au Katanga. Possoz était enthousiaste et convaincu, mais brouillon et dépourvu de diplomatie. En un mot, c'était pour les Noirs et les « négrophiles » un de ces amis qui ont dû inspirer la célèbre prière « *Mon Dieu, protégez-moi de mes amis. Mes ennemis, je m'en charge* ». Le fait que sa connaissance du néerlandais ainsi que de la philosophie telle qu'on l'enseigne dans les séminaires et qui ne pouvait pas ne pas avoir influencé le vocabulaire de Tempels, était insuffisante, ne lui apparut pas clairement. Le Procureur Devaux décida diplomatiquement que Possoz interromprait sa traduction et que celle-ci serait corrigée et continuée par Rubbens. Ce dernier avait le défaut inverse : néerlandophone, il comprenait assez bien le texte, mais le restituait dans un français émaillé de solécismes. Considérant, à juste titre, que le traducteur doit être, de préférence, une personne qui a pour langue maternelle la langue vers laquelle il faut traduire, Rubbens fit alors appel à son épouse, une francophone. C'est donc finalement une traduction résultant d'un « travail à six mains » qui fut publiée chez *Lovania*. Et c'est ce texte là qui fut connu, lu et médité par les Congolais. Il y a donc un décalage entre la *Philosophe bantoue* telle qu'elle fut connue au Congo par la traduction dite « de Rubbens qui est en réalité une traduction « Possoz-Rubbens et Madame » et le même livre tel qu'il fut connu en Europe.

Là, le texte parut en néerlandais en 1946 chez De Sikkel à Anvers. En 1949, *Présence Africaine* en édita une bonne traduction française, avec une préface d'Alioune Diop et, 50 ans plus tard,

Références

- Constant Matheussen, *In Memoriam Prof. em. Antoon Rubbens*, in: Katholieke Universiteit Brussel, Nieuwsbrief, 26(2000)1,20
- ARSOM, Bulletin des Séances,46(2000)1,38
- H. Vinck, *Le Cercle Léopold II à Coquilhatville (Mbandaka)*, Annales Aequatoria 7(1986)337-344
- Archives Aequatoria, Correspondance Hulstaert, n° 187, Fiche CH 70

Tempels avait toujours ses adorateurs inconditionnels et ses adversaires implacables. Il ne méritait sans doute ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Les négrophiles et certains Africains ont applaudi le fait que Tempels estimait que la vision du monde des Noirs, telle qu'il la décrit, méritait d'être considérée comme une *philosophie*, terme jusque là réservé à des constructions intellectuelles européennes ou, à la rigueur, asiatiques.

En outre, contrairement à certains ouvrages d'ethnologie qui peuvent se lire comme des descriptions de sociétés révolues, la Philosophie Bantoue de Tempels se veut un ouvrage d'actualité, une base pour une action future adaptée à la pensée des Noirs. Et, bien qu'il s'agisse avant tout d'action dans le domaine de la pensée et de la religion, l'on ne peut affirmer une telle chose sans que cela implique l'idée que les Noirs vont cesser de se référer aux stéréotypes européens, c'est à dire l'idée de décoloniser. En particulier, dans le domaine religieux qui est celui de l'auteur, Tempels est partisan de formes d'expression du christianisme adaptées à la culture noire, comme la "*Jamaa*"²⁸⁵ qui l'a considéré comme son précurseur.

Mais on lui a aussi adressé des reproches. Et certains des plus virulents lui viendront de ses propres confrères, par exemples du P. Hulstaert. Les critiques sacerdotales portaient en général de l'idée que l'on ne peut pas, sans abus de langage, donner le nom de « philosophie » à ce qui était à leurs yeux un compromis entre une compilation de maximes et proverbes, et un manuel de catéchèse et de pastorale. Un peu trop marqués par la scholastique du séminaire, ils tendaient à réserver le nom de « philosophie » à des philosophies systématiques.

Un autre reproche lui est venu plutôt des africanistes, religieux ou laïcs. Il y a généralisation abusive à partir d'une expérience particulière. Tempels a choisi un intitulé trop large par rapport à ce qu'il a effectivement réalisé. Sa philosophie bantoue se réduit en pratique à une philosophie Luba.

Professionnellement, Tempels était particulièrement attentif à ce qui est spirituel ou religieux. Il décrit un bantou métaphysicien et mystique. Du côté chrétien, il semblerait que les amis de Tempels, tels

²⁸⁵ « Famille » en Swahili.

ceux de la *Jamaa*, n'aient pas toujours évité de tomber dans l'hétérodoxie, non seulement du point de vue de la doctrine, mais aussi des mœurs.

Et du côté des non-chrétiens, on a surtout été frappé par le fait que le franciscain ne réclamait rien, sur le plan social et matériel, pour ces gens dont il disait par ailleurs tant de bien.

Aimé Césaire, en particulier, lui reproche d'avoir défendu le Noir sur le plan ontologique, sans avoir parlé de sa situation matérielle, d'avoir proclamé ses droits à l'identité métaphysique comme si cela dispensait de s'occuper de son droit à un salaire décent. Et Césaire ne serait pas Césaire s'il l'avait fait avec calme et nuance. Très régulièrement, il invectiva les « théologiens belges » comme représentant un visage particulièrement laid du colonialisme.

Et, d'une certaine manière, si Aimé a raison contre Tempels, Placide aussi a raison contre Césaire. Parce que, précisément, il se préoccupe de la vie intérieure, intellectuelle et spirituelle, de l'Africain, qui est la grande absente des belles statistiques de la colonisation. Il a peut-être donné l'impression de considérer tous les bantous comme des métaphysiciens en puissance, ce qui est bien sûr excessif. Mais il a exprimé un vide qui était réellement ressenti : celui d'une simple reconnaissance en tant qu'être humain, pas seulement en tant qu'objet de « bienfaits ».

La guerre et les institutions culturelles

Certains lecteurs se diront peut-être que ce morceau de texte est un anachronisme, et qu'il aurait eu sa place plus tôt, parmi les événements de la guerre, au lieu de venir traîner incongruement dans un après-guerre déjà bien entamé. Peut-être comprendront-ils s'ils jettent un regard sur leur bibliothèque : elle contient sûrement plus de livres écrits autrefois par des morts que d'œuvres de vivants. La littérature se lit longtemps après que les auteurs des livres ont disparu et bien des ouvrages n'exercent leur véritable influence que des années après leur parution.

La guerre avait eu pour conséquence une floraison rare : une assez importante moisson de livres écrits au Congo, par des Belges du Congo et à l'usage de lecteurs eux aussi Belges du Congo. Le souci d'expliquer aux « Belgicains », ou de les ménager en est donc absent. Par contre, comme les livres ont toujours été, au Congo, une denrée plutôt rare (ce qui est édité sur place est maigre, et ce qui vient de

l'extérieur est cher, étant grevé par le prix du transport), on peut à bon droit supposer qu'ils auront eu pas mal de lecteurs, y compris d'ailleurs des lecteurs congolais.

Enfin, cette comète de papier a une queue qui traîne assez loin dans l'après-guerre : il faut encore y inclure pas mal d'ouvrages parus au début des années '50.

Nous avons déjà rencontré l'un de ces ouvrages avec *Mani* de René Tonnoir. Ce livre n'est pas le seul et, malheureusement, il y aurait de la difficulté à montrer que le *Mani* fait partie d'une série de textes convergents, de même statut générique et de même situation historique. Tout simplement, parce qu'établir scientifiquement un tel fait supposerait l'utilisation de méthodes statistiques, et que le corpus colonial n'est pas assez abondant pour proposer de telles séries. Le contexte de la guerre, du reste, renforce la règle commune selon laquelle il est problématique de situer historiquement, d'une manière précise, les productions de la littérature générale. Ce même contexte perturbe en outre le fonctionnement normal de l'édition (collaboration, passivisme, dispersion géographique des acteurs). On peut toutefois signaler que des problématiques du même ordre, mais avec des axiologies éventuellement différentes, sont évoquées dans d'autres fictions publiées ces années-là: de la réédition du roman de Pierre Daye, *Blancs* (1943), au roman *Vent debout* de Marie-Louise Comélieu (1943), en passant par le *Sortilège* de Raoul-H. Dumont (1942), tous ces livres ayant été publiés en Belgique occupée.

Ensuite surgit une autre difficulté : l'intérêt de la fiction littéraire est précisément de donner corps à des explorations individuelles qui, en profitant de leur impunité relative, donnent plus libre cours à l'imaginaire que d'autres types d'énoncés publiés par ailleurs au même moment. Publier un roman dont l'intrigue tourne autour d'un attentat à la bombe, même s'il y perce une certaine sympathie pour les anarchistes dynamiteurs, suscite une tout autre réaction, de la part des autorités, que de publier un essai justifiant l'action terroriste, accompagné de quelques schémas de bombes artisanales, à réaliser dans une cuisine !

Il faudrait donc articuler, à l'intérieur du discours social, la leçon que formulerait une étude des effets de série, et d'autre part la leçon que tente de dire, sous le couvert de la *fiction*, l'individu singulier.

Dans cette articulation, la qualité de cet individu joue un rôle primordial; par qualité, entendons à la fois l'importance institutionnelle de sa position (qui détermine aussi son audience, ce qu'il faudrait appeler son autorité), et un facteur personnel, de sensibilité et d'initiative, qui échappe à l'appréhension sociologique. Contentons-nous de dire qu'à cet égard, René Tonnoir est en même temps un témoin et un acteur de premier plan, du fait notamment de ses antécédents indigénistes, mais surtout du fait d'une position privilégiée au sein des milieux culturels et administratifs de Léopoldville. On ajoutera à cet élément l'acuité du thème sociologique de la « secte politico-religieuse », auquel les milieux coloniaux sont alors hyper-sensibles

Une autre composante caractérise *Mani*, à savoir ce qui en fait un objet-livre produit à tel moment au sein de telle institution. Envisagé cette fois, non plus dans sa fiction, mais dans le fait de son existence et dans sa constitution matérielle, le même livre permet d'éclairer l'autre partie de la question qui nous occupe. À cet égard, la question du genre littéraire et discursif de *Mani* doit d'abord nous retenir. Il est en effet significatif qu'un administrateur féru d'ethnographie comme Tonnoir change son fusil d'épaule et passe au roman d'imagination. Notons en passant que c'est tourner le dos à une tradition de la « territoriale » datant de Léopold II : si la production de caoutchouc était bien sûr la règle d'or avec laquelle se mesurait le mérite d'un agent, quelques beaux articles ethnologiques dans le « *Mouvement Géographique* » (plus tard dans le *BJIDCCB*) ornaient utilement son dossier et augmentaient ses chances d'avancement. La littérature « pure » par contre, était plutôt pratiquée par les membres de la magistrature...

Ce choix est l'indice, en soi, de la crise de l'indigénisme, qui se répercutera dans les colonnes de la revue *Brousse* après la guerre : on passe au discours du « Congo moderne » et les problèmes « indigènes » deviennent sociaux plutôt qu'ethnologiques. Certes, en 1944, *Mani* est encore un récit colonial, avant tout préoccupé par le devenir de la société blanche au sein de « postes » isolés à l'intérieur du pays mais, c'est surtout l'adoption du genre romanesque, avec ce que cela comporte de fiction par rapport au caractère scientifique figé du discours ethnologique, qui est significative. En 1948, un autre roman de Tonnoir, *Le Crépuscule des ancêtres*, creusera plus

profondément ce sillon; cette fois, l'horizon sera clairement celui de la « nation congolaise », thème de réflexion lancé par Pierre Ryckmans à la fin de son mandat, et caractéristique de l'après-guerre (par exemple chez Max Rom ou Jean- Marie Domont, dans les milieux proches du Gouvernorat général).

René Tonnoir, singulièrement dans son *Crépuscule des Ancêtres*, publié à Léopoldville en 1948, écrit alors un roman ambitieux, construisant des systèmes de figuration historique englobants, tentative de saisie à l'égard des bouleversements en cours dans la société congolaise.

On peut ici multiplier les titres, car cette veine littéraire continue jusqu'à nous : citons encore *La Termitière* de Daniel Gillès et *Matuli, fille d'Afrique*, de Joseph Esser, pour l'année-charnière de 1960. Des constructions romanesques ultérieures ressemblent à des bilans rétrospectifs : singulièrement les grands récits de Grégoire Pessaret (*Émile et le destin*, 1977), d'Ivan Reisdorff (*L'Homme qui demanda du feu*, 1978 ; réédité chez Labor, 1995), d'Omer Marchal (*Afrique, Afrique*, 1983), tous ayant pour cadre la région des Grands Lacs ; certaines régions semblant plus « inspirantes » que d'autres, ce qui devrait un jour être examiné également.

Mani offre une autre particularité, celle d'être un roman relativement épais (400 pages) et imprimé en assez grande série (à 2.000 exemplaires) à Léopoldville sur les presses de « *L'Avenir colonial belge* ». Certes, ce roman ne fonde pas l'institution culturelle locale: celle-ci existait avant 1940, notamment grâce à des périodiques comme *Zooléo*. Mais, à la faveur de la guerre, elle se dote d'un circuit éditorial propre et met en circulation des œuvres littéraires « autochtones », comme *Les Gongs en folie* de L. Van Den Hove ou *La Taverne des mers*, du même Tonnoir. La publication de *Mani*, ne serait-ce que par l'ampleur de l'ouvrage, la renforce de toute évidence dans ce qu'elle a d'indépendant vis-à-vis de la Métropole.

Ces livres font exister un circuit institutionnel complet (écriture, édition, impression, distribution, lectorat, critique) qui n'a plus besoin du Vieux Continent, et même pas de sa bénédiction. Dans sa matérialité, l'objet-livre réalise ainsi ce dont rêve la fiction, à savoir la constitution d'une société africaine, établie à demeure en Afrique, selon une pratique identitaire qui s'épanouira, surtout au Katanga, dès la fin des hostilités.

Si, dans la fiction de *Mani*, le projet n'aboutit qu'à un échec, consacrant le triomphe du discours officiel, en revanche, dans sa forme matérielle, l'objet-livre va plus loin. L'exemplarité de l'ouvrage peut ici être montrée plus facilement car, si la rédaction et l'imaginaire sont difficiles à dater, le fait même de la publication est précisément situé; en l'occurrence, celle de *Mani* fait chorus avec l'édition d'autres ouvrages. Songeons à ces deux volumes à orientation identitaire marquée que sont *Les Bavardages du cancrelat* (1945) et *Le Bouquet d'euphorbes* (1948), dus aux talents conjugués du couple Vigneron, livres qui à la fois évoquent et sont destinés à une certaine socialité katangaise (blanche) de l'époque Ou encore, au roman *Kitawala* de Léon Debertry (1953), fiction d'espionnage basée sur les troubles qui eurent effectivement lieu à Luluabourg durant la guerre.

Toujours à Elisabethville, mais orientées vers la socialité congolaise, les *Scènes de la vie noire* d'Edmond Bourgeois, alias Philibert Edme, assurent dès 1944 une transition entre, d'une part, le roman nègre et les contes indigénistes d'avant-guerre, et, d'autre part, la production du *Bulletin du CEPSI*, qui marque une double orientation nouvelle: non seulement le Congo est devenu une société plutôt qu'une mosaïque d'ethnies, mais la réflexion à son sujet s'élabore et se publie sur place.

Or, nous l'avons vu dans « *Le Temps des Héritiers* » l'ingénierie ethnique fait partie des instruments de la domination coloniale. Remettre en cause l'atomisation de l'identité congolaise en multiples identités ethniques antagonistes, c'est prélude à la remise en cause de la colonisation.

Ces deux tendances «katangaises», qui se mêleront dans la revue *Jeune Afrique*, se caractérisent également par leur ancrage local. Sans doute, dans le même temps, publie-t-on en Métropole des ouvrages de fiction qui indiquent les mêmes déplacements d'accent. Citons, dans un premier groupe, les trois ouvrages narratif d'Antoine Sohier *Tréfonds* (1946), *Yanthea* (1944) et *Tels qu'en eux-mêmes* (1945), ou encore, le roman *Thubi, fille noire* de Chantal Roy.

Les romans *Yanthea* et *Thubi* surtout, tournés vers l'horizon de la « nation congolaise », procèdent d'une mouvance particulière, celle du « colonialisme de service » et du « droit de bienfait », qui avait été inaugurée et théorisée par le magistrat Joseph-Marie Jadot dès les

années 1920 et qui sera encore illustrée par le *Barabara* de Pierre Ryckmans, publié en Belgique en 1948.

Si cette tendance se signale par sa continuité, c'est néanmoins dans le contexte du deuxième conflit mondial qu'elle en vient à s'exprimer dans le genre romanesque, au lieu des récits brefs qui caractérisaient les années 20 et 30. Ici, nul rêve africain, mais une affirmation particulière, qu'on pourrait appeler anti-impériale ou pré-nationale, celle d'une sensibilité coloniale concevant son séjour en Afrique comme transitoire.

Un second groupe d'ouvrages publiés en Métropole par des coloniaux à l'époque de la guerre accueille en revanche, comme *Mani*, les hésitations, parfois les déchirements, qui caractérisent une conscience écartelée par son affiliation métropolitaine, que le régime encourage et même impose, et, de l'autre côté, par son désir d'une implantation africaine, favorisée par la raison pratique autant que par le sentiment²⁸⁶. Cet écartèlement n'est pas spécifique au contexte de la guerre : il caractérise *Udinji* de C-A. Cudell (1905) comme *La Ruandaise* de Roland Coclet (1987), et sans doute définit-il l'essence même du roman colonial. Néanmoins, on l'aperçoit particulièrement à l'œuvre dans les romans de l'époque, comme *Sortilège* ou *Vent debout*, déjà cités. Ou comme dans *Kapiri-Pi*, d'Egide Straven, un roman qui à la fois rend hommage aux « héros de la pacification », et raconte leur « faiblesse » sentimentale devant l'Afrique, suivie de leur « reprise en main » patriotique.

En fait, ce « parcours du héros » est un peu celui de l'écrivain lui-même, pris dans une double spirale contradictoire ; les opportunités matérielles qui s'offrent à lui et les circonstances qui les accompagnent d'un point de vue moral ou « spirituel » parlent de choses opposées et tiennent en un mot : la guerre.

Il est soudain beaucoup plus facile à un écrivain habitant au Congo de trouver une occasion de publier les enfants de sa plume : le cordon ombilical est coupé, tant avec la Belgique qu'avec la France. La pénurie pousse les éditeurs²⁸⁷ à prendre des risques, au nom de

²⁸⁶ L'attachement à l'Afrique est souvent représenté par un attachement personnel précis, c'est-à-dire par une liaison sentimentale avec une Africaine.

²⁸⁷ Profession qui, dans la colonie, était beaucoup moins distincte de celle d'imprimeur qu'en métropole. Journalisme, édition et imprimerie faisaient bon ménage et étaient souvent inextricablement mêlés.

l'idée que l'on pourrait exprimer de façon peu élégante comme suit : « *Comme ils n'ont rien à lire, ils achèteront n'importe quoi, même si c'est un 'navet'* ». Belge du Congo sachant que ses lecteurs seront au moins pendant un premier temps d'autres Belges du Congo, l'écrivain prend tout naturellement pour cadre, et au moins en partie pour sujet ce même Congo, avec lequel il se sent des liens plus forts qu'avec la mère-patrie. Mais – et c'est ce qui fait l'aspect « africaine » ce Congo est un Congo colonial que l'on ne perçoit plus, comme dans le discours ethnologique comme « le pays d'avant les Blancs », mais bien comme le pays à la fois des Noirs et des Blancs, même si on s'interroge sur leurs places.

Mais à peine a-t-on saisi cette occasion de s'exprimer, qu'un problème surgit. Cette magnifique opportunité littéraire, cette pénurie de livres, est due à la guerre. La Mère-patrie a été agressée, elle souffre sous la botte nazie ; au Congo même, c'est au nom de la Belgique et des Alliés qu'on se mobilise pour l'effort de guerre. Est-ce bien le moment d'exprimer un esprit qui n'est plus d'attachement inconditionnel à la Patrie lointaine ? N'est-ce pas là une sorte de « coup d poignard dans le dos » ?

Le auteur se tireront de ce dilemme de manières diverses et avec un bonheur inégal.

Pour rendre compte des orientations qui se combattent dans *Mani*, et qui opposent la sensibilité « africaine », en amorce ou avérée, au raidissement patriotique, un motif narratif est particulièrement significatif: l'hommage à rendre ou non aux « pionniers » coloniaux. C'est un lieu-clé et cela apparaît dans une activité hautement symbolique de la fidélité à la ligne Léopold II : la pratique du pèlerinage et de l'entretien des tombes dispersées. Si Straven, colonial retraité dans la région anversoise, consacre un roman à honorer la mémoire des « pionniers » de la fin du XIX^e siècle, en revanche Walter Vigneron, dès 1945, racontant une excursion dans les environs de Luluabourg, s'abstient de tout commentaire devant la tombe de Pelzer et des autres Blancs tombés lors de la révolte de 1895; plus nettement, il recommande : « *laissons les tombes de Malandji dormir en paix, dans leur abandon* ». Vigneron n'a pas choisi n'importe quelle tombe : Pelzer est le chien de quartier sadique dont les cruautés ont provoqué la première révolte des Baoni. De sa mort, le dévouement et le courage furent absents. Il n'a rien d'un héros.

L'attitude de Vigneron, c'est simplement de refuser de tomber dans le panneau de la propagande, qui fait de tout homme un héros, pour peu qu'il soit mort au bon endroit, à la bonne période et si possible sous l'uniforme...

La guerre marque donc un moment particulier de discussion. Discussion entre projet d'implantation africaine et attachement à la Patrie, entre institution locale et métropolitaine. Discussion, dans la mise en scène du « Noir congolais », entre indigénisme coutumier, ethnographique ou littéraire, et analyse sociologique extra-coutumière. Discussion sur la place du Blanc, au centre ou en marge. Si l'accent se déplace, comme il se déplace de *Mani* au *Crépuscule des ancêtres* de Tonnoir, en marquant le retrait progressif du héros blanc et l'arrivée massive, sur la place romanesque, du héros noir, c'est que l'interrogation est déjà présente du devenir de la « nation congolaise ».

Le thème impérial et le mot d'empire lui-même, qu'on retrouvait de place en place dans l'entre-deux-guerres, disparaissent généralement : les sentiments patriotiques réveillés par le conflit mondial n'ont finalement pas conduit les romanciers à la rhétorique nationaliste belge qu'on aurait pu attendre, mais bien plutôt à une double conscience de l'autonomie des destinées congolaises: celle qui se cherche du côté « katangais » de l'énonciation avec une tendance africaine marquée, et celle qui se prépare à la gestion d'une société, voire d'une nation proprement congolaise.

René Tonnoir illustre le passage, en peu d'années, de l'une à l'autre de ces sensibilités. Les autres écrivains demeurés sur place et publiant au sein de l'institution culturelle locale sont naturellement tentés de se ranger à la première perspective. Au contraire, les écrivains de la tendance « colonialiste de service » ayant vécu au Congo mais retraités en Belgique, comme Sohier, Straven, Ryckmans ou Jadot, et les écrivains proches du Gouvernorat général, comme Domont, se rangent spontanément dans la seconde : ils pensent dans une continuité le rôle des « pionniers » et la formation de la « nation congolaise ».

Une autre approche des mêmes questions peut prendre comme matériau les revues culturelles coloniales. *Brousse*, indigéniste dans les années 30, se réoriente clairement vers une culture nationale congolaise moderne à partir de 1953 ; *Raf* qui travaille pendant la

guerre à réveiller le sentiment d'appartenance identitaire wallon, et *Band*, sur un mode plus « légitime » et avec une orientation flamande, sont toutes deux au service d'une affiliation identitaire métropolitaine; *Jeune Afrique*, créée en 1947, se fait tendanciellement l'organe implicite d'une culture katangaise « au carrefour du monde ». Ce sont les pièces d'un système qui, sans doute, ne cherche pas volontiers à expliciter ses contradictions, mais dont les composantes souscrivent à des projets radicalement différents.

Un embryon de doctrine officielle

Quelles était au départ, la manière dont les Belges envisageaient l'avenir du Congo ?

Parmi ceux que nous citons plus haut, les écrivains de la tendance « colonialiste de service » ayant vécu au Congo mais retraités en Belgique, comme Sohier, Straven, Ryckmans ou Jadot (retraite, d'ailleurs, du point de vue colonial seulement : Sohier siège à la Cour de Cassation, Ryckmans est reconverti dans la diplomatie, etc...), et les écrivains proches du Gouvernorat général, comme Domont, ou encore Pierre de Wigny, pendant et après son passage au Ministère des Colonies, sont ce que l'on pourrait considérer comme des porte parole officieux, très proche de la pensée régnante au sommet de l'Etat. Quelles idées trouvons-nous chez eux ? L'état d'esprit de l'époque pouvait se tenir dans 3 grandes idées :

Première grande idée: l'idée de l'union de la Belgique et du Congo. Cette union, on l'espère fermement, sera indestructible. On est prêt à l'inscrire dans la Constitution belge. En 1953, une révision constitutionnelle se prépare, et le gouvernement propose officiellement que, dans l'article 1er révisé, il soit dit « *que la Belgique et le Congo belge constituent un seul et même État, que leur territoire constitue le territoire national* ». Le Roi, en 1955, au cours de son voyage au Congo déclare que la Belgique et le Congo ne forment « qu'une nation ».

Pierre de Wigny, ministre des Colonies de 1947 à 1950 était convaincu que pour renforcer l'unité nationale que doit exister entre la Belgique d'Europe et la Belgique d'Afrique, il fallait mener une politique qui consolide à la fois la communauté de culture et la communauté d'intérêts qui les rapprochent. Il fallait aussi selon lui, y « faire régner la justice », il fallait éliminer aussi vite que possible,

toutes discriminations raciales²⁸⁸. En ce qui concerne les « droits strictement politiques » au Congo cela ne serait pas encore possible pensait-il. Selon lui, il fallait encore s'attacher à éduquer la masse capable de contrôler les futurs chefs. On parle constamment, à cette époque, de la « communauté belgo-congolaise »; la formule est vague et imprécise à beaucoup d'égards mais elle traduit bien, chez presque tous ceux qui l'emploient, l'espoir, la volonté même d'une union indissoluble du Congo à la Belgique.

Cependant - et c'est là une seconde idée importante - personne, du moins parmi ceux qui réfléchissent au problème, n'envisage une soumission perpétuelle de la colonie à sa métropole. Les Congolais, on s'en rend compte, acquerront petit à petit des droits politiques, et le Congo lui-même possédera nécessairement un jour une personnalité politique. Mais cette évolution devra se faire progressivement et sans hâte. On y arrivera, écrit le gouvernement en 1953, « *avec le temps et insensiblement* ».

Il serait dangereux, en effet, d'essayer d'aller trop vite. Sur ce point, il y a, aux alentours de 1950, un accord pratiquement général qui ressemble tout à fait à celui qui s'était fait, antérieurement, au sujet de l'enseignement: les esprits libéraux - M. Wigny en est un - rejoignent dans leurs conclusions, bien qu'ils cheminent par des voies très différentes, les coloniaux à l'égoïsme le plus coriace.

Le « plaidoyer pour la lenteur » est unanime, même s'il part de points de vue très différents. Pour le Blanc établi au Congo, et qui ne songe guère en général qu'à sa position personnelle, la grande affaire est d'empêcher que les Noirs, si on leur donne des responsabilités politiques, ne viennent « tout gâcher ». Mais ceux qui raisonnent de manière désintéressée, en songeant au bien des Africains, croient aussi que l'on courrait de gros risques en précipitant les choses en matière politique. Si nous voulons, soulignent-ils construire au Congo une véritable démocratie - et nous ne pouvons pas vouloir une autre

²⁸⁸ Justice, égalité, absence de discriminations raciales... et peu de souci pour les droits politiques. Il faut reconnaître que le Ministre des Colonies exprimait quelque chose d'assez proche de ce qui était la pensée des Congolais dans les années 50. A cette réserve près que, comme nous l'avons dit, le Congolais avaient des revendications, mais ne se rendaient pas encore clairement compte que celle-ci pouvaient être, au moins par certains aspects, politiques. Ils avaient l'excuse de leur inexpérience. Wigny, par contre, politicien de profession blanchi sous le harnais, aurait du s'en rendre compte.

chose-, il importe que nous formions avec autant de soin les futurs gouvernements que les futurs gouvernants. Une démocratie implique, en effet, deux éléments fondamentaux: une élite capable d'exercer le pouvoir, mais aussi une masse capable de le contrôler. Si l'on n'a que le premier élément, et non le second, ce sera la tyrannie.

Ce que l'on trouve à ce sujet sous la plume de M. Wigny - « *Il ne suffit pas de former artificiellement quelques chefs, il faut éduquer la masse capable de les contrôler* » - est un leitmotiv que l'on rencontre sans cesse chez ceux qui représentent la doctrine la plus éclairée de la colonisation belge: les Ryckmans, les Marzorati, les Pétilion. Elle oblige évidemment à un rythme de progression très prudent.

L'éducation politique, enfin - et c'est là une dernière idée fondamentale - doit commencer par la base. Elle doit se faire d'abord au niveau local. La première mesure concrète qui fut prise au Congo à cet égard consistait à organiser la participation des Africains à l'administration

Cette idée reçut un commencement d'exécution en 1957, quand la population des villes fut invitée à participer aux scrutins locaux. Soulignons à ce sujet que c'était une nouveauté pour tout le monde. Avant cette date, au Congo, il n'y avait pas de fonctions électives... à part certains Chefs coutumiers. Les Belges, n'étant pas sur le territoire métropolitain, ne votaient pas pour les élections belges, et toutes les fonctions du Congo étaient pourvues par nomination venue du Ministère des Colonies.

Envers et contre tout, au moment où l'on en vient à parler d'indépendance, en Belgique, c'est dans le cadre d'une communauté belgo-congolaise.

Se disposant à accompagner le roi des Belges dans son voyage triomphal de 1955, un brillant journaliste belge²⁸⁹ écrit ce qu'il pense du Congo de l'an 2000 dont le roi des Belges sera certainement encore le souverain « *Tout permet de penser qu'au seuil de ce troisième millénaire, le Roi Baudouin, qui aura 69 ans, aura gardé bon pied, bon œil, pour le plus grand bien de son peuple. Tout permet de penser*

²⁸⁹ Charles d'YDEWALLE, dans un éditorial de *La Nation belge* intitulé : « Avant le voyage du Roi au Congo. Réflexions et anticipations, cité par Arthur Cotera, *Bandoeng. tournant de l'histoire*, p91.

aussi que les Africains, nos frères. auront compris ce que nous entendons par la promotion indigène. Répétons-leur que notre plus cher désir est de voir à Léopoldville, avant l'an 2000, un Gouverneur de race noire, citoyen belge et, à son heure, sénateur coopté. »

Ce rêve n'était pas mort en 1959, puisque, même après les événements de janvier 1959, lorsque le chef de cabinet adjoint du Premier ministre, le comte d'Aspremont Lynden, fera le tour du Congo sur les pas du ministre Van Hemelryck pour contrôler le rapport de celui-ci²⁹⁰ il proclamera encore : « *Il va de soi que les autorités du Congo n'ont jamais envisagé d'autre objectif final que la création d'une communauté entre la Belgique et le Congo* »²⁹¹.

Cette idée de faire des colonies et de la Métropole un seul et même état a été émise un peu partout. C'est sans doute la Grande-Bretagne qui, en transformant son Empire en Commonwealth a été le plus près de réussir. Mais l'idée a aussi été émise en France et elle y a reçu un début d'exécution : nombre de leaders africains de l'indépendance ont commencé par siéger, comme députés, au Palais Bourbon, ont même été Ministres de la République. Le Portugal, de même, a parlé de ses « Provincias Ultramarinas ». Et il y a à ce sujet un large consensus pour hausser les épaules et considérer qu'il s'agissait d'une utopie qui a permis à quelques coloniaux en retraite et en chambre d'amuser leurs vieux jours. Ou que ce n'a rien été d'autre qu'une promesse électorale bien pensée, à l'usage des ressortissants d'outre-mer.

En réalité, on n'en sait rien car, si l'on en a beaucoup parlé, la chose n'a jamais été tentée honnêtement. En France, Édouard Herriot s'exclamait à l'Assemblée constituante en 1946, devant le projet d'extension de la citoyenneté française à tous les ressortissants de ce qui allait devenir l'Union française : « *Veut-on que la France devienne une colonie de ses anciennes colonies ?* ». Ce n'était pas une outrance de langage. L'ancien président du Conseil résumait ce qui serait advenu si la doctrine de l'assimilation des peuples colonisés avait été appliquée jusqu'à son terme logique. Faut-il pour autant dire qu'elle manquait de réalisme ? Le fait est que, partout, on va recourir à des « trucages » comme le double collège et diverses autres

²⁹⁰ C'est en partie cette marque de méfiance qui entraîna la démission de ce ministre en qui certains leaders congolais, notamment Kasa-Vubu, avaient confiance et, par voie de conséquence, la précipitation d'une libération, en accentuant l'impréparation

²⁹¹ Mémoire sur sa mission d'enquête dans *Congo 1959*, p. 176

« ficelles » qui donneront aux voix « blanches » plus de poids qu'aux voix « noires ». La raison en a été donnée mille fois, et l'on pourrait aligner des pages de citations multiples. *« A la limite, le code civil des Français est voté par une majorité de polygames et, pour noircir le tableau, le code pénal, par des fils d'anthropophages. Avant que cette limite soit atteinte, il faut trouver autre chose. »*²⁹² Bref "bien peu étaient prêts à admettre à l'Assemblée nationale 300 députés noirs et arabo-berbères"...

Certes, dans la réalité, ces idées d' « Union », « communauté », « provinces d'outre-mer » etc... n'ont été utilisées que comme des moyens de retarder l'échéance. Peut-être devrait-on déplorer que nulle part, on n'ait trouvé le courage de tenter vraiment le pari de l'égalité.

Une doctrine officieuse ?

Même si des gens comme Wigny, Ryckmans et consorts étaient des personnages officiels écrivant dans des revues distinguées et des périodiques estimés, et même si de temps à autre, la grande presse faisait écho à leur « doctrine coloniale » dans une page « Congo » écrite aux ciseaux et au pot de colle, qui meublait utilement les numéros de l'été, quand même les « chiens écrasés » se font rares, leurs vues restaient le plus souvent très confidentielles, pour la bonne et simple raison que l'intérêt pour le Congo, en Belgique, était toujours quasi nul. Aussi les avis sur la colonie, émis par des personnages même importants, ne faisaient-ils guère un « tabac » dans les médias belges. Loin de là, même. On se passionnait davantage pour les matches de foot de division provinciale D. Cela étant, il n'est pas étonnant que seuls les avis relevant de la doctrine officielle figurent dans nos archives. On ne refuse pas facilement un article écrit par un ministre...

Nous pouvons quand même nous poser, comme nous l'avons fait à propos de la reprise du Congo, la question: ce que nous lisons dans la presse et les revues parues entre 1945 et 1960 représente-t-il TOUT le débat sur le Congo, pendant ces années-là ?

Ce disant, je ne fais pas allusion à des articles anticolonialistes qui pouvaient paraître dans la presse communiste, socialiste ou démocrate-chrétienne, prêchant des convaincus et qu'on peut dire,

²⁹² CULMANN 1950, p. 17; Henri GRIMAL, La décolonisation de 1919 à nos jours, Bruxelles, Editions Complexe, 1996 (nouvelle édition revue et mise à jour), p. 284

comme autrefois Lorand et *La Réforme*, « *representing nobody but himself* ».

« *L'oligarchie des 16* » comportait surtout des membres dont le travail, d'ordinaire, se feutre de secret plus qu'il ne s'étale ou se proclame sur la place publique. Mise à part une tonitruante « Brabançonne » quand le Roi met le nez dehors, la Cour n'est pas un milieu bruyant. Les conseils d'administration des principales holdings, largement représentés au Conseil colonial, avaient également des mœurs discrètes. Et que dire de l'onction ecclésiastique de ses membres missionnaires ?

Donc, si les Héritiers ont eu une ligne de pensée qui divergeait de celle exprimée par la Belgique officielle, nous ne devons pas en chercher l'expression placardée sur les murs *Urbi et Orbi*.

Une chose est certaine : les Héritiers n'ont jamais envisagé autre chose que d'hériter de Léopold II, c'est-à-dire du Congo léopoldien. Les méthodes étaient certes différentes, en fonctions de conditions changeantes, mais la conception de base était là. Nous les avons vus, jusqu'à la veille de la guerre, poursuivre une politique de bas salaires et de recrutement forcé. Et leur comportement dans l'affaire de l'uranium montre à suffisance que leur appétit non seulement pour les bénéfices, mais même pour les superbénéfices et les profits de guerre, n'avait en rien diminué.

Lorsque l'on affirme que « la Belgique » avait telles ou telles idées à cette époque, il faut entendre par là « les milieux politiques belges » et, plus précisément, ceux qui, dans ces milieux, s'intéressaient au Congo, et qui n'étaient pas légion puisqu'en Belgique, contrairement à ce qui pouvait se passer dans d'autres pays, les matières coloniales n'étaient pas électoralement payantes, puisque les coloniaux ne votaient pas. Et ces politiques, comme nous venons de le voir, faisaient des plans à très long terme, sans guère en entamer l'exécution, comme s'ils avaient eu l'éternité, ou du moins beaucoup de temps devant eux. Cela n'est étonnant, a posteriori, que parce que nous connaissons la fin de l'histoire et savons, par exemple, que le plan décennal 49/59 conçu dans l'après-guerre pour un Congo belge qui devait durer, ne servit qu'à planter le décor du Congo indépendant. Lorsque le Ministre Wigny le préfaçait, il n'en savait rien.

Toutefois, chose étrange, ces textes écrits par des gens qui ont une bonne connaissance du Congo – ils sont même, au sein du personnel politique belge, ceux qui le connaissent le mieux – pèchent tous par la même faiblesse : l'illusion d'avoir beaucoup de temps devant soi. A quoi servirait-il, en effet, de multiplier les conseils prônant une émancipation progressive, un luxe de précautions, une évolution prudente, une lente formation, un apprentissage graduel des responsabilités, si l'on n'avait pas l'impression d'avoir devant soi au moins les 30 ans de Van Bilsen ? A rien, évidemment !

La plupart de ces « plans tirés sur la comète » étaient l'œuvre de gens formés dans le sérail colonial et souffraient de ce fait de la myopie qui a toujours caractérisé celui-ci : l'autonomie y était vue comme une prolongation de la situation coloniale, comme quelque chose qui modifierait, mais ne changerait pas le dialogue qui continuerait entre deux interlocuteurs, à l'exclusion de tout autre : la Belgique et le Congo. L'originalité de Van Bilsen est d'avoir situé le Congo dans la géopolitique de l'époque, ce qui ne l'a pas empêché de se tromper autant que les autres, puisque lui aussi, avec ses 30 ans, croit avoir tout son temps.

L'illusion est plus étonnante de sa part, car elle s'explique avant tout, chez les Wigny et consorts, par l'absence de revendication indépendantiste congolaise. Comme ils réduisent le monde à un binôme Belgique/Congo, cette absence – interprété comme manifestant le « contentement » des indigènes - est un signe suffisant que tout va bien et que l'on peut bâtir des cathédrales de nuages dans l'empyrée de la colonisation en chambre. Les pressions anticoloniales, en effet, viennent avant tout de l'extérieur, du dehors de la « bulle » coloniale belgo-congolaise.

L'une est purement négative : profondément indifférente à la grandeur de son Empire colonial, la population belge n'acceptera aucun recours à la force pour le maintenir. L'opinion n'admet le recours à l'armée que dans deux cas : si la Belgique est attaquée ou s'il s'agit de secourir des Belges à l'extérieur (ce qui servira à lui faire « avaler » les interventions belges au Congo APRES l'indépendance). « *Pas d'Indochine, pas d'Algérie au Congo* » résumerait assez bien son point de vue.

L'autre au contraire s'affirme nettement, explicitement et ne manque en rien d'assertivité : il s'agit de la pression croissante de l'anticolonialisme à l'ONU et dans l'opinion publique partout dans le

monde. La Belgique officielle est très (trop ?) consciente de sa petitesse, de sa faiblesse, de « ne pas faire le poids » dans un débat international quelque peu houleux. Elle ne voit de salut que dans un alignement sur Washington qui est à la limite de la servilité. Si le « Grand Allié » venait à « conseiller » un peu énergiquement de ne pas s'obstiner dans la voie coloniale, la Belgique ne pourrait que plier, et plier rapidement.

Mais il nous faut reprendre le fil de notre histoire. Non seulement, donc, l'autorité coloniale ne se hâta pas, mais elle ne se préoccupa que fort peu de tracer des plans pour l'avenir. Pas question de la moindre planification, même à moyen terme, de l'émancipation politique. Pourquoi d'ailleurs aurait-on ressenti le besoin de se hâter ? Les indigènes ne demandaient rien.

Prolétaires de tous les pays... ou presque !



Introduire le syndicalisme au Congo se heurtait à différents obstacles et résistances.

La première question, bien sûr, et la plus évidente, est qu'un syndicat digne de ce nom se doit de défendre tous les travailleurs, sans distinctions de race ou d'origine, et que par conséquent, sous peine de déchoir, le syndicalisme se devait d'être interracial, ce qui ne « colle » que difficilement avec la situation d'une colonie où, même s'il n'y a pas de racisme officiel ouvertement affirmé, la hiérarchie est en grande partie une question de peau.

Certaines résistances se baseront donc sur l'idée que le syndicalisme étendu aux Noirs introduirait chez les indigènes des ferments « revendicatifs », voire « révolutionnaires » dangereux. Le syndicalisme « *white only* », même, pourrait peut-être s'avérer déjà dangereux, en tant que « mauvais exemple ». De plus, il ne faut pas sous-estimer les difficultés tout simplement matérielles auxquelles un travail interracial quelconque se serait heurté au Congo belge, compte tenu de la stricte ségrégation raciale qui existait de fait, même si aucune doctrine élaborée n'a jamais été formulée pour la justifier. Comment aurait-on, par exemple, organisé des réunions avec des travailleurs blancs et noirs qui, une fois l'heure du couvre-feu arrivée, devaient obligatoirement se trouver, les uns dans la « ville blanche », les autres dans la « cité indigène » ?

Il ne faut pas perdre de vue, non plus, que dans l'organisation coloniale il n'y avait pratiquement jamais de situation d'égalité entre un Blanc et un Noir. La présence d'un Blanc dans une assemblée

quelconque ne pouvait être perçue autrement que comme « l'œil du Maître ». Bref, même là où la volonté de franchir la barrière raciale aurait existé, concrétiser cette volonté se serait heurté à toutes sortes d'obstacles, tant matériels que psychologiques...

La seconde question est moins typiquement coloniale : elle regarde la légitimité de l'appartenance syndicale pour certaines catégories de travailleur en particulier lorsque, comme en Belgique, les syndicats sont ouvertement apparentés à des mouvances politiques, ce que leurs détracteurs n'hésitent pas à exprimer en parlant de syndicats « politisés ».

Entrent dans ces catégories : les fonctionnaires, militaires et policiers, les professions de la santé et tous les services au public (c'est-à-dire non seulement la « fonction publique » comme telle, mais aussi les entreprises, même privées, qui fournissent à un public très large un service dont elles ont plus ou moins le monopole, comme les chemins de fer, les liaisons postales, la fourniture d'énergie).

Toutes ces catégories ont en commun que leurs services, même payants, ne sont pas prestés au bénéfice d'un employeur qui en tire profit, mais au service d'une large masse d'usagers. En cas de tension sociale aboutissant à la grève, celle-ci ne provoque pas, comme dans l'industrie, une gêne chez l'employeur qui est privé des bénéfices du travail qui s'arrête, mais gêne considérablement les usagers qui, eux, n'ont pas l'impression d'être partie au débat, d'où l'expression fréquemment entendue des grévistes qui « prennent les usagers en otages »²⁹³.

²⁹³ On entend dans ces cas-là les usagers se plaindre que les grévistes les « empêchent » d'aller travailler. Or, au sens strict, ils ne les empêchent pas. Ils cessent de les y aider. C'est quand même très différent : les grévistes suspendent le service qu'habituellement ils rendent contre salaire, et renoncent à leur paie pour la durée où ils cessent de « servir ». Ils exercent ce faisant leur droit de grève, strictement incontestable. Que la grève constitue une nuisance est tout aussi incontestable, c'est même de là qu'elle tire son pouvoir relativement persuasif. Mais si elle est constitutionnellement garantie, c'est bien qu'elle est légitime dans son principe : elle est reconnue comme un instrument légal dans la négociation du rapport de force entre les employeurs et les employés. On observera au passage que la constitution prévoit donc bien que les relations entre ceux-ci et ceux-là sont susceptibles de prendre la forme de rapports de force, et qu'en somme les luttes sociales font partie du programme légitime de la société. A ce titre, le terme d' « otage » est parfaitement inacceptable, et même obscène. Obscène évidemment pour les otages, les vrais, ici et là en quelques coins de la terre. Inacceptable ensuite parce qu'il porte une représentation du corps social trompeuse et délétère. Dans corps social il y a corps : nous en sommes tous les membres, il n'y a pas de partie neutre, qui se trouverait prise au piège, « à son corps défendant », d'une problématique ne la concernant

Il en résulte deux questions. Faut-il reconnaître à ces catégories de travailleurs le droit de se mettre en grève (et donc, au moins potentiellement, de voir les pompiers refuser d'éteindre le feu !) ? Et, si on admet qu'ils ont ce droit, peut-on courir le risque de les voir arrêter le travail à l'appel de syndicats « politisés », susceptibles, donc, d'agir pour des raisons « politiques ». (Il est sous-entendu que se servir d'une arme sociale comme la grève, contre, par exemple un projet de loi représentant une régression sociale serait une manipulation, par rapport à une attitude « normale » qui consisterait à vider la question uniquement dans les débats parlementaires). D'où l'idée que, s'il est légitime que ces travailleurs un peu particuliers se groupent et défendent leurs droits, ils convient qu'ils le fassent dans des organisations particulières, apolitiques et uniques.

Or, la Colonie avait reçu, de par la Charte coloniale, un fonctionnement très centralisé et hiérarchisé. L'esprit en était d'autant plus proche de la hiérarchie et de la discipline militaire que les soldats y étaient nombreux. Outre cette tendance à l'esprit militaire, il y avait le fait que beaucoup de Blancs appartenaient à des catégories (militaires, policiers, magistrats, agents de l'administration et des services publics) pour lesquelles le droit d'association et surtout celui de grève étaient sujets à d'âpres discussions. En un mot, si l'on comparait la situation du Congo avec celle de la Belgique, le nombre de fonctionnaires – ou quasi-tels - était beaucoup plus important dans la colonie.

La même Charte établissait aussi un système où le Congo avait une administration, mais pas d'organes politiques. On pouvait dire de toute la Colonie la même chose que du Conseil colonial : « La politique n'entre pas ici ! ». Or, il est un fait qu'en Belgique les syndicats sont marqués idéologiquement. Jusqu'en 1945, où sera fondée le FGTB, le syndicat socialiste sera même la « *Commission syndicale du POB* », étroitement et organiquement liée à ce parti. Et, à la même période d'entre-deux-guerres, la distinction entre le syndicalisme chrétien, l'Action Catholique et le parti du même nom n'est pas plus claire ! Le syndicalisme se heurtera donc là à un double obstacle, parce qu'il est facilement confondu avec une activité

pas. Chacun est agent du devenir collectif, et nous sommes tous partie prenante de la lutte sociale qui se joue.

politique. Pour les Blancs, c'est mal vu et cela nuit à l'avancement. Pour les Noirs, c'est carrément interdit !

Enfin, tant dans le public que dans le privé, beaucoup de Blancs occupaient des postes qui faisaient d'eux des cadres ou des membres de la direction, catégories qui ne trouvent pas toujours harmonieusement leur place dans les syndicats. Cette situation, si l'on se plaçait dans l'hypothèse d'un syndicalisme interracial, s'enflait jusqu'à la caricature parce qu'au lieu d'opposer, comme en Europe, les « cols blancs » et les « cols bleus », c'était de « peau noire » et de « peau blanche » qu'il aurait fallu parler.

Comme on le voit, la situation était tout ce qu'on voudra, sauf simple ! Et comme elle a été marquée fatalement par un certain mimétisme entre la Colonie et ce qui se passait dans le Métropole, il nous faut examiner brièvement ce qui se passait, de ce point de vue, en Belgique.

Syndicalisme belge, 1918 - 1945

En 1918-19: une série de conquêtes sociales sont imposées, par le « coup de Lophem », dont le suffrage « universel » (pour les hommes seulement²⁹⁴), la reconnaissance des libertés syndicales et le droit de grève. C'est l'époque des premières conventions collectives, des premières commissions paritaires... Le patronat belge reste très opposé à la concertation sociale. Les patrons ne veulent pas se lier les mains par des accords à long terme, dans le cadre de la concertation sociale, parce que les holdings financières ont investi leurs capitaux surtout dans les secteurs de base tels que le charbon, l'acier, les produits semi-finis. Ils produisent pour l'exportation, et sont dépendants des prix sur le marché mondial. Le coût salarial doit donc s'adapter aux fluctuations de ces prix. On aura reconnu sans peine l'air de la « compétitivité des entreprises », dont la partition existait déjà, même si ce « tube » inusable n'avait pas encore reçu le titre sous lequel il est redevenu célèbre.

²⁹⁴ En réalité, le suffrage universel masculin existait depuis 1893. Mais il était tempéré par le vote plural. Désormais, ce sera « un homme = une voix ». Ce qui s'est passé, c'est donc non un élargissement du droit de vote, mais la suppression des catégories d'électeurs privilégiés. Il est curieux que cette date là soit toujours retenue comme date de l'instauration du SU en Belgique, alors que le droit de vote pour tous les hommes existe depuis 1893, et le vrai SU, étendu aux femmes, de 1948 seulement !

Les syndicats, à cette époque, sont peu implantés dans les entreprises. Ce sont des appareils bureaucratiques, qui tentent de séduire le patronat en se présentant comme des garants de la paix sociale. (L'extrême-gauche le leur reprochera, disant qu'au lieu d'être des instruments de combat CONTRE le capitalisme, ils se font régulateurs de tension A L'INTERIEUR de l'ordre capitaliste²⁹⁵). Ils s'appuient assez peu sur les masses et sur l'arme syndicale par excellence : la grève. Ils comptent au contraire sur leurs amis politiques au gouvernement pour forcer les patrons à accepter certaines formes de concertation (après la première guerre, puis de nouveau à partir de 1935). Le nombre d'affiliés des syndicats allait exploser surtout avec le chômage massif, dans les années '30 car seuls les syndiqués avaient droit aux allocations.

A partir du milieu des années '20, commencent à se répandre les doctrines fascistes, qui prônent le corporatisme, c'est-à-dire la négation de l'existence même de divergences d'intérêt entre les classes sociales, donc le refus tant d'organisations ouvrières (que l'on se propose d'interdire légalement et de réprimer activement) que de fédérations patronales (contre lesquelles, cependant, on ne fera rien) et le regroupement vertical des uns et des autres dans des corporations sectorielles.

Or, il n'est un secret pour personne que les milieux patriotiques, traditionalistes, catholiques et royalistes qui tenaient le haut du pavé en matière coloniale ont, à l'exemple de Léopold III, penché plus qu'un peu, sinon vers le fascisme dans son ensemble, au moins vers ses thèses en matière politique (anticommunisme virulent, opposition aux « jeux politiques » du parlementarisme) et sociale (corporatisme).

On manifesterait donc assez spontanément de la sympathie « d'en haut » à ceux qui, au Congo, terre « où on ne fait pas de politique » et que l'on veut dirigée par de « vrais bons Belges » tricolores jusqu'au slip, voudront instaurer des syndicats uniques et apolitiques.

Les années trente, en Belgique, sont marquées par deux fortes explosions sociales: la grève (sauvage) des mineurs en 1932, puis la grève générale (sauvage, puis reconnue) de 1936. Les appareils

²⁹⁵ On remarquera la similitude avec le reproche que l'on pourra tout aussi justement adresser aux négrophiles, missionnaires ou laïcs : s'étant rendu compte de l'iniquité de l'ordre colonial, ils ne l'ont cependant pas combattu mais l'ont aménagé et peut-être fait durer en le rendant plus supportable !

syndicaux ont tenté de récupérer cette dernière en se portant à la tête du combat (pour la première fois on parla de front commun syndical) et en imposant la convocation d'une Conférence Nationale du travail. Le scénario est devenu classique: quand la lutte sociale échappe aux appareils et devient dangereuse, la concertation sociale est accentuée, pour créer un espace où discuter de la meilleure manière de désamorcer la combativité ouvrière, au besoin à l'aide de concessions matérielles. Mais, en mai 1940, tous les appareils s'effondrent, laminés par dix années d'impuissance bureaucratique face à la crise sociale. Une grande partie des appareils bureaucratiques opte d'ailleurs pour l'Ordre Nouveau nazi. Henri De Man, autrefois grand penseur du POB, fonde conformément au schéma corporatiste fasciste un « syndicat vertical », l'UTMI ou Union des Travailleurs Manuels et Intellectuels.

Le P.O.B. avait été fort divisé au moment de la reprise du Congo. De proche en proche, une doctrine coloniale véritable se mettra en place dans ce parti, dont le syndicat socialiste n'est encore que la « Commission syndicale ». Au Congrès de l'Internationale en 1928, elle prend un contour et plus étoffé, et plus net. L'équation « capitalisme = colonisation » donne, bien entendu, leur quintessence aux analyses récurrentes, qui laissent entrevoir le principe d'une émancipation rapide de la colonie.

En 1937, sous l'inspiration d'anciens coloniaux, le P.O.B. élabore un programme colonial dont le credo insiste sur l'autonomie des indigènes. « *Nos objectifs généraux sont connus: le Congo doit être gouverné dans l'intérêt des Noirs; nous devons de plus tendre à une étroite collaboration économique. Ni directement ni indirectement, nous ne supporterons, déclare Édouard Anseele Jr, qu'une barrière de couleur soit élevée entre Noirs et Blancs au Congo* »

Il est question également de la prospection minière libre que le P.O.B. voue aux gémonies car cette pratique amène les concessionnaires à se comporter comme des États dans l'État. Par ailleurs, les conditions de travail des indigènes requièrent l'attention des congressistes. Certains vont même jusqu'à affirmer l'existence d'un travail forcé camouflé: « *Des hommes travaillent huit jours pour une poignée de sel. Tout le système doit être réformé* ». (L'accusation était fondée)

Autre point fort des revendications socialistes: l'enseignement. Est-ce un hasard, du reste, si l'enseignement non confessionnel se généralisa sous la houlette d'un gouvernement à participation socialiste au point de remettre en cause l'hégémonie des missionnaires en la matière ? Il faudrait encore citer d'autres constats et reprendre des interrogations majeures: « *On nous a dit que les Noirs sont incapables d'être des administrateurs de territoire alors que l'Église a trouvé des Noirs dignes d'être des prêtres et même des évêques* »

Les positions socialistes ont oscillé entre deux pôles: pragmatisme et générosité. Toute mise en perspective de solidarité internationaliste, de lutte des classes à l'échelle d'une économie qui se mondialise chaque jour davantage semble étrangère à leur mode de pensée.

Pendant la deuxième guerre mondiale, un nouveau mouvement ouvrier se constitue, avec, pour la première fois, une implantation massive dans les entreprises. Plusieurs facteurs stimulent cette percée. Le patronat, sous l'influence de tendances corporatistes, souhaite se lier les travailleurs. D'autre part, face à l'écrasement des appareils, le mouvement ouvrier est obligé de se reconstituer par la base. Il reçoit des impulsions radicales de la Résistance, qui commence avec la « grève des 100.000 » dans la métallurgie liégeoise, en mai 1941. Après la guerre, le mouvement ouvrier se restructure. C'est plus particulièrement le cas pour la FGTB, qui naît de la fusion de quatre structures syndicales et remplace l'ancienne Commission syndicale du POB. La CSC, approchée, reste en-dehors de la fusion syndicale.

Après la guerre, progressivement, la politique patronale va changer également. La conscience grandit, de ce que l'infrastructure économique centrée essentiellement sur l'exportation de produits semi-finis est inadaptée. Or, la transition vers la production de biens de consommation durables nécessite un autre type de relations avec le mouvement ouvrier. Ce changement sera symbolisé par l'élection du baron Bekaert, producteur de fil d'acier, à la tête de l'organisation patronale, ainsi que par la diminution du poids de la fédération charbonnière.

AFAC

Le droit d'association (terme général sous lequel entre le droit de s'associer en syndicat) fut d'abord reconnu au seul personnel européen, et à une organisation syndicale unique, sans lien avec les syndicats métropolitains. Elle n'était toutefois pas dépourvue de ressemblances avec les « Associations professionnelles » de cadres, de fonctionnaires, de policiers ou de militaires que nous connaissons en Belgique. Si l'on tient compte de la composition de la population (prédominance des cadres et fonctionnaires, proportion élevée de militaires) qui comprend presque uniquement des gens des secteurs les plus sensibles à ce genre de regroupement, et de la certitude qu'ils pouvaient avoir, que leur mouvement ainsi structuré serait accueilli avec plus de sympathie par l'Autorité, il était presque fatal qu'il en fût ainsi. Il y a cependant une différence notable : en Belgique, cette représentation par un syndicat « corporatiste » va de pair avec l'adhésion d'autres membres du même corps à la section « ad hoc » des syndicats généraux. Les deux types de syndicats cohabitent donc et, même si la cohabitation est rarement harmonieuse, elle existe. Au Congo belge, au contraire, l'AFAC obtiendra le monopole de la représentation du personnel européen.

Les salaires dans la Colonie, apparemment généreux quand on les considérait de Belgique, étaient cependant grevés, sur place, par le fait que les denrées importées devaient être achetées à des prix calculés en fonction du change de la devise internationale de l'époque : la livre anglaise. Or, celle-ci gagnait sans cesse sur le franc belge et la vie était de plus en plus chère. Il en résulta des revendications salariales. Elles demeurèrent insatisfaites. Cela devait conduire magistrats, militaires et fonctionnaires réunis, à décider d'une grève sur le tas en avril 1919 qui, malgré les difficultés inhérentes à la situation, s'étendit sur une assez longue période et toucha l'ensemble du territoire et des services. Ce fut d'ailleurs, la première revendication collective à caractère professionnel que connût la Colonie.

Pourtant, le Ministre des Colonies avait prescrit au Gouverneur général d'interdire formellement au personnel colonial d'adhérer à une quelconque association de fonctionnaires, ou même de contribuer à

son organisation²⁹⁶. En insistant particulièrement sur l'obligation de considérer comme « faute disciplinaire grave » (pouvant donc justifier un licenciement « sec ») toute violation de cette interdiction. En foi de quoi d'ailleurs, le Gouverneur du Katanga, s'inspirant assez curieusement d'une loi belge de 1892 sur la répression des grèves, édictait le 14 mars 1919 une ordonnance punissant les coupables d'un mois à deux ans de prison ferme, et/ou de 50 à 1000 francs d'amende.

Néanmoins, le 18 janvier 1920 à Boma (alors encore capitale du Congo) l'AFAC²⁹⁷ tint sa première réunion plénière. Et, avant même sa reconnaissance légale, ses dirigeants négocièrent avec les autorités, obtenant ainsi le 14 avril 1920 l'octroi - avec effet rétroactif au 1.1.1920 - d'une indemnité mensuelle de vie chère de 600 francs, ce qui, pratiquement, revenait à doubler le traitement mensuel de l'agent le moins élevé en grade.

L'AFAC introduisit son premier cahier de revendications auprès du Gouverneur général et du Ministre des Colonies le 4.8.1920. Or, ce ne fut que le 5 février 1921 que le Conseil colonial fût saisi de la question de leur reconnaître le droit d'association. Le Décret du 23 mars 1921 autorisait les fonctionnaires et agents civils de la Colonie à *s'associer pour la sauvegarde et le développement de leurs intérêts professionnels* et faisait de l'AFAC l'interlocuteur unique et obligé, habilité à représenter le personnel de la Colonie en son entièreté.

L'art. 1^o conférait la personnalité civile à l'association, ce qui s'écarte de l'usage belge habituel car, en Belgique, les syndicats sont des associations de fait et n'ont donc pas la personnalité juridique. Le statut de l'association et la liste de ses membres, devaient être déposés au Greffe du Tribunal d'appel de chaque province, habilité à l'entériner, ce qui se rapproche beaucoup plus de la situation d'une asbl²⁹⁸. que de celle d'un syndicat.

L'art 2^o excluait les personnes étrangères à l'administration, ainsi que « *les indigènes et gens de couleur* ». Le Ministre (Louis

²⁹⁶ Pour justifier l'interdiction prononcée par son collègue des Colonies, Emile Vandervelde déclara à la Chambre, le 24 juin 1920 : « *Il s'agit de savoir si, par des cessations répétées du travail... les agents de la colonie, au péril de celle-ci, peuvent susciter dans les masses indigènes des mouvements d'imitation qui pourraient aboutir aux pires catastrophes* ».

²⁹⁷ Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie. Le terme de « fonctionnaire » est clair. Le mot « agent » désignait, au Congo belge, les « agents de sociétés ». « Fonctionnaires et Agents » revient donc à dire « travailleurs du public et du privé ».

²⁹⁸ L'ASBL, ou Association sans But Lucratif est, en droit belge, l'équivalent de ce qu'on appelle en France les associations de la loi de 1901.

Franck) justifiait cette dernière disposition en rappelant que *“la Belgique ne poursuivant pas une politique d’assimilation, il n’y avait donc aucun inconvénient à la proclamer”*.

Enfin l’art. 3° interdisait la grève, cependant que l’art. 12° donnait au Gouverneur général le pouvoir de demander la dissolution de l’association en cas de manquements. Cela peut paraître étrange, dans la mesure où ce décret consacrait l’existence d’une association qui avait effectué son entrée en scène en organisant une grève, de surcroît « sauvage » et illégale !

C’est qu’en fait, entre fonctionnaires, ministre et gouverneur, on est entre gens de bonne compagnie. Le syndicalisme de combat, avec ses grèves, son agitation et sa « politique », on est d’accord pour mépriser cela et trouver que cela fait mauvais genre. Cette plèbe ouvrière, n’est-ce pas, ça vous avait quand même un côté un brin crapuleux ! L’AFAC est un appareil bureaucratique, qui se présente comme un garant de la paix sociale, comme le font les syndicats en Belgique. Mais dans le cas de l’AFAC, ce n’est pas une dérive, c’est un programme sciemment assumé.

L’existence de l’AFAC ne changera donc rien de fondamental à la situation d’ensemble. Le Congo resta longtemps, sous la férule du gouverneur général, une chasse gardée des grandes sociétés minières ou agricoles. Toute syndicalisation y était extrêmement difficile et courageuse pour les travailleurs blancs, interdite aux fonctionnaires coloniaux, et pratiquement impossible pour les ouvriers autochtones.

Les syndicats belges et le Congo

Comme on l’a dit plus haut, qu’un syndicalisme corporatiste à la façon de l’AFAC ait le monopole de la représentation du personnel de la colonie ne pouvait que paraître sympathique aux milieux dirigeants belges des années ’20. « Les grands esprits se rencontraient » !

Mais, d’autre part, des Belges nouveaux continuaient d’arriver au Congo, et certains d’entre eux ne partageaient pas les vues du Ministre des Colonies sur le syndicalisme. Il y en avait même qui, en Belgique, étaient syndiqués ! Et c’est assez naturel, si l’on considère que les compétences professionnelles dont on avait besoin au Congo concernaient avant tout les industries extractives et la métallurgie. C’est-à-dire des secteurs où l’implantation du syndicalisme était forte et ancienne. On pouvait recruter des soldats, des policiers ou des

employés des postes dans les campagnes les plus reculées de Flandre ou des Ardennes, mais des mineurs ou des métallurgistes, on devait bien aller les prendre où il y en avait : dans les banlieues industrielles « rouges » des villes wallonnes !

Cela conduisit donc peu à peu à une situation où, en dehors de l'AFAC, il y avait au Congo un certain nombre de Belges qui, individuellement, avaient été adhérents des syndicats belges et n'avaient pas jeté leurs convictions ni leur carte de membre à la mer en prenant le bateau à Anvers. Ils se regroupèrent en une Confédération générale des syndiqués du Congo (CGS).

La CGS usera paradoxalement de la mobilisation civile décrétée pendant la guerre pour prendre certaines initiatives qui influenceront la législation sociale coloniale.

Du fait de la politique de soigneux isolement du Congo et des Congolais, les syndicats belges avaient pu faire jusque là l'économie d'un débat de fond, ou à tout le moins d'une prise de position sur la colonisation.

A la CSC ²⁹⁹, comme dans les autres secteurs de la militance chrétienne, on ne se sentait guère d'états d'âmes à ce sujet. La référence de principe était « la doctrine sociale de l'Eglise », qui était vague à souhait et, pour le syndicat chrétien, tout comme d'ailleurs pour les autres secteurs de l'Action Catholique³⁰⁰, la colonisation s'abritait sous le parapluie des Missions. Non pas que les chrétiens confondissent l'une avec l'autre, car la grande diffusion des écrits missionnaires faisait d'eux des gens relativement bien informés, et parfois même informés de façon critique, mais le principe général était que la colonisation est, globalement, un facteur favorable aux Missions, et elle est donc, comme telle, globalement positive.

Les socialistes, au contraire, avaient des positions de principe anticolonialistes. Toutefois, la FGTB³⁰¹ s'éloigna peu à peu de

²⁹⁹ Sauf indication contraire, les renseignements concernant le syndicalisme chrétien proviennent de FONTENEAU, Gérard : *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala, 2004, notamment là a p. 164

³⁰⁰ Il faut peut-être rappeler le fait, souvent ignoré que, au départ, l'abbé Cardijn avait appelé la JOC « Jeunesse syndicale chrétienne », ce qui donne une idée de l'imbrication intime des diverses composantes du milieu catholique.

³⁰¹ Les renseignements qui concernent la FGTB proviennent de ** (Messiaen et Peiren, ed.) « *Un siècle de solidarité* » (*Histoire du syndicat socialiste*), Bruxelles, FGTB, 1995 pp 85-86

l'anticolonialisme de principe exprimé à son premier congrès au profit d'une réflexion sur les complémentarités économiques entre métropole et colonie, et sur les modalités d'émancipation à long terme des Congolais. Ce qui revenait à faire, à son tour et plus lentement, le chemin que Vandervelde avait fait, en peu de temps, au moment de la reprise du Congo !

De toute manière, comme il a été dit plus haut à propos de Karl Marx et de la « *Critique du Programme de Gotha* », la seule position cohérente était de reconnaître que lutte de classe et lutte anti-impérialiste, anticoloniale sont indissolublement liées. Il n'y aura jamais de libération du prolétariat industriel en Europe, de prise et de destruction du pouvoir d'Etat par les socialistes, de victoire sur la société capitaliste inégalitaire sans une liquidation préalable des empires coloniaux. D'où le capital européen tire-t-il ses profits, son immense puissance ? De l'exploitation du travailleur européen, bien sûr, mais aussi et surtout du sang, de la peine des travailleurs de ses colonies. La libération du travailleur de la métropole passe par celle - non moins urgente - du travailleur colonial. L'une ne va pas sans l'autre. Traduit en termes belges : la libération du travailleur liégeois ou gantois, passe par celle du récolteur de noix de palmes de Gungu.

Ce point de vue ne sera jamais celui de la FGTB³⁰². En fait dans le syndicalisme de négociations sociales qui se pratique en Belgique, l'attention est tellement focalisée sur le « partage du gâteau » que l'on en oublie d'examiner avec attention d'où proviennent la farine et les œufs qui entrent dans ce gâteau. Les ressources du Congo sont, entre les mains de la classe dominante, une arme à double tranchant contre le prolétariat. On peut utiliser les richesses venant du pillage de la colonie, soit comme un moyen de combattre la classe laborieuse de la métropole, soit, en lui abandonnant des miettes du profit colonial, comme un moyen de l'acheter.

Quant à l'implantation des syndicats au Congo, les attitudes des « Trois Piliers » n'avaient rien d'inattendu. Les Compagnies devaient bien les tolérer pour les Blancs et souhaitaient les voir apparaître le plus tard possible pour les Noirs. Le Ministère des Colonies partageait ce point de vue quand il était entre les mains des Libéraux. Quant il

³⁰² Il ne sera défendu, à peu près tel quel, que par les seuls communistes. Mais ceux-ci, très vite après la guerre, perdront une grande partie de leur audience, noyés dans le vacarme de la guerre froide.

passait entre celles du PSC, il cherchait à favoriser le syndicalisme chrétien. Les Missions étaient de ce même avis, et jetaient de plus l'anathème contre toute autre forme de syndicalisme. Et nous allons voir que le mot « anathème » n'est nullement trop fort !

En 1956, comme des mouvements syndicalistes de la métropole essayent à cette époque d'implanter des syndicats au Congo, le Père Jean Roussel, professeur de déontologie coloniale, que nous avons déjà cité, dénonce avec force et par avance ceux qui ne se réclameraient pas de la doctrine chrétienne³⁰³:

« Au Congo, le syndicat d'inspiration matérialiste pourrait tendre à paralyser l'économie, à fomenter des troubles entre les facteurs de la production, dégénéralant en lutte raciale... »

« L'action syndicale qui s'inspire du matérialisme est incompatible avec l'idée de personne et de sa destinée supérieure; elle est incompatible avec l'esprit du christianisme. »

Mgr de Hemptinne, au Katanga, avait, à l'occasion de son jubilé épiscopal³⁰⁴, lancé le même avertissement Comme d'habitude, ce prélat ne fait pas dans la dentelle et assène ses opinions avec ce sens délicat de la nuance qu'on lui connaît ;

« Le Congo nous paraît devoir être, au centre de l'Afrique, le bastion de la civilisation chrétienne. Or, voici que l'ascension du Congo se trouve gravement compromise. »

« Le Congo est attaqué de toutes parts par les forces du mal. L'Islam tente de reconquérir les positions dont nous l'avons chassé. Le communisme russe vise l'Afrique et prépare des équipes de Congolais, pour mener l'attaque. Dès à présent, certaines sectes subversives lui préparent le terrain. Le paganisme même cherche à relever la tête et se recommande comme étant la forme authentique de la tradition ancestrale, mais les ennemis les plus dangereux sont l'athéisme et le matérialisme. »

« L'athéisme annonce la fin de toutes les religions et la libération de la raison humaine. Le matérialisme n'a d'autre but que la jouissance des biens de la terre. »

« C'est, hélas, de Belgique même que nous viennent les messagers de l'athéisme et du matérialisme. »

³⁰³ *Op. cit.*, p. 337

³⁰⁴ *L'Essor du Congo*, 23 septembre 1957

La situation du Congo au lendemain de la guerre

Qui dit syndicats dit revendications, et celles-ci renvoient à l'état de l'économie qui est censée les satisfaire. Est-elle en état de les supporter ? Car souvent, le bien-fondé des revendications ouvrières n'est pas mis en cause. On se borne à y répondre que, excellentes et même peut-être justifiées dans leur principe, elles viennent malheureusement au moment le plus inopportun, compte tenu de l'état du marché, de la concurrence, etc...

Indépendamment, donc, des questions qui relèvent directement de la situation coloniale, telles que les inégalités entre Noirs et Blancs, il est bon de consacrer un instant à l'état de l'économie congolaise et en particulier de son secteur le plus concerné par une « syndicalisation » éventuelle : les mines.

Cet état était, dans l'ensemble, excellent.

Depuis la reprise économique des années 1940, l'accroissement de la demande des matières premières avait permis l'expansion de l'économie d'exportation du Congo belge. La forte demande qui en résulta simultanément dans presque tous les secteurs de l'économie entraîna une forte concurrence entre employeurs pour mobiliser le surplus de travail. Le pouvoir d'achat des travailleurs africains connut ainsi un accroissement. J.-Ph. Peemans fait remarquer que la politique du relèvement du niveau de vie du prolétariat africain correspondait d'ailleurs bien à la phase de l'accumulation du capital atteinte par les grands secteurs d'activité contrôlés par le capital financier. Ainsi, les dépenses de main-d'œuvre ne représentaient plus qu'une fraction peu importante du coût de production.

Dans la période de l'accumulation primitive, le salaire, c'est-à-dire la nourriture et le logement des ouvriers, représente presque exactement les frais de la reproduction de la force de travail, fixé en fonction du niveau de vie dans les villages. En réalité, le coût réel de la main-d'œuvre dépasse la valeur de la ration et de la case attribuée à l'ouvrier. Comme les prix des produits coloniaux offrent une grande élasticité à la hausse sur les marchés mondiaux, le renchérissement de la main-d'œuvre n'entraîne pas pour les entreprises une augmentation du coût relatif du travail.

Si l'on observa cette tendance pour les grandes entreprises, au contraire le renchérissement du coût de la force de travail étouffa le

petit et moyen capital à tel point ce dernier se résoudra d'adopter une technique de production qui épargne la main-d'œuvre, la mécanisation de processus de production.

Le tableau suivant donne une illustration de la répartition de la production et du travail des secteurs productifs au cours de cette période d'expansion.

**REPARTITION DE LA PRODUCTION ET DU TRAVAIL DANS LES
DIFFERENTS SECTEURS DIRECTEMENT PRODUCTIFS DE
L'ECONOMIE CONGOLAISE EN 1950 ET EN 1958³⁰⁵**

(en % arrondis, aux prix courants)

	Valeur de la production		Capital investi		Population au travail et main-d'œuvre africaine	
	1950	1958	1950	1958	1950	1958
Agriculture, production africaine globale	35	30	-	4 (1)	89 (2)	89 (2)
dont production commercialisée	12	11	-	-	-	-
Production européenne (plantation et traitement des produits)	15	15	13(3)	15(3)	4	5
Mines, industries, construction, transport	50	55	87 (3)	81(3)	7	6
Total	100	100	100	100	100	100

(1) = Investissements réalisés par l'Administration pour améliorer l'agriculture africaine dans le plan décennal.

(2) = Hommes et femmes vivant en milieu coutumier (enfants et hommes au travail salarié exclus).

³⁰⁵ Source: J.-Ph. PEEMANS et al. (éds), *Diffusion du progrès et convergence des prix. Congo-Belgique 1900-1960*. Etudes internationales, Vol. II, Ed. Nauwelaerts, Louvain/Paris, 1970, p. 385.

(3) = Immobilisé net aux prix courants.

La hausse de productivité induite par les réactions vigoureuses des entreprises du secteur moderne dans le sens de l'épargne du travail entraîna un progrès certain dans la fonction de production de ce secteur, mais aggrava le dualisme des secteurs de production moderne et traditionnelle³⁰⁶. (En terme moins généraux et plus concrets: les grosses entreprises industrielles commencèrent à réaliser quelques économies sur le coût de la main d'œuvre en installant plus de machines ou des machines plus performantes. Cela ne fut pas possible dans les secteurs dits « traditionnels », c'est-à-dire dans les entreprises artisanales ou agricoles). Le secteur de « mines, industries, constructions, transports » tel que le révèle le tableau ci-dessus, passe de 50 à 55 % de la production totale entre 1950 et 1958, mais n'emploie plus que 6 au lieu de 7 % de la population active pour la même période. L'amélioration de la productivité du capital se fait au prix du facteur travail.

L'intervention de l'Etat colonial, lors de l'essoufflement de l'expansion de l'économie coloniale en 1955, est apparue dès lors impérieuse pour fixer légalement les normes des rapports du travail et garantir la continuation de la réalisation des objectifs à long terme de la colonie. C'est dans le contexte des tensions sociales portant sur des menaces de grève et de soulèvement face à la crise agraire dans les campagnes - qui du reste propulsa l'exode rural - et à la crise d'urbanisation que l'Etat colonial prit ces précautions.

Pour le cas des cités ouvrières de l'U.M.H.K., sous l'effet de l'ordonnance législative n° 98/AIMO du 6 avril 1946, les conseils indigènes d'entreprises (C.I.E.) et les commissions du travail et de progrès social des indigènes sont créés³⁰⁷. Par des négociations avec l'employeur, ces conseils indigènes ont contribué tant soit peu à obtenir l'amélioration des conditions de travail et de vie des ménages

³⁰⁶ Jean-Philippe PEEMANS et al. (éds), *Diffusion du progrès et convergence des prix. Congo-Belgique 1900-1960*. Etudes internationales, Vol. II, Ed. Nauwelaerts, Louvain/Paris, 1970, p. 389

³⁰⁷ L'U.M.H.K. accorda la création en son sein des conseils indigènes d'entreprises en lieu et place des syndicats africains. Les membres desdits conseils étaient élus par les travailleurs eux-mêmes. Pour l'employeur, ils devaient jouer le rôle d'informateurs pour signaler au chef de cité ouvrière tout ce qui pouvait nuire à la bonne harmonie des camps. Cf. Bulletin Administratif du Congo-Belge, 1946, p. 913-940, cité par D. DIBWE dia MWEMBU, « *Histoire des conditions de vie des travailleurs de l'Union Minière du Haut Katanga/Gécamines* », op. cit., pp. 67-85

dans les camps de l'U.M.H.K. En 1949, l'Union minière évaluait le coût moyen d'une journée d'ouvrier à 76,84 francs dont 24,98 francs seulement en espèces. Le reste se composait de 31,41 francs pour les avantages en nature (ration et logement) et 9,82 francs, 2,98 et 7,65 francs pour respectivement les charges imposées par l'Etat (école, soins), les divers avantages indirects et l'entretien des camps. Depuis 1945, la ration en nature qui constitue la base du paternalisme, perd peu à peu du terrain. Cette évolution est due à la position prise par l'Etat colonial³⁰⁸ pour le paiement des salaires en espèces et aussi, à la profonde hostilité des ouvriers au paternalisme et à sa pièce essentielle, la ration alimentaire.

Les capitalistes exploitèrent malicieusement cette législation en se jouant de la naïveté d'observateurs non-avertis: il a été constaté que la contre-valeur en argent ne représentait même plus la valeur de l'ancienne ration ou le loyer. Cet écart s'accroissait davantage au fur et à mesure de la hausse des prix alimentaires.

On peut donc résumer ainsi le processus d'accumulation dans l'Etat colonial. Le système de contrainte publique appliqué par le pouvoir colonial pour instrumentaliser la société congolaise, bien que rétrograde, fit accomplir en même temps un énorme bond historique au Congo. Néanmoins, les contradictions du processus d'accumulation à l'intérieur du système ont créé des problèmes structurels à la société colonisée au point que les expansions économiques - d'ailleurs induites par les conditions extérieures - n'ont pas entraîné une amélioration durable des conditions de vie du salarié urbain et n'ont pas profité au paysan de campagne.

La minorité d'acteurs dominants a subordonné la majorité, la masse populaire. De cette subordination, il en résulte la problématique du développement dans l'entendement de F. Braudel. L'appropriation de propriété des moyens de production puis, la marchandisation du travail et de la terre, en plus sous la contrainte, par le système dominant déstructura le style de vie de la société colonisée. Par contre, la restructuration de la société congolaise par le système colonial modela les rapports sociaux et économiques sous la forme d'une

³⁰⁸ Depuis 1949, une série de lois transposèrent au Congo, la législation sociale belge dans une version sommaire: réparation des accidents de travail et des maladies pulmonaires en 1949, inspection du travail en 1950, allocations familiales en 1952, pensions et assurance maladie en 1956 auxquels s'ajoutent des règlements plus anciens sur la sécurité, la ration, le logement, le salaire minimum.

division du travail qui aboutit à une crise agraire dans les campagnes et à une crise de l'urbanisation dans les villes. À la fin des années 1950, on observera une alliance, bien que fragile, entre la petite bourgeoisie africaine et les masses rurales et urbaines dans la lutte anticoloniale. Il faut mentionner cependant le rôle important joué par l'Etat colonial pour prendre le relais des investissements dès que les conditions économiques et politiques ne furent plus favorables pour l'accumulation du capital étranger, local ou extérieur. C'est ce qui explique la débâcle des infrastructures de base dès que l'Etat postcolonial allait s'affaiblir.

L'analyse des processus de développement du Congo sous le régime colonial passe par l'articulation entre les objectifs globaux du financement de l'occupation du territoire et les stratégies locales d'exploitation minière. La naissance et l'essor de l'industrie minière ont astreint les populations autochtones à une grande mobilité et au sous-peuplement des régions rurales au profit de foyers industriels. C'est bien là une structuration de l'espace et de la société dans la construction du territoire qui fait déjà perdre aux artisans et aux paysans leur statut d'acteurs sociaux « actifs » et qui les réduit au statut d'ouvriers, dépendant d'un salariat tributaire de la logique dominante de l'accumulation et de différenciation.

En 1947, la FGTB intègre la CGS comme une section à part entière.

La FGTB-Congo, qui est devenue une interprofessionnelle, travaille à la formation de syndicats mixtes, sans distinction raciale, ainsi qu'à la prise en charge des agents coloniaux rentrés au pays. « Sans distinction raciale » est en la matière un vœu pieux puisque les indigènes n'ont toujours pas le droit de se syndiquer ! La FGTB-Congo aura beau souhaiter la mixité, se prononcer pour l'extension aux Noirs des droits syndicaux et leur adhésion aux mêmes structures syndicales que les Blancs, elle sera néanmoins toujours perçue comme une organisation « européenne ».

Elle se heurte aux oppositions de l'AFAC, car la « corporation » des coloniaux souhaiterait conserver son monopole, et aux réticences des travailleurs blancs eux-mêmes. Ces réticences, d'ailleurs, tenaient moins au racisme ou au désir de maintenir à jamais les indigènes dans l'infériorité et dans la sujétion, qu'à de simples calculs d'intérêts. S'il devait advenir que des Congolais occupent les mêmes fonctions avec

le même salaire (au sens strict et restreint du terme) ils coûteraient donc nettement moins cher et le cadre ne tarderait pas à s'africaniser du haut en bas, à moins que les Blancs renoncent à leurs avantages pécuniaires !

La FGTB, tout comme le PSB, appuieront l'initiative du gouvernement belge quand celui-ci instaurera, en 1954, l'école officielle et laïque qui brisera le monopole clérical et le système paternaliste des écoles privées en vigueur jusque là dans les entreprises coloniales.

En fait, même si les Belges, syndicalistes compris, mirent étonnamment longtemps à s'en apercevoir, les jours de la colonie étaient déjà comptés et, quel que soit le sujet dont on traite ou l'angle sous lequel on regarde les choses, il faudrait répéter, sans cesse, à propos de tout : « incohérent », ou « trop peu » ou « trop tard »³⁰⁹. Incohérences et absurdités se multiplient : on ouvre aux indigènes l'accès à des études, mais pas à l'exercice de la profession qui en est le débouché normal, ou on admet leur accès à certaines fonctions, mais sans créer à temps les écoles où ils pourraient s'y former. La liberté d'association, par exemple, ne sera reconnue que très tard, alors que l'on avait accepté d'emblée que la FGTB-Congo et la CSCC proclament leur désir d'un syndicalisme mixte, etc...

Dans cette panade, et d'une manière qui a été, je crois, inattendue pour tout le monde, les syndicats vont se trouver investis malgré eux du rôle de fabricants de cadres du Congo indépendant. En effet, la tradition bureaucratique du syndicalisme belge les avait poussés à ouvrir des écoles pour la formation de cadres syndicaux, et ceux qui en sortiront seront, en 1960, parmi les rares Congolais à

³⁰⁹ Dans les dernières années de la colonie, on assiste à un mélange incohérent d'inepties et de demi-mesures, cependant que les Belges restent malgré tout persuadés de l'excellence de leur savoir-faire et d'être peut-être « les moins mauvais de tous les colonisateurs ». Cette perplexité et cette incohérence se retrouvent même chez des observateurs étrangers. Ainsi en va-t-il d'Ian Scott, ambassadeur d'Angleterre à Léopoldville. A l'égard de la Belgique, il est à la fois très critique quant à sa politique de décolonisation, et optimiste sur les possibilités de l'assistance technique belge. Les semaines de juillet et août 1960 furent pour lui "*la révélation calamiteuse du désarroi des Belges et de leur incapacité tant dans le domaine militaire que civil, et cela après des mois d'inepties dans la conduite des affaires politiques*" (p. 65). Plus loin il constate la faillite de l'assistance civile des Nations Unies et affirme que "*seuls les Belges étaient capables et désireux d'aider le Congo pendant suffisamment de temps, jusqu'au moment où il serait réellement indépendant*" (p. 74). SCOTT (Ian), *Tumbled House - The Congo at Independence*, Oxford Univ. Press, London 1969

avoir, sinon une compétence, du moins une formation quelconque. Une proportion importante des leaders de l'Indépendance sortira de ces formations syndicales.

« Liberté syndicale » ou la lutte pour la représentation des Blancs

Le Décret du 23 mars 1921, donc, non seulement autorisait l'existence de l'AFAC, mais lui conférait le monopole de la représentation des fonctionnaires et agents de la Colonie. Et, bien entendu, cela déplaisait souverainement à la FGTB et à la CSC, qui se considéraient comme les seuls véritables syndicats, parce qu'ils n'avaient pas de liens avec l'autorité alors que celle-ci, en accordant ce privilège à l'AFAC, avait bien montré que cette organisation était un « syndicat patronal » ou une « corporation ». A quoi l'AFAC répliquait qu'elle était, elle, la seule organisation vraiment « libre » puisqu'elle n'était pas « inféodée à un parti politique ». On se livra de part et d'autre à des joutes d'injures assez peu appétissantes, car les syndicats, surtout la FGTB, faisaient remarquer que de « corporatiste » à « fasciste » il n'y avait qu'un pas, cependant que l'AFAC parlait fréquemment de la FGTB en usant d'un vocabulaire qui donnait à penser qu'entre cette organisation et le KGB la différence n'était pas bien grande.

Ce bras de fer sur la question de la représentativité des organisations sert en quelque sorte de toile de fond à quatre affrontements successifs, dont l'AFAC gagna les deux premiers, mais perdit les deux autres. Ce fut le « chant du cygne » de cette organisation³¹⁰. Ces affrontements concernaient :

1. Le nouveau statut des fonctionnaires, fixé par le Décret du 20 août 1948
2. L'installation de la commission paritaire de '54/'56.

³¹⁰ L'AFAC s'est ensuite maintenue, dans les années postcoloniales en vue de l'action, en collaboration souvent avec les autres associations d'anciens d'Afrique, tendant au maintien et à l'amélioration du statut des fonctionnaires de l'ex-colonie, et de leurs ayants droit, de l'aide aux membres par des conseils, des interventions auprès des autorités, la diffusion d'un bulletin d'information et, en dernier ressort, des aides financières limitées. Objectifs essentiels - le maintien des droits acquis en 1960 (lois de garantie). - péréquation des pensions d'Afrique, en plus de leur indexation. (loi du 2/1/71) - valorisation des années de guerre prestées par les membres de l'Administration d'Afrique (loi du 20/4/65),

3. L'abrogation du monopole de l'AFAC par le Décret du 25-01-1957
4. La question du « Statut unique ».

Le Décret du 20 août 1948 signé par le Prince Régent et organisant le nouveau statut des fonctionnaires résulta d'une grande épopée dont les batailles ont été aussi longues que rudes. Il est impossible de rappeler en quelques lignes les péripéties ayant conduit à l'octroi de ce Statut. Néanmoins, il faut souligner qu'on y retrouve (art 92) les fondements du régime d'assurance soins santé, qui sera abrogé en 1993, et que ce Statut apporta aussi à l'AFAC les Comités, et Comité supérieur du personnel, habilités à régler les problèmes individuels des agents en matière, notamment, de cotations.

Puis ce fut la lutte qui mena finalement à l'installation de la première Commission paritaire de 1954/56 qui, entre autres choses - au grand désappointement des syndicats chrétien et socialiste - allait permettre la radicale réorganisation de la Caisse coloniale d'Assurance, fondée en 1927, et aussi la définition, par décret du 1909-1955, du régime d'assurance soins de santé³¹¹, toujours avec la même représentation exclusive du personnel par l'AFAC.

Dès février 1953, en Belgique, la FGTB remit au Ministre des Colonies un projet (L'AFAC parle fielleusement d'une « suggestion impérative ») d'abrogation du décret du 23-03-1921 qui faisait de l'AFAC l'interlocuteur unique et obligé, habilité à représenter le personnel de la Colonie en son entièreté. Le peu d'enthousiasme du Ministre à donner suite à cette proposition est assez compréhensible car, la rapidité du travail gouvernemental étant ce qu'elle est, cette demande se retrouva finalement sur le bureau de Buisseret. Et celui-ci n'avait guère envie de donner quelque accès que ce soit à la CSC alors qu'il pouvait prévoir que, sous peu, il aurait affaire à une levée de boucliers catholique à propos de l'enseignement ! D'autre part, en bon libéral, même s'il est partenaire de gouvernement avec le PSB, il trouve les syndicalistes FGTB un peu hirsute. Les garçons de l'AFAC, au moins, sont bien polis, bien propres et bien coiffés...

Là-dessus, quelques parlementaires socialistes déposèrent au Parlement, le 29 juin 1955, une proposition de loi devant abroger le

³¹¹ lequel de l'avis du Ministre Buisseret, devait donner aux cadres de la colonie la certitude qu'en leurs vieux jours, après leur carrière statutaire, ils seraient correctement et complètement couverts en matière de soins de santé.

monopole de l'AFAC. Le problème fut en fait réglé par le Décret du 25-01-1957 à la satisfaction des signataires sans devoir en appeler au Parlement, mais le fait ne laisse pas d'être significatif ! Il était bel et bien question de régler des questions coloniales, en fait assez mineures, au Parlement belge, au lieu que celui-ci se contente, comme il le faisait depuis 1908, de parler du Congo une fois par an, au moment d'en discuter le budget. C'était le genre de choses que l'on laissait, normalement, au « législateur ordinaire », le Roi, et au Conseil colonial ! On s'écartait bel et bien de la Charte coloniale, et l'on avait peut-être bien le sentiment, confus et obscur que cette Charte ne correspondait plus à la situation, précisément parce qu'elle était coloniale, et que le vent avait tourné.

L'AFAC, de son côté, eut une réaction qui revenait à s'accrocher au « législateur ordinaire » et s'adressa au Roi Baudouin. Elle rappelait au Souverain que l'association défendait les intérêts moraux et matériels du personnel de la Colonie, « *en dehors de toutes considérations politiques* ». Mais que, depuis quelques années, « *il lui semblait que, pour des raisons lui échappant, l'AFAC enregistrât régulièrement une fin de non-recevoir de la part des autorités, ne lui laissant nulle possibilité de négocier raisonnablement, au point d'avoir été réduite au rôle de figurant impuissant de s'acquitter de sa mission.* »

Elle témoignait par contre de sa satisfaction quant au fonctionnement de la Commission paritaire réunie à l'intervention du Ministre A. Buisseret (qui avait donc encore siégé suivant les anciennes normes, avec l'AFAC comme « représentante exclusive³¹² ») et demandait dès lors, que ces Commissions soient reconnues et régies par des textes émanant du Pouvoir exécutif. Et, pour finir, elle mettait en garde le Souverain contre les dangers présentés par le projet voulant que soit accordée à tous la liberté syndicale intégrale.

³¹² Il y a dans tout cela un fumet de nostalgie et de passéisme. Il est tout de même juste de le dire, à la décharge de l'AFAC : elle s'était rendu compte qu'elle serait sous peu une organisation de « vétérans de la colonie passée » et se souciait de l'avenir de ses adhérents. Crucial était, de ce point de vue le financement de l'assurance relative aux soins de santé qu'organise le Décret du 04-01-1959 qui remplaçait celui initial du 05-09-1955 dont l'AFAC avait obtenu qu'il soit édicté en conclusion de la Commission paritaire, ce qui peut, au moins autant que le monopole révolu, expliquer l'importance donnée à la « Commission Buisseret ».

Est-ce la suite de cette démarche ? En tous cas, le 4 septembre 1959 le Roi écrivait au Premier Ministre, Gaston Eyskens, une lettre rédigée dans l'amphigouri grandiloquent, solennel et mielleux qui lui tenait lieu de style. Dans cette missive, il invite le gouvernement à tout mettre en œuvre *“pour empêcher que les populations que nous nous sommes engagés à conduire à la civilisation et à la paix, ne retournent promptement dans les dissensions et à l'anarchie”*. La liberté à divers noms, et d'aucuns l'appellent parfois anarchie...

Vinrent les dernières années de la Colonisation, notamment alors que Mr M. Van Hemelryck était Ministre des Colonies. L'AFAC et les syndicats eurent alors tous à se préoccuper des problèmes du Statut unique qui aurait dû regrouper tous les fonctionnaires et agents de la Colonie, européens et autochtones, en connexité avec celui d'une sorte de compénétration éventuelle des administrations belge et coloniale.

A propos du Statut Unique, il n'y eut guère de différence d'appréciation. L'AFAC estimait que c'était *« le triomphe de la niveleuse »*. Car, ne voyant pas très clairement comment fondre harmonieusement les deux Statuts - des auxiliaires et des européens - tout se ramènerait finalement à une question de finances, alors que la Belgique se montrait assez peu soucieuse d'assurer sa part dans le coût d'une opération mettant en charge l'essentiel des émoluments de l'expatrié, et que *« déjà les auxiliaires eux-mêmes en réclamaient le bénéfice, sous prétexte que eux aussi étaient souvent expatriés »* de régions lointaines de la Colonie.

Quant aux projets d'éventuelle compénétration, le « non » n'était pas moins unanime.

L'AFAC, toutefois, ne vit dans cette unanimité aucune raison de se réjouir, ni même de renoncer à décocher ses allusions habituelles au « communisme » des syndicats. Elle écrit: *« les réactions des syndicats métropolitains - qui pourtant avaient exigé le droit de représenter les fonctionnaires coloniaux en Afrique - étaient les plus significatives, c'était le “niet” le plus stalinien »*

Enfin et surtout - après les événements qui conduisirent à l'indépendance du Congo³¹³ - il y avait la question de l'aval que l'état

³¹³ Après les événements de Léopoldville en 1959, le président de l'FAC/Kivu avait publiquement déclaré *“que tout finira par se tasser mais, qu'à la réflexion, le danger ne viendra pas du Congo mais de Belgique”*. C'est le thème, promis à un bel avenir médiatique, de l'indépendance *« gâchée par Bruxelles »*.

belge donnerait aux diverses dispositions statutaires du personnel colonial. Cette question avait eu droit, dans la lettre royale de septembre 1959, à un pompeux paragraphe, insistant pour que soient sauvegardés « *les droits imprescriptibles* » que s'étaient créés « *par leurs efforts généreux* » ceux qui en Afrique avaient servi le pays. Et c'est sans doute pourquoi fut notamment votée la loi du 14 mars 1960, portant garantie de l'état Belge « *aux contributions échues et à échoir du Trésor du Congo Belge, principalement les pensions et autres indemnités* » et aussi le financement de l'assurance relative aux soins de santé qu'organise le Décret du 04-01-1959

Naissance du syndicalisme congolais

Toujours sous le Ministère Buisseret, il y eut un assouplissement de la législation qui limitait le droit d'association. Jusque là, les seules associations autorisées aux indigènes étaient les associations tribales. La Colonie estimait visiblement qu'elles lui offraient une double garantie : d'une part dans la division des tribus entre elles qui « atomisait » en quelque sorte la solidarité possible entre Congolais, peut-être aussi, d'autre part, dans le fait qu'elle estimait avoir un contrôle suffisant sur les chefs et dignitaires coutumiers importants.

Désormais, il fut permis de créer plus largement des associations, à condition toutefois de ne pas « faire de politique ». Encore était-ce relatif puisque Lumumba, par exemple, était membre de l'Alliance libérale, dont le nom avouait bien ses liens avec un parti politique belge. En 1955, Patrice Lumumba devint Président de l'APIC, ou Association du Personnel Indigène de la Colonie, fondée en 1946.

L'APIC, donc, ne « faisait pas de politique » et, comme son nom l'indique, voulait défendre les intérêts du « personnel indigène de la Colonie », c'est-à-dire des fonctionnaires subalternes autochtones. Cela ne touchait donc pas le prolétariat agricole ou industriel et, d'une certaine manière, l'APIC avait quelque peu l'allure d'une « petite sœur indigène » de l'AFAC, dont elle partageait « l'apolitisme » et le recrutement dans la fonction publique, ce qui en faisait potentiellement une « AFAC des évolués ». Le fait que Lumumba quitta bientôt Stanleyville pour Léopoldville, et la Poste pour l'industrie privée (il devint directeur d'une brasserie), ainsi que

l'intervention de plus en plus forte des syndicats métropolitains l'empêchèrent de jouer rôle important qu'elle aurait pu avoir.

Au-delà des discours, une autre forme de combat s'instaura dans les rapports avec l'autorité coloniale. La mutation qui s'opéra à cet égard dans le domaine syndical est très révélatrice. En 1956-57, sa manière d'opérer changea du tout au tout.

Pendant longtemps, la revendication s'était située au niveau de la constitution de syndicats mixtes : il s'agissait de combattre la discrimination et de prôner une égalité des avantages sociaux entre Blancs et Noirs. Mais les choses changèrent. L'APIC prit conscience de sa spécificité d'être le seul et vrai syndicat des Congolais et elle prétendit exercer pleinement sa responsabilité.

La lutte pour l'instauration de la liberté syndicale absolue au Congo, tant pour les Noirs que pour les Blancs, fut le fait non seulement des Congolais mais aussi des milieux syndicaux belges. C'est à la suite de la menace de la FGTB de faire proclamer par le Parlement belge la liberté syndicale au Congo que Buisseret, craignant de se faire prendre de vitesse, déposa un projet de loi dans ce sens au conseil de gouvernement. Le 25 janvier 1957, deux Décrets furent promulgués, consacrant la légalité des syndicats tant pour les agents de l'administration et de l'ordre judiciaire que pour le reste des habitants.

Cet épisode n'est pas dépourvu d'intérêt, en ce sens que Buisseret fut battu par ses propres méthodes de contacts parallèles, mais aussi parce que le Parlement belge parut se réveiller d'un long sommeil et se rappeler soudain qu'il lui était loisible de légiférer pour le Congo. Encore un aspect du « Congo dont les Héritiers ne voulaient pas » !

Ce fut ainsi que la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSL) s'installa au Congo en avril 1957, et que les sections congolaises de la Fédération générale des Travailleurs de Belgique (FGTB) et la Confédération Syndicats chrétiens du Congo (CSCC) s'instaurèrent en syndicats mixtes. Certains Congolais parvinrent à une position élevée au sein de ces structures, notamment Alphonse Nguvulu, Cyrille Adoula, Raphaël Bintou à la FGTB et Jacques Massa, Albert Nkuli et Dominique Zangabie dans les rangs de la CSCC.

Mais cette grande victoire syndicale cachait un inconvénient qui fut dénoncé par l'APIC. Les factions congolaises de la CSCC et de la FGTB étaient trop liées aux « maisons mères », ce qui devenait fâcheux dans un combat qui opposait de plus en plus colonisés et colonisateurs. En tant qu'unique instance syndicale à ne pas recevoir ses consignes de l'étranger, l'APIC-Léopoldville, qu'Arthur Pinzi dirigeait depuis 1954, devint menaçante au moment du dépôt de ses revendications de juin 1956 au Conseil de Gouvernement.

Buisseret, secoué d'autre part par la parution du « Manifeste de Conscience africaine », adopta une attitude démagogique. Il invita une délégation de cinq membres de l'APIC pour un échange de vues à Bruxelles. L'APIC réclamait que les Congolais qui occupaient des fonctions exercées jusque-là par des Blancs aient droit à des avantages égaux à ceux accordés aux fonctionnaires engagés sur place³¹⁴. Le voyage en Belgique (nouvelle application du « style Buisseret » de contacts direct mais aussi de « court-circuits ») fut une simple opération de charme qui ne changea rien au fond du problème. Elle contribua tout au plus à aggraver le conflit existant entre Kalina et Bruxelles et obtint une augmentation de salaire pour les grades inférieurs de l'administration publique.

L'essentiel pour l'APIC était qu'elle entendait hausser le ton en tant que seule structure pouvant se permettre d'aller loin dans le durcissement des positions.

Il était donc nécessaire qu'elle s'organisât mieux. Elle obtint, pour la première fois, de tenir son Congrès national. Il eut lieu du 30 avril au 6 mai 1957, regroupant des délégués venant des six provinces et qui jusque-là, ne se connaissaient que de nom : Pascal Luanghy (Katanga), Alphonse Songolo (Province orientale), Dominique Manono (Kasaï), Edmond Rudahindwa (Kivu). A l'issue du congrès, le comité de la province de Léopoldville qui résidait à la capitale devint le comité central. Arthur Pinzi devint donc le président général, Maximilien Liongo ; vice-président général adjoint, Damien

³¹⁴ Un fonctionnaire « engagé sur place » est un agent qui se trouve déjà au Congo au moment où il est embauché par la Colonie. Il touche donc un salaire « sec », non majoré des diverses primes, indemnités et dédommagements liés à l'expatriation (dont nous avons dit plus haut qu'elles n'avaient plus guère de sens). Dans un tel cas, la différence entre son salaire et celui, inférieur, de l'agent congolais, était vraiment une « prime à la couleur » et, comme telle, mal vue du personnel noir.

Kandolo, secrétaire général, Ambroise Salumu, trésorier général, Paul Bolya trésorier général adjoint et Armand Bobanga, secrétaire de rédaction du bulletin de l'association.

En juin-juillet, l'APIC se fit représenter par son président général et son adjoint au Conseil supérieur de Consultation syndicale à Bruxelles. Consciente de ses responsabilités en tant qu'interprète de l'opinion congolaise, elle fit des réclamations précises qui furent percutantes : instauration d'un statut unique entre agents belges et congolais; révision du barème suivant le principe « à qualification égale, travail égal et salaire égal » ; abolition de la prime d'expatriation. Elle fit même davantage : dans une lettre adressée au ministre Buisseret, elle prit position contre la relégation des kimbanguistes, réclamant la libération de 37 000 chefs de familles maintenus en relégation uniquement pour leurs convictions religieuses. Il n'y eut pas de suite concrète à ces différentes revendications pertinentes dont certaines pourrai être considérées aujourd'hui comme utopiques - l'égalité de salaire entre personnel et expatrié - parce qu'elles ont continué jusqu'au seuil de la quatrième année de l'indépendance. Mais plusieurs chose étaient cependant acquises.

D'abord, la revendication des autochtones avait cessé d'être misérabiliste, implorant la pitié du Blanc tout-puissant ; elle avait acquis des accents syndicalistes.

Mais ensuite, il faut bien le constater malgré la pertinence des revendications, une tendance se faisait jour, à quitter le terrain proprement syndical pour entrer dans celui des revendications d'ordre général, en fait celui des droits politiques ou des Droits de l'Homme.

Cela préluait à ce qui serait l'évolution des syndicalistes congolais jusqu'à l'Indépendance et durant les premières années de celle-ci. On ne peut pas dire que leurs talents ou leurs énergies furent perdues pour la Congo, mais elles le furent pour les travailleurs congolais. La politique absorba bientôt la plupart des dirigeants syndicaux.

Les syndicats belges au Congo

Dans la rivalité perpétuelle qui l'oppose à la FGTB, la CSC avait une longueur d'avance, du fait de ses contacts et affinités avec l'Eglise donc, au Congo, avec les Missions qui, non seulement étaient un des

« trois piliers » de la Colonie, mais étaient aussi bien implantées sur le terrain à travers tout le pays. Il ne faut pas dédaigner non plus le fait que le Roi Baudouin était personnellement très croyant, pour ne pas dire bigot, et que la fonction royale exerçait au Congo une influence moins discrète qu'en Belgique.

L'on a envie de dire « heureusement pour elle », la CSC avait ces avantages, car sa connaissance du terrain était plutôt embryonnaire, si l'on en juge par ce que disait, à propos du Congo, Henri Pauwels, Président de la CSC et ancien ministre social-chrétien !

Il fit un voyage au Congo de décembre 1945 à février 1946. Et c'est peut-être là la seule circonstance atténuante que l'on puisse trouver au tissu d'inepties que fut son rapport : Pauwels était alors âgé et malade, et mourut peu après son retour en Belgique. Peut-être faut-il prendre ses dires comme étant les derniers balbutiements d'un moribond...

D'aucuns affirment, sans que cela soit prouvé, que l'un de ses objectifs était déjà de préparer la reprise du "Courrier d'Afrique" et que des contacts auraient été pris par lui dans ce sens, avec l'appui de deux personnalités missionnaires de Léopoldville, Mgr Six, Vicaire Apostolique et J.Mols, directeur du collège des jésuites.

Il déposa à son retour un rapport³¹⁵ d'une stupidité et d'une myopie rares. Nous en avons cité, au début du présent ouvrage, des extraits où, fort sans doute d'une ligne directe avec le Très Haut réservée aux hommes politiques chrétiens, il exposait que la colonisation est la Volonté de Dieu.

Visiblement (mais c'est peut-être là un résultat de son état de santé), il s'embrouille considérablement. Il croit avoir parlé à une quarantaine de prêtres noirs à Mayidi: il y en avait à peine autant dans tout le pays. Un important cadre chrétien ne devrait-il pas être capable de distinguer un curé d'un séminariste ?

Il a noté quelques chiffres de rémunérations du personnel indigène:

- employé dans un grand centre: 1000 à 2500 f/mois.
- " dans une ville moins importante: 425 à 1300 f/mois.

³¹⁵ Edité ensuite sous le titre "*Syndicalisme au Congo*"; Bruxelles, CSC, 1946

- salaire minimum légal : Léopoldville : 12 f/jour
- idem : Matadi 7 à 8 f/jour.
- "une entreprise qui occupe 12500 ouvriers noirs" (UMHK?):
- les 3 premières années: 45,50 f/mois
- les 3 suivantes: 54.60 f/mois
- les 3 suivantes: 63 f/mois
- plafond: 159,40 f/mois.

Y avait-il en outre des avantages en nature? La chose n'est pas claire.

Il avait d'autre part noté les revendications suivantes de la part des "évolués":

- un statut spécial leur conférant une place à part, notamment en leur permettant d'élire des représentants dans les organes consultatifs coloniaux;
- une carte d'identité indiquant la qualité d'évolué;
- des quartiers résidentiels, des wagons de CF, cafés, hôtels, restaurants séparés;
- des salaires plus élevés;
- être respectés par les Blancs;
- des services sociaux, en particulier pour les femmes;
- l'accès à l'Université.

Il écrivait encore, notamment: « *Entre la Métropole et la colonie une association s'est nouée qu'il n'appartient pas à la volonté unilatérale d'une des parties de dissoudre, au grand dommage de l'autre qui se verrait frustrée de son long labeur civilisateur* ».

Bien qu'admettant la grève (quand même!) si elle est strictement professionnelle et respecte les règles d'arbitrage, il remarque toutefois: « *Ce qui est grave surtout, c'est qu'une grève des Noirs se déroulera rarement dans le calme. On assistera à des manifestations tumultueuses et il y a lieu de craindre très sérieusement que les mouvements autonomistes et xénophobes s'emparent de la direction de la grève pour lui imprimer une allure séditeuse* ».

S'il y a un miracle, dans tout cela – ce qui devrait être logique, dans un syndicat placé officiellement sous la protection du Tout-Puissant - c'est que, avec des informateurs de semblable calibre, la CSC ait malgré tout réussi à s'implanter au Congo !

La FGTB portera un intérêt croissant au fait congolais en envoyant au Congo plusieurs missions de haut niveau, notamment en 1947 et 1951. En 1952, le rapport de mission syndicale de la FGTB constate que le prolétariat congolais, avec ses 1.250.000 travailleurs «indigènes », offre un champ d'action gigantesque au mouvement syndical mais qu'il vit dans des conditions de surexploitation et d'oppression incroyables et n'a guère le sens de sa propre émancipation. La FGTB va donc développer en son sein des noyaux de militants congolais dans le but de former des cadres et des intellectuels.

Pourtant, la seule grève locale massive de l'histoire du Congo belge eut lieu en octobre 1959, à l'appel de la CSCC, à l'OTRACO. 23.000 travailleurs arrêterent le travail. Le réseau national des transports fut paralysé pendant huit jours, jusqu'à l'octroi d'une substantielle hausse des salaires de 12 %.

La société coloniale réagit violemment à ces actions, mettant en cause l'octroi de la liberté syndicale aux Africains. C'était à peu près l'époque où l'AFAC écrivait au Roi sa lettre où elle mettait en garde le Souverain contre les dangers présentés par les projets voulant que soit accordée à tous la liberté syndicale intégrale.

Le Congo belge comptait, en 1959, 1,25 millions de travailleurs salariés, dont 1/5 au moins étaient syndiqués. Un accroissement aussi considérable de la main d'œuvre devait conduire à une modification fondamentale des relations professionnelles. En mai 1959 eut lieu à Léopoldville une sorte de conférence nationale du travail, dont un des objectifs était la reconnaissance du fait syndical par les patrons. Le gouverneur général annonça que l'administration renonçait à son rôle tutélaire pour jouer désormais le rôle d'arbitre³¹⁶, ce qui constituait un revirement. A l'issue de cette réunion, un « pacte social » fut adopté, généralement bien accueilli par tous, sauf les colons.

Une autre conférence nationale eut lieu au début de 1960, alors que l'indépendance se profilait à l'horizon. En l'absence de cadres

³¹⁶ L'idée que dans les luttes sociales, l'Etat est une sorte d'arbitre « au-dessus de la mêlée » est, encore une fois, un trait typique de la façon dont on concevait, en Belgique, le rôle de l'Etat dans la concertation sociale. Autrement dit, c'est là encore un trait de ce « Cogo dont les Héritiers ne voulaient pas ».

congolais de haut niveau la formation dispensée par les syndicats allait jouer un grand rôle.

Ce grand rôle fut toutefois en quelque sorte la perte du syndicalisme congolais. En effet, le manque de cadres ayant quelque formation va « aspirer » dans la sphère politique une bonne partie des cadres syndicaux. Il suffit de citer à ce sujet quelques noms, comme Diomi, Bo-Boliko ou Adoula... Il faut donc dire, à la fois, que le syndicalisme congolais fut une pépinière de dirigeants, et en même temps que ce syndicalisme perdit presque tous ses cadres du jour au lendemain à l'indépendance.

Au plan économique, la FGTB souhaitait la réalisation de grands travaux d'infrastructure, dont le complexe hydroélectrique d'Inga, et des réformes de structure. La récession économique de 1959, avec le renvoi des Belges licenciés et les émeutes africaines nées de la misère, bouscula de manière irréversible les projets syndicaux que la droite accuse pourtant d'être à l'origine des événements. La FGTB avait également contribué à former des cadres congolais. En avril '60, elle créa la FGTK (Fédération Générale du Travail du Kongo), la lettre K devant marquer la différence avec le FGTB-Congo, créée par des Blancs, le secrétaire général en était Cyrille Adoula. La FGTB passa donc alors le flambeau à la FGTK (FGT-Kongo) dont le programme s'inspire largement des thèses de l'organisation mère.

La CSCC, sous l'impulsion notamment de Jean Brück, avait ouvert une Université ouvrière à Brazzaville, avec l'aide de la CISC. Le MOC belge prit en charge la formation supérieure d'une dizaine de Congolais, parmi lesquels André Bo-Boliko. Celui-ci devint ensuite secrétaire général de l'UTC (Union des Travailleurs Congolais), dénomination qui se substitua à celle de CSCC à l'indépendance.

Au fond, il est heureux que les syndicats belges aient eu l'idée d'investir aussi énergiquement dans la formation de cadres. Grâce à cela, leurs efforts n'ont pas été totalement inutiles ! Car, à ce propos aussi, il faudrait répéter, sans cesse et à propos de tout : « incohérent », ou « trop peu » ou « trop tard »...

Même s'il y a une évolution remarquable entre les vues paternalistes de Pauwels en 1947 et l'émancipation syndicale de 1960, il reste que l'ensemble de la « syndicalisation » des années '50 donne une impression de « plaquage ». Cela résulte peut-être du fait que le

syndicalisme, comme d'autres institutions, a été importé au départ à l'usage des Blancs, avant que le bénéfice en soit étendu aux Noirs. De ce fait, on l'a introduit avec les caractéristiques qui étaient les siennes en Belgique : syndicalisme politique, voire « confessionnel », alors que rien ne permettait d'affirmer que les Congolais désiraient ces clivages ; syndicalisme de concertation, ce qui suppose une certaine approbation de l'Etat, laquelle ne fut acquise qu'une année avant l'indépendance ; syndicalisme reposant fortement sur l'idée que le peuple, ce sont les salariés des secteurs secondaire et tertiaire, alors que s'il y avait au Congo un gros million de salariés, la grande masse du peuple, dix fois plus nombreuse, se composait avant tout de paysans. Au fond, comme le RP Hulstaert voulait défendre les gens, la langue et la culture Mongo avec les moyens et méthodes que le mouvement flamand avait employés à Heist-op-den-Berg, les syndicats arrivèrent avec la conviction que ce qui marchait à Ougrée fonctionnerait tout aussi bien à Likasi.

Aussitôt après l'indépendance, il y eut quelques années de troubles et de guerres civiles, puis le Congo tomba sous l'éteignoir de la dictature de Mobutu. Et c'est de la résistance à celui-ci que naquit, petit à petit, l'actuel syndicalisme congolais, qui ne doit presque rien à l'éphémère syndicalisation de la période coloniale.

Le Ministre Buisseret et la querelle sur l'enseignement



Une grande partie du « *Temps des Héritiers* » a été consacrée aux Missions, et à leur rôle dans l'enseignement. Nous n'y reviendrons donc pas. Il a aussi été question du rôle tout à fait crucial que les « Guerres scolaires » ont joué dans la politique belge. Elles sont le lieu par excellence des affrontements entre l'Eglise et les anticléricaux jusqu'en 1959, année où l'on arrive à rédiger un « Pacte scolaire » qui au fil du temps a pris des allures définitives.

Il convient donc de considérer que l'affaire de l'enseignement au Congo est doublement importante. Il y a son importance réelle : il s'agit d'un enjeu précieux entre tous : l'avenir de la jeunesse congolaise, et d'un enjeu qui, financièrement, pèse lourd : la construction de bâtiments scolaires, les fournitures... tout cela représente de grosses sommes d'argent. Puis il y a son importance symbolique. L'Eglise voyait sa position de monopole menacée, alors qu'elle avait accompli un travail remarquable et n'avait pas, lui semblait-il, démérité. Les milieux laïques, eux, considéraient au contraire que l'Etat allait reprendre un pouvoir et des fonctions qui lui appartenaient de droit et que l'Eglise avait usurpés.

Ces enjeux-là étaient conscients et connus dès avant l'ouverture des « hostilités ». Il y en eut un troisième, que l'on ne connut que dans les années qui suivirent : l'importance du jalon que la lutte scolaire

allait représenter dans la prise de conscience des évolués congolais et de leur assurance, de leur confiance en eux-mêmes...

L'Homme par qui le Scandale arrive...

L'affaire commence avec l'arrivée au ministère des Colonies, en 1954, d'un nouveau ministre. Auguste Buisseret³¹⁷ est libéral, mais en matière coloniale, il n'a rien d'un avancé ou d'un émancipateur. Buisseret ne voudra nullement « brader l'empire », mais le réformer.

Mais il osera affronter la puissance devant laquelle jusqu'alors tout le monde avait plié : celle des Missions. Il osera créer l'enseignement laïque, désiré par un grand nombre de Congolais.

Chose nouvelle aussi, il accueillera directement à Bruxelles, sans que l'on doive passer par le circuit administratif, les doléances et les requêtes des Noirs comme des Blancs. Cela sera funeste pour la colonie parce que désormais il y aura des circuits parallèles de communication et de pouvoir qui feront craquer la vieille machine pyramidale, mais sans la remplacer par quelque chose de plus souple et de plus efficient. Mais incontestablement, cela créera une atmosphère nouvelle dans laquelle les Congolais se sentiront plus libres d'exprimer leurs idées politiques.

La victoire électorale, en 1954 des partis laïques permit au ministre de l'Instruction publique, Léo Collard (PS), de mener une politique de développement de l'enseignement officiel et d'abandonner des mesures favorables à l'enseignement libre. La loi

³¹⁷ BUISSERET Auguste, Homme politique, Beauraing 18.08.1888 - Liège 15.04.1965 Docteur en droit de l'ULg, Auguste Buisseret fait son stage à Paris, où il plaide avec son patron dans une affaire opposant Anatole France à son éditeur. Jeune avocat très brillant, il est inscrit au Barreau de Liège (1911). Membre de la Ligue des Lycéens wallons et des Gardes wallonnes, il siège à l'Assemblée wallonne depuis 1912 et la quitte, en 1923, en même temps que Jules Destrée. Favorable à une décentralisation de l'Etat belge, il n'hésite pas à clamer ses idées au sein du Parti libéral liégeois (1931). Il est aussi le directeur du journal *La Barricade* (qui deviendra *L'Action wallonne*), organe de la Ligue d'Action wallonne de Liège (1922-1937), dont les articles et les caricatures contre la politique de neutralité de la Belgique font beaucoup de bruit. En tant qu'échevin des Beaux-Arts de la ville de Liège, il fera notamment acheter à Lucerne des oeuvres que le IIIème Reich considère comme décadentes : Gauguin, Chagall, Picasso. Son action antirexiste et antifasciste lui vaut d'être arrêté puis, relâché, d'être étroitement surveillé (1940-1943). Cela ne l'empêche pas, comme en 14-18, de défendre les patriotes devant les tribunaux et d'être en contact avec la Résistance. Cependant, en 1943, ne se sentant plus en sécurité, il décide de gagner Londres, où il devient conseiller juridique de plusieurs départements ministériels. Lorsque la guerre se termine, il est fait appel à lui comme ministre. A l'Instruction publique, il créera le Théâtre national et le Service de la Jeunesse. Comme ministre de l'Intérieur, il instituera le Conseil d'Etat. Comme ministre des Colonies, il fonde l'enseignement officiel et l'Université d'Elisabethville.

Collard fut la cause de la « 2^{ème} guerre scolaire » (la 1^{ère} ayant pris place en 1879, après le vote de la Loi Van Humbeek). Le monde catholique, appuyé par le clergé, dénonça la politique du gouvernement ; un comité de défense des libertés démocratiques (CDLD) fut mis en place et organisa de vastes manifestations. Ce contexte, qui de toute manière contribua à envenimer les choses au Congo, fait que l'on imagine aisément Buisseret comme un sectaire, un anticlérical du type qu'on appelle familièrement un « bouffeur de curés », qui aurait pris sur lui, de propos délibéré, d'introduire dans la colonie où « tout n'était qu'ordre et beauté » une préoccupation et une querelle totalement exotique et « belgo-belge ».

Il n'en était rien. Buisseret ne faisait que répondre à une demande congolaise, qui existait bel et bien ! Ce faisant, il suivait certes ses convictions personnelles les plus profondes, mais il n'y avait là aucun sectarisme, ni même aucune remise en question du colonialisme. Buisseret estimait tout simplement qu'avec l'enseignement essentiellement missionnaire tel qu'il existait alors au Congo, la Colonie remplissait mal ses devoirs envers les colonisés. Et lorsqu'il a accédé au gouvernement en 1954 au poste de ministre des colonies d'une coalition socialiste-libérale, il fut chargé d'appliquer un programme gouvernemental qui correspondait aux convictions profondes qu'il avait à ce sujet. Il y était question de laïciser l'enseignement en développant les écoles publiques et en diminuant le financement des écoles confessionnelles. En 1947, il avait déjà affirmé que l'autorité publique, sans éliminer l'enseignement qui existait, mais tout en l'aidant à se réformer et à s'améliorer, pouvait et devait organiser graduellement un enseignement pour Noirs à tous les degrés par la création d'écoles modèles.

Cette idée était dans l'air depuis longtemps et avait cheminé lentement.

Lente éclosion du projet en Belgique.

Déjà en 1920, Paul Panda Farnana, le premier congolais diplômé de l'enseignement supérieur, et sans doute aussi le premier nationaliste, posa au nom de l'Union Congolaise, son O.N.G., devant les instances métropolitaines, le problème de la création d'écoles officielles pour noirs (enseignement professionnel et général). Il regrettait que « *personne, en dehors des missionnaires, ne se soit pratiquement préoccupé de l'enseignement* ».

En 1946, ce sont des Communistes, les députés Burnelle et Briol, qui les premiers lancèrent le débat au Parlement belge en faveur d'un enseignement laïc pour les « indigènes ». Sous Roger Godding, Ministre libéral des Colonies, les premières écoles laïques pour les Européens sont créées. Ceci reflète la tension existant en Belgique dans l'enseignement, en grande partie aux mains des catholiques.

En 1947, une Mission du Sénat belge parcourt le Congo, le Ruanda et l'Urundi pendant 2 mois pour faire un état des lieux de l'enseignement. La rédaction d'un des deux rapports est confiée à Auguste Buisseret, membre de la Commission des Colonies du Sénat. L'autre rapport est confié au social-chrétien, Joseph Pholien. Et c'est à partir de ce moment là que le futur Ministre des Colonies commença à jouer un rôle majeur dans ce « dossier ».

Vice-président du Sénat belge en 1947, membre de la commission sénatoriale pour les colonies, et rapporteur des problèmes scolaires lors de l'enquête de cette année-là, Auguste Buisseret avait observé les imperfections dans l'organisation scolaire. Les principaux thèmes de son rapport au Sénat sont : (1) démission de l'Etat face à sa mission d'éducation; (2) monopole des Missions; (3) mauvaise qualité de l'enseignement surtout pour le niveau primaire; (4) non-respect des programmes; (5) trop grande place accordée à l'évangélisation; (6) pas d'enseignement accessible aux « indigènes » en dehors des séminaires; (7) insuffisance de l'enseignement professionnel.

L'enseignement était ségrégationniste, distinguant l'enseignement pour blancs, noirs, et asiatiques ; les réalisations n'étaient pas à la mesure des besoins sans cesse croissants du pays ; les enseignements post-primaires et postsecondaires ne touchaient qu'une minorité de la population; l'instruction des filles³¹⁸ était négligée; l'enseignement était trop appuyé sur la mémoire et pas assez sur le jugement et l'esprit critique; le côté pratique était privilégié par rapport à la théorie; il n'y avait pas d'enseignement officiel de caractère laïc pour les Africains.

En 1952, la presse relaie la critique vis-à-vis du monopole de l'enseignement confessionnel dans les colonies belges; alors que la

³¹⁸ A l'époque, la mixité n'existait que dans les écoles officielles. L'enseignement catholique s'en tenait rigoureusement à la séparation des sexes. Un enjeu indirect de l'introduction de l'enseignement officiel fut donc de mettre les filles à égalité de chances avec les garçons quant à l'accès à l'école.

Charte des Nations-Unies prône le droit imprescriptible à la liberté de pensée.

Des élections ont lieu en 1954, le 11 avril : la majorité sociale-chrétienne est renversée et se forme un gouvernement de coalition socialiste-libérale, dont le premier Ministre est le socialiste Achille Van Acker, qui gouvernera de 1954 à 1958.

Le 4 mai, Van Acker, dans la lecture de la déclaration gouvernementale à la Chambre des Représentants, présente la nouvelle politique coloniale et la politique de l'enseignement en particulier. Le monopole de l'Eglise au Congo en matière d'éducation est remis en question par la volonté des libéraux de mettre sur pied un enseignement officiel neutre. Sous le Ministre de l'instruction publique, Léo Collard, le subventionnement par l'Etat des écoles libres est remis en cause. Ce sera la « Guerre scolaire » en Belgique. Le conflit qui met en présence les sociaux-chrétiens et les libéraux en matière d'enseignement officiel dans la métropole se répercutera dans la Colonie.

Le 26 mai : Auguste Buisseret annonce, à la Commission des Colonies de la Chambre les grandes mesures; c'est-à-dire la création de 9 écoles primaires dans 4 grands centres urbains (Léopoldville, Elisabethville, Stanleyville, Luluabourg).

La situation

Sur le plan religieux, on peut considérer qu'à la veille de 1960, 40% environ de la population se rattachait aux communautés chrétiennes. Sur ces 40%, 4/5 environ était catholiques et les autres protestants. Ces résultats furent le fruit d'une activité missionnaire particulièrement intense. L'œuvre missionnaire catholique a constitué au Congo, un des succès majeurs de l'Eglise contemporaine.

En matière d'enseignement par contre, nous assistons essentiellement à un retard dans la formation des élites universitaires. Dans les dernières années du régime belge, la machine cependant s'était mise en marche. Nous avons rencontré un projet d'enseignement supérieur dans le plan décennal '49/'59. Deux universités furent fondées : l'Université catholique de Lovanium en 1954 et l'Université de l'Etat à Elisabethville en 1956. La raison fondamentale du décalage existant entre le Congo et les autres pays africains en matière d'enseignement, est que le secteur de l'enseignement a été, pendant longtemps, abandonné aux missions.

Les missions en matière d'enseignement avaient un véritable monopole absolu jusqu'en 1946.

En 1948, environ 99,6% des structures d'enseignement étaient contrôlées par les missions chrétiennes et 0,4% étaient détenues par des entreprises privées pour former leurs futurs employés. En 1940, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans était de 12% et en 1954 de 37 %, ce qui plaçait le Congo à l'époque au côté de l'Italie mais ces statistiques cachent un énorme gâchis scolaire : sur douze élèves à l'école primaire, seul un achève le cycle et de ceux-là, seul 1 sur 6 accède à l'école secondaire.

Les missionnaires n'étaient évidemment diplômés ni en pédagogie, ni en lettre ou en science mais en théologie : leur objectif était plutôt de former des catéchumènes que d'instruire des élèves. Les missions étaient de plus tenues par des prêtres flamands, anglo-saxons ou scandinaves dont le français n'était pas la langue maternelle. L'enseignement secondaire destiné aux Congolais était presque uniquement axé sur les études professionnelles ou techniques, ce n'est qu'à partir de 1955 qu'on commencera à développer les écoles secondaires.

Les écoles étaient classées en trois catégories, à savoir les écoles officielles congréganistes, les écoles libres subsidiées, et les écoles libres non subsidiées. Les premières tiraient leur nom du fait que les dépenses y afférentes incombaient aux pouvoirs publics. C'était l'Etat qui avait fondé ces écoles, mais leur administration était assurée par des congrégations religieuses : les Frères des Ecoles Chrétiennes à Léopoldville-Ouest, Boma et Coquilhatville, les Frères Maristes à Stanleyville et Buta, les Frères de la Charité à Lusambo et Kabinda, Les Pères Salésiens à Elisabethville. Les écoles officielles congréganistes étaient bien moins nombreuses que les écoles libres subsidiées et non subsidiées.

Les écoles libres subsidiées étaient tenues par les Missions. Bénéficiant de subventions, elles étaient soumises au contrôle gouvernemental. Les écoles non subsidiées (séminaires et établissements créés par des sociétés privées) n'étaient pas l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics.

Les missionnaires, à qui l'on avait laissé les mains totalement libres, ont réalisé par priorité ce qu'ils devaient naturellement réaliser en tant que missionnaires, à savoir :

- faire de l'enseignement un instrument d'évangélisation de la masse. Ceci impliquait le développement au maximum, de l'enseignement primaire, l'effort majeur des missionnaires.
- ensuite, les missionnaires devaient songer à former des prêtres, d'où la création de petits et de grands séminaires.³¹⁹
- enfin, les missionnaires sont tenus de former pour la Colonie les cadres subalternes dont elle a besoin, et dont a besoin aussi le secteur privé, dont on connaît la boulimie de main d'œuvre. C'est le rôle de l'enseignement professionnel.

L'enseignement secondaire classique par contre, l'enseignement de collège qui seul pouvait préparer normalement à l'entrée à l'Université, a été longtemps tout à fait négligé.

Un des éléments de faiblesse, comme instrument culturel, de l'enseignement primaire, a été l'engouement des missionnaires pour les langues indigènes. De tous les territoires de l'Afrique, le Congo, fut celui où l'on a le plus largement usé dans les écoles des langues indigènes. Il est important de souligner que la majorité des religieux belges était flamands. Un facteur psychologique a joué, dont il a été abondamment question dans le deuxième volume de cet ouvrage. Beaucoup de missionnaires ont transporté au Congo les convictions dont ils avaient été nourris en Flandre même.

Le grand malheur de la Flandre, leur avait-on dit et répété, avait été son envahissement par une langue étrangère qui avait pris, dans les classes supérieures, la place de la langue flamande. La Flandre en avait profondément souffert, car un peuple ne peut se développer naturellement et harmonieusement que dans sa langue propre : telle a été l'idée fondamentale du mouvement flamand. Leur devoir tel qu'il se dessinait clairement à eux, était d'épargner aux Congolais ce dont avaient souffert les Flamands. Il fallait que tous les Congolais conservassent précieusement le trésor de leurs langues africaines reflets de leurs valeurs propres, reflets de leur âme. L'emploi systématique des langues indigènes dans les écoles missionnaires a eu de sérieuses conséquences. La grosse majorité des élèves des écoles de brousse ont été formés dans des langues dans lesquelles ils demeuraient en quelque sorte enfermés, avec peu de possibilité

³¹⁹ Au moment de l'indépendance, en 1960, en regard des 16 diplômés universitaires, il y avait déjà plus de 600 prêtres congolais.

d'accéder à un niveau de culture supérieur. Comme les langues indigènes variaient d'une région à l'autre, l'accent mis sur ces langues n'a certainement pas favorisé l'unification du Congo. Ne nous y appesantissons pas : nous en avons abondamment disserté dans « Le Temps des Héritiers ».

L'attitude qui fut celle de tous les dirigeants de la politique coloniale belge, même libéraux comme Louis Franck ; a longtemps été qu'instruction et évangélisation devaient nécessairement aller de pair. L'instruction, pensait-on, ne pouvait avoir de valeur que si elle était accompagnée d'une éducation morale. Or la formation morale ne pouvait être le fruit que de l'évangélisation. Ils étaient convaincus, de la nécessité de l'évangélisation et se laissaient guider, en général, par une idée assez simpliste : on avait affaire, au Congo, à des populations frustrées et, quand il s'agit de donner à des âmes frustrées une bonne morale élémentaire, rien ne vaut la religion. Comme je l'ai dit plus haut au sujet du ministre Franck, c'est du Voltaire : « *il faut une religion pour le peuple* ».

On retrouve ici très exactement l'attitude d'esprit qui avait été celle de la bourgeoisie à l'égard des classes populaires, dans l'Europe occidentale du milieu du XIXe siècle. Religion et morale ainsi unies constituaient en même temps le meilleur rempart de l'ordre social.

Au Congo, si l'on ne s'efforçait pas de répandre le christianisme et sa morale, on risquait de voir se développer d'autres religions, d'autres Fois religieuses qui, elles, n'inspireraient pas, bien au contraire, le respect de l'autorité. On craignait l'Islam comme la peste car on s'imaginait qu'il serait nécessairement xénophobe et porteur d'idées subversives. On n'en pensait pas moins du kimbanguisme, qui avait pris parfois une allure hostile à l'autorité coloniale, et même anti-européenne. En l'absence de la foi chrétienne, enfin, l'on redoutait l'influence que pourrait exercer la « foi » communiste.

Cela explique l'effacement de l'Etat devant les missions même au point de vue de l'organisation générale de l'enseignement, d'autant plus que différents facteurs ont joué un rôle convergent

L'administration coloniale a toujours eu un caractère catholique très prononcé. Justement à cause des Missions, les milieux catholiques sont les seuls à être dans leur entièreté et unanimement pour la colonisation, précisément parce qu'elle rend l'œuvre missionnaire

possible. Ils seront donc plus tentés que d'autres par le service au Congo. Et bien sûr, ils n'y joueront guère le rôle de frein pour les Missions !

L'on éprouvait aussi de la peine à se défaire au Congo de certaines traditions métropolitaines : en Belgique, dans les rapports entre l'Etat et l'enseignement libre, le principe intangible a toujours été celui du respect de la pleine liberté d'action des établissements confessionnels, même lorsqu'ils bénéficiaient de subsides. L'on a très naturellement transporté cette conception au Congo.

Surtout l'Etat n'a pas jugé nécessaire d'intervenir, car on a considéré pendant longtemps que les efforts des missions étaient pleinement satisfaisants : là où l'on parle aujourd'hui de faillite, on a très longtemps, dans les commentaires les plus autorisés, parlé de réussite admirable ! Pierre Ryckmans, Gouverneur général connu pour ses critiques acerbes, écrit : « *La colonie a fait appel, pour assurer le service de l'enseignement élémentaire, au dévouement des missions nationales. Avec des subsides très modestes - un peu plus de huit millions - 350.000 petits noirs fréquentent les écoles primaires. Résultat prodigieux, que toutes les colonies nous envient.* » On constatait que les missions réussissaient à scolariser une proportion de plus en plus considérable de la jeunesse congolaise, une proportion dépassant celle de la plupart des pays d'Afrique.

Dans l'appréciation de ce qui a été réalisé au Congo, et de la responsabilité de chacun dans les carences qu'on peut y découvrir, il faut se garder de trop faciles jugements a posteriori. Dire que le Congo a « manqué de ceci ou de cela en 1960 » suppose la connaissance du fait que l'indépendance viendrait en 1960, ce dont personne ne se doutait encore en 1959 ! Même sans que la chose soit liée à l'évangélisation, un pouvoir organisateur de l'enseignement peut trouver raisonnable et salubre de donner la priorité à une très large alphabétisation (Il n'est pas déraisonnable, en ce qui concerne le Congo, de dire qu'il y a eu une alphabétisation de masses). L'on fait couramment la comparaison avec la politique de la France dans ses colonies³²⁰, mais il faut alors aussi mentionner le fait que la formation d'universitaires, dans ce système, allait de pair avec la tolérance d'un niveau élevé d'analphabétisme des masses, car les Français ne

³²⁰ Au Cameroun : en 1952, sous le mandat français, il y avait déjà 8000 élèves dans les écoles secondaires

développèrent l'enseignement de base qu'en fonction du nombre d'universitaires qui pourraient normalement en sortir, et qu'ils estimaient pouvoir absorber dans leurs institutions d'enseignement supérieur. Il s'avéra PAR APRES que l'option française avait été mieux adaptée à la situation, c'est-à-dire à la vague d'indépendances des années '60. Mais c'était un fait que nul ne pouvait prévoir.

Il en va de même de l'emploi des langues locales. La politique des missionnaires pourrait tout aussi bien passer pour pionnière et en avance sur son temps : dans les années '70 et '80, l'UNESCO recommandera pour l'alphabétisation du Tiers-monde le recours aux langues indigènes que les missionnaires pratiquèrent dès les années '30 ! Mais il est un fait qu'ils firent ainsi dans une optique de fermeture sur la société traditionnelle, non d'ouverture (voir les disputes Hulstaert/De Boeck sur le lomongo et le lingala) et qu'ils posèrent de la sorte un « verrou linguistique » à la porte de l'Université.

On peut aussi se poser des questions, non sur le zèle, mais sur la compétence professionnelle réelle de leurs enseignants. Imitant encore une fois la pratique belge, les autorités coloniales considèrent toujours que tout prêtre peut devenir enseignant. Théologiquement, il est correct de supposer que le Seigneur lui dispensera des grâces actuelles mais, pédagogiquement parlant, c'est une autre histoire ! Quant à l'enseignement du français, qui intervenait tout de même à partir de la quatrième primaire, on peut quand même se demander si l'action de l'Esprit Saint était suffisante pour effacer le fait que cette langue n'était pas leur langue maternelle, qu'ils ne la connaissaient pas à fond et que certains, même, la haïssaient cordialement !

Mais d'autre part, si les erreurs des Missionnaires (pour la plupart indéniables comme telles à posteriori seulement !) ont découlé du fait qu'ils pensaient l'enseignement à partir de leur mission, donc comme un instrument d'évangélisation, rien n'aurait dû empêcher l'Etat de formuler à leur égard des exigences. Ce d'autant plus que l'enseignement n'avait pas été mis en place par les missions chrétiennes à titre gracieux ! Elles finançaient leurs activités par l'agriculture ou la sylviculture d'exportation, sur des terres reçues de l'Etat et moyennant toute une série de privilèges³²¹. Sous-traiter une fonction n'équivaut pas à abandonner tout droit de regard sur la manière dont elle s'exécute ! La carence des Missionnaire, à tout

³²¹ Concordat EIC/Vatican de 1906

prendre, s'explique par leur projet prioritaire : répandre la Foi chrétienne, qui n'était quand même un secret pour personne ! La carence de l'Etat à y intervenir, elle, ne s'explique pas !

Plus exactement, elle ne s'explique que par des motifs mesquins : l'abandon de l'enseignement entre les mains des ecclésiastiques permettait quelques économies de bouts de chandelle, et il y avait la vieille crainte, exprimée par le géologue M. Robert dès les années '30. Il estimait qu'il y a un lien entre éducation et prise de conscience et qu'il fallait donc craindre des exigences d'émancipation de la part des colonisés lorsqu'ils accèdent à l'éducation. De plus, Robert estimait que désormais les Blancs pouvaient subsister avec des salaires moins élevés, et de plus courtes vacances, ce qui devait permettre de faire venir des Blancs moins instruits. Cela rendrait superflue la formation des Noirs et il aurait même été souhaitable que l'on restreigne celle-ci.³²²

Pour les autorités, si l'on forme trop rapidement des intellectuels, alors que la masse demeure encore en grande partie illettrée, on risque de faire naître des situations malsaines : ces intellectuels, peu nombreux, qu'un fossé profond séparera du plus grand nombre, auront tendance à constituer une caste privilégiée, qui pourrait devenir facilement une caste d'exploiteurs.

La politique belge était inspirée par l'idée qu'il fallait d'abord bâtir une civilisation ; l'émancipation viendrait par la suite, beaucoup plus tard. C'est dans cette perspective de civilisation qu'une éducation progressive des indigènes, en commençant par la base, paraissait normale et rationnelle. En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'enseignement dispensé demeurait dans beaucoup de cas élémentaire et fort médiocre. Il était donné en partie par des missionnaires, mais surtout par de nombreux moniteurs indigènes, qui ne brillaient pas toujours par les qualités pédagogique, ni même par les connaissances.

L'œuvre du Congo était une œuvre nationale ; c'était dès lors un péché impardonnable, un grave manque de patriotisme, que de fournir des armes à ses ennemis. L'enseignement est peut être le domaine qui a été le mieux couvert par ce tabou patriotique.

³²² M. ROBERT, "La ligne d'évolution suivie par le Katanga", *Bull. IRCB IX*, 1938, pp. 585.586.

Les Congolais et la revendication de l'école laïque

Un quart de siècle après Panda Farnana, l'on retrouve cette même requête dans un texte signé par quatorze évolués de Léopoldville (Kinshasa), et publié dans *l'Avenir Colonial Belge* du 14 décembre 1945. Il s'agissait de Jean Sala, José Lobeya, Albert Koka, Sylvain-Maxime Zinga, Jean-Lambert Mangalibi, Pius Niele, Pascal Diatuka, André-René Aimba, Anselme Longola, Joseph Mongwama, Edouard Kebana, Arthur-Joseph Amissso, Léon-Jackson Baruti, Jean Ebykot. Ils réclamaient la création d'écoles laïques gratuites dont certaines devaient être exclusivement réservées aux évolués.

L'implantation de l'école officielle laïque pour Blancs en 1946 a ravivé la frustration des Noirs. Les évolués de Luebo au Kasai ont accueilli la mission sénatoriale belge en 1947 en exprimant une nouvelle fois cette doléance; ils l'exprimèrent d'une manière originale, en l'insérant dans une chanson pour amadouer les sénateurs ! L'un des couplets demandait « *à la Belgique chérie une école laïque pour les garçons et les filles* ».

Dés lors, les prises de position, déclarations, « vœux » et réclamations vont se suivre à une cadence accélérée.

En 1948, déclaration de Jean Mukeba, membre « indigène » du Conseil de la province du Kasai, en faveur d'un enseignement neutre respectueux des croyances.

En 1952, déclaration de 3 représentants kasaiens au Conseil du Gouvernement afin que (1) se mette en place une enquête gouvernementale pour évaluer le nombre d'enfants sortis des écoles moyenne et professionnel et dont les parents n'appartiennent pas à la religion catholique; et que (2) le gouvernement crée une école officielle laïque à Luluabourg pour dispenser un enseignement libre aux enfants tout en respectant les opinions des parents.

En 1951, Déclaration de Moïse Tschombé, membre « indigène » du Conseil de la province du Katanga, pour que l'Etat crée des écoles neutres, n'obligeant pas les enfants à changer de religion, comme l'exigent les missionnaires.

D'autres évolués vont continuer au Conseil de Gouvernement en 1951 le combat pour la création d'un enseignement officiel non confessionnel, laïc, en présentant individuellement des vœux pour « l'enseignement neutre ». Il s'agissait de 3 conseillers provinciaux (Katanga et Kasai) le commis Pascal Luanghy, le planteur

indépendant David Mukeba, et le commerçant Moïse Tshombe. Ils demandaient, au nom de la liberté de conscience, la création d'écoles supérieures, professionnelles, agricoles, la constitution d'écoles pour jeunes filles. Et ils souhaitaient que le gouvernement dirige les écoles supérieures, professionnelles et agricoles neutres et que les enfants de religion catholique et protestante puissent les fréquenter sans contrainte.

En 1952, Moïse Tshombe a récidivé en déposant un nouveau vœu relatif à l'organisation d'un enseignement officiel laïc pour Congolais dans les sections primaires, secondaires et surtout professionnelles³²³.

En 1954, Monsieur Mundingayi, représentant congolais, émet une demande pour que soit créé un enseignement neutre pour les « indigènes »; ses propos sont teintés de critiques vis-à-vis des missionnaires.

Ces vœux ne furent pas pris en considération par le gouverneur général qui estimait que l'enseignement dispensé sous l'égide des missions offrait l'avantage d'asseoir l'instruction sur une base morale et éducative donnant toutes les garanties. La politique scolaire impliquait une collaboration très étroite avec les Missions chrétiennes. Le gouvernement soutenait les écoles subsidiées confiées aux Missions. Il pourrait également créer encore d'autres écoles de régime officiel congréganiste. L'enseignement laïc allait faire de l'indigène un déraciné à tendance anarchique. De plus, la formule de l'enseignement subsidié était plus économique que celle d'un enseignement officiel laïque dont le coût grèverait le Trésor public³²⁴. Ce n'était évidemment pas le point de vue de Buisseret. !

Si l'on examine la liste des Congolais³²⁵ qui se sont exprimés à un moment ou à un autre en faveur de l'enseignement officiel, on

³²³ L'insistance sur le professionnel s'explique, bien sûr, par l'importance de cet enseignement à E'ville, pour ainsi dire à la porte de l'UMHK

³²⁴ Fondamentalement parce qu'un professeur prêtre n'était payé que comme prêtre et non comme professeur, ce qui l'aurait mis à égalité de salaire avec les fonctionnaires de l'Etat. De plus, comme on l'a dit, les rémunérations de ceux-ci étaient fortement augmentées par des primes et allocations diverses, notamment s'ils se faisaient accompagner de leur épouse et avaient des enfants. Frais contre lesquels le célibat ecclésiastique était une défense bien pratique !

³²⁵ C'est de l'extérieur du Congo que vint le soutien le plus spectaculaire : celui du Mwami du Rwanda, Mutara Ruhadigwa. Le nationalisme apparut plus tôt au Rwanda (on se rappelle

découvre assez rapidement qu'ils proviennent le plus souvent de certaines régions, cependant que d'autres ne semblent pas se plaindre de la situation existante. Le Kasai, le Haut-Katanga, la province de Léopoldville sont nettement mieux représentés que la Province Orientale ou l'Equateur. Cela ne signifie pas forcément que ces provinces étaient mieux fournies en agnostiques ou en sceptiques, ou que celles qui donnèrent peu de pétitionnaires se caractérisaient par la « Foi du Charbonnier ». Les Congolais réagissaient à un problème pratique, qui était l'exclusion sectaire des Catholiques par les Protestants et réciproquement. Cela pouvait créer pour les familles des situations inextricables, à propos d'aspect de leur vie privée qui étaient sans rapports avec la scolarité (appartenance et pratique religieuse, mariage, divorce ou concubinage, et j'en passe...)

De ce fait, les régions qui ont été massivement séduites par l'idée d'un enseignement religieusement NEUTRE étaient celles que les missions de différentes confessions se disputaient le plus âprement. C'est le cas du Kasai, du Haut-Katanga, du Bas-Congo...

D'autre part, les Protestants et les commerçants y étaient plus sensibles que les autres, les uns parce que minoritaires, les autres parce que leur choix scolaire pouvait se traduire par des sanctions professionnelles, la clientèle catholique ou protestante pouvant se voir invitée à ne plus fréquenter leur magasin.

L'école laïque, de la part des Congolais qui la demandaient, était donc moins une école où il soit possible de ne pas recevoir d'enseignement religieux, qu'une école dont on ne puisse pas être exclu sous prétexte d'appartenance religieuse.

Ironie du sort, cet avis exprimé en 1954 par des Congolais avait été émis cinquante ans plus tôt par les Blancs de la Commission d'Enquête de 1904, qui avait émis la suggestion suivante :

« Nous proposons donc qu'une loi vienne obliger les pères de famille.... à envoyer leurs enfants..., à l'école de la mission... Dans tous les cas, à la demande expresse des parents, les enfants seraient dispensés de suivre le cours de religion. »

sans doute l'épisode Kagame dans l'histoire de *Aequatoria*) mais ce fut l'apanage de milieux très proches de la Cour du Mwami et c'était un nationalisme très royaliste et ethniquement très marqué Tutsi. De l'avis général, François Rukeba, qui fonda le parti UNAR, n'était pas grand-chose d'autre que l'homme de paille de Charles Mutara Rudahigwa

Une nouveauté : l'appel à l'opinion.

L'école laïque est devenue en 1954 l'enjeu du combat de Buisseret dans la colonie. Mais l'enjeu va s'avérer bien plus vaste que la question qui suscite querelles et débats. D'une certaine manière, c'est l'intrusion de la politique dans la colonie !

Certes, il ne s'agit pas de partis politiques. Ils ne sont pas encore autorisés ! Mais on va s'adresser aux Congolais en leur demandant d'avoir une opinion et de la défendre ! Deux camps se sont formés. En l'absence des partis politiques qui apparaîtront timidement en 1957 à la faveur des élections communales, les évolués furent sollicités pour former des groupes de pression afin de soutenir, selon le cas, l'enseignement laïc ou l'enseignement libre.

L'on touche ici à un facteur important, si fondamental même qu'on pourrait difficilement en sous-estimer l'importance ! Pour la toute première fois on incite les Congolais à se livrer à une certaine forme d'action politique Et il ne s'agit pas d'incitations individuelles et obscures au cours d'un épisodique contact hors des frontières ! Cela se fait au Congo même et l'incitation vient de personnes qui ont un certain poids dans la société coloniale !

La nouvelle politique scolaire inaugurée par Buisseret a suscité, en effet, une lutte extrêmement vive entre les Catholiques et la Gauche (c'est à dire à l'époque, libéraux et socialistes, qui avaient d'ailleurs bien besoin de l'épouvantail clérical pour faire leur unité). Dans cet affrontement, chacun des partis chercha à recruter des alliés parmi les Africains, et à les lancer dans la lutte. Ceux-ci en tireront une leçon : si les Européens font appel à eux, c'est qu'ils constituent, aux yeux des Européens eux-mêmes, une force politique. Leur confiance en eux-mêmes, en leurs propres possibilités en sortent renforcées.

Dans la colonie, l'homme politique Buisseret fut un personnage des plus controversés. Décryé et honni par les Missions catholiques, il était porté au pinacle par les évolués gagnés aux idées libérales. Le ministre fut gratifié par les uns et les autres de titres injurieux et flatteurs : « ami sincère des Congolais », « bienfaiteur des Noirs », « libérateur des Noirs », « négrophile ».

Le combat pour ou contre l'école laïque au Congo a constitué l'une des premières expériences enrichissantes de lutte politique, avant que l'on ne fasse mention de parti ou d'élections.

Or, bientôt et pour la première fois aussi, les Congolais disposeront, pour mettre au point leur idées politiques, d'une source d'inspiration précise, concernant leur pays, concernant leur émancipation : ce sera le plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge publié par Van Bilsen au début de 1956, c'est-à-dire alors que les vagues d'agitation soulevées par la « querelle scolaire » sont à peine retombées !

Déroulement et fin de la « guerre scolaire ».

Donc, l'Eglise mobilisa ses partisans. L'Association de l'Enseignement Libre regroupa la majorité d'entre eux. Ils étaient membres des associations d'anciens élèves des Pères et des Frères, membres de diverses organisations catholiques (Jeunesse Ouvrière Catholique, Ligue des Employés Chrétiens, syndicalistes chrétiens, journalistes chrétiens, etc.), tels l'abbé Joseph Malula (futur Cardinal), Jean Bolikango, Jean-Pierre Dericoyard, Eugène Kabamba, José Lobeya, Basile Mabusa, Jacques Massa, Pierre Mbaya, Antoine-Marie Mobe, Etienne Ngandu, Evariste Ngandu, Antoine Ngwenza, Albert Nkuli, Louis Nyemba, Louis Sansa, etc.

Des réunions des parents furent convoquées après la messe du dimanche pour mettre au point les stratégies de défense des droits de l'enseignement libre : rédaction de télégrammes et de lettres ouvertes au ministre des colonies, rédaction d'éditoriaux et d'articles dans les journaux. L'Episcopat du Congo belge dénonça une concurrence déloyale, et menaça de fermer les écoles. D'aucuns organisèrent même des neuvaines pour la mort de Buisseret !

Ils demandaient un enseignement et une éducation à base religieuse, sous l'égide des missions, gage d'une bonne moralité. L'école laïque athée allait abattre le rempart de la religion et amener une agitation subversive et communiste. On en vint même brandir le mythe du Grand Phallus d'Ebène, car un défenseur noir de l'école libre, marqué par la formation reçue au grand séminaire, alla même jusqu'à déclarer naïvement et publiquement dans les instances les plus officielles, en septembre 1954 qu'il faudrait « *prévoir des maternités à proximité des écoles laïques* », vu la sensualité de ses compatriotes et les classes mixtes.

Les Amis de l'Enseignement Laïc soutinrent la création immédiate des écoles officielles primaires et secondaires. Ils étaient membres de l'Association des Amis des Missions Protestantes, membres de la Ligue de l'Enseignement, membres et sympathisants

des cercles libéraux et des amicales socialistes. Il s'agissait de Joseph Ekofo, Samuel Kayembe, Samuel Kamba, Antoine-Roger Bolamba, Arthur Pinzi, Alphonse Nguvulu, Sylvestre Mudingayi, Blackson, Bitshoki, Elengesa, etc. Ils appréciaient l'introduction de l'école laïque pour diverses raisons.

La première, c'est que l'effort missionnaire ne pouvait plus satisfaire une demande en augmentation constante. Fait surprenant, cet argument qui aurait suffi à s'épargner toute la dispute ne se rencontre que dans les écrits des « évolués laïcs » alors qu'il correspondait à un fait. Le nombre des élèves allait faire craquer les murs des écoles, et il allait falloir bâtir de toute façon. Et la diversification de la demande en fait d'études, l'évolution de la science et des techniques allaient faire que l'enseignement correspondrait de moins en moins au genre et au niveau de connaissances qui étaient ceux d'un ecclésiastique moyen sans autre formation que le Séminaire.

C'est sans doute là l'effet pervers de la simultanéité entre les deux « guerres scolaires », la belge et la congolaise. On en fit d'emblée une question de principe, un affrontement « esprits forts » contre « calotins », Francs-Maçons contre Jésuites, façon de voir qui, quoique caricaturale, n'était peut-être pas fautive intégralement en Belgique, mais dont on aurait pu faire l'économie au Congo, sur le simple constat des besoins accrus !

Ils invoquaient d'autres raisons encore : l'émulation entre les écoles libres et laïques allait permettre aux parents de faire le choix de la meilleure instruction; l'école laïque pour Noirs avait l'ambition de se rapprocher de l'enseignement européen : le français - langue de la promotion sociale - y était enseigné dès la première année, alors qu'il n'était utilisé qu'à partir de la quatrième année primaire³²⁶ dans beaucoup d'écoles libres ; le régime mixte donnerait aux filles un esprit nouveau et leur assurerait un bagage plus solide ; les parents avaient la liberté de conscience pour leurs enfants, le choix entre le cours de morale, le catéchisme de l'aumônier et la bible du pasteur.

La « guéguerre »³²⁷ scolaire au Congo se termina par des négociations avec le Comité Permanent des Evêques. A l'issue d'un

³²⁶ C'est à dire exactement comme, à l'époque, l'enseignement de la seconde langue nationale commençait en Belgique.

³²⁷ Par rapport à l'intensité et à la durée de la « guerre » similaire en Belgique, elle fut en effet brève et presque dérisoire, au moins si on la réduit à son aspect restreint : la lutte proprement

séjour du ministre à Léopoldville en janvier 1955, Buisseret retira les ordonnances de décembre 1954 qui réduisaient les crédits accordés aux écoles professionnelles, mais il affirma son intention de voir régner une véritable égalité de fait entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre. Il fallait veiller à établir « *une concurrence égale et loyale de manière à éviter toute discrimination entre les enfants congolais ou européens qui les fréquentent* ». En mars 1956, un compromis conclu entre le ministre et le bureau central de l'enseignement catholique régla définitivement le problème en admettant la concurrence des enseignements laïque et libre, et en maintenant les subsides des écoles confessionnelles³²⁸.

Désormais, l'enseignement laïc avait pignon sur rue. Il connut un certain succès, surtout si l'on pense à l'appréhension de la nouveauté et à la propagande pernicieuse diffusée par les missionnaires et les moniteurs noirs : « *kelasi ya bana ba Diabolo, balinga Nzambe te* », « classe des enfants du Diable qui n'aiment pas Dieu ». Les efforts ont porté au début surtout sur le primaire. Les écoles laïques étaient concentrées dans les centres urbains. Elles dispensaient suivant le cas un enseignement primaire, professionnel, normal ou secondaire.

L'enseignement primaire débuta dès septembre 1954 dans les groupes scolaires de chaque chef-lieu de province : Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Luluabourg, Bukavu et Elisabethville. En 1955, des écoles primaires laïques furent ouvertes à Kikwit dans la province de Léopoldville, à Kazumba, Lodja, Luebo et Mushenge au Kasai, à Bikoro dans la province de l'Equateur, à Manono au Katanga (il s'agissait de classes préparatoires à l'enseignement professionnel). L'enseignement secondaire laïc fut assuré en septembre 1955 dans le cadre des « athénées » à Léopoldville, Luluabourg et Stanleyville.

Toutefois, l'enseignement laïc n'a pas détrôné un enseignement catholique disposant d'une infrastructure ancienne. Dans la capitale, les écoles laïques comptaient en 1959 21% de la population scolaire, alors que les écoles catholiques réunissaient respectivement 66% et les écoles protestantes 13% des élèves. Les élèves des écoles secondaires

dite autour de l'enseignement. C'est différent si on regarde les choses dans une perspective plus large !

³²⁸ C'est-à-dire schématiquement les mêmes mesures qui menèrent en Belgique à la « paix scolaire » de 1959 et qu'on a appelées « un armistice noyé dans les subsides ».

laïques de régime congolais ne dépassèrent pas le nombre de 1500 pendant l'année scolaire 1958-1959.

Les Universités

En 1954, on a assisté à deux coups de barres simultanés :

Nous venons d'évoquer l'un d'eux : la création de l'enseignement officiel laïque, amenant l'Etat à bâtir la pyramide scolaire classique.

Chronologiquement ce coup de barre avait été précédé d'un premier, et c'est aussi celui qui eut le plus d'importance : la fondation de Lovanium... L'Université Officielle du Congo (U.O.C.) fut inaugurée à Elisabethville le 11 novembre 1956, deux ans après l'ouverture académique sur « la colline inspirée » à l'Université catholique Lovanium le 12 octobre 1954. Lors de l'indépendance, les deux universités du Congo comptaient 466 étudiants blancs et noirs.

Et, nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte, cette création n'a rien à voir avec les Ministère Buisseret. Elle était déjà incluse dans le Plan décennal publié sous Wigny et remontait fatalement à des réflexions encore plus anciennes.

On ne saurait surestimer l'importance du passage de Buisseret. Mais cette importance est avant tout politique. Buisseret a osé affronter les Missionnaires et tenir bon, même s'il a fait des concessions. Ce faisant, il a rappelé aux deux autres piliers (Missions et Compagnies) que le troisième pilier de la colonie, l'Etat, n'était pas là simplement comme un exécutant de leurs volontés. S'il a été maladroit dans le fait de créer des réseaux de pouvoir et d'information parallèles, il a accordé à l'opinion publique congolaise une importance qu'elle n'avait jamais eue. Politiquement, tout cela est fondamental.

Il est vain de penser que les Héritiers ne l'ont pas remarqué ou sont restés indifférents. On peut même, sans grand risque d'erreur, penser qu'ils se sont dit quelque chose comme : « *Aujourd'hui, avec ce Libéral, l'Etat ose montrer les dents aux curés... Mais si demain, on nous met en place un ministre des Colonies qui soit un Rouge ? Que va-t-il se passer ?* ». Et il faut se rappeler que le très hypothétique Ministre des Colonies vraiment progressiste n'aurait pas eu le moins du monde besoin d'utiliser des lois et des décrets féroce-ment anticapitalistes. Il lui aurait suffi d'ordonner aux représentants de

l'Etat de cesser d'être les « Béni Oui Oui » du patronat *là où l'Etat était actionnaire majoritaire*.

Ce Congo, décidément, c'était de plus en plus le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas.

Par contre, si l'on se place sur le terrain que l'on ne devrait jamais quitter quand il s'agit de la jeunesse et de l'avenir, celui de l'éducation, le fait important de 1956, beaucoup plus que l'enseignement officiel, c'est Lovanium, c'est l'Université.

C'est l'université qui va créer le mouvement d'aspiration vers le haut, en forçant tout l'enseignement à tenir compte désormais de la préparation aux études supérieures. Cette initiative décisive porte une marque spécifiquement catholique, et l'Université catholique était déjà prête, sur le papier, comme on l'a vu, en 1949 sous la houlette du très catholique ministre Wigny.

L'on se heurte, là aussi, à un fait qui a déjà été évoqué dans ces pages : l'école, bien des fois, est la seule vraie réponse à un problème qui se pose. Mais la solution qu'elle peut fournir est toujours lente à venir. Trop lente dès que le problème est devenu si gênant, si douloureux, si énervant qu'on en est aux manifestations de colère.

Il faut d'ailleurs apporter immédiatement une nuance : l'Université au Congo, cela a bien été une idée chrétienne, mais une idée démocrate-chrétienne, une preuve que, dans les milieux chrétiens aussi, la guerre avait changé les rapports de force et émancipé ceux qui estimaient qu'on pouvait être chrétien, et même catholique, sans être pour cela réactionnaire.

L'opinion la plus générale en Belgique comme au Congo est alors que l'enseignement universitaire exige une préparation intellectuelle, morale et sociale qui est loin d'être atteinte au Congo belge.

Le seul groupe qui ait secoué ces vieilles idées, et décidé de marcher de l'avant, est sorti des rangs chrétiens. L'Université est apparue à ces catholiques comme une grande aventure spirituelle dans laquelle les Européens partageraient avec les Africains tout ce que, sur le plan spirituel, ils possédaient. En 1950, quand les premiers Africains avaient été admis dans les écoles officielles laïques ; Paul Brien, de l'U.L.B. écrivit : « *Envisager sérieusement la création d'Universités pour Noirs au Congo rencontre des impossibilités*

profondes. L'enseignement universitaire exige une préparation intellectuelle, morale et sociale qui est loin d'être atteinte au Congo belge. Cette contrefaçon d'Université me paraîtrait bien dangereuse car elle éveillerait, à mon sens, chez le Noir, insuffisamment préparé en ce moment, plus de vanité que de science et de déontologie. »

Lovanium ne sera pas un éteignoir obscurantiste. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir ce qui se passera, quelques années plus tard, peu après la prise de Stanleyville, en 1964, et l'atroce répression qui suivit les « rébellions mulélistes ».

Pour *Présence congolaise*³²⁹, un périodique clérical de Léopoldville, la répression n'était pas encore assez étendue. Déplorant³³⁰ que l'opération belgo-américaine n'ait pas continué jusqu'à la destruction du dernier nid de rebelles, le journal s'en prend aux étudiants de l'Ugec (Union générale des Etudiants congolais) qui avaient condamné l'opération belgo-américaine de Stanleyville. Dans un factum vibrant de haine et de sectarisme, le plumitif de service écrit :

« Après Stan, nettoyer Léo.

« Leur retour au Congo³³¹ et leur envoi dans une de nos maisons de correction seraient très bien accueillis. Tous ces Thomas Kanza en puissance et tous les Congolais éduqués à l'étranger devraient être tenus à l'oeil par notre Sûreté nationale, dès leur retour au Congo.

« Il est honteux d'écouter que Lovanium, université catholique, veuille imiter les extravagances de l'université « libertine » de Bruxelles et devenir ainsi le foyer des idées importées de l'Est

« La colline inspirée deviendrait-elle la colline rouge?

« Les partis politiques subversifs devraient disparaître et tous leurs leaders mis à l'ombre, car le C.N.L³³², avec lequel ils collaborent signifie le désordre et la mort. Une discipline coloniale devrait réapparaître. »

Mobutu n'allait pas négliger semblable recommandation !

³²⁹ Hebdomadaire catholique de Léopoldville qui avait été le premier à exiger l'envoi de Lumumba à Elisabethville (ce qui revenait à exiger sa mort)

³³⁰ *Présence congolaise*, 5 décembre 1964

³³¹ Des étudiants congolais de Belgique qui, au risque de se voir expulser par les autorités belges, avaient protesté contre l'opération belgo-américaine aéroportée.

³³² Conseil National de Libération (direction politique de la « rébellion »).



Mais en dehors de ces universités, la ségrégation raciale mise en place séparait les enfants blancs et noirs qui fréquentaient des établissements scolaires distincts. Dans de nombreuses écoles, le fait de parler une langue congolaise était proscrit au niveau secondaire, de même pour la pratique de l'islam. Au niveau primaire, le Congo belge fut l'une des seules colonies d'Afrique où les langues locales (kikongo, lingala, swahili et ciluba) furent enseignées, et ceci grâce aux missionnaires. Qui plus est, les langues congolaises ont pu être utilisées dans la musique populaire, ce qui a permis à l'industrie musicale congolaise de démarrer à cette époque. Néanmoins, l'éducation dispensée par les missions a remplacé le système d'éducation traditionnel.

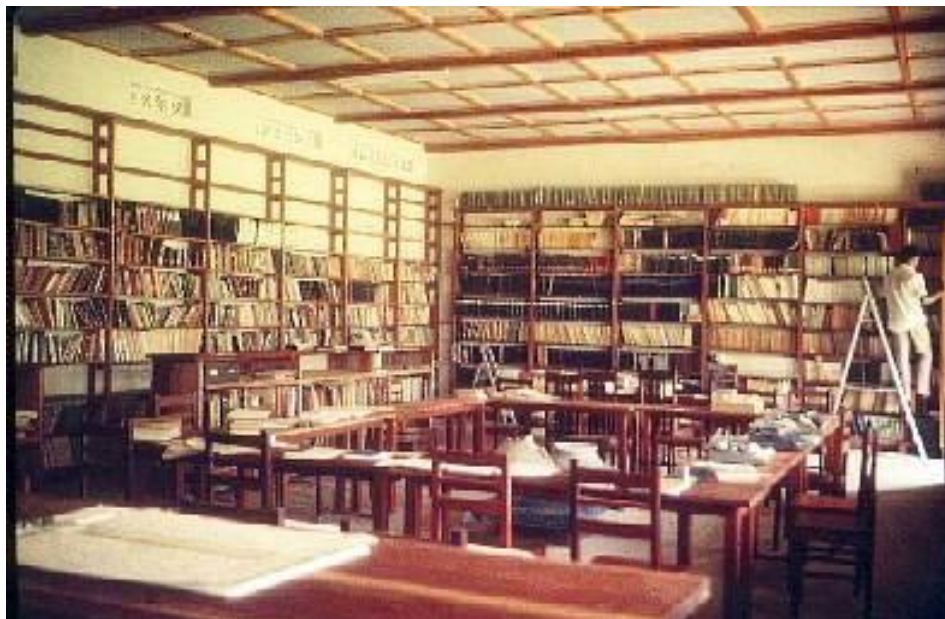
Et c'est peut-être là tout le problème !

« Quel est le but de notre politique ? Voulons-nous apporter notre civilisation aux noirs ou les aider à se civiliser selon leur propre génie ? Tout est là, mais nous n'avons pas encore choisi et cela entraîne bien des indécisions. Là se trouve la plus importante de nos carences. (...) »

« Nous détruisons les coutumes et en conseillons d'autres, mais après les avoir conseillées nous rentrons dans notre milieu. Nous n'aidons pas par une collaboration intime l'assimilation de ce que nous enseignons : la création d'une classe artificielle qui contiendrait en même temps des noirs et des blancs est donc difficilement concevable, à moins que les blancs ne modifient les sentiments profonds qui les dirigent, or la loi est impuissante à cet égard. »³³³

³³³ RUWET, *La Revue Coloniale Belge*, Bruxelles, Office Colonial, I/I/1948, p. 5.

Lectures...



L'école mène à tout, à condition d'en sortir... C'est en effet après l'avoir quittée que l'on peut utiliser ce que l'on y a appris. On devrait avant tout y apprendre à apprendre. Et, idéalement, c'est alors que l'on peut se mettre à acquérir sa culture, ses connaissances par soi-même.

L'instrument par excellence de cette culture, c'est la lecture. Celle-ci est soumise à deux conditions : savoir lire, et avoir accès à des livres. Des livres que l'on trouve en général dans une bibliothèque, lorsque l'on est peu fortuné, ce qui était le cas des Congolais au milieu du XX^e siècle. Maints grands hommes partis du bas de l'échelle sociale ont fait état de l'importance de la bibliothèque dans leur formation. Parmi eux, il y a Patrice Lumumba...

Se demander quelles occasions avaient les jeunes congolais, pendant et après leur scolarité, de poursuivre et d'approfondir leur formation est donc une question importante. Nous venons de voir que l'on s'est préoccupé des écoles où allaient les petits congolais. Cela pose donc la question de leur formation. La question des bibliothèques, elle, correspond à « Que pouvaient-ils faire, ensuite, de la formation reçue ? »

Il est courant d'entendre dire que le Congo est arrivé à l'Indépendance dans un état de grave impréparation intellectuelle. Et l'on cite alors toujours la même donnée : les 16 universitaires que le pays avait, en tout et pour tout. C'est un fait. Mais le taux

d'alphabétisation très élevé du Congo de cette époque en est un autre, et l'intelligence n'est tout de même pas le privilège exclusif des porteurs d'une « peau d'âne » académique. Il y a aussi d'abondants exemples de grands hommes qui ont été autodidacte, trouvant dans les bibliothèques le moyen de compenser une formation scolaire déficiente.

Il y avait, en 1959, plus de 200 bibliothèques publiques officielles pour tout le territoire congolais. Pourtant, sept ans après l'indépendance, M. Victor N'Koinzale, responsable de la Bibliothèque Nationale et des Bibliothèques Publiques Officielles, présentait un rapport catastrophique: seules 24 bibliothèques subsistaient encore dans le pays. Et cela n'a pas manqué de susciter des propos dont le racisme n'était pas absent. Ce constat a suggéré une dégradation rapide des bibliothèques publiques du Congo indépendant, dégradation symbolique de l'état dans laquelle était tombée l'ex-colonie belge. Une certaine vindicte aidant, d'aucuns ne manquèrent pas de soupirer qu'ils l'avaient bien dit... et de faire une allusion de plus à la cueillette des bananes...

Or, la situation était très différente. Assurer la viabilité des bibliothèques aurait relevé du miracle pour le nouveau pouvoir politique. Une analyse rigoureuse des données recueillies lors des dernières années de l'ère coloniale présente un bilan beaucoup plus contrasté, qui laisse penser que les raisons de cette faillite ne sont pas uniquement dues à la mauvaise gestion des pouvoirs publics mais étaient également présentes dès les années 50. En effet, les bibliothèques publiques coloniales connaissaient des soucis importants tant sur le plan administratif que sur le plan des fonds documentaires, du personnel et du public.

Et pourtant, l'histoire des bibliothèques sous la colonisation belge fait penser à un conte de fées.

- Le Congo est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir abrité une bibliothèque publique avec la création de la bibliothèque publique de Matadi en 1895, dès les débuts de l'Etat Indépendant du Congo'. Ce qui donna cette très belle réflexion de Gaston Dems Perier, ancien bibliothécaire du Ministère des Colonies : « *Une Bibliothèque s'ouvre.... Et c'est l'origine du Congo belge* »³³⁴ ...

³³⁴ In: «La Bibliothèque et le Congo. Les cahiers de la documentation», octobre 1953, p. 119

- Les premières bibliothèques publiques officielles ont été créées par une ordonnance du gouvernement général du 20 avril 1932, bien avant celles du Ghana, établies par le *British Council* en 1948 et celles du Nigeria, créées dans les années 1950.
- Le nombre de bibliothèques à la veille de l'indépendance est également impressionnant, puisque le dernier rapport officiel sur l'administration de la colonie³³⁵ mentionne l'existence de 432 bibliothèques dans le pays : 32 officielles, 12 reconnues pour les européens, et 388 pour les indigènes, dont 172 relevant de la colonie et 128 de congrégations³³⁶. (C'est en général de ces dernières qu'il est question lorsque l'on parle de bibliothèques « privées ».)

Deux remarques s'imposent d'emblée :

Il faut tenir compte de l'ensemble des bibliothèques, même celles dites « pour Européens », en ce sens que nous n'avons aucun renseignement sur ce qu'il était possible de faire « à la sauvette », d'autant plus que le rôle peu gratifiant d'aide-bibliothécaire préposé aux prêts était souvent tenu par un indigène, que la ségrégation a été « diminuendo » dans les dernières années de la colonisation et qu'elle a totalement disparu au 30 juin '60. Les bibliothèques « pour Blancs » peuvent donc être intervenues à plus d'un titre dans le niveau intellectuel global des Congolais pendant les premières années de l'indépendance.

Deuxième remarque importante. S'il est vrai que les Belges ont commencé à se préoccuper de la chose plus tôt que les Britanniques, cet effort a été le seul fait des pouvoirs publics, et il s'est mis à périlcliter dès que la Belgique a commencé à se désengager du Congo. Dans les colonies britanniques, au contraire, les bibliothèques ont été en grande partie l'œuvre de fondations privées, fréquemment américaines³³⁷. On pourrait en dire autant de tout le secteur de

³³⁵ Rapport sur l'administration du Congo belge pendant l'année 1958, présenté aux chambres législatives..

³³⁶ Dans le courant de ce chapitre, je me contenterai de citer des données chiffrées globales, mon propos n'étant pas de « faire le ménage » en détail dans toutes les bibliothèques du Congo ! Les personnes friandes de statistiques plus précises et plus détaillées les trouveront dans CASSIAU-HAURIE Christophe : « *Les Bibliothèques publiques du Congo belge à la veille de l'indépendance: la grande illusion* » Kinshasa, AIB 18e Colloque international de bibliologie de l'Association internationale de Bibliologie , 1^o Colloque congolais de bibliologie du Comité congolais de l'Association Internationale de Bibliologie , 2004.

³³⁷ Les pays africains d'expression anglaise, le Nigeria et le Ghana, en particulier, ont, en général, hérité d'un passé socioculturel différent de celui du Congo. Grâce à l'influence des conceptions et des méthodes bibliothéconomiques anglo-saxonnes, les bibliothèques de ces

l'édition et de la recherche africaine en Belgique : il était totalement dépendant de l'Etat. Quand celui-ci a fermé le robinet à subsides, cela a signifié à la fois et simultanément, la fin de l'approvisionnement des bibliothèques en ouvrages achetés par l'Etat, la fin des publications qui vivaient en grande partie de ces achats publics, et le tarissement des ressources des chercheurs qui écrivaient dans ces pages !

D'autre part, les Britanniques, quand ils se mirent à penser aux bibliothèques, pensèrent aussi à la formation des bibliothécaires³³⁸, alors que les Belges se cantonnèrent dans un amateurisme qui est d'ailleurs de tradition : à part dans les grandes institutions nationales ou universitaires, les Belges ont tendance à considérer ce métier comme une intéressante occupation de loisirs pour dames patronnesses ou instituteurs pensionnés ...

Les bibliothèques publiques officielles coloniales formaient deux catégories bien distinctes : d'une part; les bibliothèques pour les européens et d'autre part, celles pour les « indigènes évolués ». Cela a entraîné une dispersion des efforts et des moyens qui a constitué un lourd handicap pour le développement de ces institutions. Les bibliothèques publiques officielles pour européens furent instituées par l'ordonnance n°481S.G. du 20 avril 1932, promulguée en

anciennes colonies anglaises avaient connu un développement récent. Déjà, avant la guerre de 1945, des fondations telles que Carnegie Corporation, Rockefeller et Ford avaient permis la création et le développement des bibliothèques spécialisées et publiques, au moyen de subventions.

³³⁸ Contrairement aux Belges qui n'avaient pas formé un personnel autochtone, les Anglais avaient établi, dès 1948, un programme d'instruction du personnel indigène. Dans un premier temps, des bibliothécaires européens furent envoyés à la côte de l'or (Ghana) et au Nigeria où ils eurent comme adjoints des bibliothécaires africains formés au collège Achimota et par les soins du British Council. La plupart d'entre eux se rendaient chaque année en Angleterre pour y parfaire leurs connaissances. Les membres du personnel étaient recrutés dans les établissements secondaires. Ils devaient au moins détenir le « Cambridge School Certificate » ou un diplôme équivalent. Après un stage d'une année, ils passaient « l'entrée examination » avant de devenir membres du personnel permanent. Des cours par correspondance du « registration examination », en Angleterre étaient ouverts aux plus méritants d'entre eux. Avec une infrastructure très riche, un financement assuré et le recrutement d'un personnel qualifié, les bibliothèques du Nigeria et du Ghana n'ont pas eu de peine à maintenir le système hérité du passé colonial et à assurer leur développement. La loi en matière de bibliothèques, promulguée au Ghana en 1949, et qui a servi de modèle dans les autres anciennes colonies britanniques, prévoyait l'institution d'un conseil des bibliothèques, organisme indépendant chargé de l'administration centrale des bibliothèques publiques sur l'ensemble du pays et la création de bibliothèques régionales et annexes dotées de bibliobus et d'un service de caisses de livres pour atteindre le milieu rural. Ces conseils devaient assurer la formation de leur propre personnel ainsi que celui d'autres bibliothèques. Ils furent à l'origine de la création de nombreuses écoles pour bibliothécaires qu'on trouve actuellement dans ces pays.

application de l'arrêté ministériel du 29 mai 1931. Les bibliothèques destinées aux « congolais évolués » ne furent créées qu'après la deuxième guerre mondiale, par l'ordonnance n° 1921S.G. du 5 juillet 1946. Cette ordonnance portait sur l'organisation des bibliothèques de la colonie et modifiait l'article premier de l'ordonnance du 20 avril 1932 de la manière suivante : « *des bibliothèques publiques sont créées dans les chefs-lieux de districts et dans les localités où leur création se justifie par l'importance de la population européenne. Ces localités sont désignées par les gouverneurs de Province... Ceux-ci peuvent également créer, dans les localités qu'ils détermineront, des bibliothèques publiques spécialement destinées aux indigènes* »³³⁹.

Les Bibliothèques publiques officielles pour Européens

Dans l'ensemble, ainsi que le faisait remarquer Herman Liebaers, en 1957, ces bibliothèques varient en importance. « *La bibliothèque type, écrivait-il, comprend quelques centaines ou milliers de volumes et est aménagée dans des locaux de fortune. Elle enregistre quelques dizaines, parfois quelques centaines d'abonnés qui versent une modeste contribution. La carence en personnel compétent et expérimenté est patente*³⁴⁰ ». Abondant dans le même sens, Charles Depasse signalait déjà en 1948, qu'en général, les membres du comité chargé de la direction de la bibliothèque publique, étaient déjà surchargés par d'autres tâches professionnelles et extraprofessionnelles. « *Le bibliothécaire est trop souvent abandonné à ses propres moyens. C'est généralement un bénévole ou un agent à peine rétribué qui s'occupe de la bibliothèque durant quelques heures par semaine. Il a été choisi parce qu'il aime les livres et la lecture, ainsi que pour l'aménité de son caractère et sa bonne volonté... Les locaux ne sont pas assez convenables dans la plupart des cas. Les collections de livres restent insuffisantes en qualité sinon en quantité* ». En réalité, concluait-il, « *les supporters les plus efficaces des bibliothèques publiques, ce sont les lecteurs eux-mêmes, qui stimulent le zèle des bibliothécaires et les encouragent et dont l'apport pécuniaire est la source essentielle des revenus de l'institution* »³⁴¹.

³³⁹ In: «Bulletin administratif du Congo Belge », 1946, Vol.II, p. 1196

³⁴⁰ LIEBAERS, Herman — *Les Bibliothèques et la lecture publique au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*. «Archives et Bibliothèques de Belgique », 1957, Vol. 28, p. 246

³⁴¹ DEPASSE, Charles — *Les Bibliothèques publiques au Congo*. In: «Zaire », mars 1948, p. 281

Les bibliothèques publiques officielles pour européens ont connu des débuts très précaires. Elles étaient installées dans des locaux, non appropriés et peu spacieux, là où l'on parvenait à trouver de la place dans les bâtiments des services administratifs, des chambres de commerce des sociétés d'agrément, d'écoles officielles et même dans des constructions en matériaux du pays, qui ne leur étaient pas initialement destinées. A la suite de la crise précédant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement fut contraint d'opérer des compressions budgétaires très sérieuses.

Seule la bibliothèque de Léopoldville put bénéficier durant quelques années des subsides gouvernementaux. Les autres établissements ne durent leur survie qu'aux recettes provenant des cotisations de leurs usagers, dont le montant variait entre 15 et 100 francs, payés annuellement ou en proportion du nombre d'ouvrages empruntés. Les dévaluations successives du franc belge empêchèrent l'accroissement régulier de fonds dans ces bibliothèques. Certaines d'entre elles durent même renoncer à s'abonner à certaines revues. Les ouvrages d'actualité faisaient souvent défaut et quelques-unes des bibliothèques ne disposaient que du stock d'ouvrages constitué par l'ancien Etat Indépendant du Congo !

En 1935, la bibliothèque de Léopoldville possédait 2.149 volumes et comptait 96 abonnés. Celle des Pères Jésuites, non officielle, installée dans le quartier résidentiel de Kalina, plus attrayante et mieux fournie, desservait une clientèle plus importante.

A Coquilathville, la bibliothèque possédait 7.438 volumes en circulation pour 37 usagers. Le prêt mensuel était de l'ordre de 569 volumes. La bibliothèque de Basankusu disposait de 2.435 volumes pour 28 abonnés. La moyenne des ouvrages en lecture y était de 150.³⁴²

A partir de 1937, leur situation se redressa peu à peu grâce aux crédits qui leur furent accordés et à l'ordonnance n° 521P.T. du 7 juin 1937, assurant le bénéfice de la franchise postale aux correspondances échangées entre les bibliothèques publiques et leurs utilisateurs. Ainsi, en 1945, la bibliothèque de la province de Léopoldville comptait 18.000 volumes et effectuait 468.000 prêts pour l'ensemble de la

³⁴² Comme on le voit, et ce fait restera constant, Léopoldville, malgré son statut de capitale, n'était pas forcément la ville la mieux équipée.

province-capitale, dont 60.000 expéditions pour l'intérieur, répartis entre 1.600 lecteurs habitant Léopoldville et 250 dans la province. La bibliothèque avait un grand choix de livres néerlandais, anglais et allemands et était abonnée à 20 périodiques d'intérêt général.

La bibliothèque d'Elisabethville disposait 8.600 volumes et totalisait 484 lecteurs. A Stanleyville, la bibliothèque possédait 10.442 volumes.

Après la guerre, on constate un réapprovisionnement général des bibliothèques en livres et en périodiques. L'activité des bibliothèques publiques est de plus en plus satisfaisante. A la fin de 1947, 25 bibliothèques publiques officielles pour européens existaient dont 23 en fonctionnement. Celle de Luluabourg était en période de constitution et la population d'Irumu dont la bibliothèque avait été fermée, était desservie par celle de Stanleyville. Le budget de l'exercice 1947 fut la reconduction de celui de 1946, soit 56.000 francs. Pour 1948, le Ministère des Colonies avait prévu pour le même objet: 167.000 francs. La totalité de ces crédits était destinée aux bibliothèques publiques officielles pour la population blanche.

En 1951, le gouvernement se proposa d'intensifier les initiatives concrètes : établir des listes d'ouvrages recommandés afin de remédier au manque d'œuvres instructives; donner des conseils aux bibliothécaires concernant l'organisation des acquisitions, l'établissement des catalogues, l'équipement matériel, les systèmes de prêt, etc... Il envisagea en outre de classer les bibliothèques d'après leur activité et leur rendement, et de les subventionner en proportion des résultats acquis. Par ailleurs, il fut décidé au mois de mai de la même année, que les bibliothèques publiques de création privée pouvaient être reconnues par le gouvernement, sous certaines conditions³⁴³.

L'ordonnance n° 9 1/49 du 1er mars 1951 portant sur l'organisation de la colonie, dans laquelle se trouvent définies les attributions de la section « *Archives - Bibliothèque Centrale* », confia à celle-ci la haute gestion des bibliothèques publiques officielles pour européens tout en limitant son intervention à leur réglementation, à la rédaction d'un rapport général sur leurs activités, à la recherche de documentation, à l'acquisition d'ouvrages et périodiques à leur

³⁴³ Ces bibliothèques étant majoritairement celles de congrégations, on étendait en fait à l'éducation permanente le *modus vivendi* adopté dans l'enseignement.

intention et à la diffusion des conseils pratiques. Tout en cherchant à sauvegarder l'autonomie des bibliothèques publiques officielles, cette ordonnance donnait, en fait, à la section des moyens d'agir indirectement sur leur organisation.

Mais, en 1954, la section se vit retirer cette mission que le gouvernement confia, contre toute attente, au service de l'information qui géra les bibliothèques publiques officielles pour européens jusqu'à la veille de l'indépendance du Congo. Quant à ce changement subit de compétence des services, il n'est pas interdit d'y voir un épisode marqué par la tendance du Ministre Buisseret à pratiquer les « circuits alternatifs » et les « politiques parallèles ».

Enfin, certaines bibliothèques ont cessé de fonctionner bien avant 1960 Irumu en 1947, Kasongo en 1950 par fusion avec Kindu, Luebo en 1950. En 1960, les bibliothèques publiques officielles se répartissaient de la manière indiquée au tableau qui figure à la page suivante. Ce tableau est dressé à partir de différents rapports de ces bibliothèques repris dans le rapport annuel sur l'administration de la colonie (1950, 1955, 1958).

Répartition des bibliothèques publiques officielles pour européens en 1960

Provinces	Création en	Localités desservies
1. Borna	1925	Tout le territoire de Borna
2. Inongo	1920	Inongo, Kutu, Kiri, Oshwe et Mushie
3. Kenge	1957	Tout le district de Kwango
4. Kikwit	1941	Tout le district du Kwilu
5. Léopoldville	1925	Tout le district du Moyen Congo et prêt interbibliothèques avec les autres bibliothèques de la province
6. Matadi	1934	Tout le territoire de Matadi
7. Thysville	1937	Tout le district des cataractes
8. Tshela	1957	Tout le territoire de Tshela
Équateur		
9. Basankusu	1928	Les territoires de Basankusu, Bongandanga, Djolu et Befale
10. Boende	1928	Tout le district de la Tshuapa
11. Coquilathville	1932	Tout le district de l'Équateur
12. Gemena	1935	Tout le district de l'Ubangi
13. Libenge	?	Tout le territoire de Libenge et ses environs
14. Lisala	1925	Tout le district de Lisala
Oriental		
15. Bunia	1955	Tout le district de Kibali-Ituri
16. Paulis	1948	Le district de Haut-Uele
17. Stanleyville	1930	Toute la province orientale
Kivu		

18. Bukavu	1934	Les territoires de Bukavu, Kalele, Masisi, Rutshum, Beni, Lubero, Fizi et Shabunda
19. Gorna	1951	Tout le district du Nord-Kivu
20. Kindu (Kasongo)	1932	Les localités de Kindu et de Kasongo, et tout le Manierna
21. Uvira	1948	Les localités d'Uvira, Kalundu, Songe et Luvungi
Katanga		
22. Albertville 1930 Tout le district du Tanganika		
23. Élisabethville 1932 Tout le district du Haut-Katanga		
24. Jadotville	1932	Tout le district de Lualaba avec des abonnés à Kamina, Dianda, Sandoa et Alerville.
25. Kamina	1948	Tout le district du Haut-Lomami
26. Kasenga	1947	Tout le district du Luapula Moero
Kasaï		
27. Kabinda	1929	Tout le district du Kabinda
28. Luluabourg	1946	Tout le district du Kasaï
29. Lusambo	1935	Tout le district du Sankuru

Ce tableau montre bien toute l'étendue du territoire desservi par ces bibliothèques, le maillage géographique étant loin d'être intense: Cinq bibliothèques pour le Katanga, province plus grande que la France

Conformément à l'ordonnance n° 481S.G. du 20 avril 1932, les bibliothèques publiques officielles étaient gérées par une commission administrative. Celle-ci se composait de:

- au niveau de la province: un délégué du gouverneur de province, président, et quatre membres au moins, désignés par lui;
- au niveau du district: un commissaire de district ou son délégué, président, et quatre membres au moins désignés par lui;
- au niveau du territoire: un administrateur territorial, président, et deux membres au moins, désignés par le commissaire de district sur proposition de l'administrateur.

Le nombre de membres choisis parmi les lecteurs pour faire partie de la commission, devait être au moins égal à celui des autres membres, sans compter le président. La commission avait les pouvoirs d'administration les plus étendus. Elle décidait des dépenses, dans la limite des subsides qui lui étaient accordés, des cotisations et autres ressources qu'elle se créait. Elle élaborait le règlement d'ordre intérieur, nommait et révoquait les bibliothécaires et déterminait leur rétribution éventuellement. Elle exerçait la surveillance du personnel, du matériel et de tout ce qui intéressait la bibliothèque. La comptabilité complète de l'établissement était tenue par le bibliothécaire, sous le contrôle de la commission. Les dépenses étaient

ordonnées par le président et le bibliothécaire. La commission se réunissait sur convocation du président ou à la demande de trois de ses membres. Le bibliothécaire assistait aux réunions à titre consultatif et remplissait les fonctions de secrétaire-trésorier. La commission rendait compte de sa gestion à la fin de chaque année au gouverneur de la province et faisait un rapport sur la marche de l'institution.

La plupart de ces commissions étaient composées de hauts cadres de l'administration territoriale, comme l'illustre bien cet exemple de la bibliothèque de Costermansville, en 1949. La commission désignée pour gérer cette bibliothèque se composait de:

- M. Thienpont, juge - Président
- M. Corbier, chef du service A.I.M.O.
- M. Wauters, Préfet de l'Athénée Royal de Costermanville
- M. Piron, Avocat à Costermanville
- M. Vanden Heed, Conservateur des titres fonciers.

On aura reconnu dans ce portrait la réunion à peu près complète de tous les facteurs qui peuvent rendre stérile n'importe quel organisme culturel : prépondérance de l'administration et des gradés, réglementation, paperasse et subordination... De cette manière, l'Etat gardait un contrôle étroit sur ces commissions, nommant lui-même la moitié des membres et contrôlant le reste des autres membres.

Le budget de la bibliothèque publique officielle était individualisé au sein du budget de la province. Les ressources courantes de fonctionnement étaient constituées par les subsides du gouvernement, les crédits provinciaux, les recettes provenant des cotisations des lecteurs, l'abonnement aux principales revues coloniales (assuré par le gouvernement), la dotation de la bibliothèque d'œuvres des auteurs coloniaux et de la documentation de base par le truchement de «listes d'ouvrages recommandés ».

Jusqu'au milieu de 1952, le crédit réservé aux acquisitions fut utilisé pour des abonnements de périodiques et pour l'achat d'ouvrages relatifs au Congo ou écrits par des coloniaux, voire d'ouvrages sur la Belgique et de la documentation de base. La section « *Archives - Bibliothèque Centrale* » de laquelle dépendaient les bibliothèques publiques officielles, ne pouvait en aucun cas intervenir dans la gestion financière de celles-ci.

Une tentative d'évaluation eut lieu en 1951. Le gouvernement se proposait de classer les bibliothèques d'après leur activité et leur

rendement, et de les subventionner en fonction des résultats. Les critères devant guider la section « *Archives - Bibliothèque Centrale* » dans l'octroi des subsides aux bibliothèques publiques officielles furent arrêtés par le directeur du secrétariat général du gouvernement général dans une note interne. Voici reproduit in extenso le passage y afférant: « *Nous nous sommes efforcés d'adapter ces prévisions (budgétaires) aux besoins réels des bibliothèques mais nous pourrions faire cela de façon plus précise encore en répartissant les subsides en proportion avec la composition et le dynamisme des bibliothèques publiques. Pour établir celles-ci, un système de points peut être appliqué, basé sur les données suivantes*

- *organisation matérielle de la bibliothèque: fort importante car une bonne organisation matérielle entraîne beaucoup de frais, mais elle ne peut être évaluée que par un examen sur place, impossible à faire. Ce critère ne peut donc pas être retenu.*

- *organisation matérielle de la salle de lecture : même observation.*

- *qualité des ouvrages: un point par tranche de 10% (du chiffre total des ouvrages) d'ouvrages instructifs. Il faut entendre par « ouvrages instructifs » ceux qui apportent des connaissances nouvelles ou qui sont capables de développer la personnalité du lecteur, spécialement dans le domaine affectif, moral, spirituel, ou intellectuel. En d'autres termes doivent être considérés comme ouvrages instructifs les ouvrages autres que « littéraires ».*

- *quantité d'ouvrages: allocation d'un certain nombre de points, en proportion avec le chiffre de la population européenne de la région ou du centre desservi par la bibliothèque.*

- *qualité des prêts: un point par chaque tranche de 10% (du chiffre total des prêts) de prêts d'ouvrages instructifs.*

- *quantité des prêts: allocation d'un certain nombre de points, en proportion avec le chiffre de la population européenne de la région ou du centre desservi par la bibliothèque.*

- *formation du bibliothécaire: un point s'il est porteur d'un titre le rendant particulièrement apte à sélectionner les achats ou à éduquer les lecteurs (p. ex. diplôme d'instructeur). Est bibliothécaire la personne qui est effectivement présente pendant les heures de séance et qui est effectivement en rapport avec le public pendant ce temps.*

- effort : un point si un catalogue ou un supplément ont été publiés pendant l'année ; deux points par chaque tranche de 10% (du total des acquisitions à titre onéreux) d'ouvrages instructifs acquis. Un point s'il existe un fichier auteur. Un point s'il existe un fichier matière. Un barème peut ainsi être établi, dans la limite des crédits accordés. Lors de l'examen des prévisions budgétaires provinciales ou lors de l'introduction des nôtres, un subside exceptionnel peut également être inscrit:

- pour couvrir des frais de première installation;
- pour améliorer leur installation (achat d'un duplicateur simple de rayonnages, d'une machine à écrire);
- pour acquérir des ouvrages de base;
- pour rétablir l'équilibre entre le nombre d'ouvrages instructifs et récréatifs;
- pour rétablir l'équilibre entre le nombre des ouvrages en français et en néerlandais.

Ce subside doit avoir un caractère exceptionnel et le motif qui le justifie doit être extraordinaire. Dans les trois derniers cas, il faut agir avec beaucoup de prudence, quoiqu'un effort doive être fait pour porter le nombre des ouvrages néerlandais à 25% contre 75% pour les ouvrages français. L'introduction de ce système et de la formule belge des subsides en livres conduirait à la suppression des crédits provinciaux et à l'inscription d'un crédit unique et global par la section. Il est en effet possible de donner des directives dans ce sens aux provinces, mais nous n'avons aucune garantie que les crédits provinciaux retenus soient toujours mis à la disposition des bibliothèques ».

Cette tentative d'évaluer rationnellement et scientifiquement les activités d'une bibliothèque peut faire sourire aujourd'hui. Le didactisme lourd et l'insistance sur les ouvrages « instructifs » ainsi qu'une certaine méfiance de Philistin vis-à-vis de la « littérature » inutile paraissent aussi comiques, encore qu'il faille nuancer, comme nous le verrons, étant donné le genre de « littérature » effectivement disponible sur les rayonnages...

Cette procédure fut pourtant appliquée durant les 10 dernières années de l'existence de la colonie, sans grand succès d'ailleurs, au vu des obstacles divers qui empêchaient le développement de ces bibliothèques. Outre les subsides gouvernementaux, contrôlés donc, et

les cotisations des lecteurs, les bibliothèques publiques officielles bénéficiaient également d'abonnement aux principales revues coloniales, d'une dotation en œuvres d'auteurs coloniaux et d'une documentation de base par le truchement des «Liste d'ouvrages recommandés».

Les revues suivantes étaient gratuitement servies aux bibliothèques publiques officielles par le gouvernement.

- Bulletin officiel du Congo Belge
 - Compte-rendu analytique des séances du conseil colonial
 - Bulletin administratif du Congo Belge
 - Bulletin mensuel des statistiques générales du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
 - Bulletin militaire
 - Bulletin du Service Géologique
 - Mémoires du Service Géologique
 - Bulletin agricole du Congo Belge
 - Revue congolaise illustrée
 - Zaïre
 - Jeune Afrique
 - Revue coloniale Belge
 - Aequatoria
 - Kongo — Overzee
 - Band
 - Zooléo
 - Bulletin du CEPSI
 - Bulletin du Service des eaux et forêts
 - Météo Congo
 - Ionosphère
 - Bulletin mensuel du commerce extérieur du Congo Belge et du Ruanda — Urundi
 - Annuaire du commerce extérieur du Congo Belge et du Ruanda — Urundi
 - Bulletin du Bureau de la Documentation
 - Idil
 - Fiches bibliographiques
 - Revue des auteurs et des livres
 - Divers articles et Communiqués du Service de l'Information,
- etc

Dans son effort d'améliorer les fonds de bibliothèques publiques officielles, le gouvernement dota celles-ci de livres de valeur, d'ouvrages de référence et d'ouvrages scientifiques ou instructifs. Ce nouveau système consistait à envoyer périodiquement des « listes d'ouvrages recommandés », donnant aux bibliothécaires des titres d'ouvrages techniques et scientifiques qu'ils pouvaient acquérir par l'entremise de la section « *Archives — Bibliothèque Centrale* ». Les ouvrages de cette liste étaient soigneusement choisis au préalable, afin d'éviter toute « mauvaise lecture » aux usagers de ces bibliothèques³⁴⁴, même européens.

Par ce biais, les bibliothèques publiques n'avaient qu'une politique d'achat réduite, une bonne partie de leurs acquisitions (la totalité en ce qui concernait les périodiques) étant déjà encadrée par le pouvoir central, que ces ouvrages plaisent ou non aux lecteurs.

Ce que nous savons de la situation financière des bibliothèques publiques officielles pour européens entre 1950 et 1958 montre un accroissement des recettes en franc courant entre ces deux années entraînant par conséquent, l'augmentation des crédits documentaires. Une baisse sensible se constate entre 1956 et 1958 (très nette en 1955, également) qui, semble-t-il, découle des restrictions budgétaires portées sur les subsides gouvernementaux accordés aux bibliothèques (405.000 F en 1958 contre 533.000 F en 1954) et à la baisse du nombre d'abonnés dont les cotisations constituaient une source importante de financement de bibliothèques (1.832 abonnés en 1958 contre 2.825 en 1954).

Il y a donc une absence totale de constance budgétaire ; les recettes, intimement liées aux activités de la bibliothèque, ne sont pas régulières selon les années, il y a même des années (1950, 1951, 1955) de « déficit » (renfloué par d'autres postes budgétaires).

Faute de régularité dans les crédits, il n'a pas été possible de mettre en place une politique efficace de développement du réseau officiel. La situation financière de ces bibliothèques, était fragilisée par la structure des recettes et dépenses. Le budget de la bibliothèque publique officielle, nous l'avons déjà vu, était individualisé au sein de celui de la province. Les recettes habituelles de ces bibliothèques étaient une subvention du gouvernement, comprenant les frais de

³⁴⁴ Les ouvrages de Frantz Fanon ou de Jean-Paul Sartre, par exemple, sont absents de l'inventaire de la Bibliothèque publique de Léopoldville qui nous est parvenu.

fonctionnement et les crédits documentaires et qui variait selon la « notation » de la bibliothèque, le crédit provincial, qui disparaîtra 1952, ce qui obèrera à terme la bonne santé financière de ces bibliothèques, les cotisations payées par les usagers. Ces droits étaient versés annuellement et, bien sûr, variaient selon les bibliothèques, des soutiens ponctuels, comme des dons de livres ou des échanges.

Les dépenses inscrites au budget, quasi récurrentes chaque année, étaient les frais de fonctionnement propres à la bibliothèque : fiches, papeterie, mobilier, matériel de bureau, personnel, etc., l'entretien des locaux et du matériel, à la charge des bibliothèques, bien que souvent abrités dans des bâtiments administratifs, - les dépenses documentaires pour les acquisitions de livres.

Les dépenses documentaires étaient en accroissement constant en francs courant jusqu'en 1956. La légère baisse des recettes, que nous avons déjà vue, qui se produisit en 1957 (puis en 1958) influença, du fait de l'unicité du budget, celle des crédits documentaires. Ceux-ci baissèrent de 30 % entre 1956 et 1958. A partir de 1959, tous les rapports concordent⁷, le taux de renouvellement des ouvrages est difficilement assuré.

Selon Charles Depasse et Hermann Liebaers, les bibliothèques publiques officielles étaient aménagées dans des locaux de fortune qui n'étaient pas adaptés aux exigences de leurs fonctions. Ce constat est confirmé par Pierre Wattel : « *l'exiguïté des locaux mis à la disposition des bibliothèques est quasi générale dans la colonie. Qu'on imagine les ennuis que doit subir le bibliothécaire lorsque quelques mètres carrés seulement lui sont impartis pour ranger ses livres, placer son mobilier, recevoir ses abonnés et leur permettre de « bouquiner ». Et ce sont souvent des locaux de fortune qui ne répondent en aucune façon aux conditions requises pour créer une atmosphère favorable et faciliter le travail du personnel. La précarité des installations est surtout sensible dans les villes importantes, car, à l'encontre de broussards qui n'empruntent des ouvrages que par correspondance, les citadins ont le loisir de se rendre en personne à la bibliothèque. Ils n'y trouvent généralement ni le cadre, ni l'espace, ni le confort désirés*³⁴⁵ ». Grâce aux rapports établis, en 1952, par les différentes bibliothèques publiques officielles, nous pouvons savoir

³⁴⁵ WATTEL, Pierre — *Les Bibliothèques et la lecture au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. — (S.L) : (S.N), 1953, p. 85.

que sur les 22 bibliothèques³⁴⁶ pour lesquelles nous possédons des renseignements, aucune n'était installée dans un bâtiment approprié, destiné à l'abriter. De façon générale, toutes ces bibliothèques étaient logées dans des immeubles appartenant au gouvernement. Deux bibliothèques seulement occupaient un bâtiment privé (Uvira, Thysville). Sur ces 22 bibliothèques, 5 seulement avaient une superficie d'au moins 100 m² (Léopoldville, Bukavu, Elisabethville, Albertville et Jadotville). La plupart avait une salle de lecture, mais presque toutes étaient dépourvues de magasin de livres, à l'exception de trois bibliothèques: Inongo, Kindu et Stanleyville. La pauvreté flagrante de ces locaux de bibliothèques a sans doute été l'une des causes majeures de la baisse du nombre d'utilisateurs

Sur ces 22 bibliothèques, deux seulement avaient à la fois un bibliothécaire et une personne qui l'assistait dans l'exercice de ses fonctions (Boma et Matadi). Trois bibliothèques seulement avaient un bibliothécaire à temps plein (Boende, Stanleyville, Bukavu). Seuls les bibliothécaires de Léopoldville, Stanleyville, Bukavu, Coquilathville, Luluabourg et Jadotville bénéficiaient d'un maigre salaire. Les autres étaient des bénévoles.

Eu égard au fait que les bibliothécaires étaient des personnes déjà surchargées par d'autres travaux, les heures d'ouverture des bibliothèques ne pouvaient être que très limitées. A deux exceptions près, ces heures d'ouverture étaient notablement inférieures à 10 heures par semaine. La plupart des bibliothèques n'étaient en général, accessibles, de façon régulière et satisfaisante que le week-end et les jours fériés. Leur emplacement (pour la plupart dans des bâtiments administratifs ayant donc des contraintes d'ouverture et de fermeture) peut également expliquer cette faiblesse.

La constitution d'un fonds documentaire dépendait des objectifs et des moyens de la bibliothèque. En fonction des besoins des utilisateurs, il pouvait s'enrichir par les achats ou acquisitions à titre onéreux et par les échanges et les dons³⁴⁷ ou acquisitions à titre gratuit. Les fonds des bibliothèques publiques officielles se composaient d'ouvrages

³⁴⁶ Léopoldville, Boma, Inongo, Kabinda, Kikwit, Matadi, Thysville, Coquilathville, Lisala, Boende, Basankusu, Libenge, Stanleyville, Bukavu, Kindu, Uvira, Elisabethville, Albertville, Jadotville, Kamina, Luluabourg, Lusambo

³⁴⁷ Les dons étaient généralement le fait de « partants fin de terme » qui ne tenaient pas à surcharger leurs bagages de livres pondéreux qu'ils pourraient aisément acheter neufs en Belgique.

récréatifs, de littérature pour la jeunesse et de livres instructifs. En dépit des efforts fournis par le gouvernement (l'abonnement aux périodiques et l'envoi de « listes d'ouvrages recommandés »), on déplora jusqu'en 1951, la pauvreté des fonds de ces bibliothèques, notamment en ce qui concernait les ouvrages instructifs. Commentant ces fonds, Wattel écrivait en 1953 :

«On reste confondu devant l'amas de mauvais romans que les bibliothèques sont parvenues à rassembler. Leurs titres suggestifs s'étalent sur des pages et des pages dans les catalogues et témoignent du manque de discernement et de goût de ceux qui les ont acquis ... »
«Tout le fonds des bibliothèques, suggérait-il, devrait pourtant être remué et éclairci une fois ; tous les livres ineptes et pornographiques devraient être jetés au feu même si le patrimoine des bibliothèques s'en trouvait réduit de moitié. Celles-ci ne pourraient que gagner à ces autodafés. Et qu'importe si les statistiques d'ouvrages et même de prêts en souffrent sensiblement ³⁴⁸».

Si des acquisitions par achats et dons ont existé dans les bibliothèques publiques officielles, cela n'a pas été le cas pour les échanges qui relevaient de la section «Archives — Bibliothèque Centrale », indépendante du service qui gérait les bibliothèques publiques.

Jusqu'en 1952, les périodiques, les ouvrages relatifs au Congo belge ou écrits par les coloniaux ainsi que la documentation de base étaient acquis par le gouvernement, par l'entremise de la section. A partir de 1953 (et de la disparition du crédit provincial...) fut instauré le système des « listes d'ouvrages recommandés », fournissant aux bibliothécaires des titres d'ouvrages techniques et scientifiques qu'ils pouvaient acquérir par le truchement de la section « *Archives — Bibliothèque Centrale* ». Les bibliothécaires envoyaient à celle-ci des formulaires mentionnant les livres qu'ils désiraient acquérir au moyen de subsides gouvernementaux. Les listes étaient renvoyées aux bibliothécaires avec des suppressions éventuelles. Ils effectuaient ensuite des commandes aux libraires de leur choix.

Les dons signalés dans quelques bibliothèques publiques officielles pour européens étaient faits par des coloniaux qui quittaient définitivement le Congo et qui voulaient se débarrasser de livres achetés au hasard. En les décrivant en 1947, Renée Fontainas qui les

³⁴⁸ WATTEL, Pierre : *Les Bibliothèques et la lecture au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. (S.L): (S.N), 1953, p.89.

avait trouvés encombrants, immoraux et pornographiques, écrivait ceci: « *Ils constituent une tentation pour les jeunes. Les vendre au poids du papier représente pour les noirs qui les achèteront à vil prix un danger de contamination morale. J'ai pu constater le fait et la meilleure solution dans ce cas est de les brûler pour s'en débarrasser*³⁴⁹ »

On pourrait bien sûr penser que l'avis de Fontainas, émanant d'une femme, pouvait comporter une part de pudibonderie, et l'on peut douter entre autres du risque de « contamination morale » des malheureux indigènes innocents. Le genre d'exploits décrits dans la littérature pornographique est à la portée de toute imagination un peu salace ! Mais son témoignage est corroboré par celui de Wattel, cité plus haut. Force est donc de convenir que les bibliothèques devaient se présenter sous l'aspect d'une assez mince couche de littérature instructive recommandée par la Colonie, en dessous de laquelle se trouvait une très épaisse couche de ce qu'il faut bien appeler avec la clarté du langage vulgaire « des bouquins de cul » !

En un mot comme en cent, du fait des différents avatars subis par ces institutions, l'état de santé des Bibliothèques publiques pour européens à la veille de l'indépendance, n'était guère reluisant.

Le rythme des acquisitions, tel qu'on le constate, est loin d'être uniforme et constant: à l'image du budget, le nombre de volumes acquis d'année en année n'est qu'une suite de baisses et de hausses sans aucune logique apparente si ce n'est celle des contingences matérielles et financières.

On constate, en dix ans, une baisse sensible du nombre de lecteurs. On peut même carrément parler d'un effondrement pour Léopoldville (-55 %) et Stanleyville (-59 %). Cela s'explique, bien sûr, par les différentes raisons déjà évoquées, le manque d'encadrement, le non renouvellement des collections, l'absence de confort et la montée en puissance des bibliothèques de mission entre 1948 et 1959, concurrence d'ailleurs beaucoup plus accrue à Léopoldville et Stanleyville. Corollaire évident de la baisse du nombre d'utilisateurs, les prêts ont également fortement diminué (-30 % en 10 ans²).

³⁴⁹ FONTAINAS, Renée — *La Lecture publique au Congo belge: comment et que lisent les blancs*. In: «La revue Coloniale belge », 39, 1947, p. 303.

En résumé, les bibliothèques de lecture publique pour européens organisées par le gouvernement général de la colonie ou la Force Publique n'ont pas eu les moyens de leurs objectifs. Avec des locaux et un personnel de fortune, l'implantation peu propice des bibliothèques, des collections peu nombreuses, pauvres et insuffisamment renouvelées, des horaires d'ouverture très limités, ces établissements constitués à des périodes successives, et en vue de finalités variables, n'ont pas pu atteindre l'optimum nécessaire.

Cet échec des bibliothèques publiques coloniales s'explique également par leur manque d'homogénéité et d'unité. La coexistence d'établissements d'origines et de fonctions diverses, n'a pas permis de mettre en place un réseau de bibliothèques structurées, faute de cohérence, d'organisation et de coordination présidant à leur fonctionnement. Les compétences de l'Etat en matière de bibliothèques ont été en pratique exercées par le truchement de deux services distincts : la section « *Archives — Bibliothèque Centrale* » exerçait la tutelle de l'Etat sur les bibliothèques publiques officielles pour européens, tandis que le service des A.I.M.O exerçait cette tutelle sur les bibliothèques destinées aux Congolais. Cette division structurelle a également nui à leur coordination. Ainsi, ces institutions ont fonctionné sans liaison ni concertation. Chaque bibliothèque s'est organisée à sa manière, s'est installée à sa guise, choisissant ses jours et ses heures et fixant le montant de la cotisation à sa façon. Cette absence totale d'harmonisation a nui à la pérennisation de ces bibliothèques. Cependant, on ne peut nier une volonté politique certaine du gouvernement général qui s'est suffisamment affirmée et manifestée depuis 1910. Son défaut réside dans le fait qu'il n'ait pu mettre en place une politique active d'incitation au regroupement de ces institutions.

Bibliothèques de lecture publique pour Congolais (1946 - 1959)

L'échec des bibliothèques publiques pour indigènes relève des mêmes causes que celui des bibliothèques pour européens. Cependant, leur trop grande prolifération (plusieurs centaines en 15 ans) a également été à la base de la déperdition de moyens déjà insuffisants.

Cette prolifération visait à rattraper le temps perdu. Car, si la France et l'Angleterre se sont préoccupées très tôt de l'instruction des populations autochtones de leurs colonies respectives, il n'en a pas été de même pour la Belgique.

En effet, comme l'expliquent Fernand Bezy, Jean-Philippe Peemans et Jean-Marie Wautelet, « *la vigueur de la politique d'indigénisation ne peut s'expliquer seulement par la nécessité de rendre compatibles les objectifs des deux principaux partenaires du sous-système dominant. Elle a un caractère idéologique systématique qui contraste fortement avec les conceptions françaises et anglaises qui sont plus pragmatiques et ne mirent jamais tant d'acharnement à produire le concept d'indigène. Ce concept traçait, on l'a vu, simultanément la ligne de démarcation entre le monde européen et africain et la ligne d'intervention de l'administration. Intervention de type tutélaire, éducatif, visant même à soumettre le monde indigène aux exigences du secteur moderne, européen, capitaliste et à l'insulariser de la contagion des valeurs inhérentes à ce secteur, à briser les comportements adaptatifs spontanés...*

« *La production du concept de culture indigène, à travers lequel le monde africain doit apprendre à penser sa propre identité, est l'instrument de cette intervention. Cet aspect idéologique ne s'explique sans doute pas sans référence à la spécificité de la situation de la métropole qui s'est traduite dans la nature particulière du paternalisme colonial belge et dans son caractère envahissant et quasi totalitaire... »*

« *La politique indigène par ses aspects les plus ambitieux, poursuivent-ils, a voulu imposer une identité fabriquée de toute pièce au monde africain. Le système colonial belge a créé donc une aliénation culturelle qui paraît beaucoup plus grande que dans les systèmes français et anglais. Le modèle indigène est un modèle étranger qui oblige à la rupture avec la culture traditionnelle et interdit l'assimilation à la culture dominante*³⁵⁰».

L'enseignement était donné en langues locales Aux seuls élèves choisis pour devenir des clercs, on apprenait un peu de français ou de flamand. Les seuls congolais autorisés à faire des études secondaires étaient les séminaristes. Après la deuxième guerre mondiale, les instructions officielles s'opposant à la ségrégation raciale, un nombre très limité d'enfants congolais fut admis dans les écoles secondaires destinées aux enfants européens.

³⁵⁰ BEZY, Fernand, PEEMANS, Jean-Philippe, WAUTELET, Jean-Marie — Accumulation et sous développement au Zaïre: 1960 1980. Louvain La Neuve : Presses Universitaires de Louvain (UCL), 1981, p. 34.

Ainsi, seule une élite numériquement minoritaire, en majorité formée dans les séminaires, avait une maîtrise suffisante du français. Les retombées de ce système d'enseignement furent désastreuses pour la mise en place d'une politique de lecture publique au Congo; parmi les 800.000 travailleurs indigènes recensés en 1948, on distinguait les « évoluants » des « évolués ». Ces derniers étaient considérés comme ayant atteint un certain développement intellectuel, moral et social. C'étaient des auxiliaires médicaux, des clercs, des instituteurs, des sténodactylographes, des commis et des prêtres. Les bibliothèques pour indigènes furent, au départ, le domaine de cette élite congolaise lettrée³⁵¹.

Antoine-Roger Bolamba, rédacteur en chef de la revue *La Voix du Congolais* a donné dans le n° 3 de l'année 1945, les trois critères d'après lesquels on pouvait distinguer les vrais évolués

- les diplômes : en premier lieu, le degré d'instruction. Pour le déterminer, on se base sur le certificat d'études ou les diplômes. Les plus évolués seront ceux qui ont fait des études supérieures (Philosophie, Théologie, AMI, Fomulac / Cadulac) ou des études moyennes (Humanités, Ecoles moyennes normales, Professionnelles) ; les moins évolués auront été à l'école primaire.

- la situation: 1° le montant du salaire; à partir de 1000 francs par mois (en 1945); 2° La responsabilité de la fonction

- la moralité : qu'elle soit évoluée ou non, la personne doit être jugée d'après la situation qu'elle occupe, qu'elle soit fonctionnaire ou employé dans une entreprise privée. Différentes catégories ont été établies d'après lesquelles sont classés les employés et les artisans qualifiés (situation vis- à-vis de la justice : casier judiciaire ; caractère de l'intéressé au point de vue social ; mode de vie).

On peut y voir une tentative coloniale de classer les individus en fonction de critères se voulant «objectifs », un peu de la même manière que pour les bibliothèques, comme nous l'avons étudié précédemment.

Les premières tentatives de création des bibliothèques publiques officielles à l'intention des indigènes évolués remontent à 1939, une dizaine d'années après l'institution de celles pour les européens. C'étaient des bibliothèques d'essai. Le rapport de 1946 signale l'existence d'une bibliothèque de ce genre. Elle comptait 22 abonnés

³⁵¹ Dont le nombre fut longtemps très faible: 11 572 en 1955

qui lisaient de préférence des livres de classe (arithmétique, histoire). Les romans policiers étaient éliminés de cette bibliothèque³⁵². Il a fallu attendre l'après-guerre pour que soient créés des bibliothèques à l'intention des congolais.

« Après les proclamations significatives et si bien accueillies du grand gouverneur général du Congo que fut Pierre Ryckmans et de l'ancien Ministre des colonies, M. Godding, après celles, non moins significatives mais non moins heureuses, de M. le ministre Pierre Wigny et de M. Jungers, le Gouverneur Général actuel, marquant l'évolution sociale au Congo et acceptant les devoirs sacrés que la Métropole a contractés envers les coloniaux, envers les indigènes, qui ont vaillamment contribué à l'effort de guerre, expliquait Depasse, l'heure avait sonné d'une juste récompense pour tous et de réformes de bien-être et d'émancipation³⁵³ ».

L'ordonnance n° 1921S.G. du 5 juillet 1946 modifiait l'article premier de celle du 20 avril 1932 de la manière suivante: *« Des bibliothèques publiques sont créées dans les localités où leur création se justifie par l'importance de la population européenne. Ces localités sont désignées par les Gouverneurs de Province... Ceux-ci peuvent également créer, dans les localités qu'ils détermineront, des bibliothèques publiques spécialement destinées aux indigènes³⁵⁴ ».*

Cela s'explique par le nombre en augmentation constante de Congolais désireux de perfectionner leur instruction par la lecture. En 1946, 31 localités importantes de la colonie avaient une bibliothèque publique officielle pour évolués congolais. Déjà en 1945, une bibliothèque plus réduite avait été créée dans chaque chef-lieu de territoire à l'intention des évolués travaillant en brousse : clercs, infirmiers et assistants agricoles. En 1958, on comptait 388 bibliothèques publiques pour Congolais et 430 en 1959, organisées et financées par le gouvernement, les missions, les entreprises, les associations, les privés, la Force Publique et les prisons.

Les bibliothèques publiques officielles pour Congolais furent au départ sous la dépendance administrative du secrétariat général du

³⁵² In: «Bulletin administratif du Congo belge », 1946, II, p. 1196.

³⁵³ DEPASSE, Charles : Les Bibliothèques publiques au Congo. I «Zaire », mars 1948, p. 287.

³⁵⁴ «Bulletin administratif du Congo belge », 1946, II, p. 1196.

Gouvernement avant d'être confiées à la deuxième direction générale, A.I.M.O, 2^e Section, 3^e BUREAU/information, loisirs pour indigènes.

Ces bibliothèques étaient créées par arrêtés des gouverneurs de province. Dans sa lettre n° 16.715 AIMO/G.G. du 20 décembre 1946, le Gouverneur Général donnait les instructions relatives à leur organisation. Comme les bibliothèques publiques officielles pour européens, elles étaient gérées par des commissions administratives. Celles-ci devaient, selon ces instructions, comprendre, si possible, un membre indigène au moins, choisi parmi les lecteurs et en tenant compte de leur préférences autant que faire se pouvait. Conformément à l'ordonnance n° 93/79 modifiant celle du 20 avril 1932, les commissions administratives gérant les bibliothèques publiques officielles pour indigènes devaient être composées comme suit: dans les chefs-lieux de province : par le chef du service des affaires indigènes ou son délégué, président; l'administrateur de territoire ou son délégué, vice - président, et quatre membres au moins. Dans les autres localités, par l'administrateur du territoire ou son délégué président, la moitié au moins devait être des indigènes, lecteurs de la bibliothèque. Ces commissions avaient les mêmes pouvoirs et obligations que celles des bibliothèques pour européens.

Puisque moins encore que celles pour européens, ces bibliothèques ne pouvaient compter se financer par leurs activités, leur organisation financière est un point important.

Les subsides du gouvernement alloués aux bibliothèques publiques officielles pour Congolais se composaient de

- dons en livres. Chaque bibliothèque recevait 40 à 50 volumes par an.
- abonnement aux périodiques. Le gouvernement servait gratuitement les périodiques ci-après:

- La voix du Congolais
- Nos Images
- Zoo Léo
- Nyota
- Mbandaka
- Le Patriote illustré
- Le Soir illustré

A cela s'ajoutaient les brochures de la « *Bibliothèque de l'Etoile* ». Ces bibliothèques étaient probablement gratuites, elles ne

pouvaient donc pas bénéficier de l'apport financier des lecteurs, ce qui nuira considérablement à leur survie après l'indépendance. Les sommes affectées à ces achats ont été les suivantes

Achats documentaires : Tableau dressé à partir de statistiques des bibliothèques reprises dans le rapport annuel sur l'administration de la colonie 1955.

Année	Montant	% de l'ensemble
1945	50.000F	1,7
1946	56.000F	1,6
1947	721.958F	25,2
1948	394.712F	13,8
1949	532.966F	18,6
1950	252.000 F	8,8
1951	307.000F	10,7
1952	242.000 F	8,4
1953	301.500F	10,5

En comparaison des bibliothèques pour Européens (dont la situation n'était guère enviable, rappelons-le), les bibliothèques publiques pour Congolais avaient des dotations inférieures de 15% en moyenne pour acheter des livres, ce qui ne les empêchera pas d'augmenter leurs fonds documentaires de façon importante. Le plus gros effort fut effectué en 1947 (25 % de l'ensemble des dotations), juste après l'ordonnance de 1946, mais ce «pic» restera isolé.

Les moyens de fonctionnement octroyés ne furent guère importants, les carences constatées - les mêmes que pour les bibliothèques pour européens - étaient multipliées.

Les fonctions de bibliothécaire étaient généralement assumées par un abonné, sous la direction d'un gestionnaire européen s'intéressant à la bibliothèque.

Dans l'ensemble, les bibliothèques publiques officielles pour congolais étaient installées dans les bâtiments administratifs ou dans des cercles de congolais évolués. Elles n'étaient constituées que d'une pièce: une salle, dont un mur était garni de livres, avec un mobilier précaire. Les lecteurs disposaient d'un catalogue sur feuilles dactylographiées et choisissaient les livres sur les rayons. Cette absence d'espace, de confort matériel fut l'une des causes de l'échec de ces institutions. Les rares bibliothèques qui disposaient d'une salle

accueillante et confortable (rayons d'accès aisé, sièges, table, lumière, etc.), d'un catalogue clair et d'un personnel formé enregistraient une certaine réussite. C'était le cas de la bibliothèque de Stanleyville, comme il est signalé dans tous les rapports de l'administration.

Les fonds de ces bibliothèques n'étaient pas très fournis au départ mais grâce aux livres édités à Leverville par « *La Bibliothèque de l'Etoile* » des pères jésuites, produits localement et adaptés aux besoins de la population congolaise, ces fonds finirent par s'accroître, comme on peut le voir à travers le tableau ci-dessous.

Stock des bibliothèques publiques officielles pour congolais (1950 — 1958)³⁵⁵,

Année	Nombre de volumes	% augmentation
1950	36.879	
1951	43.541	+ 18
1952	48.970	+ 12,4
1953	52.572	+7,3
1954	60.789	+ 15,6
1955	---	---
1956	71.117	+ 16,9
1957	72.221	+1,5
1958	87.922	+ 21,7

Le constat est assez net: + 138 % d'ouvrages en 8 ans. Ce chiffre est le résultat de plusieurs facteurs

- un incontestable effort important du Gouvernement colonial,
- une absence totale de politique de désherbage (constat vrai également pour les bibliothèques pour européens)
- la relative jeunesse de ce réseau (les premières bibliothèques officielles sont nées en 1946, rappelons-le), ce qui avait pour conséquence une évidente montée en charge dans les premiers temps

Mais qu'en est-il de ce qui nous intéresse au premier chef, c'est-à-dire des usagers ?

Les bibliothèques pour Congolais ont connu très peu de succès. Pour exploiter cet échec, l'administration coloniale a avancé les raisons suivantes

³⁵⁵ à partir de statistiques des bibliothèques reprises dans le rapport annuel sur l'administration de la colonie 1959.

- le manque de formation intellectuelle des lecteurs
- leur défaut de curiosité intellectuelle
- l'attrait pour d'autres distractions (sports, musique, bars)
- le manque de moyens matériels favorisant la lecture (absence d'éclairage, difficulté de trouver chez soi un « coin tranquille » favorable à la concentration)³⁵⁶

Quand on se rappelle le système d'enseignement colonial belge, on peut objecter que cette même administration avec sa politique d'indigénisation n'avait pas préparé les Congolais à la lecture. Le nombre de langues utilisées dans l'enseignement aurait rendu compliquée et dispendieuse l'édition de n'importe quel texte à un large usage populaire, ceci sans même tenir compte du problème même de la traduction. Si l'on veut une preuve de ce que la division tribaliste des Congolais doit beaucoup plus aux Belges, et particulièrement aux Missionnaires, qu'aux Congolais, il suffit de faire ce constat : on utilisait 22 langues dans les écoles primaires, alors que les Congolais, livrés à eux-mêmes, se contentent de quatre !

D'autre part, les objectifs poursuivis par le régime colonial en créant les bibliothèques pour congolais visait plus à soutenir sa propre propagande dans les milieux indigènes qu'à fournir aux Congolais des lectures pouvant leur permettre de parfaire leurs connaissances à l'issue d'une scolarité trop souvent orientée vers des métiers manuels ou subalternes.

Ceci explique la fourniture par le gouvernement de livres coloniaux et le mauvais choix des livres. La préférence des lecteurs congolais allait aux livres d'étude ou didactiques, aux livres relatifs au Congo, aux récits de voyage, d'aventures, aux ouvrages de droit coutumier congolais, aux biographies d'hommes célèbres, d'inventeurs, aux vies de saints, etc.

La production littéraire la mieux adaptée au public, comme les petits livres de « *L'Etoile* », produits au Congo, qui avait incontestablement certaines qualités absentes des livres conçus en Belgique, souffrait de son côté de son ton de propagande chrétienne et coloniale un peu trop appuyé, qui ne pouvait que susciter la méfiance

³⁵⁶ Ce facteur pourrait bien être le plus important. La nuit vient tôt et vite, en Afrique et dès 18 h 30 on est dans le noir. La lecture suppose la dépense d'électricité, de bougies ou de pétrole... Le problème de l'éclairage pour le travail scolaire à domicile est une plainte récurrente de tous les parents d'élèves. D'autre part, le mode de vie congolais ne va pas sans une certaine promiscuité doublée d'un considérable boucan...

de tout lecteur un peu critique et cherchant dans les livres des possibilités d'émancipation.

Après une sensible augmentation entre 1950 et 1956 (en particulier en 1954 où ces bibliothèques s'ouvrent à tous les indigènes), le nombre d'utilisateurs a sensiblement diminué à partir de 1956. Comme pour les bibliothèques pour européens, cette baisse est liée à celle des crédits ainsi qu'à la concurrence d'autres bibliothèques (de missions notamment³⁵⁷). Le tableau suivant nous donne les statistiques couvrant la période 1950-1958.

Utilisateurs des bibliothèques publiques officielles pour Congolais (1950-1958)

Année	Nombre d'utilisateurs	% de l'ensemble
1950	2.599	9,2
1951	3.069	10,9
1952	3.160	11,2
1953	2.572	11,6
1954	3.420	12,2
1955	---	---
1956	4.512	16,1
1957	4.080	14,5
1958	3.874	13,8

Au départ, le nombre d'abonnés indigènes (2.599 en 1948) était sensiblement le même que celui des abonnés européens (2.823 en 1948). En 1958, il était plus du double: 3.874 contre 1.823. Cette comparaison peut apparaître comme une semi réussite, il n'est en fait qu'un échec patent: en 1954, en effet, les bibliothèques pour indigènes s'ouvrent aux «non évolués», ce qui augmente considérablement la population concernée et, bien sûr, rend ces résultats ridicules. La population congolaise était estimée alors à 10 millions d'individus dont 100 000 européens, ce qui aurait dû entraîner, lorsque les bibliothèques furent ouvertes à tous, une multiplication bien plus importante ! En 1951, on pouvait calculer que le nombre d'abonnés moyen par bibliothèque était de 27. Durant cette même année 1951, ces bibliothèques ont fait en moyenne 81 prêts. Là aussi, l'impact de ces bibliothèques fut réduit, très réduit...

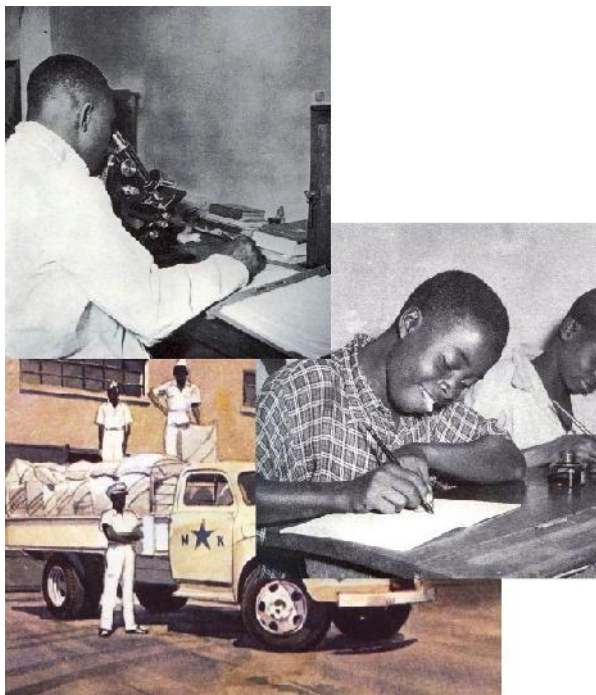
³⁵⁷ Dont certaines sont encore actives aujourd'hui, en particulier, celle du CEPAS qui était pourtant une bibliothèque réservée aux colons.

La période coloniale est caractérisée par une prolifération de réalisations, sans financement régulier et suffisant, avec un personnel peu qualifié et des locaux de fortune, et l'absence d'une politique d'incitation au regroupement. Les bibliothèques coloniales du Congo belge n'ont pas pu jouer leur rôle, faute de moyens financiers, d'installations appropriées et de personnel dont elles avaient besoin. Toutes carences qui, à l'époque, n'étaient nullement l'apanage de la situation coloniale. On les retrouvait dans les défauts de conception et de fonctionnement de bibliothèques belges, en métropole.

L'essor de ces bibliothèques n'était qu'apparent : la plupart d'entre elles était plus des dépôts de livres que des bibliothèques. Leur échec, masqué par des statistiques très impressionnantes, explique leur rapide disparition après l'indépendance. Les moyens mis à leur disposition ne pouvaient pas augurer de lendemains meilleurs. Pour avoir continué à fonctionner avec l'infrastructure léguée par le régime colonial belge et un personnel ni qualifié ni préparé à prendre la relève, ces bibliothèques ne pouvaient qu'échouer, l'indépendance venue.

Le retard accusé par le Congo quelques années après l'indépendance, la détérioration après l'indépendance du pays et le retard actuel de ce pays en matière de bibliothèques, comparativement à d'autres pays africains réputés aussi avancés au moment de l'indépendance comme le Nigeria et le Ghana, n'est pas uniquement lié à l'incurie des autorités politiques de ce pays, il est également un héritage du passé colonial.

Droits des personnes : citoyenneté, nationalité, immatriculation



Un certain nombre de revendications et de mécontentements, des difficultés techniques aussi que l'on mit parfois du temps à résoudre, tournaient autour du statut personnel des Congolais, que ce soit au sujet de leur participation éventuelle à la vie politique, ou de la fameuse « immatriculation » des évolués.

Il est donc nécessaire d'exposer ici un certain nombre de faits qui ne vont pas sans un certain jargon juridique un peu aride. Il s'agira successivement de la nationalité des Congolais, sujets mais non citoyens belges, au moment où l'on envisagea leur participation aux élections locales, d'une comparaison éclairante avec ce qui se passait, pendant ce temps-là, au Congo Brazzaville, et enfin du problème spécifique des évolués.

Nationalité des Congolais, sujets mais non citoyens...

Il se conçoit dès lors que, dans l'optique coloniale et avec toutes les préoccupations nourries par ceux qui se considéraient comme les tuteurs des Noirs, il y ait eu des discriminations raciales dans tous les domaines : domaine de la propriété foncière: un Noir ne pouvait pas acquérir une propriété comme un Blanc et lorsqu'il l'avait acquise, il était traité comme un enfant mineur; s'il voulait aliéner son bien, il devait au préalable faire

homologuer sa décision par le Tribunal de première Instance; ségrégation de l'enseignement, ainsi que nous l'avons signalé ci-avant; discrimination dans l'emploi, inégalité devant la justice et discrimination dans toutes les relations sociales.

Nous aurons à nous occuper de ces discriminations un peu plus loin, quand nous parlerons des « évolués ». En ce qui concerne l'ensemble des Congolais, nous nous intéresseront avant tout aux droits politiques (ou plutôt : à leur absence...)

C'est surtout à l'approche des élections locales de '57, où allait s'exprimer pour la première fois le suffrage congolais, que l'on vit fleurir les commentaires des spécialistes du Droit colonial³⁵⁸, comme celui-ci :

« La première distinction de base est celle entre indigènes et non-indigènes; relèvent du statut indigène les autochtones congolais, ainsi que par assimilation les ressortissants des contrées voisines; tous les autres habitants du pays sont qualifiés de non-indigènes.

« Parmi les personnes relevant du statut indigène, on discerne les congolais et les étrangers.

« Est qualifié Congolais tout individu né sur le sol congolais de parents autochtones. Il faut donc à la fois le respect du jus soli et du jus sanguinis; l'enfant de parents autochtones né hors du territoire congolais sera donc le plus souvent apatride, car la loi étrangère lui accordera rarement la nationalité du lieu de naissance.

« Les indigènes congolais étant sujets belges, ils jouissent en Belgique de la plénitude des droits civiques et publics; seuls leur sont refusés les droits politiques; ils ne sont donc pas citoyens belges et à ce titre ne sont pas astreints au service militaire. (...)

« Quelles sont les répercussions de cette discrimination de statut juridique dans le domaine politique ? Seuls les Belges, métropolitains et congolais, siègent au Conseil de Gouvernement, aux Conseils de Province et aux Comités Urbains, mais les Africains n'y constituent qu'une toute petite minorité et

³⁵⁸ Voir, par exemple LAMBERT, Pierre-Yves : *« L'exercice de la citoyenneté dans un contexte colonial : le cas des deux Congo jusqu'à 1957 »* , Bruxelles : Cahiers Marxistes , n°208, janvier-février 1998, pp. 51-62

représentent exclusivement les intérêts des Africains, quoique rien n'empêche que des Congolais soient appelés à siéger comme représentants d'autres groupes d'intérêt. Dans les conseils des circonscriptions par contre, siègent exclusivement des indigènes, parce que selon les termes de l'exposé des motifs du nouveau décret sur les circonscriptions indigènes, il est encore prématuré de vouloir réaliser l'unité entre indigènes et non-indigènes à l'échelon des circonscriptions. Les intérêts des deux classes de la population, en effet, sauf peut-être au sein des villes dont un décret spécial règlera le statut, ne se rencontrent encore guère à ce niveau de l'organisation administrative. On vient de réunir indigènes et non-indigènes à l'échelon immédiatement supérieur, c'est-à-dire le territoire, par la création de conseils mixtes de territoire. Pendant un certain temps encore et tout au moins jusqu'à ce que les autorités indigènes et la masse de la population aient atteint une maturité politique suffisante, les circonscriptions ne s'occuperont donc que de questions d'intérêt purement indigène. Il serait périlleux d'aller actuellement au-delà.³⁵⁹

Pour Maurice Verstraete, Professeur à l'Université Coloniale de Belgique, « *suivant une terminologie empruntée à nos voisins immédiats³⁶⁰, nous réservons la dénomination de « Belges » à ceux qui le sont en vertu des lois du Royaume, tandis que nous appelons « sujets belges » ou « belges de statut colonial » ceux qui acquièrent, suivant le code civil congolais, la « nationalité congolaise », devenue depuis la loi du 18-10-1908, « nationalité belge de statut non métropolitain »³⁶¹. D'après cet auteur, il y avait à l'époque quelques « Belges de statut colonial de race blanche, autrement dit des sujets belges blancs qui n'étaient pas des citoyens belges³⁶²».*

Était donc "sujet belge", "Belge de statut colonial" ou "Congolais", « *tout individu né sur le sol congolais etc... »* comme défini ci-dessus dans le texte de Brausch.

³⁵⁹ BRAUSCH, 1957 pp. 249-251

³⁶⁰ Les Néerlandais.

³⁶¹ VERSTRAETE 1947 SBEE, d'après Lambert, op.cit.

³⁶² VERSTRAETE 1947 RW, d'après Lambert, op.cit

Sur le plan politique, « *la Constitution n'accorde l'électorat général qu'aux citoyens* »: « *les sujets belges en sont exclus* »³⁶³. « *Les indigènes congolais étant sujets belges, ils jouissent en Belgique de la plénitude des droits civiques et publics; seuls leur sont refusés les droits politiques; ils ne sont donc pas citoyens belges et à ce titre ne sont pas astreints au service militaire.* »³⁶⁴

La formule coloniale adoptée notamment par la Belgique au Congo consistait à considérer tant les "citoyens" (Européens) que les "sujets" (Africains) comme des administrés. Dans un tel système, tout au plus le gouverneur pouvait-il éventuellement consulter lesdits administrés, par exemple ceux « qui ont la citoyenneté d'origine ou la médaille militaire ». Toutefois, ces « *administrés ne représentent pas un peuple mais des intérêts; on ne leur demande pas une décision, mais un avis et non pas politique, mais technique* »³⁶⁵.

Est-il besoin de le préciser, les instances mentionnées ci-dessus par Brausch, Conseil de Gouvernement, Conseils de Province, Comités Urbains, Conseils de Circonscription, Conseils Mixtes de Territoire, étaient toutes composées de membres désignés par les autorités coloniales, non élus donc, et siégeant à titre purement consultatif. En fait, l'on est encore fort aimable en parlant de « consultatif ». En réalité il faudrait user de termes comme « symbolique » ou « fictif » pour désigner ce genre de conseils qui ne servaient qu'à entourer d'un peu de décorum « démocratique » un pouvoir dans les faits parfaitement arbitraire. A la même époque, Jean LABRIQUE notait que « *les Noirs n'ont plus confiance dans les conseils "consultatifs" de tous genres, et notamment dans les conseils de centre": "ils sont lassés d'émettre des vœux auxquels on ne donne jamais suite, de voir leurs propositions modifiées complètement sans en être avisés, leurs desiderata rejetés sans qu'on leur donne de raison autre que le fait du prince* »³⁶⁶.

Les Noirs n'étaient d'ailleurs pas seuls à pouvoir nourrir ce sentiment, car les Blancs étaient logés à même enseigne. Comme le note Jean Stengers, « *aussi longtemps que les Africains n'ont*

³⁶³ VERSTRAETE 1947 SBEE, d'après Lambert, op.cit

³⁶⁴ BRAUSCH 1957, p.249

³⁶⁵ CULMANN 1950, p.15

³⁶⁶ LABRIQUE 1957, p.28 d'après Lambert, op.cit.

pas reçu de droits politiques, les Européens se sont trouvés privés eux aussi de tout droit de l'espèce »³⁶⁷, et donc de toute force politique organisée susceptible d'influer sur la politique de la colonie (ou de la métropole d'ailleurs).

Stengers estimait que cette politique de centralisation sans aucune dévolution à des organes décisionnels, mêmes limités, avait permis d'éviter les effets pervers constatés dans des colonies britanniques comme le Kenya ou la Fédération Rhodésies-Nyassaland, où la population européenne avait réussi à constituer une « troisième force » entre les autorités britanniques et les Africains, et retardé ainsi l'accession à l'indépendance³⁶⁸. J'avouerai franchement que cette argumentation me paraît assez aventurée et fort peu convaincante pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'elle repose, comme la philosophie de Pangloss, sur la thèse du « meilleur des mondes possibles ». L'indépendance du Congo au 30 juin '60 est un fait historique. Cela n'en fait pas une chose idéale ou désirable ! Il est au contraire connu et d'ailleurs manifeste si l'on examine les faits, que l'indépendance du Congo a été volontairement prématurée afin de rendre possible l'avènement de la république bananière qui était le nouveau programme des Héritiers. Peut-être n'avait-on pas devant soi les trente ans de Van Bilsen (et encore ! Nul ne sait comment les Congolais auraient réagi à un plan d'émancipation progressive comportant un engagement officiel à les rendre indépendants dans ce délai), mais il est évident qu'un processus d'accès à l'indépendance conçu dans l'intérêt des Congolais aurait été plus lent que celui qui a eu lieu, et qui ne s'est hâté que pour saboter ! Retarder l'indépendance (sans pour cela se cramponner stupidement à un « pouvoir blanc » condamné aux poubelles de l'histoire) aurait peut-être rendu un signalé service aux Congolais !

La seconde, c'est que l'on fait là un rapprochement entre des colonies de peuplement, ou partiellement telles, comme le Kenya,

³⁶⁷ STENGERS 1963, p.227

³⁶⁸ Seule la Rhodésie du Sud (Zimbabwe) réussit à maintenir durablement (jusqu'en 1980) un régime de "suprématie blanche", mais il faut quand même noter que la proportion d'Européens (5 %) y était beaucoup plus élevée qu'au Congo belge (0,1 %), et que ce régime a pu bénéficier du soutien de son voisin sud-africain, gouverné par le même type de régime, et de l'absence de toute velléité d'intervention armée, britannique ou onusienne, contrairement à ce qui s'était passé pour la sécession katangaise par exemple...

et une colonie de capitaux et d'exploitation comme le Congo. Peut-être faudrait-il aussi considérer que les Blancs du Kenya et de Rhodésie, tout comme leurs interlocuteurs britannique, pouvaient être influencés par les précédents d'autres colonies britanniques (les Etats-Unis, l'Australie, mais aussi l'Afrique du Sud) devenues indépendantes (ou presque), nonobstant une présence parfois importante de « natives ».

Le Professeur Verstraete³⁶⁹, seize ans plus tôt, relevait quant à lui que « *aux faibles avantages que pourraient retirer les coloniaux [citoyens, et non sujets] belges de leurs votes [aux élections législatives métropolitaines], perdus dans la masse électorale [métropolitaine], on oppose généralement les graves inconvénients d'introduire dans nos Territoires Dépendants l'agitation brouillonne que créent les compétitions politiques* »...

On retrouve ici une attitude qui s'est rencontrée dès 1908, par exemple à propos du Conseil Colonial où « *la politique n'entre pas* » et qui est quand même un peu croquignollette, puisque l'on voit juristes et hommes politiques faire la fine bouche et considérer à peu près ouvertement que la politique est fatalement un jeu un peu sale dont on se passerait volontiers si l'on pouvait !

« *Une telle introduction de la politique au Congo, poursuit Verstraete³⁷⁰, avec un cortège d'intrigues et d'amertume, n'entraînerait-elle pas plus de mal que de bien ? La présence au Congo, durant les années de guerre [1940-1945], de nombreux politiciens réfugiés a eu comme néfaste conséquence de faire se déchaîner les querelles politiques. Lutte de classes, guerre scolaire, querelles philosophiques et religieuses prolifèrent déjà maintenant, même dans la colonie. Des élections ne les attiseraient-elles pas encore plus ?* ».

Passons sans y appuyer sur le fait que Verstraete montre par le choix même de ses mots qu'il ne considère comme perturbantes que CERTAINES opinions politiques et non pas LA politique en générale. « *Lutte de classes, guerre scolaire, querelles philosophiques et religieuses* » : autant dire que ce qui serait gênant ce serait que l'on puisse exprimer des opinions

³⁶⁹ 1947 SBEE & RW, toujours d'après Lambert, op. cit.

³⁷⁰ ibidem

progressistes ou laïques ! Ce, à quoi il fait allusion, et qui ne fera que croître et embellir, entre autres parce que Buisseret donnera lui-même le mauvais exemple, c'est la prolifération des filières alternatives et des contacts parallèles, en marge de la voie hiérarchique ordinaire. Elle était due à une contradiction de plus en plus flagrante entre des moyens de communication de plus en plus rapides et la lenteur du mécanisme imposé par la Charte coloniale. Et il est très étonnant que l'on ne s'en soit pas aperçu !

En 1908, se demander ce qui se passait à Jandrin-Jandrenouille ou ce qui pouvait arriver dans un poste de brousse du territoire d'Irumu étaient deux choses très différentes. La première question pouvait déjà être résolue par un coup de téléphone du Ministre de l'Intérieur. Le Ministre des Colonies, lui, pouvait tout au plus demander à Boma de poser la question aux Stanley-Falls et de là... à la grâce de Dieu !... Quarante ans plus tard, on pouvait téléphoner à Léopoldville et atteindre de là même un poste isolé par radio. Le fonctionnement de la Colonie n'y avait été aucunement adapté. Et cela n'est pas étonnant si l'on considère que le grand mérite de la Charte de 1908, aux yeux des Héritiers, c'était de faire dépendre toute la politique coloniale du Roi et d'un conseil de quinze personnes, où leur influence était pour diverses raisons prépondérante. Une modification n'aurait pu impliquer qu'un rôle accru du Parlement (alors que les électeurs, depuis la guerre, penchaient à gauche !), des transferts de compétence vers le Gouvernement Général (où Ryckmans venait de donner un si déplorable exemple de « rage taxatoire » envers les Héritiers) ou vers le Gouvernement (où, quand Verstraete écrit, il y avait jusqu'à des ministres communistes !) Il ne pouvait être question même de rêver à des réformes aussi scandaleusement contraires aux intérêts du Capital.

Les choses étant ainsi, on continua donc jusqu'en 1960 à vivre officiellement dans le système rigide de la Charte, avec en parallèle des bricolages de conspirateurs organisés par des « voies alternatives ». Il faut d'ailleurs dire aussi que les intrigues du temps de guerre, auxquelles Verstraete fait allusion, ont concerné bien moins les hommes politiques que les hommes d'affaires, comme Sengier et Cattier, pour ne citer qu'eux. Mais bien entendu, ces messieurs-là, s'ils font certes de la politique le font,

sans doute sans ce « *cortège d'intrigues et d'amertume* » si déplaisant !

Verstraete proposait donc comme modèle alternatif le *Volksraad* des Indes néerlandaises (Indonésie), composé au départ [1916] de « *membres partiellement nommés par le Pouvoir exécutif, et en partie élus au second degré* », puis partiellement (38 sièges sur 60) élu au suffrage direct. Lors de ces dernières élections, « *pour assurer la sauvegarde de l'intérêt national et de la hiérarchie des valeurs, les électeurs furent partagés en trois corps électoraux: celui des citoyens néerlandais, des sujets néerlandais et des étrangers-sujets néerlandais, c'est-à-dire des étrangers nés aux Indes de parents y domiciliés* » ... « *chacun de ces groupes élisait respectivement 20, 15 et 3 membres, et le Landvoogd [gouverneur] ne nommait les 22 membres restants qu'après les élections, de façon à pouvoir corriger les résultats électoraux, là où les intérêts ne paraissaient pas représentés en proportion de leur importance* ».

Bref, confier au pouvoir la tâche de désigner purement et simplement un tiers de l'assemblée, en fonction des *intérêts qui ne paraîtraient pas représentés en proportion de leur importance* (on devine sans peine lesquels !) voilà de la saine politique, tout à l'opposé de « *l'agitation brouillonne que créent les compétitions politiques* ».

Au Congo belge, « *ces trois groupes devraient se composer pour le premier de sujets belges, le deuxième de citoyens belges établis dans la colonie, le troisième d'étrangers qui ont fourni des preuves de loyauté à la colonie et à ses institutions* ». Le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers était donc déjà évoqué il y a cinquante ans... Ainsi que le droit pour une minorité d'être surreprésentée dans une assemblée par rapport à son importance numérique effective: « *chaque groupe pourrait uniquement voter pour ses propres sièges, de telle sorte que la joute électorale resterait limitée au sein du groupe, et que dans la répartition des sièges la valeur de chaque groupe s'exprime pour le progrès du Congo, sans considération de la force numérique de chaque groupe* »... « *En effet, si les Belges, les indigènes et les étrangers étaient placés sur un pied d'égalité vis-à-vis du droit de vote actif et passif, les précieuses minorités seraient englouties dans la*

majorité. De plus, la grande majorité des électeurs seraient appelés à exprimer un jugement sur des questions qui seraient hors de leur portée. »

Les Congolais français, citoyens français

Léopoldville et Brazzaville sont les capitales les plus proches du monde. Il n'y a entre elles qu'un fleuve, et l'on se voit, d'une ville à l'autre, à longueur de journée. Le fleuve Congo lui-même est un lien bien plus qu'une séparation, car on le traverse incessamment. S'il y avait donc un pays étranger dont les réalités étaient bien connues au Congo belge, c'est incontestablement le Congo français.

Or, sur le plan des droits politiques, ces réalités avaient de quoi faire réfléchir !

A la Libération, l'Assemblée Constituante chargée d'élaborer la constitution de la Quatrième République comptait des élus des diverses entités de l'Empire colonial français, dont le Congolais Félix Tchicaya, du Parti Progressiste Congolais³⁷¹, élu le 21 novembre 1945 et réélu en 1946 et en 1951. Grâce à une loi votée à l'instigation du député socialiste sénégalais Lamine Gueye le 7 mai 1946, les Africains, devenus citoyens français à part entière, se virent attribuer les droits associés à cette citoyenneté. La distinction entre citoyens et sujets était donc théoriquement abolie. Le droit de vote fut d'abord réservé aux « nationaux » (Français « de souche »), et aux « plus évolués des indigènes », qui reçurent ainsi le droit d'élire des représentants au Parlement français: *« les choses se passent comme si la Métropole avait assimilé à sa propre substance un part de la substance coloniale composée de ses nationaux et de certains indigènes »*³⁷².

Au « Moyen-Congo » (futur Congo-Brazzaville), le droit de vote fut d'abord limité aux « lettrés », puis, en 1951, à « tous ceux qui possèdent un titre d'identité certain » Des élections législatives, au Parlement français donc, eurent lieu en 1945, en 1946, en 1951 et en 1956. La dernière fut remportée par le socialiste Jacques Opangault, de l'ethnie Mbochi qui soutenait

³⁷¹ section du Rassemblement Démocratique Africain, à l'époque apparenté au Parti Communiste français, et après 1950 à l'UDSR, la formation politique d'un certain François Mitterrand...

³⁷² CULMANN 1950, p.16

massivement son parti, d'abord section congolaise de la SFIO (PS français), puis du Mouvement Socialiste Africain. Toutefois, le système électoral jusqu'en 1956 était celui du « double collège », qui assurait une surreprésentation au vote des résidents européens par rapports à leurs concitoyens africains. Un « Conseil représentatif » fut mis en place par voie électorale en 1947 et renouvelé en 1952. En mars 1957, en application de la loi-cadre du 23 juin 1956 qui accordait une très large autonomie interne aux territoires d'outre-mer, une nouvelle Assemblée Territoriale fut élue au suffrage universel, le corps électoral passant de 233.000 à 400.000 personnes et le système inégalitaire du « double collège » étant supprimé. Entre temps, en novembre 1956, avaient eu lieu les premières élections municipales dans les deux plus grandes villes, Pointe-Noire et Brazzaville, élections remportées par la nouvelle Union de Défense des Intérêts Africains (UDDIA) de l'Abbé Fulbert Youlou, soutenue par les Bakongo.

Cette extension progressive du corps électoral dans les territoires d'outre-mer français posait deux problèmes cruciaux. D'un côté « *la difficulté de bien classer les indigènes et la source d'irritation incessante que devient tout classement* ». Mais également « *quand la proportion des indigènes-citoyens augmente: si l'on n'augmente pas leur représentation, il y a disparité de traitement du corps électoral, ce qui blesse l'équité politique; si l'on augmente leur représentation à due concurrence, des citoyens de fraîche date peuvent devenir l'arbitre entre les partis dans la Métropole, déplacer la majorité et bientôt peut-être la constituer à eux seuls. A la limite, le code civil des Français est voté par une majorité de polygames et, pour noircir le tableau, le code pénal, par des fils d'anthropophages. Avant que cette limite soit atteinte, il faut trouver autre chose.* »³⁷³ Il est certain que s'exprime là un sentiment réel au niveau du vécu... Il reste que les députés au teint sombre auraient très bien pu répondre que certains de leurs collègues français de France étaient sûrement petit-fils de marchands d'esclaves...

³⁷³ CULMANN 1950, p. 17; cette inquiétude est mentionnée dans plusieurs ouvrages traitant de cette période, notamment Henri GRIMAL, La décolonisation de 1919 à nos jours, Bruxelles, Editions Complexe, 1996 (nouvelle édition revue et mise à jour), p. 284, qui souligne que "bien peu étaient prêts à admettre à l'Assemblée nationale 300 députés noirs et arabo-berbères"...

« L'autre chose » fut la « loi-cadre » de Gaston Deferre en 1956, qui instituait l'autonomie interne pour les territoires d'outre-mer, et surtout la « Communauté française » de De Gaulle en 1958, et enfin la transformation des républiques autonomes en républiques « souveraines » en 1960, avec maintien des troupes, de la monnaie et des « conseillers » français³⁷⁴: « *entre la colonisation et la coopération il n'y a guère et pendant longtemps que la distance qui sépare le réel de l'illusion* »³⁷⁵. Le « néo-colonialisme » remplaçait le « colonialisme », en éliminant du même coup quelques millions d'électeurs qui envoyaient jusque-là des élus au Parlement français. Ceux des colons et des « conseillers » qui sont restés sur place, ainsi que les rares « indigènes » ou autres qui avaient choisi de conserver la nationalité française après ces « indépendances » reçurent à nouveau le droit d'élire, au suffrage indirect cette fois, des sénateurs des « Français de l'étranger » en 1982. Pendant que la masse des « indigènes », qui n'étaient plus français depuis 1960, continuaient à bénéficier du droit de voter pour les candidats uniques des partis uniques de chacune de leurs nouvelles « nations »...

Il est un fait que lorsque l'on connaît la fin de l'histoire, les Français n'ont pas été moins « tripoteurs » que les Belges. Toutefois, si l'on considère ce que les Congolais pouvaient voir à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire dans les années '50, et les comparaisons qu'ils pouvaient faire, ils ne pouvaient qu'établir des comparaisons qui n'étaient pas en faveur de la Belgique. Il n'y avait guère de différence entre ce que les Belges exigeaient des Congolais candidats au statut d'évolué, et les critères qui avaient prévalu, dans un premier temps, pour être électeur à Brazzaville. Cependant, le titre d'évolué, chez les Belges, ne donnait droit qu'à pas grand-chose, sinon à rien du tout, cependant que les Français reconnaissaient leurs « évolués » comme électeurs et éligibles ! Il y avait de quoi nourrir un considérable sentiment de frustration, au demeurant parfaitement justifiée.

³⁷⁴ Cette technique de création d'états fantoches sous contrôle de la République française avait déjà été expérimentée pendant la période révolutionnaire avec les "républiques" batave, cisalpine, cispadane, ligurienne ou helvétique, cf. Jean-Louis HAROUEL, Les Républiques soeurs, Paris, P.U.F., collection "Que sais-je ?", 1997

³⁷⁵ ADOTEVI 1990, p.276

Les évolués

Nous touchons ici à un groupe social qui va jouer, dans les dernières années de la colonie un rôle essentiel.

De quoi s'agit-il ?

En fait d'une reconnaissance de ce qu'un Congolais s'était européanisé (ce qui dans le langage colonial se prononçait « civilisé »), s'était rapproché du Blanc... mais (et c'est là que le bât blessait considérablement et douloureusement, ce rapprochement était loin de signifier qu'il était devenu son égal !

*« Voulant assurer à ceux des indigènes qui le souhaitaient un passage vers le statut juridique non indigène, on a instauré d'abord (en 1948) la carte du mérite civique qui accordait à son détenteur une assimilation aux non-indigènes en matière judiciaire, de circulation nocturne et quelques autres avantages. Ensuite un décret de 1952 mit en vigueur une procédure d'immatriculation permettant de passer sous le régime de la législation civile congolaise de droit écrit et d'être assimilés aux non-indigènes en matière d'organisation judiciaire, procédure, compétence, circulation nocturne et d'autres domaines ».*³⁷⁶

Ayant le sentiment qu'il fallait tout de même faire quelque chose pour éviter les mises en accusation de l'opinion, les reproches continuels des Commissions de l'O.N.U., les autorités coloniales belges mirent au point deux réformes qui, avec le recul, ne peuvent que provoquer une énorme hilarité. Par décret du 12 juillet 1948, on institua donc une « carte du Mérite civique » « qui accordait à son détenteur une assimilation aux non-indigènes en matière judiciaire, de circulation nocturne et quelques autres avantages ». Cette distinction était accordée sur demande aux Congolais dont le casier judiciaire était vierge, dont le passé ne révélait aucune pratique non civilisée et qui n'avaient commis aucun acte contre l'honnêteté. Il fallait, en principe, être capable de lire. Mais était dispensé de cette obligation celui qui comptait vingt-cinq ans de bons et loyaux services dans l'administration³⁷⁷. Cette carte ne conférait aucun avantage concret, même pas celui de pouvoir aller au cinéma lorsqu'il s'agissait d'un film: « *Nègres*

³⁷⁶ BRAUSCH, 1957 pp.250

³⁷⁷ On pouvait donc passer vingt-cinq ans au service de l'Etat sans même avoir l'occasion d'apprendre à lire !

interdits ». Les statistiques établissent qu'en 1958, soit en dix ans, l'on avait distribué 1 557 cartes du Mérite civique.

Cette mesure fut remplacée, en 1952, par « *une procédure d'immatriculation permettant de passer sous le régime de la législation civile congolaise de droit écrit et d'être assimilés aux non-indigènes en matière d'organisation judiciaire, procédure, compétence, circulation nocturne et d'autres domaines.* »³⁷⁸

L'idée n'était pas neuve ! A partir du moment où l'on fait coexister dans un même état un peuple dominant et un peuple dominé, l'on sait que fatalement, quoi que l'on fasse, le jour viendra où ils seront égaux. Pour ne citer qu'un précédent, il y a celui que constitue l'édit de Caracalla en 212, garantissant la citoyenneté romaine aux hommes libres de tout l'Empire³⁷⁹. L'Empire Romain, tout de même, était un de ces précédents avec lequel n'importe quelle puissance coloniale devait admettre d'être comparée sans avoir l'impression de déchoir !

Léopold II, même, y avait pensé. Une telle mesure avait en effet été prévue déjà en 1895 dans l'Etat Indépendant du Congo où un décret permettait « *l'immatriculation des Congolais aux registres de la population « civilisée » et l'octroi corrélatif aux bénéficiaires de cette mesure des droits civils importés d'Europe* »³⁸⁰, mais cette « immatriculation » ne survécut pas à l'annexion du Congo par la Belgique en 1908. De toute manière, pour ces droits là comme pour les autres, il est certain que le Roi Souverain était d'avis que ce décret faisait bel effet et témoignait de la législation « moderne et éclairée » de l'EIC, mais que, pour en voir la mise en pratique, les Congolais devraient attendre longtemps.

La question fut débattue à nouveau en 1938, sans qu'il en sortît grand-chose et le problème prit une nouvelle acuité avec la

³⁷⁸ Idem, pp.250-251

³⁷⁹ Il semble toutefois que cette décision ait été motivée par des raisons fiscales : certains impôts, en particulier sur les successions, n'étant dus que par les citoyens romains ! Il y a des moments où l'Empire romain fait singulièrement moderne !

³⁸⁰ VANDERLINDEN 1985, pp.41-44

guerre. Il faut préciser : une double acuité, car elle a un aspect individuel et un aspect collectif.

Des Congolais se sont illustrés pendant la guerre, en particulier des soldats de la Force Publique. Il était difficile de les renvoyer purement et simplement au village et sous le statut de simple indigène : on allait à coup sûr en faire des aigris³⁸¹. Certains ont été décorés, non seulement par les Belges, mais même par d'autres nations alliées. Ces Congolais-là posent un peu le même problème que certains Blancs dont il a été question à propos de la Grande Relève. Un poste à la Colonie pouvait récompenser un homme qui avait « fait une belle guerre ». Il en tirait avantage et se sentait donc récompensé, cependant que les dépenses n'augmentaient pas pour la cause : voilà de l'excellente politique ! Pourquoi ne pas agir de même envers ces Congolais et leur accorder un meilleur statut. Payer en considération et en mesures légales offrait, ici également, l'avantage de ne pas coûter un franc. Il dut y avoir de cela dans l'instauration de la « Carte du Mérite civique ».

D'autre part, la population dans son ensemble avait été fortement sollicitée pour « l'effort de guerre ». Ryckmans disait qu'elle était exténuée et que cet effort ne pouvait être ni accru, ni prolongé, les Congolais étant « au bout du rouleau ». Cet effort avait été obtenu par l'autorité et la contrainte, mais on avait aussi fait des promesses et tenu certains propos. Qui dit guerre dit propagande, et celle-ci comporte toujours un certain nombre de propos très malveillant pour l'ennemi. On avait donc expliqué qu'Hitler était raciste, et que les Alliés, au contraire, se barraient au nom de l'égalité entre les hommes. Un tel discours, prononcé dans une colonie, rend évidemment un son assez curieux... Il faut encore ajouter à cela que la guerre avait rapproché le Congo des Etats-Unis et que les Américains ne se faisaient pas faute de critiquer le colonialisme de leurs alliés.

Ce fut d'ailleurs un poncif, au lendemain du conflit, de justifier toute proposition d'effort en faveur du Congo (en pratique, toute dépense un peu élevée) par la récompense de

³⁸¹ Il faut préciser que ce fut avant tout le pouvoir civil qui prôna l'ingratitude. Il y a une constante, de Léopold II à 1960 : c'est par brouettées entières que les officiers de la Force Publique envoyèrent constamment des rapports pour réclamer des récompenses plus substantielles pour leurs soldats méritants. Les suites en furent maigres, pour ne pas dire nulles.

l'effort de guerre. Mais là, comme en maintes autres occasions, il y eut le malentendu habituel : les Congolais attendaient des droits et de la considération, on leur répondit par du béton, des tuyauteries et toute la quincaillerie habituelle.

La question de ce qu'on appelait en 1938 le « statut des indigènes civilisés » et en 1947 le « statut des évolués » ne fut néanmoins aucunement réglée par la « carte du mérite civique » : « quatre ans après sa création, la Carte n'a été attribuée qu'à 425 personnes [sur 9 à 10 millions de Congolais] et à la veille des événements de janvier 1959 à 1.500 personnes environ ³⁸² ». Quant à l'immatriculation, combattue notamment par le clergé et par l'Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et l'expansion de la langue kikongo (ABAKO), elle ne concernait que 217 chefs de ménage en 1957...

Il s'agissait cette fois d'établir une assimilation quasi totale entre le Noir qui en bénéficierait et le Blanc. La condition de l'octroi de cette faveur était que le candidat puisse : « justifier par sa formation et sa manière de vivre d'un état de civilisation impliquant l'aptitude à jouir des droits et à remplir les devoirs prévus par la législation civile »

L'immatriculation n'était conférée qu'à la suite d'une procédure longue et compliquée. L'impétrant devait déposer une requête au Tribunal de première Instance. Des bans étaient publiés comme pour un mariage.

Le Tribunal organisait des visites domiciliaires au cours desquelles l'on faisait l'inventaire de la vaisselle — on comptait le nombre de cuillères — de la literie — le nombre d'oreillers — etc. Il fallait en effet avoir l'assurance que le Noir sollicitant son immatriculation vivait vraiment comme un Blanc...

Ensuite, si cet examen était concluant, le candidat était l'objet d'un interrogatoire par le Juge Principal du Tribunal Provincial.

Enfin, un jugement était prononcé. Il faut savoir qu'à la fin de l'année 1958, il y avait deux cent dix-sept immatriculés pour une population de plus de treize millions de Congolais

Monseigneur de Hemptinne, évêque d'Elisabethville, justifiait les difficultés mises à l'octroi de l'immatriculation. La

³⁸² Lambert, op. cit.

sous-commission katangaise de la Commission pour la protection des indigènes adoptait le texte inspiré par ce prélat de choc³⁸³ :

« Consciente de l'infériorité actuelle de l'indigène du Congo comparé à l'Européen, sans s'occuper de résoudre la question insoluble de savoir si l'évolution progressive de cette race arrivera à la rendre un jour l'égale de la nôtre;

« Reconnaît chez les individus exceptionnels la possibilité d'arriver à cette égalité;

« Et forme le vœu suivant : Que cette assimilation de la race placée sous notre tutelle ne se fasse qu'avec une extrême prudence sans perdre de vue l'infériorité où se trouve encore la presque totalité de la population indigène. »

Il faut, dans l'esprit des responsables de la colonisation, se montrer extrêmement attentif à toute manifestation d'un sentiment national chez les Noirs.

Le Père Jean Roussel, missionnaire de Scheut, curé de la cathédrale Sainte-Anne à Léopoldville, écrit à l'intention des blancs qui se sentent une mission au Congo un traité de *Déontologie coloniale* (portant en sous-titre « *Consignes de vie et d'action pour l'élite* » !)³⁸⁴ :

« Aujourd'hui les aspirations nationales se font jour. En soi, elles sont légitimes mais l'impulsivité des noirs peut leur faire facilement dépasser les limites de la justice et de la prudence. Les noirs prennent insensiblement conscience qu'ils font partie d'un groupe ethnique devenu important.

*« Les grandes manifestations patriotiques, religieuses et sportives, qui se déroulent dans les centres, développent en eux un sentiment de solidarité et de fierté et leur donnent l'impression qu'ils sont une force capable d'agir et au besoin de s'opposer. Ce sentiment national pourrait introduire un esprit de défiance rendant impossible entre Noirs et Blancs une collaboration nécessaire pour le bien de tous, un esprit autonomiste qu'exploiterait vite le communisme »*³⁸⁵

³⁸³ GUEBELS, Relation complète des travaux de la Commission permanente pour la protection des indigènes du Congo belge, Elisabethville, 1953, p. 442-443.

³⁸⁴ Edition de 1956, p. 141

³⁸⁵ Un texte comme celui-ci explique parfaitement l'attitude de l'Eglise de Léopoldville à l'égard de Patrice Lumumba et l'accusation de communisme, que développera sa propagande

Ce même professeur de déontologie coloniale trace les obligations des Congolais³⁸⁶

« Devoirs des autochtones: — Ces autochtones ont des devoirs : devoirs de reconnaissance et de gratitude. Respect, docilité, collaboration loyale et sincère sont les grandes vertus que doit inculquer à ses frères noirs tout colonial épris d'idéal. Que les populations voient, qu'elles sentent, qu'elles comprennent et apprécient la dette immense qu'elles ont envers les métropoles. Qu'elles se rendent compte d'une façon évidente que cette dette doit s'amortir, du moins partiellement, par une juste considération et une rétribution dans les domaines économique et politique »

Pas besoin de faire un dessin !

Le modèle blanc : « Je t'aime. Moi non plus... »

Ceux qui vont être, pendant la lutte pour l'indépendance, la « classe universelle » du Congo sont marqués, vis-à-vis du Blanc, par une profonde ambivalence. Il est leur modèle, il est celui qui leur délivre leur statut, ce qui fait deux raisons de l'aimer. Il est celui qui ne veut pas reconnaître un Noir comme son égal et celui qui ne tient pas, ou mal ou mesquinement ses promesses. Il est celui qui a enseigné de grands idéaux et ne s'y conforme pas. Autant de raisons de le haïr.

Le facteur psychologique le plus important de cette époque est peut-être celui qui est lié à un trait particulier de la psychologie des évolués. L'ambition majeure des évolués dans les années qui suivent immédiatement la guerre, est d'arriver à se rapprocher le plus possible des Européens. L'Européen constitue un modèle social envié. On retrouve ici le fameux « Prestige de l'Homme Blanc » Le comportement de bien des « cadres congolais » d'aujourd'hui n'est souvent que la caricature du « Blanc prestigieux » d'hier. Le comble, c'est que parfois les Belges qui y sont confrontés trouvent « ces manières africaines insupportables », sans se rendre compte qu'on leur tend un miroir... Il est vrai que le miroir est un peu déformant. Je ne crois pas nécessaire de m'appesantir davantage sur cette description.

³⁸⁶ Op cit. p. 43

Dans ses souvenirs, le journaliste congolais Paul Masseke rapporte la forte impression que lui a laissée le casque colonial au début de son enfance, en 1950 :

« L'image du Blanc que j'avais, c'est le Blanc qu'on voyait dans les films, donc toujours bien habillé, la dame avec une belle robe, très belle robe, souvent à fleurs, et le monsieur, lui, avec son casque colonial. Et vous voyez tout de suite que c'est un homme autoritaire, un homme qu'on aimerait bien imiter, un homme qui menait une vie à laquelle on devait normalement aspirer. »

Se faire servir, n'exécuter aucun travail physique, c'était bien, c'était noble et c'était prestigieux. Les Blancs « de seconde zone », comme les Grecs, les Italiens et les Portugais montraient leur infériorité par rapport aux Belges en ayant des métiers où ils devaient s'agiter eux-mêmes, en se contentant d'un train de vie plus modeste. Ils étaient souvent considérés comme des « Européens de seconde zone » car vivant dans le voisinage des cités noires ou des villages de brousse. D'ailleurs les Congolais, pour attribuer à quelqu'un une nationalité, et surtout la qualité de « Blanc » (mzungu, mundele) prennent beaucoup plus en considération les manières, les vêtements, l'habitat et le comportement social que des critères physiques.

Les « Blancs de seconde zone » étaient pourtant souvent les seuls à faire œuvre de « colons », au sens où ils s'établissaient avec leurs propres moyens et tentaient de prospérer en démarrant petitement, habitant au départ une demeure modeste et travaillant souvent de leurs mains. Les Belges arrivaient, dans la plupart des cas, comme agents de l'Etat ou des Compagnies. Ils étaient donc surs d'un certain salaire et d'un certain train de vie. Leur logement était d'ailleurs le plus souvent fourni par leur employeur et le nouveau venu reprenait fréquemment la maison de son prédécesseur « fin de terme », y compris le mobilier, la vaisselle et le personnel

Le comportement « prestigieux » du Belge (le vrai Blanc de première zone) est bien sûr celui que les Congolais vont vouloir imiter, exactement comme ce comportement a été, au départ, imitation par les coloniaux de celui des classes supérieures en Belgique. Il s'ensuit donc que le standing socialement désirable consiste à occuper des fonctions où l'on ne travaille pas soi-même physiquement, mais où l'on fait travailler les autres. Ce qui est

surtout clair, c'est qu'il importe que cette activité se réduise le plus possible à donner des ordres, et souvent de manière hautaine et rogue... Ces situations ne s'acquièrent pas : on les a d'emblée quand on occupe une fonction prestigieuse. La belle villa et les boys vont aussi naturellement avec la fonction que le fusil avec le soldat.

Lorsqu'il existe un rapport « dominant/dominé », même en dehors d'une colonisation, un certain mimétisme par rapport au dominateur prestigieux est presque fatal et mène aisément au ridicule. C'est Monsieur Jourdain de Molière qui veut se donner des airs d'aristocrate et n'aboutit qu'à des pitreries. Ce sont les jeunes Chinois, dans le Shanghai des années 30, qui s'affublent de prénoms américains... Les Congolais sont en bonne et nombreuse compagnie.

Il leur est loisible d'ailleurs de se documenter sur le vif, car ils sont dans l'entourage immédiat du Blanc. Les critères de l'immatriculation, en effet, font que les évolués reconnus comme tels seront avant tout des employés de bureau subalternes de l'Etat, des parastataux ou des compagnies. Si l'on considère qu'il y a eu au Congo une révolution ou un mouvement révolutionnaire pour l'accession à l'indépendance, il faut alors parler d'une « révolution des sous-chefs de bureau »... En fait, rien n'est prévu pour que la nouvelle catégorie sociale des évolués inclue autre chose que des employés et commerçants résidant en ville. Il semble que l'idée d'un « paysan civilisé » soit en elle-même contradictoire, donc absurde et à écarter. La classe qui sera sous peu au pouvoir, celle des hommes politiques congolais, qui sortiront en droite ligne des « évolués », est en principe une classe « moderniste », qui regarde de fort haut les « passésistes » et les « sauvages » des milieux coutumiers et qui est, en particulier, hostile à l'autorité des Chefs.

Le mimétisme, d'ailleurs, est une attitude qui, si elle ne leur était pas spontanée, leur serait officiellement recommandée. Certes, Antoine-Roger Bolamba³⁸⁷, dans un article auquel j'ai déjà fait allusion, passe en revue les trois critères du bon évolué : diplômes (Les plus évolués seront ceux qui ont fait des études supérieures les moins évolués auront été à l'école primaire),

³⁸⁷ *La Voix du Congolais* n° 3, année 1945

situation professionnelle, (à la fois sous l'angle du salaire et sous celui de la responsabilité): moralité (situation vis- à-vis de la justice, casier judiciaire, caractère de l'intéressé au point de vue social, mode de vie).

Dans la réalité, l'immatriculation était surtout un certificat de « javellisation », la reconnaissance que l'on avait répudié les manières africaines de vivre pour adopter celle des Belges. On ne séparait nullement l'idée de « civilisation » de celle de « mimétisme ». C'était la condition *sine qua non* à l'obtention du statut d'immatriculé, qui permettrait à un Congolais de franchir certaines barrières sociales et raciales.

Les commissions d'inspection chargées d'apprécier les demandes de cartes du mérite civique pouvaient faire des visites domiciliaires sans préavis pour examiner combien il y avait d'assiettes ou de couverts. Traditionnellement, on mangeait avec ses doigts dans un ou plusieurs récipients communs contenant la pâte, la sauce, la viande ou le poisson etc... Le nombre de couverts manifestait aussi que le mari et la femme mangeaient ensemble, et non séparément, suivant la coutume de beaucoup de groupes. Couverts et assiettes manifestaient, en un mot, que l'on mangeait « comme les Blancs ».

Les commissions devaient vérifier aussi si la literie était propre et si la maison était bien en ordre et décorée « avec goût ». On ne semble donc pas avoir pris en compte dans la notion de « civilisation » le fait que des grands hommes ont été notoirement désordonnés. Il paraît aussi qu'on ne s'est jamais posé la question à qui saute pourtant aux yeux quand on voit l'architecture et la décoration « coloniales » - de savoir si un inspecteur ayant la « *Villa Mon Rêve* » à Knokke-Heist et les canapés moutarde à frange comme idéal esthétique était bien habilité à donner quelque appréciation que ce soit sur le « bon goût » des autres !

Rien ne met mieux en évidence ce caractère de référence de la conception belge de l'habitat que la manière dont, dans les années '50 on l'inculqua aux congolais "évolués". La propagande officielle à leur sujet faisait grand usage d'images de ménages congolais évolués dans l'intérieur modèle de leur maison à la cité. Se conformer à la manière de vivre et d'habiter de la bourgeoisie belge était un bon moyen de montrer « *un désir sincère d'atteindre un degré plus avancé en civilisation* ». Dans cette

optique, les femmes congolaises furent éduquées dans les écoles et les foyers sociaux à devenir des épouses modèles qui, à l'instar des femmes blanches, seraient de parfaites femmes d'intérieur. On organisa des concours dans les cités pour stimuler la préoccupation de la « bonne maison »

Les évolués aspirent à ressembler au Blanc, ils aspirent à un statut spécial qui, consacrant leur degré de civilisation, atténuera les formes multiples de discrimination qui existent entre l'Européen et eux. Leur grand espoir, leur grande affaire, ce sont les « brevets de civilisation » que l'autorité coloniale instaure et grâce auxquels ils pourront obtenir des droits particuliers ; il s'agit de la carte du mérite civique et de l'immatriculation. Par l'immatriculation, ils espèrent obtenir les mêmes droits civils que les Blancs, les mêmes moyens de transports, le même enseignement, et l'essentiel ; la même considération.

C'est bien là l'obstacle psychologique majeur aux revendications politiques. De telles revendications impliquent, pour avoir un sens, que ceux qui les formulent se fassent les porte-paroles du peuple. Les évolués sont psychologiquement paralysés : se séparant délibérément de la masse populaire, comment pourraient-ils, en son nom, tenir un langage politique ? Cet obstacle ne sera surmonté que lorsqu'aux grands espoirs suscités par les « brevets de civilisation » aura succédé la désillusion.

Les titulaires de la carte du mérite civique constataient que peu de chose avait changé dans leur situation. Les rares bénéficiaires de l'immatriculation ; 116 chefs de familles seulement fin 1955, furent plus déçus encore. Ils sentaient toujours peser sur eux le poids de toute une série de discriminations. Un Lumumba déçu et blessé tournera, comme beaucoup d'autres évolués blessés et déçus, ses énergies dans un autre sens : au lieu d'essayer de monter vers les Européens, il cherchera à s'imposer à eux, en utilisant le levier politique, qui sera cette fois le levier du peuple.

Surdit  ? Ou « Mission Impossible » ?

Pour l'autorit  coloniale, puisque les Africains n'exercent aucune pression, les r formes politiques n'apparaissent pas

comme une tâche prioritaire. Pour la politique, comme pour l'enseignement, tout est question de perspective : si l'on bâtit ainsi à l'aise, c'est parce que l'on est persuadé d'avoir tout le temps devant soi. Les Belges sont-ils aveugles ? N'ont-ils pas observé le mouvement d'émancipation qui a emporté toutes les colonies européennes d'Asie ?

Jean Stengers répond, dans une certaine mesure par l'affirmative. Dans la longue étude qu'il fait de l'approche de l'Indépendance et qui clôt son recueil « *Congo, Mythes et réalité* », il donne, en substance, l'explication suivante : « *En fait, paradoxalement, ce spectacle des troubles du monde colonial est précisément une des raisons de leur confiance. Au milieu de ces remous, en effet, le Congo demeurait parfaitement calme, tranquille. Les Belges au Congo, seront persuadés qu'ils ont « trouvé la formule ». La formule était la suivante : « rendre les indigènes heureux en veillant à leur bien-être, à leur logement, à leur santé ». Le large sourire des Congolais donnait confiance à la Belgique dans le succès de sa colonisation, les Congolais apparaissaient comme des gens satisfaits et qui, parce qu'ils sont satisfaits, ne se laisseront pas contaminer par le virus des revendications nationalistes. La confiance dans l'avenir était donc générale* ». L'explication serait donc à chercher dans la « psychologie du Blanc colonisateur », une idée qui nous change, de façon rafraîchissante, de la « psychologie du Noir primitif » !

J'avoue avoir du mal à suivre les évolutions tortueuses par où passent les opinions de Jean Stengers sur la psychologie appliquée à l'histoire ! Quand il s'agit d'apprécier la portée exacte de la « Note pour Monsieur Baerts », dans son ouvrage sur « *L'élaboration de la Charte coloniale* ». Stengers, alors, commente ce document ainsi : « *Comment, en réalité, oui, comment le savoir ? Cette incertitude au sujet de ce que le Roi pensait, et sentait réellement, est irritante, et elle est d'autant plus irritante qu'elle nous empêche de bien saisir un élément qui, dans le déroulement des faits, a eu incontestablement une importance essentielle — tant de choses, en effet, dépendaient de l'attitude du Roi. Mais elle appartient à cet ordre des incertitudes psychologiques, que nous avons déjà rencontrées plus d'une fois, et auxquelles l'historien doit savoir se résigner. Elles lui font éprouver ses limites. Un fait est clair en acceptant l'extension*

du contrôle parlementaire ..., Léopold II faisait une concession. Il cédait. A-t-il cédé simplement contraint et forcé, parce qu'il se rendait compte que la Charte Coloniale, maintenue dans sa version primitive, serait certainement rejetée ? Ou ses réflexions sur les perspectives du projet se sont-elles teintées d'une certaine dose de fatigue, de la fatigue d'un Souverain qui après vingt-deux ans de gouvernement personnel, vingt-deux ans de luttes et d'efforts, après avoir résisté aux attaques et aux critiques, se sent soudain un peu « rassasié » et lâche un peu la bride ? C'est le secret de l'homme. »³⁸⁸

En l'occurrence, il s'agissait de savoir comment interpréter un texte très précis, dont les circonstances, la date et la fonction nous sont connus, qui intervient dans une discussion dont les détails et les résultats nous sont également connus, et qui est un autographe (et non un compte rendu incertain par ouï-dire) de Léopold II, personnage sur lequel nous sommes quand même assez bien informés, et dont les traits de caractère sont bien affirmés et très constants! Dans de telles conditions, le « *secret de l'homme* » se laisse assez aisément percer. Ce qui empêche Jean Stengers de se risquer sur « *le terrain incertain de la psychologie* », c'est que l'interprétation du document mène droit à l'attachement du Roi au « système léopoldien », lequel n'est logique que s'il en est l'auteur... et donc aussi le responsable des crimes qui l'ont entaché.

Cependant, il faut avoir l'élégance de concéder à Stengers qu'interpréter la « Note pour Monsieur Baerts » relève bien de la psychologie et qu'un historien a toujours le droit de se refuser à dire quoi que ce soit qui ne sorte pas en droite ligne des documents dont il dispose. Mais alors, il faut le faire dans tous les cas et non le refuser dans un cas où les connaissances très précises de l'homme, de l'enjeu et des circonstances rendent la chose peu risquée, pour ne pas dire « certaine », et s'y lancer ensuite comme un trapéziste sans filet au sujet de la « psychologie collective » d'une foule de personnes pendant un laps de temps de plusieurs années.

Tout ce que les documents permettent d'affirmer, c'est que pendant un certain temps toutes les déclarations officielles reflètent, en effet, une confiance béate dans « l'exception belge »

³⁸⁸ Stengers, « *L'élaboration...* », pp 141, 142

et que les principaux médias d'information font chorus. Cela ne signifie nullement que lorsque les gouvernants belges tenaient ce langage, ils livraient le fond de leur pensée !

Aurait-on pu offrir aux évolués une immatriculation qui eût été satisfaisante, c'est-à-dire qui leur eût procuré une égalité *réelle* avec les Blancs ? Sur le plan des droits politiques, cela aurait représenté le danger de quelques turbulences, mais on était d'ores et déjà décidé à les affronter. Il était tellement évident que les accorder aux seuls évolués serait suivi d'une vague de protestations contre ce suffrage « capacitaire » et de la revendication du suffrage universel, que l'on envisagea d'emblée le droit de vote pour tous.

Mais le vrai problème, c'était que l'égalité devrait passer tôt ou tard par l'égalité des salaires, et là, on se heurtait aux réticences des travailleurs blancs. Ces réticences, d'ailleurs, tenaient moins au racisme ou au désir de maintenir à jamais les indigènes dans l'infériorité et dans la sujétion, qu'à de simples calculs d'intérêts. Les cadres belges se seraient sans doute accoutumés à avoir des collègues africains, mais pas à gagner la même chose qu'eux !

Nous l'avons déjà vu, s'il y avait une distance scandaleuse entre les revenus des Blancs et ceux de la masse rurale famélique, et si la tension, entre les rémunérations des salariés blancs et noirs, restait inacceptablement élevée, les Congolais *salariés*³⁸⁹ étaient cependant parmi les mieux payés d'Afrique, leurs rémunérations étant comparables à celles d'ouvriers turcs ou grecs. A partir de l'après-guerre, de plus, ils disposèrent aussi d'un embryon de sécurité sociale (accidents du travail, soins de santé, retraite).

Le scandale résidait dans le fait qu'à côté des salaires « turcs » des ouvriers noirs, les cadres belges touchaient, eux, des appointements presque « américains ». Comme on l'a déjà dit, la rémunération d'un agent blanc comprenait des primes, allocations et avantages divers qui en représentaient souvent plus de la

³⁸⁹ Il s'agit donc d'environ 1.200.000 Congolais engagés dans un contrat de travail, et non de la masse d'environ 9 millions de paysans qui constituaient la véritable masse populaire du pays.

moitié. Tous étaient plus ou moins liés à la qualité d'expatrié³⁹⁰, et beaucoup avaient perdu, au fil du temps, toute raison d'être. On continuait à la appeler des primes de ceci ou des indemnités de cela, mais elles ne correspondaient plus du tout au remboursement de dépenses réelles. C'était devenu une partie du salaire qui portait un autre nom !

Quant à se trouver en concurrence avec les travailleurs indigènes, le personnel européen se souvenait de la crise des années '30 où il y avait eu d'impressionnantes « charrettes » de licenciés blancs, désormais remplacés par des employés noirs. Ce qui menaçait cette fois, c'était de voir arriver au niveau des ingénieurs ce qui s'était passé alors pour les petits commis.

S'il devait advenir que des Congolais occupent les mêmes fonctions avec le même salaire (au sens strict et restreint du terme) ils coûteraient donc nettement moins cher et le cadre ne tarderait pas à s'africaniser du haut en bas, à moins que les Blancs renoncent à leurs avantages pécuniaires ! Or, ceux-ci étaient la raison fondamentale pour laquelle ils étaient à la Colonie ! Les cadres blancs n'étaient nullement décidés à se rendre au Congo s'il n'y avait de substantiels avantages financiers à la clé, et les Héritiers n'avaient nulle envie d'avoir affaire à des cadres africains. Les responsabilités les plus élevées dans les grandes compagnies touchaient à trop d'informations que l'on préférerait ne pas divulguer !

Les données du problème étaient telles que l'on ne pouvait tout simplement pas trouver de formule qui aurait permis à la fois de conserver les travailleurs blancs et de pas frustrer et froisser les évolués. Les Blancs exigeraient toujours les avantages pécuniaires qui précisément faisaient tiquer les Noirs. De plus, si l'on avait africanisé du haut en bas toute la Colonie, il y aurait eu gros à parier que ç'aurait été alors l'opinion publique de la Métropole qui aurait estimé qu'il n'y avait pas à faire davantage de frais pour le Congo et aurait poussé à l'indépendance.

Il y avait cependant quelques pessimistes, dont l'avis tranchait avec l'optimisme officiel.

³⁹⁰ Les Congolais, d'ailleurs, avaient si bien compris cela que, quand il fut question du « cadre unique » pour le personnel de l'Etat, ils tentèrent de faire admettre que l'agent congolais était souvent, lui aussi, un « expatrié » car il venait souvent de l'autre bout du Congo... La logique de la « bonne soupe » ne leur avait pas échappé !

A cette époque il commence à se créer de puissantes organisations de colons. Quand en 1951 Albert Maus (ancien Scheutiste et correspondant de Hulstaert de longue date) est élu président de la Fédération des Colons du Congo et du Ruanda - Burundi, Hulstaert lui écrit: « *On n'est pas tous président d'association importante comme la vôtre qui a beaucoup à dire et à parler franchement, je crains pour l'avenir harmonieux du Congo, car je crois bien votre désir sincère de rester dévoué aux Noirs mais je ne crois pas à la possibilité d'éviter la lutte des races avec la constitution d'une classe de colons* »³⁹¹

En 1952 le même Hulstaert heurte la vive sensibilité de Jean Sohier, fils d'Antoine, quand il lui fait part de son opposition à la politique de peuplement blanc de la colonie. S'ensuivent de longues lettres de part et d'autre. A Antoine Sohier qui tient finalement la même opinion que son fils, il écrit: « *Pour cette association de colons et d'indigènes je n'ai aucun apaisement sur le sort des indigènes. Ce sont les colons qui mettent la brouille et qui sont les pures racistes (sic) Cela est très naturel. Comme vous dites, c'est un fait. C'est d'ailleurs le cas dans toutes les colonies et la lutte raciste est encore causée surtout par les « colons », car c'est eux qui sont le plus directement menacés dans leur avenir économique et dans leur suprématie politique, voire comme ils disent culturelle* »

Et le même Maus, président de la Fédération des Associations des Colons, en 1951, expliquait au ministre des Colonies que le maintien d'un esprit de communauté entre Noirs d'Afrique et Belges de la métropole lui paraissait une utopie. « *Quelque sincères que paraissent être les déclarations présentes de loyalisme faites par l'élite indigène envers la Belgique, il arrivera un moment où le sentiment racial et nationaliste l'emportera sur tout autre considération* ».

Cette annonce de l'éveil du nationalisme congolais s'expliquait sans doute par les sentiments raciaux assez grossiers qui faisaient le fond de leur psychologie. La situation ne pouvait changer qu'à condition que les Congolais eux-mêmes élèvent la voix. À partir du moment où ils le feront (en 1956, avec la lutte scolaire) une phase toute nouvelle s'ouvrira dans l'évolution politique du Congo. En juillet 1956, paraît à Léopoldville, dans un

³⁹¹ Lettre du 16-12-1952 Archives Aequatoria

périodique dirigé par des Congolais, *Conscience Africaine*, le premier programme définissant des revendications d'esprit nationaliste. Le manifeste de *Conscience Africaine* donne le branle au mouvement qui, en quatre ans va mener à l'indépendance du Congo. Qu'y a-t-il de nouveau qui explique cette entrée des Congolais sur la scène politique ? Une évolution des esprits, un mûrissement aussi de la pensée chez les hommes qui lisent de plus en plus, de mieux en mieux informés de ce qui se passe dans le monde.

Sans doute l'autorité coloniale s'est-elle sentie peu motivée à s'inquiéter beaucoup des évolués parce qu'elle connaissait mieux que personne leur petit nombre, et le manque de contacts entre évolués sur le plan national, Le journal *La Voix du Congolais* (de Bolamba) sera pratiquement, pendant longtemps, le seul lien entre les évolués à l'échelle du pays. Les cercles d'évolués, dans chaque ville, vivaient sans contact avec ceux des autres régions. Cette absence de contact, pendant longtemps, allait être aussi un facteur psychologique inhibant : comment penser en terme de politique nationale lorsque, physiquement, on n'a jamais la sensation d'un coude à coude national ?

Cette minorité, de plus dispersée, comment pouvait-on s'attendre à lui voir jouer un rôle de « classe universelle » dans un mouvement qui, au moins potentiellement, serait révolutionnaire ? Où était sa « ligne de masses » ?

Les évolués sont, en principe, le contraire de « *l'intellectuel progressiste dévoué à la cause du peuple* », personnage qui d'ailleurs se rencontre plus souvent dans les chansons de Pierre Akendengue³⁹² que dans l'histoire africaine. Leur fierté, c'est précisément d'avoir quitté la masse de ce peuple, de vivre comme les Blancs, de parler français, d'avoir été désignés comme « civilisés » par ces mêmes Blancs. La nécessité, peu après, de se faire élire par ce même peuple les mettra parfois dans des situations croquignolles !

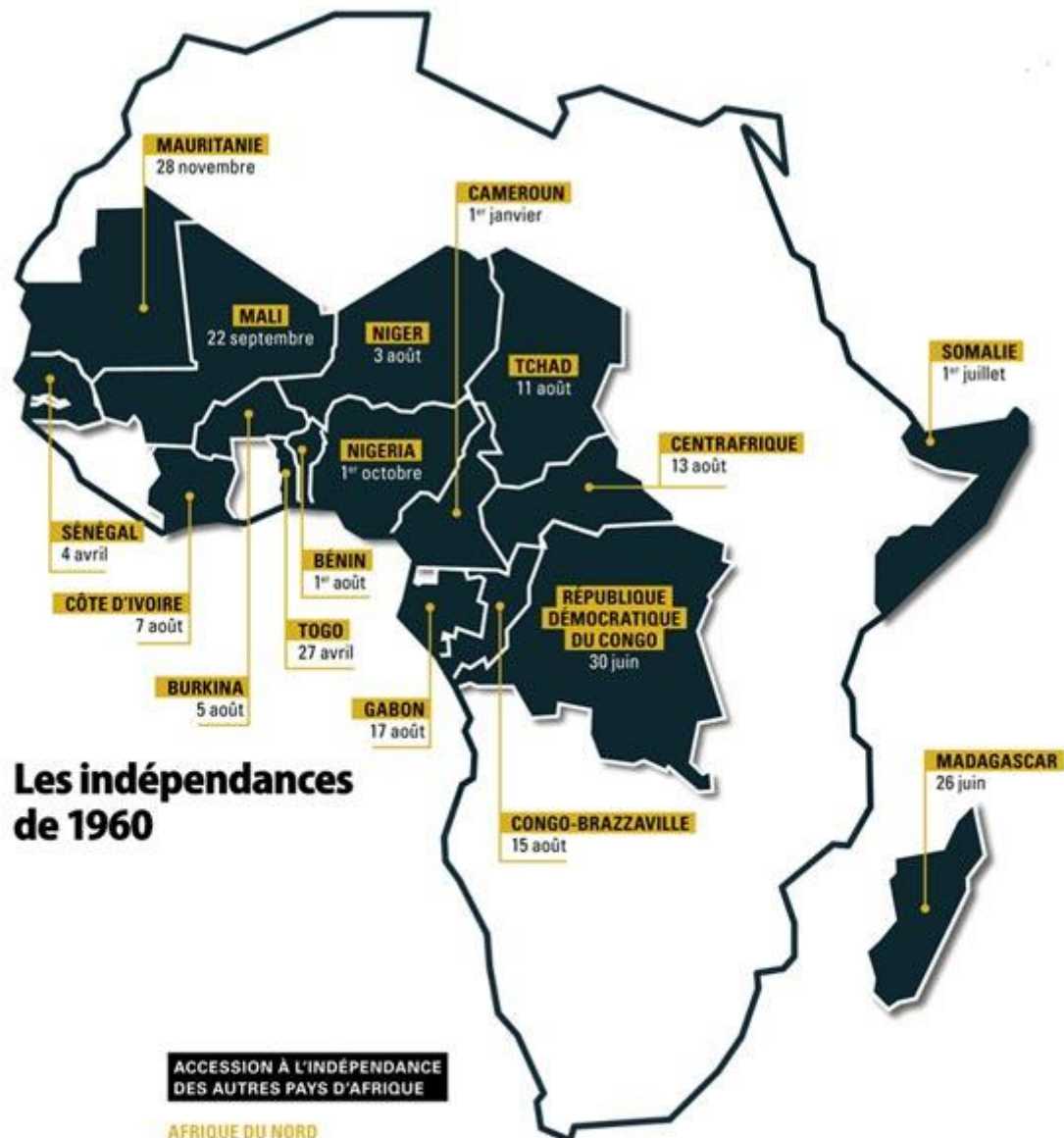
J'ai déjà évoqué à ce sujet ces hommes politiques à géométrie variable, qui sont à la pointe du modernisme en ville, mais deviennent plus attachés que quiconque aux belles traditions

³⁹² En l'occurrence « *Un conte du Roi Oreyi* ».

des ancêtres quand ils racolent l'électeur au village. Je n'y reviendrai donc pas.

D'ailleurs, ceci est une autre histoire, qui ne se produira que quand une ligne de masses aura fait son apparition par la désobéissance civile populaire.

La marche vers les indépendances de l'Afrique française



Les indépendances de 1960

ACCESSION À L'INDÉPENDANCE DES AUTRES PAYS D'AFRIQUE

AFRIQUE DU NORD

Algérie 5 juillet 1962
Égypte 28 février 1922
Libye 24 décembre 1951
Maroc 2 mars 1956
Tunisie 20 mars 1956

AFRIQUE DE L'OUEST

Cap-Vert 5 juillet 1975
Ghana 6 mars 1957
Gambie 18 février 1965
Guinée 2 octobre 1958
Guinée-Bissau 20 septembre 1973
Sierra Leone 27 avril 1961

AFRIQUE CENTRALE

Guinée équatoriale 12 octobre 1968
São Tomé e Príncipe 12 juillet 1975

AFRIQUE DE L'EST

Burundi 1er juillet 1962
Djibouti 27 juin 1977
Érythrée 24 mai 1993
Kenya 12 décembre 1963
Ouganda 9 octobre 1962
Rwanda 1er juillet 1962
Soudan 1er janvier 1956
Tanzanie 9 décembre 1961

AFRIQUE AUSTRALE

Afrique du Sud 31 mai 1910
Angola 11 novembre 1975
Botswana 30 septembre 1966
Lesotho 4 octobre 1966

Malawi 6 juillet 1964

Mozambique 25 juin 1975
Namibie 21 mars 1990
Swaziland 6 septembre 1968
Zambie 24 octobre 1964
Zimbabwe 18 avril 1980

Océan Indien

Comores 6 juillet 1975
Maurice 12 mars 1968
Seychelles 29 juin 1976

Le Liberia et l'Éthiopie ont toujours été indépendants.

« *Quand il pleut à Paris, il bruine à Bruxelles* », dit un adage. Sans aller jusqu'à faire une application mécanique de ce principe extrait de la « Sagesse des Nations », il faut bien admettre qu'en ce

qui concerne la décolonisation, il avait toutes les chances de se vérifier.

Tout ce qui est français pénètre facilement en Belgique, du fait de la communauté de langue. Les possessions françaises se trouvaient pour une bonne part en Afrique, et deux d'entre elles jouxtaient même « notre » Congo. Dans une bonne partie de la colonie belge, on peut capter les émissions de radio françaises destinées au Congo ou au Centrafrique. La liquidation de l'empire colonial français avait commencé par des guerres, en Indochine et en Algérie, qui avaient suscité d'autant plus d'émotion qu'on y avait engagé des soldats du contingent, chose dont les Belges n'auraient même pas accepté d'entendre parler à propos du Congo. Les événements, du côté français, bénéficiaient aussi de la participation d'une « star » médiatique, en la personne de Charles de Gaulle dont la stature (entendez, la stature politique !) conférait aux événements en cours le support d'un verbe haut en couleur et le sens de la mise en scène historique. Il était très apprécié des Belges, qui en général trouvent leur propre personnel politique un peu terne... Enfin, il y a eu concordance dans le temps.

L'an 1960 n'est pas seulement une date symbolique de la décolonisation de l'Afrique ; il est, objectivement, celui au cours duquel dix-sept États africains, presque subitement, accédèrent à l'indépendance. Dans l'ordre chronologique : Cameroun, Sénégal, Togo, Madagascar, Congo-Léopoldville (RD Congo), Somalie, Dahomey (Bénin), Niger, Haute-Volta (Burkina Faso), Côte d'Ivoire, Tchad, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Gabon, Soudan français (Mali), Nigeria, Mauritanie. Il s'agit donc bien d'un processus inexorable qui a redessiné la carte du monde.

Deux autres détails encore accroissent l'intérêt de la décolonisation française, du point de vue des « coloniaux en chambre » qui, à Bruxelles, méditaient l'avenir du Congo.

Le premier, c'est que l'idée qui avait flotté comme une fumée onirique au-dessus de ces méditations, la « communauté belgo-congolaise » était en grande partie un décalque de « l'union française », que les Français étaient en train d'abandonner au moment où les Belges lui trouvaient du charme³⁹³.

³⁹³ Manifeste de l'ABAKO, septembre 1956, reproduit in: VERHAEGEN 1962, pp.37-44
L'ABAKO refusait « une caricature de Communauté qui serait calquée sur la fameuse Union

Le second, c'est que la France ayant seize colonies différentes, il se présentait évidemment un grand nombre de « cas de figure » différents, ayant chacun son développement propre, qui pourraient peut-être permettre de faire, quant à ce qui se passerait au Congo, d'utiles prévisions.

L'Union française est morte en 1958. La IV^e République, qui l'a entraînée dans sa chute, était la fille de la France libre, que Charles De Gaulle, après la défaite de 1940 sur le sol métropolitain, avait assise sur les possessions d'outre-mer. Pendant la campagne de Libye et celle d'Italie, en particulier à Monte Cassino, la participation de la France Libre aux opérations fut avant tout « coloniale ». Sa brève histoire fut celle d'une puissance coloniale s'accrochant à un passé glorieux et incapable de conduire un grand dessein pour l'avenir de l'ensemble africain encore réuni sous son drapeau, si ce n'est en réagissant aux initiatives des peuples colonisés et du monde extérieur. Elle succomba sous un dernier coup de boutoir donné en terre africaine non par les Africains secouant le joug, mais par des Français qu'aveuglait leur nostalgie, à Alger le 13 mai 1958.

Pourtant, à la même époque, il ne reste plus qu'une étape à franchir avant que les Républiques africaines de l'ex-empire français accèdent à la souveraineté internationale. Car les blocages ne sont pas les mêmes. La manière dont la France est liée à ses possessions d'Afrique noire ressemble assez aux liens Belgique – Congo : cela concerne une frange seulement de la population française et surtout un nombre restreint d'hommes d'affaires, d'actionnaires de compagnies commerciales qui ne font pas de sentiment et savent faire preuve de « réalisme ». Peu de pleurs et de grincements de dents, donc concernant de lointains territoires tropicaux. Moins en tous cas que pour l'Algérie, où vivent, sur les bords de la Méditerranée occidentale, « *lac français* », un million de « *Français de souche* » ou prétendus

Française », « pas du tout plausible pour nous », « façon mitigée de la domination »: « peut-on concevoir comment ce Congo, 80 fois plus grand que la Belgique, pourrait devenir sa 'dixième province' ? La Belgique pourrait-elle tolérer que les habitants de sa 'dixième province' forment la majorité des Représentants à la Chambre ? En l'occurrence, l'ABAKO reprenait, mais en l'inversant, une argumentation utilisée par les Français contre l'égalité des deux « collègues » qui, dans l'Union française, aurait effectivement abouti à avoir au Parlement plus de colonisés que de métropolitains. Entre le Congo et la Belgique, la disproportion n'est que dans la superficie. La population (13.854.421 à l'Indépendance) n'était pas d'un ordre de grandeur tellement différent de celui de la Belgique. L'argument porte donc à faux.

tels³⁹⁴. Le lobby colonial d'Afrique noire a tiré ses dernières cartouches. Et le gouvernement de la Ve République naissante a besoin de présenter une image de décolonisateur au concert des nations devant lequel sa politique algérienne le met en mauvaise posture.

Nous avons bien écrit « décolonisateur ». Il n'est plus temps d'être « le meilleur colonisateur ». « L'exception belge » a, elle aussi, cessé de convaincre. Certain l'ont compris.

1945 : des Africains à Paris

« *Veut-on que la France devienne une colonie de ses anciennes colonies ?* » s'exclamait Édouard Herriot à l'Assemblée constituante en 1946, devant le projet d'extension de la citoyenneté française à tous les ressortissants de ce qui allait devenir l'Union française. Outrance de langage ? Nullement : la vision apocalyptique de l'ancien président du Conseil n'était pas autre chose que ce qui serait advenu si la doctrine de l'assimilation des peuples colonisés avait été appliquée jusqu'à son terme logique. Autant dire qu'elle manquait de réalisme.

Dans une certaine mesure, c'est quand même selon cette ligne que furent accomplis les premiers pas sinon de la décolonisation, du moins de l'accession des Africains à des responsabilités politiques. En effet, alors qu'ils ne jouissaient, dans leurs territoires respectifs, que de droits civiques restreints, des députés « nègres » légiférèrent à

³⁹⁴ La communauté européenne en Algérie résultait en réalité du brassage de populations d'origines européennes variées mais à forte dominante méditerranéenne : Français surtout des Alsaciens (expatriés après la défaite de 1870 et l'occupation prussienne) et des Corses, mais aussi des Espagnols (majorité étrangère) Anglo-Maltais (Malte étant une colonie Britannique), Italiens, Allemands, Suisses et Anglais. Jules Ferry à ce sujet, le 28 juillet 1885, lors d'un débat à la Chambre des députés: *Les colons doivent être recrutés non seulement parmi les Français, mais aussi parmi les étrangers, notamment les Allemands, aux qualités solides, les Maltais et les Mahonnais, moins recommandables, mais s'adaptant facilement au pays. Du reste il serait imprudent de se montrer exigeant sur la qualité là où on a besoin de la quantité.* la politique du gouvernement français qui, inquiet à une certaine époque de voir l'élément français débordé démographiquement, a pris des mesures pour naturaliser de façon automatique les enfants d'étrangers nés sur le sol algérien (lois de 1889 et 1893) et accorder en bloc aux juifs, qui avaient accueilli les Français en libérateurs en 1830 et avaient depuis lors massivement adopté la culture française, le statut de citoyens français (Décret Crémieux de 1870).

Paris, à partir de 1945, avec les mêmes pouvoirs que leurs collègues métropolitains ou des départements d'outre-mer. S'ils intervenaient surtout dans les débats qui portaient sur les colonies, leurs votes furent souvent décisifs en politique intérieure, dans un Parlement où les majorités se faisaient et se défaisaient à quelques voix près: ils renversèrent l'éphémère gouvernement de Robert Schuman en 1948³⁹⁵ ; ils empêchèrent Christian Pineau³⁹⁶ d'être investi président du Conseil en 1955.

Neuf d'entre eux furent membres du gouvernement (Lamine Guèye, Joseph Conombo, Fily Dabo Sissoko, Léopold Sédar Senghor, Félix Houphouët-Boigny, Hamadou Dicko, Modibo Keita, Hubert Maga et Hamani Diori) et trois se succédèrent à la vice-présidence de l'Assemblée nationale (Mamadou Konaté, Modibo Keita et Hamani Diori). Après le succès du Rassemblement démocratique africain (RDA) aux élections de 1956, les députés de ce parti furent plus nombreux que ceux de l'Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR) de René Pleven et de François Mitterrand, avec lesquels ils formaient un groupe parlementaire : le groupe UDSR-RDA qui devint RDA-UDSR.

D'autres Africains siégeaient au Sénat, au Conseil économique et social, ainsi que, bien entendu, à l'Assemblée de l'Union française. Un tel aréopage réuni à Paris facilita la création de grands regroupements interterritoriaux autant que le débat d'idées.

C'est évidemment là que se situent les différences essentielles entre la décolonisation française et la décolonisation belge ; Les « Français noirs » ont une formation supérieure, et ils participent aux institutions françaises. Il y a un monde entre cette situation et celle des Congolais. Et pourtant, des points communs ne vont pas tarder à apparaître !

³⁹⁵ En 1947, le 19 novembre, le gouvernement Paul Ramadier (2) tombe. Le 24 novembre, c'est le début du gouvernement Robert Schuman (1) président du Conseil. C'est un gouvernement de «Troisième Force» regroupant la SFIO, le MRP et les radicaux. En novembre et décembre, il y a des grèves insurrectionnelles dans toute la France. Le 25 janvier 1948, le gouvernement doit recourir à la dévaluation du franc français et au blocage des billets. En avril, a lieu une nouvelle vague de grèves. Et le 19 juillet, c'est la chute du gouvernement Robert Schuman (1)

³⁹⁶ Christian Pineau fut député socialiste de la Sarthe de 1945 à 1958. Après avoir déjà été plusieurs fois ministre et afin de résoudre la crise gouvernementale succédant à la chute du gouvernement Pierre Mendès France, il fut désigné comme président du Conseil des ministres et constitua en février 1955 un gouvernement qui ne fut pas investi par l'Assemblée nationale, ne recueillant que 268 voix contre 312.

Créé dès octobre 1946, le RDA entendait rassembler tous les élus d'Afrique noire et les affranchir de la tutelle des partis français. Les Congolais arriveront aussi rapidement à la conclusion qu'ils ne doivent pas imiter les clivages politiques de la métropole³⁹⁷ (ce qui implique, par exemple, que les chrétiens ne se rassemblent pas en un parti) et découvriront à la Table Ronde la force qui découle d'un front commun.

Mais, en France, les partis métropolitains firent échouer l'opération par leurs manœuvres. Le Parti communiste (PC) couva l'œuf; ce que voyant, la SFIO (socialiste) empêcha ses adhérents d'aller au congrès constitutif de Bamako³⁹⁸, et aboutit ainsi au résultat inverse de ce qu'elle voulait, précipitant le RDA dans les bras du PC. Le premier parti africain resta apparenté aux communistes pendant quatre ans, ce qui, dans le climat de la guerre froide, le faisait apparaître « dans l'orbite de Moscou » et le jeta dans l'opposition systématique, au détriment de son efficacité. Il n'en joua pas moins un rôle déterminant dans la décolonisation.

1953 : pour ou contre la fédération

Les Indépendants d'outre-mer (IOM) n'ont jamais été un parti structuré comme le RDA. Ils se sont constitués au début de septembre 1948 comme groupe parlementaire, sous l'impulsion de deux démissionnaires du RDA qui n'avaient pas pu obtenir le désapparentement du parti à l'égard du PC : le Béninois Apithy et le Togolais Martin Aku, avec des non-inscrits. S'étant séparé de la SFIO, Senghor les rejoignit un mois plus tard. Devenus le groupe africain le plus important après les élections de 1951, les IOM se transformèrent en mouvement au congrès de Bobo-Dioulasso en février 1953.

À ce congrès, Senghor, soulignant l'ineptie du concept assimilationniste et réfutant l'indépendance, fit adopter le projet de transformation progressive de l'Union française en une fédération

³⁹⁷ Les auteurs du « Manifeste de Conscience Africaine » écrivaient à propos des partis belges: « Ces partis sont un mal et ils sont inutiles » ... « ce qui caractérise les partis, c'est la lutte; tandis que ce que nous voulons c'est l'union », « ...plus tard, lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire, nous pourrons nous grouper selon nos affinités, nos intérêts, et nos conceptions politiques ».

³⁹⁸ Celui-ci se tint en octobre 1946.

d'États, en une « République française une et divisible ». L'idée était lancée, pour ou contre laquelle allait se cristalliser le processus de décolonisation, puis s'opposer tendances et dirigeants. Qu'à l'intérieur de cette fédération subsistassent les « fédérations primaires » d'Afrique-Occidentale française (AOF) et d'Afrique-Équatoriale française (AEF) allait encore de soi. Ce serait bientôt une autre pomme de discorde.

1956 : Cameroun et Togo, cas particuliers

On ne parlait donc pas encore sérieusement d'indépendance dans les fédérations d'Afrique francophone. Il en allait différemment à Madagascar, au Cameroun et au Togo.

En mars 1946, les députés malgaches avaient présenté à l'Assemblée constituante une proposition de loi abolissant la colonisation et créant un État libre au sein de l'Union française. La rébellion de 1947-1948, mais non la revendication d'indépendance, fut noyée dans le sang de dizaines de milliers de tués.

Cameroun et Togo, territoires sous tutelle des Nations unies associés à l'Union française, se trouvaient par rapport aux colonies dans le même rapport que le Ruanda-Urundi par rapport au Congo. Ils étaient gérés à peu près comme les colonies, mais la France devait tenir compte de la double pression exercée par l'ONU et par les leaders politiques s'appuyant sur un statut qui devait mener leurs peuples à « *la capacité à s'administrer eux-mêmes ou à l'indépendance* ». Créée en avril 1948, l'Union des populations du Cameroun, principal parti nationaliste de ce territoire, devait entrer en dissidence en mai 1955, marquant l'évolution politique du sceau d'une lutte armée. Au Togo, la France mit en œuvre des réformes, tout en écartant le CUT (Comité d'unité togolaise) nationaliste de Sylvanus Olympio par des trucages électoraux.

La loi-cadre de 1956-1957

Elle fut la grande étape à la fin de la IV^e République, et révélatrice du clivage entre RDA et IOM. Les élections de janvier 1956 à l'Assemblée nationale avaient permis la formation d'un gouvernement de centre gauche succédant à un cabinet de centre droit. Mais une évolution inverse s'était produite en Afrique. Le RDA,

devenu un parti *modéré*³⁹⁹, se contentait de réclamer des réformes économiques et sociales dans une « *communauté franco-africaine* » recréée. Il était revenu en force à l'Assemblée nationale, avec neuf députés au lieu de trois. Les IOM, qui poursuivaient la radicalisation de leurs revendications, avaient perdu la moitié de leurs quatorze sièges.

En bonne logique de régime parlementaire, Houphouët-Boigny avait remplacé Senghor au gouvernement. Soucieux d'affranchir la Côte d'Ivoire de la tutelle de Dakar⁴⁰⁰, il contribua à faire prévaloir le démembrement des fédérations d'AOF et d'AEF. Du coup, la loi-cadre accorda bien une personnalité politique aux territoires, dotés d'une Assemblée et d'un Conseil de gouvernement, mais les pouvoirs antérieurement exercés par Dakar et Brazzaville, s'ils furent partiellement dévolus aux territoires, furent dans une très grande proportion ramenés à Paris. Violant la Constitution avec l'accord tacite du Parlement, le gouvernement mit objectivement l'Afrique sur la voie des indépendances, même s'il n'en était nullement question dans les textes et guère plus dans les idées, mais il établit la balkanisation dénoncée par Senghor et ses amis⁴⁰¹.

Cependant, le Togo britannique ayant choisi le rattachement au futur Ghana, le Togo français devint une république autonome dès le 30 août 1956. Le Cameroun, où les maquisards étaient passés à l'offensive en décembre 1956, devint un État sous tutelle en mai 1957, avec un statut intermédiaire entre celui des territoires autonomes, entré en application un mois plus tôt, et celui du Togo.

³⁹⁹ Il semble donc bien que la distinction « *nationalistes/modérés* », dont on fera un très large usage dans la presse belge pour commenter les événements du Congo, soit apparue d'abord dans un autre contexte : celui des colonies françaises.

⁴⁰⁰ En dehors des considérations de carrière personnelle qui ont pu jouer, il faut dire qu'il se posait un véritable problème pratique : un certain nombre d'institutions, par exemple d'enseignement n'existaient qu'en un exemplaire, non par colonie mais par fédération. C'est le cas notamment de l'École Normale William-Ponty, à Dakar qui eut parmi ses élèves à peu près tous les leaders politiques et bon nombre des plus grands écrivains de l'AOF. Résultat pédagogique prestigieux, mais peu pratique !

⁴⁰¹ On peut lire cet épisode comme signifiant que la France, en dissolvant ses « fédérations de colonies » faisait choix d'avoir des interlocuteurs nombreux, mais faibles. Mais il faut aussi remarquer qu'en « reprenant » un certain nombre de pouvoirs dévolus à l'AOF et à l'AEF, pouvoirs qui seraient désormais exercés par la Métropole, Paris rendait plus facile, pour les Africains, d'en réclamer l'exercice, donc l'indépendance. Il y a donc là deux « coups de pouce » simultanés : un en faveur de la division, l'autre en faveur de l'indépendance.

Les élections municipales de décembre 1956 portèrent à la tête de sept villes d'Afrique noire des hommes qui seraient bientôt chefs d'État : Apithy à Porto-Novo, Boganda à Bangui, Houphouët-Boigny à Abidjan, Keita à Bamako, Mba à Libreville, Touré à Conakry et Youlou à Brazzaville. (Ce qui peut aisément être mis en parallèle avec le succès Abako aux élections municipales congolaises de 1957).

Les discussions sur la « balkanisation » et « l'unitarisme » ont pu inspirer, à des degrés divers, ceux qui seront les penseurs de la sécession katangaise. Mais en fait, si l'idée du maintien de fédérations (AOF et AEF) n'eut guère de succès, il y eut un « match nul » dans les deux pays menacés de scission. Cameroun et Togo étaient en effet deux anciennes colonies allemandes mises sous tutelle conjointe de la France et de la Grande Bretagne. Le Togo se partagea, tandis que le Cameroun restait unifié. On ne pouvait donc considérer ni les tendances centrifuges, ni leur contraire comme valant règle générale.

1958 : une communauté transitoire

Quant aux grands partis, ils ont évolué en désordre. Les IOM, devenus Convention africaine, ont adopté le projet de Senghor, qui était une complexe pyramide de fédérations. Le RDA, qui avait conquis la moitié des sièges dans les assemblées territoriales d'AOF et plus du quart dans celles d'AEF, s'est rallié à la lutte contre la balkanisation, aux exceptions notables d'Houphouët-Boigny et du Gabonais Léon Mba. Le leader ivoirien s'est orienté, néanmoins, vers l'idée d'une fédération franco-africaine... au moment où Senghor l'estimait dépassée et proposait une confédération. Enfin, en mars 1958, la plupart des partis autres que le RDA se sont unis au sein du Parti du regroupement africain (PRA).

On est donc en pleine effervescence quand, De Gaulle revenu au pouvoir, le comité constitutionnel va mettre sur pied la Communauté franco-africaine. Ministre d'État, Houphouët-Boigny préside le groupe de travail pour l'outre-mer, où la querelle du fédéralisme bat son plein. Il parvient à faire écarter les fédérations primaires. Le débat rebondit sur la structure de la Communauté. Le PRA durcit sa position, sous l'influence du Guinéen Sékou Touré et du Nigérien Djibo Bakary, qui lance le slogan : « *L'indépendance d'abord. Le reste ensuite* ».

(Ici aussi, on peut faire un parallèle : dès que la discussion devient tant soit peu polémique et prête à la surenchère, l'Indépendance immédiate fait sa réapparition. Ce fut le cas dans les discussions de Paris comme dans les « Manifestes en cascade » pour le Congo)

Senghor essaie de faire adopter un système confédéral incluant le droit de sécession assorti de garde-fous. De Gaulle tranche, prenant le parti du leader ivoirien : l'autodétermination s'exercera une fois pour toutes, dans chaque territoire, par le référendum constitutionnel. Le choix sera entre l'indépendance immédiate – étant entendu qu'on « *ne peut concevoir un territoire indépendant et une France qui continuerait de l'aider* » – et l'intégration à jamais dans une Communauté fédérale.

Le 8 août 1958, à Paris, le Président du Conseil comprend vite que la plupart des Africains ressentent l'alternative comme un chantage et que, si le oui au référendum implique renonciation au droit à l'indépendance, la Communauté sera balayée. Les plus lucides savent qu'aucun contrat n'est éternel. Le Malgache Philibert Tsiranana confie à des journalistes : « *Dans un an ou dans un siècle, Madagascar sortira de la Communauté. Sans doute très prochainement* ». Mais beaucoup ressentent un affront. Alors, le 24 du même mois, à Brazzaville, de Gaulle fait la concession décisive, reconnaissant le droit de sécession « *au bout d'un certain temps [qu'il] ne précise pas* ». La Communauté ne sera qu'une transition.

Tous ne considèrent pas l'affront lavé pour autant. Le 28 septembre 1958, la Guinée vote « non » et accède à l'indépendance. Elle en retire un prestige certain, mais elle le paiera cher. A la lecture des *Mémoires d'Espoir* du Général De Gaulle, on est frappé de son ton haineux quand il parle de la Guinée de Sékou Touré et du voyage qu'il y fit à cette époque.⁴⁰²

« ... dans le reste de l'Afrique-Occidentale l'issue (du référendum) est très aléatoire. Sans doute le « *Rassemblement démocratique africain* », qui représente le parti dominant, pour ne pas dire unique, dans les divers territoires — à l'exception du Sénégal — penche-t-il, en somme, vers le « *Oui!* » Mais cette tendance risque fort de se retourner là où le chef du gouvernement, disposant d'une équipe

⁴⁰² « *mémoires d'espoir* », Tome 1, pp 71 à 73 dans l'édition du Livre de Poche.

politique active et voulant jouer le rôle de champion du marxisme intégral et de la revanche sur l'impérialisme⁴⁰³, s'apprête à afficher un « Non ! » qui sera une proclamation.

« C'est le cas en Guinée. Le jeune, brillant et ambitieux Sékou-Touré me le fait bien voir. A peine ai-je atterri sur le terrain de Conakry que je me trouve enveloppé par l'organisation d'une république totalitaire⁴⁰⁴. Rien, d'ailleurs, qui soit hostile ni outrageant à mon égard. Mais, depuis l'aérodrome jusqu'au centre de la ville, la foule régulièrement disposée des deux côtés de la route en bataillons bien encadrés obéit comme un seul homme aux ordres des responsables, crie d'une seule voix « Indépendance ! » et agite des banderoles innombrables où est inscrit ce seul mot. Au-devant, s'alignent des femmes, rangées centaine par centaine, dont chaque groupe porte des robes de coupe et de couleur uniformes, et qui toutes, au passage du cortège, sautent, dansent et chantent au commandement.

« La « réunion de travail » a lieu à l'Assemblée territoriale où le président du Conseil a rassemblé ses militants. Sur un ton péremptoire, il m'adresse un discours fait pour sa propagande et coupé par des rafales bien rythmées de hourras et d'applaudissement⁴⁰⁵s. Il en ressort que la Guinée, jusqu'à présent opprimée et exploitée par la France, refusera toute solution qui comporterait autre chose que l'indépendance pure et simple. Je répons nettement et posément que la France a fait beaucoup pour la Guinée ; qu'il y en a des signes éclatants, par exemple celui-ci que l'orateur que je viens d'entendre a parlé en très bon français, qu'elle propose une Communauté de pays disposant d'eux-mêmes et pratiquant la coopération et que, malgré ses charges qui sont lourdes, elle fournira son aide à ceux qui en feront partie que la Guinée est entièrement libre de dire « Oui » ou de dire « Non » ; qui si elle dit : « Non », ce sera la séparation que la France n'y fera certainement pas obstacle, mais qu'évidemment elle en tirera les conséquences.

« Pendant l'entretien que j'ai ensuite avec Sékou Touré et au cours de la réception que je donne au palais du Gouvernement, j'achève de mettre les choses au point. « Ne vous y trompez pas ! » lui

⁴⁰³ De Gaulle a beaucoup de style, mais pas tellement d'imagination. Qui n'est pas avec lui est bien sûr « communiste ». On en dira autant de Lumumba.

⁴⁰⁴ Si vous ne l'avez pas compris, Staline était guinéen !

⁴⁰⁵ Bien entendu, quand De Gaulle fait un discours il ne cherche pas à faire sa propagande et ses partisans n'auraient jamais l'idée d'organiser la « claqué ».

dis-je. « La République française à laquelle vous avez affaire n'est plus celle que vous avez connue et qui rusait plutôt que de décider. Pour la France d'aujourd'hui le colonialisme est fini. C'est dire qu'elle est indifférente à vos reproches rétrospectifs. Désormais, elle accepte de prêter son concours à l'Etat que vous allez être. Mais elle envisage fort bien d'en faire l'économie. Elle a vécu très longtemps sans la Guinée. Elle vivra très longtemps encore si elle en est séparée. Dans cette hypothèse, il va de soi que nous retirerons aussitôt d'ici notre assistance administrative, technique et scolaire et que nous cesserons toute subvention à votre budget. J'ajoute, qu'étant donné les liens qui ont uni nos deux pays, vous ne pouvez douter qu'un « Non! », solennellement adressé par vous à la solidarité que la France vous propose, fera que nos relations perdront le caractère de l'amitié et de la préférence au milieu des Etats du monde ».

« Le lendemain, allant retrouver l'avion par la route que j'ai prise la veille, je n'y vois plus âme qui vive. La même discipline imposée qui l'avait, hier, garnie d'une foule compacte l'a, aujourd'hui, totalement vidée. Ainsi suis-je fixé sur ce qui, demain, sortira des urnes. A Sékou-Touré, qui me salue à mon départ, je dis : « Adieu, la Guinée ! »

Avant cette parenthèse, nous en étions restés au discours du 24 août, à Brazzaville. Là, la question de savoir si les affaires françaises ont eu une répercussion sur la colonie belge ne se pose même plus ! Le « discours de Brazzaville » fait presque figure d'intervention directe dans les affaires du Congo belge, tant il y a eu de retentissement. D'autant plus de retentissement d'ailleurs que, pour les indigènes du Congo belge, la menace implicite contenue dans le « Qui veut avoir l'indépendance peut la pendre » n'était pas discernable, et qu'on n'en percevait que les promesses.

La Communauté franco-africaine était donc ainsi née. Etrange institution, en vérité ! Fédération sans véritable cadre institutionnel, elle est floue jusqu'à l'inexistence. Elle le restera tant et si bien qu'elle disparaîtra sans jamais être formellement dissoute. On ne peut se poser à son sujet qu'une seule question : « A-t-elle jamais existé ? ». En fait, De Gaulle a usé de son talent littéraire pour faire exister seulement par les mots quelque chose de consolant qui n'avait rien de réel : l'ectoplasme d'un Empire colonial révolu. Il s'est ainsi

mis en position de paraître non « brader » ou « lâcher » l'Empire, mais le faire seulement évoluer. Ce faisant il ne gâchait pas son image de marque de « celui qui a une certaine idée de la France » et amortissait le choc... pour un certain chauvinisme français, ou pour son propre égo surdimensionné ? Difficile à dire...

Donc, au début de 1959, des ex-colonies françaises d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien, une est indépendante ; deux – Cameroun et Togo – le sont presque ; douze sont des républiques autonomes au sein de la Communauté ; les Comores et Djibouti demeurent des territoires d'outre-mer, et la Réunion un département. Ultime paradoxe ivoirien : alors que les nouvelles Républiques n'ont, évidemment, plus d'élus au Parlement français, Houphouët-Boigny reste ministre, dans le gouvernement Debré, jusqu'au 21 mai.

1959 : les derniers soubresauts des colonies

Les fédéralistes n'ont pas dit leur dernier mot. Le 17 janvier, Dahomey (Bénin), Haute-Volta (Burkina), Soudan français (Mali) et Sénégal adoptent la Constitution de la Fédération du Mali, que les quatre Assemblées ratifient dans les quinze jours. Mais, un mois plus tard, attirés dans l'orbite de la Côte d'Ivoire, les deux premiers s'en sont retirés. La Mauritanie, que le Maroc revendique comme partie de son territoire, reste à l'écart. Avec pour président et vice-président du gouvernement fédéral les Premiers ministres des Républiques membres, Modibo Keita et Mamadou Dia – Senghor étant président de l'Assemblée fédérale –, la Fédération à deux va animer la Communauté pendant un an et demi.

En Afrique-Équatoriale française, le Centrafricain Barthélemy Boganda, apôtre des États-Unis d'Afrique latine⁴⁰⁶, meurt le 29 mars, victime d'un « accident » d'avion des plus suspects. Mais son projet de maintien de la fédération d'AEF, en attendant de l'élargir vers le sud, avait été enterré avant lui sous les particularismes.

Le 30 mai, Dahomey, Haute-Volta et Niger forment avec la Côte d'Ivoire le Conseil de l'entente, organe de concertation sans structure

⁴⁰⁶ Il envisageait de fédérer sous ce nom l'AEF (Congo français, Centrafrique, Tchad et Gabon, le Congo belge (non encore indépendant) et le Ruanda-Urundi (qui ne furent libérés de la tutelle qu'en 1962)

d'union, auquel sa souplesse – et le fonds de solidarité alimenté par Abidjan – permettra de survivre à tous les différends politiques.

Le dernier acte de l'année se joue de juillet à décembre. Regroupant les deux principales formations du Mali, l'UPS sénégalaise et l'US-RDA soudanaise, le Parti de la Fédération africaine (PFA) se prononce pour l'indépendance au sein d'une communauté transformée en confédération. Houphouët-Boigny réagit d'abord violemment, puis se retire sous sa tente. Le 11 décembre, présidant le conseil exécutif de la Communauté, réuni à Saint-Louis (Sénégal), De Gaulle annonce l'accord de la France. Dans un climat de profonde émotion, il le confirme, le surlendemain, devant l'Assemblée fédérale à Dakar. Le 15 décembre, Tsiranana demande l'indépendance pour Madagascar. Les négociations franco-maliennes et franco-malgaches pour le transfert de souveraineté s'ouvriront bientôt. Houphouët-Boigny avait gagné la première manche ; il a perdu la seconde. Pragmatique, il en tirera les leçons. Le rideau peut se lever sur 1960.

Germination d'une idée : de la Communauté à l'Indépendance.



Congolais à l'Expo 58, devant le pavillon des Missions du Congo

De la fin de la guerre à 1956, on est dans une période que l'on désignera ensuite, par une image « royale » comme celle des « attermolements funestes ». Dès 1946, le GG Ryckmans avait parlé de la « nation congolaise ». De multiples voix avaient évoqué, sur des tons divers la « communauté belgo-congolaise ». Le ministre Wigny parlait de justice et de l'élimination de toute forme de discrimination. Le plan 49/59 et l'ouverture des écoles officielles traduisaient concrètement la volonté de changements profonds. Le Roi Baudouin, en 1955, parlait, lui, « d'une seule nation » et ce ne pouvait être un lapsus⁴⁰⁷.

Mais tout ce « colonialisme en chambre », s'il comporte une part louable de volonté bien réelle de changer les choses, et de les changer

⁴⁰⁷ Le Roi des Belges ne fait aucun discours ou déclaration sans l'avoir soumis préalablement au gouvernement. Au fond, il n'intervient personnellement que pour le ton et le style. Une expression aussi importante que « une seule nation » a donc dû avoir l'assentiment de l'équipe Van Acker, alors au pouvoir. Le Roi est bien le seul Belge qui ne puisse jamais se réfugier derrière l'assertion que « ses mots ont dépassé sa pensée ».

dans le sens de l'intérêt des Congolais, est en même temps un exercice hautement intellectuel, presque métaphysique. Il ne se fait pas dans le vide, certes, mais il se fait dans l'illusion béate que l'on tout son temps. « *Sans hâte* », « *progressivement* » « *prudemment* », « *insensiblement* », « *graduellement* », « *en tenant compte du faible degré d'évolution des indigènes* » sont des expressions qui reviennent à chaque page, voire à chaque paragraphe.

On en retire l'impression confondante que ces gens écrivent à l'usage des générations futures et fixent les tâches qui seront celles de leurs petits enfants dans un avenir lointain. Non moins lointaine est la galaxie d'où leurs voix doivent nous parvenir, car ils semblent parler d'une planète, qui ne peut être notre Terre - où il n'y aurait que la Belgique et le Congo, tout le reste du contexte mondial étant superbement négligé.

Il fallait bien que quelqu'un prît sur lui de réveiller en sursaut ces dormeurs béats. Ce quelqu'un fut Jef Van Bilsen.

Jef Van Bilsen et son plan

Juriste flamand, professeur à l'Institut universitaire des territoires d'Outre-Mer, Jef Van Bilsen proposa une décolonisation, étendue sur 30 ans.

Quand éclata la deuxième guerre mondiale, le jeune Jef Van Bilsen était étudiant à la faculté de droit de l'Université catholique de Louvain et militant nationaliste flamand dans « DINASO ». Il ne suivit pas la dérive fascisante de ses anciens camarades. Résistant durant la guerre, ses mérites patriotiques lui valurent de collaborer à l'Agence de presse Belga pour le Congo.

Cela lui permet de visiter le Congo-Belge pour la première fois en 1946. Il est déçu et choqué dans ses convictions de progressiste humaniste. Il découvre un univers tout à fait différent de ce qu'il attendait. Coupé de la métropole pendant les années de guerre, le Congo s'est développé en dehors de toutes les réalités de l'époque. L'administration domine cette espèce de planète surréaliste sur laquelle les Blancs croient être les seuls habitants doués de raison et promis à un avenir. Van Bilsen va tenter de convaincre ces extra-terrestres que le monde a changé, que les Noirs sont des êtres humains comme les autres, et que de toute façon le Congo ne pourra pas rester indéfiniment à l'écart des grands courants émancipateurs, qui se précipitent déjà un peu partout en Asie et en Afrique.

Van Bilsen n'a pas travaillé seul, et a même eu de multiples informateurs parmi les Blancs plus anciens que lui dans la colonie, comme par exemple Jean-Pierre Quix. Fonctionnaire colonial d'origine limbourgeoise, s'occupant de politique indigène à Léopoldville pendant et juste après la Seconde Guerre Mondiale, celui-ci fut l'un des informateurs de Van Bilsen, en particulier sur les « évolués ».

Il soulignait que ceux-ci étaient plus déçus et frustrés que les illettrés de la brousse ou les salariés pauvres des villes industrielles, justement parce qu'ils étaient évolués, que la plupart d'entre eux parlaient français, qu'ils avaient fait des études primaires ou même secondaires et qu'ils étaient proches des Blancs dans leur travail. Ils étaient donc d'autant plus sensibles à la discrimination.

Pour Quix, le problème ne pouvait être résolu que par le biais de l'enseignement. En effet, les Congolais n'avaient pas à l'époque accès à un enseignement secondaire ou technique général et complet, et il n'y avait pas d'enseignement supérieur au pays, ni de possibilité d'y accéder en Belgique. En outre, il voyait dans l'absence d'enseignement pour les filles une cause importante de retard, les femmes jouant un rôle essentiel dans la transmission de la culture.

De manière assez similaire à Hulstaert et d'autres missionnaires marqués par le nationalisme flamand, Van Bilsen va déceler auprès des Bakongo de véritables tendances nationalistes. Il le clamera tout haut, à l'encontre du discours officiel qui n'y voyait que de dangereux relents ethniques et séparatistes.

Très déçu par l'hostilité des coloniaux du Congo-Belge, il rentre en Belgique où il reprend les cours du professeur Marzorati à l'Institut supérieur de commerce de l'Etat à Anvers. Sur le chemin du retour, il rencontre précisément Marzorati et celui-ci, qui a en gros les mêmes idées, suggèrent qu'ils s'efforcent tous deux de faire pression, dans le sens du réalisme et de l'émancipation, chacun auprès des milieux politiques dont il est le plus proche, c'est-à-dire les socialistes wallon pour Marzorati et les chrétiens flamands pour Van Bilsen.

Chargé du cours traitant des « *différents systèmes de colonisations* » à l'Institut universitaire des territoires d'Outre-mer pour les futurs fonctionnaires coloniaux et toujours dans sa vision émancipatrice, Van Bilsen va modifier l'intitulé de ce cours, pour

l'appeler « *Cours de colonisations comparées* ». Il donne de nombreuses conférences et publie en novembre 1954, dans *la Revue Nouvelle*, un article intitulé « *Pour une politique coloniale de mouvement en Afrique* ». Il y réfléchit à haute voix sur l'émancipation effective des colonies d'Afrique : « *Nous avons fait des plans décennaux du développement économique et social du Congo et du Ruanda-Urundi. Pourquoi ne pas songer à un plan de développement politique et d'émancipation ? Sans préjuger ici de l'avenir politique du Congo, il est autant de notre intérêt que de celui de notre colonie, de préparer le plus vite possible des élites autochtones solides, des cadres sociaux éprouvés, capables de fournir l'armature d'un Congo, d'un Ruanda-Urundi autonomes* ».

En 1955, Jef Van Bilsen effectue un long voyage au Congo-Belge et dans quelques colonies françaises et britanniques. Il se rend respectivement au Soudan, au Ghana, en Ouganda, au Kenya et en Côte d'Ivoire. Il se rend compte, dans toutes ces autres colonies, que les autorités métropolitaines et coloniales mettent activement sur pied des politiques émancipatrices, dont l'objectif déclaré est l'indépendance. C'est tout à l'opposé de la Belgique où, ni le Parlement ni les autorités coloniales n'envisagent sérieusement la question. A son retour en Belgique en avril 1955, il publie dans *la Revue générale belge* un article intitulé « *Après un voyage en Afrique noire* ». Cet article, qui reprend ses thèmes clés, préfigure déjà le contenu de son plan sur le Congo, qui sortira sept mois plus tard. Dans cet article, il soutient que « *le Congo et le Ruanda-Urundi sont entrés, que nous le voulions ou non, dans la phase politique de leur développement. A Léopoldville, à Bukavu, à Usumbura, dans tous les centres que j'ai parcourus, j'ai vu des indigènes préoccupés par le problème de leur émancipation, de la discrimination, de la ségrégation, de l'avenir de leur pays. Mais, je n'ai rencontré, à quelques exceptions près, aucun Blanc qui pensait au problème politique. J'avouerai qu'il faut même quelque courage pour soulever cette question devant eux, car les plus affables vous considèrent comme un stratège en chambre quelque peu complexif ; et les autres, comme un progressiste inopportun et dangereux, prêt à se changer en agitateur, si l'on n'y prend garde... Car, pour la majorité des Blancs, le Noir congolais n'est de loin pas encore arrivé à un stade voisin*

d'une quelconque maturité et les éventuelles aspirations des évolués sont des révoltes d'enfants ».

En décembre 1955, Van Bilsen frappe un grand coup et publie dans « *De Gids op Maatschappelijk Gebied* », un document intitulé « *Un Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge* ». La traduction française de ce Plan viendra deux mois après, en février 1956 dans « *Les dossiers de l'action sociale catholique* ». Trois ans après, il va reproduire ce texte dans son ouvrage « *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi* ».

Dans ce texte, Van Bilsen part de la conviction absolue que l'émancipation politique du Congo est inéluctable. Cette émancipation n'est pas nécessairement catastrophique, « *elle peut même être une source d'enrichissement spirituel et matériel* ». Pour cela il faudra que la Belgique ne se laisse pas surprendre et submerger par les événements. Alors, Van Bilsen propose d'adoption d'un Plan de 30 ans pour une politique d'émancipation de l'Afrique belge. Ce plan devra préparer les élites et les cadres exigés par ces réformes ; il doit amener ces élites à surmonter les inévitables petites crises qui se produiront, et faire preuve de la patience et de la sagesse nécessaires. En même temps, ce sera un précieux instrument diplomatique pour obtenir, de la part de la puissante opinion anticolonialiste mondiale, une meilleure compréhension de la politique belge dans la colonie.

Van Bilsen préconise une « *souple confédération* » entre la Belgique d'un côté, et de l'autre, une grande Fédération congolaise. Cette confédération, qui devra être supportée par des structures plus vastes dans un climat international de confiance et de solidarité, sera dirigée par le Roi ; un comité gouvernemental mixte et un Conseil parlementaire paritaire consultatif. Le professeur propose une communauté eurafricaine, soutenue par une entente Atlantique orientée vers les œuvres de paix. L'ONU sera invitée à être le témoin des réalisations et des engagements de la Belgique. Engagements qui arriveraient à leur plein épanouissement en 1985. Comme on le voit, ce Plan s'étalait sur 30 ans car, disait-il, c'est le temps qu'il faut pour former convenablement une génération des cadres, et que « *si nous n'avons pas de Plan digne de confiance, dans quinze ou vingt ans, sinon avant, nous nous trouverons face à des tensions et des mouvements irrésistibles en plusieurs parties de nos territoires, et en premier lieu en Urundi, au Ruanda et à Léopoldville* ».

Avant d'aller plus loin, il faut définir les limites de ce que l'on a appelé le « Plan Van Bilsen » et surtout définir ce qu'il n'était pas, car le retentissement de sa publication, qui a dans une certaine mesure catalysé une série de prises de position latentes et précipité la marche vers l'indépendance, a fait que l'on a fait dire à Van Bilsen maintes choses qu'il n'a pas dites.

Et d'abord, un peu paradoxalement, le « Plan » dont on parle toujours n'a jamais existé ! Van Bilsen s'est borné à dire qu'il en faudrait un, à indiquer une durée et à formuler quelques idées et quelques objectifs. Plutôt qu'un plan, c'étaient donc des idées directrices pour servir à la rédaction d'un plan futur, à supposer que l'on en acceptât les grandes idées (point sur lequel, sans doute, l'auteur ne se faisait guère d'illusions !)

Ensuite, il faut remarquer que la rupture entre Van Bilsen et les autres travaux de « coloniaux en chambre » qui l'on précédé, n'est pas aussi totale que pourrait le faire croire le bruit que le « plan » a fait. En fait, il reste dans le droit fil des idées de « communauté », d'autonomie interne, etc... Simplement, en bon juriste, il sait que l'on ne peut fédérer que ce qui a d'abord été indépendant. Et c'est l'usage du mot « indépendance », jusque là soigneusement évité, qui fera du bruit et que l'on retiendra. Sa « confédération » repose d'ailleurs sur des vues clairement utopiques : il place des espoirs de pacification dans une organisation impérialiste et agressive comme l'Alliance atlantique et ne voit pas les problèmes qui pourront surgir de la possible tentative d'un Congo indépendant d'établir une démocratie économique et de disposer librement de ses ressources naturelles.

Sur un autre point, par contre, Van Bilsen s'est montré précurseur et a levé un lièvre qui suscitera, lors de la Table Ronde, des discussions passionnées : le fédéralisme. C'est sans doute une conséquence de son identité flamande et de ses contacts avec l'Abako⁴⁰⁸. Ce mouvement, à l'origine axé sur l'identité culturelle Kongo avant de devenir son expression politique correspondait assez bien à ce que les Flamands entendaient par fédéralisme ou régionalisation : la possibilité d'une autonomie culturelle. Les possibilités de menaces économiques d'un particularisme à la katangaise étaient assez étrangères à cette façon de penser.

⁴⁰⁸ Contacts qui persisteront. Après l'Indépendance, il sera secrétaire de Kasa-Vubu.

Enfin, ce professeur pense avant tout en enseignant. Son délai de trente ans est avant tout le résultat d'un calcul pédagogique : le temps nécessaire pour former des cadres supérieurs et leur laisser acquérir un minimum d'expérience. Et l'on se heurte une fois de plus à ce problème que, quand l'école est la réponse adéquate, elle est aussi une réponse beaucoup trop lente.

Après avoir publié ce document qui, à l'époque, apparaîtrait comme sacrilège pour de nombreux Belges, le professeur Van Bilsen va se retrouver dans l'œil du cyclone. Il va subir les foudres de la Belgique officielle, et sera mis en joue par des hauts responsables, à Bruxelles et à Léopoldville. Selon Crawford Young, «*Van Bilsen devint un vrai paria après la publication, en 1955, de ses propositions très modérées* ».

A Léopoldville, on traite le professeur de fou et de bradeur d'empire. Auguste Buisseret va le qualifier, avec mépris, de « *stratège irresponsable, qui fixe des dates montrant ainsi qu'il ne connaît rien, et ne comprend rien à l'Afrique*⁴⁰⁹ ». Le ministre des colonies va s'acharner sur le professeur. Du fait que l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-mer dépendait du ministère des Colonies, le ministre Buisseret va déclencher la procédure de révocation contre Jef Van Bilsen. Pendant près de deux ans, Buisseret lui mènera une guerre d'usure, laissant se développer contre lui des attaques les plus basses et multipliant les vexations administratives de tout genre. Van Bilsen ne plia pas. La procédure de révocation n'aboutissant pas, le ministre décida d'infliger un blâme au professeur. Par retour du courrier, Van Bilsen fit savoir au ministre qu'il n'accepterait jamais cette mesure disciplinaire. Quelques semaines plus tard, le gouvernement belge démissionna, emportant avec lui le ministre Buisseret.

Réaction au Congo : « Manifestes » en chaîne.

En Belgique, le plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge avait déclenché une levée de bouclier, des injures et des manifestations de désapprobations (où il n'est pas interdit de voir,

⁴⁰⁹ Buisseret non plus puisqu'il semble insinuer qu'un calendrier n'a pas de sens en Afrique. Les Africains ont autant que les autres le sens du temps. Mais ils ne l'ont pas de la même manière que les Européens. Cela ne signifie pas qu'il soit impossible dans un contexte interculturel, de prévoir un calendrier. Mais bien sûr il a avantage à être indicatif et plutôt souple. Objectivement, ni Buisseret ni Van Bilsen ne connaissaient VRAIMENT le Congo en profondeur.

par exemple chez Buisseret, un brin de sectarisme philosophique). Pour le Congo, ce fut une date clé. Il y a les années « avant le plan » et celles « après le plan ».

Ceux que gagne, en cette première phase, l'esprit nationaliste, sont pratiquement tous des « évolués ». La masse n'a pas encore été touchée. L'excitation politique se développe surtout dans le milieu des « clercs » beaucoup moins dans la classe moyenne indépendante. L'initiative politique, en tout cas, est venue essentiellement de ceux que l'on avait appelés longtemps les « clercs », agents subalternes de l'administration ou employés de bureau du secteur privé. Il s'agit en fait du milieu des « commis », la majorité des leaders politiques seront des « commis ».

La décolonisation du Congo a été une révolution des commis, une révolution sortie des bureaux. Le plus gros problème lorsqu'on examine l'évolution du nationalisme congolais de 1956 à 1958, est le problème du pourquoi. Pourquoi cette radicalisation rapide, accélérée, dans le mouvement des idées ? Le « Plan Van Bilsen » est certainement un élément de réponse.

Pour la première fois, les Congolais disposent, pour mettre au point leurs idées politiques, d'une source d'inspiration précise, concernant leur pays, concernant leur émancipation. Le plan de trente ans a été une nouveauté, non seulement par son contenu, mais aussi par le fait qu'il marquait la première apparition, à propos du Congo, d'une réflexion fondée sur le spectacle du monde, intégrant le Congo dans le monde. Van Bilsen n'écrit pas seulement un document politique mais, pour la première fois à propos du Congo, un document géopolitique.

Avec lui, ce qui est neuf c'est le plaidoyer en faveur d'une planification politique. Le Congo affirme-t-il ne pourra pas échapper au « processus mondial d'émancipation » des colonies.

Van Bilsen, en d'autres termes, ne croit pas à « l'exception belge », il ne croit pas que les Belges aient « trouvé la formule » pour y échapper, car à ses yeux ce processus, répondant à un besoin de liberté et de dignité, est inévitable. Puisque l'émancipation se produira inéluctablement, il faut la régler, l'organiser. Il propose qu'on la réalise en trente ans, de manière à aboutir au bout de trente ans à une union fédérale belgo-congolaise.

La réaction des Congolais fût celle d'un intérêt avide. Pour la première fois, au lieu de formules vagues, on leur présentait un plan précis de marche vers la liberté. Cela ne pouvait bien sûr laisser personne indifférent !

Toute une série de gestes, d'attitudes et de démarches, en 1956 et dans les années suivantes, vont en fait être, d'une façon ou d'une autre, des « réponses à Van Bilsen ». Mais en même temps, comme il y a la perspective des élections municipales (qui seront « non partisans », dit l'administration, mais on s'en balance !) prévues pour décembre '57, la politisation s'accroît et il y a dans ces réponses comme un parfum de surenchère !

Le Plan Van Bilsen aura une grande influence sur un groupe d'évolués congolais organisés autour de l'abbé Joseph Malula (le futur cardinal). Ce groupe, composé de Joseph Ileo, Ngwenza, Joseph Ngalula, va produire le « Manifeste de la conscience nationale » le 1er juillet 1956. (On aura peut-être reconnu au passage les noms de gens qui s'étaient illustrés dans la défense du monopole catholique de l'enseignement. Nous l'avons dit : ce n'est pas impunément que l'on fit appel à l'opinion publique congolaise pour défendre l'école de son choix. La leçon fut bien retenue).

L'Abako va aussi produire son « Manifeste » le 23 août 1956, où figurait pour la première fois la revendication d'une « indépendance immédiate ».

En juillet 1956, donc, le magazine "*Conscience Africaine*", dont le rédacteur en chef était Joseph Ileo, publia un Manifeste⁴¹⁰, inspiré selon certains par le PSC-CVP, qui faisait en tout cas référence aux idées développées dans le "Plan de 30 ans".

Nous savons aujourd'hui que Van Bilsen a agi de son propre chef et sans consulter personne (en tous cas, personne dans la sphère politique). Mais la coïncidence pouvait paraître troublante : Van Bilsen, démocrate-chrétien, publiait un « plan » qui était aussitôt chaleureusement accueilli par un groupe en qui Buisseret devait sûrement voir des « activistes cléricaux ». Cela peut expliquer en partie son acharnement contre le professeur.

⁴¹⁰ le Manifeste de "*Conscience africaine*" est reproduit intégralement dans LABRIQUE 1957, pp. 251-264; les citations qui suivent en sont extraites

Ce *Manifeste* préconisait une évolution progressive des institutions déjà en place, "en remplaçant progressivement le système de nominations par un système où la population désigne elle-même ses représentants", "d'autre part, les conseils qui sont actuellement purement consultatifs, doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues, un véritable pouvoir de décision et de contrôle, pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation" .

Néanmoins, les auteurs se prononçaient clairement contre l'introduction de partis politiques au Congo dans l'immédiat, en particulier des partis belges: « Ces partis sont un mal et ils sont inutiles » ... « ce qui caractérise les partis, c'est la lutte; tandis que ce que nous voulons c'est l'union », « ...plus tard, lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire, nous pourrons nous grouper selon nos affinités, nos intérêts, et nos conceptions politiques ».

Les auteurs du manifeste s'expriment sans détours : ils se sentent, en tant que Congolais, une « vocation nationale », et ils veulent « l'émancipation progressive mais totale » de leur pays. Ils la veulent (ils le soulignent) dans l'entente avec la Belgique. C'est là une preuve indéniable que l'œuvre des Belges dans ce pays n'est pas un échec. En ce qui regarde le rythme de l'émancipation, les auteurs du manifeste se réfèrent, en l'approuvant, au « plan Van Bilsen ».

La réponse de « Conscience... », pouvant se résumer par « Oui à Van Bilsen ! », la surenchère n'était possible qu'en criant « Plus que Van Bilsen ! »

Moins de deux mois plus tard, l'Alliance des Bakongo ABAKO⁴¹¹ qui allait devenir de fait en 1957 le premier parti politique "indigène" de la colonie, répondait par un autre Manifeste⁴¹², soulignant notamment que « la lutte des partis quoique dangereuse est bien nécessaire dans une démocratie », et ironisant sur la méthode du Grand Méchant Loup, ou plutôt de sa version congolaise, « Dongola Misu », destinée « à faire calmer les aspirations légitimes des enfants ». En l'occurrence, "Dongola Misu" était utilisé pour mettre en garde contre « les soi-disant méfaits de l'introduction de la politique au Congo », « les effets néfastes de la politique ». L'ABAKO

⁴¹¹ Lors de la Table ronde de Bruxelles, janvier-février 1960, le professeur Jef Van Bilsen sera le conseiller juridique de la délégation de l'Abako. Au lendemain de l'indépendance, il deviendra avec Me Croquez une éminence grise du Président Kasa-Vubu.

⁴¹² Reproduit dans VERHAEGEN 1962, pp.37-44

proposait quant à elle une formule d'élection directe des représentants des « *groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés* » au sein d'une « *Fédération congolaise* », fédération d'ailleurs également évoquée par Van Bilsen

L'ABAKO refusait dans son Manifeste « *une caricature de Communauté qui serait calquée sur la fameuse Union Française* », « *pas du tout plausible pour nous* », « *façon mitigée de la domination* » : « *peut-on concevoir comment ce Congo, 80 fois plus grand que la Belgique, pourrait devenir sa 'dixième province' ? La Belgique pourrait-elle tolérer que les habitants de sa 'dixième province' forment la majorité des Représentants à la Chambre ?* ⁴¹³ »

Les « Manifestes » furent suivis de prises de position de personnalités qui bientôt deviendront politiques...

Le Président de l'Association des Classes Moyennes Africaines (ACMAF), Victor Nendaka, déclarait⁴¹⁴ peu de temps après la publication des manifestes que « *très franchement, j'estime qu'un mouvement de type ABAKO pourrait réussir là où 'Conscience Africaine' finirait par échouer* »... « *La thèse ethnique correspond certainement à une tendance de l'âme, à une 'pente' de l'esprit noir* ». Il ajoutait à cet égard que « *il ne s'agit plus de savoir si l'on est pour ou contre l'introduction de partis politiques au Congo... ces partis existent et leur existence obligera tôt ou tard les autorités responsables à revoir la Charte Coloniale* ».

On remarquera que chez Nendaka, au moins, le mal est correctement identifié. Mais, bien sûr, il aurait fallu que la révision de la Charte ait eu lieu quand on l'avait prévu, en 1913. En 1956, il était bien trop tard !

D'ailleurs, « *comment voulez-vous que l'on interdise l'introduction des partis politiques au Congo alors que nos*

⁴¹³ Manifeste de l'ABAKO, septembre 1956, reproduit in: VERHAEGEN 1962, pp.37-44
En l'occurrence, l'ABAKO reprenait, mais en l'inversant, une argumentation utilisée par les Français contre l'égalité des deux « collègues » qui, dans l'Union française, aurait effectivement abouti à avoir au Parlement plus de colonisés que de métropolitains. Entre le Congo et la Belgique, la disproportion n'est que dans la superficie. La population (13.854.421 à l'Indépendance) n'était pas d'un ordre de grandeur tellement différent de celui de la Belgique. L'argument porte donc à faux.

⁴¹⁴ LABRIQUE 1957, pp. 177-181

représentants, membres de ce Conseil [de gouvernement], sont tous affiliés à des partis politiques belges⁴¹⁵ ».

André Ngenge, secrétaire du Cercle Social de l'Education Ouvrière, estimait quant à lui que les membres de Conscience Africaine étaient « *tenus sans aucun doute en laisse par un parti politique belge* » [sous-entendu le PSC-CVP], et avaient « *écarté délibérément tous ceux qui se sont ralliés à l'idéal socialiste, à l'idéal libéral, qui pensent socialiste ou libéral* »⁴¹⁶. Quant à lui, il était « *résolument en faveur de l'introduction des partis au Congo... quand on n'a pas de parti à la Chambre des Représentants, on a beau crier sur tous les toits des revendications qui nous semblent légitimes, si le Parlement fait la sourde oreille, rien ne sera fait* ».

Tel n'était pas l'avis du leader de Liboke-lya-Bangala, l'association ethnique des Bangala (originaires du Haut-Congo) à Léopoldville⁴¹⁷, également président de l'Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut (ADAPES). Jean Bolikango déclarait en effet clairement son opposition « *à l'introduction des partis politiques belges au Congo* », estimant que les « *jeunes gens* » qui fréquentent « *des socialistes, des sociaux-chrétiens et des libéraux (...) manquent de sincérité, de franchise (...) quand ils discutent entre eux* ». Il s'agissait là pour lui « *d'un état d'esprit dangereux* ». ⁴¹⁸.

Les élections "non partisans" de décembre 1957

En fin de compte, « *bien qu'il ne fut pas permis aux partis de participer comme tels aux élections communales de 1957, les socialistes et les catholiques, par le truchement des syndicats et des*

⁴¹⁵ Cette formule elliptique risque d'induire en erreur. Il n'y avait pas, à l'époque, de sections congolaises des partis politiques belges au Congo. Mais tous étaient représentés par des Cercles, Alliances, etc... Lumumba, par exemple, fut membre de « l'Alliance libérale ». Ces différents organismes permettaient de bénéficier, en direction de Bruxelles, des « circuits parallèles » propres à chacun de ces partis.

⁴¹⁶ LABRIQUE 1957, pp. 187-190

⁴¹⁷ L'évolution ultérieure a fait de Kinshasa une ville lingalaphone. A l'époque dont nous parlons, Léopoldville était bilingue. Les populations venues du Sud en remontant le fleuve étaient soit des Kongo au sens strict, soit des usagers du « kikongo ya leta » pour la communication élargie, venant du Kwango ou du Kwilu. Ces gens étaient bien sûr sensibles à l'action de l'ABAKO. Et, depuis Léopold II, tout qui arrivait du Nord en descendant le fleuve et communiquait en lingala était baptisé « Bangala », même s'il était dépourvu de tout lien avec la Mongala.

⁴¹⁸ idem, pp. 181-187

cercles politiques, cherchèrent à favoriser les candidats qui avaient leurs sympathies, mais les naïves illusions de ce paternalisme politique se dégonflèrent rapidement »⁴¹⁹ ...

Pour Crawford Young, l'analyste américain auteur de l'ouvrage de référence pour cette période, « *le modèle de conduite politique que l'on instaura involontairement à l'occasion de ces consultations était extrêmement dangereux pour le pays* ». En effet, il y avait un seul élu par canton électoral, ce qui permit au groupe qui avait la majorité relative d'emporter un maximum de sièges: « *à Léopoldville, l'ABAKO, qui représentait essentiellement la population kongo, obtint 133 sièges sur 170 dans les communes africaines avec 46% du total des voix* », et la majorité dans six conseils communaux africains sur huit⁴²⁰.

Ces résultats marquèrent clairement l'échec de la stratégie de participation progressive de la population africaine à la gestion de la colonie, en commençant par l'échelon local, adoptée par l'administration coloniale et les trois partis traditionnels belges qui s'étaient partagés le pouvoir pendant la longue période d'élaboration du "Statut des Villes", de 1948 à 1957. La longueur même de cette élaboration témoigne de l'incapacité à répondre adéquatement aux problèmes posés.

Comme l'écrivait Jean Labrique en 1956, « *on ne bloque pas, sans créer des remous, le progrès politique d'un pays pendant plus de huit ans*⁴²¹ » et « *va-t-on attendre que ces projets [sur le Statut des Villes] soient dépassés par les événements pour sortir dare-dare des réformes boiteuses ?*⁴²² » ...

L'intronisation de Joseph Kasa-Vubu⁴²³, président de l'ABAKO, comme bourgmestre de la commune de Dendale (un arrondissement

⁴¹⁹ Crawford YOUNG 1968, p.95

⁴²⁰ idem, p. 80

⁴²¹ LABRIQUE 1957 p. 93

⁴²² idem, p. 28

⁴²³ KASA-VUBU Joseph (v.1910 - 1969), premier président de la RDC de 1960 à 1965. Né à Tshela dans le Mayombe vers 1910 (1913 selon d'autres sources, 1917 d'après d'autres encore), séminariste au petit séminaire de Mbata-Kiela, mais jugé trop indépendant pour devenir prêtre, il suivit l'école normale. S'estimant insuffisamment payé pour son niveau d'instruction, il abandonna bientôt la carrière d'enseignant, devint employé dans la société Agrifor puis, en 1942, aide-comptable au Service des Finances du Gouvernement colonial. Il subit bientôt les influences parfois divergentes de divers groupes d'*évolués* congolais venant de diverses provinces. Il se fera connaître en tant que dirigeant de l'organisation Kongo

de Léopoldville) eut lieu le 20 avril 1958. Il prononça à cette occasion un discours dans lequel il déclara notamment que « *la Belgique doit reconnaître la nationalité congolaise, ou l'autonomie interne du pays, afin de permettre aux Belges et étrangers établis au Congo depuis de longues années d'acquérir cette nationalité et assurer ainsi l'exercice des droits qu'ils ont acquis chez nous* », « *l'instauration de la démocratie ne sera établie que dans la mesure où nous obtiendrons l'autonomie, fût-ce interne* »; « *il n'y a pas de démocratie tant que le vote n'est pas généralisé... le premier pas n'est donc pas encore accompli... nous demandons des élections générales et l'autonomie interne* »⁴²⁴ ...

Il faut tout de même remarquer, en passant, que le discours tenu par Kasa-Vubu, au lendemain d'une victoire importante, n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, un discours de surenchère. Il est au contraire en retrait du « Manifeste de l'Abako ». Il réclame, avec force et insistance, des élections générales et le répète plusieurs fois. Mais il répète tout aussi souvent les mots « autonomie interne ». Et celle-ci est certes un pas vers l'indépendance, mais ce n'est pas l'indépendance immédiate.

Tout le monde n'avance certes pas du même pas et de la même allure, mais il y a tout de même, à ce stade, chez Belges et les Congolais, assez bien de points communs et une certaine convergence vers une émancipation progressive. Il faudra le choc de janvier 59 pour passer des « atermoiements funestes » à la précipitation inconsidérée ».

Expo 58

L'Exposition universelle qui eut lieu à Bruxelles en 1958 allait être un des facteurs de la chute de la colonisation belge, grâce aux contacts que les Africains y avaient noués (ce fut la première occasion pour les congolais évolués de se rencontrer). A l'occasion de l'Expo 1958, plusieurs centaines d'Africains (appartenant pratiquement tous à l'élite des « évolués ») furent invités à séjourner en Belgique. Leur présence au Heysel s'inscrivait alors dans le cadre d'une politique d'association « *préparant les populations congolaises au plein*

ABAKO. Après avoir utilisé Joseph Mobutu en 1961 pour se débarrasser de son Premier ministre Patrice Lumumba, il fut déposé par le premier en 1965 et se retira de la vie politique jusqu'à sa mort en 1969.

⁴²⁴ VERHAEGEN 1962, pp. 135-136

*accomplissement de leur destinée humaine*⁴²⁵ ». On était à l'heure de la communauté Belgo-congolaise. Grâce à l'exposition, tout le pays avait eu *un contact* personnel et direct et *libre* avec les Congolais *civilisés*⁴²⁶

Même s'il y eut une soigneuse sélection des Congolais et pas mal d'encadrement et de surveillance, et même si la « muraille de Chine » qui séparait les populations belges et congolaise s'était déjà notablement fissurée depuis la guerre, ce fut cette fois l'abandon ouvert et officiel de cette politique d'isolement frileux. Une véritable « révolution copernicienne » au sens de « retournement total ». Jusque là, l'on avait soigneusement sélectionné les « Bons Belges Tricolores » admis à se rendre au Congo et à être en contact avec les Congolais. Cette sélection s'était effondrée au temps des « Godding boys ». C'étaient désormais les « Congolais Civilisés » qui étaient triés, avec l'espoir qu'ainsi on éviterait qu'ils écoutent les « éléments subversifs » de la population belge.

Il est à remarquer que, contrairement à une allégation sans fondement mais qui a la vie singulièrement dure, Patrice Lumumba⁴²⁷ ne fut pas au nombre des « Congolais de l'Expo ».

Pourtant, c'est peut-être entre les Congolais eux-mêmes qu'eurent lieu les contacts qui furent les plus riches de conséquences – bonnes ou mauvaises – pour l'avenir. Les « évolués » congolais étaient une petite minorité et ils étaient séparés par des distances énormes. Entre un clerc d'administration de Dongo et un commerçant de Sakanya il y a aussi loin que de Berlin à Naples. Ces deux hommes ne seront amenés à se rencontrer ...qu'à Bruxelles.

Les « Congolais de l'Expo » auront pour la première fois l'occasion de s'y rencontrer, de partager leurs expériences et d'en discuter. C'est évidemment là un fait fondamental pour la naissance de mouvements **nationaux** ! En même temps, il faut bien le constater, en faisant de l'Expo le creuset des futures organisations politiques congolaises, ce fait à contribué à renforcer la prépondérance des « évolués » dans l'expression des revendications congolaises futures.

⁴²⁵ H. Cornelis, 1957

⁴²⁶ Van Bilsen, 1958

⁴²⁷ Peut-être ce bruit se fonde-t-il sur un fait : 1958 représente un tournant dans la vie de Patrice Lumumba. Ce n'est toutefois pas lié à « l'Expo », mais à la Conférence d'Accra. Il en sera question au chapitre suivant.

On en était toutefois encore loin. Leur présence au Heysel s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'association. On était à l'heure d'un rêve : la communauté Belgo-congolaise.

Brisée en France à travers les guerres d'Indochine et d'Algérie, la conception d'une unité nationale à réaliser entre la Métropole et les colonies d'Outre-mer se retrouve néanmoins, tel un dernier et curieux soubresaut, dans les années cinquante en Belgique, à la veille des indépendances africaines. Antoine-Roger Bolamba, un jeune journaliste et écrivain congolais, dessina ainsi dans son article «*Une nation belgo-congolaise*» paru en 1954 dans le périodique *La Voix du Congolais*, la vision d'une «*fraternisation sincère*» entre peuples congolais et belge qui finiraient par se fondre en une seule nation, une «*union nationale belgo-congolaise...Et puisque, tôt ou tard, naîtra (pourvu que Blancs et Nous en soient désormais convaincus) une union nationale belgo-congolaise, pourquoi ne pas la symboliser dès à présent en associant à l'emblème national belge un motif congolais*⁴²⁸ qui ferait de lui l'unique drapeau des Belges d'Europe et d'Outre-mer ? L'avenir, à l'ouïe puissante, ne manquera pas de nous donner raison »⁴²⁹.

Et le même auteur mit en parallèle, à l'occasion de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, la France d'Outre-mer — alors déjà en pleine décomposition avec l'indépendance arrachée par la Guinée la même année — et une «Belgique d'Outre-mer» qui devrait devenir pour les métropolitains une «*seconde patrie* »: «*L'exposition de Bruxelles de l'année 1958, à laquelle la Belgique convie ses fils d'Outre-mer, illustrera particulièrement ce point de vue. Elle permettra des contacts permanents entre Blancs et Noirs, rendra plus intime leur familiarité, ne manquera pas de dissiper certaines illusions sur le progrès intellectuel des Africains et magnifiera de la plus belle manière l'œuvre civilisatrice des Belges en Afrique* »⁴³⁰

Et un autre article conclut comme suit: «*L'Exposition internationale de Bruxelles constituera une occasion de plus de*

⁴²⁸ Cet emblème, en fait, a existé, dans l'ancien logo de la Sabena, qui était un écu écartelé des trois couleurs belges avec, en chef, le bleu à étoile jaune du Congo. Il faut dire que la compagnie aérienne belge retirait pas mal d'argent du trafic Belgique-Congo !

⁴²⁹ BOLAMBA (Antoine-Roger), «Une nation belgo-congolaise», *La Voix du Congolais*, 96, mars 1954, pp.155:

⁴³⁰ «Exposition et fraternisation», *La Voix du Congolais*, 140, novembre 1957, pp.836-837;.

*resserrer les liens qui nous unissent à la Belgique. Et ce sera très bien ainsi »*⁴³¹.

L'exposition universelle de 1958, verra défilér à Bruxelles des centaines de Congolais venus pour l'occasion « aux frais de la colonie », et sera l'occasion des contacts les plus importants depuis 1885, entre les Congolais et la « vraie » Belgique, celle de tous les milieux. Cette situation sera bien accueillie par les uns (surtout dans les milieux dits « progressistes »), mais sera l'objet de critiques de droite (ou carrément d'extrême-droite). Après l'indépendance du Congo, leurs voix s'élevèrent contre la présence en masse des Africains au Heysel. On avait mis « nos noirs » à la mode, suscitant à leur endroit un « engouement voisin de celui qu'on ressent habituellement au cirque pour les éléphants et les chimpanzés... qui oscille entre l'émerveillement béat et la pitié expansive ». Mais, plus grave, on avait permis à ce « troupeau de malheureux Africains affamés de louanges..., désireux à tout prix de faire blanc » de prendre leurs premiers contacts « avec les milieux communistes de Bruxelles, de Paris, de Prague et d'ailleurs ».

On parla alors des « méfaits de l'Exposition Universelle de 1958 »⁴³² Ainsi, Arnaud de Monstelle se fera entendre sept ans plus tard, pour souligner ces « méfaits » : « En Octobre 1958, nous célébrions le 50ème anniversaire de l'annexion de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique, ultime feu d'artifice. (..) »

« Mais, si les bons Belges de Belgique s'atablaient volontiers dans les grands hôtels de Bruxelles avec les « Congolais civilisés », buvant les paroles de ces leaders de la jeune pensée africaine ; si, tout aussi volontiers, ils allaient s'attendrir sur les noirs sympathiques exhibés dans les paillottes spectaculaires du Heysel, l'empressement que certains européens manifestèrent à nos invités africains - aux soldats de la Force Publique en particulier - revêtit un caractère nettement insolite. En effet, bon nombre de militaires noirs se trouvèrent, dès leur débarquement en Belgique, en butte à des assauts qu'on ne leur avait point appris à repousser. Ces assauts se situaient sur des plans distincts : les uns, lancés par des femmes blanches d'une certaine catégorie, avaient pour seul objectif leur vertu ; les autres,

⁴³¹ BOLAMBA (A.-R.), « Les Noirs et l'Exposition internationale de Bruxelles », *La Voix du Congolais*, 110121, avril 1956, pp.243-244,

⁴³² Monstelle, Arnaud de, *La débâcle du Congo Belge*, Bruxelles, Leclerc, 1965, pp. 118-119

*conduits par des hommes blancs, visaient à les conquérir tout entiers à la cause communiste, celle des peuples de couleur qu'on disait opprimés »*⁴³³

La parole de Bolamba montre en tous cas clairement que l'Expo 58 et son mirage idéologique continuèrent d'imprégner, jusqu'à leurs dernières péripéties, les relations entre l'Europe et ses colonies d'outre-mer, et les formes de perception dont celles-ci furent habitées.

« **Dipanda !!!** »

Reportons-nous un instant en 1956 et au manifeste de la Conscience Africaine ; les auteurs du manifeste s'expriment sans détours : ils se sentent, en tant que Congolais, une « vocation nationale », et ils veulent « l'émancipation progressive mais totale » de leur pays. Ils la veulent (ils le soulignent) dans l'entente avec la Belgique. C'est là une preuve indéniable que l'œuvre des Belges dans ce pays n'est pas un échec. En ce qui regarde le rythme de l'émancipation, les auteurs du manifeste se réfèrent, en l'approuvant, au plan du professeur Van Bilsen.

Faisons un bon en avant et voyons ce qu'on trouve, en octobre 1958, dans *Conscience Africaine*. Un mot s'y étale et domine tout « Indépendance ». En deux saisons sèches à peine, les hommes qui acceptaient au début l'idée d'une émancipation progressive en trente ans, en sont venus à dire : il nous faut l'indépendance et il nous la faut tout de suite !

La courbe d'évolution est celle que va suivre le nationalisme congolais : partant d'une position initiale très modérée, il va, en deux ans à peine, rejoindre les nationalismes de type classique axé sur l'idée l'indépendance.

Le 10 octobre 1958, plusieurs évolués, Patrice Lumumba en tête, constituent un mouvement politique, le Mouvement national congolais. Le but de ce mouvement proclament-ils, est en particulier, de « *mettre tout en œuvre pour libérer le Congo de l'emprise du colonialisme impérialiste, en vue d'obtenir, dans un délai raisonnable et par voie de négociations pacifiques, l'indépendance du pays* ». Le 28 décembre 1958, au cours d'un meeting politique tenu à Léopoldville et rassemblant plusieurs milliers de personnes (le premier dans l'histoire du Congo), Patrice Lumumba définit dans un

⁴³³ *ibidem*

grand discours-programme les objectifs du Mouvement national congolais : « *Le Mouvement national congolais a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance. Le peuple congolais a droit à son indépendance au même titre que les autres peuples du globe. L'Afrique est irrésistiblement engagée, pour sa libération, dans une lutte sans merci contre le colonisateur. À nos compatriotes de se joindre à nous afin de servir plus efficacement la cause nationale et de réaliser la volonté d'un peuple qui veut se libérer des chaînes du paternalisme et du colonialisme* ».

Cette radicalisation du nationalisme congolais, de 1956 à 1958, fut un phénomène capital, puisqu'il allait décider des réactions belges. Il s'agit d'un phénomène purement idéologique, d'une évolution des idées qui s'est produite pratiquement en dehors de toute lutte politique. Le nationalisme congolais n'aborde pas les problèmes d'administration, ni les problèmes sociaux, ni les questions économiques. Il reste étroitement confiné aux revendications purement politiques, à l'émancipation, à l'indépendance. De 1956 à 1958, il n'y a pas encore de partis politiques organisés au sein desquels la discussion puisse se propager. La seule exception est l'Abako, ancienne association culturelle des Bakongo qui se transforma en 1957-1958 en organisation politique, et qui avait déjà, dès cette époque une structure solide.

Et, de 1958 à 1960, on n'ira pas plus loin. A la Table ronde de Bruxelles, les Congolais arriveront encore avec la revendication d'indépendance, mais rien de ce qui concerne les problèmes d'administration, ni les problèmes sociaux, ni les questions économiques. Toutes ces questions pendantes recevront des solutions typiquement belges, donc parfaitement exotiques par rapport au Congo. Il ne sera aucunement besoin, pour cela, de ruse ni de subtilité de la part des négociateurs belges. En l'absence de toute suggestion congolaise (sauf sur un point : l'autonomie provinciale), ils n'auront que des vides à boucher.

Autre constatation concernant les partis congolais : s'ils commencent à rassembler des foules, on ne peut encore parler d'eux comme d'organisations de masses (avec, encore une fois, une légère réserve pour l'ABAKO, toujours en avance d'une longueur sur ses

concurrents). Cela aussi changera l'année suivante quand, contre toutes prévisions, les populations rurales se feront entendre.

Le Plan Van Bilsen, les « Manifestes », les élections de '57 et l'expo '58 ont été l'occasion d'une accélération du processus de revendication et de libération. Mais cette accélération n'a nullement procédé d'une maturation interne. Ce qui a favorisé l'accélération, c'est le spectacle du dehors, du reste de l'Afrique, c'est le Ghana devenant indépendant en 1957, c'est le général De Gaulle proclamant à Brazzaville, en 1958, à portée de voix de la capitale du Congo, que ceux qui veulent l'indépendance n'ont qu'à la prendre.

A côté de ces incitations de l'extérieur, a sans doute joué ce que l'on pourrait appeler un dynamisme interne de la pensée et de l'expression avant tout verbal. Dès l'instant où l'on prononce le mot d'« émancipation », celui « d'indépendance » vient naturellement sur les lèvres.

Le pouvoir colonial pour sa part n'a guère réagi. Placé dans une situation toute nouvelle pour lui, mais où l'ordre public n'était pas compromis, il n'a su que faire. Ceux qui ont fabriqué, à la fin de 1958, une nouvelle politique belge au Congo, ont été extraordinairement peu nombreux : une poignée d'homme politique seulement. Au premier rang d'entre eux figurent les membres d'une commission, appelée « Groupe de travail » qui fut envoyé au Congo par le ministre, en octobre-novembre 1958, afin d'y étudier le problème politique et de formuler à ce sujet des propositions.

Encore une fois, l'heure était grave, et il fallait, comme à la reprise du Congo, comme lors du Pacte scolaire, comme bien des fois depuis, travailler « au-dessus de la mêlée », c'est-à-dire en dehors des partis. Le « Groupe de travail » comprenait donc trois hommes politiques des trois partis nationaux (De Schryver : social chrétien, Buisseret : libéral, Houssiaux : socialiste). Librement, ils ont défini et indiqué les voies nouvelles que, selon eux, il convenait de suivre en Afrique. Le travail de ces hommes s'est fait en dehors des partis, en dehors de l'administration, en dehors du monde des affaires coloniales, qui a été tenu à l'écart des délibérations. Pas de pression non plus de l'opinion publique métropolitaine. Pas non plus de pression contraignante venue d'Afrique.

On prenait acte d'un fait. La revendication nationaliste était désormais née au Congo. Le phénomène apparemment, était irréversible. Lutter était inutile. Il fallait rentrer sans hésiter dans la voie de l'émancipation politique. Grand coup de barre politique ; on allait concevoir et définir un programme précis de décolonisation, devant aboutir à l'autonomie du Congo.

Ce coup de barre capital signifiait-il que ces hommes allaient complètement rompre avec les traditions de pensées antérieures ?

Non, en un certains sens, ils restaient dans la droite de ligne de la tradition. Ce qui avait toujours caractérisé les dirigeants belges, et notamment les dirigeants coloniaux avait été un éclatant, et parfois presque insolent complexe de supériorité. Le Belge se considérait comme un colonisateur modèle, et il n'hésitait pas à le faire sentir.

Puisque le nationalisme était là, au Congo comme ailleurs, la Belgique allait se montrer plus intelligente que d'autres puissances coloniales dans la manière de rencontrer le phénomène nationaliste. Ailleurs, on avait lutté contre les mouvements d'émancipation (Indochine, Tunisie, Indes néerlandaise) le dénouement avait toujours été la défaite de la puissance coloniale.

La Belgique allait éviter de pareilles erreurs. Elle allait, faire ce que personne n'avait conçu, ni réalisé jusqu'alors : elle allait réaliser l'indépendance dans l'amitié, sans combattre ceux qui voulaient la liberté de leur pays, mais en leur tendant au contraire une main fraternelle. C'est cette idée qui permit aux Belges de garder leur complexe de supériorité.

Oui et non à la fois, faudrait-il dire, dans un autre sens.

La Colonie reposait sur ses fameux Trois Piliers. Parmi ceux-ci, les vrais Héritiers de Léopold II, c'est-à-dire les Compagnies, dominées de haut par la gigantesque stature de la Société Générale, avaient été l'élément prépondérant et dominant. L'Etat était d'abord et avant tout un gardien zélé des intérêts des Héritiers. Nous l'avons vu violer ou contourner ses propres lois pour fournir de la main d'œuvre jusqu'à risquer la dépopulation, renoncer à faire usage de ses droits légitimes d'actionnaire pour ne pas les contrarier. Sa servilité était presque égale à l'égard des Missions, elles mêmes servantes des Héritiers en ce qu'elles prêchaient la soumission et la résignation. Or,

chose frappante dans la course à la décolonisation, ces forces traditionnelles vont s'effacer. L'on va assister désormais à une certaine désunion des « Piliers » qui vont jouer, sinon cavalier seul, du moins des rôles différents.

La grande préoccupation de l'Eglise est d'éviter toute identification avec la puissance coloniale, de manière à ce que la décolonisation ne se fasse pas aussi contre elle. Dans un premier temps, elle se souciera avant tout de « sauver les meubles ». Pour ce faire, elle appuiera résolument les revendications d'indépendance. Elle avait à se faire pardonner de longues années où, sur les piédestaux des églises, le Sacré-Cœur entouré de drapeaux belges ne permettait pas de très bien discerner les limites du sacré et du profane... Elle pouvait très légitimement craindre d'être vue comme aussi étrangère que le colonisateur lui-même. On s'empessa de l'africaniser.

De plus, le même raisonnement qui avait mené un bon demi-siècle plus tôt les Missions à rechercher l'abri des baïonnettes coloniales poussait maintenant à rechercher la neutralité ou, si possible, la faveur du nouvel état indépendant. Cela ne durera pas, mais n'apparaîtra que peu après l'indépendance.

Les milieux religieux du Congo, poussés par la haine, non seulement de l'athéisme, mais même de la laïcité, ne pardonneront pas à Patrice Lumumba que dans le programme gouvernemental qu'il a déposé le 20 juillet 1960 sur le Bureau des Chambres⁴³⁴, il soit dit :

« Le gouvernement s'engage à assurer aux habitants de la République les grandes libertés humaines, en tout premier lieu la liberté de religion.

« Le gouvernement empêchera par tous les moyens qu'une religion quelle qu'elle soit, soit imposée directement ou indirectement notamment par la voie de l'enseignement. A cet effet, il proclame la séparation absolue entre l'Etat et les Eglises.

« Le gouvernement demande aux religieux et religieuses de toutes les confessions de rester dans leur domaine propre, le culte, l'enseignement de la religion, les œuvres de charité et de ne pas utiliser l'enseignement comme moyen de propagande politique.

⁴³⁴ Le texte en a été publié dans *Remarques Congolaises*. 1960, p. 374 et suiv.

« *La République du Congo sera un Etat laïc, démocratique, gouverné par le peuple pour le peuple.* »

Un tel texte était évidemment inacceptable pour la hiérarchie d'une Eglise qui avait régné jusque-là en maîtresse incontestable. Moins d'une semaine après le dépôt du programme gouvernemental, Monseigneur Malula, évêque auxiliaire de Léopoldville, avait fulminé :

« *La religion n'est pas quelque chose d'importé dans ce pays. Le laïcisme, au contraire, ce déchet de la civilisation occidentale, importé au Congo par les ennemis de Dieu, n'est nullement de nature à nous ennoblir. Faut-il introduire dans notre Congo ce sous-produit de la civilisation occidentale qui dans certains pays d'Europe a été encore récemment à l'origine de luttes scolaires vaines et stériles ? Non. Pour les vrais nationalistes congolais, pour tous ceux qui aiment sincèrement ce pays, le laïcisme est un attentat à la vie religieuse du peuple bantou dont la vie privée familiale et publique est tout entière imprégnée de sens religieux.*

« *Je fais un appel solennel à tous ceux qui sont fiers et jaloux de leurs richesses traditionnelles pour repousser le matérialisme athée comme le pire des esclavages et comme étant diamétralement opposé à toutes les tendances religieuses de l'âme bantoue.* »⁴³⁵

Mobutu, qui jusque là se proclamait athée entendra, sinon la voix de l'Esprit Saint, au moins celle de son intérêt et affichera désormais des convictions catholiques. Aussitôt, il recevra les encouragements de la presse catholique, spécialement de *Présence congolaise*, organe proche de Mgr Malula : « *Colonel, nous fondons de grands espoirs sur vous. Finies toutes les mesures de clémence vis-à-vis des ennemis de la nation. Tous les perturbateurs hors d'état de nuire, s'il vous plaît. Combattez avec la dernière énergie le lumumbisme jusqu'au bout. Nous sommes derrière vous et nous vous soutenons puissamment, sans réserve.* »⁴³⁶

Au cours du Te Deum, célébré à l'occasion du premier anniversaire de l'indépendance du Congo, Mgr Malula, promu entre-

⁴³⁵ Le Courrier d'Afrique, 29 juillet 1960

⁴³⁶ *Présence congolaise*, 7 janvier 1961. Les appels à Mobutu se répéteront par la suite, par exemple, le 6 octobre 1962, avant l'arrestation du ministre lumumbiste Gbenye. Il y est fait appel « *au jeune général pour jeter toute la pourriture de la politicaille dans la poubelle* »

temps archevêque de Léopoldville, éprouvait le besoin d'en « remettre un couche » et proclamait ⁴³⁷

« Un drame se joue au cœur de l'Afrique. Deux forces s'affrontent au Congo: le matérialisme d'où qu'il vienne et nos traditions spirituelles. Le Congo est devenu le terrain de leur irréductible antagonisme. La lutte est d'autant plus âpre que le Congo servira d'un magnifique tremplin pour subjuguier le continent africain. C'est avec un cœur plein d'angoisse, mes frères, que j'élève ma voix pour avertir ceux qui sont responsables de ce pays. Il n'y a qu'une option possible. "Qui n'est pas avec moi, dit le Christ, est contre moi" »

Et s'adressant aux premiers rangs de l'assistance où plastronnait Mobutu : *« Unissons-nous, mes frères. Une poignée d'hommes de bonne volonté auxquels je rends aujourd'hui un vibrant hommage ayant comme arme leur foi en Dieu et leur dévouement à la Nation ont pu endiguer la vague de tyrannie qui menaçait de réduire notre pays à l'esclavage. Nous ne cessons d'invoquer pour eux Celui qui, du haut des cieux, dirige non seulement les hommes mais aussi les événements. Qu'avec l'aide de Sa grâce, ceux qui ont commencé l'œuvre de pacification de notre pays puissent l'achever. »*

Et comme s'il fallait encore une fois pourfendre cette idéologie qu'il vomit, Mgr Malula en donne sa définition:

« Le matérialisme, cette course aux plaisirs, au confort, à l'intérêt égoïste, cette superstition moderne qui, faisant miroiter devant les yeux de l'humanité le mirage d'un bonheur paradisiaque terrestre, menace d'embarlificoter certains de nos frères; en réalité cette superstition des pays soi-disant hypercivilisés et surcultivés ne cherche qu'à nous réduire à un esclavage dans lequel les droits de la personne humaine, de la famille, et de Dieu, sont littéralement méconnus ».

Patrice Lumumba avait vu juste lorsque dans le dernier discours qu'il prononça à la Chambre congolaise, le 7 septembre 1960⁴³⁸, il s'était écrié :

« Ce sont tous ces milieux catholiques, qui mènent leur propagande dans leurs journaux qui provoquent tous les malheurs que nous connaissons; devons-nous permettre cet état de chose?

⁴³⁷ Le Courrier d'Afrique, 11 juillet 1961.

⁴³⁸ Congo 1960, C.R.I.S.P., p. 843 et 846

« *En Afrique, tous ceux qui sont progressistes, tous ceux qui sont pour le peuple et contre l'impérialisme, ce sont des agents de Moscou !!!* »

L'Etat s'occupa de négocier les étapes qui allaient mener à l'indépendance et de garantir comme il pouvait les intérêts de ses ressortissants. On verra qu'en fait il comprit cette mission d'une façon fort spéciale qui lui permettrait de déclencher à volonté l'effondrement du jeune état congolais.

Restent les Héritiers, c'est-à-dire les grandes sociétés coloniales. Comment concevoir qu'elles n'aient pas, dans des heures cruciales, usé de leur force exceptionnelle, qui les rendait littéralement maîtresse de l'économie ?

Classiquement, par exemple dans l'exposé qu'en fait Jean Stengers⁴³⁹, cette impuissance de tous ceux qui, jusqu'alors, avaient parlé si haut, a été un des aspects les plus frappants de la crise. Et, quant aux grandes sociétés, on nous explique à peu près que les Compagnies, « *désorientées, surprises par le caractère inattendu d'événements auxquelles elles ne s'étaient pas préparées, sont demeurées pratiquement passives. Leur principale préoccupation, était si possible de s'assurer la bienveillance de tous. Les sociétés arrosèrent indifféremment les partis, afin de se ménager des amis parmi les futurs dirigeants. Elles jouaient sur tous les tableaux* ».

Que des arrosages aient eu lieu est hors de doute. Il fallait autant que possible franchir sans dégâts une période mouvementée.

Franchir une période mouvementée ? Voire ! Peut-être les Héritiers auraient-ils apprécié un mouvement encore plus intense et plus accéléré ! Le nationalisme congolais n'aborde pas les problèmes d'administration, ni les problèmes sociaux, ni les questions économiques. Il reste étroitement confiné aux revendications purement politiques, à l'émancipation, à l'indépendance. Autrement dit cela mène encore une fois à se poser la question : la dérivation du potentiel menaçant que représentait le mécontentement populaire au Congo n'a-t-elle pas eu lieu de façon voulue ? Sa force n'a-t-elle pas été déviée volontairement du social vers le politique, et polarisée sur la revendication d'Indépendance ?

⁴³⁹ « Congo, mythe et réalité », *CHAPITRE VIII : La Belgique et le Congo : Politique coloniale et décolonisation*

On peut encore admettre que ce qui a surtout privé les milieux coloniaux conservateurs de pas mal de possibilités d'agir sur les événements a été l'incapacité où ils se trouvaient, face à une politique qu'ils n'aimaient pas, d'en proposer une autre. Ou plus exactement, car il est important de le préciser : une autre politique que l'on puisse ouvertement formuler.

Cette politique n'est rien d'autre que le passage de la colonie à la néo-colonie ou, si l'on préfère, du Congo indépendant à la république bananière. Et les actions convergentes, dans ce but, des trois piliers traditionnels de la colonie ont été trop constantes pour qu'on n'en conclue pas à la continuation de leur complicité.

Il restait une chose à réaliser : donner le dernier coup d'accélérateur, celui qui ferait que l'on abandonnerait toute idée de progression raisonnable, au profit d'une course vers le chaos.

Radicalisme rural



Il nous est facile, a posteriori, de discerner que le Ministère Buisseret, avec sa lutte scolaire où pour la première fois on avait fait appel à l'opinion publique congolaise, lui donnant ainsi conscience du poids qu'elle représentait, ne resterait pas sans conséquences et allait contribuer à hâter les revendications d'indépendance.

Sur le moment, toutefois, on n'en remarqua rien. On vit seulement, en 1955, l'accueil triomphal reçu par le Roi Baudouin. Celui-ci eut avec lui une importante caravane d'experts et de journalistes et tous ne retirèrent de leurs entretiens avec les Congolais aucun propos qui ressemblât à une revendication politique. C'était toujours l'Empire du Silence !

Plus précisément, quand des griefs étaient formulés, ils continuaient à revêtir la forme caractéristique de « l'Ordre Colonial », c'est-à-dire que l'on demandait à la colonie la correction de l'un ou l'autre point de sa politique, sans la remettre fondamentalement en cause.

Cette impression est partagée par la presse étrangère. Comme source luxembourgeoise d'information sur le Congo, il y a aussi des publications économiques, par exemple les reportages - la plupart en allemand, certains en français - de Carlo Hemmer (1913-1988). Ce journaliste et écrivain, qui fut secrétaire de la Fédération des industriels luxembourgeois, puis directeur de la Chambre de Commerce luxembourgeoise, a fait de nombreux voyages dans la

colonie belge entre 1950 et 1960 et en a publié des comptes rendus dans son *Letzeburger Land* et dans *L'Echo de l'Industrie*.

Il va de soi qu'un journaliste économique s'efforce de renseigner ses lecteurs sur les risques que peut présenter un marché et que parmi ces risques, il y a ceux qui peuvent surgir de la politique et, plus précisément, quand il s'agissait de parler, dans les années '50, d'une colonie, d'éventuels mouvements indépendantistes.

Qu'en dit Hemmer ? Ce témoin indirect, mais capital de la présence luxembourgeoise dans la colonie belge aime insister sur l'idée de l'Afrique comme terre de contrastes, intitulant une série d'articles : « *Kongoreise. Gletscher am Aequator* »⁴⁴⁰ (1956). Là, nous sommes dans le style et la littérature...

Mais l'économiste qu'il était s'intéressait aux questions matérielles, sans négliger les aspects humains: « *Grâce à Sabena le Congo est à moins d'une journée de voyage de Bruxelles. Dix-sept heures de trajet seulement séparent l'homme d'affaires d'un des débouchés les plus avides du monde, le chasseur de la réserve de gros gibier la plus riche, l'aventurier d'un pays qui a conservé inaltérées des sources de grandes émotions.* »⁴⁴¹

Il réfléchit au sujet de l'image de marque des firmes européennes en Afrique centrale, parfaitement conscient que le public visé engendre différents types de campagnes publicitaires : « *Des journaux spéciaux existent à l'intention de la population indigène, laquelle compte une très forte proportion d'analphabètes, surtout en milieu rural. La presse qui s'adresse à la population blanche n'est lue que par une minorité d'évolués indigènes. Les salles de cinéma, où des films et des diapositives publicitaires peuvent être projetés, ne sont pas les mêmes pour les Européens et pour les indigènes. Des affiches spéciales sont destinées à la masse des consommateurs indigènes très nombreux, mais au pouvoir d'achat individuel généralement très bas. D'ailleurs, la publicité s'adressant au milieu indigène obéit à des règles psychologiques particulières.* »

⁴⁴⁰ « Voyage au Congo : des glaciers près de l'Equateur ». Il y a effectivement des glaciers sur les montagnes des Virunga, très proches de l'Equateur. Ces articles parurent en 1956.

⁴⁴¹ Les citations de textes luxembourgeois sont, sauf avis contraire, extraites de WILHELM, Frank, « *Regards sur la colonisation de l'Afrique et du Congo (I)* », *Forum*, Luxembourg, n° 209, juillet 2001, pp. 53-59; et « *Regards sur la colonisation de l'Afrique et du Congo (II)* », *Forum*, n° 210, septembre 2001, pp. 63-68.

Le marché africain lui inspire des idées sur « *les exportations luxembourgeoises vers le Congo belge* ⁴⁴²», publiées, cette fois, dans la presse belge, en 1956.

Comme on le voit, il commente les attractions touristiques du Congo et les possibilités de son marché, sans la moindre allusion à de possibles nuées d'orage à l'horizon...

Ceux que l'on n'attendait pas...

Des orages, les météorologistes coloniaux savaient pourtant qu'ils devaient en attendre. Les progrès de la décolonisation ne pouvaient échapper à personne : l'indépendance de l'Indonésie avait été proclamée en août 45, un mois avant celle de la République démocratique du Vietnam, et deux longs conflits armés devaient s'ensuivre. Les Philippines avaient proclamé leur indépendance en 46. L'Union indienne avait proclamé la sienne en 1947... La guerre d'Algérie était en cours et le Ghana allait être indépendant en 1957. Le Kenya était en proie à la révolte des Mau Mau⁴⁴³ (1952 - 1956).

On avait beau croire à « l'exception belge », on ne pouvait manquer de remarquer qu'il soufflait sur les colonies un vent un peu aigre. On en tenait d'autant plus compte que, dans le contexte de guerre froide de l'époque, croire à l'exception belge et à la satisfaction des Congolais au large sourire n'empêchait pas d'être également persuadé que tout lieu paisible devait être une cible pour la « subversion soviétique » (nom générique pour désigner tout ce qui est un tant soi peu progressiste).

Le regard des « coloniaux en chambre » méditant sur l'avenir du Congo, comme celui de la Sûreté épiait les Congolais du présent étaient avant tout braqués sur deux cibles : les évolués, leaders potentiels mais dépourvus de troupes, et le prolétariat industriel, que l'on soupçonnait d'être sourdement travaillé par le syndicalisme

442 HEMMER, Carlo, « *Les exportations luxembourgeoises vers le Congo belge* », Anvers, La Métropole, 30.05.1956

443 Le mouvement militant africain Mau Mau date des années 1950 ; ce groupe rebelle agissait au nom du peuple Kikuyu opprimé par l'empire britannique au Kenya. En octobre 1952, après une campagne de sabotages et d'assassinats imputée à des terroristes Mau Mau, la colonie anglaise déclare un état d'urgence et organise des opérations militaires à l'encontre des rebelles. Fin 1956, plus de 11 000 rebelles ont été tués au cours des combats et plus de 20 000 autres Kikuyu étaient détenus dans des camps à l'intérieur desquels des tentatives pour les amener à adopter les vues politiques du gouvernement ont été entreprises. Cependant malgré les actions du gouvernement, la population Kikuyu a conservé ses aspirations nationalistes confirmées par l'arrivée au pouvoir de Jomo Kenyatta, ancien leader du mouvement rebelle Mau Mau en 1953.

(rebaptisé, bien entendu « subversion rouge »). L'émeute et l'intellectuel guidant la populace urbaine, cela avait été le schéma de multiples révolutions depuis 1789, et l'on pouvait imaginer de multiples scénarii qui appliqueraient au Congo cette recette éprouvée.

De 1956 à 1958, les événements furent à peu près conformes à ces prévisions avec la parution des manifestes et l'apparition des partis politiques. Si quelque chose prit les autorités coloniales de court, ce fut l'absence de mouvements que l'on aurait pu qualifier de « troubles ». Pas de manifestations non autorisées ou dégénérant en violences, ni de grèves « sauvages ». Les rassemblements, même nombreux, furent éventuellement bruyants mais applaudir à tout rompre, brailler des slogans à pleins poumons et chanter à tue-tête ne heurtait pas la légalité.

On se trouva donc pris de court quand il y eut pour la première fois un mouvement de masse contre l'autorité, et lorsqu'il vint de secteurs dont on avait escompté qu'ils seraient définitivement paisibles. Il ne vint pas des évolués, ni des ouvriers, mais de la campagne, de la brousse. Et il ne prit pas la forme de l'émeute, mais bien celle de la désobéissance civile. Cela forme une énigme que l'on baptisée « radicalisme rural ».

Radicalisme rural

C'est surtout à propos de la rébellion dite « muléliste », donc d'événements ultérieurs, que l'on a vu cette expression utilisée, entre autres dans les travaux que leur a consacré Herbert Weiss. Les mots « radicalisme rural » étant en l'occurrence décalqués de l'anglais, « *rural radicalism* » il convient de donner au mot « radicalisme » un sens très fort. Pour un Américain, un « *radical* » est un extrémiste, un jusqu'au-boutiste, un ultra...

Monsieur Weiss, donc, a défendu pendant quelques années l'hypothèse d'une génération spontanée du radicalisme rural en certains points du terroir congolais, et en particulier, bien sûr, dans le Kwilu, puisqu'il est parti de l'étude des mouvements insurrectionnels de '63-'65. Il n'y a aucune raison de s'appesantir longtemps sur cette théorie, puisque Mr. Weiss lui-même l'a abandonnée.

La grosse surprise est venue à cet égard des masses rurales, du moins dans plusieurs régions du Congo. On s'attendait à ce que la population de la brousse se montre beaucoup plus conservatrice que celle des villes. On eut au contraire souvent le spectacle de villageois

s'enflammant d'emblée pour les idées les plus radicales. Une masse qui s'était sentie jusque-là entièrement entre les mains des Européens, de l'administrateur européen, de l'agronome européen, du missionnaire européen, se défoula soudain et manifestait sa volonté de changement.

Toute la controverse autour du « radicalisme rural » s'est concentrée sur le point de savoir si ce fut spontané (c'était au départ la thèse de H. Weiss) ou si au contraire (comme le prétendit bien sûr la Sureté coloniale) ce fut l'œuvre de quelques « agitateurs » venus de l'extérieur.

La Sureté n'avait tort que dans le sens qu'elle donnait à « agitateurs » car, comme on le devine, elle aurait voulu trouver de véritables professionnels, formés et payés par Moscou. Mais il est exact que les villageois, largement mécontents, reçurent un appui extérieur (entendez : extérieur au milieu rural, non au Congo) qui les aida à donner forme à leur mécontentement et à le transformer en désir de changement.

Mais la Sureté elle-même avait largement contribué à cela car nous allons retrouver ici un phénomène déjà évoqué dans « *Le Temps des Héritiers* » à propos du kimbanguisme, à savoir la manière dont la relégation des « indésirables » allait tourner en diffusion de leurs idées. A cela s'ajoute le fait, particulièrement significatif pour le Bas-Congo qu'à la fin des années '50 une crise de l'emploi sévissait à Léopoldville. Un certain nombre de chômeurs, las de se cramponner pour rester en ville dans une situation plus ou moins précaire, ou attrapés par l'administration et contraints de regagner leur région d'origine, vinrent aussi grossir le nombre des « informateurs politiques » dont les ruraux pouvaient disposer.

Il faut ajouter que si la radicalisation des campagnes du Bas-Congo est particulièrement connue parce qu'elle a tourné en faveur de l'Abako, et revêtu ainsi une signification politique immédiate, le phénomène a été très largement répandu dans la Colonie, bien au-delà du pays Kongo.

Mais ailleurs, il a surtout revêtu des formes religieuses, exprimées par des sectes dissidentes des missions protestantes américaines : mpadisme, kitawala, ou kimbanguisme (encore qu'il y ait dans le kimbanguisme une composante de « patriotisme

mukongo » qui a mené les kimbanguistes du Bas-Congo à se tourner aussi vers Kasa Vubu)

Dans une région du pays, en 1959, la désobéissance civile a fait son apparition. Il s'agit de la partie du Bas-Congo située entre le Matadi et Léopoldville, et qui était entièrement dominée par l'Abako. Dès l'été de 1959, la population de cette région échappe dans une large mesure à l'autorité coloniale ; elle ne reconnaît plus que l'autorité de l'Abako et celle de son chef, objet d'un véritable culte, M.Kasa-Vubu.

Griefs paysans

Le secteur de l'agriculture indigène au Congo belge a offert une particularité intéressante : c'est, de tous les secteurs économiques, celui sur lequel l'action de l'Etat s'est exercée de la manière la plus directe. Dans le domaine minier par exemple, l'Etat n'a pu exercer le plus souvent qu'une action indirecte. S'adressant aux agriculteurs congolais, il pouvait par contre, leur donner des ordres ou des directives pressantes.

Aucune autre colonie au monde n'a subi une politique agricole aussi contraignante. Les deux traits les plus originaux de la politique belge sont,

- à partir de 1917, l'introduction du système des cultures obligatoires, qui durera jusqu'à l'indépendance du Congo et qui a marqué de manière profonde les rapports entre l'autorité coloniale et les masses rurales
- et, à partir de 1936, la création des paysannats indigènes, tendant à regrouper et à fixer les cultivateurs de manière à accroître leur productivité,

Nous avons vu que tout ce système est né de la volonté d'un homme : Edmond Leplae avec quatre buts : accroître la quantité de produits vivriers disponibles, augmenter le revenu monétaire des paysans, absorber un surplus momentané de main d'œuvre et modifier la mentalité rurale. Il aurait voulu, précisément, que la masse paysanne jouât, au Congo, le même rôle qu'en Europe : une masse attachée aux valeurs traditionnelles, attachée à l'Eglise, éprise de stabilité et de propriété.

Aucune autre colonie n'a connu la contrainte agricole à une telle échelle et pendant une telle durée. Il faut le répéter pour montrer

combien à la longue une réaction de rejet et de refus s'avérerait inévitable.

Ce qui paraît hors de doute c'est que, sur le plan psychologique, le système, après avoir été longtemps un facteur d'ordre et de discipline, a finalement contribué à l'explosion révolutionnaire du Congo. Du point de vue politique, au moment où les partis politiques firent leur apparition au Congo, les autorités crurent que les masses rurales se montreraient sages et conservatrices. L'apparition de ces paysans conservateurs était même l'un de leurs objectifs. Ce fut le phénomène totalement inattendu du radicalisme rural, qui domina les derniers mois du régime belge au Congo. La contrainte agricole apparut vraiment aux yeux des Congolais comme un écrasement.

Il y avait de quoi ! La mémoire populaire regorgeait de mauvais souvenirs.

En 1931, des opposants au système des cultures obligatoires détruisirent les cultures de coton dans la région de Ndengese et, la même année, la révolte des Pende du Kwango se solda par plus d'un demi-millier de morts parmi les révoltés contre les méthodes de recrutement musclées et les rémunérations misérables des Huileries du Congo belge.

En 1932, (année qui voit aussi la création d'un service de Renseignements, avec une antenne dans chaque province) la révolte des producteurs de vin de palme dans le Kwilu est réprimée (plus de 400 victimes indigènes).

Au cours de la deuxième guerre mondiale, l'effort de guerre fut particulièrement dur pour les paysans. Les cultures obligatoires furent étendues au maximum. La superficie obligatoire de coton passa de 70.000ha en 1933 à 375.000ha en 1944. Entre 1939 et 1943, les superficies obligatoires de palmiers augmentaient de 18.000 à 35.000ha, celles de riz de 50.000 à 132.000 et celles de manioc de 157.000 à 340.000.⁴⁴⁴ On vit réapparaître la culture et la récolte du caoutchouc, y compris dans l'Equateur où le « caoutchouc rouge » avait laissé des souvenirs cauchemardesques.

Dans le Kwilu, les coupeurs de fruits étaient obligés de livrer une certaine quantité de noix de palme aux sociétés. L'Etat, qui fixait d'autorité les prix à un niveau ridiculement bas, accordait aussi un monopole d'achat et de traitement de noix de palme aux grandes sociétés comme Lever et la Compagnie du Kasai. En outre, les

⁴⁴⁴ F. BEZY, etc..., 1981, p. 36

cultures obligatoires au Kwilu/Kwango concernaient le manioc, le maïs et le millet, nécessaires pour nourrir les travailleurs des palmeraies et des huileries.

En 1946, dans son célèbre discours d'adieu, Pierre Ryckmans disait :

« Nous sommes dans une impasse : à côté d'entreprises européennes prospères, l'économie indigène végète. Nos indigènes des villages n'ont pas de superflu; leur niveau de vie est si bas qu'il doit être considéré non seulement comme incompressible mais comme inférieur au minimum vital. La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce. Toute notre économie agricole est à régénérer suivant un plan rationnel si nous voulons laisser après nous autre chose qu'un désert ».

Durant la seule année 1952, 20.000 condamnations sont prononcées par les tribunaux congolais pour des infractions rangées sous la rubrique « *Cultures éducatives et travaux dans l'intérêt des communautés* »

Les « travaux dans l'intérêt des communautés » étaient d'ailleurs plutôt des « travaux dans l'intérêt de la colonie » et désignaient toutes sortes de prestations, pour l'entretien des routes, des ponts, le portage, le payage, enfin : la corvée sous toutes ses formes qui venait encore s'ajouter au reste.

On admettra que le sentiment de « ras-le-bol » du Congo rural était largement justifié. Il n'attendait qu'une occasion de s'exprimer.

Les sectes américaines et leur étrange descendance congolaise

A la fin des années '40, les missions américaines avaient connu une phase d'intense ferveur patriotique et anticoloniale, qui s'était exprimée notamment à la conférence d'Otterbein puis à celle de Léopoldville.

Ensuite, elles avaient esquissé une courbe rentrante, où des signaux reçus de Washington, tel que le déplacement de l'ambassadeur Buell ont pu jouer un rôle. Les dirigeants américains avaient décidé de ménager les puissances coloniales, qui étaient aussi leurs puissances alliées en Europe, et s'étaient avisés aussi de ce que l'Afrique n'avait pas encore eu le temps de se former une bourgeoisie locale sur laquelle asseoir un capitalisme « national ». Le Pasteur Emery Ross avait alors été à Bruxelles mettre au point, avec les

dirigeants belges et sur base de concessions réciproques, une politique que l'on pourrait appeler « de juste milieu ». Les Missions protestantes américaines se montrèrent désormais prudentes et modérées sur le plan politique.

Cela correspondait au vœu du colonisateur, mais cela déplut à leurs adeptes, qui étaient attirés, précisément, par le fait que les protestants étaient « chrétiens mais pas belges ».

La politique du « juste milieu » réduisit l'influence des missions américaines. Au cours des années cinquante, les missions américaines connaissent une normalisation de leur position vis-à-vis des autorités coloniales. Elles sont progressivement mieux acceptées et voient s'atténuer leur caractère subversif. Paradoxalement, cette évolution coïncidera avec un affaiblissement progressif de leur position jusqu'au début des années soixante.

Du temps des difficultés, les missions pouvaient apparaître comme un refuge politique. En étant acceptées par les autorités locales, elles cessent d'être un lieu de contestation et perdent ainsi leur influence sur la population africaine. Cette évolution des missions est à l'image de la diplomatie américaine en Afrique noire. Celle-ci adopte une « politique du milieu » qui ne veut pas choisir entre le soutien aux puissances coloniales - qui sont ses alliées - et le soutien aux mouvements d'émancipation. C'est ce dilemme qui conduit le gouvernement américain à tenir une position modérée qui va finalement conduire de nombreux nationalistes africains à se rapprocher de l'URSS.

De même, sur le plan religieux, certains Africains, déçus par l'attitude modérée des missions, rejoignent les rangs des sectes. Celles-ci sont, pour la plupart, issues du monde protestant américain. Elles en sont comme le prolongement radicalisé. Pour les autorités coloniales et catholiques, l'émergence de sectes en Afrique noire est de la responsabilité du protestantisme qui abuserait du principe du libre examen. Certains vont même jusqu'à penser que les missionnaires américains soutiennent les sectes politico-religieuses. *« Il nous semble que dans les régions où ces sectes déploient leurs activités, il ne serait pas sans intérêt de suivre d'une façon discrète*

l'action des missions protestantes locales », peut-on lire dans un rapport de l'administration de la sûreté belge en 1957⁴⁴⁵

Ces interprétations (du moins dans la mesure où elles supposent chez les missionnaires une *volonté* ou une *bonne volonté* envers les sectes) semblent tout à fait injustifiées car les missions protestantes sont les premières à pâtir du phénomène en voyant partir un nombre croissant de leurs membres. Les sociétés américaines de missions ne s'y trompent d'ailleurs pas: elles se montrent très sévères à l'égard des sectes qu'elles jugent subversives. Les Adventistes du septième jour, par exemple, ne sont pas invités à la conférence missionnaire protestante du centre- ouest africain.

C'est donc bien au détriment du protestantisme officiel et du fait même de sa modération à l'égard des autorités, qu'émergent les sectes. Dès 1946, les témoins de Jéhovah, les sectes kimbanguistes et l'Eglise des Noirs sont d'ailleurs nettement condamnés par le conseil protestant du Congo.

De nombreux Africains, déçus par les missions, rejoignent les sectes Le kimbanguisme et la Mission des Noirs, créée par M'Padi Simon, connaissent une audience croissante auprès des Africains. Nous avons déjà parlé longuement du kimbanguisme et nous n'y reviendrons pas.

Dans les textes de M'Padi Simon, on trouve l'idée qu'un royaume des Noirs sera bientôt fondé grâce à l'aide du « *gouverneur général des Américains* ». Les Américains seraient des « Noirs blanchis » tandis que les Noirs du Congo n'auraient pas encore eu le temps de se blanchir. Les Américains sont les frères des Africains. Sur l'étendard de M'Padi Simon, on peut lire cette inscription, écrite en Kikongo : « *Mission amerika nzila ya m'pulusu, ja Jesus Kristo, Kimbango Simon* » (« Mission américaine, chemin du sauveur, de Jésus-Christ, Simon Kimbangu »). Les autorités belges surveillent de très près ce mouvement, ainsi que ses possibles liens avec le *Father Divine*⁴⁴⁶, secte noire américaine qui a pour leitmotiv le retour à la terre d'Afrique.

⁴⁴⁵ AMAE-Bruxelles, AI (4746), Adventistes du 7ème jour dans le Bas Congo. 13 09 1957

⁴⁴⁶ *Father Divine* (Père divin en anglais), né vers 1880 – mort le 10 septembre 1965), était un leader spirituel afro-américain entre 1907 et 1965. Il s'appelait lui-même Reverend General Jealous Divine et était connu comme « le Messager » (en anglais : *the Messenger*) ou encore sous le nom de George Baker. Il fonda le mouvement international missionnaire pour la paix

La secte la plus puissante en Afrique francophone reste cependant la Watch Tower (la Tour de Garde), qui a son siège à New York. Les fidèles - dits témoins de Jéhovah - sont organisés en « compagnies » qui se réunissent dans les «salles du royaume ». Ils développent leur action en AEF, propagent les idées anticolonialistes du juge Rutherford par l'intermédiaire de sa revue La Tour de garde. Le chef de la sûreté en AEF regrette de ne pas pouvoir réprimer ces mouvements qui « *pétrissent les cervelles africaines d'idéologies étrangères et sapent les fondements de l'Union française* »⁴⁴⁷

Les témoins de Jéhovah, en 1955, attirent l'attention de la sûreté du Dahomey, en raison de l'introduction sur ce territoire de nombreux tracts et livres. Ces envois sont de provenance américaine. En fait, on découvre qu'il y a à Porto-Novo une filiale de la secte, connue sous le nom d'« *Association internationale des étudiants de la Bible* » et dirigée par un Africain, David Godonou Dossou.

Mais c'est au Congo belge que la secte - connue sous le nom de *Kitawala*⁴⁴⁸ - connaît sa plus forte extension. Selon les autorités coloniales, ce mouvement part de New York et s'étend, par l'intermédiaire de succursales, jusqu'au dernier village indigène. Les

(*International Peace Mission movement*) et formula une doctrine religieuse qui connut de plus en plus de succès chez les Noirs américains comme dans d'autres groupes de la société américaine. Il agit en faveur de la cause afro-américaine, milita pour la disparition de la ségrégation raciale aux États-Unis et prôna le retour en Afrique. On sait peu de choses de son enfance et de ses débuts et les journaux des années 1930 prétendaient que son vrai nom était George Baker. Au tout début du XXe siècle, il travailla comme jardinier à Baltimore. A l'occasion d'un séjour en Californie, en 1906, il fut séduit par les thèses de Charles Fillmore. Il fréquenta l'église baptiste, se lia avec Samuel Morris et prêcha avec lui à Baltimore, puis dans le Sud (1912-1914). Il s'installa ensuite à Brooklyn (1914) avec quelques fidèles, puis à Sayville (Long Island) en 1919. Il prononça de nombreux discours dans la ville de New York, notamment à Harlem dans le Rockland Palace, un ancien casino. Dans les années 1930, il s'installa à Harlem. Les membres de son mouvement achetèrent des hôtels dans la ville pour en faire des Paradis où les plus démunis pouvaient se loger et chercher un travail, pendant la Grande Dépression. Après les émeutes de 1935, le mouvement devient de plus en plus politique. Il s'oppose de plus en plus à la ségrégation raciale. En 1940, il organise une pétition en faveur d'une loi anti-lynchage qui recueille 250 000 signatures. En 1942, Father Divine s'installe à Philadelphie où il restera jusqu'à sa mort. En 1951, il réclame que des réparations soient payées aux descendants d'esclaves

⁴⁴⁷ AMFOM, Le commissaire de police, chef de la Sûreté à Monsieur le Directeur de la Sûreté d'AEF, Brazzaville

⁴⁴⁸ Adaptation bantoue de Watch Tower, mais qui prête à un jeu de mot avec « kutawala » : dominer. Une des raisons du succès du Watch Tower provient de son adaptation à la réalité africaine, en particulier de l'usage qu'elle fait des langues vernaculaires : publications de journaux en langue kikongo, etc.

régions d'Elisabethville dépendent de l'agence de N'Dolor, laquelle relève de Cape Town qui communique directement avec New York.

En fait, la Sûreté cédait une fois de plus à son obsession d'expliquer tout trouble ou désordre non par l'existence d'une insatisfaction plus ou moins fondée des indigènes, mais par une influence extérieure venue de la « *conspiration internationale organisée contre le Congo* ».

Loin d'être un mouvement discipliné et organisé, le *Kitawala* est multiforme. Il est en outre spécifiquement africain et n'a que très peu de liens directs avec le siège américain. Les dirigeants du Watch Tower se désolidarisent d'ailleurs très fréquemment des positions politiques du *Kitawala*. Les *Kitawalistes* annoncent qu'un jour, « *au son de la cloche, il y aura ralliement des membres du Watch Tower et que cela sera le commencement de la ruine des Blancs* ».

Le mouvement prend dans les années cinquante une ampleur véritablement impressionnante; il touche des milliers de Congolais ; les compagnies se multiplient dans tout le territoire; dans certaines régions, c'est plus de la moitié de la population qui est concernée

En 1949, dans le territoire de Ponthierville, « *si l'on excepte les Nituku jusqu'ici indemnes, toute la population du territoire adhère ou a adhéré peu ou prou au Kitawala* ». Or, le territoire concerné compte 81.568 personnes!⁴⁴⁹.

Le succès considérable du mouvement vient de ce qu'il répond bien plus à des attentes politiques qu'à des attentes spirituelles.

Dans le territoire d'Isangi, l'administration territoriale découvre en janvier 1953 une compagnie prônant « *le renversement de l'autorité actuelle pour la mettre aux mains des Noirs* ».

Dans la Province Orientale, une des plus touchées par le phénomène, les sabotages et les meurtres se multiplient. Un rapport de 1956 insiste sur le fait que des « *éléments extrémistes se servent des cellules du Kitawala pour créer le nationalisme africain parmi les populations congolaises, occasionner des troubles graves et semer du désordre dans les territoires d'outremer* ». En effet, derrière de nombreuses révoltes, grèves ou émeutes nationalistes précédant l'indépendance, se trouve la marque du *Kitawala*.

⁴⁴⁹ AMAE-Bruxelles, AFI / 1-6-1956. Dossier sur le *Kitawala* au Congo belge.

La nécessité de lutter contre ce mouvement politico-religieux apparaît donc très tôt aux autorités belges. Dans une première période, le mot d'ordre est la répression. On pratique la relégation. Ceux qui sont considérés comme les meneurs de l'organisation sont retirés de leur région d'origine et exilés dans des lieux où ils sont surveillés. Et l'on obtient bien sûr le phénomène que l'on a déjà vu se produire avec le kimbanguisme ! Loin de freiner l'évolution du mouvement, ce procédé contribue à son extension géographique. Les régions calmes deviennent des lieux d'accueil pour ces chefs nationalistes.

Dans une deuxième période, il est question d'encadrer le phénomène et d'en limiter le caractère subversif. Le *Kitawala* est en effet devenu trop puissant pour être extirpé. Une tolérance officieuse est pratiquée. On examine le recours à des Européens belges appartenant aux témoins de Jéhovah. Quand on sait le poids de l'Eglise catholique en Belgique, il faut vraiment que le phénomène soit considérable pour que de telles mesures soient envisagées.

L'expérience consiste à autoriser quelques membres belges des témoins de Jéhovah à se rendre au Katanga, à entrer en contact avec les dirigeants et les adeptes du *Kitawala* et à « *voir s'il y a moyen de les reprendre religieusement en mains, comme cela a été réalisé avec succès en Rhodésie et au Nyassaland* ».

Il s'agit donc d'accepter le mouvement religieux pour en limiter le caractère de subversion politique. Ainsi, de nombreuses sectes issues du protestantisme américain deviennent des points de ralliement pour les nationalistes africains. L'acte religieux se change alors en action militante. A l'occasion des enterrements *Kitawala*, par exemple, on fait entrer symboliquement les morts dans la terre des Américains, terre de liberté⁴⁵⁰. Ces enterrements sont fréquemment suivis de grandes manifestations réprimées par l'administration territoriale. A la mi-décembre 1955, dix-huit membres du *Kitawala* sont condamnés suite à un enterrement dans le clan Ilanga.

Toutes ces sectes accueillent les déçus du mouvement missionnaire protestant officiel, que leur attitude conciliante vis-à-vis des autorités coloniales prive du rôle politique qu'il semblait pouvoir tenir au sortir de la guerre. Le succès des sectes serait le résultat d'une demande non satisfaite par les missions, à moins qu'il ne faille

⁴⁵⁰ Attribuer la terre aux Américains est une manière d'en retirer la propriété aux Belges

considérer ces deux formes de protestantisme - l'une officielle, l'autre plus radicale - comme plus complémentaires que concurrentes.

Le kimbanguisme, le *Kitawala* se nourrissent du travail préparatoire opéré par les missions officielles. Les chefs charismatiques de ces sectes, qui cristallisent le mouvement pour l'indépendance, ont quasiment tous été formés par les missions. Ils en ont rejeté la modération politique mais ils s'inspirent de leur idéologie, foncièrement hostile à l'oppression coloniale.

Il y a donc une influence réelle des missions protestantes américaines dans l'émergence du sentiment national. En poussant à la formation d'un clergé indigène, elles participent à la prise de conscience de la part du peuple africain de sa « *maturité religieuse et politique* »⁴⁵¹.

Le rôle des missions auprès de l'opinion publique ne doit pas non plus être négligé. Neuf Américains sur dix en Afrique noire sont des missionnaires: ils ont un rôle essentiel dans la compréhension que leurs compatriotes ont de la colonisation. Enfin, il ne faudrait pas oublier l'influence des missions sur la politique extérieure des Etats-Unis. En février 1960, la conférence de l'Eglise presbytérienne unie demande au gouvernement américain qu'il se prononce clairement pour l'égalité raciale et l'autodétermination des peuples d'Afrique⁴⁵².

On peut affirmer que les religions américaines au sens large - sous la forme classique des missions ou dans leur prolongement sectaire - ont joué un rôle déterminant dans l'émergence du sentiment national africain et dans l'indépendance de l'Afrique noire francophone, notamment congolaise.

Savoir et Pouvoir

Il y eut dans beaucoup de révoltes africaines, y compris celles qui allaient mener à l'Indépendance, une idée plus souvent prônée que pratiquée: « *gardons ce que nous, Noirs, avons de bon et prenons aux Blancs ce qu'ils ont d'utile* ».

Dans l'histoire du Congo, les insurrections qui ont eu de l'étendue, de la profondeur et de la durée correspondent toutes à la réunion, plus ou moins réussie d'un couple Savoir-Pouvoir, 'occidental' et traditionnel.

⁴⁵¹ MERLE (Marcel), «Les Églises chrétiennes et la décolonisation », Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 151, p. 27.

⁴⁵² MC KAY (Vernon), *Africa in World Politics*, New York, Harper and Row, 1963, p. 254.

Si des autorités coutumières avaient le désir de résister, ou du moins de représenter un potentiel suffisant pour se ménager une marge de continuité, elles ne disposaient d'aucune information fiable sur les colonisateurs, leur organisation ou les moyens dont ils disposaient. Au contraire, ceux qui avaient acquis des informations utiles au contact des Blancs ne pouvaient guère se faire entendre, encore moins se faire suivre par des masses importantes de la population. Les Baoni, par exemple, savaient comment combattaient les Européens, disposaient des mêmes armes qu'eux et, en même temps, se pliaient à la coutume, acceptaient de collaborer avec les autorités investies du pouvoir traditionnel. Il y eut des milliers de gens pour les suivre.

D'autres chefs coutumier, par contre, font dès le début de la colonisation figure de précurseurs des *bourgeois javellises vendus à l'étranger*. Appelés à plaider leur cause, ils répondraient sans doute qu'à court terme ils ont eu raison, que les révoltés avaient perdu d'avance et qu'ils ont contribué à *sauver les meubles* de la culture traditionnelle en interposant entre l'autorité coloniale et leurs administrés le tampon du *chef médaillé*. C'est ce que plaident invariablement les collaborateurs et ils n'ont pas toujours tort.

Le couple « savoir / pouvoir » pouvait se réaliser de diverses façons. Il est arrivé qu'il se constitue dans un seul homme lorsque l'autorité tombait entre les mains d'un homme instruit. Ce fut de plus en plus fréquemment le cas, et plusieurs leaders politiques des indépendances, en Afrique, cumulèrent le prestige d'un haut rang traditionnel avec celui de l'instruction. Il arrivait aussi que le couple se constitue par la réunion de deux ou de plusieurs personnes, le ou les « modernes » servant alors de « conseillers » aux « traditionnels ». Il advint aussi, au fil du temps, que les détenteurs du pouvoir coutumier viennent appuyer un pouvoir « moderne » et lui offrent l'appui de leur autorité parce qu'ils en partageaient les vues. Ce sera le cas de Kasa-Vubu et de l'Abako en 58, et plus tard de Mulele, détenteur d'une parcelle de légitimité pour avoir été Ministre de Lumumba, aidé par nombre de Chefs du Kwilu.

D'une certaine manière, l'épisode du « radicalisme rural » illustre ce principe. Les populations rurales, qui de toute manière représentaient par elles-mêmes un certain pouvoir, du simple fait de leur masse, reçurent information et conseils des relégués. Etant entendu

que, parmi ces relégués il faut comprendre aussi un certain nombre de gens qui avaient perdu leur emploi et qui, fatigués de se cramponner pour rester en ville dans une situation plus ou moins clandestine ou en tous cas précaire, ou attrapés par l'administration et forcés à regagner leur région d'origine, arrivèrent à point nommé pour grossir, eux aussi, le nombre des « informateurs politiques » dont les ruraux pouvaient disposer.

Il faut ajouter que le « savoir » pouvait être très relatif sans perdre de son pouvoir mobilisateur. Les kimbanguisme, le mpadisme, les missions américaines et leurs sectes « dérivées » qui n'offraient que la force psychologique née d'un espoir mythique, apportèrent elles aussi de l'eau à ce même moulin.

Kongo, Bas-Congo et ABAKO

Dans le Bas-Congo, plus précisément entre Matadi et Léopoldville, les choses prirent un tour particulier. Ceci doit être dû au caractère particulier de cette région, très liée avec la capitale puisqu'elle est traversée par le chemin de fer qui relie Léopoldville au port de mer, que beaucoup de citadins en sont originaires, que cette région en assure une partie du ravitaillement. Le Bas-Congo est aussi, comme le Katanga minier, une région qui a conscience de fournir à l'Etat une part importante de ses ressources financières. En effet, en tant que « porte d'entrée », avec Matadi, Boma et autres ports, il perçoit une bonne partie des recettes douanières.

Cela est aussi dû sans conteste à une mentalité particulière aux membres de l'ethnie Kongo, qui avait trouvé dans l'Abako son expression politique.

Les Kongo, avaient eu autrefois un état qui s'étendait sur une partie de l'Angola, des deux actuels Congo (Brazzaville et Kinshasa) et l'enclave de Cabinda, et atteignait, à l'extrême nord, des régions qui font aujourd'hui partie du Gabon. Situés près de l'embouchure du fleuve, ils furent les premiers à recevoir la « visite » des Européens. En 1482, Diego Cão, navigateur portugais, découvre l'embouchure du Congo. Il fera deux autres voyages en 1485 et 1487. En 1491, arrivent les premiers missionnaires (Capucins).

Les Portugais décrivent un royaume qui ne leur a absolument pas semblé « inférieur » ou « sauvage ». Ce qui les étonne serait même de nature à les faire passer, eux, pour des attardés: ainsi trouvent-ils étonnant que les fonctions de Chef ou de Magistrat puissent être

occupées par... des femmes. Les Kongo avaient fédéré progressivement divers clans et groupes, dont certains étaient arrivés avant eux. De ce fait, lors de l'élection du Mani Kongo (Roi), le représentant du clan Nsaku, le Mani Kubunga, disposait d'un droit de veto parce que son clan, le plus ancien occupant, avait donc des liens sacrés avec la terre. La fonction de roi était élective, parmi les hommes qui descendaient, en lignée maternelle, du fondateur Nyimi a Lukeni.

Durant deux cent ans environ, les relations Kongo-Portugal, qui avaient très bien commencé, sur un pied d'égalité, au point qu'on pouvait presque parler de « coopération », vont se dégrader, surtout parce que les Portugais se montrèrent de plus en plus exigeants en matière de fourniture d'esclaves. Cette dégradation aboutit en 1665 à la bataille d'Ambwila, perdue par les Kongo qui, dorénavant, perdirent toute autonomie face à l'empire colonial portugais.

Il est remarquable que, presque aussitôt que la lutte fut perdue sur le plan matériel, on la vit reprendre sur le plan spirituel. En effet, dès le XVIII^e siècle, apparaît une forme de « résistance religieuse » avec Donha Beatriz (Kimpa Vita), qui se dit inspirée par St. Antoine et prêche un christianisme noir. La parenté de sa démarche avec elle de Simon Kimbangu est tellement évidente qu'il n'est nul besoin de la commenter !

Il en est resté une conscience de groupe, par certains côtés ambivalente, car les Kongo puisent leur fierté d'être Kongo à la fois à des souvenir de gloire passée et de résistance aux Blancs mais aussi dans le fait d'avoir été colonisés, christianisés... donc « civilisés » avant les autres peuples du Congo.

L'Alliance des Bakongo, en abrégé ABAKO avait été fondée en 1940, époque où la seule forme d'association autorisée pour les indigènes était de se grouper par ethnies, par un intellectuel Kongo nommé Nzeza Nlandu. Il se définissait alors comme « *mouvement ethnique et culturel destiné à unifier, conserver et perfectionner la langue ki-kongo* ». Son but était culturel : perpétuer et enseigner la langue et la culture kongo. Tout comme les PP. Hulstaert et Boelaert en pays Mongo ou le P. Tempels chez les Luba, les Kongo eurent « leur » missionnaire africaniste, en la personne du jésuite Joseph Van Wing.⁴⁵³

⁴⁵³ VAN WING Joseph (s.j.). Missionnaire et Africaniste.

Joseph Kasa-Vubu adhère à l'Abako en 1951, fait qui n'allait pas de soi car, étant moniteur scolaire, il avait eu des mots avec la direction missionnaire parce qu'il enseignait en français et non en kikongo. Cependant, il est élu à la présidence de l'Abako le 21 mars 1954 et a certainement eu une grande influence, en 1956 sur la rédaction du « Manifeste » et sa revendication d'indépendance immédiate. Sa popularité est encore accrue par la victoire électorale de 1957 où il est élu bourgmestre de Dendale.

On a attribué, tant à l'Abako dans son ensemble qu'à Kasa-Vubu lui-même, des vues particularistes, tribalistes, xénophobes et la volonté de créer un état indépendant appartenant aux seuls Bakongo. Tout cela s'est passé dans un contexte de compétition effrénée entre partis politiques, contexte dans lequel, au Congo, la véhémence est de règle, l'exagération courante et l'usage de la calomnie, jamais totalement exclu. Joseph Kasa-Vubu, quant à lui, s'est toujours défendu d'avoir voulu autre chose qu'un état décentralisé. Mais d'autre part, il faut bien tenir compte aussi de la tentative d'obtenir l'appui des Etats-Unis en faveur d'un projet de République du Kongo Central⁴⁵⁴.

Cela semble bien avoir existé, au moins à l'état de projet, mais en janvier 1959, c'est-à-dire dans une période propice à tous les affolements...

Il se pourrait très bien que les deux tendances aient coexisté, et cela cadrerait même plutôt bien avec l'histoire de l'Abako. Car avec son passé culturel linguistique et identitaire, il était mieux placé que bien d'autres pour que s'établisse en son sein le lien entre les évolués

Né en 1884 à Herk-de-Stad (Limbourg), il entre chez les Jésuites et arrive en 1911 à la mission de Kisantu. Il y travaille jusqu'en 1945.

Il publie en 1921 le Tome I de ses *Etudes Bakongo, (Histoire et sociologie)*. Le Tome II (*Religion et Magie*) parut en 1938. En 1928 : "*Le plus ancien dictionnaire bantou*".

Il devint en 1946 membre du Conseil Colonial à Bruxelles tout en continuant à séjourner chaque année un long moment au Congo. En outre, il se mit alors à publier régulièrement à l'ARSOM des rapports sur la situation politique, économique et sociale, comme .

"*La situation actuelle des populations congolaises*" (1946)

"*Quelques aspects de l'état social des populations indigènes du Congo*" (1947)

"*Quelques aspects de la questions sociale du Congo*" (1948)

"*Notes sur quelques problèmes congolais*" (1950)

"*Le Congo déraillé*" (1951) "*Impressions du Congo*" (1955).

Il constate très tôt, de manière empirique et sur base de constatations personnelles, le phénomène d'échange inégal comme cause de l'appauvrissement des populations africaines. En 1956 il écrivait que "*l'émancipation complète du Congo est inéluctable, et ce à bref délai*".

⁴⁵⁴ Les particularistes Kongo affectionnent cette appellation parce que ce que l'on appelle en RDC le « Bas-Congo » correspond effectivement à la partie centrale de l'ancien état kongo.

et la masse de la population⁴⁵⁵. Un lien ne signifie pourtant pas une totale unité de vues !

De façon abstraite, on pouvait se poser la question de la survivance du Congo après le départ des Belges, puisque le pays était une création artificielle de la Conférence de Berlin et du colonisateur. Ce sera le raisonnement katangais : puisque les Belges n'ont pas trouvé le Congo, mais bien l'empire kongo, l'empire luba, lunda, kuba, etc..., les Belges partis, chacun doit repartir de son côté... Sans aller jusque là, et tout en admettant la nécessité de l'unité économique, l'utilité d'un réseau de transports national⁴⁵⁶, il n'était nullement absurde de songer à l'une ou l'autre forme de décentralisation. Le centralisme de la colonie découlait de la Charte coloniale qui avait imposé le « Tout à Bruxelles ». Rien n'obligeait, quand on mettrait au feu la Charte comme la colonie, de le remplacer par « Tout à Léo ».

L'expansion très rapide des centres urbains, surtout après la Seconde guerre mondiale, avait provoqué une intégration sociale de plus en plus marquée des diverses populations. Les grandes cités étaient toutes polyglottes, et l'on croyait que l'expérience de la ville faisait d'un homme un homme moderne délivré de ses préjugés ethniques. Mais il fallait être citadin pour sentir ce genre de chose.

Pour les villageois, le Congo et les autres ethnies (non pas les voisins immédiats, bien sûr, mais celles qui étaient à l'autre bout du Congo) étaient quelque chose d'assez lointain et de presque irréel. Le Congo, de toute façon, résultait de la volonté des Belges, et ceux-ci allaient partir. Tout le monde le disait : Kasa Vubu, les kimbanguistes, les missionnaires américains... Et la colonie avait amené dans leur région tout un trafic dont ils ne tiraient pas grand-chose, des cultures obligatoires qui nourrissaient Léopoldville mais ne leur rapportaient rien et un tas d'autres nuisances. Finalement, le reste du Congo, on s'en passerait fort bien et les Kongo tireraient sans doute mieux profit

⁴⁵⁵ Van Bilsen raconte que, ayant dû se faire rembourser des frais exposés pour compte de l'Abako, il avait reçu une masse de petites coupures très usagées, sales et chiffonnées, parce que les caisses de l'Abako contenaient réellement les cotisations de petites gens.

⁴⁵⁶ Il acheminait les produits du pays vers le seul point de sortie, Matadi. (Le blé du Kasai et le riz du Maniema nourrissaient les centres urbains du Sud-Katanga, dont les exportations de cuivre remplissaient les coffres de l'Etat de devises étrangères et du produit des taxes. On expédiait une partie des produits miniers du Katanga par ce qu'on appelait la « voie nationale », alors que le trajet direct par rail à travers l'Angola coûtait moins cher et était plus court. La ligne du B.C.K., traversant le Katanga et le Kasai, qui restait rentable grâce au transport des minerais, amenait dans les régions qu'elle traversait un développement agricole considérable...)

de leur position et de leur sol s'ils les contrôlaient eux-mêmes... Comme on le voit, entre les deux points de vue, il y a à la fois des convergences et des distorsions...

Evidemment, personne ne pouvait encore prévoir que toute la machine se gripperait aussitôt après l'indépendance. Mais les désordres rendirent alors toute sa force au slogan « chacun chez soi » et l'on vit l'écheveau des populations se démêler. L'exemple le plus spectaculaire fut le retour des Luba du Kasai vers leur lieu d'origine; au moins 250.000 personnes furent obligées de fuir d'autres régions de l'ancienne province du Kasai. Le camp de réfugiés établi par l'Onu à Elisabethville en septembre 1961 reçut 70.000 personnes, dont une grande partie était des Luba du Kasai, qui furent alors rapatriés dans leur pays d'origine en mai 1962. Un peu partout eurent lieu des mouvements de populations similaires, quoique moins importants. Les emplois de fonctionnaires provinciaux furent presque exclusivement réservés aux gens de la province.

La fragmentation provinciale de 1962 produisit à son tour une nouvelle ronde ethnique. Les Kwilois et les Kongo durent quitter le Kwango. Beaucoup de Kusu quittèrent Bukavu pour le Maniema. Les Azande de Stanleyville rentrèrent à Paulis tandis que les Ngombe de Coquilhatville se retiraient à Lisala. La province kongo, le Kongo Central, déclara que ses écoles ne seraient ouvertes qu'aux enfants de la province. Bien que l'on manque de données chiffrées, on peut conclure de tout ceci que les liens qui s'étaient peu à peu formés entre tribus grâce à l'introduction des formes modernes de la vie en commun, se sont relâchés, du moins temporairement.

Enfin, dernière particularité : les Kongo sont nombreux à Léopoldville.

Certes, dans cette ville, parler des « Bakongo » et des « Bangala » était avant tout une distinction linguistique. Parmi les « Bakongo », au sens de « kongophones » il y avait aussi, à côté des membres de l'ethnie Kongo, des gens du Kwango ou du Kwilu. Mais les Bangala, c'est-à-dire tous les gens qui étaient venus du Nord par le fleuve et parlaient lingala, c'était un véritable « patchwork » ethnique. Les Bakongo de Léopoldville avaient donc une plus grande cohérence ethnique et sociale, qui se traduisit par une plus grande cohérence politique, laquelle joua en faveur de l'Abako. Ceci d'autant plus que les élections de 1957 étaient des élections locales, et que la

distribution des populations dans les cités indigènes tenait compte de l'origine ethnique.

Les autorités procédaient à leur remplissage, en ne tenant pas compte des liaisons entre le lieu d'habitat et le lieu de travail. L'emplacement de la parcelle était déterminé par l'origine ethnique, critère principal de regroupement des travailleurs. Un parti à clientèle ethnique n'avait donc aucune peine à se faire, dans les quartiers hantés par son ethnie, une confortable majorité !

Les éléments explosifs, à Léopoldville étaient multiples : raciaux, économiques, politiques. Les Africains de cette grande ville ressentaient de plus en plus de mépris que nombre d'Européens continuaient à leur manifester, les humiliations qu'ils subissaient dans la vie courante. La disparité des rémunérations entre Noirs et Blancs, le contraste entre la ville européenne et la cité indigène étaient pour eux autant de raisons d'amertume. À cela s'ajoutait le nombre de chômeurs toujours croissant à Léopoldville.

Depuis 1957, la capitale du Congo connaissait une forte récession économique. A la fin de 1956 un homme sur vingt était sans travail ; vers la fin de 1958, un homme sur quatre était sans emploi. Non seulement, aucune indemnité n'était versée aux chômeurs, mais de plus, au moins à terme, ils risquaient l'expulsion en direction de leur territoire d'origine.

L'explosion se produisit le 4 janvier 1959, et l'autorité coloniale considéra l'Abako comme ayant provoqué ces troubles. Mis en cause, les Kongo répliquèrent par la désobéissance civile. Cela provoqua chez les Belges une accélération du processus de dégagement déjà décidé et entamé. Accélération qui n'est pas étrangère à l'état d'impréparation dans lequel le Congo se trouvera le 30 juin.

Janvier 1959



Février 59 : procès de Kasa-Vubu, Kanza et Diomi, accusés d'avoir fomenté les troubles de janvier.

Le 4 janvier est un jour férié en RDC et les morts de ces journées sont connus comme les « martyrs de l'indépendance ». C'est dire que ce qui touche à ces événements a pris un caractère symbolique et sacré.

Il y a eu officiellement 42 morts et 125 blessés. Il ne fait aucun doute que ce chiffre est sous-estimé, pour des raisons que nous verrons tout à l'heure. Mais même en se bornant à ces chiffres officiels, il y a déjà là quelque chose de surprenant.

Un processus d'émancipation du Congo était en cours. Il était d'ores et déjà acquis que la Belgique allait essayer de se dégager en douceur. Les Belges le savaient et les Africains ne l'ignoraient pas. A l'extrême fin de 1958, toute une série de leaders congolais, dont celui que les Belges ne pouvaient pas voir en peinture : Patrice Lumumba, avaient été autorisés à se rendre à Accra pour y participer à une conférence panafricaine. Et cela, même le Congolais de la rue le savait.

Dans ces conditions, il est assez absurde, de part et d'autre, que les Congolais aient manifesté et se soient ameutés, et que les Belges aient réagi avec brutalité.

S'agissant de jours d'émeute, jours de colère, de violences et de mort, qui tiennent toujours par moment du pandémonium, il n'est guère étonnant que, lorsqu'on tente de descendre dans le détail, on se heurte à beaucoup de contradictions : chacun voit midi à sa propre fenêtre.

Cependant, s'il n'y a pas unanimité sur le début des événements, c'est-à-dire sur le rassemblement de l'Abako au terrain de basket de l'YMCA, et sur ce qui a été dit exactement par les orateurs, sur un point, il y a une unanimité frappante. Tout le monde a entendu Kasa Vubu dire que les Belges étaient en train de parler entre eux de l'indépendance, et qu'ils feraient connaître leur position le 13 janvier. Dans un moment où l'attention de tous était tendue vers l'indépendance, il n'est pas étonnant que ce renseignement précis ait été retenu par chacun, alors que d'autres détails s'estompaient ou se déformaient dans les mémoires.

Cette date, comme on sait, est celle de la déclaration du Roi Baudouin et de sa célèbre phrase sur les « attermoissements funestes » et la « précipitation inconsidérée ». La déclaration du 13 (mais peut-être pas une déclaration royale) était donc attendue depuis un certain temps. Elle n'a donc pas été une conséquence des événements.

Autre chose est qu'ils aient pu influencer le contenu de la décision qui a finalement été prise (et qui avait tout de la « précipitation inconsidérée ») et inspiré l'idée que mieux valait une annonce dans un discours du Roi lui-même qu'une simple déclaration du gouvernement.

Les troubles graves qui éclatèrent à Léopoldville le 4 janvier 1959 furent une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Ce fut une explosion de fureur populaire, aveugle, sans préparation, sans chefs, sans buts. À l'origine, ce fut une manifestation politique organisée par l'Abako et qui provoqua des incidents avec la police.

Les faits ⁴⁵⁷

Rendez-vous avait été fixé pour le dimanche 4 janvier, à l'YMCA⁴⁵⁸ entre les adhérents de l'Abako et leurs leaders revenus d'Accra, pour que ces derniers fassent un compte-rendu de ce qui s'était dit dans la capitale ghanéenne. Le mardi 30 décembre 1958, la section ABAKO de la commune de Kalamu écrivit au Premier bourgmestre de la ville de Léopoldville pour l'informer de la tenue d'une réunion le dimanche 4 janvier 1959 à 14 heures à l'Y.M.C.A. Les responsables commencèrent à prévenir les membres et sympathisants de l'association. Sans doute, devaient-ils considérer la réponse comme acquise.

A cause des fêtes de fin d'année, M. Tordeur ne reçut cette lettre que le vendredi 2 janvier 1959. Sa réponse parvint à Vital Moanda, président de l'Abako-Kalamu, le samedi 3 janvier vers midi. La balle était renvoyée du côté de l'Abako: « *Celle-ci (votre lettre) ne sollicitant pas d'autorisation, je suppose que vous considérez la réunion projetée comme privée. Si elle devait avoir un autre caractère, la responsabilité des organisateurs serait engagée. Toutes les associations ont suffisamment été mises au courant des règles en matière de réunions publiques pour qu'une erreur ne soit plus possible* ». Des copies de cette lettre furent adressées au commissaire en chef, et à M. Duvivier, administrateur des affaires sociales, chargé des associations ; ils reçurent pour mission de noter le caractère que cette réunion allait revêtir.

Sans jeu de mots, cette réponse de Tordeur avait tout du coup tordu. Que la lettre ait contenu ou non les mots « *Nous demandons l'autorisation de...* », elle aurait été parfaitement dépourvue de sens si elle n'avait pas eu cette signification. Mais il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Tordeur créait là une situation très dangereuse. Sans formuler explicitement le mot « interdiction », il mettait les dirigeants de l'Abako devant le choix d'annuler eux-mêmes le rassemblement non-autorisé ou de se trouver responsables d'une manifestation « sauvage ». D'autre part, il créait une situation où il y aurait fatalement déception, frustration, incertitude et

⁴⁵⁷ Le déroulement des faits est reconstitué d'après Elikia M'Bokolo ('*Du Congo Belge au Congo indépendant 1940-1960*'), Ndaywel E N'Ziem, *op.cit.*, Kimasi (Alliance des Bâtisseurs du Congo)

⁴⁵⁸ L'habitation de Kasa-Vubu se trouvait à une centaine de mètres de l'Y.M.C.A.

flottement ce qui, pour une foule nerveuse, est une situation lourde de menace et de dangers.

M. Moanda tenta sans succès d'atteindre le Premier bourgmestre pour le faire revenir sur son refus de voir tenir une réunion publique. Les organisateurs de la réunion de Kalamu étaient dans l'embarras ; le samedi après-midi, ils ne voyaient aucun moyen d'information susceptible de faire connaître à tout le monde l'annulation de la réunion prévue pour le lendemain. Dans la Soirée, le comité sectionnaire de Kalamu rencontra quelques membres du comité central de l'Abako ; car il était prévu que le comité central se fasse présenter officiellement le comité sectionnaire de l'Abako-Kalamu. Il était question aussi de la collecte des fonds pour la construction d'un home Abako et de l'envoi d'une délégation à l'étranger pour parler de la situation des Congolais.

La décision fut prise de reporter la réunion à la date du 18 janvier, c'est-à-dire le premier dimanche après la déclaration gouvernementale. Le dimanche 4 janvier au matin, le comité de l'Abako-Kalamu contacta le plus de monde possible pour signaler l'annulation de la réunion. M. Moanda toucha entre autres le vice-président général de l'Abako : Daniel Kanza prit le parti de passer la journée dans la banlieue de la ville. Il vit Arthur Pinzi, bourgmestre de Kalamu, dont la maison communale se trouvait à trois cents mètres de l'Y.M.C.A. Le bourgmestre qui venait de rentrer de Belgique avait été sollicité pour dire à cette occasion quelques mots sur ses entretiens et sur l'esprit de la déclaration gouvernementale.

Le gérant africain de l'Y.M.C.A. fit savoir à M. Moanda que la salle ne lui serait pas accordée puisqu'il n'avait pas obtenu une autorisation en bonne et due forme. Les membres de l'Abako, les sympathisants, les curieux ne pouvaient évidemment pas tous être prévenus.

Un petit rassemblement se forma à dix heures devant la maison communale de Kalamu. Le bourgmestre Pinzi leur déclara qu'il ne prendrait pas la parole: il n'avait pas fini de mettre ses notes en ordre, et devait rencontrer préalablement le gouverneur général Cornelis. La petite foule se dispersa calmement.

A partir de onze heures, des membres et sympathisants de l'Abako commencèrent à arriver au foyer protestant de l'Y.M.C.A.

L'assistance grossit de plus en plus. M. Moanda alla demander conseil au président général de l'Abako, bourgmestre de la commune de Dendale. Vers 14 heures, Kasa-Vubu, président du parti et habitant en face, apprend que l'administrateur provincial Jean Tordeur refuse la tenue de la réunion. Accompagné d'Arthur Pinzi, Antoine Kingotolo, Nzeza Nlandu et d'autres leaders, il décide d'inviter les adhérents abakistes à rentrer chez eux en attendant un autre jour où l'autorisation sera accordée.

A treize heures, le président de l'Abako-Kalamu et son comité sectionnaire annoncèrent à la foule du milieu du terrain de basket-ball situé au centre de l'enceinte de l'Y.M.C.A. que la réunion était décommandée sur ordre du premier bourgmestre. Cette déclaration suscita de vives protestations. Certains crurent même qu'il s'agissait d'une farce, «que le comité avait joué une comédie». M. Moanda et le comité Abako-Kalamu quittèrent les lieux pour ne plus y revenir. Ils furent imités seulement par de très petits groupes. Le gros des participants au meeting resta aux alentours de l'enceinte Y.M.C.A. Il débordait le rond-point de l'avenue Victoire et de l'avenue Prince Baudouin.

La foule était houleuse et dépitée. Ceux qui n'avaient pas appris l'annulation de la réunion continuaient d'affluer sur les lieux. L'affluence s'expliquait par l'enjeu. La dynamique de l'Abako drainait de plus en plus dans ses réunions des membres et sympathisants venus d'autres communes de la capitale. Outre le rapport attendu du bourgmestre-syndicaliste de l'A.P.I.C. Pinzi sur la réunion syndicale tenue à Bruxelles, relative aux conditions d'accession à la 4ème catégorie, on présumait que Gaston Diomi, bourgmestre Kongo et membre du M.N.C., allait parler de la Conférence Panafricaine d'Accra et avancer une date pour l'indépendance du Congo.

Les Européens qui passaient en voiture ou à motocyclette sur l'avenue prince Baudouin étaient injuriés et hués. Deux commissaires subirent les mêmes avanies; quelques pierres furent lancées dans leur direction. Vers quatorze heures, M. Duvivier et son adjoint désignés pour juger du caractère de la réunion arrivèrent devant Y.M.C.A. Eux aussi furent injuriés et apostrophés. Voyant l'affluence et se sentant menacé, M. Duvivier déclara à un journaliste qui l'avait approché que la réunion n'était nullement interdite. Il prétendit par la suite avoir dit cela pour apaiser la foule: « *il était évident qu'au moment où ces*

propos étaient tenus, l'excitation de la foule était déjà grande ». La nouvelle se transmet de bouche à oreille.

Les gens se regroupèrent et retournèrent occuper la Cour intérieure de l'Y.M.C.A. Un flot humain estimé à 4.000 personnes se déversa sur le terrain de basket, le hall, les balcons et le toit reliant les deux ailes du bâtiment. Constatant l'absence des organisateurs, M. Duvivier et son adjoint se rendirent au domicile proche du président général de l'Abako; ne l'y trouvant pas, ils revinrent à l'Y.M.C.A. Une petite délégation de notables de l'Abako partie entre temps à la recherche aussi de Kasa-Vubu ne tarda pas à revenir avec lui.

Kasa-Vubu arriva en voiture vers quinze heures. Sa venue fut fortement ovationnée. Il venait par la force des choses car aucune disposition n'avait été prise pour la tenue de la réunion. Il n'y avait pas de micro, pas d'estrade ni de place réservée aux responsables de l'association, et aux délégués des sections de l'Abako.

Les dirigeants de l'Abako se donnèrent le mot : désamorcer la bombe et évacuer la foule. Au pied levé, aucun texte en main, Kasa-Vubu prit la parole au milieu du terrain de basket-ball. Faute de micro, il ne pouvait être entendu que des rangs immédiatement proches. Les témoignages concordent. Kasa-Vubu parla en français. Le rédacteur en chef des Actualités Africaines nota: « *Chose vraiment inattendue et pour la première fois dans sa vie de leader politique et de président général de l'Abako, M. Kasa-Vubu en prenant la parole au cours de ce meeting du dimanche 4 janvier, a lancé un appel solennel au calme, ce qui n'est pas du tout son genre, il faut le souligner* ».

Le président général de l'Abako annonça que la réunion était reportée. Le peuple congolais demandait l'indépendance ; le gouvernement belge allait faire sa déclaration le 13 janvier; les dirigeants de l'Abako l'étudieraient. L'assistance devait garder son calme et faire confiance à ses représentants. Les Congolais devaient resserrer leurs rangs et s'unir. L'Abako et le M.N.C. poursuivant les mêmes buts, il n'était pas hostile à la double appartenance. L'Abako était ouverte aux non Bakongo.

Edmond Nzeza-Nlandu, fondateur de l'Abako, traduisit le discours en lingala, et en appela à l'union des Bangala et des Bakongo. Le secrétaire général Kingotolo répéta ces propos en kikongo et en munukutuba. Ces déclarations furent très applaudies.

Les «*Vive l'Abako*», «*Vive l'indépendance*» fusèrent et furent repris en chœur. La manifestation dura tout au plus un quart d'heure. Les dirigeants de l'Abako sortirent de l'Y.M.C.A. sous les acclamations, et la foule commença à se disperser très lentement. Kasa Vubu prit son temps pour convaincre les partisans qu'il était convenable que le meeting n'eût pas lieu, sachant que l'autorité était prête à mater toute manifestation. Il quitta l'YMCA vers 17 heures et la foule l'accompagna vers chez lui.

Les esprits étaient toujours tendus. A l'annonce du report, les Abakistes réagirent en insultant les Blancs, principalement les Flamands, et en proférant des menaces à l'encontre de tout représentant de l'Etat. A la sortie, M. Duvivier et son adjoint furent bousculés et insultés: «*Macaque* », «*Nyama-Flamand* », «*Les indigènes en Belgique* », «*Appliquez l'indépendance* », «*F... le camp* », «*Bande de salauds* ». La grosse partie de la foule resta en bordure de l'avenue prince Baudouin, aux alentours de l'Y.M.C.A. Elle recommença à lancer des pierres et à invectiver les Européens qui passaient en voiture.

Au même moment, une masse de supporters sortait du stade où Vita Club venait de se faire battre par Mikado. Les Vita-clubiens, pour la plupart des Kongo et des Zombo, fâchés, rencontrèrent leurs frères de l'Abako, également les nerfs à vif.

Un commissaire de police, voyant le grand attroupement sur Prince Baudouin, l'actuelle Avenue Kasa-Vubu, décida de disperser la foule en tirant en l'air. Surchauffés qu'ils étaient, les Abakistes, renforcés par les supporters, renversèrent sa jeep et y mirent le feu.

Ici, se placerait un fait historique qu'on n'a jamais relevé et qui est cité par le seul M. Kimasi (président général de l'Abako) : «*Kasa-Vubu fait demi-tour pour protéger le commissaire de police et l'évacuer. Avec sa connaissance scientifique, le Prof Ndaywel aurait dû le dire, mais je ne sais pas s'il était au courant de ce détail important* », commente M. Kimasi.

Le coup de feu et la jeep en feu dispersèrent la foule, qui s'orienta vers la ville et la cité de Foncobel, où habitaient beaucoup de Blancs. Certains de ceux-ci, qui avaient une arme chez eux, commencèrent à tirer, croyant ainsi intimider les Congolais surexcités, qui passèrent alors au pillage. Des milliers de Congolais s'opposèrent

à l'action de la police, détruisirent des magasins, des églises dans la cité indigène (Le Belge !). La foule des manifestants grossissant sans cesse et de plus en plus menaçante marcha sur la ville européenne

Il avait d'abord été décidé que la Force Publique resterait dans ses quartiers et que la police urbaine, seule, essaierait de contrôler la situation. Mais les agents de police furent d'emblée dépassés par les événements. L'administration coloniale réagit alors en réquisitionnant la Force publique pour circonscrire les émeutes. Mais la situation resta incontrôlable au cours des journées des 4, 5 et 6 janvier. La ville européenne ne dut son salut qu'à une intervention extrêmement brutale de la Force Publique aux ordres du général Janssens.

Janssens devait être résolu, dès le départ, à « *ne pas faire dans la dentelle* » Il exigea en effet de la part de l'autorité civile une réquisition écrite. On peut bien sûr n'y voir qu'une précaution contre d'éventuelles critiques a posteriori. Mais cela lui donnait aussi licence de se comporter à peu de choses près comme en situation de guerre. Les « journées » firent plus de 40 morts officiels. Probablement plusieurs centaines dans la réalité, les familles enterrant discrètement leurs morts de peur d'être suspectées d'avoir participé à l'émeute. Et nous n'avons connaissance que des blessés qui furent enregistrés par les hôpitaux. Beaucoup sans doute furent soignés chez eux en cachette, et sans doute que certains moururent de même.

Il est à remarquer que si des Blancs furent blessés, il n'y eut aucun mort parmi eux. Ils subirent surtout des saccages et des pillages.

Quant à la suite, le journaliste Francis Monheim, écrit : « *Dès le lendemain des émeutes du 4 janvier, l'Abako, le principal parti de Léopoldville où la majorité de la population est d'origine mukongo, est dissoute. Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza, les trois leaders historiques de l'Abako, sont arrêtés et mis en prison* ». Les leaders de l'Abako seront en effet arrêtés et ce parti dissout, mais après une série d'épisodes rocambolesques par lesquels cette tragédie touche à la mascarade.

Kasa-Vubu, en effet, disparut dans la nature et fut introuvable pendant plusieurs jours. Il se cacha entre autres chez l'abbé Jean Loya et lui emprunta même une soutane pour pouvoir circuler plus facilement. Mais il finit par rentrer paisiblement chez lui et par se laisser arrêter. Le Parquet de Léopoldville emprisonna les leaders de l'Abako comme « fauteurs de troubles » alors que tout le monde

admettait, témoins européens compris, qu'ils avaient tenté de calmer la foule surexcitée.

Si l'on parcourt la série des événements de ce qui allait être connu comme « les émeutes de Léopoldville », puis comme « les martyrs du 4 janvier », on y distingue nettement deux moments-clés où une personne a eu à prendre une décision qui déterminerait le cours des événements.

Le premier, c'est le moment où Tordeur eut à répondre à la lettre de l'Abako. Il aurait très bien pu répondre qu'il autorisait un rassemblement, même si la question ne lui était pas explicitement et officiellement posée. Une entorse au formalisme aurait peut-être permis qu'au lieu d'une explosion, il y ait au contraire ouverture d'une soupape de sûreté. Quelques heures à gesticuler et à brailler des slogans permettent souvent de ne pas en arriver au moment où l'on se met à jeter de pierres.

Compte tenu de ses fonctions, Tordeur ne pouvait pas ignorer que Léopoldville connaissait une difficile situation de récession. L'exaltation des sentiments nationalistes et indépendantistes, au moment d'Accra était, elle, connue du monde entier. Il y avait donc de fortes raisons, tant sociales que politiques, pour considérer que la situation était tendue. Tordeur avait aussi assez d'expérience pour pouvoir deviner sans peine que les dirigeants abakistes n'auraient pas le temps ni les moyens de prévenir leurs militants de la suppression de la réunion déjà annoncée.

La réponse qu'il a faite revenait à « pousser à la faute » les gens de l'Abako. De là à supposer que des troubles (dont il ne pouvait bien sûr prévoir qu'ils seraient aussi longs et aussi graves), et une occasion de sévir n'avaient rien pour lui déplaire, il n'y a qu'un pas. Toutefois, si c'est là une hypothèse en faveur de laquelle il y a des arguments, il n'y a pas à l'heure actuelle de témoignages ou de sources documentaires permettant de franchir ce pas.

La même chose vaut, ou à peu près, pour l'intervention de la Force Publique.

Janssens a fait tout ce qu'il a pu pour avoir une réquisition formelle et écrite qui faisait de son intervention une opération militaire et non un simple appui à une opération de police. Et, cela fait, la « performance » de la FP a été ce qu'elle était d'habitude.

Faut-il voir dans l'attitude de Janssens simplement un côté « culotte de peau » qui désire ne pas s'encombrer d'un contrôle civil (ce qui serait assez dans le caractère du personnage) ou a-t-il voulu saisir aux cheveux une occasion d'appliquer les « bonnes méthodes », c'est-à-dire celles de Léopold II (autre trait de son caractère). La aussi, les éléments pour trancher nous font défaut.

En tous cas, le résultat de ces deux initiatives intempestives fut que le Congo allait se trouver précipité dans une indépendance hâtive et parsemée de chausse-trappes.

D'un « martyr » à l'autre.

L'histoire abonde en « martyrs » de diverses causes qui, pris individuellement, n'ont guère eu conscience de ce qui se passait exactement. Les Parisiens à la prise de la Bastille, les excités qui, le 25 août 1830, se répandirent dans les rues de Bruxelles en braillant les airs de « la Muette de Portici » et bien d'autres semblent tirés du même tonneau que les kinois du 4 janvier. Il s'agit d'événements qui n'ont pas, en eux-mêmes, de sens clair. On leur attribue un tel sens par après, parce qu'ils marquent le début d'un processus qui leur donne, a posteriori, un sens. Ce sont en quelque sorte des « événements originaires », qui sont perçus comme le point de départ de quelque chose. En faisant des morts de janvier 1959 les « martyrs de l'Indépendance », le Congo est donc en belle et nombreuse compagnie.

Si l'on cherche des martyrs au sens plein du terme, c'est-à-dire des gens qui sont morts en sachant pourquoi et en manifestant leurs convictions, il y en a bien eu en 1959, mais non à Léopoldville en début d'année. Ceux qui tombèrent à Stanleyville en octobre de cette même année mériteraient bien davantage ce titre.

Et les « incidents de Stanleyville » sont liés à l'homme qui va devenir le symbole de l'Indépendance congolaise : Patrice Lumumba⁴⁵⁹. Celui-ci, en effet, s'est distingué par une carrière

⁴⁵⁹ **Patrice Lumumba** (né le 2 juillet 1925 à Onalua (Kasai), - assassiné le 17 janvier 1961 au Katanga) Il fréquente l'école catholique des missionnaires puis, élève brillant, une école protestante tenue par des Suédois. L'école ne donne qu'une éducation rudimentaire et vise plus à former des ouvriers ou des clercs, mais Lumumba autodidacte, se plongera dans des manuels d'histoire pour étudier plus en profondeur la Révolution française, l'histoire d'Haïti, des États-Unis etc. En septembre 1954, il reçoit sa carte d'«immatriculé.

politique qui tient du météore et par une évolution de sa pensée qui a également un caractère fulgurant. En moins d'un an, Patrice Lumumba a réussi à s'imposer comme une figure emblématique du nationalisme congolais et, bien entendu, à se faire un grand nombre d'ennemis, tant parmi les membres de l'« establishment » colonial que parmi les autres leaders congolais.

Lumumba implante son parti à travers le pays et fait de Stanleyville son fief politique. Partout où il passe, il défend l'unité nationale contre ceux qui prônent un fédéralisme à base tribale ou ethnique. Grand manipulateur d'hommes et de mots, doué d'un charisme personnel que même ses adversaires reconnaissent, il voit sa popularité dépasser celle, régionale, d'un Kasa-Vubu.

Il suffit, pour s'en rendre compte de consulter les renseignements qui émanent d'une seule et même source : la police belge. Le rassemblement du MNC, pour rendre compte de la Conférence d'Accra a été estimé à 10.000 personnes. Celui de l'Abako, le 4 janvier, à propos duquel se déclenchèrent les « événements », et qui avait en principe le même objet, a été estimé à 4.000 personnes. Cette différence ne saurait tenir à une appréciation du risque puisque les abakistes ne savaient pas que le rassemblement où ils se rendaient n'avait pas été autorisé. Le MNC n'avait pas alors plus de quelques mois d'existence, et attirait plus du double de l'audience de l'Abako, organisation ancienne, sur le terrain très favorable de Léopoldville, où de plus le parti de Kasa-Vubu comptait plusieurs élus.

Pourtant, Lumumba est contesté au sein du MNC. Ses amis l'accusent d'autocratie⁴⁶⁰ et de gestion peu orthodoxe. Ils proposent

En 1955, comme Président de l'"APIC" il aura l'occasion de s'entretenir avec le roi Baudouin en voyage au Congo, sur la situation des Congolais. Le ministre Buisseret veut faire évoluer le Congo et notamment mettre en place un enseignement public. Lumumba adhère à l'Alliance libérale avec d'autres notables congolais. Avec plusieurs d'entre eux, il se rend en Belgique sur invitation du premier ministre. En 1956, il est emprisonné un an, pour un délit de droit commun. Libéré par anticipation, il reprend ses activités politiques et devient directeur des ventes d'une brasserie. En 1958, il crée le Mouvement national congolais (MNC), à Léopoldville le 5 octobre 1958 et, à ce titre, participe à la conférence panafricaine d'Accra. Il peut organiser une réunion pour rendre compte de cette conférence au cours de laquelle il revendique l'indépendance devant plus de 10 000 personnes. La suite, jusqu'à son assassinat, est si connue qu'il serait ridicule de la rappeler....

⁴⁶⁰ Conscient de ses capacités, et sachant que le succès du MNC était avant tout son propre succès personnel, il avait considéré normal d'être le chef d'un parti qui était avant tout un regroupement autour de sa personne. Il n' donc jamais été élu à la direction du MNC. Il sera donc l'un de leaders africains à qui l'on reprochera de s'être « autoproclamés ».

une présidence collégiale. Lumumba n'est pas d'accord : le parti nationaliste éclate en deux ailes, l'une dirigée par Lumumba, l'autre par Albert Kalonji.

Un homme qui galvanise les foules ne pouvait qu'attirer sur lui l'attention de la Sûreté. Il est bientôt « interdit de meeting ».

Les premiers démêlés politiques entre Lumumba et la colonie eurent lieu en octobre 1959. Vers la fin de ce mois, le MNC et d'autres partis indépendantistes organisent une réunion à Stanleyville. Le leader du MNC, interdit de meeting à Stanleyville, passe outre. Le 30, le meeting se tient. Malgré un fort soutien populaire, les autorités belges tentent de s'emparer de Lumumba. La population se retrouve face aux forces de l'ordre, ce qui provoque une émeute qui fait une trentaine de morts. (Comme on peut s'en douter, ce chiffre officiel est contesté tout autant que celui de janvier 59 à Léo, et pour les mêmes raisons).

Quelques jours plus tard, Lumumba est arrêté. Le 21 janvier 1960, il est condamné à six mois de prison pour incitation à la haine raciale. Transféré au Katanga le 22, Lumumba est libéré le 25 et participe, à Bruxelles, à la table ronde politique du Congo.

Il existe sur le procès Lumumba de janvier 60 une étude exhaustive du CEDAF⁴⁶¹ à laquelle je prends la liberté de renvoyer ceux de mes lecteurs qui désireraient avoir à ce sujet des analyses plus approfondies.

Cet ouvrage contient entre autres les textes qui ont été utilisés par le Tribunal et reflètent plus ou moins ce que Lumumba a dit. « Plus ou moins », pour deux raisons.

Il s'agit de la transcription d'enregistrements au magnétophone réalisés durant un meeting avec tout ce que cela implique de brouhaha, d'acclamations, de chants, de cris et d'interruptions. Les parenthèses du genre (*confusion*) ou (*remous en sens divers*) sont légion.

Lumumba a improvisé son texte alors qu'il était évidemment très nerveux et il l'a fait en swahili, ou plus exactement en un mélange de kingwana, swahili populaire de Stanleyville, et de français. Outre les

⁴⁶¹ Edwine SIMONS, Roupén BOGHOSSIAN, Benoît VERHAEGEN : *Stanleyville, 1959: le procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, Bruxelles, CEDAF, Cahiers Africains/Afrika Studies, n°17-18, décembre 1995

fréquentes interruptions du texte dues au hourvari en cours, il y a carrément des phrases sans queue ni tête. Evidemment, certaines d'entre elles n'expriment pas beaucoup de sympathie envers les Belges qui, à ce même moment, essayaient de l'arrêter. Il est toutefois exagéré de les percevoir comme s'en prenant à eux non comme « colonisateurs », ce qui est de la politique, mais comme « Belges » ou comme « Blancs », ce qui pouvait être du racisme. On y a trouvé de « l'incitation à la haine raciale » parce qu'on voulait l'y trouver. Le jugement aurait pu être libellé : « Attendu que '*qui veut noyer son chien l'accuse de la rage*', le Tribunal, après en avoir délibéré, condamne, etc... »

Les morts de Stanleyville au aient sans doute de meilleurs titres à faire valoir, pour la qualification de « martyrs », que ceux de Léopoldville. Du fait qu'il s'est agi d'un « événement originaire », c'est pourtant le 4 janvier qui a été choisi pour les commémorer tous, en non le 30 octobre.

La déclaration du 13 janvier

Dès ce moment, comme frappée de stupeur, l'administration coloniale va perdre les pédales. Son moral va tomber d'autant plus bas que sa conviction et sa bonne conscience s'étaient situées à un niveau plus élevé.

Le roi, puis le gouvernement belge feront des déclarations promettant l'indépendance. On assistera à un durcissement brusque et inattendu de nombreux milieux congolais. Au Bas-Congo notamment, des régions entières coupent tout contact avec l'Administration. Le cri de l'indépendance immédiate va bientôt dominer tous les autres. On réclame et surtout on exige : si la Belgique n'accorde pas l'indépendance immédiate, toute collaboration avec elle sera impossible. Ce refus de collaboration est d'ailleurs proclamé officiellement par certains partis, qui décident notamment, à la fin de 1959, de boycotter les élections. Plus on s'exalte à l'idée de l'indépendance, plus on tend vers elle en la voulant tout de suite. Les leaders politiques prennent de plus en plus contact avec les masses, et ce contact est loin de les inciter à la modération.

Il faut prendre une décision, improviser une politique. Comment rétablir l'autorité ? On ne pouvait laisser pourrir une région aussi

importante que le Bas-Congo, région clé pour la colonie, notamment du point de vue des communications, c'était la région du rail Matadi-Léopoldville. Le gouvernement belge se trouvait là devant un problème doublement insoluble. Le recours à la force lui était interdit, l'emploi des troupes belges au Congo était pratiquement exclu : étant donné l'état de l'opinion en Belgique, toute tentative dans ce sens eut été un suicide politique.

De 1908 à 1959, les Belges avaient dans l'ensemble accordé au Congo... tout le bénéfice d'une colossale indifférence. Les rares fois où ils y pensaient, ils avaient tendance à croire ce qu'on leur avait dit à la reprise et que les feuilles missionnaires (seules publications sur la colonie à être largement diffusées) leur répétaient : les Belges y étaient pour le bien des Noirs et étaient largement acceptés. Il semblait soudain que ce n'était plus vrai, puisqu'à présent on leur jetait des pierres... (Et le « Belgicain » ne s'en étonnait qu'à demi, car il n'avait pas, en général, trop bonne opinion des coloniaux). Puisque c'était ainsi, il n'y avait qu'à quitter le Congo qui était, après tout, le pays des Congolais.

Les Belges, d'une manière générale, étaient opposés à l'emploi de la force au Congo. Tout ce que les métropoles coloniales avaient tenté pour se maintenir par la force avait mal tourné. « *Mon fils n'ira pas risquer sa peau pour Kolwezi...* », était une autre façon de résumer l'avis de l'opinion publique.

Des mesures intermédiaires, consistant, sans engager l'épreuve de force, à essayer de mater malgré tout le mouvement de désobéissance, par exemple en s'en prenant à ses leaders, se heurtaient à des obstacles qui n'étaient pas moindres. En prenant contre des leaders politiques jouissant d'une solide popularité, ou même idolâtrés, comme Kasa-Vubu, des mesures coercitives, le gouvernement aurait perdu d'un seul coup tous les bénéfices de la politique qu'il avait menée et qui, depuis plusieurs années, même si elle était lente, hésitante, maladroite et trop tardive, allait tout de même dans le sens de rencontrer les revendications africaines. Mais les perspectives que le groupe de travail ouvrait au Congo, et qu'il définissait concrètement, étaient celles de l'« autonomie ». Il est bien certain que, sans les troubles de Léopoldville, le gouvernement s'en serait tenu à cette notion

Le gouvernement fut donc acculé aux grandes résolutions. Le mot qu'attendaient les Africains, le mot magique était celui d'indépendance. Si on ne le prononçait pas, on risquait de voir les troubles se prolonger. Si on le prononçait, on pouvait tout sauver. On décida de le prononcer. On décida donc de le prononcer et même de le faire prononcer par le Roi.

C'est là, dans les habitudes belges, quelque chose de tout à fait exceptionnel. En dehors du Nouvel An, de la fête nationale et de quelques autres circonstances prévues à l'avance, le Roi qui à l'improviste « parle dans le poste », c'est une chose ne se produit que si la guerre vient d'éclater ! La procédure normale aurait été une communication du Ministre des Colonies, ou à la rigueur du Premier Ministre.

Pousser en avant le pion royal était une précaution contre des réactions irrationnelles des Belges du Congo. Rien ne peut donner une idée, du désarroi dans lequel les milieux coloniaux plongèrent après le 4 janvier. C'était pour eux comme un coup de massue. Mais le désarroi peut être mauvais conseiller. Ce qui acheva de les paralyser fut, le 13 janvier, l'intervention personnelle du Roi.

Les paroles du Roi portant sur une matière essentiellement politique, étaient couvertes par la responsabilité ministérielle. Que le Roi parlât ou le gouvernement, la seule et unique responsabilité était toujours celle du gouvernement. Cette intervention a pourtant eu d'immenses conséquences. S'il n'y avait eu, le 13 janvier, que la déclaration gouvernementale, des Belges du Congo et de la métropole auraient certainement maudit « *le gouvernement d'abandon* ».

Ceux qui auraient été prêt à le faire appartenaient précisément, en général, aux groupes sociaux les plus royalistes, et royalistes aux vieux sens du mot, c'est-à-dire où le respect dû au Roi est encore considéré comme un devoir d'obéissance. Le Roi ayant parlé, ils se mirent au garde-à-vous.

En ce qui concerne l'opinion publique Belge en général, elle ne voulaient pas de lutte. Le nationalisme congolais venait de leur être révélé de manière soudaine et brutale : les Belges l'acceptaient comme un fait contre lequel on ne pouvait rien. Ils avaient d'ailleurs eu, de bout en bout, l'impression que le Congo ne les concernait pas vraiment. C'était tout au plus l'affaire d'une poignée de missionnaires

et d'un quarterons d'hommes de banque et d'industrie... Impression qui, au fond, n'était pas loin de la réalité.

Le choc de janvier une fois passé, les mois suivants de 1959 pourrait être caractériser par la formule : « de plus en plus vite ».

Le gouvernement dans sa déclaration du 13 janvier, parlait de l'indépendance du Congo, mais s'abstenait soigneusement de dire dans quels délais il envisageait de la réaliser. Le gouvernement insista sur les éléments préalables à l'indépendance : institutions solides et bien équilibrées, cadres administratifs expérimentés, une formation intellectuelle et morale de la population sinon, il y a de grand risque de passer de la démocratie à la tyrannie.

Un texte révélateur à cet égard est celui du Congrès du Parti Libéral qui se tint à Bruxelles du BRUXELLES, du 6 au 8 novembre 1959. On peut lire, parmi les résolutions qu'il a prises les lignes suivantes, sous le titre :

« PROBLÈMES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI - I. Problèmes politiques »

« *Le Parti Libéral affirme:*

- *que le sort du Congo doit être déterminé par la volonté que les Congolais exprimeront librement, par le suffrage universel et non par celle de certains leaders qui ne voient dans l'indépendance qu'un moyen de prendre le pouvoir et de s'y maintenir par la menace et l'intimidation;*

- *qu'il faut: rétablir la confiance, tant des Congolais que des Européens, par la protection de leur personne et de leur biens, rassurer les Européens quant à leur avenir, notamment en donnant aux pensions des agents, tant des entreprises privées que de l'Administration, la garantie de bonne fin de la Belgique, rétablir la confiance des investissements et permettre au Congo, en lui donnant la garantie de la Belgique, d'emprunter à des taux acceptables, en modifiant par une loi l'article premier de la Charte Coloniale.*

Il affirme: l'impérieuse nécessité de liens très étroits entre la Belgique et le Congo, dans l'intérêt même des populations africaines.

Il émet le vœu que, sur le plan international, le Gouvernement belge prenne l'initiative d'établir des contacts permanents en vue de résoudre les problèmes africains, étant donné le danger d'un assujettissement économique et ensuite politique du Congo par certains pays dominés par une idéologie totalitaire. »

Il est inutile, je crois, de souligner encore une fois que les ambitions personnelles condamnables, de même que le « totalitarisme » ne pouvaient se situer qu'à gauche...

Les prévisions pour l'indépendance demeuraient assez vagues, il s'agissait en tout cas, dans l'esprit de tous les responsables, de « délais longs ». Le 16 octobre 1959, le successeur de M. Van Hemelrijck au ministère du Congo⁴⁶², M. De Schryver, annonce dans un message : « *la voie de l'indépendance est ouverte et l'émancipation politique du Congo qui y mène entre dans une phase définitive d'exécution* ». Il précisa le calendrier qui sera suivi pour les différentes étapes : 1) élections au suffrage universel en décembre 1959 2) constitution aussitôt après, d'institutions provinciales 3) dès 1960 mise en place d'un gouvernement congolais et de deux assemblées législatives pour l'ensemble du Congo. 4) élaboration par les assemblées législatives, du « projet de constitution définitive » du Congo, ce qui débouche directement sur l'indépendance. C'est virtuellement, l'émancipation en 4 ans. Des « délais long », on est passé aux délais courts.

Il est fort dommage qu'il y ait eu, durant cette période, une sorte de « valse hésitation » au niveau du portefeuille ministériel (encore que l'on puisse comprendre qu'aucun homme politique n'ait été fort attiré par la perspective de recevoir un commandement à l'heure précise où il s'agit de battre en retraite). Cela semble attribuable à des conflits de personnes au sein du gouvernement Eyskens, et à des désaccords entre le gouvernement et la Cour. Toujours est-il que sur un laps de temps assez court, les affaires du Congo vont passer entre les mains de trois titulaires : Van Hemelryck, De Schryver et enfin d'Aspremont-Lynden.

Agir ainsi est toujours dangereux, même aujourd'hui alors que l'on a affaire à des interlocuteurs africains indépendants de longue date et ayant pris de l'assurance. La mentalité africaine répugne au contact impersonnel, à voir la même institution, la même fonction représentée au fil du temps par toute une série de « têtes » différentes. Tout contact a tendance à devenir un lien de personne à personne, ce qui suppose évidemment la permanence. Inutile de dire que ce qui est

⁴⁶² Depuis 1958, le Ministre compétent ne portait plus le titre incongru de Ministre *des Colonies*. On l'appelait dorénavant « Ministre du Congo et du Ruanda-Urundi ». Il y eut ensuite brièvement des Ministres des Affaires Africaines, puis le portefeuille disparut, ces affaires-là relevant désormais des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement.

vrai aujourd'hui encore l'était encore bien plus lors qu'on avait affaire à des colonisés à la foi méfiants et peu sûrs d'eux-mêmes.

La Belgique a gaspillé, de cette manière, le capital de sympathie qu'avait réussi à s'attirer le Ministre Van Hemelryck. Le ministre du Congo démissionnaire était par chance un homme de bonne volonté qui, n'ayant pas vécu dans le sérail colonial, n'en avait pas subi les déformations et il avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan (certes plus rapide que les trente ans de Van Bilsen, mais sans rapport avec la « précipitation inconsidérée » dont on fera finalement preuve) qui aurait accordé l'indépendance au Congo de manière progressive.

Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur. Le délai prévu pour l'exécution complète de ce plan était d'environ quatre ans.

Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était bafoué par les Blancs du Congo. A Bukavu, les résidents belges lui avaient lancé des tomates à la tête. A Léopoldville, des slogans hostiles avaient été tracés sur le macadam.

L'hostilité des blancs les plus colonialistes⁴⁶³ avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur assurer une indépendance réelle. Aussi, lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint moralement à donner sa démission par la méfiance que lui témoignaient la Couronne et son Premier ministre, allant jusqu'à mettre en doute le rapport qu'il avait fait et à faire interroger par le comte d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre, toutes les personnes qu'il avait lui-même rencontrées et entendues au cours de son voyage d'enquête, les Congolais furent convaincus que la politique du ministre était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie.

⁴⁶³ Les difficultés rencontrées par Van Hembrijck trouvaient leur origine auprès d'un noyau dur des ministres ultra-conservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies.

Le parti de Patrice Lumumba, le Mouvement National Congolais⁴⁶⁴, notamment, déclarait aussitôt : « *La démission de M. Van Hemelryck prouve que la vague promesse d'indépendance incluse dans la déclaration du 13 janvier n'était rien d'autre qu'un instrument de propagande* ».

Cette conviction, partagée par tous les partis congolais constitués entre-temps à la hâte, allait avoir pour conséquence que, par la suite, il n'y eut plus aucune confiance dans le gouvernement belge et que l'indépendance complète que M. Van Hemelryck avait prévue en quatre ans allait être octroyée en six mois par son successeur, M. de Schrijver⁴⁶⁵.

La proposition de « Plan de trente ans » de Van Bilsen avait le défaut de ne tenir compte que d'un seul paramètre, celui auquel pense un pédagogue : le temps nécessaire à la formation des cadres. La politique est malheureusement un brin plus complexe que la pédagogie ! Le délai de quatre ans de Van Hemelryck aurait supposé de la hâte, des formations accélérées, du bâclage, mais aurait sans doute permis, quand même, d'aboutir à quelque chose qui aurait tenu à peu près debout. Au lieu de quoi, on aboutit à une pantalonnade⁴⁶⁶.

Personne en Belgique ne s'était enthousiasmé pour la politique du 13 janvier. On se rendait compte de tous ses inconvénients. Ces inconvénients, ces dangers même, étaient visibles, manifestes : on allait conduire à l'indépendance, dans des délais bref, des populations très mal préparées à se diriger elles-mêmes. Personne ne croyait les Congolais mûrs pour l'indépendance ; on sentait les risques que l'on courait.

⁴⁶⁴ Cité par Crawford YOUNG dans *Introduction à la politique congolaise*, p. 104

⁴⁶⁵ Luis Lopez ALVARO. dans *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, p. 48, qui recevait à cette époque les confidences de Patrice Lumumba, confirme que « quand Van Hemelryck [qu'il qualifie plus haut de « personne honnête, courageuse, lucide » abandonné par son propre président du Conseil, M. Eyskens, se voit enfin obligé de démissionner, Patrice tira publiquement les conclusions qui s'imposaient : Bruxelles refusant le dialogue, il ne restait qu'à poursuivre la lutte. Ce que l'on refusait aux Congolais à *un moment où il aurait été possible de ménager une transition réussie* devait leur être accordé avec empressement quelques mois plus tard, trop tard déjà !

⁴⁶⁶ D'après un employé au Gouvernement Général, qui se trouva travailler dans le service chargé de l'africanisation des cadres, on commença par examiner soigneusement les candidatures, titres et diplômes des impétrants. Ensuite, on aurait dû les convoquer pour des examens. On interrompit alors le travail faute de temps, et ce même employé fut chargé de l'acquisition des drapeaux pour pavoiser les rues le 30 juin. La sélection n'eut, en fait, jamais lieu. (Témoignage de Jena Van Hees)

Mais ces inconvénients étaient compensés par un avantage, un seul : on construirait le Congo nouveau dans l'amitié avec les Congolais ; on ferait une décolonisation fondée non sur la lutte comme cela avait été si souvent le cas ailleurs, mais sur la collaboration. Tel était le sens de la politique belge. Si la lutte s'engageait au Congo, la raison d'être même de cette politique disparaissait.

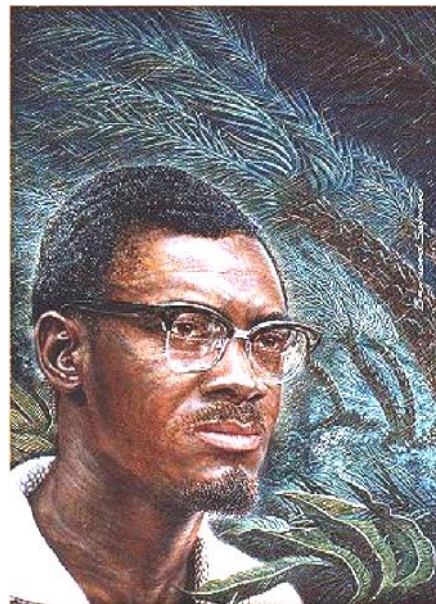
Ce raisonnement explique certes que l'on ait « tout lâché ». Il n'explique pas qu'on ait choisi de le faire en six mois. Lors de la conférence belgo-congolaise de la table ronde, qui se réunira au début de 1960, la date de l'indépendance sera fixée au 30 juin 1960. C'est sans le vouloir, que la marche, s'est transformée en course. Pourquoi ? De tous les problèmes que pose l'histoire de la décolonisation du Congo, celui-ci est sans doute le plus important.

Le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas n'était pas une question de drapeau. Ce qu'ils refusaient, c'était un Congo qui aurait imposé des lois de justice et de sécurité sociale, défendu les droits des travailleurs (quelle que fût par ailleurs leur couleur de peau), taxé sérieusement les profits des entreprises, usé de son pouvoir là où il s'était toujours servilement incliné devant les possédants. Il leur fallait un Congo à la façon de Léopold II. La Colonie s'en écartait de plus en plus et il fallait donc la liquider. Mais il fallait que la liquidation se fasse d'une manière acceptable pour leurs intérêts. C'est pourquoi il fallait se presser, se hâter, se précipiter...

Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges. Du côté des Héritiers, on s'est dit: A quelque chose, malheur est bon. Les Congolais veulent leur indépendance tout de suite. On va la leur donner immédiatement, à un moment où ils ne savent pas encore s'en servir. Aucun cadre n'a été africanisé, comme le ministre Van Hemelrijck voulait le faire progressivement.

Ils n'ont pas d'administration et leur gouvernement devra s'appuyer nécessairement sur l'administration belge. Ils n'ont pas d'armée non plus et leur seule armée sera la force publique, qui ne compte que des officiers belges avec, à leur tête, le général Janssens

Le Diable, alias Patrice Lumumba



Il y a dans l'histoire de tous les peuples des figures de héros qui font l'unanimité. La France a Jeanne d'Arc, le Congo: Patrice Lumumba. Mais ces grands disparus ne font l'unanimité que parce que, d'une manière ou d'une autre, chacun leur fait dire ce qu'il veut. Même Mobutu se disait lumumbiste et c'est lui, d'ailleurs, qui a proclamé Patrice, "Héros National". Ce sera probablement la seule décision de Mobutu qui restera en vigueur et... tant mieux !

La pensée politique

« *La Pensée politique de Patrice Lumumba* » est un ouvrage bien connu de Jean Van Lierde qui fut l'assistant du Premier Ministre assassiné.

Cet ouvrage, qui est aussi un hommage, reste remarquable et l'on ne saurait trop en conseiller la lecture, mais son utilisation, dans un contexte historique, est délicate et même contestable. D'abord parce que Jean Van Lierde, et il ne s'en cache pas, n'est pas neutre par rapport à son sujet et que, s'il raconte une histoire et cite des documents, il défend aussi son ami. C'est tout à son honneur mais cela empêche, hélas ! de le considérer comme un témoin neutre des événements. Ensuite, parce que son œuvre, rédigée a posteriori même s'il s'est basé sur des notes prises au moment même, comporte fatalement une « mise en perspective » à la lumière de faits postérieurs. Dimensions importante. Surtout quand, parmi ces faits, il y a l'assassinat politique de l'intéressé !

L'appréciation du personnage de Lumumba pose un double problème : savoir quelles étaient ses intentions au moment qui nous occupe ici, c'est-à-dire lorsqu'il était une des figures de proue de la revendication congolaise d'Indépendance et est devenu la cible de toutes les rancœurs des Héritiers ; distinguer, ensuite, parmi ceux qui se sont prétendus ses continuateurs, dans quelle mesure ils avaient le droit de se dire tels.

Or, il se fait qu'un témoignage direct, neutre et de première main, sur ce qu'étaient les intentions de Lumumba à la veille de l'Indépendance, existe.

Qui est le témoin ?

Il s'agit d'une Américaine, Lynn Waldron, de Cleveland (Ohio) qui obtint sa carte lui donnant droit, comme journaliste, à « l'envoi de télégrammes de presse en débet », le 31 mai 1960 (voir ci-dessous) et qui se rendit à Kisangani pour rencontrer Lumumba.

<p>Congo Belge — Ruanda-Urundi</p>  <p>SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS</p> <p>Carte pour télégrammes de presse en débet</p>	<p>Carte en débet N° <u>004</u></p> <p>Valable jusqu'au <u>31-12-60</u></p> <p>Délivrée à M^{lle} <u>D^e LYNN WALDRON</u></p> <p>Domicilié <u>CLEVELAND OHIO</u></p> <p>_____</p> <p>(rue - numéro)</p> <p>Localité _____</p> <p>N° de passeport : <u>273467</u></p> <p>Lieu et date de la délivrance <u>USUKUBA</u></p> <p>Le Chef du service provincial des Télécommuni- cations.</p> <p>LE CHEF DU SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS RUANDA-URUNDI R. VANDEWYNCKEL</p>	<p>La auto mes tous de ti et di</p>
---	---	---

Le journal pour lequel elle travaillait, « *The Cleveland Press and News* » avait beau se dire « *The Newspaper That Serves Its Readers* » (« *le Journal qui est au Service de ses Lecteurs* »), il ne devait pas être dirigé par des aigles ni même par des journalistes ayant un minimum de flair pour un « scoop ».

On se trouvait en effet alors après les élections de mai 1960, et la victoire de Lumumba lors de celles-ci laissait d'ores et déjà prévoir

qu'il serait le premier Premier Ministre du Congo Indépendant, ou du moins que rien ne pourrait s'y faire sans son assentiment.

Ils reçurent de plus l'interview, non pas du Congo belge, mais depuis l'AEF, ce dont leur correspondante s'expliquait de la façon suivante :

PRESS

CLEVELAND-PRESS OHIO

*PRECEPTOR STANLEYVILLE STOPPED PREVIOUS CABLES SO MAILED STORIES HERE IS EXCLUSIVE INTERVIEW PATRICE LUMUMBA*⁴⁶⁷

Un rédacteur très moyennement doué aurait quand même dû soupçonner qu'une dépêche arrêtée par les autorités a toutes les chances de contenir du sensationnel !

La réponse du journal de la maison Scripps-Howard fut « *Obscure politicians not news. More about cannibals* »⁴⁶⁸. Et l'interview ne fut jamais publiée. Bien sûr, on peut penser que la stupidité d'un rédacteur en chef ne saurait atteindre de telles profondeurs abyssales et qu'il y avait là des instructions de Washington visant déjà à censurer Lumumba.

Lynn Waldron s'était déjà distinguée, toujours à propos de Lumumba, en s'attaquant aux articles dirigés contre lui par le très respectable périodique « Time Magazine ». Voir ci-dessous :

TIME MAGAZINE'S ANTI-LUMUMBA PROPAGANDA MAY 30, 1960

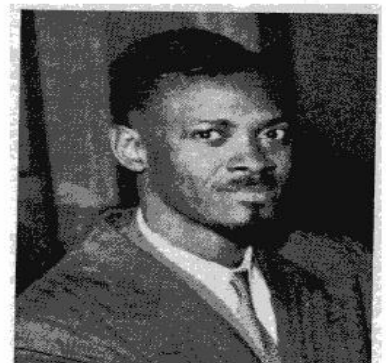
This article is filled with lies about Lumumba and conditions in Stanleyville, where I was at the time and a confidant of Lumumba's. D'Lynn Waldron

hotels were swamped. Only five hotels (mostly of prewar vintage) are rated first-class, and their 760 rooms all have waiting lists. On their way to visit President Eisenhower in Washington last month, the King and Queen of Nepal had to put up in a third-class hotel. In third class hotels (and even second-class), bell boys freely peddle the services of call girls. Another traveler, in desperation, spent the night at the Shanghai Bathhouse and Massage Parlor near the airport, emerged next day declaring he felt "soft boiled and beaten to a pulp."

With jetliners now disgorging more tourists at Hong Kong's Kai Tak airport, the bed shortage may get worse. Only two new hotels will be completed this year, a third in 1962, for the jet-borne trippers. Travel agents' advice to Americans planning to see and shop in Hong Kong: book six months ahead.

115,000 whites are not allowed to vote, and most of the half-naked, illiterate black voters had no idea what the candidates were talking about. There were 65 parties in the field. The Abako party's crafty Joseph Kasavubu sought to split off his Lower Congo region and make it autonomous. Secession-minded Moise Tshombe's Conakat group, 1,000 miles away in Elisabethville, was demanding the same privilege for its mineral-rich Katanga province, which produces 65% of all the Congo's income. Each was fighting Paul Bolya and his moderate National Progress Party as well as the militant group of Albert Kalonji.

The Embezzler. But the man to beat was Patrice Lumumba, 34, the tall, goat-faced radical from Stanleyville who last week was storming through the back country in a cream-colored convertible. Lumumba is a former postal clerk who



Ce document reproduit une page de « TIME » avec ce commentaire : « *PROPAGANDE ANTI-LUMUMBA DANS TIME*

⁴⁶⁷ « Presse / Cleveland-Press, Ohio / Percepteur Stanleyville a arrêté dépêches antérieures. Ai donc envoyé par poste. Voici interview exclusive Patrice Lumumba »

⁴⁶⁸ « Politiciens obscurs pas info. Envoyez plus (d'histoires de) cannibales ».

MAGAZINE DU 30 MAI 19603 – Cet article est plein de mensonges à propos de Lumumba et des conditions (qui prévalent) à Stanleyville où je me trouvais au même moment et où Lumumba me faisait confiance. Dr. Lynn Waldron ».

Si elle a certainement été impressionnée par le leader du MNC, elle n'est pas fascinée par lui. Les connotations critiques ne sont pas absentes de ses écrits. Dans un "papier" paru le 7 juin, elle mentionne que Lumumba a obtenu à Stanleyville 99,5 % des voix, qu'il est « idolâtré par ses partisans », qu'il les domine complètement et qu'ils mourraient volontiers pour lui, qu'il pourrait, s'il le voulait « être une sorte de dictateur au Congo ». Elle mentionne également ce que lui ont dit les Belges, que le MNC est « dominé par les Communistes », que Lumumba, postier, a détourné des fonds, s'est « tourné vers les Russes », que sa campagne a été financée par « l'or de Moscou ». Elle écrit, en conclusion dudit article :

« La manière dont les Belges accordent l'indépendance au Congo revient à ce qu'un père donnerait les clés d'une automobile à son fils sans lui avoir appris à conduire. Le seul résultat prévisible est une catastrophe.

« L'inviolabilité du courrier ou la liberté de la presse sont ici des notions inexistantes. La plupart des libertés civiles que les Américains considèrent comme leur appartenant par droit de naissance sont inconnues dans cette partie du monde.

« Si ceci peut atteindre Cleveland, c'est uniquement parce que je l'ai écrit tout au long et envoyé à une adresse privée et non pas à un journal. Toutes mes tentatives pour télégraphier se heurtent à des refus répétés. »

Comme nous l'avons dit, elle finira par franchir la frontière des possessions française pour télégraphier, sans atteindre d'ailleurs de bien meilleurs résultats.

Le document qui suit est intitulé « *Réponses dactylographiées de Lumumba aux questions manuscrites du Dr. Lynn Waldron, tapées en sa présence en son QG/domicile de Stanleyville, Congo belge, au printemps 1960*⁴⁶⁹»

⁴⁶⁹ Patrice Lumumba's typed responses to Dr Lynn Waldron's handwritten questions, done in her presence in his HQ/home I in Stanleyville, Belgian Congo, Spring 1960.

CONGOLESE
C. N. C.
REGISTRATION TARIFFED
SEC. N. 1
KINSHASA

D Que faites vous appropos le franc
Congoise qui a l'air de tomber sur
la march~~é~~ étranger.

R. Nous comptons confier l'étude de cette question à des spécialistes en vue de sauver la valeur de notre franc. Je suis optimiste et espère que, malgré les manœuvres qui se trament actuellement et qui visent la dévaluation du ~~franc congolais~~ franc congolais, celui-ci gardera sa valeur.

MOUVEMENT NATIONAL
CONGOLAIS
C. N. C.
REGISTRATION TARIFFED
SEC. N. 1
KINSHASA

2) Pensez vous, qu'après l'indépendance, il y aura une demande officielle pour qu'on retire les troupes belge du Congo.

R. Je précise ma position à ce sujet: Les bases militaires belges ~~stationnées~~ cantonnées actuellement à Kitona et Kamina doivent se retirer du Congo, parce que ce sont des bases étrangères. Nous aurons notre propre armée pour veiller au maintien de l'ordre au Congo et à la défense de notre Etat.

MOUVEMENT NATIONAL
CONGOLAIS
C. N. C.
REGISTRATION TARIFFED
SEC. N. 1
KINSHASA

3) Il-y-a des personnes qui pense après l'Indépendance tous les maisons des blancs, et les ~~et~~ voitures ~~et~~ et pour les Congoise. Pour cette raison les blancs, Belges + Anglais, et American, qui habit en le Congo à peur. Que pensez vous de cett?

R. Ce ne sont là que des rumeurs non fondées. Je précise que l'accession du Congo à l'indépendance ne signifie pas et ne doit pas signifier l'expulsion des blancs ou l'expropriation de leurs biens par les africains. Bien au contraire, nous garantissons à tous les européens installés au Congo la sécurité de leurs biens, de même que la protection de leurs personnes. L'indépendance n'est pas dirigée contre eux, mais c'est avec eux que nous voulons construire le Congo. Leur avenir au Congo dépend avant tout et essentiellement de leur comportement vis-à-vis des africains. Ceux-ci sont des hommes pacifiques et ils ne cherchent qu'une chose: JOUER DE LEUR LIBERTE. Jusqu'ici l'européen ne fait pas un effort pour se rapprocher de l'africain. Nous tendons une main fraternelle à tous les européens qui veulent rester chez nous et continuer à nous aider en vue d'accélérer le développement économique et social de notre pays. Nous voulons que les européens restent et fêtent avec nous l'indépendance. Qu'ils ne partent pas et qu'ils ne s'inquiètent pas, car nous ne leur ferons aucun mal. L'avenir prouvera bientôt que nous sommes partisans de l'amitié entre les peuples et que nous tiendrons notre parole.

④ après l'Indépendance pensez-vous
il est permis pour les capitaux
étrangers d'entrer en lo Congo pour
l'industrialisation du Congo. et
sur quelles conditions?

R. L'indépendance politique que nous venons de conquérir ne profitera pas à notre pays, si elle n'est pas accompagnée immédiatement d'un développement économique harmonieux. C'est pourquoi, nous ferons appel aux hommes de science, aux techniciens et capitaux étrangers, afin de hâter ce développement auquel dépend la promotion sociale de nos populations.

⑤ Pensez-vous que le Congo
accepter l'aide économique de
l'est et l'ouest après l'Indépendance

R. En tant que pays indépendant, le Congo n'accordera aucune préférence. Notre politique sera basée sur le neutralisme positif. Nous n'accepterons aucune aide émanant d'une puissance ayant des visées impérialistes sur le Congo, c'est-à-dire une puissance qui voudrait faire du Congo sa petite colonie économique. Nous sommes partisans d'une politique de coopération économique et scientifique avec tout pays ami. Nous ferons tout pour sauvegarder et consolider notre indépendance politique et économique.

⑥ ~~Pensez-vous~~ Après l'Indépendance
du Congo, le Congo aider les autres
pays d'Afrique à leur Indépendance
Rhodesias + Ngazaland par exemple.

R. Nous mobiliserons toutes les forces démocratiques de notre pays pour libérer des pays frères qui se trouvent encore sous la domination étrangère, notamment le Kenya, l'Ouganda, l'Angola, le Mozambique, l'Algérie, l'Afrique du Sud, etc... Notre objectif est de voir toute l'Afrique accéder à son indépendance totale et de faire du continent africain un continent libre et heureux. Si l'Occident désire garder l'amitié avec les peuples africains, il doit libérer sans aucun retard l'Afrique. ~~La religion chrétienne est un~~
Nous voulons collaborer avec l'Occident ou avec tout autre pays pour le progrès de l'humanité, mais sur un pied d'égalité et en toute dignité. L'Afrique ne supportera plus la domination de l'homme blanc. ~~XXXXXXXXXX~~

P. LUMUMBA
PRÉSIDENT NATIONAL
DU M. N. C.

UNITED-PRESS NEW-YORK

Exclusive private interview
with Patrice Lumumba
president of M.N.C. ^{probable prime minister of Congo}
at his headquarters in Stanleyville

P. LUMUMBA
PRÉSIDENT NATIONAL
DU M. N. C.

Topic of Const. Status

I want strong central government because the federalism as proposed by other parties amounts to secession from the Congo Nation.

D'Lynn Waldron's notes taken in a conversation with Patrice Lumumba in his home in Stanleyville, May 1960, on his plans for economic development. These notes were part of the material in a telegram sent to United-Press news agency in the United States, which did not use it.

P. LUMUMBA
PRÉSIDENT NATIONAL
DU M. N. C.

Industry level on basis impr. farming industries to utilize Congo raw materials get precedent

Strong central Govt
with local auton for local matters
against federalism
which would amount
in Bas Congo to
secession.

P. LUMUMBA
PRÉSIDENT NATIONAL

with wages by increased
after independence

People must be made to understand that no immediate wage increases will be possible must wait for economic development to warrant them.

Congo must have planned economy that means private enterprise with participation of state.

Agricultural Co-ops will be established along the lines of Israel + Denmark.

Industrial development geared to industries which will utilize Congo raw materials for export

P. LUMUMBA
PRÉSIDENT NATIONAL
DU M. N. C.

Im. wage inc. not possible until Economic level warrant peop must be made understand

Congo must have planned economy, private enterprise with participation of state.

Co-op agriculture
(peasant Co-ops)
same Israel + Dan.

La dernière page reproduit les notes de Lynn Waldron⁴⁷⁰, prises lors de ce même entretien, alors qu'elle demandait oralement quelques éclaircissements supplémentaires. L'inscription dactylographiée précise : « *Notes du Dr Lynn Waldron prises lors d'une conversation avec Patrice Lumumba chez lui, en mai 1960, à propos de ses plans de développement économique. Ces notes ont servi à préparer une dépêche envoyée à l'agence United Press aux Etats-Unis, qui n'en a pas fait usage* ». Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

L'article de « Time Magazine », que Lynn Waldron avait dénoncé comme étant « plein de mensonges », accusait Lumumba d'être un organisateur de pogromes tribaux, un « radical », ce qui dans le vocabulaire américain signifie « gauchiste » ou « extrémiste », de vouloir instaurer une dictature personnelle, de pousser au racisme anti-blanc, précisant même que les voitures du MNC parcouraient la ville en diffusant au mégaphone des messages aimables pour les Blancs en français, mais tenaient un langage de haine « en dialecte »⁴⁷¹.

Et la propagande belge contre Lumumba tiendra, elle aussi, essentiellement en deux affirmations :

- Lumumba voue une haine féroce aux Blancs.
- Lumumba est communiste, aspire à un pouvoir « totalitaire ».

A quoi s'ajoutera plus tard « l'insulte » de son discours du 30 juin.

Il est donc assez logique qu'elle ait posé ses questions de manière à faire ressortir que :

- Lumumba ne raisonne aucunement en termes de Blancs et de Noirs, mais en termes d'indépendance nationale, de dignité et de respect mutuel. Ce qui l'intéresse n'est pas la nationalité d'un Européen, mais son désir de collaborer dans l'égalité et la dignité.

- Son programme économique ne prévoit ni confiscation, ni étatisation. Il est question de planification dans une économie mixte.

- Pour l'agriculture, il prône les coopératives, dont il prend les modèles en Israël et au Danemark, pas dans les kolkhozes.

⁴⁷⁰ Elle avait précédemment couvert des troubles raciaux en Afrique du Sud et était passée par Léopoldville. En 1960, elle était âgée de 23 ans.

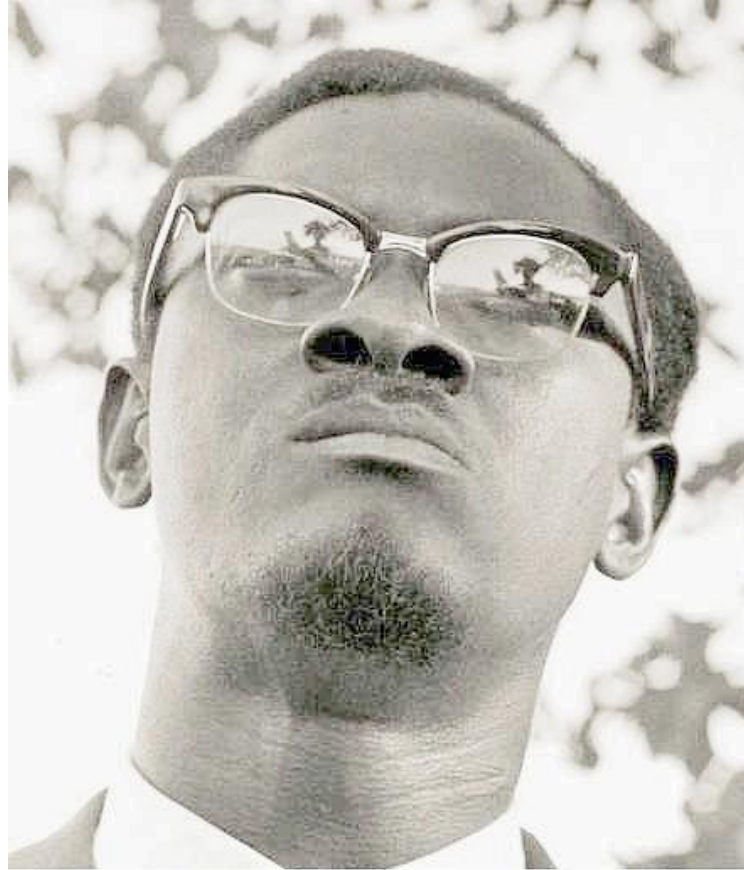
⁴⁷¹ Ce qui aurait été une absurdité pure puisque, la colonisation belge se faisant dans les langues nationales congolaises, les Blancs auraient évidemment compris les messages qui ne leur étaient pas destinés !

- Sa déclaration en faveur d'un « neutralisme positif », comme il ressort clairement du contexte, est avant tout un désir d'indépendance : qu'on ne puisse pas imposer au Congo, sous prétexte d'appartenance à l'Ouest, les mêmes partenaires qu'hier, ou des partenaires nouveaux, mais tout aussi néo-colonialistes. Il n'exclut d'ailleurs pas du tout qu'à l'Est, on puisse avoir des intentions du même genre.

Si l'on considère, pour établir la frontière entre le capitalisme et le socialisme, l'approche que l'on a de l'économie comme essentielle, il faut bien constater que les vues développées par Lumumba, à quelque semaines du jour où il va devenir Premier Ministre, auraient pu être signées par n'importe quel social-démocrate belge ou européen de l'époque. En fait, par rapport à la très forte implication de l'Etat colonial dans l'économie (rappelons qu'il était par endroits actionnaire majoritaire), Lumumba ne propose rien d'autre que le statu quo, mais avec plus de justice sociale et la disparition de la discrimination raciale. Mais même ce petit peu là, c'était déjà « le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas ».

Je n'ai aucunement l'intention d'ériger les écrits de Lynn Waldron en monument ou en document historique oublié. Ils permettent simplement de résoudre un problème. Ce problème, c'est que rares sont les documents sur Lumumba qui ne sont pas des écrits a posteriori, et en particulier postérieurs à sa mort. Cela oriente le choix vers la presse quotidienne. Lumumba est le personnage le plus passionné et le plus passionnant d'une époque très passionnée et très passionnelle. Donc, les journalistes belges, et même généralement européens, ne l'abordaient pas sans a priori, et si eux-mêmes en étaient dépourvus, leur rédaction en avait ! Waldron, au contraire, n'est pas partie au débat. Elle a l'innocence de quelqu'un qui se sent (peut-être à tort) « étranger à la colonisation ». Quand ses articles ne passent pas, son premier réflexe est d'accuser la censure belge, avant de s'apercevoir qu'aux Etats-Unis aussi, on met systématiquement tout ce qui semble favorable à Lumumba au panier. Nous pouvons donc penser qu'elle ne regarde pas la réalité à travers des verres déformants, et qu'elle écrit ce qu'elle a vu.

Etrangement, le nom de Lynn Waldron apparaît encore très régulièrement lorsqu'on se documente sur Lumumba, par exemple sur Internet. Mais elle n'y apparaît que par le « copyright » d'une photo qu'elle a prise, à la même époque, de l'homme qu'elle aurait voulu défendre contre la calomnie. La voici



L'héritage contesté.

La tentation est toujours grande de tracer entre passé, présent et futur de belles lignes droites et de souligner combien tel fait d'aujourd'hui ou d'hier, tel espoir pour le futur est "dans la droite ligne" de ce qu'avait dit ou pensé le Grand Disparu. Si Mobutu a cru bon de se réclamer de Lumumba, les soulèvements contre lui et jusqu'au dernier, qui devait amener L.D. Kabila au pouvoir, ne s'en réclamaient pas moins. Et lorsque, peu après la libération de Kinshasa, ce dernier annonçait que le 30 juin suivant serait cette fois la fête de la "véritable indépendance du Congo", le clin d'œil en direction de Lumumba, pour être implicite, n'en était pas moins visible.

Or, même en écartant la référence à Lumumba de Mobutu, qui n'était que triste et dérisoire pantalonnade démagogique, force est de

constater qu'entre gens à la fois honnêtes, progressistes et nationalistes (ou sincèrement amis des nationalistes Congolais) il n'y a pas unanimité sur le "legs" du grand Patrice.

Pour les uns, il y a la continuité la plus directe entre Lumumba, et les "rébellions"⁴⁷², muléliste et "Simba" des années '60. Ludo Martens, dans cette ligne, a intitulé la version française de son livre précédemment intitulé, en néerlandais "*Tien jaar revolutie in Kongo*", "*Pierre Mulele, ou la seconde vie de Patrice Lumumba*". Plus "en continuité" que ça, tu meurs...

D'autres personnes, au contraire, tout en ne niant pas que les rébellion tenaient leur légitimité, sur le plan du droit, de la présence à leur tête de dirigeants ayant fait partie de l'équipe Lumumba et ayant, si on veut bien me passer l'expression, "emporté à leurs semelles un lambeau de la légitimité du gouvernement", tendent à opposer Lumumba et les "rebelles", mettant en avant le fait que Lumumba a mené un combat politique, non un combat violent.

Et c'est ici qu'intervient la faculté de faire dire aux morts n'importe quoi, puisque les premiers, sur base de quelques propos et écrits de Lumumba lui attribuent un choix clair et définitif pour la lutte armée que seul le trépas l'empêcha de mettre à exécution, cependant que les autres, se basant sur le fait que toute la carrière de Lumumba vivant se passa en effet par des voies légales et pacifiques, en concluent presque qu'il était un apôtre de la non-violence, fait à l'appui duquel il n'y a pas, non plus, de prise de position claire à mettre en avant. Disons d'emblée que l'une et l'autre position me paraissent tirer un peu loin sur l'élasticité des faits. Plus exactement, je crois que, là où on les sollicite un peu trop, c'est quand on cherche à trouver un héritage lumumbiste univoque. Je vais bien entendu m'expliquer quant à ce terme.

On pourrait comparer le rôle que Lumumba a joué dans l'histoire congolaise à celui d'un énorme, puissant électro-aimant. Mettez un tel appareil en action, et tout ce qui est en fer, ou en contient une quantité suffisante, vient s'y coller et s'y agrège solidement. Le fer sur lequel

⁴⁷² Le terme, imposé à l'époque par un coup de force des médias occidentaux, est passé dans l'usage, mais sujet à caution. Qui, en effet était légitime, et qui, rebelle, une fois Lumumba assassiné? Du pur point de vue juridique, il faudrait au moins un Congrès de constitutionnalistes pour trancher...

agissait Patrice, c'était le désir d'indépendance réelle, ce que l'on a appelé à l'époque le "nationalisme". Puis-je faire observer que c'était un sentiment avant tout négatif: "ne plus être une colonie, ne pas devenir une néo-colonie". Pour les uns, cela signifiait que le Congo devait se diriger vers une sorte de socialisme, pour les autres, qu'il devait devenir une démocratie bourgeoise, mais vraiment indépendante⁴⁷³, etc... Tout cela tenait ensemble par la vertu de deux faits: le charisme de Lumumba et la présence du colonisateur, devant lequel on faisait "l'union sacrée". Faut-il rappeler que Lumumba fut sorti de prison et amené à la Table Ronde de Bruxelles sur l'exigence unanime des leaders Congolais y compris, donc, ses futurs assassins.

Qu'on vienne à couper le courant, qu'on assassine Lumumba, et le fer ne cesse pas d'être du fer, mais il cesse de s'agglomérer autour du pôle d'attraction qui n'est plus là. Et, malheureusement, il y avait parmi les collaborateurs de Lumumba des gens honnêtes, des gens intelligents, des nationalistes sincères et cohérents... mais personne qui puisse exercer un effet "magnétique" comparable au sien, au moins sur le plan national. Fait d'autant plus grave que, dans le Congo de l'époque, il n'y avait pas non plus, à l'exception peut-être de l'ABAKO, de partis politiques au sens "construit" du terme, qui auraient pu prendre le relais des disparus. L'indépendance précipitée avait à peine permis la construction de "machines électorales" pour les élections. Lumumba disparu, il n'y eut donc plus rien pour empêcher chacun de continuer à être "nationaliste à sa façon", ce qui, on l'a vu, peut recouvrir des différences très importantes⁴⁷⁴.

Les choses se compliquent du fait que Lumumba fut une "étoile filante", pas seulement du point de vue de la brièveté, mais aussi de la vitesse à laquelle sa pensée s'est modifiée: il a évolué en très peu de temps. Il y a un monde entre "*Le Congo, terre d'avenir est-il menacé?*", écrit en 1956 et les positions de Lumumba en 1958. Et surtout, il y a le fameux discours du 30 juin 1960! Celui-ci fut un

⁴⁷³ « Indépendant » voulant dès lors dire que les sous cesseraient de filer dans la poche des belges pour aller dans les poches de Congolais peu nombreux... Autrement dit : transfert aux élites locales des passes droits hérités de la colonisation...

⁴⁷⁴ Il ne faudrait pas en conclure trop vite que la majorité de Lumumba était un fourre-tout composite condamné à se désagréger à court terme. Il existe au moins un exemple de longévité d'un gouvernement de ce type, autour précisément du leader charismatique de l'indépendance, c'est celui de Sukarno en Indonésie, dont la majorité dite NASAKOM ("Nas" pour "nationalistes", "A" pour "Agama", petit groupement religieux islamique, "Kom" pour "communistes") était un véritable manteau d'Arlequin. Pourtant, il a duré...

"pavé dans la mare". Benoît Verhaegen ⁴⁷⁵ fait remarquer fort judicieusement que cet effet est dû en partie à ce que les Belges de 1960 n'avaient pas la moindre idée des souvenirs que l'on pouvait avoir, au terroir Tetela rural d'où venait Lumumba, des brutalités qui avaient accompagné les révoltes militaires de la fin du XIX^e siècle, improprement dites "révoltes des Batetela"⁴⁷⁶, souvenirs qui expliquent le caractère acerbe de son évocation du "joyeux temps des colonies". Mais il est perceptible aussi qu'il aurait aimé prononcer ce discours, non après une simple victoire électorale, mais après un véritable combat pour l'indépendance. Le gouvernement belge, on le sait, fut suffisamment rusé pour éviter de mener ce combat-là, préférant au contraire une ligne qu'on pourrait résumer par "Vous voulez l'indépendance ? Eh bien, on va vous la f... dans la g... et qu'elle vous étouffe!" Du fait de cette tactique belge, il n'est guère possible de savoir quelle aurait été la position de Lumumba quant à un usage éventuel de la violence dans... une guerre qui n'a jamais eu lieu.

La non-violence est bien séduisante. Qui oserait dire, froidement: "Non! Je préfère qu'il y ait de la souffrance et des morts...". Encore lui faut-il un certain contexte. On n'a jamais entendu dire qu'on aurait pu s'opposer à Hitler par la non-violence! Par contre, Gandhi a pu l'utiliser aux Indes avec une certaine efficacité, pour une double raison: il avait affaire à des interlocuteurs très "légalistes" parce que cela fait partie intégrante de la culture britannique, et à des colonisateurs, c'est-à-dire à des gens sans cesse coincés, entre les faits ("nous sommes là pour exploiter") et le discours ("nous sommes là pour leur faire du bien"). Un bienfaiteur⁴⁷⁷ qui vous tire dessus à la mitrailleuse s'attire vite un certain scepticisme! Mais que le souci de la "jolie vitrine" coloniale fasse place au cynisme, et rien ne va plus. C'est ce qui s'est passé avec le Portugal fasciste et l'Afrique du Sud et l'on ne peut alors que se battre ou espérer que l'interlocuteur évolue...

⁴⁷⁵ dans son article consacré aux débuts de Lumumba dans la série "*Les Africains*", parue chez "Présence Africaine".

⁴⁷⁶ cfr. G. DE BOECK, "*BAONI*", EPO, 1986, en particulier l'Introduction.

⁴⁷⁷ Bienfaiteur très relatif. On a beaucoup parlé, au sujet des princes indiens, rajahs, maharajahs et autres, de richesses fabuleuses et de dépenses ridicules: trains électriques miniatures en or massif, etc... On cite plus rarement le fait que le budget annuel par habitant consacré par les princes aux dépenses socialement utiles : instruction publique, santé, lutte contre la pauvreté, etc... était *plus important* que les postes correspondants du budget de la colonie britannique...

Aux Indes en 1947 et au Congo en 1960, Anglais et Belges ont choisi de "décamper vite fait" et de laisser s'installer derrière eux le foutoir dont ils avaient créé les conditions⁴⁷⁸. De ce fait, la question de la violence ne devait pas se poser dans la colonie. On la gardait pour après l'indépendance !

Plus exactement encore, nous ne disposons pas d'éléments vraiment suffisants pour déterminer si, dans le cas de Lumumba et de la lutte des Congolais pour l'indépendance, il y a eu une option "philosophique" pour les formes non-violentes d'action, ou si l'on a simplement considéré que, compte tenu de la menace représentée par la puissance des forces de répression coloniales (en particulier de la Force Publique)⁴⁷⁹, il était prudent et tactiquement préférable de s'en tenir aux manifestations non-violentes, cependant que, de son côté, le colonisateur réprimait, certes, et exerçait des pressions mais laissait quand même, dans l'ensemble, faire beaucoup de choses

La violence apparut par contre dans toute son acuité dans la néo-colonie.

En effet, l'indépendance que le Congo obtint finalement, c'était ... la continuation des bénéfices coloniaux, mais sans les dépenses de la "jolie vitrine" coloniale. Le gant de velours qui revêtait la main de fer avait fini, dans les derniers temps de la colonie, par coûter fort cher! La solution, ce fut Mobutu, et la main de fer dans un gant d'acier trempé. Solution tout aussi cynique et violente, mais qui se passait entre Noirs. L'ex-colonisateur pouvait donc hocher la tête avec commisération et se draper dans sa bonne conscience. Tout ça n'était pas de sa faute... A moins d'être d'une mauvaise foi criante, on ne peut contester que, dès 1960 et le premier coup d'état de Mobutu, et surtout

⁴⁷⁸ à savoir: aux Indes, la partition du pays en Inde et Pakistan, sur une base confessionnelle et avec des échanges de population qui tournèrent à l'échange de cadavres; au Congo, outre les hypothèques citées plus haut, on alla jusqu'à voter en catastrophe une modification de la loi fondamentale qui rendait possible la sécession katangaise.

⁴⁷⁹ L'ANC s'est assez régulièrement couverte de ridicule après 1960 *quand elle s'est trouvée engagée dans de vraies opérations militaires*. Les soldats de la Force Publique n'avaient pas été formés pour cela. Par contre, là où les troupes ont été engagées pour faire le travail qu'elles connaissaient bien: la répression de mouvements civils ou mal armés, elles ont fait preuve de l'habituelle et féroce efficacité de la F.P., et ceci tant sous l'uniforme des "Gendarmes Katangais" contre la "rébellion" Balubakat dans le Nord de la province, que sous celui de l'ANC, dans les opérations contre Bakwanga. On y a vu des "massacres typiques de la férocité bantoue". La comparaison avec des événements antérieurs donnerait plutôt à penser qu'il s'agissait de fidélité à l'esprit de Léopold II!

dès le meurtre de Lumumba, s'il y avait bien au monde un pays où l'insurrection violente se justifiait pleinement, c'était le Congo. Il est tout de même clair que, si Lumumba a des "héritiers légitimes", ce ne sauraient être les gens qui ont accepté de faire de la figuration pour qu'il y ait, à la vitrine de la dictature, quelque apparence d'une vie politique "démocratique" et "normale".

Ludo De Witte fait remarquer que, si l'élimination physique du leader congolais fit suite à *des craintes impérialistes quant à des possibilités* de voir la politique de Lumumba prendre un tour révolutionnaire, le comportement concret du Premier Ministre congolais fut (peut-être même naïvement) l'attitude légaliste de quelqu'un qui met sa confiance dans le fonctionnement correct de la démocratie bourgeoise et de ses organisations internationales. C'est tout à fait à juste titre qu'il écrit: *"Patrice Lumumba, convaincu d'avoir raison, politiquement et constitutionnellement et d'être maître de l'arène parlementaire, a omis d'appeler ouvertement les soldats et la population à se soulever contre les auteurs du coup d'Etat"* ⁴⁸⁰ (Il s'agit du premier "coup" de Mobutu, en septembre 60). Ou encore :

*"Pendant cette période, la population congolaise, ayant fait preuve de tant d'initiative, de courage et de volonté de lutter jusqu'à l'indépendance, a été repoussée dans le rôle de spectateur (...), il (Lumumba) compte sur le soutien de (certains) contingents de l'ONU plutôt que sur l'ANC et sur la population congolaise à l'intérieur et à l'extérieur du Katanga..;"*⁴⁸¹

Certes, il devait en revenir et déclarer:(opinion que L. De Witte met d'ailleurs en exergue dans son livre): *"Comment imaginer que, comme ça, un casque peint en bleu suffise à liquider les complexes des officiers conservateurs de Suède, du Canada ou de Grande-Bretagne? Comment supposer qu'un brassard bleu vaccine contre le racisme et le paternalisme des gens qui n'ont de l'Afrique que des visions de chasse aux lions et de marchés d'esclaves, de conquête coloniale, des gens dont l'histoire de la civilisation est bâtie sur la possession des colonies ? Comment ne comprendraient-ils pas les Belges ? Ils ont le même passé qu'eux, la même histoire, les mêmes goûts pour nos richesses"...*⁴⁸²

⁴⁸⁰ De Witte, Ludo: *"L'assassinat de Lumumba"*; Paris, Karthala, 2000, page 76

⁴⁸¹ *ibidem*;page 381

⁴⁸² *ibidem*;page 3.

Encore une fois, on se retrouve devant le caractère fulgurant de la carrière de Lumumba: il n'a pas eu le temps, du moins dans sa pratique, de passer du "réformisme" à la "révolution" avant de mourir. Cependant, lorsqu'il fut capturé, sur la route de Stanleyville, on voit mal ce qu'il aurait été y faire, si ce n'est prendre la tête d'une insurrection visant à balayer le "groupe de Binza"⁴⁸³.

Les deux rébellions

Le fait que l'insurrection eut donc lieu, mais sans Lumumba, est donc sans conteste le résultat, simplement, de la fatalité. Plus exactement, il y eut deux insurrections distinctes qui concernèrent l'une, avec Mulele, le Kwilu et l'autre, celle des "Simba", la partie Est du pays. Il y eut des contacts, et un CNL⁴⁸⁴ à Brazzaville, mais les deux mouvements ne se rejoignirent jamais sur le terrain. Et il est devenu presque un poncif de les opposer dans leurs caractéristiques.

Bien entendu, ici encore, on rencontre sans cesse des velléités de « tirer la couverture de son côté ». La rébellion du Kwilu aurait été accompagnée d'un travail politique sérieux et profond, suivant une démarche marxiste-léniniste, alors que dans l'Est ç'aurait été un peu "n'importe qui fait n'importe quoi" et l'idéologie aurait été remplacée par la magie. Le Kwilu se préoccupa de contrôler les campagnes, cependant que dans l'Est on s'emparait aussi des villes. Enfin, la rébellion orientale semble prêter le flanc à des accusations de tribalisme que l'on ne formule pas à propos du Kwilu. Bref, le tableau, finalement, est si contrasté que l'on finit par se demander s'il ne l'est pas trop...

De part et d'autre, on avance des arguments à l'appui de la thèse que l'on est le continuateur le plus fidèle du grand Patrice. Mais dans l'un et l'autre cas, cela repose sur des affirmations dogmatiques. Les uns disent « Lumumba en était arrivé à admettre la lutte armée. Celle-

⁴⁸³ Binza était, dans le Léopoldville colonial, un faubourg et un camp d'entraînement militaire. C'est aujourd'hui un quartier "chic" de Kinshasa. Le "groupe" en question, qui tire son nom de ce que ses rencontres, informelles, avaient lieu dans des villas de ce quartier, est une appellation commode, inventée par les journalistes de l'époque, pour désigner les politiciens antinationalistes, tels que Kasa-Vubu, Mobutu, Ileo, Bomboko, Nendaka, etc... Cela désigne cependant plus une "ligne" ou une "tendance" qu'une véritable "organisation" politique.

⁴⁸⁴ Conseil National de Libération.

ci exige une inspiration marxiste léniniste. Nous l'avons, donc nous sommes les authentiques lumumbistes ». A quoi les autres rétorquent : « Le lumumbisme, c'est avant tout le nationalisme congolais, qu'il soit marxiste ou non. Son ultime développement, c'est de comprendre qu'il faut, dans certaines conditions, passer à la lutte armée. Donc, c'est nous qui... etc. »

Il convient donc de regarder de plus près ce qui les a différenciées.

Influence des facteurs "traditionnels".

Les deux régions ont des traditions de résistance. Les grandes campagnes militaires de Léopold II ("arabe" et "tetela"), c'est à l'Est qu'elles se passèrent. Le Kwilu, sous le nom de "révolte des Yaka et Pende" a connu au tournant du siècle des "jacqueries" de récolteurs de palmes, réduits à la misère par les conditions imposées par Unilever. Ces révoltes du Kwilu colonial avaient reçu le soutien des autorités traditionnelles, fait d'autant plus important que les Yaka et les Pende représentent la majorité écrasante de la population de la région. Au contraire, les autorités coutumières de la partie orientale du pays avaient plus d'une fois été réticentes, voire hostiles à la résistance, à l'exception de quelques Chefs, déjà en mauvais termes avec le colonisateurs pour des raisons qui leur étaient propres. Il y a donc, de part et d'autres, une tradition populaire de résistance. Mais **c'est dans le Kwilu qu'on avait le plus raisonnablement à s'attendre à un soutien des milieux traditionnels**, lequel s'est effectivement produit.

Profondeur du travail préparatoire.

Lorsqu'on fait allusion à cela, cela vise le fait que Pierre Mulele, seul parmi les leaders de premier plan de la « rébellion », a effectué un passage en Chine. Il faut tout de même remarquer que ce passage a été court. Il est hors de doute que ce contact avec un peuple de couleur qui avait sur se libérer de ses dépendances envers les Blancs devait être enthousiasmant pour lui, qu'il y a puisé des encouragements, des idées et des modèles à suivre. Mais, à moins que l'on démontre l'existence d'un procédé d'acupuncture accélérant miraculeusement l'assimilation des matières enseignées, Mulele n'a tout simplement pas eu le temps matériel de recevoir ce que d'aucuns semblent lui

supposer : une formation marxiste approfondie⁴⁸⁵ doublée d'une formation militaire à la guérilla. Ce qu'on a pu savoir de son enseignement⁴⁸⁶ est élémentaire et contient même un certain nombre de « bourdes » que l'on doit supposer avoir été ajoutées par ses auditeurs, comme les références à une période « féodale » en Afrique. De plus, l'eût-il même possédée que se poserait une autre question : que pouvaient représenter les conceptions et connaissance d'un individu, fût-il leader, par rapport à une révolution, donc à un mouvement de masses, lesquelles masses, par ailleurs, n'étaient jamais regroupées. Enfin, on sait que Mulele ne put pas réaliser ce qui était son projet initial : former avant l'action, ayant été très rapidement dépassé par l'envie, que ses troupes avaient, d'en découdre sans plus attendre.

Il y a au Kwilu un fait, et un seul, dont on peut considérer avec une certitude proche de l'absolu, qu'il est d'origine « chinoise », tant c'est un trait archi-connu de la « tactique de Mao »⁴⁸⁷. C'est la priorité donnée aux campagnes et même le refus pur et simple de s'emparer des villes. C'est tellement vrai que, quand on lit la liste des endroits où l'on s'est battu dans le Kwilu, on a tendance à se demander où cela peut bien se trouver, tant on y rencontre peu de noms connus ! Ce sont invariablement des localités obscures. Il faut remarquer toutefois que les Chinois tenaient la campagne pour s'emparer ensuite des villes, alors que les mulélistes semblent les avoir évitées de propos délibéré. Il pourrait y avoir à cela deux raisons : le commandement peut avoir fait preuve de prudence et voulu attendre jusqu'au bout que les villes « tombent comme des fruits mûrs ». Il se peut aussi que la rébellion ne se soit sentie sûre de son emprise que dans la brousse, les villes étant des territoires extra coutumiers. Même là, donc, on a à peine isolé un fait dont l'origine « moderne » semble claire et indiscutable, qu'on s'aperçoit aussitôt que ce « moderne » a au moins des connotations coutumières...

Il me semble donc qu'il faut prendre à tout le moins avec beaucoup de relativité l'affirmation classique du haut niveau de

⁴⁸⁵ Ludo Martens, auteur de « *La seconde vie...* », dont j'ai déjà parlé, et qui bien sûr insiste beaucoup sur cet aspect marxiste-léniniste du maquis de Mulele, estime dans un autre ouvrage (« *Le Parti de la Révolution* ») qu'une telle formation exige une dizaine d'années.

⁴⁸⁶ Par des témoignages indirects. Nous n'avons pas, si l'on veut bien me passer l'expression, les notes de la main même de Mulele, sur lesquelles il s'appuyait pour faire un exposé.

⁴⁸⁷ Il s'agit du « fameux « poisson dans l'eau », citation tellement célèbre de Mao qu'on oublie... qu'elle n'est pas de lui, mais de Chu Teh.

formation idéologique marxiste du maquis du Kwilu.

D'autre part, comme le schéma explicatif habituel est toujours contrasté, et que les « Simba » sont pratiquement toujours soupçonnés d'avoir le défaut opposé à toute qualité que l'on croit découvrir dans l'Ouest, il me semble nécessaire de remarquer que les rebelles de l'Est n'étaient pas forcément des primates dépourvus de toute formation. Depuis les premiers frémissements annonciateurs des revendications d'indépendance de la fin des années 50 jusqu'aux « rébellions », il a existé au Congo une vie politique, des partis et des organisations politiques. Ils étaient embryonnaires, certes, ils ont accumulé les maladresses et les naïvetés les plus folkloriques, soit. Et, comme il a été dit, les Belges ont fort habilement jeté l'indépendance à la figure des Congolais, de sorte que l'aspect électoraliste l'a très vite emporté, au sein des partis politiques, sur le travail de réflexion en profondeur.

Toutefois, il faut se rappeler aussi que les lumumbistes avaient gagné les élections, au grand dam des autorités coloniales qui espéraient, quand même, une victoire de ce qu'on appelait les « modérés »⁴⁸⁸, et avaient d'ailleurs, autant qu'ils pouvaient l'oser, tenté de favoriser ceux-ci. Cette conscience politique congolaise ne pouvait être l'effet du hasard ! Or, les régions où vont se manifester les révoltes de l'Est étaient précisément parmi les « bastions » du MNC-L et de ses alliés (Exemples : Kisangani et le Kasai pour le MNC-L et le Nord- Katanga pour la Balubakat, pour ne citer que ceux-là). On ne peut donc tirer purement et simplement un trait sur la formation et l'expérience politique dont on pouvait disposer à l'Est. Bien sûr, cet acquis relevait plus du nationalisme, de l'anticolonialisme ou du panafricanisme que du marxisme pur et dur, mais ce serait une pétition de principe que de faire de celui-ci la seule pensée politique efficace !⁴⁸⁹

Il faudrait même aller plus loin, mais se pose alors le problème classique en histoire, des documents qui font défaut et sont fragmentaires. Que valent les échantillons dont nous disposons, quant à la formation « théorique » des combattants ? Toujours est-il que, si l'on suppose représentatif l'échantillon donné par L. Martens dans

⁴⁸⁸ En particulier le fameux Parti national populaire, dit PNP ou Parti des Nègres Payés...

⁴⁸⁹ On peut même reprendre aux marxistes un certain nombre de « recettes » et les utiliser contre eux. L'UNITA angolaise a fait une utilisation pratique très efficace de la « *Guerre Révolutionnaire* » de Mao, alors qu'il est idéologiquement à son opposé !

« *10 jaar...* », la formation marxiste du Kwilu n'était rien d'autre qu'une infecte bouillie ! Il est permis de penser que, en tant que moteur psychologique de l'enthousiasme d'un maquisard, un nationalisme spontané basé sur des expériences de vie concrète était probablement plus efficace.

Certes, Martens et autre ont raison de citer, parmi les caractéristiques du maquis du Kwilu, un certain nombre de traits communistes ou maoïstes, coexistant avec d'autres données qui, elles, étaient spécifiquement congolaises. Leur tort, c'est de proclamer sans aucune démonstration, que ce sont ces caractéristiques-là qui ont été déterminantes pour, notamment, la plus grande durée de la rébellion de Mulele. On pourrait tout aussi bien avancer que cela fut dû au soutien des chefs coutumiers ou même que ce fut un dividende imprévu de la « Guerre Révolutionnaire » à la façon de Mao: l'ennemi montrait bien moins d'empressement à reconquérir de minuscules villages qu'à reprendre de grandes villes comme Stanleyville.

Cela semble bien être la bouteille à encre... J'hésite à dire « *le combat de nègres dans un tunnel* »... d'où une question nécessaire et dangereuse, puisque l'histoire ne se répète pas : y a-t-il des récurrences ? Autrement dit : des faits du même genre se sont-ils passés dans le passé ? Un passé un peu lointain peut même entrer en ligne de compte, puisque un résultat inattendu de mes recherches pour *Baoni*, a été, notamment, de découvrir l'ancienneté d'idées réputées « tout à fait modernes » comme l'anticolonialisme et le panafricanisme, idées que, certainement, les Congolais avaient trouvées eux-mêmes... Le sergent Mulamba était même capable de donner à ses conceptions une traduction politique plus pratique que ne l'était le panafricanisme de l'époque !

Que conclure de tout ceci ?

A propos de Lumumba lui-même, certainement qu'il n'a mérité pratiquement aucune des injures dont les médias belges l'ont affublé pour le diaboliser, et cela dès avant qu'il soit devenu Premier Ministre. D'autre part, on a tout lieu de penser (sinon, sa fuite de Léopoldville vers Stanleyville n'aurait aucun sens) qu'il avait cessé de ne compter que sur des moyens pacifiques ou sur des appuis internationaux pour rétablir au Congo le seul pouvoir légal. Aller à

Stanleyville ne pouvait avoir qu'un sens : demander au peuple congolais de s'engager dans une lutte **nationaliste** par des moyens dont la violence ne serait pas exclue.

Cette attitude sera par la suite imitée par tous ceux qui se réclameront de lui. En fait, tous les rebelles réagiront à des situations où les voies pacifiques semblent bloquées ou piégées. Les rébellions de 63 réagissent ainsi aux « accords de Lovanium », les guerres du Shaba, à la pérennisation de la kleptocratie mobutiste et, finalement, Laurent Kabila, au blocage de la CNS.

Il n'est pas nécessaire, pour expliquer cela, de faire appel à une autre idéologie que le simple nationalisme. Resterait à savoir si, en approfondissant ce nationalisme, on ne serait pas amené par là même à découvrir une sorte de « socialisme africain »... Cela est une autre histoire.

Cette digression était certes nécessaire, mais il nous faut reprendre le fil de notre récit et évoquer les derniers jours du « Congo dont les Héritiers n'ont pas voulu ».

La fin



Pourquoi en un an la Belgique a-t-elle en somme tout abandonné ?

Sous le pseudonyme de M. Staelens, un très haut fonctionnaire de la colonie écrivait, au lendemain des événements qui ont suivi la proclamation de l'indépendance, dans l'hebdomadaire *La Relève* du 27 août 1960, ce texte qui ne laisse aucun doute au sujet des intentions de ceux qui ont souscrit à cette indépendance brusquée :

« En fait notre politique répondait à la fois à un fond de lâcheté, l'obsession de la guerre d'Algérie, et à un calcul assez machiavélique. M. de Schrijver a octroyé l'indépendance tout de suite mais il n'a opéré aucune des réformes préconisées par M. Van Bilsen. La raison en est qu'il n'a jamais entendu accorder aux Congolais qu'une indépendance purement fictive et nominale. Les milieux financiers ont cru fermement, car nos milieux politiques ont surtout été naïfs, qu'il suffirait de donner à quelques Congolais des titres de ministre ou de parlementaire, des grands cordons, des autos de luxe, des gros traitements, des maisons somptueuses dans la cité européenne pour arrêter définitivement le mouvement d'émancipation qui menaçait leurs intérêts. »

Ce calcul, pour machiavélique qu'il soit, n'en constituait pas moins une aberration: il comptait pour rien la personnalité des leaders

congolais que le peuple allait porter à la tête du pays. Un Lumumba ne manquerait pas, dès le premier jour de l'indépendance, de rendre clair aux yeux de tous qu'il ne se contenterait pas des hochets du pouvoir.

Plus exactement, ils ont gravement sous-estimé le temps qu'il leur faudrait pour éliminer non seulement Lumumba, mais ses partisans, les dégâts irréparables que cela entraînerait, le nombre de morts que cela coûterait, et les dégâts encore bien pires que ferait, ensuite, la kleptocratie mobutiste.

En léguant au futur gouvernement du Congo son administration et sa Force Publique, la Belgique allait faire peser sur l'avenir de son ex-colonie deux des hypothèses qui, conjuguées avec une troisième: la volonté de sécession des blancs du Katanga, allaient entraîner nécessairement les catastrophes dont le Congo n'a pas fini de subir les effets.

Mais, reprenons le fil des événements.

La politique du 13 janvier, donc, ne soulevait l'enthousiasme de personne dans le monde politique belge, mais on n'en voyait pas d'autre. L'Eglise s'efforçait de s'acheter une virginité. Les Compagnies « arrosaient » les futurs dirigeants congolais par devant, tout en préparant par derrière des coups tordus, dont la sécession katangaise. Un autre grand absent, dans le processus de décolonisation, fut le colonat blanc du Congo.

Son rôle fut également insignifiant. L'impuissance des colons, tout comme celle des milieux coloniaux métropolitains, vint en grande partie de ce qu'ils n'avaient, eux non plus, aucune solution de rechange à proposer. Le drame des colons fut aussi qu'ils n'étaient pas organisés pour la lutte politique. Ils ne s'étaient pas, à l'époque coloniale classique, organisés en vue de l'exercice du pouvoir, puisque la participation au pouvoir leur avait été refusée.

Alors que dans les territoires d'Afrique où le colonat européen avait une certaine consistance, les colons, dans le processus d'émancipation, ont joué un rôle de frein, au Congo, le frein a été inexistant. Le véritable paradoxe a été que les colons en fin de compte ont été parmi les artisans du 30 juin 1960 (date d'indépendance du Congo). En effet ces derniers ont fait part de leur volonté au ministre De Schryver, que l'on sorte le plus vite possible de la période d'incertitude dans laquelle ils trouvaient. L'incertitude gâche tout

disaient-ils, à cause d'elle tout marche mal. Selon eux, « mieux vaut l'indépendance immédiate ».

Par contre, le rôle de l'opinion publique belge, dans le processus de décolonisation, a été capital ; le fait qu'elle ne voulait pas de recours à la force, qu'elle ne voulait pas de « politique algérienne », a pesé d'un poids décisif ; mais- et c'est ici que le phénomène a été original- rarement une opinion publique a joué un rôle aussi grand en étant aussi peu consciente du rôle qu'elle jouait.

Les participants à la Table Ronde

Le Ministre Van Hemelryck démissionne le 3 septembre 1959. Son Successeur, De Schrijver, subissant aussi des assauts répétés des nationalistes et de l'opposition socialiste belge, finira par accepter l'idée d'une Table ronde, le 26 novembre 1959. 1959 a donc été l'année de l'accélération. Le premier semestre de 1960, jusqu'au 30 juin, sera celui de la mise en place de l'indépendance.

Au terme de discussions très serrées, De Schrijver va se référer à trois données pour étoffer sa liste des participants congolais, étant entendu que la Belgique serait présente par le biais de deux institutions : le gouvernement et le Parlement. Pour le camp congolais, furent retenus d'abord les résultats des élections communales de décembre 1959, ensuite le nombre d'abstentions dans les régions où certains partis politiques avaient appelé à s'abstenir, enfin sur le nombre de voix obtenues par des listes individuelles ou les listes coutumières. Il va en découler deux groupes : les partis politiques et les chefs coutumiers.

La liste des partis politiques comprenait: l'Abako, le Mnc/Lumumba, le Mnc/Kalonji, le Psa de Gizenga Antoine (à Moscou durant la Table ronde) et Cléophas Kamitatu (présent au forum), le Pnp de Paul Bolya (considéré comme l'instrument de l'administration coloniale et ainsi tourné en dérision « pene pene na mundele »), Conakat de Moïse Tshombe, cartel Balubakat-Fédéka de Jason Sendwe, le Cerea d'Anicet Kashamura et Bisukiro, l'Union congolaise (premier parti politique congolais, fondé à Elisabethville en 1957 par G. Kitenge), parti du peuple d'A. Nguvulu, Union Mongo (créée à Bruxelles, à la veille de la Table ronde) de Justin-Marie Bomboko, l'Assoreco (Alliance des bangala, qui deviendra plus tard Puna) de Jean Bolikango.

Chaque parti ou cartel va s'attacher les conseils des personnalités marquantes du monde politico-juridique belge pour faire face à la

haute technicité des débats en vue. L'Abako, par exemple, va recourir au professeur Jef van Bilsen, auteur en 1955 du Plan de décolonisation en 30 ans. Il faut signaler que, à l'ouverture des travaux, deux « grosses pointures » vont manquer à l'appel : Antoine Gizenga parti pour Moscou et Lumumba condamné au Congo, le lendemain de l'ouverture des travaux, à 6 mois de prison pour émeutes à Stanleyville (Kisangani) en octobre 1959.

La Table Ronde

Au mois de janvier 1960 s'ouvrit à Bruxelles la conférence belgo-congolaise de la Table ronde, nom donné à une rencontre entre les intellectuels congolais et des dirigeants belges organisé à Bruxelles du 20 janvier au 20 février, qui devait discuter le problème des futures institutions du Congo. Pour les Belges, la conférence constituait la dernière grande chance d'atteindre l'objectif qu'ils poursuivaient avec tant de persévérance : réaliser l'entente avec les Congolais de manière à ce que l'indépendance se fasse dans l'amitié.

Les Congolais venaient, quant à eux, à Bruxelles avec la ferme détermination de conquérir leur indépendance immédiate. A tort ou à raison, ils soupçonnèrent, au début des discussions, que le Ministre De Schrijver voulait les dresser les uns contre les autres et jouer de leurs divisions. Il fut donc résolu que l'on discuterait au préalable entre Congolais et que tout ce qui serait mis sur la table dans les discussions avec les Belges serait défendu par les Congolais unanimes. Les délégués Congolais remportèrent ainsi ce qu'ils considérèrent comme deux grandes victoires. Ils obtinrent que l'accession à l'indépendance soit fixée au 30 juin 1960. (C'est-à-dire qu'ils demandèrent et obtinrent leur propre état d'impréparation) Et ils obtinrent la présence de Lumumba, alors emprisonné, qui fut réclamée à l'unanimité des présents, y compris ses adversaires.

La suite de la Table ronde eut une véritable importance. Importance quant au contenu de l'indépendance tout d'abord : celle-ci, décida-t-on, devrait être totale.

On abandonna définitivement l'idée de combiner le régime d'indépendance avec le maintien de certaines attributions Belges au Congo. Le gouvernement souhaitait sans aucun doute que la Belgique puisse conserver une compétence en ce qui concernait la défense du Congo et sa représentation diplomatique, peut-être aussi pour

certaines questions financières. Les délégués congolais, dans leur très grosse majorité, voulaient pour le 30 juin l'indépendance complète, sans aucune réserve. On s'inclina devant leur exigence.

Les Belges s'attendaient à diriger le jeu. Mais les Congolais créèrent leur front commun. Ils exigèrent comme préalable la libération de Patrice Lumumba, arrachèrent l'engagement que les décisions de la Table ronde seraient reprises d'office par la Belgique et imposèrent le premier point à l'ordre du jour : fixer la date de l'indépendance. Patrice Lumumba s'exclama par après : « *Nous pouvons dire que la conférence de la Table ronde a pratiquement été dirigée par les Congolais. Car chaque fois qu'ils se mettaient d'accord sur l'un ou l'autre point, les délégués du gouvernement et du Parlement belges s'y ralliaient* ». On s'inclina aussi lorsqu'ils exigèrent, en ce qui concerne les futures institutions du Congo, que l'on prenne à la table ronde des décisions définitives⁴⁹⁰.

L'on touche ici l'une des limites des « Pères de l'Indépendance ». Il ne leur paraissait pas anormal ou impensable qu'un conclave de quelques personnes, entre lesquelles le peuple n'avait pas encore tranché par un vote, décidât des institutions futures du pays et le fasse, non à titre provisoire, mais définitivement.

Ils sont à la Table Ronde parce qu'ils ont usé du peuple comme d'un levier, mais ils n'ont pas encore conscience d'en tirer leur légitimité. Ils sont délégués à la Table Ronde comme ils ont été « immatriculés » : par décision des Belges qui les ont choisis comme interlocuteurs.

Du côté belge, on aurait été enchanté d'entendre les Africains exposer quelles étaient les solutions les mieux adaptées au développement de leur société, à leur tradition propres, à leur mentalité. Rien ne vint. Faute d'expérience les Congolais ne s'étaient encore formé aucune conception personnelle. De plus, même si

⁴⁹⁰ Les signataires de la charte constitutive du Front commun estimaient que « *la Belgique est représentée par son gouvernement responsable, dont les ministres présents sont les porte-paroles. Ainsi, sur des problèmes qui entraînent des décisions législatives ou réglementaires belges, les résolutions de la Table ronde signifient un engagement du gouvernement tout entier. L'accord des représentants des divers partis belges constitue un engagement des groupes parlementaires, à adopter au parlement les décisions de la Table ronde, qui seront coulées en projets de loi, déposés d'urgence* ».

certain d'entre eux se rappelleront bientôt opportunément, pour la campagne électorale, qu'ils sont fils de Chefs, ils tirent leur fierté et leur prestige d'être des « citoyens civilisés » et non des « traditionalistes de la brousse ». Cette carence provient à la fois des leaders politiques eux-mêmes, qui ont fait de la politique le monopole des « évolués » et des Belges qui, après avoir eu pendant longtemps les Chefs comme seuls interlocuteurs, leur avaient tourné le dos.

Les Belges leur offrirent donc, avec beaucoup de bonne volonté, ce qu'ils avaient de mieux, c'est-à-dire un décalque, grosso modo, de leurs propres institutions. On décida de doter le Congo

- d'un système bicaméral, avec Chambre et Sénat,
- d'un gouvernement dont le Premier ministre et les ministres seraient « politiquement responsables » devant les deux Chambres.
- d'un chef de l'Etat dont les actes n'auraient d'effet « que s'ils sont contresignés par un ministre du gouvernement congolais, seul responsable ».

Les seules difficultés réelles, au sujet des institutions, furent provoquées par le problème de la répartition des compétences entre le pouvoir central et les autorités provinciales. Là-dessus, les Congolais étaient profondément divisés entre eux.

Patrice Lumumba, d'un côté, avec le MNC, était nettement unitariste et réclamait un pouvoir central fort. La Conakat, à l'inverse, avec Moïse Tshombe, se prononçait pour un fédéralisme qui donnerait aux provinces, une très large autonomie.

Finalement, on arriva à une formule de compromis : le pouvoir central conservait toutes les attributions essentielles dans le fonctionnement d'un Etat moderne, mais les autorités provinciales se voyaient néanmoins attribuer, dans différents domaines, une compétence très étendue. Pour ne citer qu'un exemple, l'enseignement, aux degrés primaire et secondaire, devait relever du pouvoir provincial.

La grande autonomie des provinces devait jouer un rôle non négligeable dans l'effondrement du Congo dès juillet 60.

Jusqu'en 1962, si l'on excepte le Katanga, les provinces n'avaient pas de budget. Sans doute les provinces devaient-elles prouver que les paiements correspondaient bien à des engagements qui relevaient de la province, mais il n'était plus nécessaire qu'une dépense fût prévue au budget pour pouvoir l'engager. Il va de soi que ce système était inviable, et en mars 1962, le ministère des Finances prépara une importante réforme: d'une part, le gouvernement central faisait un paiement global aux provinces, qui devaient alors disposer de cette somme selon leurs besoins. Les dépenses telles que les traitements des fonctionnaires continuaient à être liquidées par Léopoldville, mais étaient déduites de la somme allouée à la province; d'autre part, les provinces avaient le droit de disposer à leur gré des taxes provinciales perçues.

Le secteur où la centralisation avait été la plus forte était celui des finances. Non seulement tous les impôts importants arrivaient au gouvernement central, mais les débours étaient faits à partir de Léopoldville. Les opérations du trésor étaient devenues une affaire extrêmement compliquée, que l'on traitait au moyen de calculatrices électroniques. Tout cela fut mis brusquement dans l'impossibilité de fonctionner, non seulement parce que les techniciens nécessaires n'étaient plus là, mais aussi pour cette simple raison, que le gouvernement avait perdu tout contrôle sur ses propres dépenses. Le mécanisme budgétaire s'effondra, particulièrement au niveau provincial: la procédure dénommée « débit d'office » et réservée précédemment aux dépenses urgentes non prévues, devint pratique courante. Les provinces utilisaient pour leurs paiements toutes les liquidités disponibles à la succursale locale du Conseil monétaire (qui avait remplacé la Banque centrale). Comme l'a fait remarquer un des principaux conseillers financiers du Congo⁴⁹¹ : *« Mais, si les autorités de Léopoldville réglait indistinctement toutes les dépenses provinciales, elles n'exerçaient plus aucun contrôle sur les autorités qui les effectuaient. N'étant plus astreintes à présenter une justification de leurs opérations, ne recevant plus la visite des contrôleurs itinérants du gouvernement central, à l'abri des sanctions que la faiblesse du pouvoir rendait illusoire, les autorités locales dépensèrent sans justifier et sans compter ».*

⁴⁹¹ Cité par Crawford Young.

Les autorités belges, il faut le souligner, n'essayèrent à aucun moment de peser en faveur d'une formule fédéraliste.

La Belgique en 1960 n'avait aucun choix : soutenir le fédéralisme aurait été pour elle totalement impossible car elle aurait, en le faisant, dressé contre elle, dans une opposition qui aurait certainement été violente, certains des partis et des hommes politiques les plus influents et les plus dynamiques ; c'eût été la faillite, par conséquent, de sa politique d'indépendance dans l'amitié.

L'impossibilité tenait aussi au programme des fédéralistes. Soutenir le Fédéralisme, c'était jouer dans les cartes de la Conakat, c'est-à-dire d'un parti dont le fédéralisme et même le séparatisme étaient fondés sur un égoïsme katangais affiché de la manière la plus ouverte. « *Les richesses du Katanga au Katangais* »⁴⁹².

Il pouvait fort bien y avoir une troisième raison. La Belgique n'avait que faire d'un Katanga fédéré dans un Congo fédéral. Cela aurait rendu moins vraisemblable une volonté de sécession, s'il s'avérait que l'on doit recourir à cette arme.

Certes, la sécession katangaise fut avant tout le fait des puissances économiques. Mais l'Etat y trempa aussi et pas seulement a posteriori. La sécession, en effet, avait pour préalable que puisse se constituer un gouvernement provincial unicolore Conakat, ce qui exigea un amendement de la loi provinciale qui fut voté le 16 juin 1960.

La sécession serait plus logiquement, plus franchement explicable dans un Congo unitaire. Et le Congo le fut !

La table ronde se termina le 20 février dans une atmosphère chaleureuse. Les paroles que Patrice Lumumba prononça lors de la séance de clôture de la conférence correspondaient exactement à ce que le gouvernement belge aspirait à entendre, à se vers quoi toute sa politique avait tendu... Lumumba s'écria à la fin de son discours : « *Vive le Congo indépendant !, Vive la Belgique !, Vive l'amitié entre nos peuples !* ».

Sur quoi les Congolais rentrèrent chez eux au pas de course, var les élections auraient lieu en mai et il fallait penser illico à la campagne électorale !

⁴⁹² Le particularisme et (parfois) le sécessionnisme au Katanga sont des matières relativement complexes. C'est pourquoi j'ai préféré rassembler dans une annexe les faits qui le concernent, de manière à éviter, dans le récit des événements de 1960, d'interminables digressions.

Il y avait là quelque chose qui ressemblait fort à un piège, ou du moins à un attrape-nigaud. Car il devait y avoir DEUX conférences de la Table Ronde. La Table Ronde politique, qui venait de se terminer, et une Table Ronde Economique, Financière et Sociale qui se tint du 26 avril au 16 mai. Cela excluait que les plus fortes personnalités, sur qui bien sûr les partis politiques voulaient pouvoir compter pour la campagne électorale, y assistassent. La délégation congolaise fit donc composée uniquement de sous-fifres, d'hommes obscurs et de personnalités de quatrième rang, alors que bien sûr les Héritiers (car c'était à eux que l'on touchait désormais) alignaient le meilleur de leur « brain trust » et avaient de plus l'avantage de connaître parfaitement des dossiers dont les Congolais ignoraient tout. Le MNC Lumumba, par exemple, fut représenté par un journaliste récemment recruté par son leader à Bruxelles même : Joseph-Désiré Mobutu.

Entre autres opérations « fumantes », l'Etat céda aux compagnies la plus grande partie des actions qui lui conféraient un grand pouvoir économique qu'il s'était toujours bien gardé d'employer !

Les grandes étapes avant la proclamation de l'indépendance

11 mai au 25 mai : déroulement dans tout le Congo, des élections législatives et provinciales. Une justice à rendre à la Belgique est de reconnaître qu'elle a organisé les premières élections congolaises avec le maximum de garanties. Des magistrats belges venus de la métropole en vue de superviser les opérations dans toutes les circonscriptions électorales parvinrent à empêcher les violences et les abus auxquels l'on aurait pu s'attendre.

Ce sont les partis nationalistes qui, bien que n'ayant pas les faveurs de l'administration, l'emportèrent largement. Le MNC et ses alliés l'emportent globalement dans le pays, l'Abako, à Léopoldville et au Bas-Congo, la Conakat au Katanga (mais sans majorité des deux tiers).

18 mai : vote de la loi sur les structures fondamentales au Sénat.

19 mai : promulgation de la loi.

1er juin : première réunion des assemblées provinciales. Blocage au Katanga.

16 juin : un amendement à la loi provinciale, réclamé à cor et à cri par le VGG Schoeller, est voté. Il modifie les articles 110 et 114 et rend possible la formation d'un gouvernement provincial unicolore Conakat, prélude à la sécession.

17 juin : première réunion des Chambres congolaise-la mission d'information de Lumumba n'ayant pas abouti, Kasa-Vubu est appelé à son tour, en qualité, de formateur du gouvernement.

21 juin : échec de Kasa-Vubu, Lumumba est désigné comme formateur.

23 juin : constitution du gouvernement présidé par Lumumba. Le ministre belge, Ganshof Van der Meersch, délégué expressément au Congo pour procéder à la mise en place des institutions, joua le jeu. Et c'est Patrice Lumumba président du Mouvement National Congolais — M.N.C. — qui fut appelé à constituer le premier gouvernement du Congo⁴⁹³. C'est un gouvernement plus large que la majorité dont disposait le MNC-L. Le formateur s'est laissé convaincre qu'il serait mauvais de ne pas avoir dans sa majorité l'Abako si puissante dans la capitale et la province du Bas-Congo, vitale pour les communications. L'Abako entre donc au gouvernement

⁴⁹³ Il comprenait en ordre principal en plus de son propre parti : le P.S.A. — Parti Solidaire Africain — de Gizenga et Kamitatu, la Balubakat de Jason Sendwe, l'adversaire de Tshombe au Katanga, le C.E.R.E.A. de Kashamura et Bisukiro et, en principe, l'Abako dont le chef, M. Kasavubu, était élu Président de la République. Ce gouvernement comprenait notamment Thomas Kanza, ministre auprès de l'O.N.U. sans appartenance politique, mais dont le père était un des leaders de l'Abako, Christophe Gbenye, ministre MNC de l'Intérieur qui sera le président du second gouvernement de Stanleyville, Pierre Mulele du PSA., ministre de l'Education, qui sera plus tard ambassadeur du premier gouvernement de Stanleyville (celui de Gizenga) au Caire et qui animera par la suite les maquis du Kwilu avant d'être assassiné par Mobutu, Maurice Mpolo, ministre M.N.C. de la Jeunesse, qui sera assassiné avec Patrice Lumumba et le vice-président du Sénat, Okito, le 17 janvier 1961 à Elisabethville et, parmi les secrétaires d'Etat auprès du Premier Ministre, deux membres du MNC., l'un Joseph Mobutu promis aux destinées que l'on connaît, l'autre Jacques Lumbala qui sera livré par le collègue des commissaires généraux de Mobutu au gouvernement sécessionniste du Kasai pour y être massacré avec dix autres personnalités lumumbistes, dans les conditions les plus abominables.

et son président est assuré de l'appui de la majorité pour son élection à la présidence de la République. Egalement pressenti, Tshombe oppose une fin de non-recevoir.

24 juin : le gouvernement obtient la confiance des Chambres-Election par les Chambres réunies. Idem pour M. Kasa-Vubu, comme chef de l'Etat.

29 juin : signature d'un traité d'amitié, d'assistance et de coopération entre le Congo et la Belgique.

30 juin : proclamation de l'indépendance.

Dans la politique de 1960, le rôle des personnalités commence à se dégager de manière de plus en plus nette. On ne peut plus comprendre les événements sans comprendre Lumumba, Kasa-Vubu, Moïse Tshombe.

Ce sera d'abord, avant l'indépendance, l'heure de Patrice Lumumba. Par son extraordinaire talent oratoire, par l'emprise qu'il exerçait sur les foules, par son sens de l'action, Lumumba, très rapidement, s'était hissé à la première place.

Le 30 juin

La période coloniale belge devait se terminer le 30 juin 1960 par une scène étonnante. Lors de la cérémonie de l'indépendance, on entendit successivement trois discours⁴⁹⁴ : celui du Roi des Belges, celui du chef de l'Etat congolais à savoir Kasa-Vubu et (surprenant tout le monde car il n'était pas prévu au programme) un discours de Patrice Lumumba.

Rarement au cours d'une cérémonie de ce genre, les notes furent aussi discordantes. Dans le discours du Roi s'exprimait la tradition coloniale de la Belgique, et sa satisfaction de soi. Le Premier ministre du nouvel Etat exprimait toutes les inspirations de son nationalisme. C'était un véritable choc entre deux mythologies : la mythologie des

⁴⁹⁴ Les différents textes, ainsi qu'un bref commentaire, sont publiés en annexe au présent ouvrage.

colonisateurs, et la mythologie des colonisés. Elles étaient l'une et l'autre, la projection de besoins psychologiques...

Une opinion assez répandue chez les Congolais, et même chez certains Belges, voudrait qu'en rappelant un certain nombre d'exactions coloniales, Lumumba ait « insulté » le Roi des Belges et signé ainsi son arrêt de mort.

Il n'est pas du tout impossible que certains passages de son discours aient contribué à fixer son destin tragique. Mais ce ne sont pas, sans doute, les plus célèbres, ceux qui font allusion à l'oppression coloniale. Il s'agirait plutôt de la suite du discours.

Lumumba y fixait un programme futur et faisait l'apologie, pour l'organisation du nouvel Etat, non pas de la « philosophie bantoue » mais de valeurs bien occidentales : l'éthique des "Droits de l'Homme" et les idéaux démocratiques et humanitaires importés des Européens.

Or, ces droits et ces valeurs, compris de la manière dont les entendait le Premier Ministre étaient un langage insupportable, non pas pour l'arrière petit neveu de Léopold II, mais pour les vrais Héritiers !

Qu'on en juge.

« Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.

Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail.

Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique toute entière.

Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les capitalistes et les missionnaires ne pouvaient qu'en tirer la conclusion qui serait peu après aussi celle d'Eisenhower⁴⁹⁵ : « *Get rid of that man* » !

Epilogue

Le 30 juin 1960, le Congo devenait indépendant. Le 5 juillet, une mutinerie éclatait au sein de l'armée : c'était le début du drame. Ce drame a inspiré des jugements guère favorables à la politique de la Belgique.

La Belgique, a-t-on souvent dit, a réussi le chef d'œuvre de la décolonisation manquée. Une autre thèse possible est que la Belgique a réussi le chef d'œuvre de la décolonisation sabotée.

En s'en tenant à la simple analyse des faits, on peut apercevoir ce qui, dans les semaines qui ont suivies immédiatement l'indépendance, a donné au cas du Congo, un caractère d'originalité. Immédiatement après l'indépendance, il s'est produit dans le nouvel Etat deux phénomènes que l'on a vu nulle part ailleurs :

Le départ massif de la grosse majorité des Européens du secteur public qui étaient passés du service de la colonie à celui du Congo indépendant. Le départ des Européens, qui a pris souvent les caractères d'une fuite, s'est produit au moment des troubles qui ont suivi l'indépendance. Encore faut-il aussi examiner s'il s'agit d'une fuite spontanée, ou si elle a eu lieu sur incitation, voire sur ordre des représentants de la Belgique.

Mais on peut penser que les troubles, en l'occurrence, n'ont fait que hâter un processus qui se serait déclenché en tout état de cause. Étant donnée la structure de l'administration, de l'armée, de la magistrature au 30 juin 1960, on peut penser que, même sans trouble grave, on aurait assisté à plus ou moins brève échéance à une éviction massive des Européens. Partout dans le secteur public, en effet, au moment de l'indépendance, la situation était la même : des Européens, et rien que des Européens occupaient les échelons supérieurs, et les Congolais étaient en dessous.

⁴⁹⁵ « Débarrassez-vous de cet homme », phrase attribuée à Eisenhower par Devlin, de la CIA.

Il n'y aurait eu qu'une seule manière d'éviter, tout au moins dans une certaine mesure, ce double phénomène de poussée des Congolais vers le haut et d'éviction brutale des Européens : c'eût été d'africaniser, avant l'indépendance, les cadres supérieurs. Les Africains promus aux grades supérieurs auraient eu intérêt, dans ce cas, au maintien de l'appareil administratif. Il se serait créé, entre eux et les Européens, un certain degré de solidarité pour la sauvegarde de la hiérarchie administrative. Au Congo, avant le 30 juin 1960, l'africanisation demeura presque nulle : c'est là le nœud du problème. Ce pourrait être aussi un autre indice du sabotage.

Le second phénomène propre au Congo, dans les semaines qui ont suivi le 30 juin 1960, a été la dislocation extraordinairement rapide du pays. Dans aucun autre Etat Africain, la dislocation – avec comme élément essentiel, dans le cas du Congo, la sécession katangaise –, n'a marché aussi étroitement sur les pas de l'indépendance. Ce qui fondamentalement, s'est révélé à travers les événements, est la faiblesse de la cohésion nationale, de l'esprit national. L'explication se trouve, en partie tout au moins, dans la politique menée par la Belgique. Dans l'émancipation des peuples coloniaux, ce qui a presque toujours donné le plus puissant des coups de fouet à l'esprit national, a été la lutte contre les colonisateurs. La Belgique, elle, a refusé la lutte. Elle n'a pas donné l'occasion au peuple congolais de s'affirmer dans un combat commun.

Le crépuscule du Congo



Le laboratoire de Stanleyville tel qu'il est aujourd'hui (à l'abandon) et au temps de sa splendeur.

Tout au début de cet ouvrage, parlant du dialogue parfois difficile entre Belges et Congolais à propos de leur histoire commune, je faisais remarquer qu'ils ont souvent à l'esprit deux photos différentes : pour les uns, c'est une photo des missionnaires Harris, avec des mains coupées ; pour les autres, c'est un cliché d'Inforcongo avec de beaux bâtiments des années '60.

Ci-dessus aussi, il y a deux photos contrastées et ce seraient sans doute les Belges, qui cette fois ressentiraient la tentation de l'amertume, et l'envie de commenter « Ce que c'était de notre temps » et « Ce qu'ils en ont fait ».

La question serait peut-être de s'entendre sur ce qu'il faut entendre par « ils ».

Il ne s'agit pas de n'importe quel bâtiment, mais du laboratoire de biologie médicale de Stanleyville. Il date des dernières années de la colonie et, si les bâtiments en ont été achevés, il n'a jamais été complètement équipé.

Et il n'est pas étonnant qu'il soit à l'abandon. Si même les autorités congolaises avaient l'idée de remettre en route des installations de ce genre, leur route serait instantanément barrée par le FMI, la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds en tout genre dont le Congo dépend pour ses dépenses les plus quotidiennes.

Ceux-ci désapprouvent fort énergiquement toutes les dépenses « inutiles » c'est-à-dire toutes celles qui sont faites dans le domaine de l'éducation, de la santé, des programmes sociaux, de la stabilisation des prix des denrées de base, et qui sont des dépenses qui

n'engendrent pas de profits immédiats. (Etant entendu, bien sûr, qu'il s'agit de profit pour ceux dont c'est le métier d'en faire : les grandes entreprises capitalistes). Cet avis est exactement celui des Héritiers en 1960. Le Congo faisant des dépenses de santé importantes, le Congo dispensant à ses enfants un enseignement pluraliste, les Congo attentif au bien être de ses travailleurs de la terre ou de l'industrie, c'était le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas !

Puisque la colonie semblait prendre un si mauvais chemin, il fallait mettre fin à la colonie. On ne lui avait jamais reconnu d'utilité que comme pourvoyeuse de main d'œuvre et gendarme des indigènes récalcitrants. Si elle se muait en protectrice des Congolais, il fallait que ceux-ci devinssent indépendants. C'était d'ailleurs l'avis du Grand Frère et modèle : les Etats-Unis. C'est d'ailleurs toujours leur avis, et le programme se poursuit dans tous les pays du monde : tout doit plier devant le Primat Absolu du Profit.

Encore fallait-il s'assurer que le Congo devienne bien une république bananière et ne tombe pas aux mains de vrais démocrates (ce qui, dans le langage du temps, se prononçait « dans les griffes du totalitarisme communiste »).

Il se fait que les manœuvres dans ce but ont été accomplies, partie avant, partie après l'indépendance. Ce qui explique que nous ne puissions nous arrêter au 30 juin 1960. La liquidation de l'Héritage de Léopold II va encore prendre un peu de temps.

Hypothèques sur l'avenir du Congo

Comme nous l'avons vu, le défaut de préparation de l'indépendance à long terme n'a pas été corrigé par une préparation accélérée à la veille d'une indépendance devenue inévitable. Au fil du temps, même toute idée de préparation avait disparu.

Van Bilsen avait évoqué trente ans.

Van Hemelryck en était arrivé à trois ou quatre, ce qui aurait pu donner quelques résultats acceptables à condition d'organiser des formations accélérées.

Après la déclaration du 13 janvier, on abandonna toute idée d'une formation ou d'une africanisation quelconque. Le gouvernement congolais se trouverait au 1^o juillet avec l'administration coloniale et la Force Publique, comme la veille !

L'absence de préparation à brève échéance a eu pour conséquence un défaut d'africanisation des cadres dans l'administration et dans l'armée. Il en résulta le fait, sans doute unique dans l'histoire, que le gouvernement du pays promu à l'indépendance allait se trouver du jour au lendemain sans armée et sans administration.

Une troisième hypothèse devait peser sur le Congo au moment de l'abandon de la souveraineté : les tendances « africaine » chez les Blancs du Katanga et le particularisme katangais.

Particularisme katangais

Ce n'était un secret pour personne que les Blancs du Katanga cultivaient leurs particularités. La chose était sensible déjà dans la littérature écrite durant la guerre. Ils avaient joué depuis des années avec l'idée de rendre leur province indépendante de la métropole et en tout cas du restant du Congo. Mais à l'approche de l'indépendance, ils en étaient à former des plans en vue de faire de ce rêve une réalité.

Cette attitude des Blancs du Katanga est un fait. Mais durant longtemps on en a fait LE fait déterminant de l'aventure sécessionniste. Les commentaires que l'on pouvait lire sous les plumes de la gauche européenne de l'époque et tout au long des années '60 et '70⁴⁹⁶ tiennent à peu près ce langage : « *Les Blancs du Katanga étaient parvenus à susciter un parti de noirs, se disant des « Katangais authentiques » par opposition aux Luba du Kasai que l'administration et les grandes sociétés avaient importés comme main-d'œuvre au cours des décennies précédentes. Ce parti : la Conakat, avait pour leaders Tshombe, Munongo, Kibwe, mais était en fait entièrement dirigé par ses promoteurs et conseillers blancs »*

Quand on lit les productions d'une époque où les écrits polémiques n'ont pas manqué, on a l'impression que les défenseurs blancs des leaders noirs ont pratiqué une sorte de racisme sélectif. Les Noirs sont toujours de grands enfants naïfs, gourmands, paillards et un brin alcooliques. Mais désormais, ce n'est plus vrai que des Noirs qui sont dans le mauvais camp.

Pour Francis Monheim ou Davister, partisans de Mobutu, celui-ci a toutes les vertus, cependant que Lumumba est un fantoche entre

⁴⁹⁶ Par exemple chez Jules CHOMÉ, *Tshombe et l'escroquerie katangaise* et « *L'Ascension de Mobutu* »

les mains des communistes. Pour Jules Chomé, admirateur de Lumumba, Tshombe est une marionnette entre les mains des Blancs, etc... Et trop souvent le Congolais, que l'on veut discréditer, l'est d'une manière lapidaire : « *Untel, l'Homme des Blancs* »⁴⁹⁷.

L'impréparation, le manque de formation, firent qu'au Congo encore plus qu'ailleurs, des hommes furent les victimes de mauvais conseillers. Soit... mais ces conseillers n'étaient pas toujours des Blancs. La Sécession katangaise, ou plus tard les « exploits militaires » de Mobutu contre les rébellions, n'auraient pu avoir lieu sans toute une série de soutiens extérieurs allant de l'UMHK à la CIA en passant par les paras belges. C'est également un fait.

Mais enfin, aucun homme politique congolais n'a jamais fait campagne en disant « Votez pour moi, je suis l'homme des Blancs ». Ils ont fatalement dû tenir à leurs électeurs un langage qui leur a plu et les a convaincus.

Et la persistance des questions liées à l'identité katangaise jusque dans un passé fort proche de nous montre que ce n'était pas une préoccupation seulement « blanche ».

Quoi qu'il en soit, le phénomène identitaire katangais existait.

A quelques jours de l'indépendance du Congo, le Parlement belge avait – peut-être en partie inconsciemment - donné aux sécessionnistes katangais le moyen de réaliser leur mauvais coup.

A la Conférence de la Table Ronde, les délégués avaient eu conscience du danger que représentait la menace de sécession d'une province qui, avec une population représentant un septième de l'ensemble du Congo, rapportait 66 % du budget du pays entier. Permettre la sécession du Katanga, c'était condamner le restant du Congo à la misère et à la mort.

La Conférence de la Table Ronde avait adopté une résolution n° 10 relative à l'organisation des institutions provinciales prévoyant que: « *la structure finale des provinces devra être arrêtée par une loi institutionnelle adoptée par chaque province à la majorité des deux tiers par l'assemblée provinciale dans le cadre des mesures générales fixées par la loi fondamentale.* »

⁴⁹⁷ A considérer sans cesse les gens comme des marionnettes, on s'est souvent lourdement trompé. Le cas le plus remarquable, d'ailleurs, est celui de Mobutu lui-même, dont on a constamment sous-estimé l'intelligence et le sens de la manœuvre.

La loi fondamentale votée par le Parlement belge confirme cette disposition des représentants provisoires du peuple congolais en son article 110 organisant l'élection des conseillers provinciaux cooptés « *L'élection se fait à un tour au scrutin secret, les deux tiers au moins des membres qui composent l'assemblée étant présents.* » et en son article 114 : « *L'assemblée élit les sénateurs appelés à représenter la province au Sénat, ainsi que les membres du gouvernement provincial. L'élection se fait à un tour au scrutin secret, les deux tiers au moins des membres qui la composent étant présents.* » Cette disposition avait évidemment pour but d'empêcher qu'un parti puisse faire seul la loi dans la province et éventuellement proclamer une sécession.

Les élections de mai 1960 avaient eu le résultat que l'on sait : Lumumba et les nationalistes arrivaient en tête. L'idée d'une sécession du Katanga devenait dès lors intéressante pour un certain nombre d'acteurs très différents :

- cela permettrait de priver le gouvernement de Léopold ville de 66% de ses recettes, donc de l'asphyxier financièrement.

- cela mettrait les installations katangaises hors de portée d'un gouvernement que l'on pouvait soupçonner d'avoir des idées de nationalisation.

- cela protégerait les précieuses installations minières et industrielles, dont on pouvait craindre qu'elles courent des risques en cas de troubles sociaux ou politiques.

Au Katanga, les élections de mai 1960 avaient donné 104 871 voix au parti séparatiste, la « Conakat », et 110.091 voix au Cartel Balubakat, le parti unioniste. La Conakat avait 25 élus directs, la Balubakat 24.

C'est dire que, si la résolution de la Conférence de la Table Ronde et la loi fondamentale étaient respectées, la Conakat devait nécessairement s'entendre avec la Balubakat pour constituer le gouvernement provincial et il était impossible pour elle et ses souffleurs blancs de proclamer l'indépendance de la province du Katanga.

La loi fut modifiée sous la pression des élus de la Conakat — dont la volonté était dès ce moment arrêtée — et du gouverneur de la

province, M. Schöller, qui enverra au gouvernement belge télex sur télex. Le 5 juin, par exemple, il télégraphie : « *La mise en place des institutions au Katanga est tenue en échec par un plan délibéré de sabotage*⁴⁹⁸. *La situation sera grave au Katanga si l'amendement n'est pas promulgué d'urgence.* »

Le ministre du Congo déposera à la Chambre et au Sénat un projet que le Parlement belge sera invité à voter à la cravache (seul le député communiste et trois socialistes voteront contre le projet parce qu'il ferait le jeu des sécessionnistes, 65 socialistes et un social-chrétien s'abstiendront). L'amendement constituant la loi du 16 juin 1960 entrant en vigueur le jour même insère un alinéa dans les articles 110 et 114 « *Si après deux réunions consécutives de l'assemblée, la présence des deux tiers au moins des membres qui la composent n'a pu être obtenue lors du vote, l'assemblée peut valablement se prononcer pour autant que la majorité des membres soit présente.* »

Cette fois, grâce à cette loi sur mesure, les jeux sont faits. Le Parlement croupion de la province du Katanga, dont les élus de la Balubakat seront absents, élira un gouvernement Conakat homogène. Dès ce moment le gouvernement provincial est décidé à proclamer l'indépendance du Katanga. Le gouvernement belge s'opposera à ce que cette indépendance soit proclamée avant le jour J de l'indépendance du Congo. Le ministre Ganshof Van der Meersch interviendra encore énergiquement le 28 juin pour empêcher un coup d'Etat où l'on eût pu mettre en cause la responsabilité de la Belgique⁴⁹⁹. De toutes manières, le dispositif était en place. Il pouvait jouer à la première occasion.

⁴⁹⁸ Ce n'était pas faux. La Balubakat, conseillée par l'Institut de Sociologie Solvay, pratiquait délibérément la politique de la chaise vide de manière à empêcher toute décision. Cela illustre, d'une certaine manière, la confiance que l'on continuait à faire aux Belges, envers et contre tout, car l'attitude de la Balubakat ne s'explique que s'ils se croyaient sûr que le Parlement belge n'allait pas se déjuger comme il l'a fait !

⁴⁹⁹ M. Ganshof VAN DER MEERSCH, dans *Fin de la souveraineté belge au Congo*, p. 584, s'en explique très clairement et très sincèrement « *Il allait de soi que le gouvernement belge, lié par le système qu'avait institué la loi fondamentale, ne pouvait tolérer qu'à la veille du 30 juin, date prévue pour la proclamation de l'indépendance, une sécession se produisît, qui remettait en question toutes les conventions belgo-congolaises. La Belgique avait le devoir de maintenir l'intégrité du territoire du Congo et de faire respecter le système arrêté par la Conférence de la Table Ronde et consacré par la loi fondamentale, jusqu'au jour où sa souveraineté prendrait fin.* »

La situation des fonctionnaires belges

Il paraît évident, sur le plan juridique comme sur le plan moral, que l'on aurait dû donner aux fonctionnaires belges de la colonie une possibilité d'option. Ils auraient dû être libres de rentrer dans la métropole s'ils ne voulaient pas servir un gouvernement congolais.

Engagés au service du gouvernement belge, celui-ci n'avait pas le droit de leur imposer de passer avec armes et bagages au service d'un gouvernement étranger. Comme la Belgique n'avait pas africanisé l'administration et léguait ses cadres au futur gouvernement congolais, le Parlement belge fut invité à voter une loi (ce fut la loi du 21 mars 1960) imposant aux fonctionnaires de rester sur place mais leur ménageant une porte de sortie.

Si à un moment donné, ils se trouvaient placés devant une situation leur rendant impossible la poursuite de leur carrière jusqu'à son terme normal au Congo, ils étaient autorisés à quitter leur poste et leur réintégration dans les cadres métropolitains leur était assurée

Cette solution était immorale et malhonnête non seulement pour ces fonctionnaires que l'on soumettait à cette contrainte mais aussi à l'égard du gouvernement congolais à qui l'on transférait en bloc une administration sur laquelle il ne pouvait pas compter et qui pourtant était la seule qu'il avait à sa disposition, puisque l'on n'avait rien organisé, rien prévu pour la remplacer.

Or, des éléments rendus publics par la presse de l'époque révélaient qu'au moins 70 % du corps des fonctionnaires ne voulaient pas servir des chefs congolais. 70 % des fonctionnaires qui avaient encore de nombreuses années de carrière à fournir au Congo⁵⁰⁰., avaient, à la veille de l'indépendance, renvoyé en Belgique leurs « *biloko*⁵⁰¹ » de fin de carrière, c'est-à-dire leur mobilier, vaisselle, argenterie etc., tout ce qui constituait le cadre de leur vie au Congo, décidant ainsi de vivre à l'hôtel ou chez des amis, ce qui prouvait clairement qu'ils n'avaient pas l'intention de rester au Congo. Ils étaient bien décidés à rentrer en Belgique dès qu'ils pourraient invoquer la loi du 21 mars 1960 à leur profit, c'est-à-dire qu'ils

⁵⁰⁰ La durée d'une « carrière complète » était de 18 ans (cinq « termes » de trois ans, plus les fameux congés de six mois et la durée des voyages). Les fonctionnaires arrivés avec la « Grande Relève » de 1946 n'atteindraient donc l'âge de la retraite qu'en 1964.

⁵⁰¹ « *biloko* », en mauvais bantou ne peut être traduit qu'en mauvais français, par « brol » à Bruxelles, ou « trigus » à Liège. Il désigne des affaires ou des bagages, mais avec une très forte connotation d'entassement hétéroclite.

allaient désormais guetter une occasion qui leur permette de considérer que leur carrière ne pouvait pas se poursuivre au Congo jusqu'à son terme normal.

C'était là la deuxième hypothèque qui grevait lourdement l'avenir du nouvel Etat.

L'absence totale de force armée

La seule force armée sur laquelle le gouvernement congolais devait s'appuyer était la Force Publique, qui ne comprenait pas un seul officier congolais. Depuis le général Janssens, son chef, jusqu'au moindre sous-lieutenant, tous les cadres étaient belges.

Qui donc pouvait raisonnablement penser qu'au moment où tel clerc d'administration ou de société, tel instituteur, tel pompiste même était devenu député ou sénateur à la faveur d'une élection, ou même ministre, les braves militaires noirs de la Force Publique, dont certains avaient dix ou quinze ans de service ou avaient participé à la campagne d'Abyssinie, allaient accepter de rester simples soldats sous les ordres de leurs chefs blancs ? C'est pourtant ce que l'on attendait d'eux et le général Janssens, pour que tout soit clair, avait, le lundi 4 juillet, à 8 h du matin, inscrit au tableau noir du camp militaire de Léopoldville cette équation « *après l'indépendance = avant l'indépendance* »⁵⁰²

Ces hommes à qui leurs maîtres blancs signifiaient sans équivoque que pour eux l'indépendance de leur pays n'apporterait aucun changement, il était certain qu'ils n'accepteraient pas le destin qu'on leur réservait. Et c'est la mutinerie prévisible - mutinerie de revendication- de la force publique qui constituera le déclencheur du processus qui permettra l'exode massif des fonctionnaires, puis servira de prétexte à l'intervention militaire belge et à la sécession du Katanga.

Les trois hypothèques dont la métropole avait grevé l'avenir de son ancienne colonie frapperont le gouvernement du Congo dans les dix jours qui suivront la proclamation de l'indépendance. Comme trois bombes à retardement!

⁵⁰² HOSKYNS. *The Congo Since Independence*, p. 88 Janssens s'en est expliqué par la suite en disant que le discours au cours duquel il avait tracé cette inscription reposait sur l'affirmation qu'avant comme après l'indépendance un soldat devait être soumis à la discipline.

Eclatement simultané des trois « bombes »

Les événements vont donc confronter Patrice Lumumba et ses ministres avec une situation qu'aucun gouvernement, sans doute, au cours de l'histoire - aussi expérimenté et aguerri fût-il - n'aurait pu immédiatement contrôler.

Les trois menaces vont jouer simultanément, ou du moins à quelques jours ou heures d'intervalle. Une mutinerie des troupes, où il y eut quelques violences contre des femmes blanches, servira de prétexte au départ des fonctionnaires belges, et les désordres consécutifs justifieront la sécession katangaise et l'intervention militaire belge.

Cette « explosion » simultanée aura bien sûr pour effet de maximiser le désordre. Mais de toute manière, il fallait qu'il en soit ainsi. La mutinerie des troupes était nécessaire pour permettre la fuite des cadres blancs. Il fallait aussi que le pays fût sans cadre et sans troupes pour permettre la sécession katangaise. Et celle-ci, privant Léopoldville de moyens, accroissait son impuissance civile et militaire. Ce désordre croissant inciterait de nouveaux Blancs (non fonctionnaires, ceux-là) à partir... C'était le serpent qui se mordait la queue.

Mutinerie

Les fêtes de l'indépendance s'étaient déroulées dans l'enthousiasme et n'avaient donné lieu à aucun incident sérieux. Le 30 juin 1960 était un jeudi et, bien sûr, les festivités se poursuivirent jusqu'à la fin du week-end, en un « pont » aux allures de viaduc...

La position radicale et pour tout dire provocatrice prise le 4 juillet à 8 heures du matin par le général Janssens entraîna une immédiate réaction de la part des militaires congolais. Un meeting de protestation est convoqué et les militaires congolais exigent l'africanisation des cadres et le rappel du général Janssens.

Une atmosphère de révolte règne dans les cantonnements. Patrice Lumumba décide de parler aux militaires. Et le 5 juillet, dans un discours à la troupe, il offre à tous les soldats une promotion automatique au rang supérieur. Les soldats, considérant que le Congolais le plus élevé en grade était un adjudant et que dès lors la proposition du Premier ministre ne conférait à aucun Congolais un

poste de réel commandement, manifestèrent leur mécontentement et quittèrent leurs cantonnements pour se répandre dans la ville, sans armes mais en brandissant leurs ceinturons.

Ce mouvement de revendication décida le gouvernement congolais à retirer leur commandement au général Janssens et à d'autres officiers supérieurs belges de la force publique et à africaniser les cadres au sommet.

Victor Lundula, auxiliaire médical, qui avait servi dans la force publique durant la Seconde Guerre mondiale, fut nommé commandant en chef de l'armée congolaise. Joseph Mobutu, qui avait été pendant quelques années sergent comptable dactylographe dans la force publique, deviendra chef d'état-major. Justin Kokolo, l'un des rares Congolais à avoir atteint le grade d'adjudant, sera nommé commandant du camp de Léopoldville. Tout va donc rentrer dans l'ordre à Léopoldville. Patrice Lumumba a retourné la situation. Malheureusement, entre-temps, au camp militaire de Thysville où la mutinerie s'est étendue, une vingtaine de soldats, ayant bu plus que de raison vont en profiter pour se livrer le 6 juillet à des débordements qui n'ont rien de commun avec les revendications qui justifiaient le mouvement.

Dans le mess déjà, ils avaient cherché à lutiner l'une ou l'autre infirmière. Des sous-officiers congolais les avaient rappelés à l'ordre et avaient rétabli la discipline. Mais, dans la nuit, la même bande va se procurer quelques jeeps et quitter le camp pour se rendre à Inkisi. Là, les soudards éméchés vont exiger du lieutenant belge qu'il leur ouvre le magasin d'armes et leur livre des fusils. Une fois en possession de ces armes, ils vont se livrer à toutes sortes d'excès, parcourir la région d'Inkisi-Madimba, forcer l'entrée de quelques habitations d'Européens et violer quatre ou cinq femmes belges ⁵⁰³

Ces incidents pour regrettables qu'ils soient n'auraient pas dû avoir les conséquences énormes qu'ils ont eues. Ils étaient limités dans l'espace et dans le temps. Le gouvernement congolais a immédiatement tout mis en œuvre pour calmer les esprits, et empêcher un mouvement de panique. Les Européens de la région de Thysville

⁵⁰³ Il y aura beaucoup plus de viols par la suite mais ceux-ci seront la conséquence et non la cause de l'intervention militaire belge. C'est après le bombardement de Matadi par des navires belges et le massacre de militaires congolais que des représailles se sont généralisées contre des femmes blanches dans le Bas-Congo.

Inkisi-Madimba, qui avaient été les témoins des excès, avaient quelque raison de s'affoler.

Pour les tranquilliser, des délégués du gouvernement, notamment Gaston Diomi, sénateur, et Charles Kisilokele, ministre d'Etat, fils aîné de Simon Kimbangu, organisèrent un train spécial et une colonne de véhicules permettant à ceux qui avaient peur de chercher un refuge temporaire dans la capitale.

Sauve-qui-peut sur commande...

Il est évident que, sans la deuxième hypothèque pesant sur le Congo, à savoir la volonté de la plupart des fonctionnaires de rentrer en métropole sans perdre leur droit à l'intégration, les incidents du 6 juillet n'auraient pas provoqué une panique généralisée et la fuite précipitée de la majorité des fonctionnaires belges.

Des fonctionnaires installés à des centaines, voire des milliers de kilomètres d'Inkisi-Madimba, dans des régions où il n'y avait eu ni le moindre viol, ni la moindre mutinerie, ont décrété que l'on ne pouvait tout de même pas les obliger à rester dans un pays où l'on violerait peut-être demain leur femme ou leur fille, qu'il ne leur était donc plus possible de continuer au Congo leur carrière jusqu'à son terme normal et qu'ils avaient le droit de bénéficier de la réintégration dans les cadres de la métropole conformément à la loi du 21 mars 1960.

Le baron Paul Kronecker, président de la Chambre belge des Représentants, qui avait de gros intérêts au Congo, notamment dans le Kivu, parlant devant la presse (du 27 septembre 1960) estime que, parmi les réfugiés du Congo, 80 à 95 % des fonctionnaires (qui forment la majorité des rapatriés) sont partis " *comme des dards* ", lors des premiers incidents. Ils n'ont même pas pris la peine de faire leurs remises-reprises... Dans le sud du Kivu, pas un seul fonctionnaire n'est resté sur place alors que pas un seul Européen n'a été molesté dans cette région ...

Et ce fut la débâcle. Sur 8 200 fonctionnaires présents au Congo avant le 30 juin 1960, il en restait 1 600 au mois d'août. Et encore la plupart d'entre eux étaient-ils affectés à la seule province du Katanga.

Il n'est pas d'exemple, à part celui-là, d'un gouvernement confronté du jour au lendemain avec l'effondrement de tout le cadre administratif.

Bien sûr, l'effondrement d'une administration, cela s'était déjà vu. Quand une guerre tourne mal, ou que se produit un grand remue-

ménage, on voit ce genre de chose. On les a vues dans la France de 1789 ou la Russie de 1917. Mais cela se produit alors petit à petit, ou localement. Le Congo, lui, se trouva totalement dépourvu de fonctionnaires en quelques heures !

Dans cet effondrement, la Belgique a une responsabilité qui va plus loin que la simple maladresse. Non seulement, l'on a offert aux fonctionnaires toute licence de quitter leur poste dès que l'occasion s'en présenterait (et l'on ne pouvait ignorer l'état d'esprit de la majorité d'entre eux), mais on a été jusqu'à l'injonction pure et simple.

Jean Van Hees : *« On m'a fait savoir que je devais me rendre à tel endroit, en vue de mon évacuation sur Brazzaville, puis Bruxelles. Si je choisissais de rester, ce serait à mes risques et périls, et en perdant tous mes droits acquis... »*

« Il nous a été imposé de partir avec un minimum de bagage et de camper dans des conditions très inconfortables au point de regroupement... »

« Au Congo Brazzaville, il n'y avait aucun trouble et donc aucune raison de nous hâter ou de nous entasser. Mais on a continué à nous imposer les conditions de voyage les plus inconfortables... Je suis persuadé que c'était une question de mise en scène. Il fallait que nous arrivions en Belgique un peu hagard, visiblement épuisés, chiffonnés et mal rasés... Ils voulaient pouvoir filmer à l'aéroport l'arrivée de réfugiés fourbus, de victimes bien reconnaissables... »

Autrement dit, la fuite était la seule attitude admise. Elle était même obligatoire. Ceux qui auraient envie de jouer aux héros se verraient pénalisés. Malgré quoi, il y eut quand même des Belges pour rester à leur poste au prix de leur vie, comme André Ryckmans⁵⁰⁴.

Sécession

Mais pour compléter la catastrophe, il fallait qu'éclatât la troisième bombe à retardement : la sécession du Katanga

Le lundi 11 juillet 1960, Moïse Tshombe proclamait au micro de Radio Collège, poste du Collège Saint-François, l'indépendance du Katanga.

⁵⁰⁴ L'hélicoptère où il se trouvait fut abattu le 17 juillet près de Thysville. Il semble que son corps et celui du pilote aient été jetés dans l'Inkisi par des soldats mutinés.

Le prétexte donné à cette proclamation, décidée de toutes manières bien avant l'indépendance du Congo, mais qu'il avait fallu retarder jusqu'à ce que la Belgique ait transféré sa souveraineté, était le fait qu' « *un gouvernement central à majorité extrémiste s'est constitué au Congo* » et a institué « *un régime de terreur qui chasse nos collaborateurs belges.* »

Et le 10 juillet à 6 h du matin dix avions belges venus de la base de Kamina se posaient sur la plaine d'aviation d'Elisabethville et débarquaient trois cents para commandos belges et des soldats du bataillon « Libération » qui allaient entrer immédiatement en action et nettoyer en quelques heures la ville de tous les éléments qui pourraient faire échec à la proclamation de la sécession katangaise.

La cause était entendue, la Grande Démolition allait commencer.

Elle dure encore.

Le « Plan B » ou l'explosion provoquée



Au vu des événements que l'on vient de relater, il me semble qu'il ne fait aucun doute que la « Journée des Martyrs » du 4 janvier 1959 a joué, en précipitant les événements vers une indépendance bâclée, improvisée et chargée d'hypothèques, un rôle très négatif dans cette phase cruciale de l'émancipation du Congo.

Il est donc légitime de se demander si les événements qui vont se bousculer, depuis janvier 89 jusqu'à janvier 1961 et à l'assassinat de Lumumba, ont été simplement un empilement de hasards, de maladroites, de bévues et de malchances ou si, au-delà des apparences, il faut y chercher une intention directrice ; si, derrière le plan A d'indépendance dans l'amitié et la coopération, il a eu un plan B, occulte, de sabotage de cette même indépendance.

Certes, les « théories du complot » sont devenues une manie. Et ce qui va suivre a au moins un point commun avec ces récits qui ramènent à des causes occultes et fantastiques : il s'agit avant tout d'un certain nombre de déductions et d'indices convergents. Je précise : d'un grand nombre de déductions et d'indices, les premières n'étant pas tirées par les cheveux et les seconds étant bien visibles. Mais je dois ajouter aussi que les preuves documentaires font défaut. Est-ce, au demeurant, étonnant ? Les parties les plus nobles de cette histoire relèvent déjà de la conspiration, où il n'est pas d'usage de

conserver des archives à l'usage des historiens de la postérité. Les plus bases, elles, relèvent au moins des services secrets pour ne pas dire des tueurs à gage, profession dans laquelle « on ne laisse pas de traces ».

Quand on a le choix entre laisser certains faits inexplicables, donc absurdes, ou une explication qui pour rationnelle qu'elle soit, paraît fantastique, ne faut-il pas malgré tout choisir la raison contre l'absurde ? C'est là tout le débat

Mais revenons au mois fatidique de janvier 1959.

Jusqu'à là, on pouvait espérer qu'une certaine convergence allait apparaître entre l'opinion belge – en réalité celle d'une très petite minorité de Belges se souciant du Congo ; la majorité de la population s'en « battait l'œil » - et les revendications congolaises – elles aussi portées encore par le petit groupe des « évolués » et pouvant s'accommoder d'une émancipation progressive, pourvu que certaines revendications sensibles, notamment relatives aux inégalités et à la discrimination raciale, soient satisfaites rapidement. C'est probablement dans ce sens que se serait orienté Maurice Van Hemelryck, même si l'on peut être sceptique quant à la possibilité d'achever en quatre ans tout ce qu'il se proposait...

Dans cette hypothèse, les « victimes » d'une réussite de l'indépendance auraient principalement été les Compagnies, pour autant que le mot « victime » puisse convenir à propos d'un acte de justice élémentaire.

Ces mêmes intérêts des grands groupes d'affaires pouvaient au contraire tout attendre d'une Indépendance purement formelle, accompagnée du maintien de leurs privilèges. (Que beaucoup de leurs attentes aient finalement été déçues n'entre pas, ici, en ligne de compte. Nul ne pouvait avoir le moindre soupçon à propos d'événements encore imprévisibles). Cela exigeait que l'indépendance soit précipitée, hâtive, bâclée. Toute transition graduelle comportait des risques.

En 1955, à la veille du voyage royal au Congo, Charles d'Ydewalle voyait en imagination un Congo toujours belge en l'an 2000 mais avec, il est vrai, un GG de race noire, citoyen belge et, à son heure, sénateur coopté. La même année, Van Bilsen proposait de mettre en chantier un « plan de trente ans ». En 1958, certes, le mot

« Indépendance » a remplacé tous les autres (communauté, union, autonomie interne...), mais même le MNC, que l'on diabolisera bientôt car son leader est le « démon communiste » Lumumba et qui, objectivement, avait une attitude assez « Plus nationaliste que moi, tu meurs... », admettait des délais. Le but de ce mouvement proclamé par ses fondateurs en cette même année 58, est en particulier, de « *mettre tout en œuvre pour libérer le Congo de l'emprise du colonialisme impérialiste, en vue d'obtenir, dans un délai raisonnable et par voie de négociations pacifiques, l'indépendance du pays* ». Bien sûr, tout le monde, sans doute, ne serait pas tombé d'accord sur ce qu'était « un délai raisonnable » mais il en ressort tout de même une convergence non négligeable avec les intentions de Van Hemelryck qui comptait proposer une émancipation en quatre ans. Cela ne pourrait avoir lieu sans qu'il y ait ouverture d'un espace d'expression, où se feraient entendre des revendications qui auraient dû être en grande partie satisfaites. On se trouverait donc une fois de plus devant le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas !

Une indépendance formelle, sans aucune concession sur le plan social exigeait une date rapprochée, les mois à passer avant le jour fatidique devant être remplis par des exercices de politique pure, tels que les Tables Rondes, les élections, la formation et la mise en place d'un gouvernement... Et sans doute est-il opportun de rappeler ici que la date du 30 juin 60 a été choisie par les seuls Belges ! La raison même de choisir ce jour-là et non un autre était d'ailleurs très « belge » : Léopold II ayant été autorisé le 1^o juillet 1885 à devenir le Roi/Souverain de l'Etat Indépendant du Congo, cette date avait toujours été célébrée dans la colonie comme une sorte de « fête nationale ». Le 30 juin 1960, il y aurait donc exactement 85 ans que la Belgique était, d'une manière ou d'une autre, présente au Congo.

Pour qu'il y ait un « Lâchez-tout ! » soudain, si possible suivi d'un « Sauve qui peut ! » général, il fallait un événement choc. Précisons :

Il devait s'agir d'événements violents. Par violent, il fallait entendre qu'il y aurait du sang et au moins quelques morts. Plusieurs précédents dans l'histoire belge autorisaient à le penser, comme le drame de Grâce-Berleur, pour ne citer que le plus récent. Les « Martyr du 4 janvier » sont donc tombés à pic.

Or, qu'il y ait eu ces morts a tenu à deux décisions, et chacune a été prise par un seul homme. Tordeur a créé le problème du rassemblement public non-autorisé. Janssens a lâché ses troupes. Tout en a découlé. Et puisque cela tombait si bien pour certains intérêt, on est amené à se poser la question : « Etait-ce voulu ? ».

La question

Nous avons jusqu'ici conformé notre récit non seulement à la marche de événements, ce qui est logique, mais aussi à l'interprétation qui en est le plus souvent donnée. Ainsi avons-nous supposé qu'il y avait chez les Belges (étant entendu que cela désigne ici le gouvernement et les milieux dirigeants) une volonté unanime de construire le Congo nouveau dans l'amitié avec les Congolais ; de faire une décolonisation fondée non sur la lutte comme cela avait été si souvent le cas ailleurs, mais sur la collaboration. Cela implique que, si des mesures ont été prises pour mettre la Belgique en mesure de paralyser le jeune état en manipulant quelques « clés » (cadre de fonctionnaires belges, sécession katangaise, armée), il s'agissait de précautions, en quelque sorte de « canots de sauvetage », au cas où les choses tourneraient mal. Et qui, bien entendu, suscite aussitôt une autre question : que veut dire « tourner mal » ?

Il est suffisamment établi que le Congo belge a été d'abord et avant tout au service des « Héritiers de Léopold II », c'est-à-dire des grands intérêts d'argent, pour que l'on réponde sans hésiter que « tourner mal » signifiait « aller contre leurs intérêts ». Et l'attitude du gouvernement métropolitain, qui ne fut qu'obséquiosité envers les Héritiers pendant 85 ans, ne pouvait être que de s'incliner une fois de plus. « *Le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas* » n'était pas une question de drapeau. Encore moins de couleur de peau des dirigeants. Un Blanc comme le GG Pierre Ryckmans l'incarnait aussi bien qu'un Patrice Lumumba. Ce qu'ils refusaient, c'était un Congo qui aurait imposé des lois de justice et de sécurité sociale, défendu les droits des travailleurs (quelle que fût par ailleurs leur couleur de peau), taxé sérieusement les profits des entreprises, usé de son pouvoir là où il s'était toujours servilement incliné devant les possédants.

Le « colonialisme de service » leur était bien plus redoutable qu'un gouvernement noir. Celui-ci, en effet, n'aurait pas les mêmes raisons que le colonisateur pour traiter le prolétariat congolais avec cette « générosité » que réclamait Ryckmans. Car un gouvernement

africain n'a pas à justifier sa présence en Afrique ! Il n'a pas à étaler ses bienfaits pour justifier ses droits. Il lui suffit d'être là et de forcer au silence ceux qui ne sont pas d'accord.

Il fallait aux Héritiers un Congo à la façon de Léopold II. La Colonie s'en écartait de plus en plus et il fallait donc la liquider. Mais il fallait que la liquidation se fasse d'une manière acceptable pour leurs intérêts. C'est pourquoi il fallait se presser, se hâter, se précipiter... Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges.

Question de savoir

Une des raisons de se hâter était que les leaders congolais avaient encore sur l'Indépendance des illusions naïves que la pratique risquait de leur faire perdre bien vite.

Toute leur expérience, en matière de contacts internationaux, se réduisait à avoir été colonisés par le Belges. Tout ce qui était multilatéral dépassait leur expérience et peut-être même leur imagination. De plus, leur expérience même était faussée, les Belges jouant souvent le rôle de l'arbre qui cache la forêt. Ainsi, les affirmations de Lumumba sur sa volonté de coopérer avec tous les pays, pourvu qu'ils respectent le Congo et les Congolais, et de vendre les matières premières congolaises de la même manière, sonne fort bien politiquement mais est économiquement fort naïve.

Naïve, parce que derrière la façade de sociétés belges ayant leur siège à Bruxelles dans un « bel immeuble qui en jette », le Congo était déjà exploité par un conglomérat multinational dont les origines remontaient à Léopold II. La mise en valeur du Katanga était l'affaire de sociétés belges, mais aussi anglaises et américaines. Certes, la Société Générale en était le chef d'orchestre, mais la SGB était elle-même une multinationale, et les étrangers (non-belges) n'étaient pas absents. Toute tentative congolaise pour diversifier ses partenariats se heurterait au fait que les groupes financiers respecteraient un certain partage du gâteau et que, du fait de la guerre froide, les intérêts occidentaux feraient montre d'une étroite solidarité. Cette idée de diversification ne pouvait mener qu'à une chose : prendre des contacts avec l'Est et signer ainsi sa condamnation.

Les dirigeants congolais auront également tendance à surestimer la Belgique (encore aujourd'hui, on a par moments l'impression que la RDC est le seul pays au monde où l'on prenne la Belgique pour une grande puissance) ou – ce qui revient au même – à sous-estimer les autres puissances impérialistes. Ils surestimeront aussi la valeur d'un concept comme la souveraineté. Ils ne vont pas tarder à s'apercevoir que les nations plus puissantes font aisément litière de ce genre de notion, et que la Belgique, dans ce cas, plie humblement l'échine.

En fait (et il faut se rappeler que les Congolais avaient émis tant de fois le souhait d'être traités conformément à leur dignité d'êtres humains), ils avaient leur propre version de l'équation du Général Janssens « Après l'Indépendance = Avant l'Indépendance ». Ils s'attendaient à ce que la fin de la colonisation consiste à traiter avec les mêmes (les Belges) mais désormais d'égal à égal. On a eu grand soin de ne pas leur dire que l'indépendance signifiait le départ d'UN colonisateur et l'arrivée de multiples néo-colonisateurs bien plus puissants.

Indices

Si l'on veut examiner l'hypothèse d'un « plan B », il faut l'examiner sous un éclairage correct, en prenant en considération ce qu'il s'agissait d'éviter. Un plan des Héritiers, s'il y en a un, doit être un plan conforme à leurs intérêts, c'est-à-dire un plan dirigé, moins contre l'indépendance du Congo, qui pourrait même tourner à leur avantage, que contre « *Le Congo dont les Héritiers ne veulent pas* », même sous sa forme coloniale. Leur idéal, c'est la république bananière. Formulons-le de façon plus imagée pour être clairs : entre le Congo colonial de Ryckmans et celui, indépendant, de Mobutu, ils choisissent le deuxième, sans l'ombre d'une hésitation.

Il leur a bien fallu tolérer de 1944 à 1950 une gestion désastreuse (pour leurs intérêts) beaucoup trop inspirée par le « colonialisme de service ». Cela découlait du virage à gauche de la politique belge, mais aussi de la constatation, partagée par les Américains, que si, à ce moment là, les colonisateurs se retiraient d'Afrique comme le souhaitait une majorité croissante à l'ONU, les Africains, encore insuffisamment occidentalisés pencheraient, sous l'influence de leurs cultures traditionnelles vers des formes d'organisation collectives, solidaires et non-capitalistes. (Ce qui, à Washington, se prononçait « tomber sous l'emprise du totalitarisme soviétique »).

L'obstination de Léopold III empêcha pendant plusieurs années la température de cette « poussée à gauche » de retomber. Aussitôt l'abdication acquise, la « purge » du PSC a pour résultat d'éliminer Wigny et De Vleeschauwer, suspects de pencher vers le « colonialisme de service ». C'est au fond le seul résultat bien clair de cette « épuration », où l'on voit beaucoup de bruit et de fureur et fort peu de résultats correspondant à une logique quelconque. Par contre, on perçoit fort bien que, les élections gagnées par le PSC, et deux « coloniaux de service » éliminés, l'horizon est à nouveau serein pour les Héritiers jusqu'en 1954.

En effet, si l'on met entre parenthèses l'inclination intempestive de certains de leurs membres vers le « colonialisme de service », les Catholiques continuent, dans l'ensemble, à être unanimes dans le soutien à la colonisation, parce que celle-ci est favorable aux Missions. A droite, ce zèle missionnaire couvre de plus matériels appétits, qui sont ceux des Héritiers. A gauche, on espère que les dernières années de la colonisation vont permettre l'implantation d'un mouvement ouvrier calqué sur la CSC et l'on compte aussi, pour cela, sur l'appui des missionnaires. Au PSC, la poursuite de la colonisation arrange finalement tout le monde, et par conséquent un gouvernement unicolore PSC ne dérange personne.

Faut-il penser que les Héritiers se sont contentés de rester dans un optimisme béat de 1950 à 1959 ? C'est peu probable. Les états-majors des grandes firmes transnationales ne sont généralement pas peuplés d'imbéciles et la gestion de sociétés industrielle suppose le sens de la prévision. C'étaient de plus des gens de la bonne société, de ceux à qui les auteurs offrent un exemplaire de leurs livres, avec une dédicace flatteuse...

Or, c'est précisément pendant cette période, les années '50, souvent dans l'orbite du voyage royal au Congo de 1955, que vont paraître divers écrits qui ont en commun d'être des ébauches d'émancipation de la Colonie, et que j'ai qualifiés plus haut de « nouvelle pensée coloniale »... Sauf le célèbre « Plan Van Bilsen », aucun de ces textes ne parle d'indépendance : ce sont les utopiques projets de « communauté belgo-congolaise ». Toutefois, on peut penser que les milieux d'affaires, plus réalistes ou plus cyniques que les politiques, non seulement n'ont pas aimé la formule de la

« communauté belgo-congolaise », mais en ont discerné d'emblée le côté utopique.

On a tendance à critiquer ces divers « plans » plus ou moins explicites, d'un seul point de vue, parce qu'ils ne prévoyaient pas une indépendance complète, ou envisageaient celle-ci avec de longs délais. Délais qui étaient nécessaires, suivant leurs auteurs, pour africaniser l'administration, former des cadres, faire l'apprentissage de la démocratie... Et la Belgique se vit par après reprocher, tantôt d'avoir voulu des délais, tantôt de ne pas avoir formé de cadres... Sans cela, prédisaient ces « coloniaux en chambre », ce sera le chaos, suivi de la dictature. Bien sûr, quand des Van Bilsen, Wigny et autres disaient cela, il s'agissait, dans leur esprit, d'une mise en garde. Ils considéraient le chaos et la dictature (qu'ils assimilaient bien entendu à un « totalitarisme rouge ») comme des dangers graves, contre lesquels ils mettaient en garde en indiquant divers moyens jugés propres à les éviter.

Mais il en allait de ces écrits comme des médicaments : ce sont souvent tout autant des poisons que des remèdes. Tout est question de dosage. Et une lecture « à l'envers » était possible. Autrement dit, la liste de tout « ce qu'il ne fallait pas faire » pouvait aussi se lire comme un petit manuel de subversion. « Faites tout ce que je déconseille, et vous obtiendrez le chaos, puis la dictature ». Et le totalitarisme est souvent le régime politique des républiques bananières... On recommandait quelques délais et la formation de cadres africains. Il fallait donc faire le contraire : se hâter et amener une indépendance rapide avec des cadres improvisés.

Le gouvernement Collard (1954 – 1958) fut une période décisive. C'était un gouvernement « violet » (socialiste – libéral), union aberrante qui a toujours pour seul ciment l'anticléricalisme, qui se manifesta surtout par une reprise de la guerre scolaire en Belgique et par son exportation au Congo, à la suite de la création de l'école officielle.

Cette guerre scolaire montra, cette fois si clairement que plus aucun doute n'était possible, que les Blancs n'étaient pas unanimes. Elle fut aussi l'occasion pour les deux camps de demander aux Congolais de manifester leurs opinions, de soutenir le réseau de leur choix. On leur reconnaissait donc explicitement le droit de penser et d'avoir une opinion ! Et on les invitait à l'exprimer en leur assurant qu'elle comptait ! Van Bilsen évoquait tout un contexte international

peu favorable à la colonisation, jusque là inconnu des Congolais. Le Ministre Buisseret, sans doute parfois par un sincère désir de démocratie, à d'autres moments par démagogie, multiplia les « filières parallèles » tant parmi les coloniaux que parmi les indigènes. Le mur étanche qui séparait le Congo du reste du monde faisait eau de toute part et la rigidité traditionnelle de la pyramide hiérarchique était ébranlée. Le mot « Indépendance » cessait d'être tabou.

Cela avait déterminé une accélération des choses. On passait des trente ans de Van Bilsen aux quatre ans de Van Hemelryck, mais c'était simplement un pas accéléré, non une course folle. Or, les Universités avaient commencé à fonctionner et on n'allait pas tarder à voir les premiers diplômés congolais en sortir. Le pays allait donc sous peu avoir des cadres. Buisseret avait d'autre part dû autoriser les syndicats⁵⁰⁵ et les écoles syndicales produisaient elles aussi des cadres formés. Il fallait s'attendre à des revendications sociales difficiles à contenir.

On en est là lorsque le gouvernement de centre droit d'Eyskens succède à celui de Collard, en juillet 58⁵⁰⁶ et si le pas s'est accéléré, ce n'est pas encore la course folle, ni la panique. Or, si l'on veut le chaos, il est impératif que l'on aille plus vite et que cela se fasse dans l'effolement. Malheureusement, on se heurte à un double obstacle : les Belges sont trop imbus de leur qualité exceptionnelle de colonisateurs, et les Congolais sont trop patients. Même Lumumba, sur qui l'attention malveillante de certains commence à se concentrer, évoque encore des « *délais raisonnables* ». Il faut secouer cela. Sinon, le Congo dont les Héritiers ne veulent pas pourrait se mettre en place.

A l'orée de l'année 1959, cette menace devient même plus précise avec la fin du Plan 49/59. Celui-ci avait comporté la construction d'importantes infrastructures, notamment hospitalières. Le Congo a pris alors ce visage ultramoderne qui fut le sien dans les dernières années de la colonie. Les dépenses considérables de ces énormes chantiers furent en grande partie couvertes par la fiscalité qui avait frappé les énormes profits de guerre réalisés par les Héritiers. Il

⁵⁰⁵ Sous pression, rappelons-le, d'une menace de voir le Parlement régler la chose en votant une loi les autorisant au Congo. Le Parlement, et non plus « l'oligarchie des 16 » ! Une menace que l'on n'avait plus craint depuis la Question royale.

⁵⁰⁶ Mais c'est à l'origine ; le 05.07.1958, Léon Pétillon extra parlementaire (il a été GG du Congo/RU de 1952 à son accession au Ministère) qui détient le portefeuille des colonies. Van Hemelryck le remplacera le 06.11.1958. Le gouvernement Eyskens compte donc dans ses rangs, au départ, deux ex-ministres des colonies (De Vleeschauwer et Wigny) et un Gouverneur sortant !

s'agissait d'une taxation exceptionnelle et temporaire, justifiée par le conflit et disparue avec lui. Ryckmans, qui y voyait une œuvre de justice fiscale frappant des bénéficiaires excessifs aurait voulu la maintenir, mais ne fut pas suivi. La récession dans laquelle se trouvait le Congo fin 58 ne laissait pas prévoir de gros bénéficiaires dans un futur proche, mais il fallait continuer à assurer les frais de fonctionnement de toutes ces infrastructures. Cela amènerait probablement un nouvel accès de « rage taxatoire » et peut-être même la colonie se verrait-elle contrainte de faire appel financièrement à la métropole ! (Appel qui n'aurait été nécessité, en fait, par aucune pénurie réelle de moyens dans la colonie, mais seulement par la « nécessité » de protéger les superbénéficiaires de la SGB et de ses actionnaires contre... la plus élémentaire justice fiscale). Situation, bien entendu, inacceptable. Il était impératif qu'un choc vienne mettre fin à cette situation.

Il va de soi que ce n'est pas de Belgique, où la population est dans son ensemble indifférente aux affaires congolaises, que viendra un choc quelconque. Il faut que l'opinion mondiale soit secouée par un événement percutant se passant au Congo. Il faut du bruit venant de « l'Empire du silence ». Du bruit et, si possible des morts. A-t-on songé au précédent de Grâce-Berleur, qui s'est produit même pas dix ans auparavant ? Ou a-t-on simplement envisagé une règle générale qui s'est vérifiée maintes fois dans l'histoire belge : quand il y a des morts, on lâche tout ? Impossible de le dire.

Mais une chose est claire : si l'on veut saboter l'Indépendance, il faut que les Congolais manifestent pour elle (ou du moins en aient l'air) et que les Belges les répriment de façon sanglante. Aussitôt, l'opinion internationale criera « Haro sur le colonialisme », et ce sera panique et pagaille.

Cela mène à penser que les morts de janvier 1959 ont été voulus.

Le déclenchement du 4 janvier

Les troubles graves qui éclatèrent à Léopoldville le 4 janvier 1959 furent une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Cela ne veut pas dire qu'ils furent une surprise pour absolument tout le monde !

Et tout d'abord, les services de police de Léopoldville n'ignoraient pas que le feu couvait et qu'une éruption violente était possible. Depuis 1957, la capitale du Congo connaissait une forte

récession économique. Les éléments explosifs, à Léopoldville étaient multiples : raciaux, économiques, politiques. Les Africains de cette grande ville ressentait de plus en plus de mépris que nombre d'Européens continuaient à leur manifester, les humiliations qu'ils subissaient dans la vie courante. La disparité des rémunérations entre Noirs et Blancs, le contraste entre la ville européenne et la cité indigène étaient pour eux autant de raison d'amertume. À cela s'ajoutait le nombre de chômeur toujours croissant à Léopoldville. A la fin de 1956 un homme sur vingt était sans travail ; vers la fin de 1958, un homme sur quatre était sans emploi. Non seulement, aucune indemnité n'était versée aux chômeurs, mais de plus, au moins à terme, ils risquaient l'expulsion en direction de leur territoire d'origine. Des incidents violents étaient à craindre, et ils pouvaient faire boule de neige parce qu'ils seraient des occasions de pillage. Mais on pouvait prévoir que ce serait exactement ce que furent les « journées » de janvier 59 : une explosion de fureur populaire, aveugle, sans préparation, sans chefs, sans buts. Il n'y aurait pas de lien évident avec l'indépendance. Il fallait donc le créer.

Ce ne serait pas facile. Un processus d'émancipation du Congo était en cours. Il était d'ores et déjà acquis que la Belgique allait essayer de se dégager en douceur. Les Belges le savaient et les Africains ne l'ignoraient pas. Tout le monde, le 4 janvier, a entendu Kasa Vubu dire que les Belges étaient en train de parler entre eux de l'indépendance, et qu'ils feraient connaître leur position le 13 janvier. Il ne faut donc pas accorder de crédit à la thèse suivant laquelle « *à la suite des événements de 4,5, 6 janvier, des décisions ont été prises dans l'affolement et annoncées par le message royal du 13* ». Ce message était prévu, attendu et il avait été précédé de la visite et des consultations de Van Hemelryck. Jusque là, les leaders congolais, bien évidemment, ne pouvaient avoir qu'une position : l'expectative.

La lettre écrite par l'ABAKO le 30 décembre 58 pour annoncer le rassemblement du 4 janvier tombe à pic dans cette situation. La « trêve des confiseurs » permet en effet de ne pas y répondre, ou de faire une réponse qui ne veut rien dire et arrivera trop tard. La même trêve permet aussi, tout en répondant apparemment par retour du courrier, d'avoir quelques jours pour se concerter, par un de ces circuits parallèles qui foisonnent depuis Buisseret.

Même si Tordeur n'était pas un aigle, il ne pouvait ignorer que, dans la ville où il était Premier Bourgmestre, la tension était extrême. Créer l'équivoque et amener un attroupement illégal sur la voie publique, lié au parti « indépendantiste » le plus connu à l'époque à Léo, l'Abako, avait beaucoup de chance de donner naissance à des mouvements violents, qui seraient attribués à ce parti. Ecrite le 2 et reçue le 3, la lettre ne laissait plus le temps de décommander les militants. Il aurait fallu pour cela des escadrons de cyclistes parcourant les rues des cités. Il était donc certain qu'une partie d'entre eux seraient là et que, nerveux et frustrés, ils feraient du chahut.

Rappelons les termes de Tordeur, car sa lettre est d'un style totalement inusité par rapport aux correspondances administratives belges en ce genre de matière : *« Celle-ci (votre lettre) ne sollicitant pas d'autorisation, je suppose que vous considérez la réunion projetée comme privée. Si elle devait avoir un autre caractère, la responsabilité des organisateurs serait engagée »*. Pourquoi, si la lettre n'avait pas pour but de pouvoir organiser une réunion publique, aurait-on pris la peine de l'écrire ? Mr. Tordeur n'était selon toute vraisemblance pas membre de l'Abako ! La lettre de l'Abako, si elle ne sollicitait pas au moins implicitement l'autorisation de tenir une réunion publique, n'avait aucun sens. Et la réaction NORMALE quand on reçoit une lettre dépourvue de sens est tout simplement de ne pas répondre !!! Cela saute tellement aux yeux qu'il a soin de s'expliquer d'avoir refusé de comprendre et ajoute : *« Toutes les associations ont suffisamment été mises au courant des règles en matière de réunions publiques pour qu'une erreur ne soit plus possible »*. Tordeur créait là une situation très dangereuse, et il le savait car sa lettre prend soin de dégager clairement sa responsabilité. Sans formuler explicitement le mot « interdiction », il mettait les dirigeants de l'Abako devant le choix d'annuler eux-mêmes le rassemblement non-autorisé ou de se trouver responsables d'une manifestation « sauvage ». D'autre part, il créait une situation où il y aurait fatalement déception, frustration, incertitude et flottement ce qui, pour une foule nerveuse, est une situation lourde de menace et de dangers.

On peut supposer que la situation voulue fut atteinte le 4 janvier vers 17 heures, quand 4.000 personnes s'entassaient dans, autour et alentour de l'YMCA, criaient des slogans indépendantistes,

conspuaient les Blancs et jetaient des pierres sur les Européens et les policiers. Jusque là, on n'en était qu'aux conséquences prévisibles de la lettre de Tordeur. Il y a un attroupement illégal et tumultueux et il est bien imputable à l'Abako. On crie « Indépendance » et il y a des gestes de haine envers les Blancs. Sans doute ne s'attendait-on qu'à un incident local, que la FP maîtriserait au prix d'une effusion de sang limitée. (Il était fatal que la FP intervienne, la police de Léopoldville n'étant pas équipée ni entraînée pour la répression des émeutes. La FP était d'ailleurs autant, sinon plus, une gendarmerie qu'une armée). Cela aurait suffi pour qu'il y ait ce qui a sans doute été cherché : un « Grâce-Berleur congolais ». Les proportions que vont prendre et l'émeute, et sa répression n'avaient certainement pas été prévues.

L'embrasement des cités indigènes a dû dépasser toutes les prévisions. La « glorieuse incertitude du sport » fournit aux mécontents le renfort imprévu des supporters de Vita-club, eux aussi de mauvais poil parce que leur club avait perdu. On en vint alors aux voitures incendiées et aux coups de feu en l'air, puis à la ruée vers le quartier Foncobel. Laquelle déclenche alors la riposte de Janssens, qui n'est pas l'homme de la délicatesse et des nuances.

Faut-il imaginer qu'outre Tordeur, Janssens était également impliqué dans le complot ? La brutalité de l'action militaire était assez dans la ligne du personnage pour qu'on puisse supposer que, à partir du moment où on ferait appel à la FP, il y aurait du sang. Un seul détail inclinerait dans ce sens : non seulement Janssens exige un ordre écrit de l'autorité civile, mais il prend la précaution de l'amener tout rédigé avec lui et de le présenter à la signature dès qu'on le convoque. C'est cependant fort mince !

La réaction au bain de sang fut, comme on l'a dit, énorme, et dans la presse et dans l'opinion publique belge. Le Congo fit la Une des journaux, non seulement en Belgique, mais à l'étranger et les journalistes de toutes nationalités se mirent à affluer à Léopoldville.

C'était gagné ! On avait enfin la panique et l'on allait se lancer dans de tardives et incohérentes improvisations.

En guise de conclusion : Les Héritiers, cent ans plus tard...



Nous avons entrepris ce voyage, non pas pour raconter l'histoire du Congo ou celle de la colonisation – il y faudrait encore bien des volumes ! – mais dans le but de répondre à une question.

A quoi a servi la reprise du Congo par la Belgique ? Qui ont été les véritables héritiers de Léopold II ? Et ont-ils géré cet héritage en continuateurs, comme le Roi en a sans cesse exprimé l'espoir ? Ou en opposants pressés de mettre fin à un régime qui s'était attiré partout l'opprobre ?

On peut donc tenir pour établi, à l'issue de notre recherche que, de 1908 jusqu'aux années '30, le système léopoldien a continué à fonctionner, au Congo, au profit des nouveaux maîtres : les grands groupes financiers qui étaient, bien plus que la Belgique, les légataires du Roi-Souverain.

Ce système avait subi, à la reprise, quelques adaptations, comme l'impôt en argent et non plus en nature, ou la liberté réelle du commerce, mais son principe était demeuré le même : exercer sur les populations congolaise une pression très forte, par la terreur et l'impôt, pour obtenir leur travail gratuitement ou à très bas prix. Ce n'était plus la récolte du caoutchouc, mais le travail dans les mines et les industries en aval des mines, ainsi que dans quelques secteurs en aval des plantations. Ce dernier changement avait plutôt aggravé le

sort des Congolais, car le travail forcé s'accompagnait ainsi souvent d'une déportation.

Durant près d'un demi-siècle, les idées maîtresses qui guidaient la politique coloniale belge sont restées les mêmes. Tout le monde, pratiquement était d'accord sur ce qu'il fallait faire au Congo : il fallait y réaliser une œuvre nationale, une œuvre de civilisation et une œuvre de mise en valeur. Une si belle unanimité ne se fait pas sans solliciter quelque peu le sens des mots !

Œuvre nationale ? En quel sens ?

Œuvre nationale parce que le « Congo belge » appartenait à la Belgique. Ses affaires ne concernaient donc que les Belges, et tous les Belges s'accordaient sur ce point ; le gouvernement du Congo était du ressort exclusif de la Belgique. Il s'agissait de « NOTRE Congo », et la propagande insistait fort sur ce possessif. Ce désir foncier qui, même lorsqu'il ne s'exprimait pas ouvertement, sous-tendait toute la politique belge, apparaît clairement dans de multiples domaines.

Ce sentiment ne reposait pas sur une forte présence des Belges au Congo. Ils étaient 40.000 au début de la dernière guerre, et n'atteignaient pas les 200.000 à l'Indépendance après une période où pourtant, l'on avait encouragé l'immigration et le colonat. Le sentiment de possession ne reposait donc pas sur une forte présence physique du colonisateur dans la colonie.

Nationalisme religieux : il fallait que les Congolais soient évangélisés par NOS missionnaires. Ceux-ci ont été la principale source d'information des Belges sur « leur » Congo. Les publications missionnaires viennent largement en tête de ce qui a été publié sur la colonie et avaient un réel souci de diffusion large, parce que cela leur servait aussi à collecter des fonds. Dans un large public belge (où pourtant la religion avait plutôt tendance à perdre du terrain) la colonisation se confondait plus ou moins avec l'œuvre missionnaire. Léopold II avait conclu avec les Missions des accords très rétrogrades qui faisaient de l'Eglise catholique, au Congo, à peu près une Eglise d'Ancien Régime bénéficiant de façon larvée du statut de religion d'Etat. Après la reprise, même les Ministres de Colonies issus des milieux anticléricaux ne remirent pas cette situation, et notamment le monopole missionnaire de l'enseignement, en question. Il leur

semblait que l'éducation morale catholique était le meilleur garant de l'ordre, c'est-à-dire de la soumission des indigènes.

Il s'agissait aussi – et même surtout - de nationalisme économique, il fallait que les richesses congolaises soient mises en valeur par NOS entreprises. Il faut ajouter à cela, le nationalisme agissant dont faisait montre l'administration belge au Congo. Entre eux, les agents de l'administration et plus généralement les Belges du Congo disaient souvent du mal de la métropole et de ses habitants, les « Belgicains » aux idées étroites. Ils acquirent une conscience de groupe distincte, qui les éloignait des Belges de la métropole. Mais si les tendances « africaine » dans la conscience coloniales sont critiques envers la métropole, si elles flirtent avec l'américanisme (en réalité plus avec le progrès, le modernisme, la voiture et l'électroménager qu'avec les USA), elles n'en sont pas moins hostiles à la présence de l'étranger dans « notre » Congo. Même revendiqué contre le Belgicain par le Belge d'Afrique, le Congo n'en reste pas moins belge.

Pourtant, la politique belge n'a jamais été une politique d'assimilation, tendant à fondre les Congolais dans un moule belge. La classe de petits Africains qui ânonne « Nos Ancêtres les Gaulois... », ce n'est pas une histoire belge. Ce à quoi l'on visait, c'était à attirer vers la Belgique seule toute la fidélité et tout l'attachement sentimental des Congolais. Il y a bien donc dans la politique belge ce désir de marquer le Congo et sa population d'une empreinte nationale belge, et d'une empreinte autant que possible exclusive. Non pas seulement « européenne », non pas seulement « chrétienne » ou « civilisée », mais belge.

Lors de la très longue crise gouvernementale qui suivit les élections de juin 2007 et qui valut à la Belgique un nombre inusité d'articles dans la presse étrangère, en particulier en France, un journaliste français se demandait d'ailleurs : « *Les Wallons et les Flamands ont-ils jamais eu quelque chose en commun... à part le Congo ?* »

Il pourrait y avoir plus de vrai qu'on ne le croit dans cette boutade. Autoriser Léopold II à se coiffer de la couronne coloniale du Congo, puis l'aider à faire face à ses problèmes de trésorerie, ce furent là parmi les dernières œuvres d'un pouvoir législatif issu du suffrage censitaire. A partir de 1893, les Chambres vont refléter plus exactement la physionomie du pays, avec ses différences culturelles et

ses différences de classe. Où la Belgique fera-t-elle encore une œuvre « nationale » qui sera mondialement admirée : au Congo ! Où y aura-t-il pendant les guerres des victoires militaires belges ? A Tabora, et plus tard à Saïo... avec les troupes du Congo ! La contribution belge à la victoire alliée ? Le cuivre et l'uranium du Congo !

Parler d'œuvre de civilisation est assez banal, toutes les puissances coloniales, sans exception, se sont assigné une tâche « civilisatrice ». Mais il est peu de cas où, autant qu'au Congo, le colonisateur ait eut le sentiment qu'il apportait aux indigènes « la » civilisation tout court. A ce point de vue, les Belges, en général plutôt modestes, semblent bien être tombés pour une fois dans la fatuité et le chauvinisme.

Peut-être est une conséquence de ce que la Belgique était un état jeune. Dans l'historiographie officielle, tous les malheurs et toutes les fautes de l'histoire belge d'avant 1830 avaient été le fait de l'étranger. De ce fait, alors que les Français, qui ne sont pas les derniers du peloton en matière de chauvinisme, défendent certes la Révolution de 1789, mais rarement tous ses aspects, jusqu'aux « charrettes » de la Terreur, les Belges avaient acquis au cours d'histoire l'idée qu'ils n'avaient eu que des grands hommes et des malheurs...

D'autre part, il y a cette idée que Crockaert a fort bien exprimée dans sa brutalité : « *Les indigènes congolais n'avaient, il y a quarante ans, qu'une civilisation absolument rudimentaire. C'est des ténèbres de la barbarie que les premiers de nos coloniaux ont dû les tirer. Quand les Anglais se sont établis aux Indes, les Français en Algérie et au Tonkin, les Américains aux Philippines, ils ont trouvé des peuples déjà pourvus d'une certaine civilisation, investis de certains cadres sociaux. Ils ont conquis des peuples intelligents et accoutumés au travail. Au Congo, rien de semblable.* »⁵⁰⁷

Au Congo, les Belges n'ont jamais eu l'impression de rencontrer dans aucune région du pays une civilisation digne de ce nom, cohérente, coordonnée, caractérisée. Et c'est au fond assez étrange, si l'on tient compte de ce que la plupart des « grande figures du passé belge » datent ... d'avant la Belgique, ont vécu dans des espaces disparates, divers et fractionnés exactement comme les tribus

⁵⁰⁷ Crockaert, Jacques « Boula-Matari », Bruxelles, Collection Nationale, sd. pp. 260-261.

congolaises. Mais peut-être que, précisément, son nationalisme belge récemment acquis l'empêchait de voir ce genre de choses.

Les Belges ont souvent, dans telle ou telle communauté indigènes, trouvé tel ou tel trait qui leur paraissait digne d'estime, ils ont souvent admiré telle ou telle réalisation artisanale, telle ou telle réussite artistique, mais n'ont jamais eut le sentiment de se trouver devant une civilisation, dont ils dussent tenir compte. Civiliser consistait à éliminer des sociétés indigènes le cannibalisme, les coutumes considérées comme barbares. Ils se sont attachés à améliorer les conditions morales et matérielles des indigènes. En matière médicale, d'évangélisation et en ce qui concerne de nombreux aspects du bien être indigène, les résultats atteints par la Belgique ont été considérables.

Non moins considérables étaient les carences : le Congo, au moment de son accession à l'indépendance, ne comptait en tout et pour tout que 16 diplômés universitaires ! L'élévation du niveau de vie des Africains, en un demi-siècle, a eut un caractère spectaculaire, mais cette élévation n'a pas suivi un rythme continu. Pendant longtemps les véritables bénéficiaires d'une véritable transformation du niveau de vie n'ont été qu'une minorité. À partir de 1947-1948 précisément, l'amélioration s'est considérablement accélérée, et le cercle des bénéficiaires considérablement élargi. On a calculé que, de 1950 à 1957, la « consommation indigènes » représentant l'ensemble des dépenses de consommation des Africains, avait augmenté de 76%. Si l'on envisage le niveau de rémunérations et le niveau de vie des Congolais par rapport à celui des Africains des autres colonies tropicales, on peut dire que les résultats obtenus par le régime belge étaient, dans l'ensemble parmi les plus brillants d'Afrique. L'action médicale fut d'une remarquable efficacité. C'est à partir de 1920 que l'assistance médicale indigène se développa.

Sur le plan religieux, on peut considérer qu'à la veille de 1960, 40% environ de la population se rattachait aux communautés chrétiennes. Sur ces 40%, 4/5 environ était catholiques et les autres protestants. Ces résultats furent le fruit d'une activité missionnaire particulièrement intense. L'œuvre missionnaire catholique a constitué au Congo, un des succès majeurs de l'Eglise contemporaine

Les populations rurales par contre accuseront toujours un retard par rapport à la ville. S'il est exact de dire que quant aux

rémunérations payés aux salariés du Congo à la fin de la colonie, le scandale était beaucoup plus dans les rémunérations surestimées des Blancs que dans les salaires somme toutes décentes des salariés noirs, il faut ajouter que cette situation des salariés reposait sur une misère paysanne qui était le lot du plus grand nombre (en chiffres ronds, dix fois le nombre des salariés). Ce déséquilibre intérieur entre privilégiés et misérables est précisément symptomatique de ce que la Belgique va léguer au Congo indépendant : le sous-développement.

Le retard du monde rural, alors que le Congo dispose de potentialités agricoles qui ne le cèdent en rien à ses ressources minières découle d'un choix catastrophique fait par les Héritiers et par leur relais politique : le ministre libéral Franck. On laissa délibérément l'agriculture à la traîne pour développer l'industrie dont les gros profits attiraient seuls les Héritiers. Cette orientation ne fut jamais remise en cause, ni sous la colonie, ni après l'indépendance. Elle est, encore aujourd'hui, l'une des causes de la misère et de la souffrance des Congolais.

Ceci nous amène tout naturellement à l'œuvre de mise en valeur... La question est : mise en valeur oui, mais au profit de qui ? Au profit des entreprises européennes à qui elle était confiée ? Au profit des populations indigènes ? On ne le dit pas. C'est justement à cause de son ambiguïté que l'expression a plu et a été adoptée. Dans l'esprit des dirigeants belges, il fallait que la mise en valeur profite à la fois aux indigènes et aux entreprises européennes. Mais les dirigeants belges ne sont pas, ou sont très peu maîtres de la politique coloniale : le mécanisme mis en place par la Charte de 1908 est tout en faveur des Héritiers, c'est-à-dire des grands monopoles.

La politique coloniale belge – dans la mesure où il y en eut une ! - a été une politique de dosage toujours empirique et variable. Le seul principe directeur que l'on discerne s'est appliqué non pas aux profits mais aux pertes. Il fallait empêcher en tout état de cause qu'un des deux ordres d'intérêts ne subisse trop de dommages, ne se trouve sacrifié. Entre les deux guerres, on a limité à un certains moments les recrutements de main-d'œuvre en milieu coutumier, malgré les doléances des entreprises européennes, qui se plaignaient de manquer de bras : les intérêts essentiels des populations indigènes paraissaient menacés. Si l'on n'avait pas arrêté les recrutements, on eût risqué une

rupture complète de l'équilibre démographique et c'était dès lors la menace du dépeuplement qui se profilait à l'horizon.

Pour le reste, il est important de le répéter, c'est l'absence de doctrine qui frappe le plus. Une des caractéristiques de la grande entreprise capitaliste au Congo, après les années où elle n'a fait que continuer le système léopoldien, a été son paternalisme. Le côté positif de ce paternalisme est qu'il impliquait une action sociale développée, non seulement en faveur des travailleurs, mais aussi de leurs familles, et même souvent de la population locale tout entière. Ecoles, hôpitaux, dispensaires, œuvres sociales étaient à charge des sociétés.

Le premier impératif de la mise en valeur, consistait à créer un mouvement d'exportation. Au Congo, 2/3 environ des exportations étaient représentés par des produits miniers (cuivre, or, diamants, etc.) provenant tous sans exceptions d'entreprises européennes. Dans le tiers restant, on trouve les produits agricoles et industriels, une très grosse part venant elle aussi de sociétés capitalistes européennes. L'agriculture indigène et celle des colons européens, n'ont eu dans le développement économique général du Congo qu'une importance secondaire.

Le Congo économique a été essentiellement l'œuvre du capitalisme européen. En ce qui concerne les capitaux, l'Etat a été essentiellement appelé à les fournir dans le secteur où les investissements étaient les plus lourds, c'est à dire pour la construction des chemins de fer. L'intervention de l'Etat dans ce domaine datait de l'époque de Léopold II, la Belgique a poursuivi la politique qui avait été celle de l'Etat indépendant. L'intervention de l'Etat a été capitale aussi pour le recrutement de la main d'œuvre.

Officiellement, le rôle assigné à l'administration territoriale consistait uniquement à « faciliter » le recrutement en usant de son « influence » auprès des indigènes. En fait, on aboutit dans beaucoup de cas et pendant très longtemps au travail forcé.

Une autre caractéristique du capitalisme au Congo, et qui a fait sa force, est la structuration des entreprises en groupes puissants. Trois sociétés capitalistes européennes importantes pourraient être citées comme exemple : BCK, la Forminière et l'Union Minière du Haut-Katanga. Les valeurs des exportations de cuivre, en 1928, dépassent 50% du total des exportations congolaises. Jusqu'à l'indépendance et au-delà, le cuivre et l'Union Minière garderont leur place

prépondérante dans l'économie congolaise. Entre 1950 et 1960, les versements faits par l'Union Minière au Trésor congolais ont représenté en moyenne 27% des recettes totales du Congo. L'Union Minière a produit aussi d'autres métaux : le cobalt (dont elle fournissait avant l'indépendance du Congo 60% de la production mondiale) le radium et l'uranium.

Ces groupes industriels ont eu, en général, des dirigeants très compétents et ont su s'attacher des cadres expatriés au Congo qui ne l'étaient pas moins. Pour le recrutement de ceux-ci, ils ont fréquemment puisé dans la réserve constituée par les agents de l'Etat en retraite désireux de rester au Congo. Ils recrutaient ainsi des gens acclimatés, expérimentés, encore dans la force de l'âge et qui avaient des relations utiles dans l'administration. Cela contribuait aussi à accroître la symbiose entre l'Etat et les Compagnies.

L'« Empire de la Générale » ne peut pas recevoir une définition chiffrée. Il est toutefois certain que, à partir de 1928, la majorité des grandes sociétés congolaises ont dépendu ou pleinement ou partiellement de lui. Les succès de la « Générale » au Congo sont en grande partie l'œuvre de l'équipe dirigeante que l'on a surnommé « les ingénieurs ». Cette forte structuration a permis aux entreprises, lorsqu'elles se trouvaient en difficulté, de recourir aux ressources financières du groupe tout entier. Le rôle et l'influence des groupes ont été d'autant plus considérables que l'Etat, en général, leur a laissé les mains presque entièrement libres, et cela même lorsqu'il avait les moyens d'intervenir dans leur gestion, ou du moins dans la gestion de certaines sociétés.

Le colonat agricole, entravé et limité de toute part, ne se développa qu'à un rythme très lent. Le secteur de l'agriculture indigène a offert une particularité intéressante : c'est, de tous les secteurs économiques, celui sur lequel l'action de l'Etat s'est exercée de la manière la plus directe. Dans le domaine minier par exemple, l'Etat n'a pu exercer le plus souvent qu'une action indirecte.

S'adressant aux agriculteurs congolais, il pouvait par contre, leur donner des ordres ou des directives pressantes. Les deux traits les plus originaux de la politique agricole belge sont, à partir de 1917, l'introduction du système des cultures obligatoires, qui durera jusqu'à l'indépendance du Congo et qui a marqué de manière profonde les

rapports entre l'autorité coloniale et les masses rurales et, à partir de 1936, la création des paysannats indigènes, tendant à regrouper et à fixer les cultivateurs de manière à accroître leur productivité, système né de la volonté d'un homme : Edmond Leplae. Aucune autre colonie n'a connu la contrainte agricole à une telle échelle et pendant une telle durée. Ce qui paraît hors de doute c'est que, sur le plan psychologique, le système, après avoir été longtemps un facteur d'ordre et de discipline, a finalement contribué à l'explosion révolutionnaire du Congo. Du point de vue politique, au moment où les partis politiques firent leur apparition au Congo, les autorités crurent que les masses rurales se montreraient sages et conservatrices. (Nous avons vu que l'apparition de ces paysans conservateurs étaient l'un de leurs objectifs). Ce fut le phénomène totalement inattendu du radicalisme rural, qui domina les derniers mois du régime belge au Congo. La contrainte agricole apparut vraiment aux yeux des Congolais comme un écrasement.

Si les Compagnies faisant partie de « l'Empire de la Générale » font figure de véritables Héritiers de Léopold II, beaucoup plus que le peuple ou l'état belges, l'Etat fut pourtant l'humble et zélé serviteur des grandes holdings coloniales : pourvoyeur de main d'œuvre, organisateur de corvées, aveugle devant les abus les plus illégaux et, si nécessaire, gendarme et bourreau.

Pour se disculper de ce rôle peu reluisant, l'Etat, ou du moins les hommes politiques qui ont été à sa tête, plaident en général que dans cette démocratie bourgeoise qu'est la Belgique il n'est pas d'usage que l'Etat abatte lourdement la main sur l'économie en réglementant de manière tatillonne, encore moins en nationalisant, ce qui aurait été tourner le dos à notre tradition démocratique et bourgeoise pour s'engager dans une voie qui aurait ressemblé à la démocratie populaire et au socialisme. Tenant ce langage, ils mentent, et ils mentent même deux fois !

Ils mentent, parce que rien ne les contraignait à plier la légalité, bourgeoise ou non, dans le sens des intérêts d'argent. La loi (Art 2 de la Charte coloniale) disait : « *Nul ne peut être contraint de travailler pour le compte ou au profit de particuliers ou de Sociétés* ». Autoriser les recruteurs à emmener de force des hommes, leur prêter main forte, organiser les cultures forcées au profit de la Cotonco, c'était

faire de cette loi une interprétation très large... En fait, quand un juriste en arrive à des interprétations pareilles, on l'appelle un avocat marron !

Ils mentent surtout, non parce qu'ils n'ont pas usé du pouvoir qui était le leur en tant qu'Etat (ce qui aurait été, en effet, un pas en direction du socialisme) ou parce qu'ils en ont abusé. Ils mentent surtout parce qu'ils n'ont pas usé du pouvoir qu'ils avaient, sans contestation possible, même du point de vue du capitalisme le plus intransigeant : en tant qu'actionnaires !

Quels étaient, en principe les moyens d'action de l'Etat ? C'étaient ceux que lui donnait son énorme portefeuille, constitué d'actions de bon nombre des principales sociétés congolaises. L'origine de ce portefeuille remontait à Léopold II, qui avait veillé (et la Belgique fera de même) à ce qu'un des avantages réservés à l'Etat, lors de la constitution de certaines grandes sociétés ou lors de la négociation de grandes concessions de terrain, consiste dans la remise d'actions gratuites.

Les revenus de ce portefeuille furent à peu près équivalents en recettes, à ce qu'était en dépenses la charge totale de la dette publique. Cette particularité a souvent frappé les économistes étrangers. Certains ont écrit que l'économie du Congo constituait un exemple remarquable d'économie mixte, dans laquelle l'Etat et les particuliers se trouvaient associés dans la gestion du secteur privé. En Belgique, on s'est toujours abstenu d'employer une telle expression.

On s'en est surtout abstenu parce que l'Etat, quelle que fût l'importance de ses participations, ne jouait qu'un rôle tout à fait mineur dans la vie des sociétés. Jamais par l'intermédiaire de ceux qu'il envoyait siéger dans les organes dirigeants des sociétés, l'Etat n'a cherché à imprimer au secteur privé une certaine direction correspondant à la politique que l'Etat aurait entendu mener.

L'Etat laissait les mains libres au secteur privé. Là où la politique d'effacement de l'Etat a été la plus frappante, c'est lorsque, se trouvant dans une société en position majoritaire, il s'est néanmoins abstenu d'user de cette position. La colonie possédait plus de la moitié du capital de la Forminière. Elle a néanmoins en fait abandonné la gestion de la société aux représentants du capital privé, la Société Générale.

Paradoxalement ce système « mixte » a même renforcé l'influence du secteur privé, ce sont les sociétés qui ont pu agir par

leur intermédiaire auprès de l'administration. En un mot, l'Etat s'est effacé car il ne se reconnaissait pas d'aptitudes aux affaires.

Bien que les indigènes aient eu des défenseurs, et non des moindres, les efforts de ceux-ci ne connurent un certain succès qu'avec la grande crise des années '30, qui déclencha une sorte de « nouvelle donne » quant aux fonctions occupées respectivement par les Blancs et par les Noirs dans l'économie du Congo. La manière, dont on se mit à rechercher la rentabilité globale de la Colonie, subit alors des changements favorables aux Congolais, du moins à certains d'entre eux. Le risque de voir dépérir complètement la population attira aussi l'attention. De toute manière, que leurs intentions aient été économiques ou humanitaires, ceux qui cherchèrent à défendre les intérêts des indigènes ou à la protéger des exactions jouèrent tout au plus le rôle d'un régulateur de tension à l'intérieur d'un système colonial dont les grande lignes restaient celles léguées par Léopold II.

Le Gouverneur Général Ryckmans est surtout connu pour son discours d'adieu, qui lançait plusieurs pavés dans la mare :

- il se situait dans une perspective mondiale, tenant compte de l'ONU et reconnaissant implicitement la légitimité du désir d'émancipation;
- il plaidait pour une priorité en faveur des intérêts indigènes;
- il prônait la planification;
- il dénonçait les causes structurelles du sous-développement de la colonie, en particulier les concessions excessives aux intérêts privés.

Toutefois, si Ryckmans s'inspire des positions des Nations-Unies, il donne de la Charte de l'ONU une interprétation restrictive, laissant la porte ouverte à un certain colonialisme, dans le sens d'une colonisation de développement, pas dans celui de l'indépendance, au moins à bref délai.

Le capitalisme au Congo, avait brillamment réussi dans sa tâche économique. Et c'est lui aussi qui fut l'inspirateur des principaux traits de la politique coloniale jusque dans les années '30 au moins. C'est-à-dire tant que le système léopoldien et sa haute rentabilité ont subsisté, moyennant quelques adaptations cosmétiques. Le capitalisme accepta une évolution qui, partie du « léopoldisme à la dure » aboutit à du « léopoldisme paternaliste ». Il n'était pas disposé à aller plus loin.

On peut résumer ainsi le discours que tient à ce propos l'historiographie dominante : « *Lorsque se sont posés, à l'improviste des problèmes politiques auxquels le capitalisme ne s'était pas préparé, il n'a pas pu y proposer de réponses. Le Congo colonial avait été modelé par l'entreprise capitaliste plus peut-être que par tout autre facteur. Dans la marche à l'indépendance, ce capitalisme, dont on aurait pu croire qu'il aurait écrasé le pays sous son poids, n'a joué presque aucun rôle* ».

Cette version des faits ne repose sur rien d'aussi trivial que des faits ou des preuves !

La présence du capitalisme au Congo s'expliquait depuis le début par la coexistence, dans l'état créé par Léopold II, de *deux* facteurs de grand profit : la grande abondance de minerais *et une main d'œuvre presque gratuite*. Hériter du monarque à la reprise faisait son affaire, car Sa Majesté était un personnage bien encombrant et que l'on disposait ainsi d'un bouc émissaire à jeter aux encombrants idéologues humanitaires. Mais l'affaire n'était bonne, c'est-à-dire génératrice de superprofits, qu'à condition *que ces deux avantages continuent à être présents*. Il pouvait compter pour cela sur la Belgique, état où son influence est forte, au moins pour le temps où l'exploitation d'un territoire exotique requerrait la protection légale d'un Etat colonisateur. L'appartenance de la colonie à la Belgique créerait en faveur du capital belge un monopole qui valait quelques sacrifices...

Après 1945, parurent un certain nombre de faits qui, tous, ne pouvaient être interprétés par le capital que comme des signaux négatifs. La politique européenne vire à gauche et même si la Belgique s'inscrit dans l'orbite atlantique et pro-américaine, elle le fait accepter par des avancées sociales considérables, qui se répercutent à la colonie. Le Gouverneur Général dénonce clairement les privilèges des grandes compagnies, parle des profits exagérés de la guerre et veut les taxer. Les dépenses pharaoniques du plan décennal montrent que l'on fait réellement un pas dans le sens de l'égalité. Les réformes de Buisseret ouvrent la porte à la pluralité d'opinion. Demain, ce sera le pluralisme politique, le syndicalisme, le droit de vote...

Les Héritiers de Léopold II veulent le Congo de Léopold II et pas autre chose. Il est temps d'en finir avec le Congo belge !

Heureusement, il y avait la marée montante des décolonisations ! Et providentiellement, il y avait pour remplacer le riflard de plus en plus troué de l'état belge, le grand et solide parapluie américain. Le raisonnement de Frantz Fanon : « *L'Afrique a la forme d'un revolver, et le Congo occupe la place de la gâchette* » ne leur avait pas échappé. Ils auraient soin de garder un tel pays au rang de république bananière capitaliste, de ne pas le laisser basculer vers la démocratie (dite, dans son langage « communisme »).

S'il est évident que personne ne pouvait prévoir dans le détail les événements précis qui allaient dérouler au Congo le plus violent des kaléidoscopes pendant les « *roaring sixties* », il n'était pas difficile d'en prévoir l'évolution probable : les velléités d'indépendance réelle que pouvaient avoir les nationalistes seraient étouffées dans le sang. Un régime fort s'installerait ensuite. Et ce régime, dont les dignitaires auraient la même couleur de peau que le prolétariat congolais, pourrait le pressurer comme il convient, sans avoir à présenter, comme le pouvoir colonial, une façade humanitaire.

Le capital n'a pas été dépassé par des événements imprévus. Il a simplement continué à gérer son héritage.

Et il continue...

Kalemie (sur Tanganyika) 1969
Bruxelles (sur Senne) 2008

